XXVIII° Année - N° 1 - Janvier 1934

Mensuelle Illustrée

la Parfumerie Moderne

REVUE SCIENTIFIQUE ET DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE

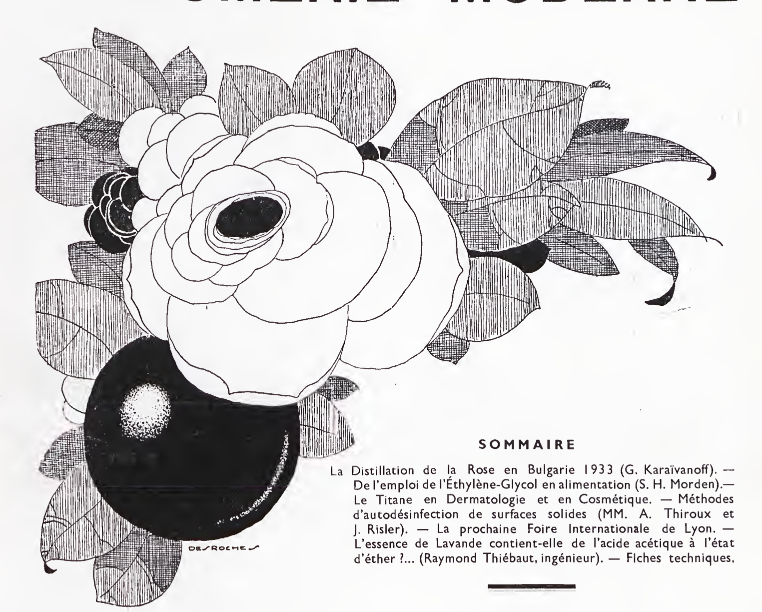


RÉDACTION, ADMINISTRATION ET PUBLICITÉ
15, Rue Constant
LYON

PARIS
7, Rue Chevreul (XI°)
Téléphone Diderot 52-23

N° 1 Le Numéro : 6 Francs JANVIER 1934

LA PARFUMERIE MODERNE



SOMMAIRE

ADMINISTRATION ET PUBLICITÉ

15, Rue Constant — LYON 7, Rue Chevreul — PARIS

onnements (12 mois) : France et Colonies, 60 fr. Etranger (convention postale), 60 fr. ; autres pays, 72 fr.

MANUFACTURE DE CARTONNAGES DE LUXE

SPÉCIALITÉS POUR PARFUMEURS

Marius MILOU & Cie

MONTÉLIMAR (France)

MAISON A :	AGENCES :	MAISON A :
PARIS	**LONDRES**	**NEW-YORK**
44, Rue de la Boétie (8e)	**G. BOUJON**	**521, Fifth Avenue**
Téléph. ; Elysées 89-40 - Inter 50	**59, St-George's Road**	Phone Plaza 3.794
	Warwick Square S. W. 1	



N° 5512/3



N° 5314



N° 3201/2



N° 7880



N° 3975



N° 3609/2



N° 4246/1

No I Le Numéro : 6 Francs JANVIER 1934

LA

PARFUMERIE MODERNE

La Distillation de la Rose en Bulgarie - 1933 (1)

par G. Karaïvanoff, Ingénieur-chimiste

Cette année en vertu d'une loi dont nous reparlerons plus loin, une grande partie des fleurs a été distillée dans les usines coopératives sous le contrôle de l'Etat représenté dans ce cas par la Banque Agricole de Bulgarie.

En ma qualité de chef du laboratoire de la B. A. B. j'ai été envoyé par cette dernière pour organiser et surveiller la campagne. Les usines coopératives n'étant pas suffisantes, nous avons loué des usines aux grands fabricants et la distillation de la presque totalité des fleurs a eu lieu comme il ressort du tableau (voir page 5).

Dans l'ensemble de ces usines ont été distillés sous le contrôle de la B. A. B. environ 12.500.000 kgr. de fleurs rouges (les fleurs blanches distillées rentrent dans le chiffre mentionné, 2 kgr. étant comptés pour 1).

Durant la saison qui a duré exceptionnellement de fin mai jusqu'à mi-juillet à cause des pluies fréquentes et du temps favorable à la floraison, on a obtenu en général un rendement plus élevé qu'on attendait d'après l'abondance de la fleur (depuis plus de quarante années en effet on n'avait enregistré une récolte semblable, durant la dernière saison la quantité de fleurs a dépassé celle de 1916 avec une surface de roseraies beaucoup moindre). L'essence obtenue est douée d'une finesse remarquable, le bouquet est un peu variable suivant les régions, mais dans tous les centres on a obtenu un produit d'excellente qualité.



Fig. 3
Arrivage de Roses
à l'usine coopérative de Klissoura

Toute l'essence distillée ainsi a été recueillie par les agents de contrôle de la Banque Agricole et placée sous scellés dans des caves de la dite banque appropriées à cet effet. Elle est actuellement bloquée en vertu de la loi pour « Le changement de la loi de la protection de la culture des

(1) Voir P. M. Oct. 1933



SAVONNERIE DU MIROIR, MARSEILLE
SAVONS de SUIF
en Pains ou Barres
COPEAUX de SAVON
POUR la TOILETTE
ou L'INDUSTRIE
SAVONS EN POUDRE
Pour Coiffeurs Parfumeurs
QUALITÉS
PARFAITES
Prix spécialement étudiés
pour Savonnetiers ou Industriels
Ad. Télégraphique : SAVOMIROIR-MARSEILLE —; — Code : BENTLEY
TOUS MODÈLES
SEULE LA CAPSULE
S'ESTAMPE ET S'IMPRIME
TUBES
CAPSULES MÉTALLIQUES
BOUCHONS STILLIGOUTTES
ÉTABLISSEMENTS
BETTS ET BLANCHARD
société anonyme au capital de 4.000.000 Fcs
LA BASTIDE
BORDEAUX
BOITE POSTALE N° 17
TOUTES
IMPRESSIONS
P.A.L.

Régions de :	Localités	Distilleries			Alambics employés				Total
		privées	coop.	Total	à vapeur	à feu nu	prives	coop.	
1. Karlovo........	24	13	15	28	25	231	198	58	256
2. Kazanlick	18	22	8	30	6	139	124	21	145
3. Brézovo	12	7	5	12	—	92	61	31	92
4. Stara-Zagora ..	4	1	3	4	—	7	1	6	7
5. Nova-Zagora...	1	1	—	1	—	6	6	—	6
6. Panagurichté ..	1	1	1	2	—	9	3	6	9
7. Golémo-Konaré	1	1	—	1	—	10	10	—	10
8. Tchirpan	6	6	—	6	—	11	11	—	11
Total.....	67	51	32	83	31	505	414	122	536

roses du 26 Août 1922» confirmée par décret N° 31 du 23 Mai 1933 et publiée dans le Journal Officiel N° 42 en date du 27 Mai 1933.

Cette loi qui est d'une importance capitale pour notre industrie nationale intéresse tout particulièrement les grands consommateurs d'essence de rose bulgare, c'est pourquoi j'estime qu'il est bon de la communiquer aux lecteurs.

LOI

§ 1. l'Etat Bulgare, à l'effet d'encourager le développement de la culture des roses en Bulgarie, adopte les mesures suivantes tendant :

a) à établir, dans les régions cultivant la rose, des stations et des champs d'essai qui soigneront l'amélioration de la culture des roses ;

b) à organiser la lutte contre les maladies et les ennemis de la rose ;

c) à prêter son concours à la distillation des fleurs de roses qui s'effectue par les coopératives.



Fig. 4

Une femme turque apporte des roses dans une usine de Karlovo

§ 2. Les Coopératives qui distillent de l'essence de rose sous le contrôle de la Banque Agricole de Bulgarie sont exemptes de payer des impôts sur les distilleries bâties ou rachetées par elles, étant également exemptes de toute sorte de taxes, d'octrois, de droits de sortie ainsi que de contributions perçues sur les sociétés et des taxes prévues dans la présente loi. L'Essence de rose exportée par la Banque Agricole de Bulgarie ainsi que par l'Union Générale des Coopératives est exempte de droits de sortie, d'octroi et de toutes autres taxes exigibles par les douanes de Bulgarie. Ces prescriptions ne s'appliquent qu'aux coopératives qui sont créditées par la B A. B. (Banque Agricole de Bulgarie) ou bien autorisées par elle à distiller de l'essence de rose pour son compte.

§ 3. La B. A. B. a la faculté d'accorder des emprunts à long terme jusqu'à 50 % de la valeur des distilleries de ces coopératives qui vont bâtir leurs propres installations modernes ou qui sont en train de racheter des installations similaires déjà existantes, mais cela ne se fera que sur le consentement et l'approbation préalable de la B. A. B.

§ 4. De l'ancienne loi est abrogé.

§ 5. La distillation de l'essence de rose se fait par les coopératives sous le contrôle immédiat et permanent de la B. A. B. L'Essence ainsi produite se vend par la B. A. B. ou par délégation accordée à U. G. C. B. (Union Générale des Coopératives Agr. Bulgares) sur l'approbation du Conseil Ministériel et avec la collaboration et sous le contrôle incessant de la B. A. B.

§ 6. Les § 6, 7, 8, 9, 10 et 11 de l'ancienne loi sont abrogés.

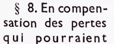
§ 7. La production et le commerce en essence de rose s'effectuent en base de la présente loi. Si l'on trouve qu'une essence de rose est falsifiée, elle sera confisquée par la Commission constituée suivant l'article 11

de l'ancienne loi, et le produit confisqué ne sera employé que pour se besoins de l'industrie savonnière du pays sous le contrôle de la B. A. B.

La vérification de la pureté de l'essence de rose, s'effectue sur la demande de la Commission prévue dans l'article 11 par les laboratoires de la B. A. B. de la station d'essais de Sofia et par un autre laboratoire d'Etat désigné par le Ministre de l'Agriculture.



Fig. 5. — Vue d'une usine à feu nu, louée par des coopératives



§ 8. En compensation des pertes qui pourraient éventuellement provenir de l'application de la présente loi et en accomplissements des buts poursuivis par cette loi, énumérés dans l'article premier, il est fondé chez la Banque Agricole de Bulgarie un fond spécial dont les ressources seront puisées : a) des subsides annuels prévus dans le budget du Ministère de l'Agriculture ; b) **des bénéfices réalisés par les ventes de l'essence de rose produite par les coopératives** ; c) d'un taux spécial de 1 lev par kilo de fleurs distillées par des fabricants ou firmes particuliers, lequel taux sera perçu après que la fleur sera distillée et d) des amendes prévues dans les articles 14 et 15 ainsi que des confiscations suivant l'article 6 de la présente loi.

Ce fond est géré par la B. A. B., d'après un règlement spécial approuvé par le Ministre de l'Agriculture.

§ 9. Il est défendu d'acheter la fleur de roses à crédit ou à des conditions contredisant à la présente loi. Le prix de la fleur est fixé annuellement par une commission se composant de : un représentant du Ministère de l'Agriculture, de la B. A. B., de l'Union G. C. A. B., des cultivateurs de roses et des fabricants particuliers distillant de l'essence de rose. Le prix ainsi déterminé est sujet à l'approbation du Conseil Ministériel sur la proposition du Ministre de l'Agriculture.

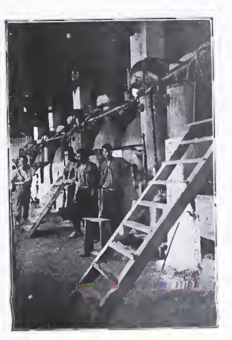


Fig. 6

Vue intérieure d'une usine moderne louée par les coopératives

§ 10. Les personnes désirant acheter des fleurs sont tenues à présenter d'avance à la B. A. B. une garantie de banque de premier ordre pour l'équivalent de la quantité de fleurs qu'ils désirent acheter. En base de cette garantie la B. A. B. pourvoit aux acheteurs des certificats qui leur permettent d'acheter la quantité de fleurs correspondante avec une tolérance jusqu'à 10 %. La B. A. B., moyennant ces garanties, assure le paiement de la fleur aux cultivateurs.

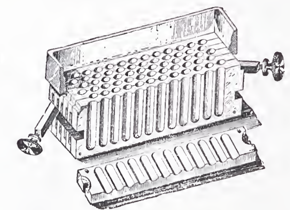
§ 11. Les acheteurs sont tenus à payer à l'avance *minimum* 50 % de la valeur de la fleur achetée par eux jusqu'à la fin de la campagne de dis-

MOULES pour CRAYONS, RAISINS, FARDS

de TOUTES FORMES et de TOUTES DIMENSIONS



RONDS — **CARRÉS**

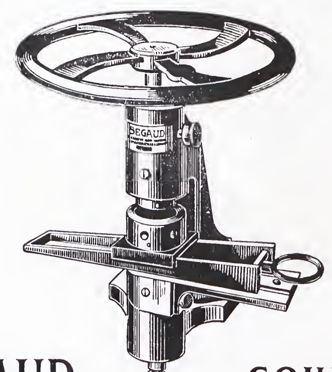


OVALES — **A PANS**

NOUVELLE PRESSE A COMPRIMER LES POUDRES COMPACTES SÈCHES

BREVETÉE S. G. D. G.

PUISSANTE — **PRATIQUE**



SIMPLE — **RAPIDE**

El. SEGAUD

Catalogue illustré franco

COURBEVOIE

221, Bd Saint-Denis

Téléphone : DÉFENSE 03-76

Expon Interle des Arts Décoratifs
Paris 1925
MEDAILLE D'ARGENT

Reg. du Comm. Seine 216-266

tillation, et le solde de 50 % doit être acquitté aux cultivateurs au 31 décembre de la même année au plus tard.

Les sommes dues aux producteurs d'essence sur des fleurs achetées par eux peuvent être acquittées sous forme de fleurs à condition que leur réclamation soit sanctionnée par les tribunaux.

§ 12. Le contrôle sur les achats et l'application de la présente loi est confié à une commission fonctionnant auprès de la succursale respective de la B. A. B., se composant du chef de la succursale, qui fonctionne en qualité de président de cette commission, d'un agronome de la région, du chef des contributions du district respectif, d'un représentant des cultivateurs de roses, des coopératives et des fabricants distillateurs particuliers. Les décisions prises par cette commission ne peuvent être contestées qu'auprès du Ministère de l'Agriculture.

§ 13. La fleur de rose distillée par les coopératives est payée aux cultivateurs par la B. A. B. au prix déterminé par l'article 8 de la présente loi. La B. A. B. distribue aux coopératives les avances nécessaires à la distillation, et elle perçoit ses créances, ainsi que les frais y relatifs, près que la vente de l'essence de rose sera effectuée. Les pertes que seront récupérées par le fond prévu dans l'article 7 ; au cas où les moyens de ce fond ne seraient pas suffisants, subirait éventuellement la B. A. B. par l'application de la présente loi, les pertes subies vont alors à la charge de l'Etat. En cas de gains réalisés, ceux-ci seront versés au fond spécial, précité.

§ 14. Au cas où quelques fabricants refuseraient de s'engager à distiller de l'essence de rose pendant la campagne pour produire au moins la moitié de la capacité de leurs distilleries, la commission prévue dans l'article 11 peut utiliser leurs installations en leur payant un loyer fixé par la B. A. B. afin qu'on puisse remanier le reste de fleurs qui est resté libre.



Fig. 7. — L'essence s'obtient dans des florentins scellés

§ 15. Tout acheteur qui payerait un prix inférieur à celui fixé par la présente loi, est tenu à payer le taux prévu équivalent à la différence entre le prix payé par lui et celui stipulé par la présente loi. Ce taux est payable pendant la campagne de distillation et sera perçu sans recours à des instances supérieures. Ce taux est ensuite restitué par l'Etat aux cultivateurs. Tout acheteur qui refuserait de payer aux cultivateurs cette différence de prix jusqu'à la fin de la campagne de distillation, est tenu à la payer en double, dont la moitié est versée aux cultivateurs et l'autre moitié est versée au fond prévu dans l'article 7.

Les taux et les amendes sont perçus par les autorités respectives de contributions en base des indications de la B. A. B.

§ 16. Celui qui achète des fleurs de rose sans une permission préalable ou bien une quantité supérieure à celle qui lui a été permise, ainsi que celui qui recèle la quantité effective de fleurs achetées par lui ou bien le prix payé par lui et, enfin, celui qui chercherait à se soustraire aux prévisions de l'article 18 de la présente loi, est frappé d'une amende de 50.000 à 500.000 levas ainsi que d'une peine de réclusion de 3 mois jusqu'à un an.

Les mêmes sanctions sont appliquées envers cet acheteur qui achète la fleur à crédit ou contre avancement qui ne correspond pas au prix officiellement stipulé. Ces sanctions sont également appliquées envers ces fabricants, suivant l'article 13,

qui n'ont pas voulu distiller la quantité dont ils se sont engagés, équivalente au moins à la moitié de la capacité de leurs distilleries.

Le montant des fleurs, qui ont été achetées et non pas acquittées par l'acheteur, est perçu, suivant les prévisions de l'article 11, par les organes respectifs de l'Etat et il est restitué aux cultivateurs qui ont fourni la fleur.

Les sociétés anonymes ou en nom collectif, à part des commandites, qui ont acheté des fleurs à crédit ou contre avancement avant que le prix des fleurs ait été fixé, sont tenues à répondre solidairement par leurs biens et immeubles, et au cas où cette infraction eusse été commise par une société anonyme, celle-ci, avec son conseil d'administration, est tenue responsable.

§ 17. Les présentes prescriptions sont applicables également par rapport à la production de l'essence concrète de rose.

§ 18. Il est permis à la B. A. B. (Banque Agricole de Bulgarie) de racheter des coopératives l'essence distillée par ces dernières des récoltes 1929, 1930 et 1931 à des prix stipulés d'un commun accord et approuvés par le Conseil Ministériel.

§ 19. Les propriétaires d'essence de rose de récoltes précédentes et de 1932 y comprise sont tenus à déclarer à la B. A. B. toutes leurs quantités disponibles dans un délai de 20 jours au plus tard après la promulgation de la présente loi. L'Essence de rose de la récolte 1933 ne peut être exportée qu'après l'épuisement complet des quantités des récoltes précédentes.

§ 20. La présente loi abroge toutes les autres lois ou prescriptions précédentes faisant objet de la régularisation du prix de l'essence de rose.

§ 21. L'application de la présente loi est confiée au Ministre de l'Agriculture et des Biens publiques qui approuve les règlements et les prescriptions respectives.

Pour comprendre toute l'importance aussi bien que les causes qui ont déterminé l'élaboration de cette loi, il est nécessaire de faire un bref retour en arrière pour comprendre l'évolution de cette industrie dans notre pays.

Dans les premiers temps de cette industrie, les roses étaient distillées dans des alambics primitifs par les propriétaires eux-mêmes. Les commerçants d'essence de rose achetaient la marchandise sur place et l'exportaient surtout à Constantinople et à Vienne. Cet état de choses a duré approximativement jusqu'en 1902. Par la suite et à mesure que l'industrie des essences naturelles s'est développée et modernisée dans le monde entier, une évolution parallèle a eu lieu dans notre pays.

En 1902, on note l'installation de la première distillerie à vapeur construite à Karlovo par le Français Pierre Clivère ; deux ans plus tard une usine de concrète fut installée par un autre Français M. Charles Garnier à Kara-Sarlli (arrondissement de Karlovo). En 1905, la « So-



Fig. 10. — Cueillette des Roses dans un paysage pittoresque

ÉTABLISSEMENTS

BETTS & BLANCHARD

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 4.000.000 DE FRANCS

LA BASTIDE - BORDEAUX

LEUR BOUCHAGE NOUVEAU - BREVETÉ S.G.D.G.

1

Suppression du bouchon
Étanchéité absolue
Décoration variée en relief
et en couleur.

2

Inviolabilité et cependant ouverture facile soit par arrachement d'une bande métallique, soit par le simple dévissage et rupture d'une section de moindre résistance. La bande de garantie est emboîtée dans les aspérités du goulot.

4

Rebouchage rapide et continuité de la présentation



3

Pas de complication mécanique, verrerie très simple.
Présentation normale du capsulage par compression d'une douille de caoutchouc plus de bris de bouteille.

ciété des Distilleries françaises de la Vallée des Roses » a construit la première usine de distillation à la vapeur, sous pression réduite à Karnaré (arrondissement de Karlovo). On voit par là qu'à l'origine, la distillation des roses dans notre pays s'est modernisée suivant les méthodes françaises. A partir de cette date des usines modernes ont été construites dans toute la vallée des Roses et les çants peu scrupuleux qui commencèrent d'une part à exploiter les cultivateurs, d'autre part à falsifier un produit si coûteux et qui se plaçait bien sur le marché.

Pour ces raisons l'idée vint aux paysans de s'organiser pour lutter contre cet état de choses en créant des usines coopératives pour distiller eux-mêmes les fleurs qu'ils récoltaient. En 1908 il y avait eu déjà fabricants. Ainsi se développa l'industrie de l'essence de rose jusqu'en 1929. A partir de cette saison, on constate une progression lente mais constante des usines coopératives ; les faillites retentissantes de quelques grands fabricants ont augmenté, et pour cause, la méfiance des paysans producteurs de fleurs et renforcé le mouvement coopératif. Dans le tableau ci-dessous on voit le déve-



Fig. 11. — Cueillette des Roses à Tekia, région de Korlovo

grands commerçants d'essence de rose devinrent petit à petit distillateurs-exportateurs. Depuis cette époque jusqu'en 1922, l'industrie de l'essence de rose en Bulgarie s'intensifie et se modernise et les installations nouvelles à feu nu ou à la vapeur, comme les usines de concrète prennent progressivement la place des installations primitives.

A cette époque, l'industrie de l'essence de rose était très florissante ; on put alors remarquer que, à part quelques anciennes et honnêtes maisons et sociétés de distillateurs-exportateurs, il y eut des commer- for-mation de quelques sociétés coopératives de cultivateurs, qui ne purent avoir une influence sur notre industrie nationale à cause de leur faible importance faute de moyens et d'organisation.

En 1922 les producteurs créèrent des distilleries coopératives pour traiter eux-mêmes leurs fleurs ; ils fabriquèrent une petite quantité d'essence pendant les saisons de 1922 et 1923. Par la suite, quelques-unes des usines coopératives ainsi créées continuèrent à fonctionner, d'autres cessèrent, les coopérateurs préférant vendre leurs fleurs aux loppement des usines coopératives durant les six dernières années.

Vue l'importance des préjudices causés aux paysans et pour apaiser l'excitation due à la misère, l'Etat ne put rester à l'écart et dut leur prêter son aide matérielle et morale. Pendant ces dernières années la B. A. B. s'occupa de créditer dans une plus large mesure les coopérateurs et pour obtenir un meilleur résultat la banque mit à la disposition de ces derniers, jusqu'alors insuffisamment organisés et instruits, ses spécialistes ; le contrôle de la distillation, qui existait depuis la création des

coopératives fut renforcé et tout à fait rigoureux car l'Etat voulait lutter à la fois contre l'exploitation des producteurs et contre la falsification de l'essence. L'Etat prêtait son concours pour lancer sur le marché une essence garantie pure dans le but de reconquérir la confiance des grands consommateurs étrangers. Malheureusement, malgré les efforts simultanés et sincères de l'Etat et des coopérateurs pour lancer une essence parfaitement pure, nos produits furent discrédités par des personnes intéressées pour empêcher la concurrence.

Pour la campagne de 1932, l'Etat avait voté un décret fixant le prix des fleurs à 7 leva le kgr. de fleurs rouges et obligeant les acheteurs de fleurs à payer à l'avance 50 % du montant des fleurs achetées jusqu'à la fin de la campagne de distillation et d'acquitter le solde de 50 % aux cultivateurs jusqu'au 31 décembre de la même année, délai qui fut prolongé jusqu'au premier février 1933.

Enfin en mai 1933, le Parlement a voté la loi précitée. Comme nous l'avons dit plus haut de grands fabricants se sont abstenus de distiller et la presque totalité de l'essence a été produite par les coopérateurs, sous le contrôle de l'Etat, soit dans leurs propres usines, soit dans des usines louées aux fabricants.

Le prix des fleurs rouges a été fixé cette année à 5 leva ; 12.500.000 de kgr. ont été distillés par les coopérateurs et l'essence obtenue rachetée par la B. A. B. et environ 25.000 kgr. ont été distillés par les propriétaires eux-mêmes dans les régions les plus excentriques.

Pour assurer un contrôle efficace la B. A. B. envoie dans chaque usine des délégués qui surveillent constamment la distillation et qui mettent sous scellés les florentins durant toute la durée des opérations comme l'indique la photographie page 17 (Fig. N° 8).

L'essence produite est recueillie et mise en estagnons seulement par les agents de la Banque en présence d'un représentant des coopérateurs, les récipients sont scellés par les sceaux de la B. A. B. et de l'usine coopérative correspondante.

Les manipulations ultérieures nécessaires de l'essence sont toujours effectuées par les spécialistes de la banque en présence des délégués des coopératives intéressées et, après chaque opération, on fait un rapport officiel signé de l'ingénieur-spécialiste et des membres de la commission de contrôle.

Les consommateurs ont donc l'assurance absolue d'être à l'abri de toute falsification. De plus, il existe à la centrale de la B. A. B. à Sofia, un service spécial dans ses laboratoires qui effectue, sous ma direction, l'analyse des produits obtenus.

Je crois intéressant pour le lecteur de donner ci-dessous quelques résultats d'analyses d'essences obtenues dans les usines coopératives dans les différentes régions de la Vallée des Roses.

D'après le tableau ci-dessus, on voit que les constantes physiques des essences parfaitement pures sont assez variables. La différence des chiffres obtenus provient des procédés de fabrication de l'essence, de l'origine des roses, de la variété de fleurs employées et même des conditions climatériques au moment de la récolte. C'est pourquoi lorsqu'on procède à l'analyse d'une essence pour en déterminer la pureté, il faut avoir une certaine tolérance.

D'après mes nombreuses et longues observations sur des essences de provenance les plus variées je puis dire qu'une essence de rose fraîchement fabriquée a un parfum un peu âpre et n'acquiert sa bonne odeur qu'environ six mois après sa préparation. Quand elle est pure, c'est un liquide doux d'une couleur jaune clair allant jusqu'au vert (en vieillissant, elle devient toujours plus foncée). Lorsque la température ambiante s'abaisse, il se sépare des cristaux de stéaroptènes brillants, irisés qui se rassemblent à la surface ; à plus basse température, l'essence se solidifie complètement en une

	1927	1928	1929	1930	1931	1932
Nombre de distilleries coopératives	13	14	19	29	30 2 louées	31 14 louées
» d'alambics.........	33	35	45	94	100	105
Fleurs distillées en kg.......	444.861	214.616	368.100	1.130,625	2.161.664	4.500.000
Prix de 1 kilog. de fleurs rouges	de 12 à 16 l.	de 12 à 16 l.	20 léva	22 léva	7 léva	7 léva
Essence obtenue...........	108 kgr.	47 kgr.	100 kgr.	287 kgr.	658 kgr.	1.176 kgr.

En 1931, les coopératives ont loué 2 usines possédant 18 alambics à feu nu et 3 à vapeur.

En 1932, les coopératives ont loué 14 usines possédant 147 alambics à feu nu et 9 à vapeur.

masse molle. Toutes les essences obtenues sur fleurs sont très riches en stéaroptènes et possèdent toujours une couleur verte (due à la chlorophylle) qui jaunit en vieillissant ; elle a une odeur douce caractéristique se rapprochant davantage de celle de la fleur tandis que les essences obtenues sur l'eau ont une couleur beaucoup plus claire, une odeur plus pénétrante, alcoolisée. L'essence obtenue par la distillation de fleurs fermentées a une odeur aigrelette due à la formation d'acétate de géranyle.

Avec ces quelques pages, nous pensons avoir donné au lecteur une idée assez précise, bien que rapidement exposée de l'état actuel de l'industrie de l'essence de rose dans notre pays et je voudrais que tous soient bien persuadés que nous ne désirons qu'une chose et que tous nos efforts sincères sont unis vers un même but, améliorer chaque jour la culture du rosier, soigner le plus possible la fabrication de l'essence afin de soumettre aux consommateurs les produits les plus fins aux prix les plus accessibles.



Fig. 8 - Le contrôleur délégué de la B. A. B. surveillant la distillation

Sofia - Paris Juillet-Août 1933.

G. KARAIVANOFF,
Ingénieur-Chimiste E. C. B.
Chef du Laboratoire de la B. A. B.
à Sofia.

P. S. — 1. L'abréviation B. A. B. doit se lire Banque Agricole de Bulgarie.

2. Les photographies sont toutes originales et tirées pendant la saison des roses de Mai à Juillet 1933. Les Nos 1, 2, 4, 5, 7, 8, 9 font partie de ma propre collection, les Nos 3 et 6 appartiennent à la collection de M. R. Garnier, Ingénieur-distillateur.

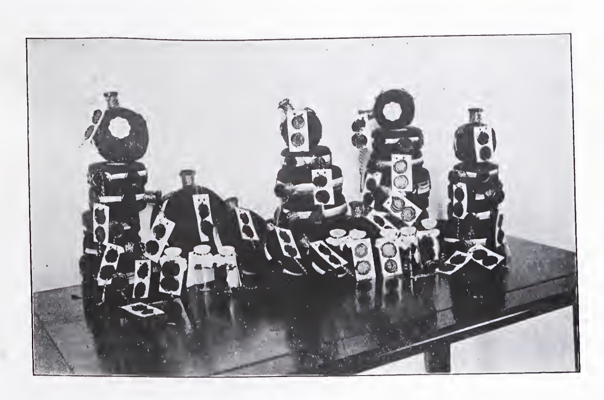


Fig. 9 — Estagnons d'essence de la B. A. B.

Distillation de la Rose Bulgare en 1933

Régions de:	VILLAGES DE :	DENSITÉ 30/15oc	Indice de polarisation	Indice de réfraction 25oc	N D 25	Point de congélation	Indice d'acidité	Indice d'éther	Indice de Saponification
KARLOVO	Arapovo	0,853	—2,5	51,4	1,4606	19°,7	1,87	3,75	5,6
	Klissoura........	0,856	—2,6	55,2	1,4639	17°,5	1,87	9,30	11,20
	Karnaré.........	0,854	—3,7	52,6	1,4616	21°	1,87	9,33	11,20
	Raxmalaré......	0,853	—2,8	51,5	1,4607	20°	0,93	10,73	11,66
	Slatina	0,853	—3,8	53,0	1,4620	17°,5	1,86	18,66	20,53
KAZANLICK	Alexandrovo ...	0,849	—3	48,6	1,4589	20°	1,86	14,00	15,86
	Golémo-Sélo ...	0,852	—2,5	50,6	1,4600	20°,5	3,26	10,80	14,46
	Gorno Tcherkovichté	0,855	—3	52,8	1,4617	20°	1,87	14,00	15,87
	Rozovo.........	0,848	—2,6	49,3	1,4598	22°,5	1,86	13,06	14,93
BREZOVO	Médovo	0,855	—3,4	52,2	1,4618	18°,5	1,96	14,93	16,80
	Radomir	0,8539	—3,8	54,4	1,4626	20°,5	1,49	14,00	15,47
	Tchéclaré	0,8528	—3,2	51,7	1,4605	19°,5	1,40	14,93	16,33

G. K.

De l'emploi de l'Ethylène-Glycol en Alimentation

Propriétés générales. — L'« Ethylène Glycol » est un liquide clair, incolore, sirupeux, possédant une saveur douce. Il est incolore, inodore, non toxique et non volatil, et possède un goût agréable. Il est utilisé dans la fabrication des extraits aromatiques. Ses constantes physiques sont les suivantes :

Densité. — Environ 1.125 (intermédiaire entre celle de l'eau et de la glycérine).

Point d'ébullition. — Environ 197° C.

Point de fusion. — Environ 12° C.

Viscosité. — L'« Ethylène Glycol » comme la glycérine est très hygroscopique, il est plus visqueux que l'eau, mais moins que la glycérine.

Solubilité et inflammabilité. — L'« Ethylène Glycol » est miscible en toutes proportions avec l'eau, la glycérine, les alcools éthylique, méthylique, amylique, l'acétone, l'acide acétique cristallisable, la pyridine et la furfuraldéhyde. Il n'est pas miscible avec le benzène, le toluène, le xylène, le chlorobenzène, le chloroforme, le tétrachlorure de carbone, le sulfure de carbone et l'éther.

L'« Ethylène Glycol » est ininflammable.

Toxicité. — Aucun symptôme pathologique ne se présente si l'on

administre, à doses modérées, de l'« Ethylène Glycol » à des lapins.

Pouvoir bactéricide. — Comme préservateur contre les levures bactériennes et les moisissures, l'« Ethylène Glycol » se montre très voisin de l'alcool éthylique, et il est supérieur à la glycérine.

Des recherches faites avec l'« Ethylène Glycol » ont montré qu'il est un agent satisfaisant pour la préservation des jus de fruits naturels ou concentrés, pour les sodas concentrés, pour les sorbets et pâtisseries glacées, pour les pâtés, cafés, et pour beaucoup d'autres denrées comestibles.

On peut dire, en résumé, que lorsque les fruits frais sont écrasés et qu'on traite la pulpe et le jus avec le glycol, et en chauffant ensuite, on obtient un extrait possédant les qualités tout à fait analogues à celles du fruit frais, de caractère permanent, de couleur constante, et non sujet à être souillé par les micro-organismes.

Les extraits préparés avec les fraises, framboises, mûres ou autres petits fruits, avec les pommes, les pamplemousses, et les pêches ne montrent après des essais en tablettes de plusieurs semaines, aucun changement de composition chimique ou de propriétés organoleptiques.

Les jus qui ont été concentrés dans des conditions favorables à la conservation de leur goût caractéristique et de leur arome, peuvent être préservés par les mêmes moyens.

Des extraits concentrés de café et les autres mélanges aromatiques pour les boissons populaires ont été préparés avec le Glycol et de nombreux fruits desséchés ont été avantageusement traités avec celui-ci.

En outre, dans les préparations de tous extraits tels que amande, pervenche, citron déterpené, orange déterpenée, aromes de salsepareille, érable, pêche artificielle, poire, abricot et autres extraits de même caractère, on peut se servir d'« Ethylène Glycol » comme support. Tous ces extraits possèdent un degré de fluidité voisin des mêmes extraits faits à l'aide de l'alcool, et c'est pourquoi ils sont faciles à manipuler et sont mélangeables sans difficulté aux crèmes glacées, aux confits, boissons et autres produits alimentaires.

Nous ne pouvons pas dire quelle est la quantité d'« Ethylène Glycol » à mettre dans chacune des préparations précédentes et ces renseignements sont donnés à titre d'information et sans garantie. En ce qui concerne la toxicité du produit il n'y a rien à ajouter à l'étude parue sous le titre de « Essais Physiologiques » dans « Industrian and Engineering Chemistry », volume 16, N° 6.

Les essais ont été faits sous la direction de O. B. Humter à la Faculté de Médecine George Washington à Washington D. C.

Les essais physiologiques furent faits sur les lapins ; ils furent nombreux sur des spécimens gris du type lièvre belge, d'un poids moyen de quatre livres. Une attention soigneuse était donnée à leur santé et on ne se servit que d'animaux sains et vigoureux. Ils furent gardés dans de grandes chambres aérées, sous des conditions de température normale, et furent alimentés abondamment en eau nécessaire et aliments sains.

Dans presque tous les cas les lapins furent chloroformés à la fin de la période d'essai, les corps furent autopsiés, les faits pathologiques notés, puis les divers organes furent préservés à la solution de formol, et, plus tard, ils furent sectionnés pour l'examen microscopique. Dans certains cas exceptionnels les sujets furent admis à survivre, en vue de déterminer si oui ou non, il pouvait se présenter une rechute de quelques manifestations anormales, comme une telle aurait pu être notée pour ces animaux examinés à la fin de la période d'essai, et dont la cause pouvait être attribuée à la substance absorbée.

Quand on compare la dose d'« Ethylène Glycol » ingérée par les sujets à celle qui pourrait être ordinairement prise par le corps humain, soit sous la forme d'un aliment, soit sous celle d'un médicament, et en prenant en considération le poids proportionnel du corps humain à celui du lapin, il est raisonnable de croire que la réaction de l'homme envers l'« Ethylène Glycol » serait inappréciable.

S. H. MORDEN

Le Titane en Dermatologie et en Cosmétique

L'Oxyde de Titane ressemble à l'oxyde de zinc, c'est une poudre d'un blanc pur dont on fait un usage de plus en plus fréquent pour la préparation de poudres de beauté et de crèmes dont l'usage est très favorable à l'épiderme.

Quoique très abondant dans la nature cet oxyde a été rangé parmi les «terres rares» à côté des oxydes de thorium et de zirconium.

Par ordre d'abondance, nous dit Sir William Ramsay, il est le cinquième des corps simples, après l'oxygène, l'azote, le silicium et le soufre. On le retrouve dans le soleil et dans les étoiles ainsi que dans la plupart des eaux minérales.

Découvert en 1791 par Max Grégor, étudié par Klaproth, il fut oublié pendant longtemps. On le trouve dans des minerais tels que l'ilménite à Madagascar, à Dakar, à Ceylan et au Tonkin, dans les roches argileuses : rutile, brookite, anatase sous la forme de silicotitanate de calcium.

On a songé depuis longtemps à l'emploi du titane comme pigment mais sa rareté à l'état d'oxyde pur n'en a permis l'usage que récem-

ment : Teisset en 1906 fit breveter l'emploi de cet oxyde dans les peintures et mastic en 1906.

L'ilménite brute contient de la monazite, du zirconium, du quartz et des sels ferreux : le minerai attaqué par l'acide sulfurique, la solution de titane est soumise à l'hydrolyse et donne un gel qui est séché, calciné et broyé.

L'oxyde de titane a un très grand pouvoir couvrant, il blanchit beaucoup plus que le blanc de zinc ou la céruse : mélangé par exemple à du bitume il peut donner des nuances claires, ce qui est impossible avec les autres pigments.

Employé dans la fabrication des poudres de riz, il donne aussi un «couvrant» plus grand que le zinc.

Il restait à démontrer qu'il n'est pas nocif, et en faisant cette preuve on a démontré par surcroit qu'il est bienfaisant pour la peau à un plus haut point que l'oxyde de zinc luimême, déjà excellent.

Le Professeur Nicolas de Lyon, assisté du Dr Lebeufa fait de nombreux essais depuis 1927 à la Clinique dermatologique de l'Antiquaille dans le traitement de diverses dermatoses.

Une pommade composée de :

20	grammes	Oxyde de titane
5	—	Borate de titane
5	—	salicylate de titane
70	—	Lanoline

a permis d'améliorer de nombreux cas d'eczéma ou de dermatite eczématiforme. C'est le prurit qui disparaît tout d'abord, puis l'érythème et le suintement diminuent et l'épidermisation suit habituellement.

Dans les dermatites accompagnant les ulcères des jambes les résultats ont été intéressants.

Les meilleurs résultats ont été obtenus dans les eczémas très prurigineux, sauf cependant dans la dermatite polymorphe de Duhring Brocq. Dans le sycosis bactérien la pommade a été souvent mieux supportée que l'eau d'Alibour et la pommade à l'oxyde jaune.

L'oxyde de titane semble justifié par ses effets antiprurigineux kératoplastiques et épidermisants.

Le Dr Jacques Métadier de son côté a bien voulu étudier ce produit.

Les premiers essais ont été faits à la consultation de dermatologie de l'Hôpital Broca.

La pommade utilisée était de la formule suivante :

20	grammes	Oxyde de titane
5	—	Borate de titane
5	—	Salicylate de titane
70	—	Excipient

Pour le traitement des eczémas généralisés, les malades étaient soumis à une cure de déshydratation consistant généralement en deux jours de régime lacté. Pendant cette période la pâte à l'eau semblait être préférable à tout autre traitement externe et ce n'est que lorsque le suintement était atténué que le titane trouvait son emploi. Son application faisait regresser l'éyrthème et le prurit et menait rapidement à l'épidermisation complète.

Dans les eczématites dues à une iritation locale : frottement de la fourrure sur le cou, celui de la flanelle sur le thorax, le titane trouvait une excellente application : chez tous les malades on a assisté en quelques heures à la disparition de la tache érythémateuse : quant au prurit toujours très violent dans ces cas, le lendemain il avait disparu. Chez les sujets les plus rebelles, trois jours suffisaient.

Dans les eczémas infantiles, la pommade associé au régime donne des résultats bien supérieurs à toute autre médication.

Enfin, dans les eczémas lichénifiés, à eczématisations secondaires que le prurit (souvent en rapport avec un état d'excisabilité nerveuse) a progressivement transformé en créant la modification qui caractérise le lichen, le titane est le médicament de choix qui calme le prurit et permet aux téguments de retrouver leur état quasi normal.

Le titane s'est trouvé également actif dans les érythèmes solaires, les prurits dus à des piqûres d'insectes, à des contacts avec des produits vésicants (orties, méduses). Les engelures au premier degré, les crevasses du sein des nourrices, les croûtes de lait des nourrissons, les brûlures, les plaies ulcéreuses, le psoriasis et les névrodermites et même le lupus (Observation de M. Louis Menon, sur l'action du titane sur le bacille de Koch).

La toxicité du titane a également été étudiée par le Dr J. Métadier. Les lapins ont absorbé sans inconvénient des doses variant de 2 à 10 grammes par jour des divers sels, notamment : Titanate de sodium, bisulfate, citrate et salicylate de titane qui sont solubles : le titane a été retrouvé dans les globules rouges, intimément combiné au fer de l'hémoglobine.

Le Professeur Charles Richet a bien voulu faire quelques essais sur des chiens ; le résultat a été communiqué à l'Académie des Sciences : les chiens traités au titane ont légèrement augmenté de poids par rapport aux chiens traités. Le Dr Métadier a absorbé lui-même du salicylate et du valérianate de titane sans inconvénient, le salicylate est favorable au bon fonctionnement intestinal, on retrouve le titane dans les urines.

Si on ajoute que Baskerville a toujours trouvé le titane associé aux autres métaux dans le protoplasma : soit 0 gr. 0194 par kilog, quel que soit le tissu considéré aussi bien dans les muscles que dans la peau, le sang ou les os, et que Gardner a trouvé un affaiblissement de ce taux de titane dans les tissus pathologiques on est bien obligé de constater que le titane, non seulement bienfaisant pour la santé est absolument nécessaire au corps humain et que par conséquent son emploi doit être conseillé.

M. P. Glaudin, pharmacien, conseille l'usage du titane contre l'herpés, l'acné, l'urticaire, les rougeurs, irritations de la peau, les prurits, les gerçures, engelures, dermatites, ulcères, etc.

MÉTHODES D'AUTODÉSINFECTION DE SURFACES SOLIDES

Par MM. A. THIROUX ET J. RISLER

La question nous a été posée de savoir s'il était possible d'obtenir des surfaces susceptibles de se désinfecter elles-mêmes après avoir été contaminées par des microbes, soit par attouchement, soit à la suite de projections de fines particules de salive.

Ce problème d'hygiène offre un intérêt particulier au point de vue des appareils qui sont appelés, par leur destination, à être souvent manipulés par un public nombreux.

Nos recherches ont d'abord porté sur des surfaces métalliques percées de trous et renfermant des substances antiseptiques volatiles, telles que certaines essences.

Parmi les essences employées : essence de thym, essence de lavande, essence de moutarde, essence de citronelle, l'essence de thym s'est montrée la plus active.

Des tubes métalliques bourrés de coton imbibé d'essence de thym et enfermés dans des boîtes de Pétri préalablement stérilisées sont enduits d'une culture de **bacterium coli** à l'aide d'un tampon de ouate. On constate dans ces conditions qu'on ne peut réensemencer le **bacterium coli** au bout de vingt minutes de contact avec le tube métallique.

Il est à noter cependant que si au lieu d'ensemencer des tubes percés de trous et maintenus jusqu'au moment de l'ensemencement à l'intérieur de boîtes de Pétri fermées, c'est-à-dire en atmosphère saturée de vapeurs antiseptiques, on laisse au contraire ces tubes à l'air libre pendant quelques heures, ils perdent la propriété de stériliser les cultures qui y sont déposées. Les surfaces métalliques percées de trous ne pourraient donc être employées comme autodésinfectantes qu'à la condition d'être maintenues en espace rigoureusement clos, ce qui rend leur application difficilement réalisable dans la pratique.

Nous avons alors pensé que des corps poreux permettraient une répartition constante à leur surface d'un antiseptique volatil dont ils seraient imprégnés et pourraient devenir autodésinfectants.

Dans le but de vérifier cette hypothèse, nous avons utilisé des charbons employés pour l'industrie électrique.

L'expérience a été faite de la façon suivante :

Deux charbons sont plongés : l'un dans de l'essence de thym, l'autre dans une solution de 4 grammes de thymol dans 2 grammes de camphre.

Au bout de vingt-quatre heures, les charbons sont retirés des liquides antiseptiques essuyés soigneusement avec un linge aseptique et placés dans des boîtes de Pétri stérilisées, non recouvertes. Ils sont donc laissés à l'air libre.

Au bout de vingt-quatre heures, avec des tampons de ouate montés et stérilisés à l'autoclave, on les ensemence au moyen d'une culture de **bacterium coli.**

Un charbon stérilisé non imprégné d'antiseptique est ensemencé de même et sert de témoin.

Au bout de cinq, dix, quinze, vingt, trente, quarante minutes, des tampons stérilisés sont promenés sur les charbons ensemencés et plongés dans des tubes de bouillon. Les résultats sont les suivants ; les tubes ensemenc s avec le charbon non imprégné d'antiseptique donnent tous naissance à une culture de **bacterium coli.**

Au contraire, les tubes ensemencés avec les tampons promenés sur les charbons imbibés d'essence de thym et sur les charbons imbibés d'une solution de thymol dans le camphre restent stériles.

L'expérience est renouvelée deux jours après que les charbons imbibés ont été retirés de leur solution antiseptique, puis quatre, cinq, six, sept, huit, neuf et jusqu'à trente jours avec le même résultat, les charbons n'étant pas de nouveau plongés dans les solutions antiseptiques et restant à découvert entre les différentes opérations.

A deux reprises seulement, un tube a donné naissance à une culture. Mais nous avons pu déterminer qu'il s'agissait d'un germe étranger à ceux ensemencés (staphylocoque, probablement tombé sur les tampons au moment précis de l'ensemencement).

En effet, le staphylocoque, ainsi que nous avons pu nous en rendre compte, est également **détruit rapidement à la surface des charbons** imbibés des antiseptiques que nous avons expérimentés. Mais comme les contaminations accidentelles par les poussières du laboratoire consistent la plupart du temps en des germes qui prennent le Gram et que l'on constate dans ce cas la présence fréquente des staphylocoques, il est difficile de faire la part de ces contaminations accidentelles si on utilise le staphylocoque comme matériel d'expérience ; c'est pour cela que nous avons préféré expérimenter avec le **bacterium coli** qui se ren-

contre rarement parmi les contaminations de laboratoire.

Les mêmes expériences faites avec des charbons imprégnés de formol du commerce (sol. à 40 p. 100) donnent des résultats très imparfaits. Déjà au bout de quarante-huit heures, cinq minutes de contact sont insuffisantes pour stériliser les cultures déposées à la surface des charbons ; au bout de huit jours, la stérilisation ne se produit plus.

Des tubes poreux en terre réfractaire, des morceaux de bois dur (hêtre), imprégnés des mêmes substances, donnent les mêmes résultats que ceux obtenus avec le charbon.

Nous pensons que ces premières expériences pourront amener à utiliser les corps poreux, et en particulier le charbon, imbibés d'antiseptiques, pour la fabrication d'objets usuels dont on désire assurer l'autodésinfection.

L'ensemble de ces recherches nous montre en effet que cette méthode d'autodésinfection peut être appliquée à la destruction de toutes les bactéries si l'on a soin d'activer le charbon ou les corps poreux à l'aide d'antiseptiques appropriés soit par imprégnation, soit par absorption aux basses températures (air liquide — 185°).

Extrait du « Bulletin de l'Académie de Médecine ».

LA PROCHAINE FOIRE INTERNATIONALE DE LYON

Le ralentissement de l'activité économique générale n'a pas diminué le rôle de la Foire Internationale de Lyon. Bien au contraire, les difficultés apportées aux échanges internationaux ont amené une concentration des transactions à cette réunion annuelle où vendeurs et acheteurs entrent directement en relations et traitent leurs affaires en très peu de temps.

Comme de coutume, la prochaine Foire de Lyon, qui se tiendra du Jeudi 8 Mars au Dimanche 18 Mars, réunira en une vaste synthèse toute la diversité de la production française aux côtés de laquelle viendront se placer, en une loyale concurrence, les échantillons de l'industrie de vingt autres pays.

Chaque année les fabricants réservent pour la Foire de Lyon leurs plus récentes créations et les acheteurs viennent y étudier les modèles que conçoit l'ingéniosité des constructeurs et que leur habileté réalise. La variété et l'abondance des articles exposés permettent aux commerçants de ne passer leurs commandes que pour des articles parfaitement adaptés au goût de leurs clients habituels.

De plus, la Foire de Lyon ne convie à ses manifestations que de véritables producteurs ; les négociants sont donc assurés de ne traiter des affaires qu'avec des maisons sérieuses constituant, en quelque sorte, une élite de l'industrie. C'est pour eux une garantie du fini de la production, du choix judicieux des matières, en même temps que l'assurance d'être servis à temps et dans les meilleures conditions.



Vue de la Foire, vue prise du pont St-Clair

Aussi, l'institution lyonnaise a-t-

elle non seulement conquis la faveur des hommes d'affaires de tous les pays, mais elle a su conserver leur fidèle attachement, en dépit des circonstances économiques difficiles. Alors que semblait se répandre un certain désordre dans la pratique des transactions, la Foire de Lyon s'est appliquée, au contraire, à maintenir une sévère discipline commerciale. Créée à l'intention des commerçants, perfectionnée sans cesse dans ses méthodes, reconnue universellement comme grand marché international, elle n'a jamais permis, au cours de ses manifestations, qu'une concurrence, même déguisée, fût faite au commerce de détail. La vente à la clientèle particulière y est toujours strictement interdite.

L'empressement que mettent vendeurs et acheteurs, les uns à s'assurer un stand, les autres à annoncer leur visite, prouve, du reste, l'exactitude de la formule qui guide la Foire de Lyon. Les commerçants sont venus passer leurs ordres à la réunion de 1933 de tous les départements français, de dix colonies et de 48 pays étrangers. N'est-ce pas là un témoignage de l'utilité du rôle que joue le grand marché lyonnais dans la vie économique moderne ?

L'essence de lavande contient-elle de l'acide acétique à l'état d'éther ?

Le lecteur sait combien ont été discutés et partagés les avis au sujet de l'existence de l'acide acétique à un état plus ou moins accentué dans l'essence de lavande. Pourtant, par saponification de l'essence il y a formation de sels de potasse des différents acides, par acidification de la liqueur alcaline les acides organiques sont mis en liberté et sont, alors, entraînés par la vapeur d'eau. La solution acide est ensuite recueillie et neutralisée par une liqueur de potasse concentrée jusqu'à dessication des sels de potasse. Puis par l'acide sulfurique, on traite les sels anhydres ; les acides sont mis en liberté et rectifiés à la colonne. Rappelons que l'acide acétique bout à 119°, l'acide propionique à 141°, l'acide isobutyrique à 155°5 et l'acide butyrique normal à 163°. L'acide acétique obtenu a été caractérisé par sa transformation en un dérivé cristallisé, très facile à préparer, l'acétabilide et d'après la réaction que nous donnent MM. Langlais et J. Goby de la Sté Tombarel

$CH_3 - COOH + C_6H_5AzH_2 = CH_3 - CO - AzHC_6H_5 + H_2O$

les eaux mères de cristallisation traitées par le Brome fournissent un autre dérivé cristallisé le para Bromo acétanilide.

Pour faire l'application méthodique de ce principe, les opérateurs ont saponifié 500 grammes d'essence pendant une heure au bain-marie par 1 litre 300 de Potasse alcoolique normale. Puis ils ont ajouté 1 litre d'eau après distillation de l'alcool. Alors, les terpènes et alcools terpéniques surnagent la couche saline aqueuse, décantés et lavés avec deux fois 100 cm3 d'eau. On rend la liqueur acide par addition d'acide sulfurique dilué, pendant ces lavages pour éviter les émulsions.



Récolte de la Lavande

Les solutions aqueuses sont réunies et rendues franchement acides au moyen d'acide sulfurique à 20 %. Un réfrigérant descendant est adapté au ballon contenant la solution qui est portée à l'ébullition et les acides sont entraînés par la vapeur d'eau. Quand le contenu du ballon est concentré il se produit des soubressauts dus à la précipitation du sulfate de potasse, il suffit alors de réajouter de l'eau. Le liquide qui distille est reçu dans un grand récipient contenant 900 cm3 de solution aqueuse de potasse normale et quelques centimètres cubes de phtaléine de phénol. La distillation est arrêtée dès que la coloration rose disparaît.

La lavande dont les opérateurs sont partis titrait 42,5 % d'éther calculé en acétate de linalyle, le poids théorique total calculé en acide acétique et contenu dans les 500 gr. de lavande serait de :

$$\frac{500 \times 42,5 \times 60}{100 \times 96} \quad \text{65 gr d'acide acétique.}$$

65 gr. d'acide acétique.

Pour caractériser l'acide, les opérateurs ont pris 20 grammes d'acide qu'ils ont chauffé pendant 10 heures au bain de sable avec 20 grammes d'aniline fraîchement distillée, dans un petit ballon muni d'un réfrigérant ascendant constitué par un tube en verre de 1 m. de long : après refroidissement le liquide se prend en masse

Le magma cristallin est alors dissous dans un litre et demi d'eau bouillante, on ajoute 3 grammes de noir-décolorant, on fait bouillir pendant 5 minutes puis on filtre. Après refroidissement complet de la solution, les cristaux formés sont essorés. Et, par concentration de moitié de leur volume, les eaux mères abandonnent encore une petite quantité de cristaux. Après séchage, le poids obtenu était de 21 grammes fondant à 112°.

Par une nouvelle cristallisation dans l'eau, le point de fusion s'est élevé à 115°. Les cristaux sont mélangés avec de l'acétanilide, ce qui permet de vérifier que le point de fusion n'a pas subi de dépression.

Les eaux mères restantes sont alors traitées par de l'eau de Brome jusqu'à coloration jaune de la liqueur.

Le para-bromacétanilide précipite (4 gr.) et on le fait cristalliser dans de l'alcool dilué.

20 autres grammes de l'acide ont été transformés par les opérateurs, selon la méthode générale de préparation des éthers en acétate d'éthyle. Après lavage à l'eau salée, séchage et distillation sur chlorure de calcium, l'éther acétique distillait entre 72 et 76°.

Ces quelques lignes démontrent, en effet, nettement que contrairement à certaines opinions, les sels de potasse obtenus après saponification sont bien des acétates.

Raymond THIÉBAUT
Ingénieur.

FICHES TECHNIQUES

« La recherche des phénols dans les huiles essentielles. » — R. M. Reed. — Perf. Essent. Oil Rec., t. 24, p. 190, 1933.

Les principales huiles essentielles, ainsi que les parfums synthétiques renferment différents phénols tels que thymol, carvacrol, eugénol, isoeugénol, et vanilline. Le problème de l'identification de ces différents phénols présente donc une grande importance scientifique et pratique.

La méthode que conseille l'auteur pour la recherche des phénols dans les huiles essentielles consiste à traiter l'échantillon avec une solution aqueuse de soude caustique et d'acide monochloracétique. Il se forme dans ces conditions des acides aryloxyacétiques qui ont la propriété de cristalliser dans des conditions connues. Il suffit donc d'isoler les cristaux après la réaction que nous venons de décrire et de les identifier par diverses réactions, ou par la détermination de leurs constantes physiques telles que leur point de fusion.

« Huiles essentielles brésiliennes ». — F. W. Freise. — Perf. Essent. Oil Rec., t. 24, p. 202, 1933.

Voici les caractères principaux d'un certain nombre d'huiles essentielles brésiliennes :

Agonandra brasiliensis. Cette essence est obtenue par la distillation des parties intérieures du bois de la plante qui donnent avec un rendement de 3 à 3,8 % une huile essentielle jaune pâle d'odeur fortement aromatique, rappelant l'huile de bois de Santal véritable et de réaction acide. Densité à 25° : 0,958 à 0,972. Indice de réfraction : 1,485 à 1,555. Un volume d'essence est soluble dans 7 volumes d'alcool à 70°.

Aniba canelila obtenue avec un rendement de 1,8 à 2,4 % par distillation des tiges de l'arbre. Rappelle l'odeur de l'essence de cannelle en mélange avec l'essence de rose. — Densité à 25° : 0,966 à 0,982. — Indice de réfraction : 1,572. — Soluble dans 3 parties d'alcool à 90°.

Aptandra spruceana. S'obtient par distillation des racines, des tiges et de l'écorce de la plante, avec un rendement de 0,80 à 1,5 %. On considère cette essence comme supérieure à celle du bois de Santal. Densité à 25° : 0,988 à 0,995. Indice de réfraction : 1,485 à 1,558. Pouvoir rotatoire : —4°30' à —1°. Soluble dans 4 parties d'alcool à 70°.

Calophyllum brasiliense. S'obtient avec un rendement de 1,5 à 1,8 % par l'entraînement à la vapeur des copeaux de bois. Coloration verdâtre, odeur fortement aromatique qui rappelle celle du bois de Santal. Densité à 25° : 1,015 à 1,112. Indice de réfraction : 1,585 à 1,622.

Guarea spicoflora. S'obtient avec un rendement de 0,03 à 0,35 % en partant des fleurs fraîches de la plante. Employée pour frauder l'huile de bois de Santal. Densité à 25° : 0,968 à 0,975. Indice de réfraction : 1,498 à 1,507. Pouvoir rotatoire : —12°45 à 20°. Soluble dans 4,5 parties d'alcool à 70°.

Guarea trichiloides L. Ce produit constitue la majeure partie de ce qui est appelé l'essence de bois de Santal brésilienne. Les arbres four-

nissent, lorsqu'ils sont incisés, un latex jaunâtre ou blanc possédant l'odeur de la cannelle et son goût irritant mais qui ne coagule pas et ne se solidifie pas. Par entraînement à la vapeur, ce latex donne 2,0 à 2,85 % d'une huile essentielle de densité à 25° : 0,945 à 0,965 et d'indice de réfraction : 1,485. Sa couleur varie du jaune pâle au verdâtre, son odeur se rapproche de celle de l'essence de rose, elle est soluble dans 11 parties d'alcool à 70°.

Hippocratea volubilis L. L'écorce de cette plante donne une huile essentielle fréquemment employée pour adultérer l'huile de bois de Santal. Le rendement est de 0,45 à 1,25 %, l'huile est verdâtre ou jaune, de densité 0,910 à 0,945 et d'indice de réfraction 1,385 à 1,525. Elle est soluble dans 6 parties d'alcool à 70°.

***

« Auto-oxydation des aldéhydes ». — M. T. Bogert et E. G. McDonough. — Drug & Cosmetic Ind., t. 32, pp. 312, 332, 514, 533, 536, 538 et 540, 1933.

Les différents facteurs qui suivent ont été étudiés au point de vue de leur influence sur la vitesse d'oxydation de 17 aldéhydes employées couramment en parfumerie : lumière du jour, température, addition d'une autre aldéhyde, addition d'autres composés organiques, addition de parfums et d'huiles essentielles, isolés ou synthétiques.

Les résultats de cette étude sont les suivants :

1° Les aldéhydes employées en parfumerie, sauf l'aldéhyde salicylique subissent une auto-oxydation dans la lumière du jour et dans l'obscurité.

2° Cette vitesse d'oxydation est modifiée par la présence de certains groupes dans la molécule de l'aldéhyde, par exemple les groupes OH et OCH3 ralentissent l'oxydation, la liaison oléfine l'accélère.

3° L'auto-oxydation est influencée par des phénomènes photochimiques, et elle est beaucoup plus accentuée en présence de la lumière, sauf pour l'aldéhyde cinnamique et ses homologues.

4° Le coefficient de température de l'auto-oxydation est le même à la lumière que dans l'obscurité.

5° La vitesse d'auto-oxydation d'une aldéhyde influence l'oxydation de l'aldéhyde à laquelle elle est mélangée.

6° Les groupes aminés peuvent être considérés comme des retardateurs d'oxydation, puis ensuite les molécules renfermant un groupe OH.

7° L'influence relative des divers réactifs chimiques sur l'auto-oxydation, montre que le mécanisme de ce phénomène est le même à la lumière et dans l'obscurité.

8° L'addition de parfums ne réduit pas dans la plupart des cas la vitesse d'auto-oxydation.

9° Dans les mélanges binaires d'aldéhyde, la teneur en acide après auto-oxydation montre que le phénomène se poursuit proportionnellement à la concentration de chaque aldéhyde.

10° Le phénomène d'auto-oxydation est accompagné d'un dégagement de CO2 sauf dans le cas des aldéhydes du groupe benénique.

***

« Agents de conservation pour les cosmétiques. » — E. Boehm. — Drug & Cosmetic Ind., t. 32, p. 510, 1933.

Etude des propriétés des différents antiseptiques employés pour la conservation des cosmétiques. Des indications numériques sont données concernant l'emploi des éthers méthylique et propylique de l'acide p-hydroxybenzoïque et les sels de sodium de cet acide, pour la conservation d'un grand nombre de cosmétiques.

Le mode opératoire suivant est recommandé : on dissout les éthers libres dans l'eau que l'on désire employer pour ébullition pendant 5 minutes en agitant vigoureusement, puis on ajoute cette solution à la préparation. Si cette dernière ne doit pas contenir d'eau, la solution des éthers est préparée soit dans l'alcool à 95°, soit dans l'acétone. Les sels de cet acide s'emploient sous la forme de solution de base à 40 %.

Pour obtenir une protection antiseptique très efficace, l'auteur conseille d'employer une proportion de 0,2 % d'éther benzylique.

***

« Identification de la p-phénylènediamine et les autres diamines dans les substances destinées à la teinture des cheveux. » — C. Griebel et F. Weiss. — Z. Untersuch. Lebensm., t. 65, p. 419, 1933.

La différenciation de la p-phénylènediamine et de la p-tolylènediamine, ainsi que l'identification de cette première diamine dans un mélange des deux produits sont des opérations faciles et que l'on peut effectuer avec une grande facilité au moyen de la réaction de Griebel faisant intervenir la vanilline et l'acide chlorhydrique. Pour compléter les renseignements qui sont donnés par cette réaction, on peut également préparer la chlorimide au moyen de l'hypochlorite de chaux et caractériser cette substance par son point de fusion.

La coloration rouge brique que l'on obtient par réaction du chlorhydrate de vanilline sur la p-phénylènediamine, se transforme en violet pourpre par dilution avec l'eau. Cette transformation est différente de celle qui se produit dans le cas de la p-aminodiphénylamine.

La présence de p-amirodiphénylamine et de m-phénylènediamine, augmente les difficultés d'identification de la p-phénylènediamine et de la p-tolylènediamine. Dans ce cas, il faut employer un procédé spécial dont on trouvera la description dans l'original.

Les Parfums de France

Revue Mensuelle de la Parfumerie de Grasse

Seule publication du Centre Mondial de la Production Florale

Luxueusement éditée - Richement illustrée

Publie chaque mois une abondante documentation sur

- L'Etat des récoltes florales.
- Les Parfums composés, formules et recettes
- L'Emploi des Essences et leur analyse.
- Les Nouveautés techniques et scientifiques.
- Les Cours des Produits aromatiques.

Abonnement Annuel

France et colonies :	**75** fr.
Etranger :	**100** fr.
Spécimen contre :	**5** fr.

Rédaction et Administration :
Avenue de la Gare, GRASSE

EL REQUIND

Revue de Chimie Industrielle et Appliquée et d'Informations générales pour toutes les industries

Publication Mensuelle

Seule Revue de Chimie Industrielle et Appliquée publiée dans la République Argentine.

Elle circule dans toutes les Industries Argentines

Industriels

Faites connaître vos produits dans la République Argentine avec une annonce
dans

"EL REQUIND"

Tarif de Publicité et numéro spécimen sur demande

Tarif d'abonnement ; Pesos 7.50 papier par An

Direction et Administration :
Canning 2360 -:- BUENOS-AYRES
República Argentina

"Parfümerie Zeitung"

WIEN, III., KOLLERGASSE Nr. 9

est la revue la plus intéressante pour traiter des affaires en parfums, savons, articles cosmétiques, huiles essentielles, matières premières pour la parfumerie et essences, avec

l'Autriche et les Balkans

Le contenu rédactionnel solide et la belle forme du journal, comme aussi ses 3.000 lecteurs qui sont tous acheteurs pour les marchandises nommées ci-dessus, font de cette revue un collaborateur de choix.

Veuillez demander des numéros spécimens.

"PARFUM und SEIFE"
vormals

"Die Seifenindustrie"

Neudeggergasse 15
VIENNE, VIII (Autriche)

Journal des Fabricants d'Huiles, Graisses, Savons et Bougies, avec les Suppléments "Le Parfumeur" et "Le Cosmétique".

Seul grand journal spécial pour l'Autriche, les Etats successeurs et les Balkans.

NUMÉRO SPÉCIMEN GRATUIT
ET TARIF DE PUBLICITÉ SUR DEMANDE

« Essence algérienne de géranium : méthode d'analyse de ses éthers. » — B. Angla. — Parfums de France, t. 11, p. 137, 1933.

Lorsque l'essence de géranium est fraudée d'une façon scientifique par addition d'éthers sels, la détermination de l'indice d'éther ne permet pas de déceler la fraude, et il n'existe pas de méthode facile pour le dosage de l'acide tiglique ou du tiglate de géranyle qui sont les constituants principaux de l'essence et qui sont trop coûteux pour être employés comme adultérants.

L'auteur conseille le mode opératoire suivant pour déceler la fraude d'une essence : on détermine sur un échantillon de 2 gr. l'indice d'acide et l'indice de saponification par les méthodes habituelles. On chasse l'alcool par des additions alternées d'eau et des évaporations, on refroidit, on extrait la couche surnageante insoluble par de l'éther, on décante, on chasse l'éther dissous, on refroidit et ajoute 15 cm3 d'acide sulfurique 0,5 N et complète finalement le volume du mélange à 110 cm3.

Le mélange ainsi préparé est placé dans un flacon Pyrex de 250 cm3 ayant un col de 20 cm. et relié à un condenseur Liebig vertical. On distille à la vitesse d'environ 1 goutte par seconde, on recueille 100 cm3 du distillat en fractions de 10 cm3 et on titre séparément chaque fraction avec de la potasse 0,05 N en employant le bleu de bromothymol comme indicateur.

Pour chaque fraction, on calcule le rapport de la quantité d'acide distillant dans chaque fraction par rapport à la quantité totale distillée dans les 10 fractions, ce rapport est dénommé R1. On détermine également le rapport de la quantité d'acide distillé dans chaque fraction, par rapport à la quantité totale contenue dans les 110 cm3 de mélange soumis à la distillation. Ce rapport est dénommé R2.

Voici les limites de R1 pour une essence algérienne de géranium véritable pour chacune des 9 premières fractions obtenues par distillation :

1 (10 à 12), 2 (19 à 22), 3 (28,5 à 30,5), 4 (37 à 39), 5 (46 à 48), 6 (54 à 57), 7 (64 à 66), 8 (73,5 à 75,5), 9 (85 à 87).

En ce qui concerne le rapport R2, ce rapport pour les 10 fractions est voisin de 70.

***

« Huile essentielle et résine de Cynomarathrum Nuttallii. » — E. K. Nelson. — J. Am. Chem. Soc., t. 55, p. 3400, 1933.

Le **Cynomarathrum Nuttallii** de l'Utah donne par entraînement par la vapeur d'eau et avec un rendement de 6 %, une huile volatile. Le résidu de la distillation extrait par l'alcool éthylique donne avec un rendement de 15 % un produit résineux de coloration rouge ou baume.

L'huile essentielle a une densité à 20° de 0,869, un pouvoir rotatoire de 22° 6, la presque totalité de cette essence bout au-dessous de 48°, le reste entre 90 et 105°. Elle est constituée pour 95 % de d-B-pinène. Le baume est un mélange de résines neutres et acides qui par saponification donne de l'acide angélique et un alcool sesquiterpénique.

***

Les essences de feuille des conifères de l'état de Washington. VI. Abies nobilis. — E. V. Lynn et S. Nakaya. — J. Am. Pharm. Assoc., t. 22, p. 305, 1933.

L'essence fournie par les feuilles des conifères de l'Etat de Washington aux Etats-Unis contient approximativement 78 % de terpènes, dont plus de la moitié est constituée par du l-β-phellandrène et le reste par du l-α-pinène et du l-β-pinène et probablement un peu de camphène. Les autres substances que renferme l'essence comprennent principalement des sesquiterpènes ou des dérivés de ces produits, ainsi que quelques petites quantités de phénols, d'éthers de l'acide acétique et peut-être également de l'acide caprylique, ainsi que des aldéhydes et des cétones.

***

Quelques observations sur les constantes de l'essence de menthe aspic. — L. E. Warren. — J. Am. Pharm. Assoc., t. 22, p. 294, 1933.

L'examen d'un certain nombre d'échantillons commerciaux, présumés purs, d'essence de menthe aspic, a montré qu'aucun de ces échantillons ne possédait de constantes qui, au point de vue de la teneur en carvone ou du pouvoir rotatoire, se rapprochent des limites indiquées par la pharmacopée des Etats-Unis. Nous rappelons que ces limites sont 43 % pour la teneur en carvone et -38° pour le pouvoir rotatoire.

Ces observations ont d'ailleurs été confirmées par les observations recueillies par deux importantes maisons de commerce au cours d'une période s'étendant sur 15 années. L'auteur dans ces conditions propose de modifier les indications de la Pharmacopée de la façon suivante : pouvoir rotatoire -48 à -59° et teneur en carvone qui ne doit pas être inférieure à 50 %.

***

L'emploi des sapamines dans la préparation des cosmétiques. — H. Janistyn. — Deut. Parfümerie Ztg., t. 18, p. 221, 1932.

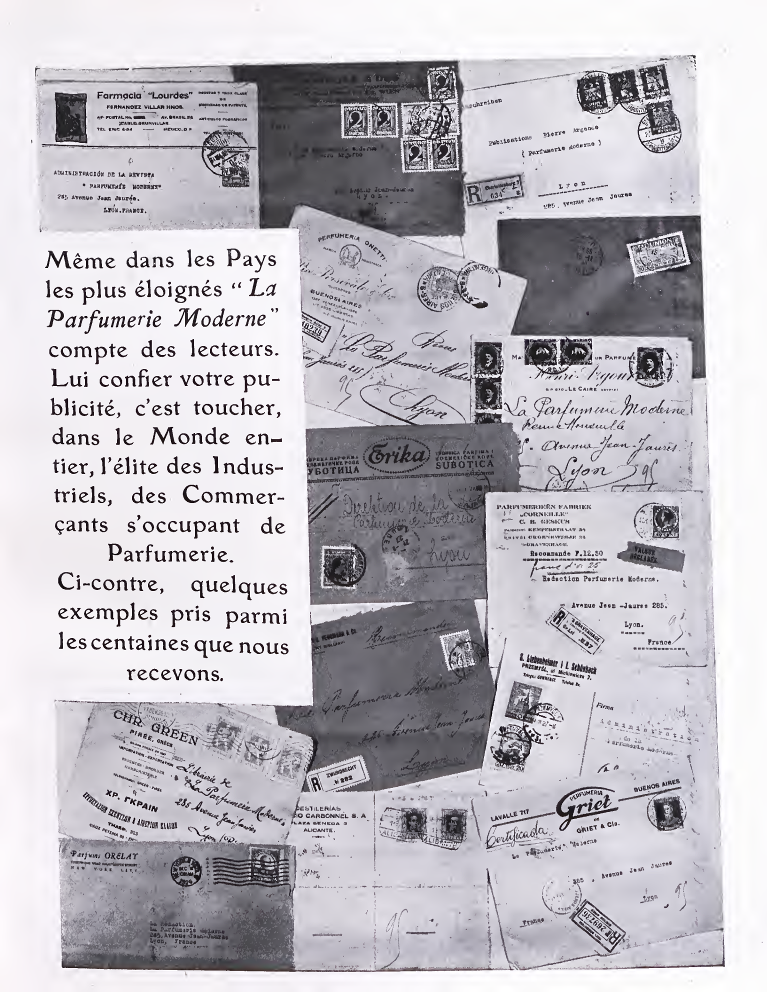
Les sapamines dont l'emploi est indiqué par l'auteur sont des dérivés disubstitués de l'éthylènediamine combinés avec des acides gras par l'intermédiaire du groupe amino.

Ces produits forment des sels neutres avec la plupart des acides, ils sont solubles dans l'eau et forment une mousse abondante sauf dans les solutions alcalines.

On trouvera dans l'original la description des propriétés de ces produits ainsi qu'un exposé des avantages qui résultent de leur emploi dans la fabrication des cosmétiques. Quelques formules de préparation sont données à titre d'exemple.

Imp. des Missions Africaines, cours Gambetta, 150, Lyon

Le Gérant : F. ROUX


Même dans les Pays les plus éloignés "La Parfumerie Moderne" compte des lecteurs. Lui confier votre publicité, c'est toucher, dans le Monde entier, l'élite des Industriels, des Commerçants s'occupant de Parfumerie.
Ci-contre, quelques exemples pris parmi les centaines que nous recevons.
Farmacia "Lourdes"
FERNANDEZ VILLAR HNOS.
ADMINISTRACIÓN DE LA REVISTA
"PARFUMERIE MODERNE"
285 Avenue Jean Jaurès.
LYON.FRANCE.
Publications Pierre Argence
(Parfumerie Moderne)
Lyon
285 , Avenue Jean Joures
PERFUMERIA ONETTI
BUENOS AIRES
La Parfumerie Moderne
Lyon
LE CAIRE
La Parfumerie Moderne
Avenue Jean Jaurès
Lyon
Erika
SUBOTICA
СУБОТИЦА
PARFUMERIEËN FABRIEK
"CORNEILLE"
C. B. GESKUS
Recommande F.12.50
Redaction Parfumerie Moderne.
Avenue Jean -Jaures 285.
Lyon.
France
S. Liebenheimer i L. Schönbach
PRZEMYŚL, ul. Mickiewicza 7.
Firma
Administration
de la
Parfumerie Moderne
CHR. GREEN
PIRÉE, GRÈCE
ΧΡ. ΓΚΡΑΙΝ
285 Avenue Jean Jaurès
Lyon
ZWIJNDRECHT
DESTILERIAS
CARBONNEL S. A.
ALICANTE.
LAVALLE 717
PERFUMERIA
Griet
GRIET & Cía.
BUENOS AIRES
Certificada
285 , Avenue Jean Jaures
Lyon
France
Parfums ORELAY
NEW YORK CITY
La Redaction,
La Parfumerie Moderne
285, Avenue Jean-Jaurès
Lyon, France

Nº 2 Le Numéro : 6 Francs FÉVRIER 1934

LA
PARFUMERIE MODERNE

ÉGYPTE

Situation économique et Commerce extérieur

Le Bulletin de la Chambre de Commerce française du Caire a reproduit un communiqué de notre attaché commercial qui résume la situation économique de l'Egypte à la fin de l'année 1933.

D'après ce communiqué la situation économique en Egypte serait relativement satisfaisante : par suite de l'absence des restrictions pour la culture du coton la récolte de ce dernier est le double de celle de l'année passée ; il convient aussi de remarquer que les stocks de coton, achetés il y a trois ans par le gouvernement, ont été écoulés.

Le coton récolté présentant des qualités supérieures à celles du coton américain de même type et se vendant à des prix inférieurs à ce dernier, il s'ensuit que la récolte s'écoule dans de bonnes conditions.

Malgré les prix bas de vente, il rentrera, en Egypte, en raison de ce qui vient d'être dit, 10 millions de livres égyptiennes de plus que l'an dernier.

Notre attaché fait en outre observer que la situation financière de l'Egypte est saine, les dettes sont stabilisées, le marché des titres est en hausse continuelle ce qui indique des disponibilités de capitaux.

Le commerce, il est vrai, est à l'état stagnant, comme ailleurs, en raison des charges qu'il doit supporter, des restrictions douanières, des changements brusques qui se produisent dans les dispositions de la douane.

Mais en raison de la physionomie économique de l'Egypte, qui ressort des indications de notre attaché, il nous a semblé utile d'examiner quel a été le débouché offert par ce pays aux produits dont nous nous occupons ici.

Toutefois avant d'aller plus loin nous dirons quelques mots sur le commerce extérieur de l'Egypte (les derniers chiffres publiés actuellement concernent 1932) qui compléteront ce qui vient d'être dit sur la situation du pays.

La décroissance de la valeur du commerce extérieur est continue depuis 1929 ; observons toutefois que cette variation, provoquée par les changements dans les échanges eux-mêmes, est également influencée pour une certaine part par les modifications dans les prix des produits.

En millions de L. E. (L. E. = livre égyptienne qui est équivalente à la livre anglaise augmentée de 6 pences), le commerce extérieur s'est présenté de la façon suivante depuis 1929 :

	1929	1930	1931	1932
Importation	56,2	47,5	31,5	27,4
Exportation	51,9	31,9	28,1	26,98
Réexportation	1,9	0,9	0,7	0,72
Total	110	80,3	60,3	55,10

ALBERT VERLEY

8, 9 et 10, Quai de la Marine

ILE SAINT-DENIS

(Seine) France

MATIÈRES PREMIÈRES
AROMATIQUES NATURELLES ET SYNTHÉTIQUES POUR PARFUMERIE
SAVONNERIE, CONFISERIE ET DISTILLERIE



LALUE KOLEFF

DISTILLATEUR DE L'ESSENCE DE ROSE



Distilleries Mcdernes à :

GABAREVO - KAZANLIK - RAHMANLIY

BULGARIE

AGENTS DÉPOSITAIRES :

A. TROMBERT, 62, Cours Gambetta — **LYON.**
Léon ALLEMANO, 7, rue des Moulinets - **GRASSE.**
Elie COHEN, 328, Boulevard Chave - **MARSEILLE.**

Cie Gle des ESSENCES et PARFUMS
Anciens Etablissements N. MOURANCHON & Cie
40, Rue Damrémont — PARIS

On remarque que l'exportation a été en 1932, très voisine de l'importation, dont elle s'est rapprochée beaucoup plus que les autres années de la période considérée, et, au point de lui être presqu'égale.

Ce résultat est dû à l'action du gouvernement égyptien qui a fait tous ses efforts pour substituer des produits égyptiens aux produits importés ; le gouvernement a réglementé les productions industrielles et agricoles du pays et a encouragé certaines cultures, dont l'excédent a provoqué des exportations ; il a, en outre, exercé une surveillance sur la qualité des exportations du pays ce qui a eu comme conséquence un écoulement plus facile des produits.

Si nous examinons quels ont été les fournisseurs les plus importants de l'Egypte pour les années 1931 et 1932 nous constatons que la France qui occupait le second rang en 1931, n'occupe plus que le quatrième en 1932 ; que le Japon qui n'était qu'au cinquième rang en 1931, se trouvait au troisième en 1932. C'est-à-dire que le Japon est le seul parmi les fournisseurs principaux de l'Egypte dont la valeur des importations ait été supérieure en 1932 à celle de 1931. Nous retrouvons donc en Egypte ce que l'on peut constater dans tant d'autres pays : une invasion de produits japonais. On sait que ces produits sont à des prix extrêmement bas et qu'il faut effectivement qu'ils soient très nombreux pour parvenir à la somme indiquée en 1932.

Voici les principaux fournisseurs de 1931 et de 1932 avec leur valeur d'importation en Egypte exprimée en millions de livres égyptiennes :

1931

1. Grande-Bretagne	7,1
2. France	3
3. Italie	2,89
4. Allemagne	2,53
5. Japon	1,53
6. Etats-Unis	1,36
7. Belgique	1,21
8. Roumanie	1,14
9. Inde Brit. et Aden	1,10

1932

1. Grande-Bretagne	6,5
2. Italie	2,4
3. Japon	2,1
4. France	1,97
5. Allemagne	1,91
6. Belgique	1,27
7. Inde Brit. et Aden	0,893
8. Etats-Unis	0,871
9. Roumanie	0,780

Parmi les produits que la France importe en Egypte, nous relevons au cinquième rang les médicaments et préparations pharmaceutiques, au huitième, la parfumerie (savons exceptés), et beaucoup plus loin, aux seizième et dix-septième rang les savons communs et les savons de toilette et médicinaux.

Voici, en effet, les produits principaux que nous livrons à l'Egypte avec indication de la valeur de ces livraisons pour 1932 exprimée en milliers de L. E.

Tout d'abord : métaux communs et leurs ouvrages : 182, puis machines et appareils mécaniques et électriques, et leurs accessoires : 173.

Ensuite : tissus de soie pure : 97, tissus de laine : 95,1, **médicaments composés et préparations pharmaceutiques : 95.**

Puis : vêtements confectionnés : 57, cognac en bouteilles : 52, **parfumerie (excepté savons) : 51.**

Au dixième rang on trouve l'huile de noix de coco avec 32.

Les savons communs figurent avec 6 et les savons de toilette et médicinaux avec 1.

D'autre part dans l'exportation de l'Egypte vers la France figure le chiffre élevé de 2.192 milliers de L. E. de coton brut.

IMPORTATION DE NOS PRODUITS EN ÉGYPTE

Voici d'après les derniers documents publiés les renseignements concernant l'importation en Egypte des produits qui nous intéressent ici ; les documents sont malheureusement peu détaillés et ne donnent pas souvent l'indication des fournisseurs.

Huiles essentielles, essences, matières aromatiques artificielles, parfumerie et cosmétiques

Cette catégorie de produits a donné lieu à une importation totale d'une valeur de 107.539 L. E. en 1932, assez voisine de celle de l'importation totale de 1931 qui atteignait 115.678 L. E.

Nous examinerons les rubriques qui composent cette catégorie :

Huiles essentielles animales (comme l'huile de corne de cerf).

Importation d'une valeur de 48 L. E. en 1932 contre 125 en 1931.

Huiles essentielles végétales. L'importation est, en valeur, supérieure en 1932 à celle de 1931. Importation totale en 1932 : 8.915 L. E. ; en 1931 : 7.252 L. E.

Essences artificielles et produits synthétiques, non autrement spécifiés :

La valeur de l'importation totale de 1932 est un peu inférieure à celle de l'importation totale de 1931 : 13 668 L. E. en 1932, contre 14 941 L. E. en 1931.

Eaux distillées aromatiques et alcoolats de plantes, de fleurs ou de fruits.

La valeur de l'importation de 1932 est supérieure à celle de l'importation de 1931 ; elle atteint 1 612 L. E., contre 1 405 L. E. en 1931

Matières premières pour la parfumerie (graisses parfumées).

Nous rappelons pour mémoire que l'importation totale de ces matières a été de 3 L. E. en 1931 et de 15 L. E. en 1932.

Poudres, pâtes et eaux dentifrices.

L'importation en 1932 se monte à 14 638 L. E. Elle atteignait en 1931 : 16 076 L. E.

Autres parfumeries (savons de toilette exceptés).

Pour cette rubrique l'indication des fournisseurs est donnée et nous pouvons constater que la France est largement le premier fournisseur

Toutefois la Grande-Bretagne, second fournisseur, qui nous suit de loin, a résisté en 1932, à la baisse en valeur constatée entre 1931 et 1932.

	1931	1932
Importation totale	75 876 L. E.	68 643 L. E.
France	56 841	51 481
Grande-Bretagne	10 133	10 316

MÉDICAMENTS COMPOSÉS ET PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES

La France occupe la première place comme fournisseur ; au second rang, Allemagne et Grande-Bretagne se suivent d'assez près. L'importation de 1932 est peu éloignée de celle de 1931.

	1931	1932
Importation totale	310 700 L. E.	306 800 L. E.
France	114 400	107 100
Allemagne	64 200	73 600
Grande-Bretagne	71 500	66 100
Etats-Unis	24 800	21 600
Italie.............................	1 380	14 700

Documents français :

Ils indiquent pour les médicaments composés, une exportation de la France vers l'Egypte se montant aux chiffres suivants :

	Quintaux	Mille francs
1932........	3 722	7 404
1931........	5 009	10 043
1930........	6 448	12 134

Nous rappelons que les autorités sanitaires s'assurent d'une façon sévère, à l'importation, que les médicaments remplissent bien les conditions de la loi sur la pharmacie ; d'autre part nous notons que les droits de douane sur les médicaments ont presque triplé avec le nouveau tarif douanier.

Le Bulletin de la Chambre de Commerce française d'Alexandrie attire l'attention sur la publicité très active que fait l'Allemagne pour certaines spécialités et qui a pour résultat que sa valeur de 1932 est supérieure à celle de 1931. Ce bulletin signale, en outre, l'installation de nouveaux hôpitaux dont la direction est confiée à des médecins allemands.

SAVONS

Savons de toilette et médicinaux.

De 40 571 L. E. en 1931, l'importation tombe à 20 438 L. E. en 1932 avec, pour chacune de ces deux années, la Grande-Bretagne comme principal fournisseur : 14 891 L. E. en 1932.

Savon à raser en papier, en poudre ou liquide.

L'importation de 1932 a une valeur de 4 716 L. E., contre 5 209 en 1931. Pas de renseignements sur les fournisseurs.

Savon commun mou.

L'importation de 1932 est assez semblable à celle de 1931 : 164 tonnes d'une valeur de 2 269 L. E. pour 1932 et 178 tonnes d'une valeur de 2 543 L. E. pour 1931. En 1932, la Grande-Bretagne a fourni 152 tonnes et la France 12 tonnes. En 1931 la Grande-Bretagne avait livré 144 tonnes et la France 30 tonnes.

Savon commun dur.

Il y a en 1932 une diminution de 25% dans le tonnage importé, par rapport à 1931. La part de la France a baissé de 66%. Les deux principaux fournisseurs : la Palestine d'abord, la Grande-Bretagne ensuite ont baissé la première de 15%, la seconde de 20%.

Voici les chiffres :

	1931 Tonnes	Mille L. E.	1932 Tonnes	Mille L. E.
Importation totale..............	6 159	209	4 574	150
Palestine	2 642	111	2 257	89
Grande-Bretagne..................	1 673	46	1 352	35
Grèce	980	31	619	17
France	733	17	256	6
Tunisie	89	2,6	67	2

On voit que dans l'importation totale en poids pour 1932, la Palestine a livré 50% de cette importation ; la Grande-Bretagne a fourni 30%, la Grèce 14%, la France 6%.

Substances pour laver et substituts du savon.

Faible diminution en 1932 dont le tonnage est de 106 tonnes et la valeur de 3 569 L. E. ; pour 1931 les chiffres étaient 122 tonnes et 3 351 L. E.

TOTAL DES PARFUMERIES ET SAVONS EXPORTÉS DE FRANCE VERS L'ÉGYPTE

Nos documents français indiquent pour le total des parfumeries et savons exportés de notre pays vers l'Egypte, les chiffres suivants :

	Quintaux	Milliers de frs
1932.....	7 311	5 352
1931.....	35 837	13 729
1930.....	47 209	23 438

MARQUES DE FABRIQUE EN ÉGYPTE

La question des marques de fabrique en Egypte doit retenir l'attention de nos exportateurs qui doivent

tout d'abord noter que le fait d'avoir déposé une marque de fabrique dans un pays étranger n'a aucune valeur en ce qui concerne l'Egypte.

Et s'il est vrai que, sans que cela soit indispensable, il soit fort utile de déposer la marque au greffe égyptien, il est tout à fait nécessaire de savoir que ce dépôt ne protège en rien la marque ; le déposant n'a aucun droit ; les tribunaux n'accordent le droit privatif de la marque que s'il est fait un usage constant et effectif de cette dernière.

Le dépôt de la marque au greffe a cependant une grande importance car il donne une date certaine aux revendications des parties ; il assure également une publicité authentique à leurs productions.

Le dépôt au greffe doit être complété par la publication dans des journaux d'annonces judiciaires.

Nous ajouterons que, d'après les renseignements qui sont donnés, le gouvernement égyptien examinerait la possibilité de créer une organisation de protection des marques de fabrique.

M. HEGELBACHER.

La Désinfection des Appareils Téléphoniques

Nous avons communiqué, le 21 juillet 1931, à l'Académie de Médecine, nos premières expériences sur l'auto-désinfection des surfaces solides. Après avoir relaté les insuccès éprouvés par nous au moyen d'autres méthodes, nous rendions compte à cette époque des premiers résultats obtenus d'autre part par l'imprégnation de corps poreux, tels que le charbon, la terre réfractaire et le bois par divers antiseptiques.

Depuis, nous avons poursuivi l'étude de cette importante question, et, en particulier, son application aux appareils téléphoniques.

Si on fait, par la méthode des ensemencements, après dilution, la numération des germes qui recouvrent un appareil téléphonique, on peut se rendre compte de ce que la partie qui se trouve en face de la bouche ou parleur, est couverte d'un nombre de bactéries, qui est de l'ordre de 500.000 au centimètre carré. La partie de l'appareil en contact avec l'oreille est beaucoup moins contaminée et on n'y décèle guère plus de 2.000 bactéries au centimètre carré.

Poursuivant nos études, nous avons cherché à obtenir des surfaces poreuses, qui, enduites de culture, détruisent les microbes en un temps très court. Après de nombreux essais sur les différents corps poreux et sur toute une série de bois, dont l'imprégnation et, par conséquent, la faculté de servir de réservoir, d'antiseptiques, varient avec la densité, nous sommes arrivés à imprégner certains bois qui, maintenus, sans aucune précaution à l'air libre et exposés à la poussière, se montrent encore actifs, c'est-à-dire ne permettent pas, au bout de 5 minutes, le réensemencement des cultures dont ils ont été badigeonnés, 7 mois après qu'ils ont été imprégnés. La durée des propriétés désinfectantes de ces bois est certainement encore supérieure. Les spécialistes qui s'occupent de l'injection par la créosote des traverses de chemin de fer contre l'envahissement par les moisissures m'ont assuré que la durée de ces traverses était de 25 ans. Il faut naturellement tenir compte du volume du réservoir d'antiseptique, très supérieur dans une traverse de chemin de fer à celui d'une petite partie d'un combiné téléphonique.

Dans l'appareil que nous présentons, les parties susceptibles d'être contaminées et qui sont en général construites en bakélite, ont été remplacées par des pièces de bois, teint de la même couleur que l'appareil et imprégné d'antiseptique.

Nous avons utilisé deux antiseptiques : le thymol et le trichlorophénol. Nos expériences nous ont montré qu'il fallait s'adresser à des antiseptiques faiblement volatils, insolubles dans l'eau. D'autre part, pour que ces antiseptiques restent longtemps actifs, il est nécessaire qu'ils soient maintenus en solution dans des produits très diffusibles dans les bois, et y faisant, selon l'expression courante, la tache d'huile. Sans cela, les couches superficielles s'appauvrissent en antiseptiques, sans pouvoi rêtre ravitaillées par le réservoir constitué par le bois, et le pouvoir désinfectant est raccourci dans des proportions dépassant dix fois la durée d'utilisation.

Le grand nombre de procédés qui ont été proposés dans le but de désinfecter les appareils téléphoniques souligne l'intérêt que le public porte à cette question. Le procédé auquel nous avons eu recours, qui est celui qui a été démontré efficace pour les traverses de chemin de fer, nous paraît assez nouveau en temps qu'application aux appareils téléphoniques, et de nature à intéresser les hygiénistes.

H. THIROUX et J. RISLER.

L'emploi de Lécithine dans la Fabrication des Savons de Toilette

Nous avons signalé, dans le numéro d'avril de la Parfumerie Moderne, les emplois possibles de la lécithine dans la fabrication des produits de beauté. Nous rappellerons que la présence de ces substances présente un très grand intérêt au point de vue de l'entretien de la peau. Il est donc étonnant que dans l'industrie des savons de toilette, on n'ait pas pensé plus tôt à employer ce produit dans le but d'augmenter l'action protectrice et nourrissante des savons sur la peau. Mélangée à un savon en effet, la lécithine conserve toutes ses qualités d'agent nutritif et ne diminue en rien l'action détersive du savon, ainsi que les propriétés de former de la mousse qu'il peut posséder. Au contraire les propriétés colloïdales de la lécithine font que cette substance facilite le nettoyage de la peau.

Toutefois, il est nécessaire lorsque l'on cherche à employer la lécithine dans la fabrication des savons de toilette de prendre un certain nombre de précautions, afin que les qualités du produit restent intactes. Cette question a été examinée par J. Augustin dans la revue allemande Seifensieder Zeitung (p. 130, 1933). Nous reproduirons ici, les observations qui ont été faites par cet auteur au cours de cette étude.

Augustin a tout d'abord constaté qu'il est indispensable que la lécithine ne soit pas incorporée au savon au cours de la saponification, que cette opération se fasse à l'ébullition ou à froid, car les réactifs qui sont employés pour saponifier les matières grasses, ainsi que la température, risquent de détruire les caractéristiques fondamentales de la lécithine. En présence d'agents de saponification, tels que les lessives alcalines par exemple, la lécithine subit des modifications qui sont d'ailleurs très voisines d'une saponification, et la lécithine saponifiée ne possède plus du tout les caractéristiques de la substance initiale. Cela n'est nullement étonnant, étant donné qu'il existe également entre le savon et les matières grasses d'où il est extrait de profondes divergences.

Il faut donc pour conserver à la lécithine toutes ses propriétés, l'ajouter au savon lorsque la fabrication de celui-ci est terminée. Cette addition se fait dans des malaxeurs appropriés. Mais si cette addition se fait sans aucune précaution préalable, on se heurte au fait que la lécithine ainsi que nous l'avons indiqué dans l'article auquel nous nous référons plus haut, contient quelle que soit son origine, animale ou végétale, une proportion d'huile ou de matière grasse pouvant s'élever entre 40 et 60%. La présence de ces matières grasses, constituées de glycérides non saponifiés, risque d'entraîner le développement du rancissement du savon, même si celui-ci a été préparé dans des conditions irréprochables. Ainsi si l'on ajoute à un savon par malaxage 5% de lécithine par exemple, on obtiendra en fin d'opération un produit contenant 2 à 3% d'huile végétale, si la lécithine employée est d'origine végétale. Or cette proportion de matière grasse libre est bien supérieure à celle que l'on admet couramment dans un savon de bonne qualité qui, rappelons-le, ne doit pas renfermer plus de 0,1% de matière non saponifiée. La lécithine végétale que l'on trouve dans le commerce est généralement extraite en partant de l'huile de soya. Elle renferme par conséquent une certaine proportion de cette huile qui a la propriété d'être semi-siccative, donc d'être plus sensible à l'action de l'oxygène que l'huile d'olive. Il en résulte que le savon qui renferme une certaine quantité d'huile de soya risque de subir des altérations importantes.

Il est donc de toute nécessité que la lécithine employée dans la fabrication des savons soit privée auparavant de l'huile qu'elle renferme ; mais il devient alors indispensable d'employer la lécithine dès qu'elle a été séparée de l'huile, car on a constaté que celle-ci joue, vis-à-vis de la lécithine, le rôle d'un anti-oxydant, la protège donc de l'action de l'oxygène de l'air, et qu'une lhécitine exempte d'huile a une capacité d'absorption de l'oxygène véritablement extraordinaire. Il en résulte qu'une préparation de lécithine purifiée, c'est-à-dire privée de son huile par un procédé mécanique quelconque n'est pas stable, mais devient rance et se décompose. Or une lécithine oxydée ne possède plus les propriétés de la lécithine initiale, pas plus que ne possède ces propriétés une lécithine saponifiée.

Pour éliminer l'huile qui existe dans une préparation commerciale de lécithine, et qui n'est que simplement mélangée mécaniquement à cette lécithine, on peut opérer par saponification. Toutefois ce traitement doit être effectué dans des conditions telles que les combinaisons d'acides gras que renferme la lécithine, à côté de l'acide glycérinophosphorique et de la choline, ne soient pas modifiées en aucune manière. Dans la pratique, il n'est pas possible de déterminer avec préci-


SAVONNERIE DU MIROIR, MARSEILLE
SAVONS de SUIF
en Pains ou Barres
COPEAUX de SAVON
POUR la TOILETTE
ou L'INDUSTRIE
SAVONS EN POUDRE
Pour Coiffeurs Parfumeurs
QUALITÉS
PARFAITES
Prix spécialement étudiés
pour Savonnetiers ou Industriels
Ad. Télégraphique : SAVOMIROIR-MARSEILLE —;— Code : BENTLEY
TOUS MODÈLES
SEULE LA CAPSULE
S'ESTAMPE ET S'IMPRIME
TUBES
CAPSULES MÉTALLIQUES
BOUCHONS STILLIGOUTTES
ÉTABLISSEMENTS
BETTS ET BLANCHARD
société anonyme au capital de 4.000.000 Fcs
TOUTES
IMPRESSIONS

sion les conditions de résistance de la lécithine à l'action des alcalis. On a en effet constaté que la qualité et par suite les propriétés de la lécithine sont très variables, même si l'origine de ces lécithines est la même, ce qui est le cas de la lécithine extraite des graines de soya.

La seule précaution à prendre est donc de ne pas saponifier la lécithine au cours du traitement que subit l'huile mélangée à ce produit. Dans la pratique, il est très difficile d'arriver à un résultat parfait, car on ne trouve pas dans la littérature technique, d'études sur la saponification de la lécithine et on ignore par conséquent dans quelles conditions il faut opérer pour éviter toute réaction des alcalis avec la lécithine. Quoiqu'il en soit, une lécithine non saponifiée doit être séparée de l'huile saponifiée par extraction, car le savon d'huile de soya que l'on obtient comme sous-traitement ne constitue pas un élément de valeur des savons de toilette.

Pour éviter l'oxydation prématurée de la lécithine, lorsque ce produit a été séparé de l'huile qu'il renfermait, on a essayé de lui ajouter différents ingrédients et on a constaté que certaines matières grasses liquides, inertes au point de vue chimique, protègent la lécithine contre l'action de l'oxygène. Parmi ces matières grasses, on peut citer le pétrole, les huiles minérales, et mieux encore la graisse de laine, connue sous le nom de lanoline, lorsque ce produit est parfaitement purifié. C'est donc le mélange de lécithine et par exemple de lanoline que l'on utilisera en combinaison avec le savon dans la proportion de 5%. Cette combinaison de la lécithine et de la lanoline peut être considérée comme la plus naturelle, car on trouve dans tous les organes animaux la lécithine et la cholestérine associées intimement. La propriété émulsifiante et en même temps dégraissante de la lécithine, trop prononcée pour certaines peaux délicates, peut être diminuée par la présence de la lanoline. On a également essayé pour assurer la conservation de la lécithine lorsque celle-ci a été séparée de l'huile végétale qu'elle contenait de lui ajouter immédiatement après cette séparation, une quantité de savon qui la rend stable et qui joue également le rôle d'anti-oxydant.

Il est très intéressant de mélanger la lécithine et le savon, car l'expérience a montré que la lécithine a une action de conservation vis-à-vis du savon et qu'inversement, comme nous venons de le dire, le savon protège la lécithine. Un échantillon de savon ayant été additionné de 5% de lécithine renfermant une huile minérale, contenant en outre 0,2% de méthylhydroxybenzoate de sodium et 0,1% d'hexaméthylènetétramine, ne présente aucun signe appréciable de rancidité lorsqu'il a été conservé pendant 1 an 1/2. Pour s'assurer de la bonne conservation de ce savon, on l'a moulé en pains et ces derniers ont été employés plusieurs fois de suite et séchés entre des emplois consécutifs, ceci afin de faciliter le développement de la rancidité. Malgré cela, on n'a constaté aucune altération du savon grâce à la présence de la lécithine.

L'emploi d'agents de conservation du savon analogues à ceux que nous venons de citer, ou par exemple l'emploi d'hyposulfite de sodium, pourraient à la rigueur permettre l'incorporation au savon de la lécithine végétale renfermant l'huile de soya. La pratique néanmoins a montré qu'il était préférable de séparer la lécithine de l'huile qu'elle contient, malgré la perte qui résulte de cette séparation. Ce n'est que dans les cas où l'on n'est pas certain du bon résultat donné par le traitement de séparation de la lécithine et de l'huile et où l'on craint par conséquent qu'il subsiste une certaine proportion d'huile dans la lécithine, que l'on doit ajouter à la lécithine ou au savon certains agents de conservation. Enfin, on prendra la précaution de conserver la lécithine privée de son huile dans des flacons de verre brun, afin de réduire l'action de la lumière du jour.

G. GÉNIN,
Ingénieur-Chimiste, E. P. C. I.

BIBLIOGRAPHIE

POUR LE PARFUMEUR. — Comment préparer extraits et eaux parfumées, laits et lotions de toilette, poudres, fards, pommades, cold-creams, bandolines, épilatoires, teintures capillaires, etc., etc... par A. Traveller. — VIII-189 pages 12×18, avec 11 figures, 2[e] édition, 1934 (190 gr.). Broché......... **15 fr.**

Prix franco, France et colonies, Broché **15,65**

Prix franco, Etranger, pays acceptant le tarif France. Broché **17,65**

Prix franco, Etranger, pays acceptant le tarif réduit. Broché **17,90**

Prix franco, Etranger, pays exigeant le tarif normal. Broché **18,80**

En vente à la Librairie
de la **Parfumerie Moderne**

Ce livre met à la disposition des professionnels et des amateurs un grand choix de formules permettant de préparer les parfums et tous les produits de toilette à base de parfums.

Les formules sont toujours précises, elles ne font état que de matières premières connues et qu'on peut se procurer facilement. Les méthodes de fabrication sont simples et clairement exposées.

Ce livre sera un guide excellent pour tous les parfumeurs et pour tous ceux qui désirent préparer eux-mêmes leurs produits de toilette simplement et économiquement.

Aromastotoffe, par Alfred Wagner. Prix 20 Rmk,

Cet ouvrage important (320 pages) d'un auteur connu. ne peut laisser indifférent les techniclens de la parfumerie. Il donne la définition et lu formule chimique de tous les produits organiques, l'analyse de toutes les essences, la préparation des éthers de fruits, des alcoolats de toutes sortes. Il rendra comme les précédents de grands services aux spécialistes.

Etude des propriétés de deux nouveaux agents émulseurs

Depuis un certain nombre d'années la plupart des crèmes vendues en France, étaient des stéarates de soude, de potasse ou d'ammoniaque, c'est-à-dire des savons.

De nouvelles crèmes commencent à apparaître sur le marché. Ce sont des émulsions d'huile, d'acide stéarique ou de cire, parfaitement neutres. L'étude de ces émulsions montre que, suivant leur emploi, on peut les classer en émulsions eau dans l'huile (crèmes grasses) ou huile dans l'eau (crèmes non grasses).

La préparation de ces crèmes s'effectue à l'aide d'agents émulseurs. Pour bien comprendre le rôle de ces agents, il est nécessaire de rappeler sommairement les propriétés essentielles des émulsions.

On dit que deux liquides non miscibles (eau et huile par exemple), forment une émulsion lorsque l'un des liquides est dispersé à l'état de fines gouttelettes au sein de l'autre liquide.

Si l'on agite un mélange d'eau et d'huile, les gouttes d'huile dispersées dans l'eau par l'action mécanique, se réunissent rapidement et bientôt la surface de séparation Eau/Huile est nette. Le mécanisme de cette séparation est le suivant : Au cours de l'agitation, la formation de gouttelettes d'huile crée une augmentation considérable de la surface de séparation eau et huile. La tension superficielle au contact des deux liquides tend, au contraire, à diminuer cette surface de séparation. La condition « essentielle de la stabilité » d'une émulsion est donc une très faible valeur de la tension superficielle au contact des deux liquides. Les autres facteurs de stabilité des émulsions (densité des 2 liquides, viscosité) n'ont d'importance que lorsque cette condition essentielle n'est que partiellement remplie.

(En l'absence d'un agent émulseur convenable, en alimentation par exemple, la stabilité d'une émulsion sera obtenue à l'aide d'une augmentation de la viscosité du milieu émulsionnant).

La dissolution dans l'eau d'un corps qui en abaisse la tension superficielle a comme corrolaire la concentration de ce corps au voisinage de la surface. Un agent émulseur convenable forme donc un film à la surface de séparation Eau/Huile qui protège les gouttelettes dispersées et en retarde l'agglomération.

Ces stabilisateurs d'émulsion, suivant leur nature, favorise la formation d'un type d'émulsion déterminé. Par exemple : les savons alcalins, sulforicinates, la lécithine, les gommes (solubles dans l'eau) favorisent les émulsions huile dans l'eau.

Au contraire, les savons alcalino-terreux, la lanoline, les résines (solubles dans les huiles) favorisent les émulsions eau dans l'huile.

Les émulseurs pour crèmes doivent de plus être neutres, n'avoir aucune action nuisible sur l'épiderme, ne pas contenir de groupements sulfonés. Les crèmes obtenues doivent non seulement être stables, mais encore posséder un aspect agréable.

Nous venons d'examiner deux agents émulseurs fabriqués en France le **Paremulsol** et le **Noremulsol**

Le Parémulsol permet d'obtenir des émulsions huile dans l'eau. C'est un corps blanc, soluble dans l'huile de Paraffine, insoluble dans l'eau, mais s'y dispersant à chaud. En vase clos et au frais, le Parémulsol se conserve bien.

Voici quelques formules d'emploi à titre d'exemple :

CRÈMES NON GRASSES

1° **Crème nacrée.** - C'est une dispersion d'acide stéarique dans l'eau glycérinée.

I	Parémulsol	15
	Acide stéarique	30
	Parfum q. s	
II	Glycérine	10
	Eau	45
		100

2° **Crème 1/2 nacrée.** - Dispersion d'un mélange d'huile de paraffine et d'acide Stéarique.

I	Parémulsol	15
	Acide stéarique	15
	Huile Paraffine	15
	Parfum	
II	Glycérine	10
	Eau	45
		100

3° **Crème lisse.** - Dispersion d'huile de Paraffine.

I	Parémulsol	15
	Acide stéarique	5
	Huile Paraffine	25
	Parfum q. s.	
II	Glycérine	5
	Eau	50
		100

Mode opératoire. — Fondre I au bain-marie à une température aussi basse que possible, en opérant de la façon suivante : Fondre d'abord l'acide stéarique dans l'huile, ajouter



ÉTABLISSEMENTS

BETTS & BLANCHARD

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 4.000.000 DE FRANCS

—

LA BASTIDE - BORDEAUX

—

LEUR BOUCHAGE NOUVEAU - BREVETÉ S.G.D.G.

—

I

Suppression du bouchon
Étanchéité absolue
Décoration variée en relief
et en couleur.

2

Inviolabilité et cependant ouverture facile soit par arrachement d'une bande métallique, soit par le simple dévissage et rupture d'une section de moindre résistance. La bande de garantie est emboîtée dans les aspérités du goulot.

4

Rebouchage rapide et continuité de la présentation



3

Pas de complication mécanique, verrerie très simple.
Présentation normale du capsulage par compression d'une douille de caoutchouc plus de bris de bouteille.

en dernier le Parémulsol et le parfum.

Porter la solution II à une température de 60° — Couler I dans II en battant légèrement, lentement, afin de ne pas émulsionner de bulles d'air à l'intérieur de la crème. On laisse reposer quelques jours, puis on soumet la crème à un léger malaxage.

Le Norémulsol permet d'obtenir des émulsions eau dans l'huile.

Le Norémulsol est un produit blanc, dur, insoluble dans l'eau ne s'y dispersant pas, facilement soluble dans les huiles.

Ce produit, parfaitement stable, est rigoureusement neutre et insensible à l'hydrolyse. Il doit permettre la préparation des crèmes acides.

Voici une formule de crème grasse :

I	Norémulsol	8
	Vaseline filante	70
	Parfum q. s.	
II	Eau	22
		100

Voici une autre formule où une légère addition de Parémulsol à la formule modifie heureusement l'aspect de l'émulsion :

I	Norémulsol	6,5
	Parémulsol............	1,3
	Vaseline filante........	60
II	Eau	32,2
		100

Mode opératoire. — Faire fondre I au bain-marie, battre doucement, introduire l'eau froide, agiter jusqu'à refroidissement complet, laisser reposer quelques jours ; un léger malaxage à la main donne à la crème son aspect définitif.

N. B. — Les quelques formules que nous donnons sont des formules types qui peuvent être modifiées. Par exemple, on peut ajouter dans I des huiles végétales en petites quantités, on peut ajouter à la solution II des produits solubles dans l'eau. Se souvenir toutefois que la présence de sels minéraux diminue la stabilité de l'émulsion.

Dans le cas de remaniement des formules, bien veiller aux points suivants :

1° Les solutions I et II devront être limpides, un mélange de graisses non miscibles ne peut pas donner d'émulsions stables avec l'eau.

2° Dans l'emploi du Parémulsol, prendre garde à la formation accidentelle d'une émulsion eau dans l'huile d'un aspect désagréable, jaunâtre.

Les deux causes principales d'un tel accident sont :

a) quantité d'eau insuffisante dans la formule ;

b) dessication d'une crème correcte qui en perdant de l'eau retombe dans une émulsion de type contraire.

Par contre, comme nous l'avons vu, une addition de Parémulsol au Norémulsol, pour la préparation de crèmes grasses ne présente que des avantages.

F. L.

Les Caisses de Compensation

L'A. I. C. A. ou Association Industrielle Commerciale et Agricole de Lyon et de sa région, créée pendant la guerre, sur l'initiative de M. Keller Dorian, à l'image de l'Association Industrielle de Mulhouse, est l'émanation des Industriels et Commerçants de la région réunis au nombre de 2.500. Depuis 1917, elle n'a cessé, dans les circonstances les plus diverses de défendre ou de préconiser les solutions les plus saines et les plus raisonnables. Dans bien des cas, elle a eu sur l'orientation de notre politique industrielle intérieure ou exportatrice, la plus heureuse influence. Le sens juridique, le talent et l'autorité de son directeur, M. A. Bernard, la documentation considérable, et la science économique de son sous-directeur, M. A. Banssillon, ont fréquemment permis au Comité directeur de prendre des initiatives constructives qui ont eu des résultats efficaces.

L'histoire de la fondation des Caisses de Compensation en France que nous expose ci-après M. Banssillon en est une preuve convaincante.

Dans la période difficile que nous traversons, l'A. I. C. A. pourra rendre au Commerce et à l'Industrie française de très grands services.

Nous pensons intéresser nos lecteurs en leur expliquant comment l'A.I.C.A. de Lyon est intervenue dans la création des Caisses de Compensation. Malgré leurs imperfections, ces organismes ont, à l'heure actuelle, sauvé des centaines de millions de francs à l'économie française.

Bien plus, ces offices, gérés avec la plus grande conscience par la Chambre de Commerce de Paris, sont entrés dans nos habitudes. Ils commencent à avoir leurs lettres de noblesse et peuvent permettre un heureux mariage entre le régime de la propriété privée et l'étatisme pratiqué par certaines nations sous forme de blocus de monnaie ou de monopole du commerce extérieur.

Ayant eu le privilège de vivre jour par jour ces graves évènements, nous les expliquerons ci-après. Aussi diviserons-nous cet exposé en 3 parties :

1° Comment sont nées les Caisses de Compensation ?

2° Les résultats qu'elles ont obtenus.

3° Peut-on améliorer le système actuels ?

COMMENT SONT NÉES LES CAISSES

Après l'immense effort que s'était imposée l'Europe d'après-guerre pour mettre de l'ordre dans ses monnaies

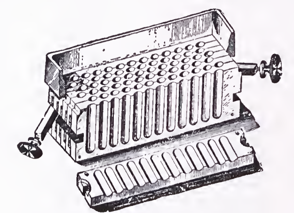
MOULES pour CRAYONS, RAISINS, FARDS

de TOUTES FORMES et de TOUTES DIMENSIONS



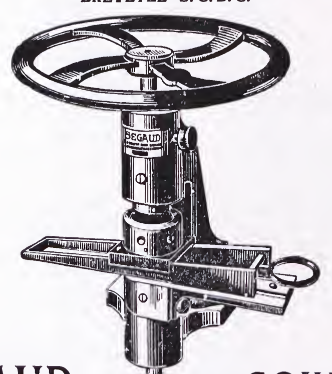
RONDS — **OVALES**

CARRÉS — **A PANS**



NOUVELLE PRESSE A COMPRIMER LES POUDRES COMPACTES SÈCHES

BREVETÉE S. G. D. G.



PUISSANTE — **SIMPLE**

PRATIQUE — **RAPIDE**

El. SEGAUD

COURBEVOIE

Catalogue illustré franco

221, Bd Saint-Denis

Téléphone : DÉFENSE 03-76

Expon Interle des Arts Décoratifs Paris 1925 MEDAILLE D'ARGENT

Reg. du Comm. Seine 216-266

on pouvait espérer qu'à l'image des temps heureux d'avant-guerre, la stabilité des devises aurait été définitivement acquise.

La loi monétaire de la France en date du 25 juin 1928 devait marquer un terme à l'instabilité antérieure et être le prélude d'une ère nouvelle.

Seule l'Espagne avait toujours une peseta élastique. Le fait ne s'était-il pas déjà produit pendant la guerre de Cuba en 1898 ? En réalité, le calme annonçait l'orage.

Le cyclone commença en Allemagne. En 1931, le Reich préparait sa troisième faillite, imposée d'ailleurs par les circonstances.

La première date de 1914. L'économie allemande était parvenue à un point si congestif qu'il fallait faire la guerre fraiche et joyeuse pour se sortir de ce mauvais pas.

La seconde fut effectuée en 1924. Le Reich en escamotant le Mark impérial passa par profits et pertes les dépenses militaires de la guerre.

De 1924 à 1930, et surtout de 1926 à 1928, l'Allemagne sut ramener la confiance et l'Amérique investit outre-Rhin des quantités fabuleuses de capitaux.

1931 fut l'époque de la super-crise du Reich. Cet incident grave devait lui permettre de se débarrasser des « Réparations » imposées par le plan Young, et, chose imprévue pour les prêteurs américains, de leurs propres créances commerciales s'élevant à des sommes astronomiques...

Nos lecteurs se rappellent très vraisemblablement qu'en juin 1932 l'Amérique intervint brutalement sous la forme de la « bombe Hoover » dans les affaires de l'Europe. En fait, unilatéralement, Washington anéantissait le plan Young, dérivé du plan Dawes, ce dernier inspiré de la Conférence de Londres.

Ainsi donc l'Allemagne avait mis dans son jeu les financiers de Wall Street, fort inquiets des signes de faiblesse que donnait l'Economie Germanique.

Il fallait sauver l'argent américain, prêté à des taux rémunérateurs. La City qui était dans une situation identique, opinait dans le même sens. Quant à la France, la grande victime de cette funeste opération, on arriverait bien à la manœuvrer pour l'empêcher de pressurer la pauvre Allemagne !

Les financiers anglo-saxons réussirent au-delà de leurs espérances. La France fut dépouillée et spoliée de ses Réparations, reliquat sacré de 4 années de deuil et de souffrance. Par contre l'économie germanique, démesurément enflée, était si faussée que, les évènements l'ont prouvé, les Anglo-saxons ne purent sauver leurs avoirs. Quant à l'Allemagne, elle perdit son crédit chose grave entre toutes, pour un pays importateur de capitaux.

C'est encore la France qui, commercialement parlant, fut la moins lésée dans cette aventure, puisque ses créances commerciales sur l'Allemagne étaient fort faibles. Notre Association s'était toujours, dans la région, astreinte à faire une propagande continuelle pour crier casse-cou à ses amis.

Nous en étions là au début de juillet, lorsque vers le 10-12 juillet 1931, uue des plus importantes banques d'outre-Rhin, la « DANAT », annonça qu'elle fermait ses guichets. Ce fut un coup de tonnerre sans précédent qui ébranla instantanément toute l'économie allemande. Les créanciers étrangers se ruèrent sur les instituts de crédit, pour échanger leur Mark. Peine perdue. L'Allemagne suspendit la convertibilité de sa devise dans les échanges internationaux.

On se réunit au début d'Août à Bâle, et des accords dit de « Stillhaltung », ce qui signifie littéralement « le fait de maintenir en silence », (il dure encore et pour longtemps) organisaient le plus vaste des concordats qui a jamais été obtenu. Il ne sera pas tenu d'ailleurs. Tous les faits le prouvent.

En fait, cette faiblesse de la « DANAT » ne nous étonna qu'à moitié car elle fut précédée du sinistre krach du « KREDIT ANSTALT », symbole de la puissance déchue de Vienne grand marché financier international.

Dans les premiers jours qui suivirent les malheurs de la « DANAT » on pouvait s'attendre à tout. A cette époque, nous eûmes la visite d'un de nos amis les plus avertis en matière de finances, Monsieur Valayer. Il souffrira que je ne taise pas son nom, mon indiscrétion confirme la parole de Louis XI : « Que Dieu me préserve de mes amis, quant à mes ennemis, j'en fais mon affaire ».

Au cours de notre longue conversation, il nous déclara avec raison que le seul moyen d'éviter de graves ennuis pour les maisons françaises, c'était de bloquer sous une forme ou sous une autre les avoirs allemands circulant en France sous forme de traites et réserver ses paiements de plein droit à nos exportateurs qui d'abord se serviraient. Cette opération était d'autant plus facile que notre balance commerciale était passive. Cette idée nous fit beaucoup réfléchir...

Elle constituait une redoutable novation dans les contrats privés. Ses conséquences pouvaient être incalculables. Nous nous décidâmes d'agir quand à son tour la Hongrie bloqua hermétiquement les transactions sur sa devise le « Pengoe », La mesure était comble, le 7 août 1931 nous fimes présenter au Président du Conseil un vœu sans précédent par notre Président, Monsieur Fougère.

Le voici :

« Considérant que l'Allemagne tend pratiquement à interdire les règlements commerciaux internationaux par des décrets-lois qui constituent un véritable moratoire,

« Considérant que la Hongrie vient de faire connaître officiellement qu'elle paralyse la majeure partie de tous règlements internationaux malgré les facilités bancaires que la France vient de lui consentir,

« Considérant que cette législation est de nature à causer de lourdes pertes aux exportateurs français qui ne peuvent être réglés de leurs fournitures tandis que les importations allemandes et hongroises en



NOUS FABRIQUONS LES

CAPES VISCOSE ET LES BAGUES VISCOSE

AVEC OU SANS MARQUE INDÉLÉBILE

LIVRÉES SÈCHES OU HUMIDES OPAQUES OU TRANSPARENTES

EN TOUTES COULEURS MATES OU BRILLANTES

Maison fondée en 1833

TOURNAIRE FRÈRES

Téléph. 0.30 - R. C, Grasse N° 903 **Constructeurs, GRASSE (Alpes-Maritimes)** Télégr. TOURNAIRE-GRASSE

Fabrique d'Estagnons en Aluminium pour Expéditions d'Alcools, Extraits, Huiles Essentielles, etc.

Boites à Concrètes — Exportation



ESTABLISHED 1833

TOURNAIRE FRÈRES

Constructors, GRASSE (A.-M.) France



Manufacturers of Aluminium Bottles for the Expédition of Alcohols, Extracts, Essential Oils, etc.

Solid-Oil Boxes — Exportation

CASA FUNDADA EN 1833

TOURNAIRE HERMANOS

Constructores, GRASSE (Alpes Maritimes)

Fabrica de Latas de Aluminio para Expediciones de Alcoholes, Extractos, Aceites Esenciales, etc.

Cajitas para — Exportacion



France continuent à être scrupuleusement payées,

« Considérant que les agissements de l'Allemagne et de la Hongrie violent à la fois l'équité, les principes généraux du droit, les garanties diplomatiques inscrites dans les traités,

« Considérant qu'il importe de prendre d'urgence des mesures sauvegardant à la fois les bases de la vie juridique internationale et tous les intérêts particuliers en jeu,

« Considérant que parmi les mesures possibles, une « compensation » à organiser entre les créances commerciales franco-allemandes et franco-hongroises parviendrait à ce but avec une particulière efficacité, et constituerait entre les mains de nos négociateurs un moyen de défense puisque dans ces deux pays nos achats sont supérieurs à nos ventes.

« Emet le vœu :

« Que le Gouvernement français charge la Banque de France de créer et de faire fonctionner une « Chambre de Compensation » qui recevrait exclusivement les paiements des sommes dûes par les ressortissants français aux exportateurs allemands et hongrois, et qui, sur les sommes ainsi recueillies, effectuerait le paiement à leur échéance des créances commerciales françaises sur l'Allemagne et sur la Hongrie, bordereaux de ces opérations et les soultes restant liquides étant transmis aux gouvernements Allemands et Hongrois pour liquidation entre leurs ressortissants respectifs. »

Cette attitude eut un effet immédiat important.

Nos Amis de l'Association Nationale de l'Expansion Economique épousèrent nos points de vue, ainsi que ceux de la Confédération Générale de la Production Française. Ce mouvement d'opinion fut suffisant pour faire réfléchir l'Allemagne. D'énergiques représentations diplomatiques furent faites à Berlin. Le Reich fut obligé de reporter les mesures prises. Une liberté re-ative fut donnée aux échanges ranco-allemands. Sans doute les importateurs Allemands furent obligés de présenter. comme de juste, leur comptabilité pour justifier leurs règlements. Il faut le reconnaître loyalement, l'Allemagne a tenu ses engagements qui furent sanctionné, plus tard sous la forme d'un office spécial dit « Office Franco-Allemand de Compensation ». Il fonctionne très régulièrement et très rapidement depuis notre accord du 28 décembre 1932 entre la Chambre de Commerce de Paris et la Reischs bank.

Nous en étions là lorsqu'une catastrophe monétaire sans précédent survint. Nous faisons allusion à la chute de la Livre Sterling. Si cette monnaie s'appelle ainsi « Sterling », c'est que cet adjectif signifie« fidèle», or, elle n'avait pas trompé ses amis depuis 1601, c'est-à-dire depuis le règne de la grande Elisabeth qui, en détruisant l'Invincible Armada de Philippe II le Catholique, essaima sur les mers de l'univers cette poussière d'escales qui devint l'Empire Britannique.

Ce malheur économique sans précédent fut suivi immédiatement comme on pouvait le prévoir, d'un véritable feu d'artifice monétaire dont les détonations sinistres emplirent nos oreilles. Londres n'était-il pas le banquier du monde ? C'était sur la City que se concentraient pratiquement les acceptations de la terre entière... C'était sur cette place qu'étaient payées d'innombrables lettres de change entre pays qui avaient adopté la Livre Sterling comme commune mesure. Or, voilà que le Royaume Uni faiblissait et que son étalon monétaire, plus que tri-centenaire, allait rejoindre les monnaies errantes et incertaines. La tornade s'étendit aussitôt sur l'Europe Scandinave et Baltique. Les Kr Suédoises, Norvégiennes et Danoises, conditionnées par le Marché Anglais, abandonnaient le « Gold Point », tandis que la Finlande, la Lettonie et l'Esthonie donnaient les signes du même malaise et bloquaient leurs règlements. Vienne annonçait que des dispositions néfastes allaient être appliquées en Autriche. L'Europe Orientale n'était pas épargnée. La Yougoslavie bloquait son dinar, Sofia son Leva. Athènes s'empressait d'agir de même en protégeant sa Drachme, tandis que la Turquie préservait la Livre Turque en utilisant des moyens pernicieux pour le commerce international. L'Asie tout entière entrait en décomposition monétaire. L'Inde dont la Roupie était arbitrée sur la base de la Livre Sterling suivait Londres. La Perse et le Siam chancelaient sous les coups de la baisse de la Livre Sterling. Quant au Japon, dépendant de la City, son Yen allait au gré des vents et perdait plus de 50% sur le pair. L'argent avili bouleversait les marchés chinois. Seules émergeaient à l'abri de la tempête les Indes Néerlandaises avec le Florin et notre Indo-Chine accrochée au Franc par sa piastre stabilisée.

Si pendant quelque temps l'Amérique du Nord tint bon, le Canada chancelait. Quant à l'Amérique du Sud, tous ses états, sauf peut-être le Vénézuela, étaient bouleversés par ce fait sans précédent. Toutes ces Puissances se défendaient comme elles pouvaient à coup de moratoires, de licences d'importations et de blocus de monnaies comme ce fut le cas du Chili, de l'Equateur, du Brésil et de la Colombie, pour ne citer que les plus importantes.

Notre Association assistait à ce cataclysme sans précédent. Chaque jour nous recevions des industriels qui avaient des sommes considérables bloquées dans des pays somme toute en faillite. De tous côtés des clameurs angoissées et justifiées s'élevaient et alertaient les Pouvoirs Publics. C'est à ce moment que notre Groupement eut l'insigne honneur de présenter une construction douanière, bancaire et juridique sous forme d'un projet de décret qui permettait dans la mesure du possible de sauvegarder les intérêts français et de conserver par la suite un contact commercial avec des pays qui restaient toujours des clients. Qu'il nous soit permis à cette occasion de citer le nom

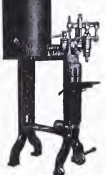
MACHINES à REMPLIR-DOSER

BOITES, FLACONS, TUBES, etc.

avec toutes Poudres Pâtes, Liquides, etc.



pour Poudres



pour Liquides

MATÉRIEL MODERNE, PRATIQUE, FACILE A RÉGLER ET DURABLE

visible en magasin

ETABLISSEMENTS
Ubaldo Triaca
INSTALLATIONS INDUSTRIELLES
PARIS
46 Rue de Naples VIIIe

MALAXEURS POUR CRÊMES

PATES DENTIFRICES

BROYEURS-TAMISEURS
pour toutes poudres

TAMISEURS-MÉLANGEURS
combinés, à préparer la poudre de riz, etc.



WM. GARDNER
& SONS LTD
GLOUCESTER

ÉTABLISSEMENTS
Ubaldo Triaca
INSTALLATIONS INDUSTRIELLES
PARIS
46 Rue de Naples VIIIe

" SYNTHEFLORAL "

Usine et Buréaux à VALLAURIS (A.-M.) France

Représentant : M. Robert GIRARD, 6 et 8, Rue d'Anjou, ASNIÈRES-SUR-SEINE — Tél. Wagram 96-59

MATIÈRES PREMIÈRES POUR PARFUMERIE ET SAVONNERIE

PARFUMS SYNTHÉTIQUES

Aldéhydes, Rhodinols, Citronellols, Acétate de Linalyle, Bergamotte II. Lavande II, Néo-Jasmin II

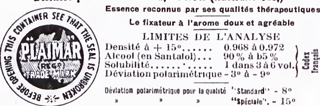
ESSENCE DE SANTAL D'AUSTRALIE (Codex)

(Santalum Spicatum) Garantie Pure

Distillée par PLAIMAR Ltd, PERTH (Australie Occ,)

Essence reconnus par ses qualités thérapeutiques

Le fixateur à l'arome doux et agréable



LIMITES DE L'ANALYSE

Densité à + 15°......	0.968 à 0.972	Codex français
Alcool (en Santalol)...	90 % à b5 %	
Solubilité...........	1 dans 3 à 6 vol.	
Déviation polarimétrique	- 3° à - 9°	

Déviation polarimétrique pour la qualité "Standard" - 8°
» » » "Spéciale". - 15°

"PLAIMAR : Otto de Boronia- Araucaria - Eucalyptus - etc.

Pour renseignements, s'adresser aux Agents Généraux :

Etabl. PLAISTOWE, 11 bis, rue Volney, Paris (2e) MAXWELL, PLAISTOWE & Cº Ltd
22A College Hill, Londres E. C. 4. Huiles essentielles, Matières premières, Produits chimiques

---

HOUPPETTE AUTOMATIQUE "PLIA" INTERCHANGEABLE

en cygne: 8, 9, 10, cm.

HOUPPETTE "PLI"

fermée ouverte

STYLO-FARD

POUR LES LÈVRES

ALEXANDRE WILLK

11, Rue de Chateaudun, PARIS

de notre Directeur, et Ami, Aymé Bernard, dont les vastes connaissances juridiques permirent de mettre au point sur le terrain du droit pur les statuts de ces organismes sans précédent. Nous eûmes véritablement notre récompense lorsque le 17 février 1932 le Gouvernement français épousa notre façon de voir en promulgant un décret d'une importance capitale puisqu'il annonçait la naissance de toutes les Caisses de Compensation qui virent le jour par la suite. A partir de ce moment, des centaines de millions de francs purent être récupérés. Ces résultats constituent pour notre Groupement un des actifs moraux auxquels il tient le plus puisqu'il montre ce que peut faire une vaste et puissante association interprofessionnelle où le conseil et les services s'honorent d'une confiance mutuelle et absolue. Cette circonstance me donne l'occasion de citer le nom de notre ami Gattefossé, l'animateur de cette Revue, un des Administrateurs-Fondateurs de l'A.I.C.A. de Lyon à qui vont notre amitié et notre reconnaissance.

Dans une étude ultérieure, nous expliquerons comment sont constitués ces Offices et comment ils fonctionnent. A cette occasion, nous montrerons comment la Chambre de Commerce de Paris s'est acquise un titre de « reconnaissance infinie » de la part de la Production Française. Enfin, nous nous expliquerons sur les améliorations qu'on peut apporter à ces Caisses qui ont déjà servi de modèle à l'Etranger.

A. BANCILLON.

FICHES TECHNIQUES

Fabrication de poudres de beauté colorées. — H. S. Redgrove. — Chem. and Druggist., t. 118, p. 573, 1933.

On emploie comme base incolore de ces poudres colorées le mélange suivant : Osmokaolin (kaolin purifié par électro-osmose) 35 parties, amidon de riz 30 p., talc purifié 15 p., TiO^2 à 97 ou 98 % de pureté 10 p., stéarate de magnésium 5 p., carbonate de magnésium léger 5 p.

On prépare d'autre part des mélanges concentrés colorés comprenant par exemple vert de chrome 10 %, éosine 1 %, outremer 10 %, tartrazine 1 %. Ces mélanges sont alors incorporés avec précaution dans le mélange incolore de base dans des proportions variables suivant chaque teinte à obtenir. Par exemple pour obtenir une poudre de coloration mauve, on emploiera de l'outremer, de l'éosine et le mélange incolore de base dans le rapport 4-3-93 ou dans le rapport 2-1-97.

Propriétés de l'essence américaine de géranium. — M. S. Lowman. — Amer. perfumer, t. 28, p. 185, 1933.

Les constantes de différents échantillons commerciaux d'essences de géranium produites en Europe et en Afrique ont été comparées aux constantes d'échantillons d'essences américaines.

Les essences américaines obtenues avaient été obtenues par l'entraînement par la vapeur d'eau de l'herbe dénommée rose geranium que l'on trouve en Floride et en Californie. Les constantes de l'essence de Floride qui ne diffèrent que très peu de celles de l'essence de Californie sont comprises entre les limites suivantes :

Densité à 15°5 0,8956 à 0,9011 ; indice de réfraction 1,4627 à 1,4626 pouvoir rotatoire, —7° à —5°25 ; indice d'acide, 9 à 10,5 ; pourcentage d'éther calculé en tiglate de gérahyle, 26,55 à 25,29 % ; teneur en alcool calculé en géraniol, 17,30 à 16,51 % ; alcool total calculé en géraniol, 64,32 à 68,30 % ; solubilité dans l'alcool à 70°, 1 vol. d'essence dans 2 vol. d'alcool, le trouble apparaît avec 4 volumes d'alcool (récolte de 1929).

*
* *

L'utilisation des résidus de distillation dans la production des huiles essentielles. — S. Shilinskii. — Riechstoff Ind., t. 8, p. 84, 1933.

L'auteur a fait une étude expérimentale de la meilleure utilisation possible des sous-produits obtenus dans la fabrication des huiles essentielles.

Alors que ces résidus contiennent des quantités notables de tanins présentant une valeur exceptionnelle pour l'industrie du cuir, ils renferment également d'autres constituants d'une extraction relativement facile tels que enzymes (lipase), protéines, pectines, sucres fermentables, tous présentant une valeur indiscutable.

Dans tous les cas on devrait avoir recours à la distillation sous pression réduite plutôt qu'aux procédés de distillation actuellement en usage afin de sauvegarder les propriétés des substances restant dans les résidus de distillation. Les études de l'auteur ont porté principalement sur la préparation des essences de pin, de sumac, de cyprès, d'artémise, etc.

CHIMIE VÉGÉTALE

Les Constantes Analytiques de l'essence de Rose Bulgare

Note de MM. Robert GARNIER et Sébastien SABETAY

Présentée par M. DELÉPINE, à l'Académie des Sciences le 18 Décembre 1933

Malgré les nombreux travaux publiés, on n'a pas encore réussi à établir, pour l'essence de rose, des normes analytiques certaines et universellement admises. Ceci provient notamment : 1° de ce que l'essence de rose ne possède, en dehors des stéaroptènes sans valeur olfactive, aucun constituant connu spécifique ; 2° des proportions, très variables, de fleurs rouges et blanches employées à la distillation ; 3° des variations considérables que **le terroir,** les **conditions atmosphériques,** le **type d'alambic** employé et la **technique** même, suivant laquelle on opère la distillation, apportent dans les caractéristiques physiques et chimiques et dans la proportion des différents constituants.

Afin d'établir des données certaines, nous avons étudié une série d'échantillons d'essence de rose de pureté certaine, distillés en Bulgarie par l'un de nous. Les faits les plus saillants de cette étude, dont les détails paraîtront ailleurs, sont les suivants :

I. L'alcool éthylique, trouvé pour la première fois par Th. Poleck (1) et T. U. Eckart (2) dans l'essence bulgare, et considéré par la suite comme une fraude, est un constituant naturel de l'essence. Nous l'avons trouvé dans tous les échantillons analysés. Sa proportion varie suivant les années, le mode de distillation et le système de réfrigération. Sa présence n'est pas due à la distillation de fleurs fermentées : on l'obtient de la distillation de fleurs fraîches. Un essai sur 5000 kg. de fleurs, en parfait état de fraîcheur, a fourni une quantité d'alcool correspondant à un demi-litre d'alcool pur pour 100 kg. de fleurs. Une partie de cet alcool passe dans l'essence où on l'y retrouve. Le dosage de l'alcool peut se faire par la méthode de Thorpe. Celle de Zeisel, qui exige 0 gr. 5 à 1 gr. d'essence, est particulièrement indiquée, du fait qu'aucun constituant, sauf l'eugénol dont la teneur ne dépasse pas 1 pour 100, ne dégage d'alcoxyle. L'alcool éthylique étant un constituant naturel, on doit rejeter le lavage à l'eau avant l'analyse, préconisé par différents auteurs.

II. La teneur en stéaroptènes est très variable : elle est le plus élevée pour l'essence de Roses blanches, et le plus faible pour l'essence distillée en appareils rotatifs.

III. L'indice d'acide peu élevé a varié de 1,4 à 3,8.

IV. La teneur en produits éthérifiables par formylation, que l'on nomme, pour simplifier, teneur en rhodinol, est bien plus élevée qu'on ne l'admettait jusqu'ici. Comme Glichitch, Ch. et R. Garnier l'ont montré pour les essences distillées en grands alambics, la teneur en rhodinol, par formylation de tous les échantillons distillés et examinés par nous, non seulement cette année, mais au cours d'une étude poursuivie depuis 5 ans, a toujours donné des chiffres supérieurs à 45 pour 100, quelle que soit la méthode de formylation employée. La présence de C^2H^5OH n'a pas d'influence sur les résultats de la formylation et de l'acétylation. L'alcool éthylique n'est pas formylé. Il se laisse acétyler, mais l'acétate d'éthyle passe dans les saumures de lavages.

V. La forte déviation optique et la forte teneur en rhodinol semblent caractéristiques d'une bonne essence bulgare, sans présenter toutefois de relation proportionnelle.

VI. La portion vraiment importante et caractéristique au point de vue olfactif est constituée par une fraction très petite que l'on recueille au début de la distillation fractionnée, entre l'alcool et la fraction géraniol-rhodinol. Elle présente une forte déviation optique, supérieure à celle du rhodinol pur. Nous en poursuivons l'étude.

VII. Un composant qui n'a pas encore été signalé, semble être un sesquiterpène azulénogène, apparenté au sesquiterpène de l'essence de Géranium Bourbon. On le trouve, à la distillation fractionnée, après la fraction géraniol-rhodinol. On peut le déceler au moyen de la réaction au brome chloroformique étu-

(1) T. Poleck, Ber. deutsch. Chem. Ges., 23, 1890, p. 3554.

(2) T. U. Eckart, Ber, deutsch. Chem. Ges., 24, 1891, p. 4205.

Distillation de la Rose en Bulgarie

diée par Sabetay (1), qui donne, dans des conditions standard, une coloration verdâtre avec l'essence de Rose pure, bleue intense avec la fraction sesquiterpénique, et bleue avec les essences adultérées par la plupart des agents connus.

(1) S. Sabetay, « Annales de Chimie analytique », 15, 1933, p. 194.

VIII. L'analyse d'une essence de Rose reste un problème délicat. Si les fraudes courantes sont faciles à déceler, par contre la découverte des coupages, habilement effectués dans une proportion modérée, au moyen de corps s'apparentant aux constituants de l'essence de rose : géraniol par exemple, exige les soins les plus minutieux, la détermination du plus grand nombre possible de constantes et leur interprétation rationnelle. L'examen olfactif, conjugué avec l'examen physico-chimique, portant notamment sur les premières portions de la distillation fractionnée, et effectué comparativement à une série de types authentiques connus, est indispensable.

LES CONSTANTES ANALYTIQUES DE L'ESSENCE DE ROSE BULGARE

	d_{15}^{15}.	n_D^{20}.	$\alpha(1^{dm})$.	F.	Stéar. %.	I.E.	I. acétyle.	Alc. tot.	Rhodinol%.	C^2H^5OH %
			°	°						
Essence rotative Kara Sarli 1933	0,8704	1,4563	—4.14	17	8,8	4,5	249	84,2	56,8	7,2
Essence feu nu Kara Sarli 1933.	0,863	1,4585	—4	20	17,8	8,1	218	71,7	53,7	3,6
Essence vapeur Karlovo 1933 .	0,875	1,4582	—2.40	17	7,3	6,8	239	80	52	7,7
Essence feu nu Klissoura 1933.	0,8650	1,4630	—3.48	17,5	16	17,5	228	75,6	46	1,4
Essence feu nu Pavelbanya 1933	0,8618	1,4561	—3.37	17,5	14,5	13,6	232	77,2	60,9	4,1
Essence rotative 1932 (tête de distillation)	0,8707	1,4511	—3.30	14	4,2	8,9	251	85	58,8	12
Essence rotative 1932 (queues de distillation)	0,8834	1,4667	—2.48	6	1,2	9,4	269	92,8	57,3	1,5
Essence rotative 1931	0,8742	1,4621	—3.39	16,5	8,9	15,2	238	79,7	46,7	4,9
Essence paysanne Vétren 1931.	0,8700	1,4639	—2.2	21,5	19,9	11,8	216	70,9	44,7	1,6

Facteurs de correction : $d = 0,0008$ par **o** ; $n_D = 0,00045$ par **o** ; Alc. tot. calculé en géraniol.
C^2H^5OH : méthoxyle + éthanol + peut-être méthanol, calculés en éthanol.
α exprimé en minutes sexagésimales.

BIBLIOGRAPHIE

Henley's Twentieth Century Book of Recipes, Formulas and Processes, 800 pages.

Cet ouvrage est le plus grand recueil de recettes de formules, procédés et tours de main (plus de 10.000) qui soit mis en vente à l'heure actuelle. Il donne des procédés pour la fabrication de produits de parfumerie et de beauté : crèmes, cosmétiques, produits pour cheveux, parfums, produits d'entretien et de photographie, insecticides, vernis, peintures, etc., etc.

Le coût de cet ouvrage est de 4 dollars plus les frais de port.

Cet ouvrage fait partie de la collection éditée par The Norman W Henley Publishing C° de New York qui a publié également :

Perfumes and Cosmetics par C. W. Atkinson, bien connu des parfumeurs, au prix de 6 dollars (plus le port) et

The American Soap Maker's Guide, par I.V. Stanley Stanislaus, 709 pages, prix 7 dollars 50, plus les charges.

Ces différents traités, en langue anglaise, doivent être en possession de tous ceux qui veulent des indications pratiques et éprouvées.

UN NOUVEAU CONFRÈRE

Nous souhaitons avec le plus vif plaisir, longue vie et prospérité à notre nouveau confrère : **Capa,** revista oficial de la Camera Argentina de Perfumeria y anexos. Cet organe mensuel qui est dirigé par MM. E. W. Hope, Prospero Guerin et Antonio Borghi est domicilié à la Bourse de Commerce de Buenos-Aires, 25 de Mayo 347.

Bien éditée, illustrée et contenant de fort intéressantes études pratiques et des informations régionales, cette revue est lue par tous les membres du Syndicat de la Parfumerie Argentin, et par tous les fabricants, importateurs, grossistes et détaillants, pharmaciens, instituts de beauté, coiffeurs et commerçants, soit en tout 5.000 exemplaires, ce qui lui assure une large diffusion et une valeur publicitaire de premier rang.

Nous sommes heureux de saluer amicalement la Rédaction de Capa et de souhaiter à la revue tout le succès qu'elle mérite.

Sur les Parfums à odeur de Jasmin

Pli cacheté déposé le 12 Mai 1927 à la Société Suisse de Chimie, à Bâle

Constitution de la Jasmone

A. Hesse a isolé de l'huile essentielle de Jasmin, dans une proportion d'environ 3%, une cétone $C^{11}H^{16}O$ jusqu'alors inconnue, d'odeur caractéristique, qu'il appela Jasmone. La constitution de ce corps, qui est un élément indispensable de l'odeur de Jasmin, n'a pas encore été exactement établie. F. Elze prétend avoir identifié également la Jasmone, au moyen de sa semicarbazone fondant à 201-202°, dans l'absolu de Fleur d'oranger et l'absolu de Jonquille. Au sujet de sa constitution, il dit en outre — toutefois sans base expérimentale — « que la molécule de Jasmone possède au moins deux doubles liaisons, dont l'une serait dans un noyau et l'autre dans une chaîne latérale. Elle semblerait appartenir à la même série que l'Irone ».

Ces affirmations ne sont que partiellement exactes. La réfraction moléculaire et l'hydrogénation catalytique indiquent que la Jasmone est une cétone monocyclique possédant deux doubles liaisons. Elle n'est cependant aucunement apparentée à l'Irone. Nous avons pu constater, en l'ozonisant, la formation d'aldéhyde propylique, d'acide malonique et d'acide lévulique. Ce résultat indique qu'elle possède un squelette de carbone identique à celui que H. Staudinger et L. Ruzicka ont établi pour le céto-alcool « Pyrethrolone » (II) que l'on trouve dans le principe actif de la poudre insecticide de Dalmatie. La formation de ces trois produits d'oxydation peut par conséquent s'expliquer de la manière suivante, ce qui ferait accepter pour la Jasmone la formule I :

I

CH_2-CH=CH—CH_2—CH_3
|
C (double liaison)
CH_3—C   CO
| |
CH_2—CH_2

——→

CH_2—COOH + CHO—CH_2—CH_3
|
COOH
CH_3—CO + COOH
| |
CH_2—CH_2

II

CH=CH—CH=CH—CH_3
|
CH
CH_3—CH   CO
| |
CH_2—CHOH

La formule I a encore été contrôlée par l'examen des produits d'hydrogénation. Au cours d'une hydrogénation catalytique avec du noir de platine faiblement actif, il fut facile d'arrêter la réaction après l'addition de 1 molécule d'hydrogène. Le produit de réaction est la 3-méthyl-2-pentyl-cyclopentène-one (III). Nous avons synthétisé cette cétone par la méthode de H. Staudinger et L. Ruzicka et l'avons identifiée avec le produit d'hydrogénation partielle au moyen du point de fusion mélangé de leurs semi carbazones et de leurs p-Nitro-phénylhydrazones. En traitant la Jasmone avec du noir de platine plus actif (préparé à partir de l'oxyde de platine) il fut possible d'additionner 2 molécules d'hydrogène, de manière à former la 3-méthyl-2-pentyl-cyclopentane-1-one (IV) qui avait également été préparée synthétiquement par H. Staudinger et L. Ruzicka. Nous avons pu, dans ce cas aussi, identifier les deux cétones par leurs semicarbazones et leurs p-Nitro-phenylhydrazones

Par ces résultats la constitution de la Jasmone I est établie de façon certaine. Elle est en accord également avec les résultats de l'oxydation de la Jasmone par le permanganate de potasse, au cours de laquelle il se forma de l'acide propionique, de l'acide lévulique et de l'acide succinique.

La Dihydrojasmone (III) a encore l'odeur typique de la Jasmone, quoique un peu modifiée. La différence s'accentue quand on passe à la Tétrahydrojasmone (IV). En ce qui concerne l'influence de la double liaison sur la qualité de l'odeur, la Jasmone prend par conséquent une position intermédiaire entre les Ionones, d'une part, chez lesquelles la nuance de l'odeur est déjà fortement altérée par la suppression d'une double liaison et les alcools terpéniques aliphatiques d'autre part, chez lesquels le passage du Géraniol au Citronellol, par exemple, permet de constater plutôt une amélioration de la qualité de l'odeur.

III

CH_2—CH_2—CH_2—CH_2—CH_3
|
C (double liaison)
CH_3—C   CO
| |
CH_2—CH_2

IV

CH_2—CH_2—CH_2—CH_2—CH_3
|
CH
CH_3—CH   CO
| |
CH_2 — CH_2

GENÈVE, Laboratoires de la Société Anonyme M. NAEF & Cie.



"VIROFIX"

LE ROUGE A LEVRES INDELEBILE TRANSPARENT NON GRAS

PARIS — FRANCE

PARFUMERIE AMOS

19, Rue Saint-Isaure — PARIS (18e)

Téléphone : Montmartre 82-06

Le Spécialiste des Fards Modernes

DEMURGER & Cie

Société des Filets-Résilles

Maison Fondée en 1869

15, Rue Sainte-Catherine, 15

LYON (1er) France

Fabrique de voilettes pour mises en plis
Filets pour maintenir l'ondulation



Coiffures de Tennis et de Sports

FILETS ET RÉSILLES
en soie, soie artificielle et coton

Filets en CHEVEUX NATURELS

Tulle pour Voilette en tous genres

Manufacture de Produits Chimiques
DU
DAUPHIN

Téléphone : 138 et 76 part. — **BOURGOIN (Isère)** — Télégrammes Chimiques Bourgoin

MENTHOLS d'ESSENCES NATURELLES "CODEX"
RECRISTALLISÉ D. A. B. 6.

MENTHOLS "DAUPHIN"
EXTRA et LIQUIDE

HYDROXYCITRONELLAL 99/100 %

MUGUÈNE
Succédané de l'hydroxy, résistant aux alcalis bouillants

BERGAMOTES
Exemptes d'éthers inodores et bon marché.

La plus importante production mondiale en
GÉRANIOLS, Savons, Techniques, Extra, 100 %
CITRONELLOL droit 99/100 %, Extra
et leurs ÉTHERS

CITRONELLOL GAUCHE 99/100 %

RHODINOLS

LINALOLS de SHIU et de BOIS DE ROSE
ACÉTATES de LINALYLE
93/94, 97/98, 99/100%

DAUFIXIOL
Alcool sesquiterpénique, fixateur remarquable pour parfumerie et savonnerie.

TERPINÉOL

ACÉTATE de TERPÉNYLE
99/100 % d'odeur remarquable

à PARIS : 10, Rue Lord-Byron

Téléphone : Balzac 21-75

DUMPING ALLEMAND

Au courant des derniers mois, les fournisseurs allemands ont commencé à placer à l'étranger des offres dumping, soulignant expressément le fait que ces prix étaient plus ou moins déficitaires. Cette façon d'agir a naturellement fait une impression très pénible à l'étranger, et les mesures, dont l'Allemagne fut à son tour menacée ne manquèrent pas d'alarmer le Reich. Les différents groupes d'industriels se sont consultés, et on s'est décidé d'envoyer à tous les membres des éclaircissements sur les Scrips, appuyant sur la nécessité d'éviter soigneusement tout ce qui pourrait ressembler aux méthodes du dumping. Dans la suite de cet article, nous entendons publier par extrait un document de ce genre envoyé par un groupe de notre branche de l'industrie à ses confrères allemands :

« Le Gouvernement du Reich a décrété qu'à partir du premier octobre, la Sperrmark et la Registermark ne seraient plus mises en circulation. La nouvelle procédure Scrip les remplacera. Les Scrips sont des papiers sans intérêts émis par la Caisse de Conversion pour payements de dettes allemandes à l'étranger. Cette Caisse établie par la loi du 9 juin 1933 doit servir à procurer les sommes que les débiteurs allemands ont à payer comme intérêts, tantièmes ou quote-parts à des créanciers étrangers.

Dorénavant ces sommes ne seront plus payées directement aux créanciers ; elles auront à passer par la Caisse de Conversion. Par ces Scrips, différents modes d'emploi sont offerts aux créanciers étrangers. Surtout la situation sur le marché des devises étrangères, la Caisse de Conversion en remboursera une certaine partie. En général ces achats se feront au cours de 50 % de la valeur nominale, de sorte que le créancier étranger recevra 75 % de sa créance en devises. Il est bien vrai que cela signifie pour lui une perte de 25 %, mais il a l'avantage de pouvoir disposer de cette somme sans délai aucun.

La procédure Scrip sera employée par le Gouvernement du Reich pour aviser l'exportation supplémentaire, expression par laquelle on désigne ces ventes à l'étranger qui doivent être spécialement encouragées, parce qu'on ne peut pas obtenir des prix satisfaisants pour le produit en question par la vente à l'intérieur. Il est indispensable que pour ces exportations supplémentaires, le fabriquant allemand se décide à diminuer les prix autant que possible ; en certains cas il lui faudra même renoncer à tout profit personnel. En ce cas seulement, la procédure Scrip pourra être intercalée. Par principe il faudra éviter de faire tort à la concurrence étrangère par la procédure Scrip afin que tout soupçon d'une tendance au dumping devienne impossible. C'est pourquoi le Contrôle des valeurs étrangères a été expressément instruit de n'accorder l'émission de Scrip seulement pour les cas où le prix facturé par l'exportateur allemand correspond au prix sur le marché mondial ou bien au prix courant du pays de destination.

En bien des cas, l'exportateur se verra forcé d'aller au-dessous des frais de production, s'il veut s'en tenir à ce prix de vente. Cette perte dite de compensation ne devra pas dépasser une somme de 10.000 Mark, si on compte sur l'intercalation de la procédure Scrip. Toutes ces conditions accomplies, le contrôle des devises pourra libérer une partie de la créance, et avec cette partie l'exportateur achètera des Scrips à la Banque d'escompte. Le cours des Scrips est au-dessous de la valeur nominale, mais la Caisse de Conversion les remboursera à cette valeur même, de sorte que l'exportateur profitera de la différence entre le prix d'achat et la valeur effective et cette différence sert à régler la perte de compensation.

L'établissement de la procédure Scrip amène une amélioration considérable de la situation présente où les Bonds, la Sperrmark et la Registermark existaient seuls. Les Bonds garderont leur valeur, mais le système de la Sperrmark et de la Registermark n'ayant eu aucun succès pratique sera définitivement écarté. Le procédé était compliqué et trop dépendant de la fluctuation des cours, bien au désavantage de l'économie et de l'exportation allemandes. La co-opération de la Banque d'escompte garantit un maniement régulier. »

Autrefois, l'initiative était réservée au client étranger qui seul tirait profit de la Sperr- et Register-Mark ; à présent, l'exportateur allemand participe aux avantages de la procédure Scrip.

L'exportation contre Scrips est aussi possible vers Danzig et vers la Sarre. Il est certain que par ce nouveau procédé beaucoup de maisons pourront se dédommager des pertes amenées par la dépréciation de certaines valeurs étrangères. Par la possibilité des exportations supplémentaires on pourra trouver de l'occupation pour bien des ouvriers sans risquer le reproche que l'exportation allemande se procure de nouveaux débouchés par des mesures de dumping.

Un ordre tout récent du ministère de l'économie a formellement stipulé que l'autorisation d'acheter ou de vendre des Scrips ne sera donnée que lorsqu'il est question d'exportation supplémentaire.

Quelles que soient les précaations oratoires prises pour la présentation des Scrips, il semble évident qu'ij s'agit d'une nouvelle forme de Dumping plus ou moins déguisé.

HUILES ESSENTIELLES

INDO-CHINOISE

Prix avantageux

POUR LA PARFUMERIE :

MAY-CHANG

BLE des PAGODES

Substituts de Géranium

POUR LA SAVONNERIE :

SAN-MOU

essence de Bois de Cercueil
remplace le Santal

SANTAL-ROUGE

à odeur de Cèdre
Riche en Cédrol

ÉCHANTILLONS SUR DEMANDE

GATTEFOSSÉ

7, Rue Chevreul
PARIS

15, Rue Constant
LYON




Entièrement automatique
pour sachets plats

MONTANIA

Machine à Empaqueter

shampooing, poudre de riz. sels, savons-poudre et paillettes et tout produit similaire.

HOELLER Frères

Constructeurs

BERG-GLADBACH

Demandez devis et présentation sans engagement à l'agent en France :

BELA-LEVAI

47, Rue Berger -:- PARIS (1er)

Téléphone : Gutenberg 02-35

semi automatique
pour sachets poche,
boîte, flacon.





Supprime

EAU
SAVON
BLAIREAU

N° 3 Le Numéro : 6 Francs MARS 1934

LA
PARFUMERIE MODERNE

LE PHÉNOMÈNE DE PURKINJE EN PARFUMERIE

Une étude récente de M. Joseph Martinet, docteur ès-sciences physiques, parue dans la Revue Générale des Sciences (1) donne de très nouveaux et très précieux aperçus sur l'intensité des parfums. On sait que depuis longtemps les parfumeurs se sont efforcés de classer les parfums selon leur force et leur tonalité et que la plupart de ces classifications donnent des résultats inutilisables. Cet échec est dû, en grande partie au phénomène étudié par M. Martinet.

La sensation provoquée par les matières odorantes n'est pas proportionnelle à leur concentration, et cette variation n'est pas la même pour les différentes matières aromatiques. Telle huile essentielle qui, à l'état de pureté donne une sensation plus forte qu'une seconde, peut, en effet, après dilution des deux produits dans l'alcool à dose égale, donner une sensation moins forte.

Voici comment est démontré le phénomène de Purkinje.

Si, dans une caisse longue, divisée en deux parties égales par une cloison verticale, il est disposé deux lampes électriques, l'une rouge et l'autre bleue, les deux moitiés d'une plaque de verre dépolie placée à l'autre extrémité de la caisse seront colorées l'une en rouge, l'autre en bleu. Par un réglage du courant il sera possible d'obtenir une sensation d'éclairage uniforme en intensité pour les deux nuances.

Ceci étant fait, si on rapproche les lampes à 20 centimètres de la plaque de verre, l'éclairement aura augmenté, mais la partie rouge de la plaque paraîtra beaucoup plus éclairée que la partie bleue. Si au contraire on recule à deux mètres les deux lampes, la plaque bleue paraîtra plus lumineuse que la plaque rouge.

Ainsi, à forte intensité, le rouge donne une sensation plus violente que le bleu, à faible intensité, c'est l'inverse.

De cette constatation, il semblait impossible de tirer une loi mathématique. Cependant on sait d'autre part que les astronomes ont classé les étoiles en « grandeurs » d'après leur éclat. Ils se sont arrangés de manière qu'une étoile de seconde grandeur, par exemple, paraisse d'un éclat aussi éloigné de celui d'une étoile de première grandeur que de celui d'une étoile de troisième grandeur.

Or, on a reconnu que cette classification intuitive ou sensorielle est proportionnelle au logarithme de l'éclat. De même, lorsqu'un coloriste classe des gris, il opère comme les astronomes, en fonction de la sensation qu'il éprouve. Mais, pratiquement ce n'est pas au moyen d'une simple règle proportionnelle qu'on obtiendra un gris intermédiaire entre deux autres gris. Il faudra employer la loi ci-dessus : le gris intermédiaire correspondra à environ 4/5 du plus sombre pour 1/5 du plus clair.

C'est ce qu'énonce la loi de Weber Fechner en disant que « la sensation est proportionnelle au logarithme de l'excitation ».

De même l'emploi d'un olfactomètre ne donnera pas des grandeurs mais des logarithmes de ces grandeurs, lorsqu'on comparera des solutions plus ou moins diluées.

Le problème deviendra de plus en plus complexe quand on jugera des mélanges de parfums, car la nature même de la sensation varie aussi bien que sa force, au cours de la dilution.

C'est ainsi que le farnésol qui a une odeur fleurie en forte dilution prend une odeur de cèdre, à haute concentration ; beaucoup de subs-

(1) 15 mai 1933 ; Sur un phénomène olfactif analogue au phénomène optique de Purkinje.

tances, telles que l'ionone, l'anthranylate de méthyle, ont des odeurs agréables quand elles sont très diluées et franchement désagréables, lorsqu'elles sont concentrées.

Supposons un mélange de linalol et de méthylacétophénone dans l'alcool, équilibré de telle façon qu'il ne paraisse pas que l'odeur de l'un des deux composants l'emporte. Si la concentration est augmentée, (la proportion des deux corps restant la même) l'odeur du linalol domine, si au contraire on augmente la dilution c'est l'odeur de la méthylacétophénone qui semble prédominante.

On est donc obligé de reconnaître que si l'on veut obtenir un « accord » de parfums en solutions dans l'alcool à la dose de 10 %, il est impossible de réaliser cet accord à l'état concentré à 50 ou à 100 %. Le mélange bien compensé sous sa forme 100 % perdra son équilibre dés qu'il sera dilué dans l'alcool.

Une « imitation » de parfum, une « copie », ne peut pas être faite en mélangeant entre elles des matières premières pures, il est nécessaire d'opérer à l'état de dilution au titre de l'échantillon.

D'autre part si on veut obtenir une lotion contenant 10 grammes de parfum par litre d'alcool, ayant la même odeur qu'un extrait pour le mouchoir contenant 150 grammes par litre d'alcool, la même composition 100 % ne pourra pas servir, elle devra être corrigée.

Le phénomène de Purkinje appliqué à l'olfactométrie introduit une importante difficulté dans la mesure des pouvoirs odorants.

Il donne en outre une nouvelle explication de la « portée » des odeurs qui avait été, jusqu'ici, expliquée par des vitesses de diffusion. Certaines odeurs, comme celle de la tubéreuse se sentent de plus loin que d'autres, comme celle de la rose : on doit dire que nous sommes plus sensibles à l'odeur de la tubéreuse, en très faible dilution, qu'à celle de la rose.

Dans le cas du linalol et de la méthylacétophénone, cité plus haut, les deux corps ayant des poids moléculaires (1) du même ordre de grandeur, les vitesses de diffusion doivent être sensiblement les mêmes. Or, si à l'extrémité d'un large tube on place du papier filtre imbibé de ces deux corps proportionnellement aux pouvoirs odorants de ces corps déterminés comme il a été précédemment indiqué, on perçoit les odeurs à l'autre extrémité du tube après des temps différents. L'odeur de méthylacétophénone se perçoit plus rapidement que celle de linalol.

Il est donc impossible, pour le moment, d'établir une classification méthodique des odeurs autrement que pour une concentration donnée. Pour des concentrations différentes, la classification sera modifiée.

Au point de vue pratique, les parfumeurs, en faisant leurs recherches, devront se placer dans les conditions mêmes de l'emploi. Non seulement le mélange des matières premières sera jugé dans son solvant final et à la concentration commerciale, mais encore l'appréciation du « bouquet » devra être faite en imbibant un tissu de la quantité normalement utilisée et en le plaçant dans des conditions aussi voisines que possibles de l'odorifération définitive.

Ces constatations scientifiques montrent que l'empirisme, et par conséquent la partie artistique, de la composition de parfumerie, reste primordiale. La méthode employée depuis longtemps par les grands parfumeurs parisiens et français est la seule qui puisse donner des résultats convenables.

L'étude de M. J. Martinet est extrêmement importante et elle éclaire d'un jour nouveau des questions qui semblaient devoir rester sans réponse. R.M.G.

(1) Par surcroit, le linalol a un point d'ébullition de 160-190° tandis que la M. Acétophénone bout à 224°, ce qui implique des tensions de vapeurs différentes, celle du linalol étant plus grande.

CHANGEMENT D'ADRESSE

Le Siège de la Chambre Française de Commerce et d'Industrie à Madrid est transféré Calle de Orfila, N° 5. (Tél., 42548).

DEUXIÈME FOIRE DE TUNIS

La seconde Foire de Tunis aura lieu du 14 au 29 avril prochains. Tous renseignements peuvent être obtenus de M. Ch. Maillet, commissaire général, 5, avenue de Paris, à Tunis.

FOIRE DE TEL AVIV. Palestine 26 avril 26 mai 1934

Le Comité permanent des Foires à l'Etranger a reçu du Ministère du Commerce la mission d'organiser une participation française à cette manifestation commerciale.

La Palestine joue un rôle de plus en plus important dans les rapports entre l'Orient et l'Occident, et pendant cette période de crise, la Palestine n'a cessé d'augmenter ses importations. Cette prospérité est due à une grande importation de capitaux qui se traduit par un développement de l'agriculture, par l'irrigation et l'électrification du pays. Les tarifs de douane y sont relativement bas et les restrictions de devises inconnues.

Le Comité permanent des Foires à l'étranger, 22, avenue Victor Emmanuel III à Paris se tient à la disposition des intéressés pour leur fournir tous renseignements concernant l'organisation de cette manifestation.

POUR LES CHAUVES...

Nous avons « vanté » à diverses occasions les mérites soit de l'oignon, soit du miel ; mais nous n'avons pas tout dit encore... Un almanach de 1782, donné récemment au musée de Wakefield, lieu de naissance de Washington, donne la curieuse recette suivante contre la calvitie.

« Prenez vos têtes, hommes chauves, et frottez matin et soir avec un oignon la place où il devrait y avoir des cheveux, jusqu'à ce qu'elle soit rouge ; enduisez-la ensuite de miel ».

Cela ne coûte rien d'essayer, dit « L'Apiculteur » qui a relevé cette recette, mais nous ne promettons pas à ceux dont les soucis ont dénudé le crâne qu'ils redeviendront des Absalons ou des Samsons. Nous espérons aussi n'être pas poursuivi pour exercice illégal de la médecine...

Parfums à très bas degré d'alcool

L'exagération des droits qui pèsent sur l'alcool de parfumerie dans la plupart des pays du monde a provoqué de la part des chimistes spécialistes des recherches nombreuses relatives à la solubilisation des parfums dans des alcools à bas titre et dans l'eau.

Les préparations solubles du commerce n'étaient jusqu'ici que des solutions alcooliques à 40/45° saturées de principes odorants de telle façon que ces dilutions primaires fussent à leur tour solubles dans de l'alcool à très bas titre ou même dans l'eau.

D'autres parfums solubles étaient constitués par des poudres de sels minéraux très solubles dans l'eau, chargés d'essences déterpénées dans des conditions déterminées, enfin d'autres produits, liquides, étaient obtenus par une dilution ménagée d'essences déterpénées dans le diéthylène glycol.

Tous ces produits constituaient déjà des dilutions primaires, telles que la dilution finale l'était à un titre insignifiant, ou comparable à celui des eaux distillées de fleurs c'est-à-dire contenait de 10 à 40 centigrammes d'huiles essentielles par litre d'eau ou d'alcool dilué.

L'emploi des solutions alcooliques engendrait des difficultés de transport, douane, régie, etc. ; les préparations salines donnaient des lotions chargées en sels et parfois désagréables ; enfin les mélanges à base de di-éthylène glycol introduisaient dans la préparation finie une quantité de glycol modifiant les propriétés du solvant.

La découverte de produits essentiels déterpénés, suffisamment solubles dans l'eau et dans les alcools très faibles, a modifié considérablement les conditions pratiques de préparation des liquides odorants tels que les Lotions, eaux de toilettes, eaux de Cologne, eaux astringeantes de beauté et en général toutes préparations cosmétiques ne contenant que de petites quantités d'alcool et éventuellement ne contenant pas du tout d'alcool.

Il s'agit d'huiles essentielles, spécialement déterpénées, non additionnées de solvants, parfaitement 100%, par conséquent et cependant solubles dans une large proportion dans l'eau pure et dans les liquides alcooliques à 10, 20 ou 30° Gay Lussac. Les huiles essentielles déterpénées les plus solubles selon la technique des années antérieures ne permettaient que des préparations peu concentrées (3 grammes d'essence par litre d'alcool 50°, 5 à 6 grammes à 55/60°) les nouvelles préparations permettent des solutions de 5 à 6 grammes dans l'eau pure, 10 gr. et plus par litre d'alcool 30°.

La puissance odorante des lotions obtenues avec ces nouvelles essences dites « soltex » est donc très largement supérieure à ce qu'on obtenait antérieurement au moyen de liquides plus fortement alcooliques.

On peut même fabriquer des « extraits pour le mouchoir » c'est-à-dire des liquides chargés à 30 gr. au moins d'huiles essentielles par litre, à des titres alcooliques n'atteignant pas 50° G. L.

La possibilité de fixer ces solutions au moyen des fixateurs solubles dans l'eau et dans les liquides faiblement alcooliques que nous avons signalée dans notre étude précédente sur la « Fixation des odeurs » laisse au parfumeur la liberté d'obtenir des parfums très persistants selon le goût de la clientèle à laquelle il s'adresse.

Cependant, les nouvelles essences ne sont pas entièrement et clairement solubles dans l'eau : il reste toujours une petite portion d'insolubles que les procédés actuels n'ont pas encore permis d'éliminer.

L'utilisation d'eau tiède facilite le mélange des huiles déterpénées en diminuant leur tension superficielle.

On considère que sur une dose de 10 grammes ajoutée à un litre d'eau pure, 8 grammes environ, et dans l'alcool 15°, 9 grammes se dissolvent : il reste une petite portion d'insoluble.

Cette particularité rend plus nécessaire encore la méthode de fabrication qui rend déjà de grands services dans la fabrication des eaux de toilettes avec les essences déterpénées ou non.

Un grand nombre de formulaires indiquent, en effet, qu'il faut ajouter les produits odorants essentiels à l'alcool fort, puis ajouter ensuite l'eau pour amener le produit final à la concentration alcoolique désirée. Cette méthode a l'inconvénient d'amener à l'état de solution colloïdale ou d'émulsion, les particules les moins solubles, si bien que le liquide obtenu est très trouble et difficile à filtrer.

Si, au contraire, on ajoute les huiles essentielles ou les mélanges plus ou moins déterpénés dans un alcool déjà amené à son titre final, seules les portions solubles s'y transforment en solution homogène, les autres parties insolubles ne sont pas attaquées et restent en suspension dans le liquide sous la forme de gouttelettes assez grosses qui s'éliminent parfaitement au filtrage.

Il est donc impérieusement conseillé de ne préparer les alcoolatures à faible titre d'alcool qu'au moyen de dilutions préparées antérieurement. De plus, le mélange de l'eau et de l'alcool se faisant avec élévation de température, il est également indiqué de faire le mélange suffisamment à l'avance, pour qu'il ait le temps de se refroidir entièrement.

L'alcool de parfumerie livré en

France est dénaturé au moyen de musc artificiel et accessoirement d'essence de bergamote ou d'autre parfum. Le simple mélange de cet alcool dénaturé et d'eau provoque un louchissement assez marqué. Il n'est pas utile de filtrer ce mélange pour avoir un alcool limpide : le seul fait d'ajouter les essences soltex à ce solvant suffira pour réunir les portions insolubles : un seul filtrage sur papier ou au besoin sur carbonate de magnésie suffira pour donner un produit clair.

Le « brillant » des solutions faiblement alcooliques n'est pas toujours parfait : on l'obtient, lorsque cette addition est compatible avec l'emploi visé, en ajoutant quelques centimètres cubes de diéthylène glycol (après toutes filtrations) qui donnent une limpidité particulière.

Les fixateurs solubles à l'eau sont à employer selon les indications de la notice « Fixation ».

Par cette méthode, il est possible d'obtenir des lotions. eaux de toilettes, eaux de cologne depuis 0° GL, jusqu'à 30° et au dessus avec la plus entière facilité et avec une puissance d'odeur qui n'a pas été atteinte jusqu'à ce jour.

FLORIANE

Radium, émanation, radio-activité

Le nombre des préparations radioactives de beauté semble augmenter tous les jours: il faut bien reconnaître que le public est enchanté de l'introduction de ce facteur nouveau, si mystérieux, dans les produits destinés à conserver la jeunesse et la beauté.

Nous croyons bon de donner ici quelques indications générales sur les dérivés du radium propre à exercer une activité favorable sur la peau.

Les corps radio-actifs sont des sources d'énergie dont le dégagement se manifeste par des effets variés : émissions de radiations, de chaleur, de lumière, d'électricité. Ce dégagement d'énergie est essentiellement lié à l'atome de la substance, il constitue un effet atomique, il est, de plus, spontané.

Les corps radio-actifs se divisent en trois groupes, le groupe de l'uranium, dont le radium est le plus connu, le groupe du thorium et celui de l'actinium.

Le radium est un métal alcalino-terreux qui se détruit en 2.500 ans environ en se dégradant. Au cours de cette décomposition, l'atome de radium donne naissance à des rayons positifs et négatifs (α et β) et un rayon γ non polarisé dont la vitesse est plus grande que celle de la lumière.

Ces radiations offrent des analogies avec les rayons cathodiques, de Roëntgen, etc.

C'est au cours de cette décomposition que se produit « l'émanation », gaz que l'on retrouve dans la plupart des eaux minérales. La source Lepape de Luchon contient 41,5 millimicrocuries d'émanation par litre, la teneur de l'atmosphère n'étant, ordinairement que de 1/10.000^{e} de millimicrocurie.

Les unités de dosage portent le nom de l'inventeur du radium, Curie, Millicurie, microcurie et millimicrocurie : la Curie est la quantité d'émanation dégagée par un gramme de radium, sous forme de sel, pendant un mois.

Les atomes d'émanation sont, à leur tour, capables d'éprouver une décomposition spontanée accompagnée de production d'atomes de dépôt actif, lesquels se détruisent finalement.

Certains atomes radio-actifs se détruisent presqu'aussitôt formés, tandis que d'autres persistent sans modification pendant un temps indéfini.

Lorsqu'une substance séjourne pendant un certain temps au voisinage d'un sel radio-actif, elle devient elle-même radio-active : cette radioactivité induite diminue avec le temps.

Les produits radio-actifs et l'émanation agissent énergiquement sur l'économie humaine : le système nerveux, les échanges, le sang, l'appareil cardio-vasculaire et en général toutes les fonctions sont sensibles à cet apport d'énergies sous une forme encore peu connue. Les toxines, les bactéries sont influencées et souvent détruites, les plaies atones évoluent, les dermatoses cicatrisent.

MM. Crémieu et Pappas ont obtenu des résultats étonnants qui démontrent l'action puissante de l'émanation sur la nutrition des tissus et en particulier de la peau. Ils conseillent d'utiliser alternativement des préparations radio-actives et des préparations neutres, l'usage constant d'un produit actif pouvant devenir pernicieux.

La pénétration de l'émanation à travers la peau est minime, mais une fois introduite dans le tissu, elle y réside pendant un temps assez long, la radio-activité induite agit sur le système vaso-moteur.

Les eaux radio-actives, riches en émanation semblent pouvoir être largement utilisées dans la préparation des produits de beauté ; leur efficacité est certaine lorsque ces préparations sont récentes, elle diminue avec le temps, mais certaines émanations sont plus riches que les

autres en production d'atomes de dépôt. Certaines matières premières conservent également plus longtemps la radio-activité induite.

On peut également utiliser, dans les crèmes, les terres, minerais, sels et boues radio-actives : on commence à en trouver dans le commerce dans des conditions convenables de titrage et de garantie.

Les produits de beauté étant d'un usage constant, il est incontestable que le titrage en millimicrocuries doit rester faible, on peut retenir le conseil de MM. Crémieu et Pappas de ne les utiliser qu'un jour sur deux, en employant dans l'intervalle une préparation non radio-active.

Jusqu'à nouvel ordre, le problème technique principal est celui de la conservation de la radio-activité ; les préparateurs qui livrent des préparations stables n'ont pas indiqué leur tour de main.

P. M.

La Beauté par la Radio-activité

Au risque de voir fondre sur moi un chorus général émanant des Fabricants et Spécialistes de Produits de Beauté, je dois soutenir une thèse qui m'est d'autant plus chère qu'elle est la négation de tout ce qui a été décrété ou recommandé jusqu'à ce jour pour combattre les affections de la peau afin de lui rendre tout l'éclat disparu.

En principe, les connaissances sur les affections de la peau relèvent du domaine de l'empirisme. Les théories échafaudées dans le but de déduire les causes de ces affections n'ont pas, à proprement parler, de bases bien déterminées.

La question interne n'étant pas de mon ressort et après de patientes recherches sur la solution du problème des véritables Produits de Beauté, j'ai été amenée à constater les merveilleux résultats que produisent certaines sources vraiment Radio Actives sur l'épiderme. En voici le processus :

Déjà connues dans l'Antiquité, les propriétés curatives de certaines eaux éminemment « Radio-Actives » attiraient à ce point les Gaulois et les Romains que, durant la bataille de Gergovie, ils y amenaient à tour de rôle leurs blessés.

Après leur victoire d'Alésia qui consacra définitivement la conquête de la Gaule, les Romains construisirent près de ces sources un centre thermal où toutes les affections de la peau, acné, eczéma, couperose, étaient traitées victorieusement.

Au Moyen-Age, de nombreuses personnes et particulièrement des hommes d'armes y vinrent panser leurs blessures.

Diane de Poitiers, Catherine de Médicis, en ont éprouvé tous les bienfaits puisque, se rendant à différentes reprises au lieu de ces sources miraculeuses, elles en reviennent transfigurées.

Enfin de nos jours, les habitants des régions voisines frappés par les pouvoirs bienfaisants de ces sources, ont encore coutume d'y soigner certaines affections de la peau.

Il n'est qu'à citer Ed. Suess qui, dans son livre « La Face de la Terre », T. III, chapitre XXIV, s'écrie : « Ce sont de véritables Eaux Juvéniles », tandis que Strutt, dans son ouvrage (T. III, page 61, 1906), étudie la distribution du Radium.

Il importe de citer également la thèse thérapeutique du Docteur de Rochat et celle du professeur Jacquet qui affirment que ces sources sont les plus « Radio-Actives » d'Europe. (85,4 millimicrocuries de teneur en radon — émanation de radium, et $6{,}80 \times 10^2$ conductivité électrique à 18°).

Ces merveilleuses propriétés méritaient donc une attention sérieuse nécessitaient des études spéciales et imposaient des expériences nombreuses.

Faites avec l'éminente collaboration du Docteur Cacan, ex-préparateur de Crénothérapie à la Faculté de Médecine de Lille, toutes les expériences, mêmes cliniques, ont été en tous points concluantes.

Utilisées en bains locaux ou incorporées à des produits spéciaux, dont la base est absolument pure, leur action révulsive produite par la richesse de leurs propriétés, apporte à la cellule épidermique les éléments indispensables qui permettent de combattre victorieusement certaines affections qui ternissent l'éclat de la Beauté.

Du point de vue scientifique, ces sources éminemment Radio-Actives agissent par la richesse prodigieuse de leurs sels minéraux et leurs « Radiations » et conservent très longtemps leurs propriétés bienfaisantes.

J'ai éprouvé la joie de voir des femmes embellies, rajeunies comme par enchantement ce qui me fait croire à la vérité du poète « louant l'eau qui rend plus belle » parce qu'elle possède de mystérieux pouvoirs.

PERRETTE.

HUILES ESSENTIELLES

de fleurs 100 %

Solubles dans l'eau

Une intéressante découverte

que vous ne devez pas ignorer, vous permettra de parfumer d'une façon parfaite et intense toutes sortes de produits cosmétiques ou de parfumerie ne contenant pas d'alcool.

Vous pouvez aussi préparer dans des conditions d'économie remarquables des

Lotions, Eaux de Toilette, Eaux de Cologne aux Fleurs

sans alcool, d'une odeur exquise et d'une intensité aussi grande que si vous employez de l'alcool 60 ou 70°.

Notre nouvelle

Essence de Lilas soluble 90 % dans l'eau

est une huile essentielle artificielle 100% ne contenant pas de diluant et ayant la force et la perfection des essences de lilas les meilleures et les plus parfaites. Elle peut s'utiliser pour toutes les préparations de parfumerie ou de cosmétique alcooliques ou sans alcool.

2 à 10 grammes de cette essence mis dans un litre d'eau et agités vivement s'y dissolvent en laissant une petite quantité d'insolubles (10% environ) que l'on peut éliminer par décantation ou par filtrage sur papier, avec ou sans carbonate de magnésie.

La solution obtenue est aussi parfumée qu'une lotion 75°, ou un extrait ordinaire pour le mouchoir.

On peut lui donner une odeur d'alcool en ajoutant par litre 1 gramme d'acétate d'éthyle et une odeur de vinaigre en ajoutant 2 à 3 grammes de cet acétate par litre d'eau. On peut fixer selon les indications de notre notice "Fixation"

On peut, bien entendu, employer notre Lilas soluble 90% avec de l'alcool à 10°, à 20°, à 30° etc.

L'odeur est d'une perfection absolue

et la solution aromatique sans alcool est un produit de haute qualité.

On peut donner à cette solution une couleur violette ne passant pas au soleil au moyen de tournesol violet.

Nous préparons aussi par le même procédé, des **essences pour Lotions «SOLTEX»** tous parfums, **dont 80% environ sont solubles dans l'eau pure** et qui s'emploient dans les mêmes conditions.

GATTEFOSSÉ, S. F. P. A.

7, rue Chevreul, Paris.
15, rue Constant, Lyon.

L'eau radio-active de Saint Martial

La source radio-active de Saint Martial se trouve à Saint-Martin le Redon, sur le territoire de Puy-l'Evêque dans le département du Lot.

La légende, encore racontée par les vieux du pays, dit que Saint Martial avait promis que l'eau jaillie des rochers dans cet endroit aurait la propriété de préserver les humains des ravages du temps, et de conserver au corps ce qu'il a de divin, c'est-à-dire la Beauté. La légendaire source de Jouvence avait déjà la même réputation, le malheur est que nul n'a pu en retrouver l'emplacement.

Mais il semble certain, à l'heure actuelle, que la radio-activité de certaines eaux thermales a une action très nette sur la vitalité des téguments et en particulier sur l'épiderme du visage et du corps.

Le Professeur Lepage, du Collège de France a publié récemment ses observations sur les applications possibles des eaux radio-actives et ses conclusions sont favorables à leur usage.

L'eau de Saint Martial a été analysée par les Professeurs Desgrez et Meunier de la Faculté de Médecine de Paris et par M. Alloy, Professeur d'hydrologie à la Faculté de Médecine de Toulouse : on y a trouvé, en dehors des sels minéraux, la présence de 0,19 millimicrocuries d'émanation de radium par litre d'eau, prise au griffon. Depuis fort longtemps on constatait que l'eau de Saint Martial avait une action très favorable notamment sur les eczémas, les dartres, les prurits eczématiformes, mais on attribuait ces guérisons à la composition chimique de l'eau, ce n'est que depuis peu de temps qu'on a pu se rendre compte de l'importance du rôle de l'émanation. »

C'est ce qui explique que l'eau de Saint Martial a pu, pendant de longues années, passer pour miraculeuse. Tous les ans, le premier dimanche de Juillet, il y avait un pélerinage au cours duquel les guérisons étaient nombreuses.

L'eau de Saint Martial, comme nombre d'autres eaux radio-actives, peut être utilisée pour la préparation de produits de beauté : on conseille de l'utiliser en mélange avec des matières grasses et des produits sensibles à l'émanation tels que le lécithine et de la cholestérine.- Les cold cream ainsi obtenus gardent leurs propriétés radio-actives pendant un laps de temps beaucoup plus grand que l'eau pure mise en flacons.

Les cicatrisations rapides obtenues par l'eau radio-active de Saint Martial sont du plus haut intérêt au point de vue médico-chirurgical : on constate par surcroit un effet antiseptique très net. Les guérisons d'ulcères variqueux sont-elles le fait du pouvoir antiseptique ou celui d'une revivescence particulière des tissus dus à l'activation radio-active ; l'hypothèse d'une augmentation de la phagocytose ou de la libération de ferments favorables au cours de cette réaction est également envisagée, mais dans tous les cas il est tenu compte de l'action radio-active.

L'eau de Saint Martial est la base de préparations pour les soins de la peau. De nombreuses spécialités radio-actives sont actuellement sur le marché ; toutes celles dont la richesse en émanation peut être contrôlée sont incontestablement des produits qui donnent de bons résultats. Leur usage ne peut être que conseillé.

R. M.

BIBLIOGRAPHIE

La Filtration industrielle, par G. Génin. — Un volume de XII - 448 pages illustré de 372 figures. — Prix broché : 88 frs. — Relié : 98 frs.

La filtration qui présente une importance considérable dans l'industrie est une opération dont la bonne marche exige la connaissance d'un grand nombre de faits théoriques et expérimentaux pour la mener à bonne fin. Aussi appréciera-t-on tout particulièrement ce livre qui comble une lacune dans la littérature technique française et apporte sur la question une documentation complète et précise.

L'auteur passe en revue les différentes catégories de filtres utilisés depuis les plus simples jusqu'aux filtres automatiques modernes et en examine la construction, le fonctionnement et les conditions d'emploi.

Toutefois un tel livre aurait pu paraître abstrait s'il n'avait été accompagné d'un certain nombre d'exemples choisis parmi les plus courants que pose la pratique industrielle C'est ainsi que l'on trouvera pour ne citer que les exemples qui intéressent l'industrie de la parfumerie de nombreux renseignements pratiques concernant la filtration de l'eau, des huiles, des alcools, des parfums, lotions, etc...

Nous ne saurions trop conseiller à nos lecteurs la lecture de ce livre qui leur permettra de résoudre les problèmes parfois complexes que posent les problèmes de filtration dans l'industrie de la parfumerie.

Recherches sur l'essence d'Iris

Le lecteur n'ignore sans doute pas que les premières études sur la composition de l'essence concrète d'iris remontent à plus d'un siècle. Vogel avait entrevu, en 1815, l'existence d'un produit solide inodore qu'il appela « camphre d'iris ». Le corps fut isolé plus tard par Dumas, puis par Fluckiger qui y décela l'acide myristique.

En 1893, les superbes travaux de Tiemann et de ses collaborateurs, conduisirent à la découverte d'une nouvelle cétone « l'irone » principe odorant de la racine d'iris.

En dehors de ces 2 éléments constitutifs, on a trouvé que cette essence renfermait de petites quantités de myristate de méthyle, d'acide oléique libre et éthérifié.

Enfin, une nouvelle étude permit, plus tard, de caractériser le furfurol, l'aldéhyde benzoïque, les aldéhydes nonylique et décylique, la naphtaline, ainsi que des traces d'une base, d'un phénol et d'un alcool non identifiés.

Puis, au cours d'une préparation d'une certaine quantité d'essence absolue d'iris de Florence, effectuée sur plusieurs kilos d'essence concrète, on obtint une portion entièrement soluble dans le carbonate de soude, constituée par des acides organiques à point d'ébullition moins élevé que celui de l'acide myristique et d'ailleurs liquide à la température ambiante.

Une première distillation fractionnée de 5 en 5 degrés sous un vide de 40 m/m, a d'abord indiqué qu'il s'agissait d'un mélange assez complexe puisque les premières fractions passaient à 150° et les dernières à 215°, sans paliers bien marqués entre ces 2 températures externes.

On effectua une série de 4 distillations fractionnées, dont la dernière a fourni sous un vide de 40 m/m des portions passant sensiblement à point fixe.

a) De 150 à 151°, peu importante et liquide.
b) De 162 à 163°, peu importante et liquide.
c) De 172 à 175°, très importante et solide.
d) De 185 à 186°, peu importante et liquide.
e) De 198 à 200°, très importante et solide.
f) De 210 à 212°, peu importante et solide.

Examinons ces diverses portions :

a) La fraction 150-151° d'odeur grasse rappelant celle de la sueur, redistillée sous un vide de 4 m/m bouillait à 110-111° et à 237-238 à la pression atmosphérique (758 m/m) point d'ébullition correspondant à celui d'un acide octylique saturé. Pour le vérifier on a pris l'indice d'acide 1 gr. 2141 de cet acide en solution alcoolique et il a exigé pour sa neutralisation en présence də phénol-phtaléine 16 c/m³ 7 de potasse demi normale, soit un poids moléculaire de 145,5 (pour un acide monobasique), le poids moléculaire calculé de l'acide saturé en C^3 est de 144.

Enfin on a fait l'anilide par chauffage, pendant 2 heures au bain de sable, avec un léger excès d'aniline pure fraîchement distillée. Après purification et cristallisations répétées dans de l'alcool faible, le point de fusion trouvé fut de 51°. (Les travaux d'Azano indiquent 51°5 comme point de fusion de l'anilide octylique).

Dosage du sel d'argent :
poids de substance, 0 g. 755.
poids d'Ag. 0 g. 3601 calculé pour $C^8H^{15}O^2$ Ag : 251 trouvé 251.7.

Ces résultats confirmèrent donc la présence d'acide caprylique.

b) La fraction 162-163° redistillée bout de 253 à 255° à la pression atmosphérique et à 124-125° à un vide de 4 m/m.

Poids moléculaire calculé à partir de l'indice de neutralisation.

Poids de substance 0 g. 890 saturant 11 c/m³ 2 de KOHN/2 = 159 (calculé, cette fois, pour $C^9H^{18}O^2$ = 158).

Ethérifié au moyen de l'alcool éthylique et de l'acide sulfurique, l'éther a une odeur très prononcée de rhum.

L'anilide fond nettement à 57°, caractérisant aussi un acide nonylique, l'acide pélargonique.

On croyait que l'essence de géranium renfermait de l'acide pélargonique mais on a identifié plus tard cet acide douteux qui n'était que l'acide tiglique.

c) La fraction 174.175° constitue une partie importante de fractionnement, le point d'ébullition est de 138.139° sous 4 m/m et de 268.270° à la pression ordinaire.

Après une première cristallisation dans l'alcool faible et refroidi, on obtient le sel de Baryum de cet acide qui se dépose à l'état cristallin de sa solution en liberté par SO^4H^2 dilué, l'acide fond à 31°. Son poids moléculaire trouvé est de 172.3 (calculé pour $C^{10}H^{20}O^2$ = 172). L'anilide recristallisé à trois reprises dans l'alcool à 70° fond à 65°5. L'éther éthylique sous 4 m/m bout à 104°. Sa densité à 28° est de 0,859. Indice d'éther :
subst. : 1.505 KOH N/2 15 c/m³, soit 279 calculé pour C^9H^{19} $COOC^2H^5$ 280.

Ces résultats caractérisent nettement l'acide décylique (caprique).

d) La fraction 185-186° est complètement liquide à l'inverse de la fraction précédente, ce qui fait présumer l'existence d'un acide à nombre de carbone impair car, d'après la règle des points de fusion, on admet dans les séries homologues (et principalement des acides aliphatiques) que les termes supérieurs à nombre impair d'atomes de

LES MEILLEURS PIGMENTS BLANCS

OXYDE DE TITANE PUR
BLANCS DE TITANE
" KRONOS "



SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DU TITANE
Société Anonyme Française - Capital : Dix Millions

Agents généraux de vente :
Anciens Etablissements **P. GILBERT & Cie**
23, rue Ballu, PARIS (9e) —:— Tél. : Trinité 06-06

Distilleries
H. CARLES

Essence de
MENTHE
MARQUE " ITALO-MITCHAM "

Usines à :
PANCALIERI (Piémont)
POLONGHERA (Piémont)
VIGONE (Piémont)
CODIGORO (Ferrare)

Bureau de Vente :
31, Bd Victor-Hugo, **GRASSE** (A.-M.)

CRÈME A RASER





Supprime EAU SAVON BLAIREAU

EXPORTATION D'HUILES ESSENTIELLES
GÉRANIUM D'ALGÉRIE
Eucalyptus - Menthe Pouliot - Thym - Cyprès
FEUILLES DE VERVEINE

Ancienne Maison Joseph BITOUN & Fils
Georges BITOUN Sr
Télégrammes : Bitoun-Boufarik
BOUFARIK (Algérie)

Toutes nos essences sont garanties pures et d'origine.

FABRIQUE SPÉCIALE DE
PRODUITS DE PARFUMERIE ET DE BEAUTÉ
COMMISSION — EN VRAC ET CONDITIONNÉS — EXPORTATION

Poudres de Riz, Crèmes de Beauté, Poudres de Riz compactes, Rouges et Fards compacts, Pastels pour Paupières, Crayons pour les Lèvres, Crayons pour les Yeux, Beauté des Yeux pour Cils et Sourcils, Produits pour les Ongles etc.

Conditionnement à la Marque du Client

A. BARTHÉLEMY, 8, Rue de Rouen, 8, COURBEVOIE (Seine)
Téléphone Courbevoie 0-62 — Chèques postaux Paris 1er, c/c No 504.04
Télégrammes : Amicy-Courbevoie

carbone ont un point de fusion moins élevé que celui du terme contenant un atome de carbone de moins, de sorte que, tandis que le point d'ébullition s'élève progressivement, le point de fusion des termes successifs croît et décroît alternativement.

Un acide undécylique dont les constantes sont les suivantes a été nettement caractérisé :

Point d'ébullition sous 4 m/m, 145-146° et 280° à la pression atmosphérique.

Comme le point de fusion observé était légèrement inférieur au point théorique, il fallait vérifier si l'acide ne possédait pas de double liaison éthylénique.

Par dissolution dans le CO^3Na^2 l'acide ne décolore pas le MNO^4K. Le Br. en solution dans CS^2 n'est pas décoloré et ne fournit pas de Bromure. L'indice d'iode est nul.

Poids moléculaire = subst. 1.358 KOH N/2 = 14 c/m³ 8, soit 184 (calculé pour $C^{11}H^{22}O^2$= 186).

L'anilide fond à 71° (Asano a trouvé 68 et Robertson 71).

Dose du sel d'Argent : trouvé, 291, calculé 293.

e) La fraction 198.200° est cristallisée et aussi importante que celle de l'acide caprique. Redistillée sous 4 m/m elle passe à 153.154°. Purifiée par cristallisation dans l'alcool à 70° l'acide fond nettement à 43° 5. Le poids moléculaire est de subst. 1 gr. 0964, que neutralisent 11 c/m³ de KOH N/2, soit 199.3 (calculé pour $C^{12}H^{24}O^2$= 200).

L'anilide cristallisé très facilement dans l'alcool à 70° et fond à 75° 5 (Asano a trouvé 75°), caractérisant ainsi l'acide duodécylique normal, c'est-à-dire l'acide laurique.

f) La fraction 210-212° passe immédiatement avant l'acide myristique en C^{14} et est constitué par l'acide tridécylique fondant à 39° (signalé comme fondant à 40° 5).

Cette différence s'explique sans doute par le peu de matières à notre disposition qui a rendu impossible une purification plus complète. Le poids moléculaire trouvé est de 215 (calculé pour $C^{13}H^{25}O.^2$=214).

L'anilide, après 3 cristallisations dans l'alcool à 70°, fond nettement à 81° 5 (Robertson a trouvé 80).

Enfin, les eaux mères de cristallisations des fractions en C^3 fortement diluées et refroidies ont abandonné un léger précipité qui, recristallisé dans l'eau, fondait à 121°. Mélangé avec de l'acide benzoïque, le point de fusion ne subissant aucune dépression, il s'agissait bien de l'acide benzoïque.

Cette très intéressante expérience due à MM. Langlais et Goby apporta donc la preuve de la présence d'acides à nombre de carbone impair dans la nature et plus particulièrement dans les huiles essentielles alors qu'Heintz en 1857, s'était cru autorisé à conclure qu'il n'existait pas, dans les produits naturels, aucun acide gras possédant un nom-. bre impair de carbone dans leurs molécules.

Du reste, les chimistes allemands ont refusé jusqu'à ces dernières années, d'admettre l'existence de l'acide daturique (en C^{17}) que M. Gérard avait découvert en 1891, dans l'huile de graines de Datura.

Terminons enfin, en disant que d'après Gildemeister, l'acide en C^3 et l'acide isoheptylique ont été trouvés dans la nature, le premier dans l'essence de camomille, de panais et de lavande, et l'autre en C^7 dan l'essence de Pouliot d'Amérique.

Raymond THIÉBAUT,
Ingénieur.

La Scille Rouge Stablactivée Racitide

Dans sa lutte perpétuelle contre le rat, « l'un des maîtres possibles du monde », l'homme est toujours resté l'assiégé, sans jamais passer réellement à l'attaque. Pour sa défense, il lui faut faire appel à des auxiliaires dont le premier est le chat et à des poisons dont le meilleur est la scille.

Sans danger pour l'homme et les animaux, hormis les rongeurs du genre rat pour lesquels elle est le poison infaillible, la scille rouge est bien, de ce fait, l'arme idéale pour l'homme dans le combat sans merci qu'il doit livrer aux rongeurs qui, à la fois, le ruinent par leurs pillages et le menacent par les maladies qu'ils transportent.

RAT — PERTE — PESTE

Connue et appréciée de tous temps comme raticide, la scille rouge voit maintenant son usage se répandre dans les diverses contrées du globe, grâce à la conservation de son pouvoir ratoxique par la stabilisation et la stablactivation. Aussi, afin de faciliter la diffusion, l'expérimentation et l'emploi de cette précieuse plante, il est indispensable d'en retenir quelques notions fondamentales.

SCILLE ROUGE

La Scille maritime, Urginea Scilla, est une belle liliacée, de provenance exclusivement méditerranéenne et dont la variété scille rouge possède seule des propriétés raticides

La France, dans son Afrique du Nord, est le premier pays, — et le seul actuellement — à posséder une exploitation industrielle de la scille rouge et à exporter dans le monde entier, la matière première raticide préparée.

RÉCOLTE

Il existe une époque particulièrement favorable pour la récolte de la Scille urginée rouge. Cette époque peut varier un peu chaque année, suivant l'état de la végétation et les conditions climatériques, mais elle se ramène toujours à la période chaude et sèche, de Juillet à Octobre. On ne saurait, en effet, consciencieusement, improviser une récolte d'hiver ou de printemps, comme le font parfois les Arabes, par ignorance ou par nécessité.

C'est pourquoi, dans la pratique, il est fortement conseillé aux acheteurs de donner, dès le printemps, leurs applications commerciales, pour permettre au producteur de déterminer les quantités à récolter et à traiter, à la saison.

Des commandes tardives peuvent toujours motiver des réserves ; elles risquent aussi d'être refusées ou mal exécutées, car la Scille d'hiver, en pleine poussée végétative et gorgée d'eau, est d'un rendement réduit et d'une qualité médiocre.

SCILLE ROUGE STABLACTIVÉE

La scille rouge stablactivée (production exclusive « S. A. L. A. M. », Cherchell-Algérie), n'est pas un extrait ni un concentré de scille. C'est uniquement de la scille rouge fraîche traitée spécialement pour fixer indéfiniment (stabilisation : méthode générale E. PERROT-GORIS) les propriétés physiologiques et raticides en particulier de la plante fraîche et pour les porter au maximum d'efficacité et d'activité (stablactivation : procédé industriel L. DANZEL).

La scille rouge ordinaire, non stabilisée ou non stablactivée, perd rapidement son pouvoir ratoxique par la dessication et est, par suite, insuffisante pour la fabrication de produits raticides stables.

POUVOIR RATOXIQUE

Les doses de la scille rouge stablactivée comme raticide sont, en moyenne, de 30 à 40 centigrammes pour tuer un rat de taille ordinaire, de 10 à 15 centigrammes pour une souris.

La scille rouge, tout en étant le poison spécifique du rongeur-rat, n'est pas un poison foudroyant. Elle agit rapidement et progressivement sur les organes digestifs et excréteurs des rongeurs qu'elle « déshydrate » et, par suite, momifie rapidement, — avantage unique et contrôlé, — sans odeur réelle et prolongée du cadavre de l'animal.

Pour vérifier l'activité ratoxique de la Scille rouge stablactivée, il suffit de mélanger la poudre de cette scille avec du saindoux, ou des graisses, du miel, de la farine, des pulpes de viandes, de légumes ou de fruits, des bouillons, etc., etc., dans une proportion habituelle de 40 grammes de poudre de scille stablactivée pour 100 grammes du mélange. L'appât ainsi obtenu est ensuite étendu sur de petits morceaux de pain grillé, de viande, de lard, etc., ou divisé en morceaux.

D'autre part, dans la préparation des produits raticides et des appâts, il faut éviter l'action de la chaleur au-dessus de 70° C. qui entraîne une diminution notable du pouvoir ratoxique et aussi prévoir une action plus lente des raticides à base de corps gras qui enrobent et protègent chaque grain de poudre de scille.

EXPÉRIMENTATION

Capturer des rats et les laisser jeûner une journée (eau simplement à volonté). Le tube digestif du rat se vide ainsi de ce qui a été absorbé antérieurement et risquerait de diluer ou d'émulsionner le raticide, en retardant ou diminuant l'effet toxique à contrôler.

Après ce jeûne, donner l'appât au rat. Noter les heures d'absorption de l'appât et de la mort et les phases de l'intoxication. Si possible, prendre les poids de l'animal vivant et mort.

La mort de l'animal est plus ou moins rapide. Il y aura donc lieu d'offrir de la nourriture saine au rat, un jour après l'absorption totale de l'appât, afin que l'animal ne meure pas de faim et dans le but de vérifier que l'empoisonnement est bien dû à la scille seule, en se plaçant ainsi dans les conditions habituelles de la destruction des rongeurs en liberté.

DÉRATISATION

Dans la pratique, on ne doit pas oublier que les rats, sous les souffrances de l'empoisonnement, s'éloignent souvent beaucoup de l'endrois de l'appât et que leurs cadavres et retrouvent difficilement. L'Institut Pasteur signale qu'il n'y a guère que deux pour cent de cadavres retrouvés.

Il convient donc, pour dératiser d'une façon satisfaisante, de disposer continuellement des appâts dans les endroits infestés jusqu'à ce que ces appâts restent intacts, pour en conclure à la disparition des rongeurs.

De plus, pour la dératisation de grands espaces, il existe des circonstances favorables régionales ou saisonnières, pour agir avec succès, sans oublier que, dans ces cas, une coordination des efforts est nécessaire.

RATICIDES SCILLITIQUES SPÉCIALISÉS

L'ingéniosité et l'habileté des fabricants de raticides spécialisés sont très grandes pour la présentation et l'emploi de leurs produits ou appâts, dont la vente est libre.

Par mesure de précaution, demandée par l'Administration pour attirer l'attention et éviter des erreurs, la plupart des raticides scillitiques spécialisés sont, avec raison, conditionnés en vert ou en rouge et portent la mention : « Dangereux », s'ils sont exclusivement à base de scille seule. (Loi sur les substances vénéneuses.)

Cependant, les raticides scillitiques sont puissamment toxiques et mortels pour les rats et autres rongeurs de la même espèce qui sont invariablement empoisonnés et momifiés.

BIBLIOGRAPHIE

Pour une documentation technique plus approfondie sur la Scille rouge raticide, son exploitation, son industrie, son expérimentation, etc., consulter :

Communications à l'Association Française pour l'Avancement des Sciences, Congrès du Havre : 1929, d'Alger : 1930, L. D.

« Le Monde vivant », par E. Coutière, 1930.

« LaVieTechnique & Industrielle » ; Juillet 1930, L. D.,

« Annales d'Hygiène », Mai 1931, L. D.,

« Revue de Médecine & d'Hygiène Tropicales », Sept.-Oct. 1931 : L. D.

« 2me Conférence Internationale du Rat & de la Peste », Profr. Gabriel PETIT, Oct. 1931.

« Concours Médical », Mars 1933.

« Bulletin des Sciences Pharmacologiques », Mars 1933.

L.-A. DANZEL,

BRILLANTINES A DEUX CORPS

Les brillantines à deux corps sont des préparations cosmétiques destinées aux soins de la chevelure.

Pendant très longtemps, la mode étant aux cheveux gras, les brillantines furent préparées de telle façon que, dans le flacon vendu au client, on trouvait environ 3/4 du volume d'huile et 1/4 seulement d'alcool parfumé.

L'huile utilisée était généralement une huile de vaseline de haute densité (895 à 900) afin que l'alcool parfumé puisse surnager sans se mélanger à l'huile. L'alcool devait, de son côté, être de concentration élevée pour que la ligne de démarcation entre les deux liquides soit parfaite.

Dans ces conditions, il se produisait souvent une dissolution de paraffine dans l'alcool et le liquide alcoolique se troublait ou bien la ligne de séparation des liquides présentait des dépôts bourbeux.

Actuellement, les cheveux sont beaucoup moins graissés (sauf dans certaines régions exotiques) et les brillantines sont moins grasses : on les présente surtout sous la forme de double liquide : le liquide inférieur étant un alcool dilué parfumé et le liquide supérieur une huile de vaseline légère de densité 875 à 880 au maximum.

Pour obtenir une belle ligne de séparation des liquides, il est nécessaire d'employer, de préférence, un alcool contenant seulement 30 parties pour cent d'alcool pur. Il convient en outre de ne pas parfumer beaucoup l'huile pour éviter la formation d'émulsions blanchâtres. Dans ces conditions la totalité du parfum doit être dissous dans l'alcool, et, en général, on se plaint que ce liquide à 30° G.L. n'absorbe passassez d'essence.

Il est nécessaire d'employer des essences déterpénées au maximum, du type soltex qui se dissolvent à la dose de 5 à 10 grammes par litre d'alcool 30° ce qui représente une concentration très suffisante pour une lotion pour les cheveux.

L'alcool dilué est préparé à l'avance, on y ajoute la quantité d'essence voulue, on agite fortement, puis on laisse déposer : les parties insolubles se séparent sans former d'émulsion et le filtrage est facile, soit avec un simple papier filtre, soit avec un peu de carbonate de magnésie pour absorber l'excédent d'essence.

L'huile est colorée avec de la chlorophyle naturelle ou avec des colorants solubles dans l'huile.

Les flacons sont remplis en deux temps, d'abord le liquide alcoolique, puis le liquide huileux.

On peut préparer des brillantines avec de l'eau distillée parfumée dans les mêmes conditions, mais le liquide mouille un peu trop de cheveux et sèche moins vite que le précédent.

BREVETS

B. F. 737.161. — **Boîte à poudre.** — J. Franke. — 14 mai 1932.

***

B. F. 737.593. — **Boîte à fenêtre pour poudre de riz.** — Société Tokalon. — 25 mai 1932.

***

B. F. 737.945. — **Savon pour la lessive et la toilette.** — J. M. David. — 25 septembre 1931.

***

B. F. 752.287. — **Poudreuse perfectionnée.** — J. Mintz. — 11 mars 1933.

***

B. F. 753.738. — **Perfectionnements aux appareils pour onduler les cils.** — The Kurlash C°. — 3 avril 1933.

***

B. F. 737.069. — **Poudrier à poudre libre.** — Majestic Metal Specialties Inc. — 13 mai 1932.

Le R. P. RAIMBAULT

Le Révérend Père Raimbault est bien connu des Parfumeurs. C'est à lui qu'est due la création de la distillerie de Nossi-Bé qui fournit une des qualités les plus réputées d'Ylang-Ylang.

Il y a trente et un ans, en mars 1903, le R. P. Raimbault partait à Madagascar pour la première fois : ce qu'il fit en trente années montre son activité prodigieuse. Le texte de sa citation au Journal Officiel résume son action morale et religieuse dans la petite Ile du Mozambique :

« Vingt-neuf ans de services et de pratique professionnelle,

« A contribué activement au développement économique de la province de Nossi Bé.

« A fait preuve au cours de plusieurs épidémies d'un rare dévouement et d'un grand esprit d'abnégation. »

On ne sait pas assez que la Mission de Nossi-Bé était encore à l'état embryonnaire en 1903 et qu'il fallut une activité peu ordinaire pour réussir à construire des écoles, un orphelinat, une maison de retraite et un sanatorium.



Le R. P. RAIMBAULT
Chevalier de la Légion d'honneur

A l'étroite maison de bois qu abrita les Missionnaires durant 45 ans, a été substitué un spacieux et confortable édifice qui compte parmi les plus importants et les plus beaux de Nossi-Bé.

L'ouvrage intitulé « Missionnaires en Afrique française » (Editions Dillen et Cie) nous donne les détails suivants :

« Le P. Raimbault commença modestement, avec quelques avances fournies par sa famille, acquit successivement plusieurs terrains qu'il planta en café, vanille, ylang-ylang..., monta une distillerie sur chaque plantation, établit des ateliers et des magasins, organisa un service d'expédition des produits récoltés, et parvient enfin à des résultats si prospères que, tous les frais de l'exploitation payés, les ressources nécessaires à la Mission et à ses Œuvres



La Marque des
Pères Missionnaires
de Nossi-Bé
est bien connue
de tous les Parfumeurs
du monde entier
Les Plantations
modèles des Pères
ont beaucoup servi
à l'amélioration
des cultures
des colons







Les plantations d'Ylang-Ylang des Pères Missionnaires



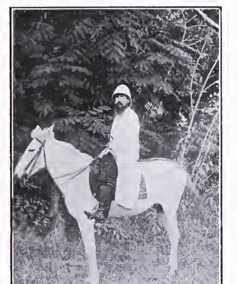
Le classement
d'essence
d'Ylang-Ylang des
Pères Missionnaires
donne également
les types des autres
essences de commerce
L'essence se raréfiant
depuis quelques mois
on annonce une
hausse substantielle
d'ici peu



ayant été assurées, il a pu venir en aide autour de lui, avec grande discrétion, à de nombreuses infortunes tant parmi les colons que parmi les indigènes, surtout pendant ces dernières années de crise affroyable. Que d'entreprises naissantes le Père a également encouragées, soutenues de ses conseils et de ses exemples, et parfois même de son argent !

« On se demande comment un homme a pu déployer autant d'activité dans des domaines si variés : faire face comme Supérieur aux besoins spirituels et matériels d'une Mission importante ; entreprendre des plantations si étendues, si diverses, si nouvelles pour ceux qui n'ont pas grandi dans les régions tropicales ; créer toute une industrie pour la manipulation des produits ; faire de minutieux travaux de laboratoire et de multiples essais en pépinière, avant de lancer les grandes cultures ; entretenir enfin une volumineuse correspondance soit avec les savants de la Métropole, soit avec les grandes Maisons Industrielles et Commerciales, soit avec les colons européens qui sollicitaient ses avis autorisés ! »

Si la municipalité d'Hellville s'est honorée récemment en donnant le nom d'une rue de la petite capitale nossibérienne au Révérend Père, le Gouvernement français vient de s'honorer lui aussi en épinglant sur sa soutane de missionnaire la Croix d'honneur.



Le Père Raimbault Supérieur de la Mission à cheval en tournée de surveillance (1924



Frère agriculteur de la Mission examinant l'état de maturité des fleurs



Un appareil de distillation de l'essence d'Ylang et le Frère distillateur



Koleff
L. KOLEFF
Kazanlik Bulgarie
Koleff
Koleff



La Situation en Palestine

Déjà au courant de l'année dernière, la Palestine avait commencé à jouer le rôle d'une île fortunée au milieu de la mer montante de dépression universelle et internationale. Bien des voix se sont élevées pour mettre le public en garde des revers jugés inévitables, un aussi petit pays ne pouvant résister à la crise universelle. Ces avertissements ne se sont pas vérifiés. Tout au contraire, le développement borné au littoral en premier lieu s'est peu à peu étendu jusqu'à Jérusalem et semble vouloir s'emparer de tout l'intérieur.

L'immigration a amené dans le pays non seulement des capitaux en cherche de placement, mais aussi une clientèle de consommateurs formant un marché constant pour une production augmentante. Cet arrivage de capitaux des banques monte à environ 6 millions de livres, c'est-à-dire 6 livres par tête de la population. Les intérêts pour dépôts payables jour à jour sont tombés à 1.5 pour cent. Il n'y a que les petites banques sans importance qui payent plus. On avait eu peur que la plus grande partie de ces capitaux apportés par les réfugiés ne seraient déposés ici que pour un terme limité pour le retransporter en Europe à la première occasion, de sorte qu'ils ne serviraient pas à féconder l'économie de la Palestine. Cette appréhension a été vaine.

D'autre part, on a pu constater une orientation nouvelle dans les investitions. L'année dernière, la plupart du capital était absorbé par les ouvrages de plantations d'orangers ; les ouvrages de construction venaient en seconde ligne, les entreprises industrielles en troisième. Cette année, les investissements en constructions et industriessont devenues beaucoup plus fréquents.

D'après l'estimation de la Banque Barclay, deux millions de caisses de la nouvelle récolte ont déjà été vendues à l'avance, « sur arbre », au courant de septembre. Le prix moyen variait entre 5 et 5.6 shelling la caisse. Plusieurs colonies publient des prix supérieurs à ceux de l'année précédente et des bonnes recettes, même pour les prémices. L'Angleterre est le principal acheteur pour les oranges de Jaffa, absorbant 70 pour cent de la récolte totale. Pourtant, il faut convenir que les plantations d'oranges sont des affaires plus ou moins risquées en ce moment. En revanche, les investissements en terrains et bâtiments surtout sur le littoral vont s'agrandissant toujours ; à Tel-Aviw, centre principal de l'immigration, on a de Janvier à Avril émis des permissions de bâtir sur un aréal de 204.000 mètres carrés. L'année dernière, ce n'étaient encore que 62.000 mètres carrés, donc, augmentation de 300 pour cent !

Des conditions analogues règnent dans les quartiers juifs de Haifa. A Jérusalem, à Safed et à Tibériade, une activité croissante se fait remarquer pour les travaux de construction. Pourtant Tel-Aviw reste au premier rang. Vers la fin de septembre, des plans de construction sur un aréal de 46.700 mètres carrés avaient nouvellement été présentés à l'administration de la ville. Malgré tout cela, l'offre de logement reste bien audessous de la demande.

Quant à l'industrie, le nombre des fabriques a augmenté de 25 pour cent, le nombre des ouvriers de 35 pour cent, la valeur de la production de 40 pour cent en comparaison de l'année 1930. Les investitissements industriels deviennent de plus en plus nombreux, un domaine de rémunération encore peu exploité s'offre ici au public, car la vente indigène augmente toujours et les entreprises existant déjà ne pouvant couvrir qu'une partie de la demande. Le capital placé dans l'industrie, à l'exception des travaux de construction, de transport, d'irrigation et d'impression, se montait en décembre à 4.63 millions de livres contre 2.23 de l'an 1930, la valeur du produit à 3.59 millions contre 2.51 millions en 1930. L'augmentation quantitative est bien plus considérable encore, les prix étant en baisse depuis 1929. La plus grande partie du capital, 1.64 millions de livres, est placée dans l'industrie électrique ; puis vient l'industrie d'alimentation avec 650.000 livres, l'industrie chimique avec 670.000 livres et l'industrie métallurgique embrassant la production de chassis pour auto-bus, avec 290.000 livres.

L'affluence de capital, l'activité de construction et une consommation croissante ont fait augmenter l'importation au courant des quatre premiers mois de l'année ; cela a été une hausse frappante, se montant à une valeur de 3.2 millions en comparaison des 2.0 millions de l'année précédente — augmentation de plus de 50 pour cent. Surtout en tuyaux, évidemment en rapport avec les nouvelles plantations demandant des travaux d'irrigation, l'importation est devenue très grande, se montant au courant du premier trimestre à 2.888 tonnes d'une valeur de 50.000 livres en comparaison des 1.124 tonnes d'une valeur de 22.767 livres de l'année passée. En barres de fer, massiaux et supports, l'importation s'est dédoublée ; elle s'est plus que dédoublée en machines, en accessoires, électro-techniques, en moteurs électriques, en accumulateurs et en générateurs, aussi en parfums et savons. Cette montée par bonds prouve une con-



Cencessionnaires pour la France avec DÉPOT : **ETABLISSEMENTS S. F. P. A.**

GATTEFOSSÉ - LYON

ESPHESAL

Depuis de nombreuses années déjà, nous recevons régulièrement des demandes pour des produits, à note fruitée, pouvant être utilisés dans la parfumerie.

Cette question intéressant un très grand nombre de parfumeurs, nous nous sommes appliqués à résoudre ce problème avec d'autant plus d'activité, que nous avons constaté que la presque totalité des produits connus dans l'alimentation devaient être exclus.

Nous avons cependant réussi à mettre au point un produit pour la parfumerie, qui donne une impression de goût autant que de parfum, et qui a, en outre, une note très originale.

Ce produit peut être employé aussi bien comme base que pour donner des notes de début dans n'importe quel produit de parfumerie fine.

ETAB. POLAK & SCHWARZ

BOIS - COLOMBES (SEINE)

joncture excellente pour investissements. En même temps l'importation en marchandises de coton, de laine et de soie a augmenté de 50 %, hausse démontrant une consommation agrandie. L'Angleterre est ici le fournisseur principal. L'Egypte ne joue un rôle que dans le commerce d'entrepôt pour les marchandises européennes allant vers la Palestine.

Donc, l'Allemagne figure au second rang des fournisseurs, c'est-à-dire, qu'elle tenait ce rang jusqu'au mois d'avril de cette année. Il y a lieu de douter qu'elle le maintienne aujourd'hui encore. Au courant du premier semestre de 1933, l'exportation allemande vers la Palestine s'est montée à 5.2 millions de mark, d'après les déclarations allemandes. D'après les tables statistiques de la Palestine, les livraisons de l'Allemagne se sont montées à 335.000 livres au courant des quatre premiers mois de cette année. En calculant le prix moyen de la livre à 14 marks, cela représenterait une somme totale de 4.7 millions de marks, chiffre mensuel moyen très élevé en comparaison de celui de l'année précédente qui a dû se réduire tout subitement mais d'une manière catastrophale depuis le mois de mai, si le chiffre total de 5.2 millions pour le premier semestre est exact.

Nous recommandons donc aux producteurs et exportateurs français de se donner quelque peine pour activer la vente de parfums et de savons en Palestine. Aux dernières Foires de Prague et de Vienne, la Palestine a fait des achats considérables d'articles de ce genre. La demande se dirige surtout vers les savons bonnes qualités à prix moyens — les qualités inférieures sont fabriquées à l'intérieur — et vers les parfums pas trop chers.

FICHES TECHNIQUES

Un nouveau diterpène : le γ camphorène. — K. Kafuku, T. Oyamada et M. Nishi. — Bull. Chem. Soc. Japan, t. 8, p. 144, 1933.

On obtient un mélange de α et de γ camphorènes avec un rendement de 44 % en chauffant du myrcène fourni par l'essence de lemongrass de Formose et du linalol dans un tube scellé à la température de 240-260° pendant 4 heures.

On peut séparer ces deux camphorènes en les transformant en tétrachlorhydrates par saturation de leur solution dans l'éther par l'acide chlorhydrique et extraction des cristaux formés au cours de cette saturation au moyen d'éther de pétrole bouillant. Le α-camphorène n'est pas soluble dans ce solvant. Il est alors possible de régénérer les α et γ camphorènes ainsi séparés avec un rendement respectif de 98 et de 75 % en traitant au reflux les chlorhydrates pendant 7 heures avec de la potasse alcoolique.

Le α camphorène a un point d'ébullition sous 4 ou 5 mm. de mercure de 178°, une densité à 21° de 0,8864, un indice de réfraction de 1,4998, il donne un tétrachlorhydrate fondant à 129-131°, un tétrabromhydrate fondant à 133-134°.

Le γ camphorène a un point d'ébullition sous 4-5 mm. de 176-178°, une densité à 19° de 0,8875, un indice de réfraction de 1,5030, il donne un tétrachlorhydrate fondant à 96-98° et un tétrabromhydrate fondant à 111-114°.

***

Produits neutres d'oxydation du pinène. — K. Slawinski, J. Piliczewski et W. Zacharewicz. — Roczniki chem., t. XI, p. 763, 1931.

Le pinène bouillant à 156-157° ayant un pouvoir rotatoire de -16°24 une densité de 0,8758, un indice de réfraction de 1,4647, oxydé dans une solution acétonique à 10 % au moyen de 5 % de permanganate de potassium suivant la méthode de Wagner donne une certaine proportion de produits d'oxydation solubles dans l'acétone, le reste étant constitué par 36 % de pinène qui ne sont pas entrés en réaction.

Les produits d'oxydation sont constitués par une fraction bouillant sous 3 mm. entre 37 et 102° et qui renferme principalement un composé répondant à la formule $C^{10}H^{16}O^{2}$ fondant à 124-125°.

Une autre fraction qui par ébullition sous 2 mm. passe entre 102 et 116° donne un glycol de formule $C^{10}H^{18}O^{2}$ fondant à 56-57° et qui est optiquement inactif.

Il résulte de ces essais que suivant l'oxydation la double liaison est oxydée, ce qui donne des dérivés du pinène ou au contraire c'est la liaison conjuguée qui est oxydée, ce qui donne des terpènes.

***

Constituants des rhizomes de curcuma domestica. — H. Dieterle et P. Kaiser. — Arch. Pharm., t. CCLXX, p. 413, 1932.

Les auteurs ont étudié l'huile essentielle ainsi que certains autres constituants de ce rhizome.

L'essence que l'on obtient par entraînement à la vapeur d'eau avec un rendement de 3,5 % a une densité de 0,9141, un indice de réfraction de 1,5025, et un pouvoir rotatoire de -19°3. Elle possède un goût de brûlé très prononcé. Par fractionnement dans le vide sous une

pression de 11 mm., il est possible de séparer de cette essence parmi d'autres constituants, du camphre et un sesquiterpène de formule $C^{15}H^{24}$ et ayant les constantes physiques suivantes : point d'ébullition sous 11 mm. : 136°, point d'ébullition : 242-245°, indice de réfraction 1,4915, densité : 0,905, pouvoir rotatoire : -10°59. Ce produit est probablement identique au cycloisoprénemyrcène synthétique.

La matière colorante jaune du curcuma domestica est identique à celle du curcuma longa ou curcumin ordinaire.

***

Essences de roses italiennes. — G. Rovesti. — Riv. ital. essenze e profumi, t. XIV, p. 195, 1932.

Les essences de roses provenant de Ligurie ont les constantes suivantes : d_{15} : 0,8591-0,8896-α_D^{27} : -0,39, α_D^{15} = -1°13 à -3°7, -n_{20} 1,4541 à 1,4663, point de solidification : 18,1 à 20°, indice d'acide : 0,97 à 2,13, indice de saponification : 11,20 à 15,71, pourcentage total d'alcool : 31,09 à 74,4 %. Pourcentage de citronellal : 5,81 %, indice d'éther : 12,09. Pourcentage de stéaroptène : 12,4 à 39,1 %.

L'essence absolue de rose Centrifolia a les constantes suivantes : d_{20} : 0,9030, α_D^{20} : -1°48, pourcentage d'éther calculé en acétate de géranyle : 7,18 %, pourcentage total d'alcool : 85,15 %, pourcentage d'alcools libres : 79,38 %, indice de réfraction : 1,4780.

***

Huile essentielle extraite des produits résiduaires de l'origanum italien. — P. Liotta. — Riv. ital. essenze a profumi, t. XIV, p. 176, 1932.

En distillant en septembre les parties de plantes italiennes qui n'avaient pas été exportées (petites tiges portant des fleurs, graines, feuilles, etc...), ainsi que diverses parties des tiges et de la portion inférieure de la plante, parties que l'on considérait jusqu'ici comme ne possédant pas d'utilité, on a pu obtenir par distillation et avec un rendement de 450 à 525 gr. d'essence pour 10 K. de matière, un produit ayant les caractéristiques suivantes : d_{15} 0,918, pouvoir rotatoire, 0, 02, 1 volume de cette essence est soluble dans 1,25 volume d'alcool à 75°. Pourcentage de phénol calculé en thymol : 43,06 %.

***

Essai de synthèse du carène. — Ruzicka et ses collaborateurs. — Hel. Chim. Acta., t. 15, p. 957, 1932.

L'auteur a constaté qu'en faisant réagir de la carylamine, de l'iodure de méthyle et de l'éthylate de sodium dans de l'alcool éthylique bouillant, on est conduit à la formation d'un hydrocarbure monocyclique inactif au point de vue optique et qui répond à la formule $C^{10}H^{16}$. Ce produit bout entre 65 et 67° sous 12 mm. de mercure.

Si la réaction s'effectue en présence d'iodure de mercure et de méthylate de sodium au lieu d'éthylate on obtient un produit huileux qui après traitement avec de l'oxyde d'argent suivi d'une distillation dans un vide très poussé donne un hydrocarbure de formule $C^{10}H^{16}$ bouillant entre 178 et 182° sous la pression ordinaire (755 mm.).

Les auteurs estiment que la formation d'un carène isomètre instable doit précéder la formation du produit cyclique et que l'alcool intermédiaire qui prend naissance au cours de la réaction doit subir l'inversion de Walden.

***

Chimie du limonène. — Richter et Wolff. — Schimmel Report, p. 146, 1931.

On sait que dans la pratique on admet que le point d'ébullition élevé du dipentène qui n'est pas autre chose qu'un mélange à partie égales de *d* et de *l* imonène est différent du point d'ébullition de ses constituants. Les auteurs ont essayé de vérifier cette observation en vue de constater son exactitude ou de voir si au contraire elle était inexacte par suite de l'existence dans les produits de substances étrangères.

Par des fractionnements répétés il a été possible en partant d'essence de carvi de préparer un α limonène dont les caractéristiques étaient les suivantes : ébullition à 755 mm., 177°6 à 177°8 et ébullition sous 15 mm., 64°4 ; pouvoir rotatoire + 124° et indice de réfraction, 1,473 à 17°.

On a également préparé avec le même soin du γ limonène parfaitement pur en partant d'essence de pin, ce produit bout entre 177°6 et 177°8 sous 755 mm. et à 64°4 sous 15 mm. La densité de ce limonène est de 0,8472 à 14° par rapport à l'eau à 4°, son pouvoir rotatoire est de -121° et son indice de réfraction de 1,4740 à 14°.

Si l'on mélange ces deux produits en parties égales et si on les purifie à nouveau par deux fractionnements sous pression réduite on obtient du dipentène pure qui a les caractéristiques suivantes : ébullition 178° sous 760 mm. ou 64°4 sous 15 mm., indice de réfraction, 1,4727 à 18°. On voit que ces chiffres qui sont en accord avec ceux de Rutenberg et Lecat montrent que le dipentène bouillant à 180°-181° doit être contaminé probablement avec du terpinolène.

***

Fractionnement du chlorhydrate de pinène solide. — R. Bousset. — Bull. Soc. Chim., t. LI, p. 947, 1932.

Le fractionnement du chlorhydrate de pinène ordinaire par distillation, par cristallisation dans différents solvants et par sublimation conduit à un produit final fondant à 139-140°, ayant un pouvoir rotatoire $\alpha_{Y=5780}$ de 36 à 66° et $\alpha_{B=4360}$ de 70°33. On ne doit pas considérer ce produit comme un composé défini, mais plutôt comme le chlorhydrate de pinène ayant le point de fusion le plus élevé que l'on puisse obtenir

par traitement du pinène avec l'acide chlorhydrique.

La distillation de 2.300 gr. de chlorhydrate de d-pinène extrait de l'essence de pin d'Alep à 160° sous une pression de 150 mm. donne 30 gr. d'un produit bouillant sous 147 mm. entre 145 et 146° et fondant à 136-138°.

La cristallisation du chlorhydrate de l-pinène provenant de l'essence de pin maritime, de ses solutions dans l'acide acétique et dans le chloroforme donne respectivement des produits fondant à 136-138° et à 137-138°. Enfin la sublimation des chlorhydrates de *d* de *l* et de *dl* pinène donne respectivement des produit sfondant à 138-139°, 139-140° et 138-139°.

*
* *

Etude physique des huiles camphrées officinales. — M. Faure. — J. Pharm. Chim., t. XVI, p. 58, 1932.

La méthode de Crisner pour la détermination des températures critiques des solutions donne des résultats pratiques pour les solutions dans l'alcool à 95° ou dans l'acide acétique glacial de certaines huiles grasses naturelles, ou renfermant des proportions variables de camphre.

Avec l'alcool à 95°, la température critique d'une solution d'huile d'olive qui est d'environ 103° diminue d'environ 1° pour chaque pour cent de camphre dissous dans l'huile. Le camphre artificiel réduit également la température critique, mais plus légèrement, ce qui permet donc de le différencier du camphre naturel.

L'huile de pavot en solution dans l'alcool à 95° a une température critique de 113°, ce qui permet de la différencier très nettement de l'huile d'olive ou de l'huile de camomille (ces solutions ont une température critique de 102°.

Avec l'acide acétique glacial comme solvant, les diminutions de la température critique sont encore plus prononcées.

Analyse des essences d'orange et de citron. — II. Mécanisme et évaluation de leur dégradation ou de leur altération. — Y. R. Naves. — Parfums de France, t. X, p. 225, 1932.

La différence dans la teneur en aldéhyde obtenue en utilisant de l'hydroxylamine ou au contraire du chlorhydrate d'hydroxylamine suit la différence que l'on constate dans la teneur en peroxyde lorsque l'on utilise pour déterminer cette teneur soit la méthode de von Pechmann, soit la méthode de Vanino ; toutefois il n'existe pas une proportionnalité absolue entre ces deux différences.

L'auteur a construit un appareil spécial constitué par un entonnoir à séparation permettant d'extraire l'essence avec une solution de $SnCl^2$ dans un courant de CO^2 ou de N. Les produits d'oxydation formés lorsque l'on expose le limonène à l'air se conduisent vis à vis du chlorure d'étain et vis à vis de l'hydroxylamine d'une façon très voisine de la façon dont se conduit l'eau oxygénée. Ceci conduit donc à penser que l'erreur que l'on enregistre dans la détermination des aldéhydes dans les huiles essentielles au moyen de l'hydroxylamine est due principalement à la formation de peroxydes.

Dans une essence d'orange ayant subi une décomposition assez poussée, on a identifié les produits suivants :

1° CH^2O dont la formation s'explique par la dégradation de peroxydes semi cycliques ;

2° la dl carvone donnant un oxime fondant à 93° ;

3° des traces d'un composé cétonique saturé fondant à 183°.

*
* *

Menthènes et menthadiènes. — R. Gachard. — Bull. Inst. Pin., 1933, pp. 42, 67, 79, 97.

La composition de différents terpènes a été étudiée au moyen de leur spectre de Raman. Le menthène de Chugaev obtenu en partant du menthol par l'intermédiaire de ses dérivés xanthogéniques est constitué par un mélange de Δ^2 et de Δ^3 menthènes, comme l'est également le menthène obtenu par un procédé semblable en partant du carvomenthol.

Les menthènes obtenus en partant du chlorure de menthyle et par déshydratation du menthol par l'acide sulfurique ou par l'oxyde borique sont constitués principalement de Δ^1 et de Δ^2 menthènes et probablement également de $\Delta^{8\cdot9}$ menthène.

La méthode de Doeuvre par ozonisation pour la détermination de ce terpène mentionné en dernier lieu n'est pas applicable dans tous les cas. Les hydrocarbures bruts obtenus par l'action de la potasse et de $C^6H^5NH^2$ sur le chlorure de menthyle contiennent seulement l'hydrocarbure secondaire, l'hydrocarbure tertiaire n'est formé que par isomérisation ultérieure sous l'action de la chaleur.

*
* *

Essence volatile de Cynomarathrum Nuttalli. — Anonyme. — Bureau of Chem. and Soils ; Food Research Division.

Il résulte d'une étude de l'essence volatile fournie par les racines de C. Nuttalli que ce produit possède une odeur voisine de celle de l'essence de térébenthine, mais plus douce et plus agréable, sa densité est de 0,869 et son pouvoir rotatoire de +22°6.

Différents essais ont montré que cette essence volatile contient environ 95 % de α-β-pinène, nous rappellerons que cette forme de β-pinène n'avait été signalée qu'une seule fois dans les produits naturels : par Rutowski et Winogradowa dans l'essence de Ferula galbaniflua.

Lorsque l'on distille cette essence, les dernières portions cristallisent dans le condenseur, ces cristaux semblent identiques à l'alcool sesquiterpènique obtenu en distillant le baume saponifié en présence de vapeur d'eau. L'odeur des portions lourdes de cette essence conduit à penser que ces portions renferment du géraniol.

Imp. des Missions Africaines de Lyon, 150, Cours Gambetta

Le Gérant : F. ROUX


HOUPPETTE AUTOMATIQUE
"PLIA" INTERCHANGEABLE
en cygne, 8.9.10.cm.
HOUPPETTE
"PLI"
fermée
ouverte
STYLO-FARD
POUR LES LÈVRES
ALEXANDRE
WILLK
11 Rue de Chateaudun, PARIS

Le Journal Professionnel Allemand

pour les huiles essentielles, les matières premières pour la parfumerie, les parfums, les savons de toilette, les essences, la botanique et la culture de plantes aromatiques ainsi que pour les cosmétiques.

Abonnement pour un an
- Allemagne, RM. : 15.—
- Europe, Frs suisses : 20.—
- Pays d'outre-mer : § 4.—

Est lu dans tous les pays

Edition: A. N. BURGER, Munich, Viktor Scheffel, Strass 8

RIECHSTOFF INDUSTRIE
UND KOSMETIK

Nummer 1 MÜNCHEN JANUAR 1932 Jahrg. VII

HEIKO

Iris-Resinoid H. & Co. RM. 30.—
Iris-Resinoid extra H. & Co. RM. 70.—

zeichnen sich durch ihren vollen, natürlichen Irisgeruch aus und geben in Alkohol gelöst, eine fertige Veilchenwurzel-Tinktur.

Iris-Resinoid H. & Co. ist ein idealer Seifenfixateur, denn es deckt den Seifengeruch, rundet jedes Parfüm gut ab und haftet nach dem Wasc als feiner Dufthauch auf der Haut.

Iris-Resinoid extra H. & Co. ist vollkommen von allen unlöslichen Bestandteilen gereinigt und löst sich in jedem Verhältnis in Alkohol sowie in ätherischen Ölen, dadurch ist seine Verwendung in allen Parfümerie-Erzeugnissen ermöglicht.

HEINE & Co
AKTIENGESELLSCHAFT
LEIPZIG · GRÖBA-RIESA
(ELBE)

L'ANNUAIRE INDUSTRIEL
et du
COMMERCE INTERNATIONAL
RÉUNIS

L'ANNUAIRE BLEU

SERVICES TECHNIQUES	RÉDACTION	ADMINISTRATION
28, Rue Geoffroy-l'Asnier	22, Av. Victor-Emmanuel III	77, Rue des Saints-Pères
Archives 49-60	Elysées 66-24	Littré 79 83

TOUTE LA PRODUCTION FRANÇAISE
Notices détaillées sur les Industriels Français

DOCUMENTATION UNIQUE
SUR LES COLONIES FRANÇAISES

et tous les Pays étrangers

3 Volumes 150 Francs

Indispensable pour bien ACHETER et bien VENDRE

La TRI-ETHANOL-AMINE

est l'àgent émulsifitnt
économique par excellence

Toutes Crêmes et Cold-Cream

Etablissements GATTEFOSSÉ
LYON **PARIS**

AZ ILLATSZERÉSZ
(LE PARFUMEUR)

Revue bi-mensuelle. Le meilleur organe de publicité en Hongrie pour faire connaître toutes matières premières pour Parfumerie, Savonnerie et Cosmétique.

Tarif de publicité
- Une page .... 1.200 francs
- Demi-page ...... 750 —
- Quart de page.... 350 —
- Huitième de page. . 200 —

DEMANDER NUMÉRO D'ESSAI ET TARIF SPÉCIAL
Rédaction et Administration : **" Az Illatszerész "**
70, Râkôczi-ut, **Budapest,** VII (Hongrie)

Le deuxième Volume de

René CERBELAUD

Formulaire des Crèmes de Toilette, des Pommades modernes, des Poudres de Riz, des Laits pour le Visage, des Dépilatoires, des Désodorisants et Secrets des Instituts de Beauté,

vient de paraître

Reliure soignée, format in-8°, tiré sur beau papier. En vente à la Librairie de la

Parfumerie Moderne

France	**150** francs
Etranger..	**175** francs

Franco de port et d'emballage

Le premier volume paru en Avril a pour titres :

Manuel du Parfumeur et Classification originale des odeurs de même tonalité ou de tonalité voisine. - Reconstitution synthétique de ces odeurs et incompatibilités olfactives.

Mêmes format et prix que le " Formulaire des Crèmes ". Est très demandé.

Nº 4 Le Numéro : 6 Francs AVRIL 1934

LA PARFUMERIE MODERNE

Vinaigres et Laits antiseptiques pour la barbe

Lorsque le rasoir a coupé, de près, tous les poils de la barbe, l'épiderme du visage est souvent irrité, parfois entamé et saignant, toujours prêt à recevoir, des poussières de l'extérieur, les germes dangereux de maladies désagréables.

Lorsque le rasage s'est fait chez le coiffeur, celui-ci doit, pour éviter que les accidents ultérieurs puissent être imputés à un manque d'antiseptie, pulvériser sur le visage de son client, un produit antiseptique propre à éviter ces contaminations.

Ces produits sont de trois sortes : d'abord les solutions alcooliques telles que les eaux de cologne ou les lotions : l'alcool agit comme hémostatique, les essences comme antiseptiques. L'action de l'alcool est assez violente et la sensation de brûlure est parfois si pénible que les patients ne la supportent pas et préfèrent un traitement moins brutal. On utilise alors les produits de la seconde catégorie : les vinaigres.

Les vinaigres classiques étaient obtenus par l'infusion lente et à froid de plantes aromatiques dans du vinaigre de vin blanc.

Le Vinaigre des quatre voleurs fut employé comme antiseptique au cours de la peste de Marseille en 1720, la légende veut que la formule en ait été établie par quatre pilleurs de cadavres qui s'étaient immunisés contre la contagion au moyen de ce produit. Arrêtés ils eurent la vie sauve à condition de livrer leur recette qui fut divulguée et affichée sur les murs de la ville.

Le Musée du Vieux Marseille conserve une copie de cette affiche, la recette était la suivante :

Prendre trois pintes de fort vinaigre de vin blanc, y ajouter une poignée d'absinthe, une de reine des prés, de marjolaine, de sauge, cinquante clous de girofle, deux onces de racines de nulla campana, deux onces d'angélique, de romarin, de marube et trois gros de camphre. Mettre le tout dans un vaisseau pendant quinze jours, passer avec expression et répartir dans des bouteilles. Ce vinaigre chassait aussi les insectes et probablement les puces dont on connaît l'importance dans la propagation de la peste.

Mais il semble bien que la légende de Marseille n'ait été qu'une répétition d'un récit plus ancien puisqu'on retrouve la même histoire dans un auteur auvergnat au sujet de la peste de 1413.

Le Codex, en 1758 modifia la formule en y ajoutant de la rüe, de l'ail et de l'acore vrai.

D'autres recettes donnent des variantes telles que la suivante :

Pour 2 litres de vinaigre employer:

7	grammes de	Noix Muscade
15	—	grains de genièvre
15	—	menthe poivrée
15	—	sauge
15	—	romarin
15	—	absinthe
15	—	cannelle concassée
30	—	fleurs de lavande
8	—	clous de girofle
8	—	caramel
90	—	ail épluché
15	—	storax
8	—	camphre
30	—	menthe pouliot.

On ajoute encore 60 grammes d'alcool et 120 grammes d'acide citrique.

Le Vinaigre de J. V. Bully s'inspirait davantage de la formule de J. M. Farina, en effet, il ajoutait à 11 litres d'alcool (Parfums de France 1927) :

30	grammes	essence de	bergamote
30	—	—	citron
12	—	—	portugal
25	—	—	romarin
4	—	—	lavande
4	—	—	néroli bigarade


Description du Laboratoire des Capucins du Louure
Dies Diei Eructat Verbum, et nox nocti Indicat Scientiam
Psal. 18

50 centilitres esprit de mélisse citronnée
puis

60 grammes teinture de benjoin
60 — — storax
60 — — tolu
10 — — clous de girofle

et enfin 2 litres de vinaigre distillé.

La chimie moderne, qui voulut tout modifier, introduisit dans un mélange analogue l'acide salicylique et l'acétate d'alumine, sans cependant augmenter la valeur du produit.

La pratique économique récente qui veut des produits simples, faciles à préparer et cependant de grande efficacité se contente de mélanges moins compliqués.

Si à un litre de bon vinaigre de vin blanc, on ajoute 4 à 5 grammes d'une essence déterpénée Hypersoluble appropriée, on obtient un vinaigre de toilette plus parfumé même que celui des quatre Voleurs et tout aussi antiseptique.

Le vinaigre, par son acide acétique, gonfle les téguments et n'est peut-être pas le cosmétique idéal. Il donne une sensation de cuisson assez violente, lorsqu'il est concentré, ce qui ne déplaît pas au client, mais s'il est hémostatique et antiseptique, il est loin d'être lénitif et calmant.

Les visages tourmentés de nos contemporains ont besoin de soins différents :

On emploie de plus en plus les Laits antiseptiques qui répondent mieux à leurs désirs.

Ces laits sont des produits sans alcool, contenant de petites quantités de produit émulsionnant, du menthol comme antiseptique et vaso-constricteur et parfois un peu de camphre comme calmant.

Le camphre diminue en effet les contractures, et bien des rides du visage ne sont que des contractures musculaires persistantes.

On trouve actuellement, dans le commerce des concentrés pour lait de menthol ou lait menthol-camphre préparés de telle façon que dix à 20 grammes dans un litre d'eau donnent un lait contenant la dose d'antiseptiques suffisante pour éviter toute contamination par les poussières, en même temps que la vaso-constriction arrête toute sensation de cuisson après le rasage. La préparation est facile et économique et les résultats sont comparables à ceux que donnent les vinaigres les plus renommés.

FLORIANE

Le dépérissement des lavanderies provençales

La Station d'Avignon a été chargée au début de 1932 de l'étude des dépérissements de la lavande. L'enquête faite cet été dans les différents centres de production, et des observations sur place et au laboratoire, nous permettent de présenter sur cette question une première étude d'où l'on peut tirer quelques conclusions assez précises...

Notre premier travail fut, sans avoir d'idée préconçue, de visiter en détails les lavanderaies du Sud-Est, d'enquêter, d'observer et de prélever des échantillons.

La lavande vraie, la seule qui nous intéresse dans cette étude pousse à l'état spontané sur le versant nord (ubac) des collines élevées (400 à 1.000 m.) de la région du Sud-Est (Var, Dauphiné, Comtat Venaissin, Haute Provence).

On distingue deux formes de lavande vraie, nées de facteurs écologiques : Lavandula Delphinensis et Lavandula fragrans. La première a des rameaux florifères plus longs, plus robustes. L'essence est plus riche et plus fine que celle de L. fragrans. Elle pousse dans le Dauphiné, tandis que L. fragrans est répandue en Provence et dans le Comtat, où le climat est plus chaud.

Nous avons opéré dans les régions suivantes, au cours de l'été 1932 : Drôme : Diois, Nyonsais, Baronnies ; Vaucluse, Comtat-Venaissin ; Ste-Cécile et région du Ventoux ; Bouches-du-Rhône et Var (Provence) ; Jouques et Massif de la Sainte-Baume.

Le dépérissement de la lavande est presque toujours caractérisé de la façon suivante : on trouve des pieds de lavande sains et vigoureux à côté de plants chétifs et même morts et cela dans l'ensemble de la lavanderaie. Ces derniers devenant de plus en plus nombreux dans certains endroits. Nous avons prélevé dans chaque région des échantillons de terre et des plants de la lavande dépérissants et sains pour examen aux laboratoires.

***

1° DIOIS. — Nous avons été accompagné au cours de notre tournée par M. Chazalet, pépiniériste à Crest, qui nous a conduit dans les endroits les plus typiques et chez les propriétaires les plus avertis. C'est ainsi qu'en remontant la vallée de la Drôme, nous avons visité, à Aouste, près de Crest, chez M. Poncin, une plantation de lavandes (environ cinq à six hectares). Situation : plateau altitude 250 mètres, bien découvert, venté, à toutes expositions. Terre souple et perméable, alluvions des plateaux à cailloux roulés. La plantation est en assez bon état, mais a



No 5512/3

No 5314

No 3201/2

No 3975

No 3609/2

No 7880

No 4246 I

quelque peu souffert de l'hiver rigoureux de 1929.

A Saillans, chez M. Paul Ruel. Altitude 300 mètres, exposition Sud-Ouest, nous avons vu deux lavanderaies dépérissantes encaissées dans la vallée de la Drôme : a) à la sortie du village, après le tunnel, sur la pente de la montagne ; éboulis calcaire à gauche de la route nationale ; b) à droite de la route nationale, en contre-bas, le long de la Drôme, terrasses de sept à huit mètres dans les alluvions calcaires, terrain plus compact.

A Pontaix, chez M. Albert Rey, nous sommes montés sur la colline dominant, au nord, le village (360 m. d'altitude) pour examiner la lavanderaie qui est au nord-est et qui se trouve bien dégagée ; la terre est souple, les lavandes ont dix ans et sont en assez bon état.

Au sommet de ces collines, nous avons constaté que les lavandes ne poussent à l'état spontané que sur le versant nord (ubac), tandis que le thym prospère sur le versant sud (adret), la ligne de démarcation est très nette.

Nous avons vu également dans cette localité, sur des lavanderaies très en pente, des endroits, véritables taches, où les pieds de lavande manquaient. Ce phénomène est dû au ravinement par l'eau de ruissellement. Les pluies ont fini par enlever par endroits complètement la terre végétale, ce qui explique parfaitement ce « cas de dépérissement ».

A Pont-de-Quart (Aix-en-Diois), chez M. Sully Ferrier, nous avons visité deux lavanderaies dépérissantes : a) le long de la Drôme, sur une terrasse de cinq à six mètres en terrain calcaire, altitude 400 m. et exposition sud-ouest ; b) en coteau en terrain d'éboulis calcaire, sur la rive gauche de la Drôme, à 470 m. d'altitude, exposition sud-est.

Nous avons observé dans cette lavanderaie que la partie haute est plus saine ; elle se trouve être plus près de la montagne qui la borde au sud, où l'ombre apparaît plus tôt, la même observation a été faite au pied de deux noyers où l'influence de l'ombre est très nette.

2° NYONSAIS et BARONNIES. — M. Dumont, professeur d'agriculture à Nyons, s'est beaucoup occupé, dans son arrondissement, du dépérissement des lavandes et nous avons été très heureux d'avoir son avis autorisé.

A Mirabel-en-Baronnies, M. Dumont nous a déclaré qu'il avait eu, dans sa propriété, une plantation de lavandes qui a duré sept ans (1919 à 1926) altitude 200 m., exposition sud-ouest, la partie touchant une « touvière » ou rigole d'écoulement des eaux et notamment, à l'abri des mûriers, est restée saine.

Les plantations de Lavande de Remusat sont toutes dépérissantes. Elles sont situées sur des marnes



Cliché *Parfumerie Moderne*

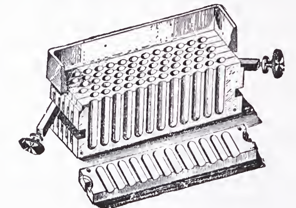
Cueillette de la Lavande

MOULES pour CRAYONS, RAISINS, FARDS

de TOUTES FORMES et de TOUTES DIMENSIONS



RONDS — **CARRÉS**

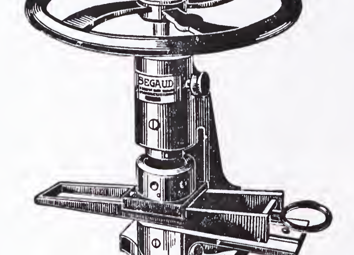


OVALES — **A PANS**

NOUVELLE PRESSE A COMPRIMER LES POUDRES COMPACTES SÈCHES

BREVETÉE S. G. D. G.

PUISSANTE — **PRATIQUE**



SIMPLE — **RAPIDE**

El. SEGAUD

Catalogue illustré franco

COURBEVOIE

221, Bd Saint-Denis

Téléphone : DÉFENSE 03-76

Expon Interle des Arts Décoratifs Paris 1925 MEDAILLE D'ARGENT

Reg. du Comm. Seine 216-266

calloviennes et encaissées dans la vallée.

A Vinsobres, on trouve une des plus anciennes plantations chez M. Raynaud ; elle date d'avant-guerre et a duré une quinzaine d'années. Exposition sur plateau formé de sables de Saint-Geniès.

Les plantations de lavandes que nous avons visitées dans la Drôme sont faites généralement à la cheville, ce qui est, comme nous le verrons, moins favorable pour le système radiculaire. Les plants sont placés en lignes, distants de 80 centimètres à 1 mètre. On opère des binages, toujours faits trop profondément (15 à 20 cm.). Très souvent, on fume les lavanderaies (nitrate et superphosphate).

Telles sont les remarques importantes que nous avons faites au cours de nos tournées dans la Drôme. On voit donc que la question du dépérissement apparaît peut-être sous un jour différent de ce qu'on aurait tendance à le croire. En effet, en examinant à première vue une lavanderaie dépérissante, on a l'impression que cette culture est partout à la fois ravagée par une maladie. En effet, l'on trouve disséminés au hasard quelques pieds de lavande sains, vigoureux et ayant pu, peut-être, variétés plus résistantes, échapper au mal qui anéantit petit à petit certains champs de lavandes. Il nous vient à l'idée de sélectionner ces plants plus résistants. L'expérience a été faite de la façon suivante, par M. Dumont, professeur d'agriculture à Nyons (Drôme) :

(A suivre.)

J. BORDAS, Ph. JOESSEL
et Et. ANRES.
de la Station d'Agronomie
d'Avignon.
(Alpes et Provence)

Sur la Préparation des Ethers du Linalool

Dans une série d'éthers provenant d'un même acide et de différents alcools, les éthers du linalool sout souvent les plus intéressants. Ces éthers semblent être très abondants dans la nature, bien qu'ils soient peu mentionnés dans les ouvrages, leur identification étant en général fort délicate. On trouve en effet, au cours d'une analyse, les acides d'une part, les alcools de l'autre, sans connaître le plus souvent la manière dont ils sont liés dans l'essence analysée.

Le Linalool est un alcool tertiaire de la série terpénique, par conséquent très difficile à éthérifier et très altérable, car il se déshydrate facilement en donnant des terpènes.

Les méthodes générales d'éthérification ne s'appliquent généralement pas à la préparation de ces éthers.

On prépare le Formiate de Linalyle par la méthode de Behal (anhydride acéto-formique).

L'acétate s'obtient par l'action l'anhydride acétique sur le Linalool sodé.

Les éthers supérieurs s'obtenaient autrefois par l'action du chlorure d'acide sur le Linalool en présence de pyridine. Cette méthode avait un inconvénient grave. L'éther ainsi préparé contenait toujours des traces de chlorure d'acide difficilement décomposable. Il est facile d'imaginer les dégats que peuvent commettre des traces (mêmes infimes) d'un chlorure d'acide dans un parfum.

Une méthode générale de préparation des éthers a été publiée dans le Bulletin de la Société chimique de France (4e série, t. 41, p. 788, 1927) par Verley. Elle permet d'obtenir les éthers d'alcool primaires ou secondaires par échange de radicaux alcoyles entre un éther éthylique et un alcoolate métallique.

Par exemple, on prépare le Benzoate de Géranyle par action du benzoate de méthyle sur un géranate métallique.

Les éthers d'alcool tertiaires sont obtenus par échange de groupes alcoyles entre un éther d'alcool tertiaire facile à préparer et un éther d'alcool primaire correspondant.

Ces méthodes de préparation présentent de grands avantages : facilité opératoire, bons rendements, obtention d'éthers impossible à obtenir autrement (anthranilate de linalyle - on ne connaît ni le chlorure, ni l'anhydride de l'acide anthranilique).

Enfin, un des avantages qui intéressent le plus les parfumeurs est le suivant : Les seules impuretés possibles des corps ainsi préparés sont des substances stables, utilisées en parfumerie, de la même note odorante que le produit préparé.

Par exemple, les seules impuretés possibles du phénylacétate de Linalyle ainsi préparé, sont l'acétate de Linalyle et le Benzoate de Méthyle, dont la présence, on en conviendra, est moins gênante que celle du Chlorure de Phénylacétyle.

La théorie de ces réactions est résumée dans le tableau suivant :

On a pu préparer ainsi :

Le Propionate de Linalyle, à odeur fruitée, profonde.

Les Butyrate et Iso Butyrate de Linalyle qui existent dans lesessences de Bergamotte et de Lavande.

Les Hexylate, Heptylate, Octylate de Linalyle dont les odeurs intéressantes, très fleuries, sont passibles d'emplois très divers.

Le Benzoate de Linalyle, odeur de fond de l'essence d'Ylang, note profonde de la Fleur d'Oranger.

Le Phénylacétate de Linalyle, odeur fleurie de Miel.

Le Cinnamate de Linalyle. Note de Lys, à associer au Phénylacétate de Paracrésol et à l'Hydroxycitronellal, comme l'a signalé dans cette revue M. Cerbelaud.

L'Anthranilate de Linalyle, odeur puissante et profonde de la Fleur d'Oranger, fond extrêmement riche et fleuri de parfum moderne.

Le Rhodinate de Linalyle, un des corps dont l'odeur est la plus vibrante et la plus riche. Le Rhodinate de Linalyle aura son emploi dans les notes Jonquille, Jasmin, Jacinthe.

PRÉPARATION DES ÉTHERS D'ALCOOLS PRIMAIRES, SECONDAIRES, TERTIAIRES

Formation d'hémi acétals métalliques. — L'action d'un éther $RCOOR_1$ sur un alcoolate métallique donne lieu à la formation d'un produit d'addition : un hémi acétal métallique.

$$RCOOR^1 + R^2OMe \longrightarrow R\,\overset{OR_2}{\underset{OMe}{C}}\text{-}OR_1 \begin{cases} R_2OMe + RCOOR_1 \ (1) & \text{redonne les produits mis en œuvre.} \\ R_1OME + RCOOR_2 \ (2) & \text{donne un éther nouveau.} \end{cases}$$

Cet hémi acétal instable se décomposera de 2 façons différentes, suivant les réactions (1) et (2).

a) Si R_1 et R_2 sont équivalents, par exemple primaires, le partage se fera proportionnellement aux masses moléculaires des produits réagissants mis en œuvre.

b) Si R_1 et R_2 ne sont plus équivalents, par exemple, si l'on a { R_1 alcool secondaire / R_2 alcool primaire } la réaction (2) sera favorisée

c) Si { R_1 est un alcool tertiaire / R_2 est un alcool primaire } la réaction (2) est la seule possible.

Préparation des éthers d'alcools primaires ou secondaires.

On fait réagir $RCOOR_1$ et { R_2OH / R_2OMe } pour avoir $RCOOR_2$

R_1 alcool éthylique
R_2 alcool primaire ou secondaire.

$$RCOOR_1 + R^2OMe \longrightarrow R\,\overset{OR_2}{\underset{OR_1}{C}}\text{-}OMe \begin{cases} (1)\ RCOOR_2 + R_1OMe \\ + R^2OH\ (2)\ RCOOR_1 + R_2OMe \ \text{mis en œuvre.} \end{cases}$$

$+ R^2OH$

$RCOOR_2$ (cherché); R_1OMe éliminé par la réaction suivante : $R_1OMe + R_2OH \longrightarrow R_2OMe + R_1OH$ volatil, éliminé

La réaction (1) sera favorisée par élimination de R_1OMe à l'état R_1OH volatil, mis hors du champ réactionnel

Préparation des alcools tertiaires. — On fait réagir $RCOOT + R_1COOP + TOMe$ pour avoir R_1COOT.

T alcool tertiaire
P alcool primaire.
Parmi les combinaisons possibles, on a :

$$R_1COOP + TOMe \longrightarrow R_1\,\overset{OT}{\underset{OMe}{C}}\text{-}OP \begin{cases} R_1COOP \\ TOMe \end{cases} \ \text{mis en œuvre}$$

équivalents

$$R_1\overset{OT}{\underset{OMe}{C}}\text{-}OP + RCOOT \longrightarrow R + \overset{OT}{\underset{OMe}{C}}\text{-}OP \begin{cases} RCOOP \ \text{éliminable (on choisit R inférieur et P égal pour avoir RCOOP voiatil)} \\ TOMe \end{cases}$$

$+ R_1COOT$ cherché.

Cette réaction sera seule possible, car au milieu des équilibres existants, seul, celui correspondant à la dernière réaction, sera rompu.


ALBERT VERLEY
8, 9 et 10, Quai de la Marine
ILE SAINT-DENIS
(Seine) France
MATIÈRES PREMIÈRES
AROMATIQUES NATURELLES ET
SYNTHÉTIQUES POUR PARFUMERIE
SAVONNERIE, CONFISERIE ET DISTILLERIE

L'attrait Touristique du Maroc

Un voyage au Maroc peut être fait aujourd'hui par tous de la façon la plus économique et la plus confortable. Les moyens de s'y rendre sont rapides autant qu'agréables. Par l'Espagne vous atteignez Tanger, porte d'entrée du Maroc espagnol. Par les services de la Compagnie Transatlantique, au départ de Bordeaux, et de la Compagnie Paquet, au départ de Marseille, vous débarquez à Casablanca. Par l'avion qui s'envole de Toulouse vous rejoignez Rabat en dix heures. Et à deux heures de l'Europe, en moins de 2.000 kilomètres, vous pouvez parcourir « vingt siècles en moins de vingt jours ».

C'est qu'en effet, les ruines de la puissance romaine voisinent, en cette terre d'Afrique, avec les souvenirs de la civilisation arabe du moyen âge et les réussites les plus neuves du machinisme contemporain. Pays des contrastes, le Maroc juxtapose la mer et les champs, les montagnes aux cimes neigeuses et le désert de sable, les forêts de cèdres et les palmeraies, l'activité des villes européennes dont la crise ne ralentit pas la croissance et la stabilité des médinas indigènes enserrées dans leurs murailles à créneaux où l'on vit encore comme au XIIIe siècle.

Vous verrez tout cela en vingt jours et vous verrez surtout quatre grandes capitales portant l'empreinte, dans un décor oriental du modernisme le plus achevé : Fez, Marrakech, Casablanca, Rabat.

Fez, la capitale du Nord, toute blanche, enserrant des ruisseaux et des ravins couverts de verdure, dans un noble cadre de montagnes.

Marrakech, la ville indigène la plus peuplée d'Afrique, est la capitale du Sud comme Fez est la capitale du Nord. Rien n'est dissemblable comme ces deux villes, l'une blanche sous un ciel pâle, souvent gris et parfois pluvieux, entourée de collines plantées d'oliviers ; l'autre rouge dans l'ardeur d'un ciel bleu sans nuages, au grand soleil de l'Afrique saharienne.



Maroc. — Moulai-Idris

Fez, cité des arabes lettrés, des docteurs de Karaouïyne qui, au XIVe siècle, enseignaient l'algèbre et la médecine aux étudiants d'Europe. Marrakech, marché des conquérants berbères, peuplée de leurs soldats et de leurs esclaves nègres d'où partirent, au cours des siècles, des armées fanatisées pour restaurer dans le Nord et l'Espagne, trop prospères, les vertus primitives de l'austérité musulmane. Fez et Marrakech, Maroc du Nord et Maroc du Sud, culture arabe et berbère. L'une tournée vers l'Europe blanche, l'autre vers l'Afrique noire, toutes deux pourtant marocaines, symboles de la puissante variété du Maghreb.

* * *

Et brusquement avec Casablanca nous échappons au passé.

Casablanca est comme en dehors du temps et de l'espace. Elle semble appartenir plus encore à l'avenir qu'au présent, cette ville qui croît avec une telle rapidité, où les maisons de dix ans, jugées trop vieilles, sont abattues pour faire place à des constructions nouvelles. L'on songe aussitôt à l'Amérique.

D'ailleurs est-elle bien au Maroc cette cité au vaste port si actif dont les quais de béton s'étendent sur des kilomètres, dominés d'énormes grues alignées qui évoquent les monstres d'un monde de voiles bien plutôt que la grâce romantique des ports à barcasses et à galères, repaires antiques des pirates barbaresques ? Non, Casablanca n'évoque pas l'Orient romantique comme l'ensemble du Maroc. Port d'un rôle nouveau, c'est à la fois le centre industriel et le débouché commercial du pays tout entier, détourné ainsi de ses anciennes routes et dorénavant ouvert largement sur l'Océan. Casablanca, grande ville moderne, doit à son port plus encore qu'à sa situation, sa double qualité de porte monumentale et de capitale économique du Maroc. Presque tous les voyageurs y débarquent ou y embarquent. Elle emporte les

produits alimentaires, les vins, les machines, les tissus. Elle expédie les phosphates de Kourigha, les céréales et les primeurs de la Chaouïa. Son tonnage surpasse ceux, additionnés, des six ports marocains.

Avec Rabat nous retrouvons la capitale administrative, sillonnée de larges avenues, remplie d'immeubles modernes et de villas plaisantes. Rabat est une des cités nouvelles les mieux réussies du Maroc, tandis que, pour la joie des artistes et des touristes, on a protégé de toute atteinte le caractère médiéval de l'antique Médina musulmane. Ce respect du passé est le plus bel éloge que l'on puisse adresser à l'administration qui a fait ainsi du Maroc la véritable terre d'élection du tourisme.

A cet article emprunté à notre confrère, « la Journée industrielle », nous pouvons ajouter que le Maroc est depuis quelques années la terre d'élection des Congrès. Toutes les sociétés scientifiques ont tenu à faire connaître cette contrée si nouvellement ouverte à la civilisation.

Du 7 au 13 avril se déroulera par exemple un congrès d'Hydrologie méditerranéenne et Nord-Saharienne.

Les Parfumeurs trouvent également l'occasion de fertiles enquêtes au Maroc et on nous signale des visites de plus en plus nombreuses de spécialistes de la distillation des plantes odorantes. Les rosiers de l'extrême-sud marocain sont, à l'heure actuelle, un sujet d'études palpitantes.

Le Pétrole du Tselfat attire également des géologues et des spécialistes des hydrocarbures. Le Bureau de Documentation technique et de Tourisme scientifique Atlantecna à Aïn Seba (près Casablanca) dirigé par notre ex-rédacteur en Chef Jean Gattefossé est à la disposition des intéressés pour leur fournir tous renseignements sur les possibilités de voyages individuels ou collectifs au Maroc.


Une rue de boutiques de droguistes et parfumeurs à Taza (Maroc)

P. M.

NÉCROLOGIE

Nous apprenons le décès de M. François Chauvet, pharmacien et administrateur des Parfumeries de Seillans.

M. Chauvet avait consacré son activité à cette intéressante affaire de production des dérivés du Jasmin, créée par la comtesse Savigny de Moncorps.

La Parfumerie Moderne s'associe aux manifestations de sympathie qui ont salué la disparition de cet homme de bien.

La même Société nous fait part du décès de M. F. E. Watermayer, président de la firme américaine Fritzsche Brothers Inc. et co-associé de la Société à Responsabilité limitée Parfumeries de Seillans : F. E. Watermayer et Chauvet frères

Notre Commerce extérieur en 1933

En ce qui concerne la comparaison entre 1933 et 1932, nous observerons que les rapprochements d'une année à l'autre sont délicats puisque la valeur du commerce extérieur se trouve influencée à la fois par les modifications dans les échanges et par les changements dans les prix des marchandises sans qu'il soit possible de déterminer avec exactitude ce qui revient réellement aux variations dans les échanges. Et si dans ce qui suit nous employons les expressions : valeur moindre ou valeur supérieure il faudra bien se souvenir de l'observation que nous venons de faire.

La comparaison en poids ne peut être absolument précise puisque dans une même catégorie se trouvent le plus souvent plusieurs produits ; si le poids total de la rubrique a changé d'une année à l'autre, on ne peut en déduire sur quels produits en particulier a porté la variation.

Cependant en utilisant les valeurs et les poids on parvient à se faire une idée assez nette des variations du commerce extérieur.

Les documents publiés actuellement ne donnent pas, pour tous les produits, les destinations et les provenances.

Par le terme « colonies », on désigne l'ensemble de nos colonies proprement dites, de nos protectorats et des pays sous notre mandat Syrie comprise.

SAVONS DE PARFUMERIE.

a) Savons transparents à base d'alcool et de sucre.

Exportation 1933	12 quintaux	11.000 francs
Exportation 1932	9 quintaux	10.000 francs

b) Savons transparents fabriqués sans alcool ni sucre.

Exportation 1933	168 qu ntaux	172.000 francs
Exportation 1932	542 quintaux	596.000 francs

La baisse est donc sensible en 1933.

c) Autres savons de parfumerie.

Nous remarquerons ici, que si l'année 1933 a été caractérisée par une baisse en poids et en valeur, par rapport à 1932, nos envois aux colonies ont été plus élevés en 1933 qu'en 1932.

L'exportation en valeur a été la suivante :

	1933	1932
	En mille francs	
Vers étranger ..	4.221	7.059
Vers colonies ...	9.551	9.475
Total......	13.772	16.534

En poids l'exportation a atteint les chiffres que voici :

	1933	1932
	En quintaux	
Vers étranger ..	4.622	7.510
Vers colonies ...	12.893	11.669
Total......	17.515	19.179

Sur ce chiffre de 17.515 quintaux l'Algérie a reçu, à elle seule, 6.798 quintaux. Elle nous a d'ailleurs acheté sensiblement plus qu'en 1932. Le Maroc a également augmenté ses achats et la Tunisie les a maintenus. Voici les quantités des principaux clients :

	1933	1932
	En quintaux	
Algérie.........	6.798	4.942
Indochine Fse...	2.111	2.742
Etats-Unis......	1.573	2.860
Maroc..........	1.307	1.076
Tunisie	1.138	1.130
Un. Ec. Bel-Lux..	717	840
Suisse	377	989
Pays-Bas	69	467

PARFUMERIES ALCOOLIQUES ET NON ALCOOLIQUES AUTRES QUE LES SAVONS.

Les valeurs de leurs exportations en mille francs sont les suivantes :

	1933	1932
Vers étranger..	147.117	162.355
Vers colonies..	25.096	24.139
Total	172.143	186.494

En poids les quantités sont les suivantes :

	1933	1932
	En quintaux	
Vers étranger ..	40.417	44.842
Vers colonies ...	19.198	17.494
Total.......	59.615	62.236

Nos clients principaux ont été en 1933 :

Algérie...........	7.264	quintaux
Pays-Bas..........	4.186	—
Union Ec. Belg. Lux	4.003	—
Grande-Bretagne ..	3.484	—
Etats-Unis	2.351	—
Suisse............	2.234	—
Egypte	2.198	—
Indochine Franç. ..	1.900	—
Syrie.............	1.491	—
Italie.............	1.383	—
Allemagne.........	886	—

Pour ces différents clients on a constaté une baisse en 1933, sauf pour l'Algérie qui avait atteint 5.927 quintaux en 1932, et pour les Pays-Bas dont la hausse est très légère en 1933.

Nous venons de voir les quantités exportées en poids pour l'ensemble des parfumeries alcooliques et non alcooliques ; les documents ajoutent des indications sur les quantités de parfumeries alcooliques exportées exprimées en hectolitres. Voici les conclusions qu'on peut en tirer :

Les parfumeries alcooliques ont donné lieu à une exportation dont les quantités ont été en hectolitres :

	1933	1932
	En hectolitres	
Vers étranger ..	4.307	4.332
Vers colonies ...	5.010	4.698
Total.......	9.317	9.030

Nous constatons donc ici une augmentation de notre exportation due à nos envois vers les colonies supérieurs en 1933 à ceux de 1932.

L'Algérie est notre principal client avec 1.794 hectolitres en 1933 contre 1.493 en 1932.

Les autres clients suivent d'assez loin ; les plus importants sont avec leurs quantités de 1933, exprimées en hectolitres : Pays-Bas, 506 ; Maroc, 475 ; A. O. F., 438 ; Syrie (mandat français), 392 ; Indochine française, 373 ; Etats-Unis, 349 ; Egypte, 348 ; Grande-Bretagne, 184 ; Un. Ec. Belg. Lux, 149.

Pour ces clients les chiffres sont plus faibles en 1933 qu'en 1932 sauf pour l'A. O. F. qui n'atteignait que 265 en 1932, et les Etats-Unis dont le chiffre de 1932 était 303.

Parfums synthétiques ou artificiels purs ou mélangés avec des produits naturels, solutions alcooliques ou essences naturelles.

L'année 1933 marque pour ces produits une hausse en poids et en valeur par rapport à l'année 1932.

	1933	1932
	En quintaux	
Vers étranger ..	3.390	2.578
Vers colonies ...	489	613
Total.......	3.879	3.191
	En mille francs	
Vers étranger ..	19.065	14.233
Vers colonies ...	725	902
Total.......	19.790	15.135

On remarquera que nos exportations vers nos colonies sont faibles par rapport à nos envois à l'étranger et que nos colonies ont diminué leurs achats en 1933.

Si l'on peut faire un classement par importance de nos principaux clients on notera qu'aucun cependant ne dépasse largement les autres. Les plus importants d'entre eux se succèdent entre 650 et 100 quintaux et ce sont : Etats-Unis, Japon, Suisse, Algérie, Italie, Grande-Bretagne, Brésil, Argentine.

Pour tous les pays cités il y a eu augmentation sauf en ce qui concerne Brésil et Argentine.

On conclut de ces petits tableaux à la hausse en poids des exportations en 1933, de géranium rosat, d'ylang-ylang, de citron, bergamotte, orange et mandarine et la baisse en poids des exportations d'essences de rose, de citronnelle.

Toutes autres huiles volatiles ou essences.

L'exportation a atteint en mille francs les chiffres suivants :

	1933	1932
Vers étranger ..	47.394	52.021
Vers colonies ...	548	724

En tonnes elle s'est élevée aux quantités suivantes :

	1933	1932
Vers étranger ...	674	788
Vers colonies ...	16	20

Les clients principaux ont été en 1933 (avec leurs quantités exprimant des tonnes) :

Grande-Bretagne, 134 ; Etats-Unis, 125 ; Allemagne, 78 ; Japon, 59 ; Suisse, 32 ; Un. Ec. Belg. Lux., 30 ; Espagne, 26 ; Indes anglaises, 24 ; Pays-Bas, 9,9.

Essences déterpénées

L'exportation atteint 3.401 kilos en 1933, vers l'étranger, contre 610 en 1932.

COLIS POSTAUX CONTENANT DES ARTICLES DE PARFUMERIE.

Le nombre de colis postaux de ce genre expédiés par nous a été de :

	1933	1932
Vers étranger ..	34.826	41.442
Vers colonies ...	45.652	32.378
Total.......	80.478	73.820

Le poids des colis a été :

	1933	1932
	En quintaux	
Vers étranger ..	2.664	3.084
Vers colonies ...	4.451	2.495
Total.......	7.115	5.579

La valeur des colis a été de :

	1933	1932
	En mille francs	
Vers étranger ..	20.302	22.475
Vers colonies ...	16.479	11.356
Total.......	36.781	33.831

Il y a donc eu augmentation du total de nos exportations d'articles de parfumerie par colis postaux en 1933, mais c'est grâce aux colonies que cette augmentation s'est produite, car la part de l'étranger avait diminué.

MÉDICAMENTS COMPOSÉS.

A. Non dénommés.

La valeur de nos exportations aussi bien pour l'étranger que pour les colonies a augmenté en 1933. Cependant les poids ont diminué.

En mille francs les exportations atteignent :

	1933	1932
Vers étranger..	205.521	197.957
Vers colonies..	54.182	50.494
Total	259.703	248.451

En quintaux les exportations se sont montées aux chiffres suivants :

	1933	1932
Vers étranger..	67.395	70.257
Vers colonies..	34.053	34.977
Total	101.448	105.234

HUILES VOLATILES OU ESSENCES.

Huiles volatiles ou essences de :	1933 Etranger	1933 Colonies	1932 Etranger	1932 Colonies
		En kilos		
Rose......................	309	19	263	0
Géranium rosat............	38	19.587	41	12.782
Ylang-Ylang	67	14.608	20	11.217
Citron, bergamotte, orange, mandarine..............	189.881	78.011	154.662	60.540
Citronnelle...............	241.162	315	147.522	245
		En mille francs		
Rose......................	1.687	26	1.683	0
Géranium rosat............	17	2.975	16	2.000
Ylang-Ylang	42	1.115	9	856
Citron, bergamotte, orange, mandarine..............	5.464	1.074	5.644	1.409
Citronnelle...............	5.386	7	3.814	4



"VIROFIX"

LE ROUGE A LEVRES INDELEBILE TRANSPARENT NON GRAS

PARIS — **FRANCE**

PARFUMERIE AMOS

19, Rue Saint-Isaure — PARIS (18e)

Téléphone : Montmartre 82-06

Le Spécialiste des Fards Modernes

LES PAPIERS-FILTRES PRAT-DUMAS

GRIS ET BLANCS

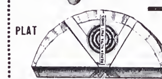
A PLAT ET PLISSÉS

PLISSÉ



La composition de nos diverses sortes de papiers filtres, varie suivant la nature du liquide à filtrer.

PLAT



FILTRES PRAT-DUMAS

POUR ANALYSES

PRAT-DUMAS & Cie, Inventeurs

à COUZE-SAINT-FRONT (Dordogne. France)

Registre du Commerce de Bergerac, N 1674

LISTE de nos

FICHES TECHNIQUES

Gratis sur simple demande

Manufacture de Produits Chimiques

DU

DAUPHIN

Téléphone : 138 et 78 part. — **BOURGOIN (Isère)** — Télégrammes Chimiques Bourgoin

MENTHOLS d'ESSENCES NATURELLES "CODEX"
RECRISTALLISÉ D. A. B. 6.

MENTHOLS "DAUPHIN"
EXTRA et LIQUIDE

HYDROXYCITRONELLAL 99/100%

MUGUÈNE
Succédané de l'hydroxy, résistant aux alcalis bouillants

BERGAMOTES
Exemptes d'éthers inodores et bon marché.

La plus importante production mondiale en

GÉRANIOLS, Savons, Techniques, Extra, 100 %
CITRONELLOL droit 99/100%, Extra et leurs ÉTHERS

CITRONELLOL GAUCHE 99/100%

RHODINOLS

LINALOLS de SHIU et de BOIS DE ROSE
ACÉTATES de LINALYLE
93/94, 97/98, 99/100%

DAUFIXIOL
Alcool sesquiterpénique, fixateur remarquable pour parfumerie et savonnerie.

TERPINÉOL

ACÉTATE de TERPÉNYLE
99/100% d'odeur remarquable

à PARIS : 10, Rue Lord-Byron
Téléphone : Balzac 21-75

Les principaux clients en 1933 sont :

Algérie, 19.419 quintaux.

Puis se succédant par ordre d'importance de 8.000 à 2.700 quintaux : Un. Ec. Belg. Lux., Grande-Bretagne, Brésil, Argentine, Egypte, Cuba, Indes anglaises, Indochine Française.

B. Produits chimiques organiques de synthèse, purs ou en mélange, sous conditionnement médicamenteux ou pharmaceutique.

Voici les chiffres qui concernent leur exportation :

	1933	1932
	En quintaux	
Vers étranger ..	664	773
Vers colonies ...	164	159
Total.......	828	932

	1933	1932
	En mille francs	
Vers étranger ..	2.371	3.294
Vers colonies ...	236	479
Total.......	2.607	3.773

VANILLINE ET SES DÉRIVÉS.

Son exportation en 1933 s'est élevée à une valeur de 7.855.000 francs dont 7.371.000 francs vers les pays étrangers.

SAVONS AUTRES QUE CEUX DE PARFUMERIE.

Leur exportation est la suivante :

	1933	1932
	En quintaux	
Vers étranger..	102.382	128.234
Vers colonies..	459.686	431.698
Total	562.068	559.932
	En mille francs	
Vers étranger..	19.368	28.758
Vers colonies..	80.287	84.280

C'est donc en 1933 une exportation analogue à celle de 1932, avec tendance à la hausse en poids. Cependant si l'on examine les destinations on constate qu'en poids nos envois aux colonies ont augmenté d'une façon assez sensible tandis que nos ventes à l'étranger baissaient.

Presque la moitié de notre exportation de 1933 a été dirigée vers l'Algérie qui a reçu 275.000 quintaux, chiffre supérieur à celui de 1932.

Puis le Maroc et la Tunisie ont constitué le second groupe de principaux clients avec respectivement 49.000 et 46.700 quintaux, en augmentation appréciable par rapport à 1932.

Puis trois clients ont encore dépassé 15.000 quintaux ; ce sont Madagascar, 24.900 ; Un. Ec. Belgo-Lux, 22.300 ; A. O. F., 16.200.

Les autres tombent à moins de 8.000 quintaux et les premiers d'entre eux sont : Indes anglaises, 7.200 ; Indochine Française, 4.400.

SAVONS DE PARFUMERIE.

a) Savons transparents à base d'alcool et de sucre.

Importation 1933 :

29 quintaux 43.000 francs

Importation 1932 :

38 quintaux 63.000 francs

b) Savons transparents fabriqués sans alcool ni sucre.

Importation 1933 :

32 quintaux 49.000 francs

Importation 1932 :

29 quintaux 46.000 francs

c) Savons autres.

Importation 1933 :

1.052 quintaux 1.029.000 frs

Importation 1932 :

817 quintaux 952.000 frs

Il y a donc eu augmentation en 1933.

Pour tous les savons que nous venons de citer les importations en provenances des colonies sont nulles.

PARFUMERIES AUTRES QUE LES SAVONS PRÉCÉDENTS.

Parfumeries alcooliques.

Importation 1933 :

259 quintaux 435.000 francs

Importation 1932 :

507 quintaux 838.000 francs

La baisse en 1933 est sensible.

Les importations en provenance des colonies sont nulles.

Parfumeries non alcooliques.

Importation 1933 :

1.894 quintaux 4.148.000 frs

Importation 1932 :

2.042 quintaux 4.811.000 frs

Il y a baisse en 1933.

L'importation des colonies est insignifiante.

Parfums synthétiques ou artificiels purs ou mélangés avec des produits naturels, solutions alcooliques ou essences naturelles.

L'importation atteint les chiffres suivants :

Importation 1933 :

1.312 quintaux 6.929.000 frs

Importation 1932 :

1.028 quintaux 6.681.000 frs

L'importation de 1933 dépasse donc celle de 1932 ; notons que les importations en provenance des colonies sont nulles.

HUILES VOLATILES OU ESSENCES.

	1933		1932	
Huiles volatiles ou essences de :	Etranger	Colonies	Etranger	Colonies
		En kilos		
Rose.......................	960	0	1.616	0
Géranium rosat............	18.901	0	10.086	0
Ylang-Ylang	8.789	123	6.914	1
Citron, bergamotte, orange, mandarine................	81.544	1.942	65.121	3.276
Citronnelle................	10.446	66	13.926	47
		En mille francs		
Rose.......................	1.742	0	2.199	0
Géranium rosat............	2.389	0	1.308	0
Ylang-Ylang	619	2	664	0
Citron, bergamotte, orange, mandarine................	1.786	48	2.532	51
Citronnelle................	252	2	429	0

Des chiffres que nous venons de donner il faut conclure que les importations en poids, en 1933, ont été supérieures à celles de 1932 pour toutes les essences.

Toutes autres huiles volatiles ou essences.

L'importation a atteint en mille francs les chiffres suivants :

	1933	1932
De l'étranger	14	12,6
Des colonies	12,8	13,7

En tonnes l'importation s'est élevée aux chiffres suivants :

	1933	1932
De l'étranger	416	347
Des colonies	311	314

Il y a donc eu hausse de l'importation en poids en 1933.

Nos fournisseurs principaux, avec leurs quantités exprimant des tonnes, ont été les suivants en 1933 :

Japon, 149 ; Indochine Française, 109 ; Madagascar, 104 ; Espagne, 76 ; Réunion, 46 ; Grande-Bretagne, 38 ; Etats-Unis, 36 ; Brésil, 26 ; Italie, 19 ; Pays-Bas, 14 ; Algérie, 14 ; Allemagne, 12 ; A. O. F., 3.

Essences déterpénées.

Importation en 1933 de 10 tonnes d'une valeur de 329.000 francs contre 11 tonnes d'une valeur de 384.000 francs en 1932 ; la fourniture des colonies est nulle.

MÉDICAMENTS COMPOSÉS.

I. Non dénommés.

a) Figurant dans une pharmacopée officielle.

1° Conditionnés pour la vente. Importations de l'étranger :

	1933	1932
Quintaux	4.733	3.369
Mille francs	12.152	9.899

Les importations des colonies sont à peu près nulles.

Nous remarquerons donc l'augmentation très sensible d'importation en 1933 par rapport à 1932.

2° Non conditionnées pour la vente.

Les importations des colonies sont nulles. Les importations de l'étranger atteignent :

	1933	1932
Quintaux	892	899
Mille francs	1.117	1.544

L'année 1933 est donc à peu près égale à l'année 1932 en ce qui concerne les poids.

b) Ne figurant pas dans une pharmacopée officielle mais portant les mentions légales.

Les importations des colonies sont nulles. De l'étranger les importations ont été les suivantes :

	1933	1932
Quintaux	15.756	16.184
Mille francs	20.363	22.272

La baisse en poids est très faible en 1933.

II. Produits chimiques organiques de synthèse, purs ou en mélange, sous conditionnement médicamenteux ou pharmaceutique.

a) Importés dans les emballages destinés au public.

Aucune importation des colonies. De l'étranger les importations ont été :

	1933	1932
Quintaux	156	106
Mille francs......	5.138	4.485

Il y a donc eu hausse en 1933.

b) Importés dans des emballages plus volumineux.

Aucune importation des colonies.

De l'étranger les importations se sont élevées aux chiffres suivants :

	1933	1932
Quintaux	178	713
Mille francs......	609	948

La baisse a été très importante en 1933.

VANILLINE ET SES DÉRIVÉS OU SUBSTITUTS.

L'importation est en provenance de l'étranger seulement et les chiffres sont :

	1933	1932
Quintaux	28	40
Mille francs......	343	525

L'année est donc en baisse.

SAVONS AUTRES QUE CEUX DE PARFUMERIE.

Leur importation est la suivante :

	1933	1932
	En quintaux	
De l'étranger ...	31.372	35.543
Des colonies.....	2.879	3.699
Total........	34.251	39.242
	En mille francs	
De l'étranger ...	12.500	15.974
Des colonies.....	506	716
Total........	13.006	16.690

L'importation est donc en diminution en 1933 aussi bien pour les provenances de l'étranger que pour celles des colonies.

Notre fournisseur principal est l'Allemagne avec 26.500 quintaux en 1933 contre 31.700 en 1932.

L'Algérie nous a envoyé 2.877 quintaux en 1933 contre 3.693 en 1932, et la Grande-Bretagne 2.495 quintaux en 1933 contre 2.182 en 1932, ce qui constitue pour ce dernier pays une augmentation en 1933.

HEGELBACHER

FICHES TECHNIQUES

RECTIFICATION

Notre numéro de février dernier, page 87, sous le titre Fabrication de poudres de beauté colorées (H. S. Redgrove) indique l'emploi de vert de chrome. Cette traduction est incorrecte, il faut lire Vert de Cobalt, en effet le vert de chrome ne peut pas être employé, car il est toxique. Nous rectifions donc cette erreur dont nous nous excusons auprès de l'auteur et de nos lecteurs.

NÉCROLOGIE

M. Antoine VIAL

M. Antoine Vial, parfumeur et fils d'un parfumeur important distillateur de fleurs d'oranger dans le Midi de la France avait, de bonne heure, compris l'intérêt d'une plantation de bigaradiers en Afrique du Nord. Il fut un des premiers, sinon le premier, à installer à Nabeul, en Tunisie, une distillerie pour les fleurs indigènes, puis à faire planter de vastes jardins d'orangers amers. Depuis près de trente années, il exploitait avec succès ses plantations et c'est sur les propriétés dans lesquelles il avait mis le meilleur de lui-même qu'il est décédé au début de cette année.

M. Antoine Vial s'était également intéressé aux cultures aromatiques Indo-Chinoises et à l'organisation en France de cultures modèles et de distilleries modernes de Lavande. En collaboration avec M. R. M. Gattefossé, il avait inventé et breveté divers dispositifs nouveaux d'appareils de distillation et d'extraction, et fondé, avec des lavandiers notoires, la société « La Lavande Française » à Sault de Vaucluse.



M. Antoine VIAL

Au cours de ses voyages il avait également acquis des intérêts dans différentes affaires de productions d'essences en Bulgarie, en Anatolie, au Paraguay et avait traité d'importantes affaires, surtout au lendemain de la guerre.

Son état de santé l'avait obligé à se retirer dans ses propriétés en Tunisie depuis quelques années.

Antoine Vial est mort de la mort qu'il souhaitait, dans les orangeraies qu'il avait créées et auxquelles il avait consacré le meilleur de son activité.

Il laisse la réputation d'un spécialiste averti et d'un enthousiaste persévérant qu'aucun obstacle ne rebutait et qu'aucun insuccès n'empêchait de continuer dans la voie qu'il avait choisie. Ses nombreux amis, à qui il avait fait depuis longtemps déjà ses adieux, sachant sa fin inévitable et à brève échéance, conserveront son souvenir comme celui d'un homme entièrement dévoué à son œuvre et du commerce le plus agréable.

Diverses sociétés continuent l'exploitation des affaires qu'il a créées et notamment du magnifique domaine de Nabeul.

Nous faisons à tous les siens, nos bien sincères compliments de condoléance.

Notre instantané le représente distillant la lavande à Buis les Baronnies.

P. M.



Maison fondée en 1833

TOURNAIRE FRÈRES

Téléph. 0.30 - R. C. Grasse N° 903 **Constructeurs, GRASSE (Alpes-Maritimes)** Télégr. TOURNAIRE-GRASSE

Fabrique d'Estagnons en Aluminium pour Expéditions d'Alcools, Extraits, Huiles Essentielles, etc.

Boîtes à Concrètes — Exportation





ETABLISHED 1833

TOURNAIRE FRÈRES

Constructors, GRASSE (A.-M.) France

Manufacturers of Aluminium Bottles for the Expédition of Alcohols, Extracts, Essential Oils, etc.

Solid-Oil Boxes — Exportation

CASA FUNDADA EN 1833

TOURNAIRE HERMANOS

Constructores, GRASSE (Alpes Maritimes)

Fabrica de Latas de Aluminio para Expediciones de Alcoholes, Extractos, Aceites Esenciales, etc.

Cajitas para — Exportacion



BIBLIOGRAPHIE

Pour le Chimiste, l'étudiant, l'essayeur, le préparateur, le garçon de laboratoire. Dispositifs, Formules, Procédés, Tours de main, « Trucs » de toutes sortes pour le travail de laboratoire scientifique ou industriel, par A. CHAPLET, Ingénieur-Chimiste. — VIII, 191 pages, 12 × 18, 141 fig., 2e Edition, 1934, 210 Gr. Broché : 15 Fr. — Prix franco, France et colonies, broché : **15 fr. 65** Prix franco, Etranger, broché : **18 fr. 80.**

Voici un ouvrage qui est appelé à rendre les plus grands services aux chimistes. Tous les travaux manuels ou mécaniques que le préparateur peut être appelé à effectuer y sont étudiés avec une minutie et un souci du détail auquel nous devons rendre hommage. Aussi bien, M. Chaplet par l'expérience et la documentation acquises pendant des années de pratique dans les laboratoires industriels était-il plus que tout autre apte à rédiger un tel guide.

A côté de pages plus particulièrement destinées à guider le chimiste pour l'installation des appareils, l'exécution de montages improvisés ou la confection des accessoires, l'auteur a consacré une importante partie de son ouvrage à des à-côtés presque toujours négligés, à tort, dans la partie chimique ; c'est ainsi qu'il décrit des tours de main ingénieux, des méthodes permettant de simplifier ou de supprimer les calculs, des appareillages d'essais en série, grâce auxquels on peut économiser la main-d'œuvre.

L'auteur, M. Chaplet est bien connu des lecteurs de la Parfumerie Moderne à laquelle il collabore régulièrement depuis de nombreuses années.

Ses travaux sur le Folk-lore des parfums, sur les Trucs et procédés pratiques de laboratoires sont certainement encore dans toutes les mémoires. Ce dernier ouvrage est digne des autres travaux de l'auteur, nous sommes persuadés que nos amis lui feront le meilleur accueil.



M. CHAPLET

Technique des Emulsions, par Otto LANGE, Dr. Phil. Traduit d'après l'Edition allemande et complété par A. Cornillot, Ancien Elève de l'Ecole Polytechnique. — IV-592 pages, 16 × 25, 74 figures 1934. (1125 gr.) Relié, **138 fr.** Broché, **128 fr.**

Un grand nombre d'industries sont intéressées par la technique des émulsions, soit qu'elles provoquent volontairement ce phénomène, soit qu'elles ne puissent l'éviter. Presque toujours, d'ailleurs, elles rencontrent de ce fait des difficultés résultant d'une connaissance insuffisante des conditions de formation, de stabilisation ou de rupture des émulsions. Les techniciens des industries intéressées ont en effet tendance à considérer ce phénomène comme provoqué par des causes purement mécaniques, alors qu'il s'agit de systèmes physiques dispersés, influencés par des réactions d'ordre chimique. Comme dans toutes les industries chimiques, il est donc nécessaire de mettre au point scientifiquement les modes opératoires et de renoncer à l'empirisme auquel on a trop souvent recours en ce domaine.

Pour permettre une étude rationnelle des phénomènes d'émulsion, M. Lange a rédigé un ouvrage rassemblant les connaissances scientifiques indispensables, les renseignements sur le matériel existant et les applications industrielles. Ce livre est ainsi divisé logiquement en trois parties. L'auteur étudie d'abord les processus physiques et physico-chimiques de la formation des émulsions et il montre de quelles façons celles-ci se réalisent en présence d'agents émulsifs — chacun de ceux-ci faisant l'objet d'un examen spécial — et ne subsistent parfois que grâce à un stabilisant. Il décrit ensuite et critique l'appareillage créé pour produire et homogénéiser les émulsions par des moyens mécaniques. Enfin, il passe en revue les diverses applications industrielles possibles en indiquant pour chacune d'elles, à la lumière des notions théoriques déjà exposées, les procédés de fabrication, leur valeur relative ainsi que les difficultés ou avantages qu'ils peuvent présenter.

Ce livre ,qui a été complété par la mention de la bibliographie française et étrangère jusqu'en 1933, ainsi que par des indications relatives à l'industrie française des produits émulsionnés et du matériel spécial qui les concerne, rendra d'inappréciables services à tous les industriels qui préparent ou utilisent les corps gras, savons, caoutchouc, cirages, résines, laques, vernis, papiers, peaux, cuirs, colles, etc.

EXTRAIT DE LA TABLE DES MATIÈRES

solutions. Phénomènes de surface et substance pelliculaire. Etat colloïdal. Adsorption et angle de ménisque. Immersion des émulsions. Naissance des émulsions WO et OW. Emulsions vivantes et émulsions inertes. Agents émulsifs ou émulseurs. Préparation et rupture des émulsions. Homogénéisation. Technique des émulsions et chimie. — **Généralités sur les constituants des émulsions techniques :** Agents émulsifs et stabilisants. Associations émulsoïdes par adsorption. Huiles grasses et huiles minérales. Alcalis et sels alcalins. Savons. Caséine. Gélatine. Autres albuminoïdes. Lipoïdes et phosphatides. Acides végétaux et gommes végétales. Alcools, phénols, naphtols. Acides oxy-carboxylés et sulfoniques. Oxy-acides aliphatiques. Sulfonés. Acides oxy-sulfoniques aromatiques.

L'appareillage de la technique des émulsions : Machines pour produire les émulsions. Machines pour homogénéiser les émulsions. Dispositifs pour la rupture des émulsions. — **Applications particulières de la technique des émulsions.** « Industries des corps gras et des huiles minérales » : Traitement des huiles et corps gras. Traitement des huiles et graisses minérales. Préparation des émulsions dans les industries des graisses animales, végétales ou minérales ; industrie des savons. Emulsions dans l'industrie des cosmétiques, des parfums et des produits pharmaceutiques. Emulsions dans la fabrication des désinfectants, agents pour la destruction des animaux nuisibles et dans la lutte contre la poussière. « Industries de l'alimentation de l'homme et des animaux. » Produits de mouture des céréales et féculents. Lait et ses dérivés. Huiles et graisses comestibles. Œufs. Produits dérivés des œufs et de l'albumine. « Industries du caoutchouc, des résines, vernis, laques, couleurs et peintures. » Caoutchouc. Baumes et résines. Vernis, laques et couleurs. « Industries du bois et de la cellulose. Industries du papier, des textiles et du cuir. » Papier. Textiles. Peaux animales et leurs produits de condensation. « Industries diverses. » Colles. Matériaux artificiels et agglomérants pour combustibles. Emulsions pour l'extinction des incendies. Emulsions dans le domaine de la sidérurgie et de la métallurgie. Mortiers. Ciments. Pierres artificielles. Eaux résiduaires industrielles.

PLANTES MÉDICINALES DE FRANCE

Malgré les conditions difficiles du moment, le Comité interministériel des Plantes Médicinales et à essences continue au même rythme la publication des planches en couleurs représentant les Plantes médicinales et aromatiques ainsi que les arbres et arbustes forestiers utiles, croissant en France et en Afrique du Nord.

Il a même été publié une série de 8 espèces exotiques dont l'introduction a été faite dans notre pays.

Au premier volume composé de 48 planches s'ajoute dorénavant un 2e volume, comprenant 48 planches d'espèces françaises et 8 de plantes d'introduction, soit 56 planches, avec une Notice de M. le Prof. Em. Perrot sur les efforts comparés de la France et de l'Etranger, sur la production, l'amélioration et le trafic des Plantes médicinales, aromatiques et similaires.

Plantes Médicinales de France. Editées sous la direction du Prof. Em. PERROT, Membre de l'Académie de Médecine et de l'Académie d'Agriculture ; Président du Comité Interministériel des Plantes Médicinales et à Essences. 17, rue Duguay-Trouin, PARIS (VIe). — 104 Planches en couleurs représentant plus de 160 espèces médicinales et aromatiques de France et d'Afrique du Nord. — **En 2 volumes reliés. Prix : 60 francs le volume.** Port en sus. — Réduction de 20% aux membres de l'enseignement, aux étudiants et aux Souscripteurs du Centre de Documentation. — **Port :** Non recommandé, 1 vol. : **1 fr.25 ;** 2 vol. : **2 fr. 05.** — Recommandé, 1 vol. : **2 frs ;** 2 vol. : **2 fr. 80.**

Espèces représentées spécialement dans chacune des planches des 2 volumes déjà publiés.

Premier volume (Planches 1 à 48)

Aconit, Sureau, Coquelicot, Bryone, Douce-Amère, Digitale, Genêt, Violettes.

Frêne, Noyer, Bourdaine, Bourrache, Grande Mauve, Matricaire, Petite Centaurée, Arnica.

Tilleul, Eucalyptus, Sabine, Souci, Camomille, Pensée sauvage, Romarin, Morelle noire.

Fougère-mâle, Bourgeons de Pin, Peuplier noir, Tussilage, Pied de chat, Pissenlit, Ortie blanche, Adonis.

Bouillon blanc, Gentiane, Airelle, Belladone, Nerprun, Menthe poivrée, Aubépine, Genévrier.

Grenadier, Angélique, Sauge, Lierre terrestre, Trèfle d'eau, Valériane, Reine des prés, Houblon.

Bardane, Bigaradier, Lavande, Guimauve, Datura, Mélisse, Marronnier, Mousse de chêne.

Chêne rouvre, Fougères, Colchique, Anémone pulsatille, Jusquiame noire, Armoise, Séneçon, Chrysanthème insecticide.

Chêne-liège, Saule blanc, Rosier de Provins, Ronce, Bourse à Pasteur, Gui, Sauge Sclarée, Petite Pervenche.

Mercuriale, Muguet, Hysope, Ergot de seigle, Saponaire, Cassier, Verveine, Jasmin.

Bouleau blanc, Aulne glutineux, Cassis, Raifort et Cochlearia, Lin, Coriandre et Carvi. Fumeterres, Iris.

Busserole, Epine-Vinette, Scille, Pavot blanc, Geranium-Rosat, Pariétaire et Ortie, Prunellier, Noisetier.

Publiées hors série : Plantes exotiques (Planches A-I à H-I) :

Hydrastis, Podophylle, Cascara Sagrada, Passiflore purpurine, Boldo, Hamamélis, Viburnum prunifolium, Lobélie.

Nota. — Chaque volume est précédé d'une **Notice du Prof. Em. PERROT.**

Premier volume : Choix, Récolte, Séchage et Commerce des Plantes Médicinales.

Deuxième volume : Effort comparé de la France et de l'Etranger.

Soit au total 104 planches et cet ouvrage sera continué par un troisième volume de 48 à 56 planches au fur et à mesure des possibilités.

LA LOI GUASTAVINO

La Chambre des Députés a adopté la proposition de loi de MM. Louis Dreyfus et Guastavino pour la protection des plantes à essences et à parfum.

La décision du Sénat rendra applicable ou non cette loi dont il a été parlé assez souvent dans cette revue notamment en ce qui concerne la Lavande, et les articles de M. Moure sont encore présents dans toutes les mémoires.

La loi Guastavino a pour objet :

1° D'organiser la déclaration obligatoire des récoltes de plantes à parfums (herbes et fleurs) ainsi que celle des produits dérivés (huiles essentielles et eaux de plantes).

2° De réglementer la circulation, l'exposition et la vente des produits naturels issus des fleurs et des plantes.

3° De réprimer les fraudes et usurpations de qualités.

Les cultivateurs devront indiquer les superficies plantées, les rendements et le total de la récolte ;

l'industriel devra tenir comptabilité des rendements obtenus et justifier l'emploi des dits produits ;

la circulation des produits obtenus devra se faire au moyen d'acquits à caution formant décharge.

Il est probable qu'il faudra, pour éviter les manquants, faire des sorties pour chaque produit entrant dans une composition.

En outre, les rendements moyens ayant été établis il sera sans doute impossible d'avoir des rendements supérieurs ou inférieurs sans justification.

Les locaux dans lesquels seront fabriqués les parfums naturels devront être séparés de tous les autres locaux avec lesquels ils ne pourront communiquer que par la voie publique.

Cette loi est sensée permettre de combattre la fraude.

Elle est inapplicable en pratique, car elle rendra le travail impossible dans la plupart des usines existantes.

Elle obligera les maisons exportatrices à aller faire leurs coupages à l'extérieur, hors de France, pour permettre l'exportation des produits secondaires commerciaux.

Elle empêchera l'amélioration des compositions artificielles par des additions d'essences naturelles.

Elle empêchera le commerce simultané des produits naturels et des produits artificiels.

Elle imposera la création d'un grand nombre de contrôleurs nouveaux qui devront s'installer dans les usines, sans empêcher cependant la création de postes de comptables spéciaux pour toutes les formalités administratives nécessaires.

Les syndicats parisiens et grassois se sont opposés à son adoption, mais la démagogie agricole qui inspire la loi est tout à fait dans la note sociale à la mode et bien des parfumeurs n'ont pas osé faire jouer ouvertement toutes leurs influences, parce qu'ils ont craint de passer pour des partisans de la fraude.

On peut cependant n'être pas fraudeur et être adversaire déclaré de la loi Guastavino.

Le commerce des huiles essentielles et des parfums est actuellement un commerce difficile et peu fructueux. Presque toutes les fabriques de parfums naturels et artificiels sont en pertes chaque année, un grand nombre d'entre elles ont dû diminuer considérablement le nombre de leurs collaborateurs.

L'exportation éprouve les plus grandes difficultés et le chiffre d'affaire des parfumeries françaises à l'étranger n'est même pas le quart de ce qu'il était il y a cinq ans.

On peut donc admettre sans discussion que toute entrave à la fabrication des huiles essentielles et des parfums, en France, profitera à la concurrence étrangère.

Les maisons allemandes s'efforcent, par tous les moyens possibles de reprendre la place importante qu'elles possédaient sur les marchés extérieurs. Aucune restriction ne leur est opposée pour préparer, par tous les moyens en leur pouvoir, les mixtures, les mélanges et les préparations, demandées par la clientèle et qui seront désormais interdites en France.

Le dommage qui sera causé aux fabriques françaises le sera par contre-coup aux producteurs de fleurs et de plantes à parfum.

Ce n'est donc pas être partisan de la fraude que d'être ennemi de la loi Guastavino de restriction du commerce et de l'industrie française des matières premières odorantes.

Dans l'intérêt même des populations rurales (selon la phraséologie chère à M. Chéron) nous souhaitons vivement que la loi Guastavino ne soit pas adoptée : elle porterait le dernier coup à la production française des plantes et des fleurs à parfum en donnant à la concurrence étrangère les armes les plus puissantes qui aient jamais été mises à sa disposition.

Les protagonistes de la loi en discussion semblent avoir oublié que les trois quarts des affaires françaises de parfumerie ont pour destinataires des clients étrangers et non pas des clients nationaux. Cet aveuglement entretenu systématiquement, est une erreur dangereuse.

L'adoption brusquée, par la Chambre, d'une loi aussi défavorable aux intérêts de tous a surpris les milieux les mieux informés. Le Sénat, fidèle gardien des traditions raisonnables, saura la repousser.

D'AURIBEAU.

La lutte Commerciale dans le proche Orient

(De notre Correspondant particulier)

Voici environ dix ans que le représentant d'une fabrique américaine obtint d'un des plus gros propriétaires turcs de Stamboul l'autorisation de mettre deux tracteurs à sa disposition, ne demandant, en échange, que la permission de montrer l'activité de ces tracteurs à un groupe d'invités convoqués à cette intention. Ce système de propagande, répété à plusieurs reprises, a eu pour résultat que, rapidement, le terme de « tracteur » s'est trouvé identifié dans tous les districts avec « la marque de fabrique » introduite de cette façon, les articles des journalistes assistant aux expériences ayant beaucoup contribué à la rendre populaire. Les Américains ne s'en sont pas tenus là ; ils s'entendent à merveille à créer de nouveaux besoins par une habile réclame. En Grèce, par exemple, les machines agricoles américaines sont devenues extrêmement populaires ; elles se maintiennent au premier rang dans l'importation des articles de cette branche, et ce, malgré les frais de transport. Pour le Levant, les Américains ont employé une méthode analogue pour activer l'exportation de certaines de leurs marchandises ; on pourrait dire qu'ils ont réussi à graver les noms de leurs fabricants dans la cervelle de leur clientèle.

Le Japon s'est servi de moyens absolument divergents. Il y a aujourd'hui huit ans que son Institut d'Exportation a été fondé au Caire ; ce n'est, apparemment, qu'une sorte d'exposition où chacun peut voir, choisir et commander les marchandises offertes pour la vente. Mais, en réalité, cet Institut s'occupe d'étudier à fond les particularités des marchés, de développer toutes les possibilités de propagande et d'organiser des petites expositions volantes, comme celles faites dans les Balkans, etc. Par ces méthodes scientifiques, le Japon est parvenu à atteindre le chiffre des importations allemandes pour les bas de coton et, après un recul passager, ce chiffre a même été légèrement dépassé.

A cette époque, la dèpréciation du yen était encore minime ; mais on aurait tort, aujourd'hui, de vouloir expliquer ce succès uniquement par la baisse du yen. L'énorme extension du débit nippon dans bien des branches de l'industrie a été obtenue malgré les frais de transport très élevés et les grandes dépenses causées par l'approvisionnement des matières premières nécessaires. Tout cela, aussi bien que la propagande, ne peut guère se payer en yen exclusivement et indépendamment de l'étalon-or. Les véritables raisons de ce succès sont plutôt les subventions publiques et la modicité fabuleuse des salaires au Japon. Il ne faut pas supposer non plus que le Japon n'exporte, au Levant, que « de la marchandise bonne pour l'Orient », comme on disait autrefois. La Palestine, pays qui, jusqu'à présent, n'est passé par aucune crise économique, a augmenté ses importations en marchandises nippones de 36.000 à 176.000 livres, au cours de l'année précédente, et on peut être certain qu'il ne s'agit pas là de camelote, car un pays aussi florissant n'en est pas réduit à se contenter d'objets de qualité inférieure.

Il ne faut pas se faire illusion et croire qu'il est possible de pouvoir supplanter le Japon dans le Levant par une simple concurrence de prix ; dans bien des branches de l'industrie, on aura déjà du mal pour maintenir une position consolidée, et quant aux situations chancelantes et menacées, on ne pourra regagner le terrain qu'à force d'organisation pratique et de marchandises de première qualité s'adaptant absolument aux besoins du marché. Ce n'est qu'en opérant de cette façon que l'on aurait une certaine chance de succès, attendu que le goût japonais, même en s'efforçant de devenir européen, réussit assez difficilement à satisfaire les aspirations des Levantins. Naturellement, cette question de goût perd toute importance, dès qu'il s'agit de couvrir les besoins primitifs des misérables fellahs.

Malgré les immenses efforts que le Japon est en train de faire pour prendre pied sur les marchés de l'Amérique et de l'Afrique méridionale, le Levant garde une importance énorme pour son exportation. On peut y placer en bien plus grande quantité encore les tissages, les parfums, les cuirs et les chaussures, la porcelaine, les gants, la quincaillerie, les objets tricotés et les jouets. Pour toutes ces marchandises, le Levant est un débouché excellent, et c'est pourquoi le gouvernement japonais a récemment décidé de subventionner une nouvelle ligne de navigation entre Tokio et le Pirée.

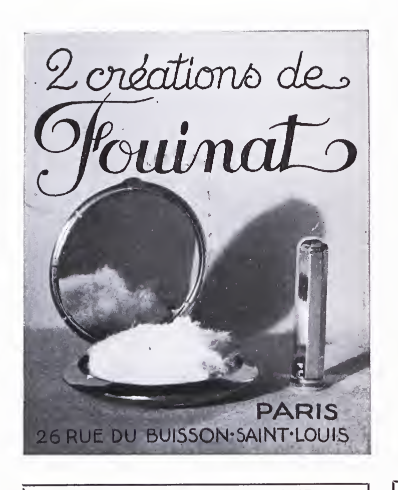
La lutte contre la concurrence japonaise qui, de jour en jour, devient plus inquiétante, ne peut aboutir à un succès que grâce à une supériorité de goût et de qualité absolue. Elle doit, de plus, se faire agressive, c'est-à-dire qu'il faut infatigablement attirer l'attention du public sur certaines qualités défectueuses du produit nippon. Il faut combattre non seulement les conditions existant déjà, mais tâcher de prévenir tout ce que l'avenir pourrait encore apporter.

A côté de cette concurrence japonaise, si difficile à combattre, il faut encore tenir compte de la concurrence italienne, très habile à tirer profit de tous les courants psychologiques propres à avoir une influence sur la politique économique du Levant. Quelques filatures et tissages grecs ayant, par exemple, montré une propension à boycotter les produits allemands (couleurs, machines), les maisons italiennes prévinrent leurs usines et s'établirent sur le marché. Cependant, il ne faut pas croire qu'une position obtenue par un coup de main de ce genre pourra être toujours maintenue ; un succès reposant seulement sur des questions de sentiment est difficile à fixer ou à élaborer. L'énorme exportation allemande d'autrefois et la nouvelle concurrence nippone ne se sont pas imposées ainsi : dans les deux cas, le succès a été remporté grâce à une activité infatigable, des études raisonnées et un travail consciencieux.

Dans tout le Levant, à l'exception de la Palestine, l'importation a baissé au cours de ces dernières années ; c'est là le sort inèvitable de toutes les contrées passant par une crise. Mais il est certain que ces régions forment aujourd'hui un débouché bien meilleur qu'avant guerre. Leur agriculture est en train de se moderniser ; partout on établit de nouvelles fabriques ayant besoin de machines, de matières premières et de demi-produits. Des modes européennes ont été introduites et acceptées, on a construit des chemins de fer, l'automobile et le téléphone sont devenus choses courantes. Dans un village syrien ou anatolien où, il y a dix ans, un gramophone aurait été regardé comme une œuvre de magie noire, cet appareil est devenu aussi banal qu'une bicyclette.

On voit par là quelles possibilités de vente y sont offertes. Tous les produits que l'industrie indigène ne peut pas ou ne peut que mal fabriquer : articles de modes, de fantaisie, de luxe modeste, articles hygiéniques, de sport, tous les objets nécessaires à l'agriculture, à l'automobilisme, la T. S. F., tous les textiles se distinguant à l'œil du produit nippon, nouveautés de tout genre, articles jolis et attrayants de toutes sortes, voilà ce qui est aujourd'hui facile à placer au Levant, bien plus facilement qu'avant la guerre.

Les difficultés causées par les droits d'entrée et le contrôle des valeurs étrangères sont bien moins grandes au Levant que dans la plupart des autres pays. L'établissement d'industries indigènes, cette maladie épidémique mondiale, entrave bien certainement le débit de certaines marchandises, mais favorise, d'autre part, la vente des demi-produits, des matières premières, des





ESSENCE DE SANTAL D'AUSTRALIE (Codex)

(Santalum Spicatum) Garantie Pure

Distillée par PLAIMAR Ltd, PERTH (Australie Occ,)

PLAIMAR (REGD) TRADE MARK — BEFORE OPENING THIS CONTAINER SEE THAT THE SEAL IS UNBROKEN

Essence reconnue par ses qualités thérapeutiques

Le fixateur à l'arome doux et agréable

LIMITES DE L'ANALYSE

Densité à + 15°......	0.968 à 0.972	Codex français
Alcool (en Santalol)...	90 % à 95 %	
Solubilité...........	1 dans 3 à 6 vol.	
Déviation polarimétrique	- 3° à - 9°	

Déviation polarimétrique pour la qualité "Standard" - 8°
» » » "Spéciale". - 15°

"PLAIMAR : Otto de Boronia- Araucaria - Eucalyptus - etc.

Pour renseignements, s'adresser aux Agents Généraux :

Etabl. PLAISTOWE, 11 bis, rue Volney, Paris (2e) MAXWELL, PLAISTOWE & Co Ltd
22A College Hill, Londres E. C. 4. Huiles essentielles, Matières premières, Produits chimiques

EXPORTATION D'HUILES ESSENTIELLES

GÉRANIUM D'ALGÉRIE

Eucalyptus - Menthe Pouliot - Thym - Cyprès

FEUILLES DE VERVEINE

Ancienne Maison Joseph BITOUN & Fils

Georges BITOUN Sr

Télégrammes : Bitoun-Boufarik

BOUFARIK (Algérie)

Toutes nos essences sont garanties pures et d'origine.

Pour l'achat de vos tablettes d'ALUN en vrac, ou conditionnées à votre marque,

adressez-vous au spécialiste

Les Produits O.S.M.A.

15, Rue de la Quarantaine - LYON

FABRIQUE SPÉCIALE DE

PRODUITS DE PARFUMERIE ET DE BEAUTÉ

COMMISSION EN VRAC ET CONDITIONNÉS EXPORTATION

Poudres de Riz, Crèmes de Beauté, Poudres de Riz compactes, Rouges et Fards compacts, Pastels pour Paupières, Crayons pour les Lèvres, Crayons pour les Yeux, Beauté des Yeux pour Cils et Sourcils, Produits pour les Ongles etc.

Conditionnement à la Marque du Client

A. BARTHÉLEMY, 8, Rue de Rouen, 8, COURBEVOIE (Seine)

Téléphone Courbevoie 0-62 — Chèques postaux Paris 1er, c/c No 504.04

Télégrammes : Amicy-Courbevoie

autocamions et du matériel d'emballage. Une autre circonstance favorable à l'importation est le fait indéniable qu'en Orient, tout comme autre part, le prophète indigène trouve moins de disciples que l'étranger. La Grèce, par exemple, qui, pourtant, produit des savons de première qualité, tant de ménage que de toilette, dont elle exporte des quantités considérables, s'est vue forcée d'importer un bon nombre de tonnes de savon étranger, au courant de la dernière année.

Il est certain qu'en Grèce, comme en Turquie, la vente d'un grand nombre d'articles devient de plus en plus difficile ; mais quant au Levant proprement dit, on peut déjà se rendre compte des nombreuses possibilités offertes par le proche avenir. Le Japonais, tout capable qu'il soit, ne peut devenir magicien ; si malgré la baisse du dollar et de la livre, malgré les efforts de l'Italie et la protection dont jouit plus ou moins officiellement le commerce anglais il est parvenu à augmenter son débit de 300.000 livres, ces chiffres parlent un langage éloquent.

UNE NOUVELLE CÉTONE

L'Hexone est une nouvelle cétone dont les applications sont multiples, on l'utilise pour ses propriétés dissolvantes, comme l'acétone, dans l'industrie des vernis : ses constantes physiques : point d'ébullition, vitesse d'évaporation la rapprochent de l'acétate de butyle, mais son odeur est légère et fugace et son manque d'affinité pour l'eau permet d'éviter le « blushing » des vernis. Elle augmente aussi l'adhérence, ce qui pour les vernis pour ongles est important. Condensée avec le citral elle donne de nouvelles ionones à odeurs différentes des ionones et méthyl-ionone déjà connues. C'est un bon dissolvant des essences de fleurs et on peut l'employer pour l'extraction, son point d'ébullition de 118° évitant les pertes causées par l'emploi de l'éther sulfurique ou de l'éther de pétrole. Voici ses principales caractéristiques.

Hexone

Methyl - Isobutyl - Cétone

CH^3-CO-CH^2-CH-CH^3
(avec CH^3 sur le CH)

Point d'ébullition : 118°.
Tension de vapeur (mm Hg) : 25,5 (à 30°).
Densité : 0,8017 (à 20°).
Indice de réfraction : 1,3969 (à 17°).
Point éclair : 23°.
Point d'inflammabilité : 25°.
Solubilité dans l'eau : 1,9 % (à 20°).
Solubilité de l'eau dans l'Hexone : 2,8 % (à 20°).
Odeur : Menthe-poivrée, fugace.
Pouvoir solvant vis-à-vis des résines synthétiques et naturelles : Excellent et presque universel.
Cœfficient de dilution : Toluol 4.1, Pétrole-naphta 1. 1.

Propriétés solvantes. L'Hexone est un excellent solvant moyen, dont le pouvoir solvant vis-à-vis des éthers cellulosiques d'une part, vis-à-vis des gommes et des éthers cellulosiques difficiles à mélanger autrement. Cette propriété est particulièrement intéressante pour les vernis à l'acétate, où il est nécessaire d'introduire des gommes spécialement destinées à augmenter l'adhérence de ces vernis. Un mélange à 80 % d'Hexone et 20 % Méthyl-amyl-acétate, par exemple, permet généralement de solutionner les cas les plus difficiles de compatibilité.

Son emploi dans les décapants pour peintures cellulosiques permet de diminuer la vitesse de séchage et d'obtenir une action dissolvante plus complète et plus parfaite qu'avec l'acétone.

DIETHYL SULFATE

Ce produit est instamment recommandé comme agent d'éthylation dans l'industrie chimique. En présence d'alcali caustique, les groupes éthoxylés se substituent rapidement aux groupes hydroxylés de nombreux composés organiques.
C'est ainsi qu'on prépare l'éthylcellulose à partir de la cellulose, produit très employé dans l'industrie des laques et vernis, films, matières plastiques, textiles synthétiques, isolants électriques, etc...

Cette réaction présente également un grand intérêt dans d'autres branches de l'industrie chimique, comme l'industrie des matières colorantes, la parfumerie et autres industries chimiques de luxe.

Le Diethyl Sulfate est liquide. Son emploi est infiniment plus pratique que celui d'un réactif gazeux, tel le chlorure d'éthyle.



Imp. des Missions Africaines de Lyon, 150, Cours Gambetta Le Gérant : F. ROUX

No 5 Le Numéro : 6 Francs MAI 1934

LA

PARFUMERIE MODERNE

LA PARFUMERIE

Par Marcel PELLERIN

Président du Syndicat de la Parfumerie française

On oublie trop souvent que l'industrie de la parfumerie, aussi bien celle des huiles essentielles que celle des produits finis, est toute française et que son rayonnement s'étend jusqu'aux plus infimes bourgades du monde entier. C'est donc une industrie qui, au premier chef, devrait bénéficier de toutes les facilités possibles. Or, il faut avouer qu'à l'heure actuelle, elle est traitée en paria : il lui a été et il lui est encore fait grief officiellement d'être une industrie de luxe, comme si cultivateurs, ouvriers et fabricants qui en vivent étaient responsables de ce caractère, j'allais dire qualité ; comme si une industrie de luxe était une tare pour un pays, alors qu'au contraire elle est pour lui une source de richesse et de prestige.

Dans la surproduction générale de tous les produits communs, nous devons faire en sorte de garder pour notre pays les avantages qu'il tire d'une production de qualité : mais pour cela, qu'on nous laisse la possibilité de vivre !

Je donnerais d'ailleurs une fausse idée de l'industrie de la parfumerie si je ne disais pas que beaucoup de ses produits (savons, dentifrices, lotions, eaux de Cologne), loin d'être des objets de luxe, et ils sont traités comme tels, sont avant tout des articles d'hygiène.

Traités en parias, oui, nous le sommes en effet !

La loi du 26 avril 1930 a réduit de moitié la taxe de luxe, or la parfumerie seule a été exclue de cette mesure. Depuis lors et malgré les efforts des gouvernements successifs, il nous a été impossible de nous faire réintégrer dans le droit commun.

Ajoutez à cette taxe de 12 % perçue sur les prix de détail les droits de consommation que nous payons sur l'alcool, 18,50 par litre, et vous aboutirez à cet exemple typique :

Sur une eau de Cologne titrant 70 degrés, article de première hygiène, vendu au détail 30 francs le litre, il revient :

Au fabricant 4,45, c'est-à-dire 14,84 %, dont à déduire les impôts communs à toutes industries (chiffre d'affaires, bénéfices, sociétés, octroi, etc.) ;

Au détaillant, 9 fr., c'est-à-dire 30 % ;

Au fisc, 16 fr. 55, c'est-à-dire 55,16 %.

Et bien, en ce moment-ci où l'Etat ne sait que faire des alcools dont il a le monopole, ne serait-il pas de bonne politique de réduire les droits frappant nos produits de telle façon que nous puissions diminuer nos prix de détail de 40 à 50 %. Nous sommes la seule industrie susceptible d'augmenter nos achats d'alcool.

Nous venons encore récemment d'être traités en parias.

Le 30 décembre dernier, sans qu'aucun des syndicats intéressés n'ait été même consulté, un décret a contingenté à leur entrée en France les parfums artificiels (articles 112 bis du tarif) alors que ces produits nous sont indispensables, alors que la France exporte moitié plus de ces articles qu'elle n'en importe et alors enfin que les groupements de producteurs d'huiles essentielles tant végétales que synthétiques sont eux-mêmes opposés à cette mesure. Nous réclamons depuis bientôt trois mois sans avoir pu obtenir la moindre réponse.

D'autre part, à l'extérieur, nos exportations ont subi une chute vertigineuse. Qu'il s'agisse de savons de

toilette dont nos exportations sont tombées de 44 millions en 1929 à 14 millions en 1933, ou des parfums dont on expédiait pour 605 millions en 1928 contre 172 millions en 1933, au total elles sont passées de plus de 700 millions en 1929 à 200 millions seulement en 1933.

Ceci est dû, d'abord aux mesures prises par chaque pays contre l'entrée des produits étrangers et contre la sortie des devises mais c'est la conséquence aussi, d'abord, d'une fiscalité excessive qui, ne nous permettant pas de réduire nos prix, nous élimine petit à petit des marchés extérieurs, et, ensuite, des mesures douanières prises chez nous contre des produits étrangers, mesures qui ont attiré immédiatement des représailles contre les produits spécifiquement français dont les nôtres (Italie, Portugal, Allemagne).

Ceci est si vrai que nos industries ont dû, sous peine de perdre les marchés qui les intéressent, aller s'installer sur place : en 1913, 98 à 99 % des ventes mondiales de parfumerie française étaient fabriquées en France, alors qu'aujourd'hui nos usines de France n'en produisent plus qu'environ 40 %. C'est une perte considérable de richesse pour le pays, de travail pour la main-d'œuvre française et pour toutes nos industries annexes (verreries, cartonnages, alcool, etc.) et enfin c'est une perte pour nous-mêmes par les investissements de fonds nécessaires, par la fermeture d'une partie de nos installations de France et par la difficulté d'exercer un contrôle efficace sur notre production.

En conclusion, l'industrie de la parfumerie est probablement parmi les plus atteintes.

La crise mondiale en est cause pour partie, mais elle n'est pas seule et comme nous ne pouvons rien contre elle, il faut agir sur les autres causes dont nous sommes responsables :

Paperasserie régnant en maîtresse (nos produits sont soumis à la taxe sur le chiffre d'affaires à 5 taux différents ; nos factures sont devenues illisibles pour tout le monde) ;

Manque de stabilité gouvernementale et anxiété du lendemain ne sont pas faites pour aider à la reprise des affaires ;

Manque d'autorité, manque d'arbitre entre les intérêts privés (nous espérons que le comité interministériel qui vient d'être nommé pour arbitrer les questions de contingentement, verra ses attributions étendues à l'ensemble de l'activité économique du pays et que ce comité sera arbitré par une personnalité placée au-dessus et en dehors des intérêts particuliers, par le président du Conseil).

En résumé, une industrie se meurt, elle est de celles qui, avec la haute couture, symbolisent l'élégance, le bon goût et le raffinement de la France.

Toute la question est de savoir si nous voulons rester le pays de la qualité ; si oui, il faut permettre à la parfumerie et autres industries de luxe de vivre.

Il importe que le gouvernement le comprenne et décide sans tarder des mesures indispensables.

(La République.)

EXPORTATIONS FRANÇAISES DE PARFUMERIE (Colonies comprises)

	1929		1930		1931		1932		1933	
	quant.	valeur	quant.	valeur	quant.	valeur	quant.	valeur	quant.	valeur
	—	1000	—	—	—	—	—	—	—	—
Sevons de toilette (quiniaux)	46.666	43.964	29.808	31.403	21.013	21.448	19.816	17.158	17.695	13.95
Perfumeries elcooliques hectos)	24.861	313.857	18.257	494.015	13.421	345.774	9.030	186.494	9.317	172.213
— non elcooliques (quintaux)	87.969	281.463	137.799		103.064		62.325		59.615	
Colie postaux (quinteux)...	11.826	74.056	10.114	63.035	8.433	50.366	5.579	33.831	7.115	36.781
		713.340		588.453		417.588		237.483		222.949

BREVETS

B. An. 383.372. — **Parfums pour produits alimentaires.** — Howards and Sons Ltd. — 18 janvier 1932.

On incorpore au cours de la préparation des essences employées dans la fabrication alimentaire une petite proportion d'un fixateur : par exemple 5 à 15 % d'un produit qui peut être l'ortho-cyclohexyl-cyclohexanol ou un homologue de ce produit, par exemple le méthylcyclohexal méthylcyclohexanol.

Cette addition peut se faire par exemple à des essences de citron ou d'orange.

B. F. 743.973. — **Procédé de fabrication de savons, agents de mouillage, de dispersion et de pénétration et colloïdes protecteurs.** — H. Huns-Diecker et E. Vogt. — 30 juin 1932.

Procédé de fabrication d'agents de mouillage et de dispersion consistant à faire réagir sur des composés comportant un atome d'azote ternaire d'une chaîne hétérocyclique ; pyridine, quinoléine, etc., des halogénures ou sulfates d'hydrocarbures ou leurs dérivés.

Cette réaction doit s'effectuer à chaud et sous pression et on peut substituer aux halogénures des alcools ou hydracides halogénés.

B. F. 744.106. — **Nouvel étui porte-savon à barbe.** — G. Thuillier. — 13 octobre 1932.

Ce nouvel étui constitué par une boîte dans laquelle s'engage à frottement doux une douille ou gaine de même forme protège le savon contre l'action déformante de l'eau et la déformation due à la pression des doigts ; il évite tout contact entre le savon et les doigts et oblige le savon à s'user uniformément et à plat.

***

B. F. 744.928. — **Dispositif perfectionné d'obturateur pour tube à fard.** — L. Garreau. — 15 octobre 1932.



LEVALLOIS (SEINE)
30bis, RUE RIVAY

TÉL. : PÉREIRE 06-04

Agent général pour la France de

Th. MÜHLETHALER S.A., NYON (Suisse)

FABRIQUE DE MATIÈRES PREMIÈRES

pour

PARFUMERIE - SAVONNERIE - COSMETIQUE, etc.

Préparations Manucures

Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire en grande partie les indications données par le spécialiste Reece Bundock dans le Manufacturing Chemist. Les recettes indiquées résument la plupart des travaux récents sur cette question et elles rendront de grands services à nos lecteurs.

Le nombre des préparations manucures est devenu important depuis que la correction des mains est devenue un indice de distinction. Il est donc fort utile d'en connaître la composition, car leur vente est rémunératrice.

Produits pour blanchir les ongles. — Ces produits sont généralement des oxydants dilués dans de l'eau de rose ou une lotion odorante sans alcool.

Voici une formule simple :

Eau Oxygénée 20 vol....	1.000 cc^3
Glycérine..............	210 —
Eau de rose	800 —

Cette eau de rose peut se préparer extemporanément en ajoutant à un litre d'eau distillée quelques grammes d'une essence très soluble dans l'eau (soltex).

Une autre préparation acide est composée de solution d'acide oxalique parfumée avec de l'acide phénylacétique ou un de ses composés solubles dans l'eau, tel que le sylvanol.

Les solutions d'acide citrique ou tartrique ne donnent pas des résultats satisfaisants : les solutions de ces acides se conservent mal, il est vrai qu'on peut remédier à cet inconvénient en ajoutant de l'alcool, mais autant que possible les préparations manucures doivent être exempts de ce solvant que tous les cosmètes s'efforcent de proscrire.

Quelques chimistes américains utilisent le mélange borax-glycérine :

Eau parfumée ou de rose....	900 grs
Borax....................	30 —
Glycérine	70 —

Ou bien le mélange eau oxygénée-ammoniaque :

Eau Oxygénée 20 volumes.	650 grs
Eau distillée	340 —
Solution alcoolique d'amm.	10 —
Essence déterpénée soluble.	5 —

Au résumé, tous les oxydants non corrosifs sont indiqués, la préparation doit être émoliante et parfumée.

Produits pour enlever les petites peaux. — Pour enlever ou pour repousser les petites peaux à la base des ongles, on se sert de liquides alcalins : on les emploie en enroulant au bout d'un petit bâtonnet un peu de coton hydrophyle que l'on trempe dans la solution et avec lequel on humecte les peaux à éliminer.

On prend de la potasse pure en bâtons et on la dissout dans de l'eau distillée, puis on ajoute de la glycérine et on parfume avec une essence stable en milieu alcalin :

Eau distillée	880 grs
Glycérine	100 —
Potasse..................	20 —

Le terpinéol résiste bien ainsi que plusieurs essences de muguet, l'alcool phényléthylique, la rose, etc.

Produits pour polir les ongles. — Le type des produits à polir est constitué par un excipient gras dans lequel on a introduit une substance abrasive telle que la pierre ponce pilée, la silice pulvérulente des diatomées, le carbonate de chaux précipité, l'oxyde d'étain, le kaolin, l'oxyde de zinc, le tout bien broyé tamisé et teint.

Les corps gras ont l'inconvénient d'enduire l'ongle de matière isolante qui empêche l'adhérence des vernis. Par conséquent on tend de plus en plus à éviter l'usage de corps gras, vaselines ou pommades et de les remplacer, soit par des crèmes non grasses obtenues par le mélange à l'eau chaude du stéarate blanc Triet, glycériné ou non, soit par l'emploi pur et simple des poudres ci-dessus qu'on dilue le cas échéant avec de l'eau si on le croit utile pour obtenir un beau poli.

Voici une formule :

Pierre ponce pulvérisée ...	400 grs
Talc	150 —
Oxyde d'étain	450 —

Ou bien encore :

Oxyde de titane	650 —
Talc	100 —
Pierre ponce.............	250 —

On peut ajouter un peu de rouge d'Angleterre pour colorer, ce rouge est d'ailleurs un bon polissant.

Pour obtenir un produit liquide, fait un lait de stéarate blanc de triéthanolamine en poudre, avec un peu de glycérine et de gomme arabique et on ajoute la poudre en quantité suffisante. Le tamisage parfait des poudres est absolument utile pour éviter les rayures sur les ongles.

Les crayons à polir sont des agglomérés des mêmes poudres obtenus par addition de mucilage de gomme adragante. Une pâte contenant

Oxyde stannique	900 grs
Pierre ponce.............	50 —
Oxyde de zinc	50 —

colorant et parfum, est ainsi moulée en crayons ou en pastilles d'une forme convenable. Certains préparateurs ajoutent un peu de carbonate de magnésie pour bien absorber le mucillage.

Quelquefois le moulage est difficile on ajoute alors un peu de stéarate de zinc, ou un peu de cire d'abeille blanchie type dermine en grains ou écaille naturelle.

La glycérine n'est pas conseillée dans les bâtons car elle provoque des suintements peu esthétiques du produit.

Vernis pour les ongles. — Pendant longtemps on s'est contenté de polir les ongles : la matière cornée prend en effet un fort bel éclat lorsqu'on veut s'en donner la peine, maintenant on préfère vernir les ongles comme de simples carrosseries d'automobiles et on emploie pour cet usage des vernis cellulosiques. Ces vernis sont fort nombreux, et c'est surtout la nature des plastifiants utilisés qui change.

On les prépare en faisant gonfler dans de l'alcool butylique de la nitrocellulose ou coton poudre, puis on dissout cette masse au moyen d'acétone et d'acétate d'amyle.

L'huile de ricin est souvent utilisée comme plastifiant pour donner de la souplesse au produit et pour l'empêcher de s'écailler, mais elle sèche mal et lentement. Le stéarate de butyle est également utilisé, mais la pellicule obtenue se détache aisément de l'ongle, même s'il n'a pas été graissé au préalable. Sofol et Normol sont de bons plastifiants de synthèse.

L'acétate d'amyle n'a pas une odeur plaisante aussi on le remplace fort souvent par des solvants tels que le mono-méthyl-éthylène-glycol dont le point d'ébullition est assez bas et l'odeur peu importante, mais il est nécessaire d'employer néanmoins de l'acétate d'éthyle dont l'odeur est fugace. La benzine, utilisée par d'autres fabricants est pénible et ne plaît pas à la clientèle féminine, il faut l'éviter : le vernis ainsi fait ressemble trop à un produit industriel.

La coloration est un autre problème, les couleurs utilisées sont celles que les chimistes américains appellent la safronine et la carmoisine, mais bien d'autres colorants solubles dans l'alcool absolu peuvent rendre les mêmes services.

On ajoute aussi parfois des résines qui donnent des reflets brillants à la lumière : par exemple la sandaraque, le benjoin, les résines synthétiques, ou des corps tels que le triphénylphosphate, la triacétine, la résorcine, etc.

Il importe qu'un vernis tienne longtemps sur les ongles et que toutes les opérations successives que nécessitent les divers produits que nous venons d'indiquer soient faites avec le plus grand soin ; les lavages et séchages des ongles après usage des solutions acides et alcalines sont notamment de la plus haute importance.

Enfin, les occupations du client, la repousse des ongles par la base exigent des vernissages plus ou moins répétés : on enlève les vieux vernis au moyen d'un mélange d'acétone et de butyl-glycol qui les attaque énergiquement.

Les ongles rouges ne suffisent plus, on veut maintenant des ongles ressemblant aux élytres des insectes les plus chatoyants ou à la nacre des coquillages. Ces vernis sont faits en ajoutant à un vernis blanc ou coloré de l'essence d'Orient, faite d'un extrait d'écailles d'ablettes qui leur donne l'orient d'une perle fine. Cette essence d'Orient est coûteuse, mais peu importe puisqu'une toilette de soirée demande bien d'autres frais en plus de celui-là.

La préparation des vernis ongulaires semble facile, il ne faut pas oublier cependant que la nitro-cellulose est un explosif dangereux et qu'il est préférable de l'acheter sous la forme de collodion concentré à 40 % de cellulose, ce qui évite les risques d'explosion. On conseille de ne préparer ces vernis que dans des bâtiments en ciment, les ouvriers devant porter des chaussures en caoutchouc. La ventilation sera très soignée afin d'éliminer toutes les vapeurs des solvants, vapeurs inflammables ou toxiques en grande quantité. Les chaudières doivent évidemment se trouver en dehors des bâtiments pour éviter toute propagation de la flamme, propagation fréquente avec l'acétone. Les solvants sont renfermés dans des récipients bien fermés montés au-dessus du plancher.

Il est toujours préférable d'acheter soit les collodions concentrés, soit des vernis de base qu'il suffit de colorer, de nacrer, de parfumer et de mettre en flacons.

Les nécessaires de manucure sont d'une bonne vente, car toutes les femmes élégantes soignent leurs ongles, et désormais toutes les femmes sont ou veulent être élégantes.

FICHES TECHNIQUES

Diminution de la teneur en huile essentielle de la cannelle broyée au cours de son magasinage. — I. Horvath. — Kiserletügyi Kozlemenyek, t. XXXV, p. 114, 1932.

Sur 8 échantillons de cannelle conservés dans des tubes de verre parfaitement fermés pendant un an, deux seulement ont conservé leur teneur en huile essentielle et les 6 autres ont supporté des pertes variant de 2 à 8 %.

Les échantillons simplement conservés dans des sacs en papier ouverts subissent des pertes allant de 11 à 33 %.

Huile essentielle du bois d'Eremophila Mitchelli. — A. E. Bradfield, A. R. Penfold et L. J. Simonsen. — J. Proc. Roy. Soc. New South Wales, 1932, t. 66, p. 420.

L'entraînement par la vapeur d'eau de 10 échantillons de copeaux d'E. Mitchelli donne 2 à 3 % d'une essence ayant des constantes comprises dans les limites suivantes : densité à 15° : 1,0276 à 1,0418 ; indice de réfraction à 20° : 1,5260 à 1,5384 ; pouvoir rotatoire à 20° : —6 et +6° (2 échantillons) ; indice d'éther : 42,0 à 144,6.

Les trois substances principales qui forment les principaux constituants de cette essence sont l'eremophilone $C^{15}H^{22}O$ fondant à 42/43°, $\alpha c = -171°6$ (dans l'alcool éthylique), $\alpha_{5641} = -207°$ (dans l'alcool méthylique) et deux hydroxycétones.

L'une de ces dernières est la 2-hydroxyéremophilone $C^{15}H^{22}O^{2}$ fondant à 66-67°, $\alpha = +140°5$ (dans le chloroforme), $\alpha = +153°$ (dans l'alcool méthylique) et l'autre est la 2-hydroxy-2 dihydroeremophilone $C^{15}H^{24}O^{2}$ fondant à 102-103°, $\alpha = +90°6$ (dans le chloroforme), $\alpha_{5621} = +94°$ (dans l'alcool méthylique).

On trouve également dans cette essence de petites quantités d'un hydrocarbyre sesquiterpénique bouillant à 150-153° sous 24 mm., $d_{25} = 0,9354$, $n = 1,5033$ et également des alcools sesquiterpéniques.

Le Rôle ésotérique de la Barbe

L'histoire de la Chevelure et de la Barbe a tenté bien des gens. Nous pourrions consacrer à ces historiens d'un genre particulier une étude qui remplirait à elle seule beaucoup de pages de cette revue. Nous nous contenterons de citer quelques noms seulement parmi les auteurs modernes ou contemporains, nous réservant de traiter un autre jour d'une érudition aussi spéciale.

Au dix-huitième siècle, plusieurs jésuites traitèrent d'un pareil objet. L'un d'eux, le Père Thiers, publia un savant et volumineux commentaire intitulé **Histoire des Perruques** qui obtint un succès justifié. Plus près de nous, Richard Cortambert résuma la question dans un **Essai sur la chevelure des différents peuples** (1) en une brochure éditée en 1861 et devenue rarissime. A. Debay consacre, dans son **Hygiène médicale des cheveux et de la barbe** (2), publiée en 1880, un chapitre important à la partie historique de son sujet. Quelques années plus tard, Mme Hess traita à nouveau le sujet dans une plaquette intitulée **Histoire de la Chevelure** (3) portant la date de 1885.

Nous ferons d'abondants emprunts aux uns et aux autres, ne cherchant pas à cacher que toute notre documentation provient de ces auteurs oubliés.

Mais nous ne traiterons de l'histoire de la chevelure et de la barbe qu'à un point de vue très particulier : celui de leur rôle magique ou religieux.

(1) Essai sur la chevelure des différents peuples, par Richard Cortambert, une brochure chez Challamel Aîné, Paris, 1861.

(2) Hygiène médicale des Cheveux et de la Barbe, par A. Debay, Paris 1875, Dentu, éditeur.

(3) Histoire de la Chevelure, documents recueillis par Mme Hers, Paris, 1885, Schiller, éditeur.

Car cheveux et barbes occupent une large place dans le domaine ésotérique et dans l'étude des religions. En tous lieux et en tous temps, la chevelure a été non seulement considérée comme l'ornement le plus précieux du corps humain, mais encore elle a été considérée comme un signe, un élément mystique susceptible de servir de truchement entre l'Homme et la Divinité, entre l'Homme et les Puissances mystérieuses.

Les Hébreux laissaient pousser librement leur chevelure : défense leur était faite de la couper en rond, s'ils ne voulaient pas être confondus avec les ennemis du vrai Dieu. David considéra comme un « casus belli » le fait que le roi des Ammonites avait outrageusement fait couper la moitié de la barbe à quelques Hébreux et, Joad vengea par d'éclatantes représailles cet affront reçu par ses compatriotes en faisant passer quarante mille Ammonites au fil de l'épée.

Le fameux Samson dit à Dalila, dans un moment d'expansion amoureuse : « Ma force réside dans mes cheveux, le rasoir n'a jamais effleuré ma tête, car je suis nazaréen, c'est-à-dire consacré à Dieu dès ma naissance ».

Les Lévites seuls ne conservaient pas leurs cheveux dans toute leur longueur ; ils les coupaient à peu près tous les quinze jours, mais se gardaient bien d'employer le rasoir pour cette sainte opération, qui se faisait religieusement dans le Temple avec des ciseaux spécialement réservés à cet usage sacré.

Le célèbre Absalon, qui doit nécessairement avoir une place d'honneur dans une telle monographie, était blond, exception assez remarquable chez les Hébreux. Cette chevelure historique pesait, dit-on, 200 sicles ou 5 livres, quoique le malheureux fils de David la fit tondre tous les huit mois.

La Bible ordonne aux élégantes d'Israël : « Vous ne ferez point de « fisoë » des cheveux de votre tête ». Le terme de « fisoë », d'après un ancien scholiaste, signifie une tresse que l'on offrait à Saturne.

On coupait et on rasait les cheveux pour certains délits. Néhémie réprimanda les Juifs qui avaient épousé des femmes étrangères et leur coupa les cheveux.

« Le Seigneur, rendra chauves les filles de Sion, s'écrie Isaïe, et il arrachera tous leurs cheveux : leur parfum sera changé en odeur nauséabonde, leurs cheveux frisés en une tête nue et repoussante. »

Chez les Grecs, l'usage de couper la chevelure pour en faire hommage aux Dieux était fort ancien : Homère nous dit que Pélée voua au fleuve Spertius la chevelure de son fils Achille. Selon le même auteur, Memnon sacrifia sa chevelure au Nil. Les Anciens supposaient volontiers, que, par l'entremise des cheveux, l'âme était unie à la matière. C'est ainsi que dans l'**Enéide,** Virgile, après avoir raconté la mort de Didon, ajoute que Proserpine, ne lui ayant pas encore enlevé le cheveu blond d'où dépendait sa vie, ne l'avait pas vouée aux Dieux infernaux. Le poëte latin nous montre, un peu plus loin, Iris coupant le cheveu fatal « afin d'aller porter à Pluton ce tribut sacré, et de la délivrer ainsi des liens du corps ».

L'idée de ce cheveu unique, représentant la destinée humaine, est d'un symbolisme dont on aurait tort de sourire : le mythe symbolise le hasard des existences, aussi imprévisible à démêler qu'il est impossible de découvrir, à travers les myriades de cheveux, celui d'entre eux qui personnifie notre vie. Notons en passant que la force prodigieuse de

Samson résidait non pas dans sa chevelure, mais dans un seul cheveu.

Constantin James fait à ce propos, la réflexion suivante : « N'y aurait-il pas quelques réminiscences de ces vieilles superstitions dans l'usage où sont les Musulmans de conserver précieusement sur le sommet de leur tête rasée une mèche que Mahomet doit saisir pour les mener sans encombre au paradis que rêve leur sensualité ?

Les jeunes Grecs ne coupaient leurs cheveux et leur barbe qu'à l'époque de leur adolescence : les éphèbes consacraient leur première toison à Hercule ou bien à Apollon. Cette consécration de la chevelure n'appartenait pas exclusivement à la jeunesse, elle résultait souvent, pour les autres générations, d'un vœu dont les divinités de la mer étaient généralement l'objet. Ainsi l'on ne pouvait couper les cheveux sur mer qu'à la condition d'être sous le coup d'un péril imminent.

Par un rapprochement qui ne surprendra personne, nous retrouvons la même pratique en vigueur chez les peuplades de l'Océanie. Lors de la terrible éruption du Mouna-Huararaï, le roi des Iles Sandwich, Taméa-Méa, se précipita vers le volcan, coupa une touffe de sa chevelure sacrée et la jeta dans la lave qui répandait des ruisseaux de flammes à travers la campagne. Bien entendu la chronique indigène nous affirme que le volcan terrifié s'apaisa aussitôt.

A Athènes, les jeunes filles sacrifiaient volontiers aux Dieux une partie de leurs chevelures. Cette offrande se faisait quelquefois à Diane et aux Parques : les vierges de Trézène la consacraient à Hippolyte, fils d'Ehem ; celles de Mégares la suspendaient sur le tombeau d'Iphinoë, fille d'Acathons ; celles d'Argos, à Minerve ; celles de Délos, à Heinerge et Opis. Les nombreux temples élevés à Esculape renfermaient quantité de chevelures offertes au Dieu pour en obtenir la guérison de malades : ces sortes d'ex-voto étaient particulièrement fréquents. Bérénice fit don de sa chevelure au dieu Mars afin d'assurer la victoire aux armées de Ptolémée Evergète et Anna déposa ses cheveux d'or sur le tombeau de sa sœur Didon.

Il était d'usage qu'une femme grecque, voulant témoigner le regret que lui causait la perte de son époux, coupât elle-même ses cheveux et les jetât sur le bûcher des funérailles. Les hommes firent quelquefois de même pour manifester une douleur profonde. Ce fut ainsi qu'Achille fit couper sa chevelure et la précipita dans le feu qui consumait le cadavre de Patrocle. A la mort d'Héphestion, Alexandre se fit raser la tête, et, non content d'un tel sacrifice, ordonna que les crinières de ses chevaux fussent coupées aussi. Plutarque rapporte qu'à la mort de Pélopidas, les Thessaliens se tondirent ; on sait aussi qu'Archélaüs, roi de Macédoine, témoigna, en se faisant raser, ses regrets et son chagrin de la mort d'Euripide.

Les Romains étaient peu religieux, ou — si vous préférez — moins superstitieux que les nations orientales. Chez eux, le port de la chevelure et de la barbe apparaît assez indépendant des pratiques religieuses. Il constitue davantage une différentiation sociale. C'est ainsi que sous la république, les esclaves devaient laisser croître leurs cheveux et leur barbe : c'était une sorte de livrée qui permettait qu'on les distinguât aisément au milieu des hommes libres. A ce titre, Rome nous intéresse moins que la Grèce et moins que le Christianisme qui, lui aussi, devait dire — et dire plus d'une fois — son mot dans l'art de la coiffure.

***

Tout serviteur de l'Eglise devait être rasé : en renonçant à leur chevelure, les prêtres montraient par là qu'il y avait entre eux et le monde une complète rupture : c'était, en effet, moins dans leurs institutions une marque de soumission qu'une espèce de barrière qu'ils élevaient entre eux et la société laïque.

Des capitulaires, datés de 630, obligeaient les religieuses à faire le sacrifice de leur chevelure, et de renoncer par là au moyen de plaire : cette coutume a traversé les siècles et, l'on sait que de nos jours, la « prise d'habits » comporte encore la coupe des cheveux. Les moines, en se rasant la tête, se rendaient esclaves de l'autel. L'Eglise imposa la tonsure aux clercs comme une sorte de mortification destinée à leur rappeler l'humilité de leur nature, et en même temps leur détachement des choses humaines ; toutefois, il est bon de dire que les clercs ne consentirent à faire le sacrifice de leur chevelure qu'avec la plus grande répugnance, et qu'il fallut des lois multipliées pour les obliger à se contenter d'un simple cordon de cheveux. Durant tout le XIe siècle et une partie du XIIe, tout prêtre qui porte une longue chevelure est exclu de l'Eglise pendant sa vie, privé de prières après sa mort.

Déjà, au VIIIe siècle, la mode des cheveux bouclés et frisés avait apparu à l'Eglise comme une « malice du diable » et provoqué un concile qui s'était clôturé sur la promulgation du canon suivant :

« Prenant un soin paternel de punir, autant qu'il est à propos, ceux « qui portent des cheveux frisés et « bouclés par artifice, pour faire tomber dans le piège les personnes qui « les voient, nous les exhortons et « leur enjoignons de vivre plus modestement, en sorte qu'on ne remarque plus en eux aucuns restes « de la malice du diable. Si quelqu'un « pèche contre ce canon, qu'il soit « excommunié. »

Grégoire VII s'attaqua surtout à la barbe. Un archevêque de Rouen trouva mauvais que les séculiers, malgré les défenses pontificales, conservassent un privilège que n'avait plus le clergé. Il fulmina des mandements contre ceux qui portaient encore des poils au menton et leur ordonna de se raser sous peine d'excommunication. Les gens pieux obéirent ; les autres résistèrent et s'indignèrent, « on assista à une véritable guerre civile de la Barbe », écrit à ce propos l'**Encyclopédie Larousse.** Enfin, Louis VII, dit « Le Jeune », docile aux volontés sacer-

dotales, se fit raser publiquement par Pierre Lombard, évêque de Paris, malgré les représentations d'Eléonore, sa femme, qui s'écria, en son dépit, qu'elle avait cru épouser un roi et qu'elle n'avait épousé qu'un moine.

Mais tandis que l'Eglise l'emportait quant à la barbe, elle concevait de nouvelles alarmes quant aux cheveux. Ceux-ci se portaient de plus en plus longs. Les partisans des chevelures entières — les élégants d'alors — déclenchaient une vigoureuse offensive contre les casuistes et leur prouvaient que les Pères n'avaient aucune règle certaine sur la question ; que certains exigeaient les oreilles découvertes ; que d'autres estimaient qu'il suffisait d'en montrer le bout ; qu'ici, on tolérait les toupets, qu'ailleurs on exigeait leur rasure. Qu'en conséquence, ils garderaient leurs longs cheveux jusqu'au jour où le clergé entier se prononcerait sur ce qu'il entendait par « cheveux courts ».

L'Eglise, alors omnipotente, semble s'être formalisée d'un aussi libre langage et saint Anselme convoqua une assemblée de prélats pour fixer la longueur qu'on pourrait accorder aux cheveux « sans révolter la nature ». L'assemblée jugea fort sérieusement de la question, et décréta la règle suivante :

« Les cheveux des laïques seront
« coupés de manière à laisser voir
« la moitié de l'oreille ; ceux dont
« les cheveux cacheront l'oreille en-
« tière seront excommuniés. »

Malgré ces menaces, les longs cheveux prévalurent, et, sous Philippe-Auguste, les cheveux courts devinrent si ridicules, que les dévots n'osaient plus les porter. Les ecclésiastiques eux-mêmes cédèrent au torrent de la mode et laissèrent pousser leurs cheveux. La plus grosse injure qu'on pouvait alors adresser à quelqu'un, c'était de le traiter de « tête tondue ».

Tout puissant sous Louis IX, le clergé renouvela ses attaques contre les artifices capillaires, mais il ne put obtenir la suppression des cheveux longs ; du moins, il réussit à les faire rogner.

La dernière victoire de l'Eglise, dans ce domaine, date de Charles VII. Celui que ses sujets appelèrent dédaigneusement « le Roi de Bourges » ou « Charles l'Indolent » devait entrer bientôt vivant dans l'Histoire salué du titre de « Victorieux ». Le monarque, ébloui par la mission divine de Jeanne d'Arc, plein de reconnaissance pour le Très-Haut, qui avait béni ses armées, ne pouvait opposer une sourde oreille au desiderata des ecclésiastiques qui lui avaient prodigué leurs secours spirituels. Cédant à leurs instances, il se fit couper les cheveux et donna l'ordre à ses sujets d'en faire autant. En ces temps de guerre et de galanterie, dit un vieil auteur, il était plaisant et bizarre de voir des preux et coquets chevaliers, tels que Dunois, La Hire, la Trémouille et tant d'autres beaux et fiers guerriers, avec une tête pelée, couverte d'une large calotte de moine et superbement encasquée.

Il peut paraître inconcevable que l'Eglise ait attaché une telle importance à cette question de la chevelure et de la barbe. Nos contemporains jugeront invraisemblable ou intolérable une telle immixtion spirituelle dans la vie ordinaire. N'oublions pas que l'Eglise primitive, et surtout l'Eglise médiévale n'apportait pas seulement une règle de morale, mais encore une règle d'hygiène. Les cheveux longs, à une opéque où les soins de toilette n'étaient l'apanage que d'une petite élite, n'allaient pas sans inconvénient. La discipline militaire a du suivre la même politique et cette façon de faire, que le jeune soldat qualifie volontiers de vexatoire, est dictée par des considérations parfaitement légitimes.

***

Il nous reste peu de place pour parler de la chevelure et de la barbe comme attributs magiques. Résumons donc ce dernier point en donnant quelques aperçus sur les rapports des cheveux avec l'astrologie, la magie et la sorcellerie.

L'idée de mêler l'astrologie au port de la chevelure et de la barbe devait fatalement prendre naissance à la suite des pratiques religieuses que l'on vient de lire.

A la veille d'une bataille que devait livrer aux Gaulois l'armée de Vespasien, qui était chauve, les soldats romains très superstitieux, furent épouvantés par l'apparition d'une comète dont la longue et diffuse queue illuminait le ciel. Vespasien eut vite fait de rassurer ses hommes : « Cet astre, leur dit-il, est un présage certain de victoire : une telle comète indique clairement que le roi des Gaules est perdu, car lui aussi est chevelu ».

Si l'on admet, avec James G. Frazer, que la Royauté a des origines magiques, il faut attribuer aux cheveux un rôle de tout premier plan. Chez les Francs, l'autorité se mesurait à la longueur des cheveux. Le roi devait être un des hommes les plus chevelus du royaume ; Gondebaud, qui se prétendait fils de Clotaire, ne produisit d'autre titre à la couronne que sa longue chevelure, et Clotaire ne trouva point de preuve plus éclatante, pour le renier, que de la lui faire couper. Ce fut à son immense chevelure qu'on reconnut le cadavre du fils de Chilpéric que Frédégonde avait fait poignarder et précipiter dans la Marne.

Ce fut encore à la longueur et à l'épaisseur de ses cheveux que les Bourguignons durent de découvrir Clodomir parmi leurs prisonniers.

L'usage subsista longtemps de tondre les rois déchus et vaincus. Clodoalde, l'un des fils de Clotilde, n'échappa aux poignards qui avaient massacré ses deux frères qu'en faisant le sacrifice de ses cheveux. Les princes royaux qui renonçaient à leurs prétentions à la couronne étaient tondus, de même que les rois qui, du trône, tombaient dans un cloître.

L'attouchement de la barbe était un geste magique. Voulait-on témoigner des égards ou de l'affection à quelqu'un, s'engager à le protéger, le recevoir en adoption, lui accorder une investiture ; tous ces actes se confirmaient par l'attouchement de

la barbe, qui les rendait plus sacrés. Les traités politiques même étaient sanctionnés par ce moyen. Aimoin rapporte que Clovis, voulant conclure une alliance avec Alaric, roi des Wisigoths, lui envoya des ambassadeurs pour le prier de venir « toucher sa barbe». On croit que cet attouchement se faisait tantôt avec les mains, tantôt avec des ciseaux. Mais en ce cas, le fer n'avait pas une action destructive. Il ne tranchait que l'extrêmité des poils pour leur donner une forme régulière. Celui qui était chargé de cette opération, où l'on retrouve quelques traits de ressemblance avec la cérémonie du dépôt de la barbe, alors en usage chez plnsieurs peuples chrétiens, prenait le titre et les obligations de parrain ou de père adoptif. Les poils coupés étaient enveloppés dans la cire sur laquelle on imprimait l'image du Christ et ils étaient remis ensuite au parrain qui les déposait dans un lieu consacré, comme une dépouille vouée à Dieu.

Voyons, pour terminer, le rôle des cheveux dans la Sorcellerie.

Dans l'ouvrage fantaisiste qui porte le titre : **Secrets d'Albert-le-Grand,** nous trouvons la recette suivante pour faire naître d'horribles serpents :« Prenez des cheveux « d'une femme ayant son flux men- « suel de sang ; mettez les sous une « terre engraissée de fumier, au « commencement du printemps, et « lorsqu'ils seront échauffés par la « chaleur du soleil, il s'en formera « des serpents très méchants». On le voit, le souvenir des Gorgones hantait encore les imaginations frustes du Moyen-Age qui, cependant, ignoraient tout du paganisme classique.

Dans la grande théorie de l'Incubat et du Succubat, la chevelure jouait aussi son rôle. Quelques auteurs, parmi lesquels Sinistrari d'Ameno (1) pense que les incubes cherchaient à s'accoupler de préférence avec des femmes offrant de beaux cheveux.

Les sorcières donnent leurs cheveux au Diable, comme arrhes du contrat qu'elles passent avec lui ; messire Satan les coupe très menu, puis les mêle avec certaines poudres : il les remet ensuite aux sorciers qui s'en servent pour faire tomber la grêle. « D'où vient que l'on trouve ordinairement dans les grêlons des petits poils qui n'ont pas d'autre origine. »

On fait, encore à l'aide des cheveux, quantité d'autres maléfices. Il n'est pas possible de les indiquer dans cette chronique déjà trop longue. Renvoyons le lecteur curieux à l'ouvrage de Boguet : **Discours des Sorciers** (1).

On croyait encore, en Bretagne, peu avant la Grande Guerre qu'en soufflant des cheveux en l'air, on les métamorphosait en animaux. Et les enfants de Plougasnou, qui font des échanges entre eux, confirment l'assertion en soufflant au vent un cheveu, survivance incontestable du symbolisme médiéval que nous avons rapporté tout à l'heure.

L'envoûtement, qui se pratique encore de nos jours, est d'une efficacité particulière si l'on a pu introduire dans la figurine de cire servant aux incantations des cheveux ou même un seul cheveu de la personne que l'on désire maléficier.

Signalons encore certains lutins ou gnomes nommés « Barbiers». Pline le Jeune (2) est le premier auteur qui en fasse mention. Il nous conte dans une de ses lettres qu'un de ses affranchis, Marcus, homme lettré et intelligent, qui couchait dans la chambre de son frère, vit une nuit un fantôme assis à son chevet qui lui coupait les cheveux du haut de la tête. Marcus pensa rêver, d'autant plus que son frère interrogé, affirmait ne voir personne auprès du lit. Au petit jour l'affranchi se trouva rasé et ses cheveux jetés au milieu de la chambre. La même chose arriva, presqu'à la même époque, à un adolescent qui dormait dans un dortoir d'esclaves. Il vit entrer par la fenêtre deux hommes vêtus de blanc qui lui coupèrent les cheveux : il crut à un songe mais à son réveil, on trouva ses cheveux répandus sur le plancher.

De nombreuses légendes, surtout en Allemagne, font fréquemment allusion à des revenants rasant des vivants ou les tondant. Les « barbiers» étaient de toutes les époques et de tous les pays.

J. K. Huysmans, qu'il faut bien citer quand on parle de science magique, prête au fameux Chanoine sacrilège Docre le moyen de provoquer la folie par un attouchement des cheveux. Voilà le charme qu'il révèle dans **Là-bas** (1) :« Il (Docre) gave des poissons de Saintes Espèces et de toxiques habilement gradués ; ces toxiques sont choisis parmi ceux qui détraquent le cerveau ou tuent dans des attaques tétaniques l'homme dont les pores les absorbent. Puis, lorsque les poissons sont bien imbibés de ces substances scellées par le sacrilège, Docre les retire de l'eau, les laisse pourrir, les distille, et il en extrait une huile essentielle dont une goutte suffit à rendre fou !

« Cette goutte s'emploie, paraît-il à l'extérieur. De même que dans les Treize de Balzac, c'est en touchant les cheveux, qu'on détermine la démence et que l'on empoisonne.»



Nous nous excusons de cette longue énumération de faits qui a pu sembler fastidieuse au lecteur et qui laisse l'impression d'un étalage d'érudition facile. Pourtant, nous n'avons pas rapporté la millième partie des coutumes ou des événements plus ou moins singuliers se rapportant au port de la barbe et des cheveux.

De ce fatras de légendes et de récits historiques, devons-nous chercher à tirer une conclusion ? La

(1) De la Démonialité et des Animaux Incubes et Succubes, par le R. P. Louis Marie Sinistrari d'Ameno, réédition d'Isidore Liseux, Paris, 1876.

(1) Pline le Jeune, Liber XVI, epist. 27.

(2) Boguet : Discours des Sorciers, chap. 25, page 156.

(1) J. K. Huysmans : Là-Bas, Paris, 1913, Plon, éditeur, page 288.

seule que l'on puisse esquisser c'est que, là encore, magie ou religions furent, à leur origine, des règles d'hygiène et rien de plus. Les Hébreux doivent s'abstenir de goûter la chair du porc. Pourquoi ? Parce qu'en Palestine, le porc est fréquemment atteint de trichine. Presque tous les cultes imposent à l'entrée du printemps une période de jeûne : c'est aujourd'hui une vérité médicale reconnue qu'à cette époque de l'année l'alimentation doit se faire plus légère. La continence, frein des ardeurs de la jeunesse, devient une vertu, la chasteté. On pourrait continuer indéfiniment sur ce thème... Le port et la coupe des cheveux ou de la barbe présentaient des questions d'ordre d'hygiène qui ne pouvaient laisser indifférents les prêtres des religions primitives. D'autre part, les changements de physionomie que l'art capillaire permet les inquiétaient. La représentation ou la transformation des traits humains pose des problèmes religieux. L'Islamisme n'admet pas la reproduction graphique d'un visage : le Christianisme condamne les artifices de beauté susceptibles de modifier le visage qui doit rester tel qu'il fut créé.

Aperçue sous ce jour, l'intervention des religions dans un domaine qui semblait devoir leur rester complètement étranger, devient explicable et même raisonnable. Ne jugeons pas les coutumes et les idées d'autrefois avec notre mentalité de civilisé, plus ou moins « areligieux », mais reprenons, pour les discuter et les comprendre, l'état d'esprit de cet « homme, animal religieux» dont nous parlait le poëte latin.

Paul MELOT.

Le Dépérissement des Lavanderaies

En vue de découvrir la cause de dépérissement, l'expérience suivante a été faite par M. Dumont, professeur d'agriculture à Nyons (Drôme) : on a pris des graines de ces plants sains dans une lavanderaie en plein dépérissement, après semis en pépinière, on a choisi des plants que l'on a mis, d'une part, dans une lavanderaie dépérissante et, d'autre part, dans un terrain vierge, situé à proximité. Dans les deux cas, les plantations se sont comportées de la même façon, c'est-à-dire que l'on a constaté de nombreux plants qui dépérissaient à côté de quelques plants restant vigoureux.

On ne se trouve donc pas en présence d'une sélection de plants plus ou moins résistants à une maladie ! Il s'agit, d'après M. Dumont, tout simplement d'une question d'individualité de pieds de lavandes ; un plant plus vigoureux, bien choisi, mieux planté, se développe normalement et se trouve, de ce fait, en meilleur état, il pourra résister davantage aux mauvaises conditions dans lesquelles on a placé la lavanderaie.

EN PROVENCE. — a) A Jouques, domaine de Puy-Durance, appartenant à M. Rouvière, nous avons visité une lavanderaie de dix hectares, sur un plateau bien exposé (à 200 m. d'altitude), sur la rive gauche de la Durance, non loin du seuil de Mirabeau. La terre est silico-calcaire et assez perméable. Les lavandes sont fort bien soignées et dans l'ensemble la plantation est saine.

Tache de pourridité de 500 mètres carrés sur Lavandin — cas isolé et bien défini — voir plus loin.

M. et Mme Rouvière, qui depuis plusieurs années s'occupent d'une façon attentive et rationnelle de leur plantation de lavande, ont fait des constatations fort intéressantes :

Influence du mode de plantation. — Depuis trois ans, les plantations ne sont plus effectuées à la cheville en « tassant» les racines des jeunes plants. On évite au contraire ce tassement, qui nuit au développement du système radiculaire. Durant les deux premières années, on prend également bien soin de dégager le collet : une équipe de jeunes filles bien au courant est chargée de ce travail chez M. Rouvière. Nous avons bien constaté que tous les plants dépérissants, une fois arrachés, avaient leur système radiculaire atrophié et celui-ci bien tassé comme si on venait de les planter : fait que nous avons vu également dans toutes les lavanderaies en voie de dépérissement.

Influence du limonage. — Les plantations de M. Rouvière sont faites sur des parcelles légèrement en pente et étagées — une telle disposition provoquait, au cours des orages, un entraînement d'eau limoneuse et il arrivait que des plants de lavande étaient complètement recouverts de boue. Or, la lavande ne résiste pas à ce limonage, d'où l'importance du dégagement du collet. M. Rouvière a pu éviter ce grave inconvénient en canalisant l'eau de ruissellement et en diminuant la pente de certaines parcelles.

La chaîne de la Sainte-Beaume, dont le point culminant atteint 1.155 mètres (Joug de l'Aigle) est orientée sensiblement du Sud-Ouest au Nord-Est, à la limite du département des Bouches-du-Rhône et du

Var. C'est un massif calcaire, qui présente, au point de vue botanique, un certain intérêt. La lavande vraie s'y trouve seulement à l'état naturel et couvre encore, depuis l'altitude « 400 m. », une assez grande surface sur tout le versant nord. Que l'on attaque le massif du côté d'Aubagne, par la route de Geménos, ou bien du côté du Var, par celle de Nans-les-Pins, nous avons trouvé d'une façon très nette la ligne de démarcation entre la lavande vraie — parties orientées au nord — et l'aspic associée au thym sur les pentes dirigées vers le midi.

***

EN COMTAT-VENAISSIN

a) A Sainte-Cécile (Vaucluse), on trouve sur le plateau de diluvium alpin, bien exposé, cinq ou six hectares de lavande vraie cultivée et saine — un peu plus au Nord-Est, sur le versant nord des collines bordant la rivière d'Aigues, on trouve, à Saint-Roman-de-Mallegarde, de la lavande vraie à l'état spontané.

b) Dans la région du Ventoux, les cantons de Sault et d'Apt, en Vaucluse, sont ceux où la Lavande est le plus cultivée. Les principales et les plus anciennes cultures, celles qui sont saines, se trouvent sur les hauts plateaux compris au sud de Sault (Monts de Vaucluse), à une altitude de 700 à 1.000 mètres (Saint-Jean, Lagarde et St-Christol).

Les plantations faites dans les vallées ou sur les pentes exposées au Midi — région de Monteux, notamment — sont en plein dépérissement.

Accompagné de M. Guigue, qui depuis de longues années s'intéresse à la question des lavandes en Vaucluse, nous avons visité plusieurs lavanderaies de cette région, et notamment celle de M. Fournel-Gardiol, au domaine du Champ-Long, qui possède 100 hectares de lavandes cultivées et encore plus de lavandes sauvages labourées. La propriété est vaste, sur un plateau situé à 1.000 mètres d'altitude.

Le terrain est perméable, mais toujours frais, le sous-sol calcaire est fissuré (région des avens de Vaucluse).

On opère les semis en vrac dans la lande, les plants de lavande poussent sans aucune précaution. Pour les plantations, on choisit des plants



M. GUIGUE

jeunes, vigoureux et déjà assez gros (première sélection). On ne plante pas à la cheville. M. Fournel-Gardiol est complètement hostile à ce mode opératoire et attribue à cela le dépérissement de beaucoup de pieds de lavande. On opère à la charrue en étalant les racines sans tassement ; les plantations sont faites en lignes distantes de 1 m. 50 ; sur chaque ligne, M. Fournel-Gardiol plante à vingt centimètres seulement : les plants, en grandissant, se touchent donc et on évite la poussée des mauvaises herbes dès la deuxième année le long des lignes. On n'a donc pas besoin de faire de binage, sauf la première année. Celui-ci se fait minutieusement à la main et en dégageant bien le collet. Un simple passage à la herse canadienne, entre les lignes, suffit à partir de la deuxième année, pour maintenir propres les lavanderaies.

Quand un plant, par suite de vieillesse (12 à 15 ans), commence à dépérir, M. Fournel-Gardiol opère un recépage avec un outil bien tranchant. L'opération est assez délicate, car on doit sectionner d'une façon bien nette les vieilles tiges de la lavande ; M. Fournel-Gardiol la réussit parfaitement. Il fait ensuite une pulvérisation avec une solution de sulfate de fer et un peu d'acide sulfurique dilué pour assurer la désinfection et la bonne cicatrisation des plaies.

Les plus vieilles plantations du domaine de Champ-Long datent du début du siècle et aucun dépérissement n'a jamais été constaté sur cet important domaine tenu et mené avec soin et compétence.

III. Observations sur place et enquête bibliographique

Il se dégage des observations que nous avons faites au cours de notre enquête un certain nombre de faits précis, que nous avons remarqués dans chaque région et qui viendront nous donner quelques éclaircissements sur le dépérissement de la lavande.



M. LAMOTHE

1° **Exposition.** — Nous avons remarqué, à Pontaix (Drôme), à Saint-Roman-de-Mallegarde (Vaucluse), et dans le Massif de la Sainte-Beaume (Bouches-du-Rhône et Var), que la Lavande vraie pousse, à l'état naturel, sur le versant nord (ubac) des collines. Il semble que l'on commet une erreur de planter de la lavande dans les autres expositions, notamment au midi (sauf peut-être

aux hautes altitudes au-dessus de 1.000 m.).

En effet, un excès de chaleur est « nuisible à la lavande et partout où la lavande n'est pas exposée au nord ou sur un plateau bien découvert, elle est dépérissante » : faits observés à Aouste, à Pontaix, à Jouques, à Champ-Long (bonne exposition) et à Saillans, à Aix-en-Diois, à Remuzat, à Monieux (mauvaise exposition).

Cette situation est aggravée quand, en plus, on place des lavanderaies dans les vallées encaissées et chaudes en été, comme les vallées de la Drôme (Saillans) et de la Nesque (Monieux). Le soleil brûle littéralement le sol. S'il survient un petit orage, la terre se mouille sur quelques centimètres à peine, il se produit une évaporation rapide, ce double phénomène est nuisible aux plants et produit ce que les cultivateurs du pays appellent le « coup de feu ». On comprend alors l'influence bienfaisante de l'ombre des montagnes, de celle des noyers ou mûriers, qui vient protéger les lavandes par trop exposées au soleil méridional (cas observé à Pont-de-Quart et à Mirabel-en-Baronnies (Drôme).



Au pays des Lavandes : Le Château de Grignan

2° **Nature du terrain.** — Si, en plus d'une mauvaise exposition, le terrain vient, par sa composition physique, accentuer les défauts et inconvénients que nous venons de signaler, le dépérissement constaté est encore plus grave (cas de lavanderaies de Saillans, de Remusat (Drôme), de Monieux (Vaucluse), où la terre est trop compacte).

La lavande exige une terre souple, silico-calcaire, perméable (Jouques, Sault, Sainte-Cécile). Une terre argileuse est trop chaude en été et trop humide au printemps et ne convient pas à la lavande (Saillans).

3° **Plantation et soins culturaux.** — Au cours de notre enquête, nous avons constaté l'importance que peuvent avoir sur les cas de dépérissement les divers soins culturaux depuis le semis jusqu'au recépage, c'est ainsi que :

a) Le choix des plants à la plantation a une très grosse importance ; que les plants soient pris dans la lande ou en pépinière, il faut qu'ils soient jeunes, mais vigoureux, ayant un chevelu radiculaire abondant (se reporter aux expériences de M. Dumont, à Nyons, sur la résistance individuelle des plants et au mode opératoire de M. Fournel-Gardiol au domaine de Champ-Long) ;

b) **Mode de plantation.** — Nous

avons constaté que celui-ci est loin d'être négligeable (voir les essais de M. Rouvière, à Jouques, et mode de plantation de M. Fournel-Gardiol, à Champ-Long). Il faut éviter à tout prix le tassement des racines et avoir le collet bien dégagé.

C'est pourquoi M. Rouvière ne plante actuellement, d'une part, que sur un terrain labouré, bien en place, pour éviter l'enfouissement du collet, et, d'autre part, à la charrue et non à la cheville, pour éviter le tassement des racines.

c) **Les soins culturaux.** — Parmi ceux-ci, le binage semble avoir une assez grande importance.

On a coutume généralement — et c'est un tort — de biner les lavanderaies trop profondément (15 ou 20 cm.).

En effet, les lavandes dépérissantes, celles qui souffrent de la sécheresse, soit par suite de l'exposition du terrain ou de la nature physique du sol, développent peu leur système normal radiculaire en profondeur. Il se forme au contraire, à la suite des courtes pluies d'été qui mouillent à peine la terre, des radicelles superficielles qui subviennent seules aux besoins de la plante.

Si on opère alors un binage de 15 centimètres, on détruit les petites racines et on hâte la mort des plants (cas de Saillans).

Il faut donc opérer judicieusement les soins culturaux, et la méthode préconisée et suivie avec succès par M. Fournel-Gardiol, et que nous avons signalée plus haut, est donc à conseiller.

C'est seulement après avoir fait l'enquête sur place, après avoir observé les lavanderaies saines et dépérissantes que nous nous sommes livrés, à la station, au travail de bibliographie. Nous avons retrouvé chez les différents auteurs, au cours de leurs travaux sur les lavandes, la plupart des remarques que nous avons pu faire et que nous venons de signaler.

Voici celles que nous relevons et auxquelles nous attachons de ce fait, encore plus d'importance :

« La lavande, dit en substance un spécialiste en la matière, M. Lamothe, ne doit pas sortir de son domaine naturel qui est la lande ou le champ abandonné par l'aïeul ».

D'après M. Fondart, la bonne altitude est de 300 à 1.000 mètres ; sur les pentes très fortes, la lavande préfère l'exposition nord. Cela paraît montrer qu'elle craint la forte insolation, qui diminue l'humidité du sol.

Rolet écrit : « L'exposition paraît prépondérante et capable de modifier grandement l'action que peuvent exercer l'altitude ou le degré de fertilité du terrain ou sa nature. Il faut avant tout à la lavande une situation bien découverte, bien éclairée, ensoleillée, elle n'aime pas l'ombre, toutefois, elle craint l'excès de chaleur ».

Le sol doit, en outre, être léger, caillouteux et perméable, la lavanderaie doit être établie, autant que possible, en un lieu où le sol, d'une épaisseur suffisante, est plutôt frais, surtout si l'on se rapproche d'une basse altitude ou du midi.

En ce qui concerne la pratique de la plantation et les soins culturaux, nous trouvons dans le livre de Rolet, parmi les conseils qu'il donne, les suivants, qui viennent confirmer ce que nous avons vu « in situ. »

« On plante aussi à la cheville, ce qui est moins favorable pour le système radiculaire. »

A propos des binages : « Il y a toujours danger à passer trop près des lignes ».

(A suivre.)

J. BORDAS, Ph. JOESSEL
et Et. ANRES,
de la Station d'Agronomie
d'Avignon.

A LA VIERGE RUE AUX OURS

Notre gravure est la reproduction d'un prospectus de parfumeur du milieu du XVIII[e] siècle. Ce parfumeur parisien préconise ses merveilleuses préparations et en donne le mode d'emploi. On remarquera que les mérites des produits cosmétiques du sieur Huvé les rendraient, de nos jours, pharmaceutiques, tant il est vrai qu'il est bien difficile de discriminer d'une façon précise ce qui guérit de ce qui atténue les disgrâces dont sont atteintes les personnes soucieuses de leur beauté.

Le prospectus que nous reproduisons est en excellent état, il est digne d'une collection : il a 24 centimètres sur 35, sur papier à la forme non rogné.



A LA VIERGE RUE AUX OURS
POUR LES BONNES POMMADES.

Maniere d'employer le Beaume & la Pommade Royale du Sieur HUVÉ; *approuvée par les Médecins du Roi.*

CLAUDE LORPHEVRE, feul du nom, Marchand Gantier-Poudrier-Parfumeur, continue de faire & vendre le Beaume & la Pommade Royale du Sieur HUVE', comme défunt fon pere qui demeuroit rue faint Denis à la Renommée; dans laquelle il n'entre aucun fard & s'employe fans répugnance par les perfonnes les plus régulieres; elle fert à ôter immanquablement les boutons, bourgeons, dartres vives & farineufes, les rougeurs qui viennent fur le vifage; par le tempérament; le feu fauvage qui vient fur les lévres après la fiévre ou autrement; comme auffi les rougeurs de la petite vérole en peu de tems; elle préferve du hâle quand on eft expofé au grand air; elle humecte le teint, quand il eft fec & rude. Pour ôter les boutons & bourgeons, il faut mettre la Pommade Royale deux fois le jour; le Beaume joint avec la Pommade Royale, efface les taches de rouffeur. Il faut toujours commencer par la Pommade pour employer le Beaume. Il faut mettre le doigt fur l'embouchure de la phiole en la remuant, & ce qui tombera fur le doigt le mettre fur le vifage; ladite Pommade Royale s'effuye comme de l'eau, & la peau n'en demeure pas luifante. On peut la porter dans les Pays étrangers, d'autant qu'elle paffe la Mer fans fe corrompre. Il y a de la Pommade grife pour les dartres vives invétérées fuivant leur malignité, il en faut mettre deux fois le jour, & la laiffer une demie heure fans l'effuyer, & lorfque c'eft au vifage, il faut mettre de la Royale pour ôter la couleur de la grife. Il y a de la Pommade rouge pour les engelûres, Tabatieres à la Bergamote; comme auffi la véritable Eau de la Reine d'Hongrie, Eau fans pareille, Huile d'amande douce; toutes fortes de Poudres & Parfums, comme Poudre à la fleur d'Orange, purgée à l'Eau de vie, à l'Oeillet, à la Maréchale; toutes fortes de Savonnettes fines, Effences de Savon, Pain de Pâte, Cire d'Efpagne, toutes fortes de Pommades & Quinteffences d'Italie & de Provence; Eau de fleur d'Orange double, de Thin, de Lavande, Myrthe, Paftilles à brûler, Vermillon d'Efpagne, de Portugal & de Strafbourg, Rouge en pot & en poudre, Poudre de violettes en gros & en détail, & toutes fortes d'autres; Eau pour noircir les Cheveux; comme auffi le beau blanc de Perle, Peaux divines, Gands gras & Bandeaux, Bâtons à toupets, & autres Marchandifes de Parfums. A PARIS, 1753

LES CAISSES DE COMPENSATION

Nous remercions nos lecteurs de nous avoir suivi dans notre étude antérieure. Son but était d'expliquer les circonstances dans lesquelles ces Caisses furent créées. Aujourd'hui, nous aborderons un terrain plus technique, celui de leur mécanisme.

Nous nous efforcerons de ne pas trop entrer dans les détails délicats de leur fonctionnement. Les conditions économiques sont si variables qu'il est nécessaire de prévoir constamment des modifications. Elles se traduisent par des conventions diplomatiques destinées à sanctionner ces changements et à éviter des heurts dangereux pour la bonne marche de ces offices ; ils nécessitent une confiance mutuelle et totale.

Une question préalable se pose : Quel est le responsable de la bonne marche de ces organisations multiples ? Il était impossible en 1932 de confier à une Banque privée un tel travail. On aurait abouti à une exclusivité qui aurait été une injustice manifeste à l'égard des autres établissements de crédit. La Banque de France pressentie, faisait savoir que la gestion de ces caisses était en dehors de ses statuts. Il était encore moins opportun de demander à un Ministère de mener à bonne fin cette rude tâche. L'étatisme est suffisamment envahissant pour que l'économie privée n'ait pas aggravé elle-même ce malaise. Quel scandale, quelle forfaiture, quel passe-droit aurait-on pu en outre craindre si ces questions de compensation avaient pu être influencées par des politiciens malhonnêtes en relation avec de sinistres repris de justice ?

Aussi doit-on avoir une reconnaissance profonde à la Chambre de Commerce de Paris d'avoir bien voulu assumer la mise en route et la gestion de ces caisses. Nous avons exprimé à plusieurs reprises la profonde reconnaissance de la Région Lyonnaise à l'égard de Monsieur Garnier, Président de la Chambre de Commerce de Paris. Cette étude nous donne l'occasion agréable de renouveler nos sentiments à son égard et de faire connaître aux lecteurs de la « Parfumerie Française » l'insigne service que cette Compagnie, par les soins de Monsieur Duchène, Directeur de ces offices, a rendu à l'économie nationale. Cet énorme travail a été pratiquement effectué à titre gracieux, la commission de 2 ‰ est en effet sans précédent ! Les résultats obtenus ont démontré que le commerce international peut être arbitré par l'économie privée à l'exclusion de toute méthode collectiviste qui aboutirait bien vite en fait au monopole du commerce extérieur. Ces explications soulignent les services sans précédent que la Chambre de Commerce de Paris a rendu à nos exportateurs.

*
* *

Ce fut le décret du 15 février 1932 qui créa en fait les Caisses de Compensation, comme nous les avions désirées. Voici les très grandes lignes générales de leur mécanisme :

Les importateurs français sont tenus de verser le montant de leurs achats entre les mains des offices respectifs. Une déclaration à cet effet doit être remplie. Afin d'éviter des opérations fictives l'acheteur domicilié en France est tenu de joindre à sa déclaration un chèque s'élevant à 10 % du montant de son achat. Quant au reliquat il est versé à l'office suivant les délais prévus de part et d'autre.

Les exportateurs français sont astreints à rédiger une déclaration d'exportation qui est le pendant de celle exigée de la part des importateurs. Les délais des règlements prévus dans les contrats sont respectés. Toutefois cette pièce doit être en principe remplie au moment de l'exportation confirmée par un document authentique tel que duplicata de connaissement, récépissé de colis postaux, ou mieux par un **certificat de sortie** rédigé par la Douane Française. Cette pièce est bien souvent la plus pratique pour prouver qu'une marchandise a été exportée.

A l'étranger une opération parallèle s'effectue dans la monnaie nationale du pays intéressé.

Il en résulte en fin de compte que c'est l'acheteur français qui règle avec son propre argent son compatriote vendeur. Au même moment, à l'étranger, le client de notre exportateur paie le fournisseur de notre importateur. Ainsi évite-t-on des transferts de monnaie, c'est-à-dire des cotations de changes libres funestes aux monnaies qui cotent le pair à condition qu'elles ne donnent pas lieu à des opérations cambistes !

Le tableau que nous avons brossé est fort schématique. En fait il y a eu des difficultés et elles furent grandes à surmonter. Aussi dans tous ces accords il est prévu de nombreuses clauses spéciales et délicates sur lesquelles il nous est impossible de nous étendre dans une étude aussi générale. Nos lecteurs comprennent ainsi l'existence de leurs différents récépissés destinés à classer leurs opérations. Elles sont enregistrées sous des lettres différentes suivant que les créances sont antérieures ou postérieures au gel des crédits, et suivant que différents traités ultérieurs ont prévu une classification différente de celle en vigueur à l'origine.

*
* *

A quels Pays se sont étendues ces facilités ? Nous les classons dans l'ordre chronologique de la création de ces caisses : Hongrie,

Lettonie, Esthonie, Autriche, Grèce, Yougoslavie, Chili, Bulgarie, Turquie et Equateur.

Sur chacune de ces conventions il y aurait beaucoup à écrire. Nous ne voulons pas nous lancer dans des détails techniques arides à suivre. C'est ainsi que nous avons un courrier régulier avec la Chambre de Commerce pour régler des affaires délicates. De plus il a fallu tenir compte à l'égard de chacune de ces nations de leur économie propre, de nos mouvements d'échanges s'imbriquant dans l'économie générale de ces pays. Il en résulte que si pour chacune de ces puissances il y a évidemment la même idée de compensation qui domine, de nombreuses variantes rendent le fonctionnement de ces Offices varié et subtil. Comment pourrait-on concevoir des méthodes similaires pour l'Autriche ou l'Equateur par exemple ! Aussi pensons-nous intéresser nos lecteurs en donnant un tableau complet des résultats obtenus par la Chambre de Commerce de Paris en date du 28 février 1934. Les centaines de millions récupérés qui ne représentent pas encore intégralement tous les avoirs français bloqués donc menacés, constituent le plus beau témoignage des services immenses que ces Offices ont rendu à nos exportateurs.

Nous avons un mot à ajouter en ce qui concerne la Colombie. Nous n'avons pu nommer ce pays parmi les Offices créés. L'accord franco-colombien prévoyait un règlement des créances françaises antérieures au 21 septembre 1931, et ce, pour un montant de 300.000 pesos au pair (25 frs environ). Ce fut la Chambre de Commerce qui fut encore choisie pour mener à bonne fin cette opération.

La réalisation est chose difficile, par contre les critiques sont si faciles à formuler que nous n'en avons pas été exempts. Il nous a été reproché qu'en prenant cette initiative nous aggravions la crise ! Il nous est facile de répondre que nous sommes les premiers à reconnaître que la création de ces Offices a été dictée par suite des circonstances. Ces formalités gênantes d'inscription bien que réduites au strict minimum, ne valent pas, à beaucoup près, le régime antérieur celui de la liberté. Nous souhaitons voir ces Caisses disparaître le plus tôt possible car leur liquidation définitive signifiera que l'économie mondiale est en convalescence. Ces Offices ont été ouverts quand il n'a pas été possible d'agir autrement, et dans le but de sauvegarder des intérêts français grandement menacés par la défaillance de nombreux Etats, ébranlés dans leurs assises par suite de la baisse de la Livre Sterling.

Pays	Créances recouvrées	Créances effectivement payées
Autriche	106.532.809,06	102.385.520,31
Bulgarie	15.580.632,14	9.224.087,39
Chili	70.468.783,29	49.907.290,04
Colombie.......	9.620.208,61	9.620.208,61
Equateur........	2.258.703,33	1.657.867,45
Esthonie........	33.311.155,19	30.361.655,61
Grèce	96.237.799,03	82.088.926,45
Hongrie	166.779.656,82	100.920.656,24
Léthonie	49.693.472,69	40.234.133,55
Turquie.........	32.168.662,28	24.653.564,96
Yougoslavie......	75.593.724,29	56.877.464,63
Divers	630.825,60	630.821,60
Total....... Frs	658.876.428,33	508.562.197,04

Indépendamment des Offices, la Chambre de Commerce a la gestion de l'Office Franco-Allemand des paiements commerciaux, qui, tout en n'étant pas une Caisse de Compensation proprement dite, s'y apparente. Voici les résultats obtenus :

Allemagne	362.585.133,98	351.512.033,22
Total Général .	1.021.461.562,31	860.074.220,26

***

Peut-on améliorer le fonctionnement de ces Caisses ? Nous ne nous contentons pas des résultats acquis. Le fonctionnement de ces Caisses doit être amélioré. Déjà, depuis leur création, nous avons demandé et obtenu que les Banques puissent escompter les récépissés émis par la Chambre de Commerce de Paris. Ces pièces constatent officiellement que les créances des exportateurs français sont en instance de compensation. Nous avons pu apprécier l'aide précieuse de la Banque de France puisqu'elle a bien voulu faciliter la mobilisation de ce papier spécial. Au moyen de billets à ordre à trois mois, renouvelés en fait autant de fois que la compensation effective n'est pas effectuée, nous avons pu faciliter de nombreuses maisons dont la Trésorerie était exsangue par suite de ces faillites d'Etats.

Enfin, l'A. I. C. A. a lancé l'idée que l'Etat Français devait accepter ces récépissés en règlement des impôts dûs par les Maisons titulaires de ces créances. Dans certains cas, nous avons obtenu un réel succès, dans d'autres, un échec. Voici la raison :

Les percepteurs sont responsables des impôts qu'ils doivent faire encaisser. Aussi sont-ils souverains juges pour accepter ou refuser ces arrangements.

En fait, et c'est ce qu'il faut expliquer aux agents récalcitrants, et c'est ce qu'ont compris les percepteurs ayant accepté ces récépissés, les comptables du Trésor ont, avec ces titres, **deux garanties au lieu d'une.**

On sait en effet que le Fisc est créancier privilégié de l'ensemble de l'actif du contribuable, mais encore « concorde-t-il » avec les autres créanciers privilégiés en cas de faillite.

En acceptant ces récépissés en compte, sous réserve de bonne fin, le percepteur devient créancier gagiste, et, en cas de faillite, de l'assujetti, le Fisc a, non seulement un privilège sur l'actif du failli, mais encore il a en plus ses récépissés qui le couvrent « parte in qua » du montant de ses impôts. Or, ces titres représentent des créances officiellement reconnues en France par un Etat étranger. Somme toute, le contribuable offre une garantie supplémentaire, et c'est l'Agent du Fisc qui devient l'obligé.

En fait, certains percepteurs timorés n'ont pas voulu prendre sur eux ces responsabilités pourtant si minimes. Nous avons insisté pour que le Ministère des Finances envoya à ses Agents des instructions sous forme de lettres communes. Nous n'avons pu obtenir satisfaction. Hélas, on s'est montré moins craintifs quand il a fallu recommander certains bons de la sainte farce, autour desquels grouillaient des escrocs assistés de certains parlementaires et ministres indignes de leurs titres mais dignes du gibet.

Notre Association n'a pas voulu s'arrêter en chemin et a encore des améliorations à mettre au point. Elle n'agira d'ailleurs sur ce terrain qu'en parfait accord avec la Chambre de Commerce de Paris.

D'abord certains pays continuent à méconnaître les intérets de la France. C'est le cas du Brésil notamment. Depuis des mois, nous espérons la mise en vigueur du fameux décret du 8 juillet 1933 qui, théoriquement, instituait une compensation unilatérale avec ce pays. Par là nous entendons que la France, de son propre chef, devrait bloquer le règlement des avoirs brésiliens, constitués chez nous par les créances de Rio de Janeiro. Nous attendons toujours. Depuis que ces lignes ont écrites, on parle fort d'un accord franco-bréslien qui enfin permettrait d'ajuster les intérêts des deux pays. **Nous le souhaitons de tout cœur**, car jamais une puissance n'a comme la France, montré une telle patience à l'égard de défaillances très graves pour de nombreux de ses exportateurs Nous ne pouvons accepter que la France paie cash ses cafés, bateaux départ, tandis que le Brésil trouve normal de « prendre en compte » nos créances. Pendant ce temps nous constatons une campagne de publicité somptueuse en faveur du Café Brésilien. Une Nation qui agit de la sorte est assez riche pour payer ses propres dettes.

Nous aurons également dans le courant de 1934 à alerter nos Pouvoirs Publics qui n'ont pas tenu compte des incidences de leur politique exagérée en matière de contingents et de taxes sur les licences d'importation. A l'heure actuelle toute importation est minutieusement dosée et calculée. Les 75 % de nos achats font l'objet à l'égard de toutes les nations, de palabres interminables. Nous n'avons pas ici à peser le pour et le contre de cette politique. Nous constatons simplement que nos importations dans ces pays à monnaie bloquée sont réduites dans de telles proportions qu'il sera impossible à plusieurs de ces Offices, pourtant si utiles, de fonctionner normalement. La Chambre de Commerce de Paris ne peut donner en effet que ce qu'elle a. Il nous faut donc une balance en équilibre, si ce n'est passive, afin de tenir compte des 150 à 200 millions de francs d'anciennes créances à régler. Il s'agit là d'une somme infime dans nos échanges globaux et pourtant vitale à des maisons françaises mal en point. Nous serons obligés de faire entendre notre voix surtout pour la Bulgarie, la Hongrie et le Chili. Pour ces deux derniers pays, nous ne pouvons oublier que par suite d'un quasi-monopole de fait (nitrates) ou d'actes que nous voulons croire simplement des négligences, l'Etat Français a pris des responsabilités à l'égard de nos exportateurs.

Enfin, nous avons eu récemment à noter le projet de création de Caisses de Compensation internationales. Cette idée n'est pas de nous, mais elle honore grandement un Député, Monsieur Elbel qui était un des fonctionnaires les plus avertis du Ministère du Commerce. On pourrait faciliter nos règlements internationaux en prévoyant des arrangements triangulaires.

Prenons un exemple : soit un parfumeur français qui achète 100.000 francs d'essence de roses à Philippopoli en Bulgarie. Cet argent français pourra servir à éteindre la dette contractée par un compatriote à l'égard d'un producteur bulgare. Mais ce dernier peut avoir un passif sur Budapest. Par le jeu du clearing international, cette dette peut être apurée et une de nos Maisons françaises qui attend sur la Hongrie un règlement depuis des mois, peut être ainsi payée par ricochet. Il va sans dire que la participation de la Banque des Règlements Internationaux qui, hélas, n'a plus grand chose à faire, pourrait rendre les plus éminents services en accord naturellement avec les Offices créés par la Chambre de Commerce de Paris. Espérons que le Parlement votera cette Loi de nature à réaliser d'heureuses modifications dans notre système de commerce international.

Nous sommes arrivés au terme de notre trop longue étude. Nous avons voulu la faire simple et compréhensible pour tous. Nos lecteurs se rendent compte de la tâche ardue et pénible que notre Association a entreprise dans l'intérêt régional et national. Notre groupement déteste les discours ; il n'aime que les réalisations, elles lui sont d'autant plus chères qu'elles ont été plus difficiles. C'est peut-être en raison de cette méthode de travail qu'elle est honorée de la confiance de ses milliers d'adhérents. En la circonstance, ils doivent exprimer avant tout, leur

reconnaissance à la Chambre de Commerce de Paris qui a eu un rôle immense à remplir, rôle qui dans l'avenir doit par suite de la diligence et de l'intégrité de cette Compagnie, être encore plus fécond et plus glorieux puisqu'il est le symbole d'une économie privée saine contre un étatisme où fleurissent trop souvent d'abominables scandales.

A. BANCILLON.

Sur la constitution de l'essence de carotte

Par M. Léon PALFRAY et Mlle Anne-Marie LEPESQUEUR

présentée à l'Académie des Sciences (1), par M. M. DELÉPINE

L'essence de carotte a fait déjà l'objet de quelques travaux, mais les résultats publiés sont loin d'être complets.

En 1890, M. Landsberg (2) a étudié une essence de graines de carottes allemandes. Par fractionnement il a isolé du pinène et un corps inconnu de formule $C^{10}H^{18}O$, analogue au cinéol.

En 1909, E. Richter (3) étudie une essence provenant de la maison Schimmel. A côté d'acides libres, d'éthers, de terpènes (l-pinène, l-limonène) il isole un glycol solide, $C^{15}H^{26}O^2$, le « daucol », se comportant comme un corps saturé puisqu'il ne fixe pas le brome, et ne fixant, par ailleurs, qu'une seule molécule d'acide acétique.

Beaucoup plus tard, Asahina et Tsukamuto (4) ont publié une étude plus poussée, utilisant séparément les essences issues des fruits seuls, des tiges seules, des fruits et tiges ensemble. Ils ont constaté de nouveau des différences très nettes de composition suivant les organes d'origine, et aussi suivant la forme cylindrique ou conique des racines. Ils ont isolé, par combinaison mercurique, un alcool sesquiterpénique monovalent $C^{15}H^{26}O$ qu'ils ont appelé « carotol ». L'action du permanganate conduit à un triol $C^{15}H^{28}O^3$, l'action du brome à un dibromure $F = 58°,5$. En revanche, ils n'ont trouvé ni terpènes, ni alcool divalent ou daucol.

La maison Roure-Bertrand (1) a publié l'analyse sommaire d'une essence totale de carotte provenant du Puy-de-Dôme.

Enfin une étude avait été amorcée, par S. Sabetay, qui n'a pu être continuée et dont les résultats n'ont fait l'objet d'aucune communication.

Nous nous sommes proposé de reprendre la question. A cette fin, nous avons utilisé une essence totale de carotte, obtenue par distillation à la vapeur, provenant de la carotte commune cultivée en Vaucluse et qui nous a été fournie obligeamment par M. P. Dhumez.

Cette essence totale ne contient pas de groupes méthoxy ou éthoxy (Zeisel négatif), pas d'azote (Lassaigne négatif), pas de phénols (sauf peut-être à l'état de traces) ; à la lumière de Wood elle ne présente pas de fluorescence. En solution $CHCl^3$ elle fixe du brome, en outre par $SbCl^3$ elle donne une coloration jaune (1).

Ses constantes sont

$d4^{17} = 0,9413$ $nD^{18,5} = 1,4931$ $\alpha D^{17} = +3°,90$, l'acidité $= 3,47$, I sapo $= 19,73$, I sapo (après acétylation) $= 55,5$.

Un premier essai d'analyse a porté sur 1085 g d'essence.

1° Par SO^3NaH on a isolé 1 g., 5 de combinaison bisulfitique, et de là environ 1 g. de corps à odeur nette d'aldéhyde gras. On a, d'autre part, fait un dosage direct par NH^2OH, ClH. Mais on n'a pu isoler ni oxime, ni semi-carbazone bien caractérisées, ce qui semble indiquer un mélange de composés carbonylés.

2° Par addition de CO^3Na^2 jusqu'à neutralité, on a séparé les acides libres. Corrélativement, on a entraîné à la vapeur des acides libres. Dans l'un et l'autre cas, on a caractérisé la présence de HCOOH et de $CH^3 - COOH$.

3° On a saponifié par KOH pour enlever les acides combinés.

4° L'essence, ainsi débarrassée de composés carbonylés, d'acides libres ou combinés, a été fractionnée (1020 g.) sous pression réduite.

(1) Séance du 26 mars 1934.

(2) « Arch. Pharm. », 3e série, 228, 1890, p. 85.

(3) « Arch. Pharm. », 247, 1909, p. 391.

(4) « Journ. Pharm. Chem. Soc. of Japan, 525, 1925, p. 961, et 538, 1926, p. 97.

(1) « Bull. Roure-Bertrand », 1912, p. 31

(1) Sur la détection de la liaison éthénique par $SbCl^3$, voir S. Sabetay, « Comptes rendus», 197, 1933, p. 557, et R. Delaby, S. Sabetay et M. Janot, ibid., 198, 1934, p. 236.

		°	g			°
a.............	E_{15} =	55- 80	62			
b.............	E_{15} =	80-125	53	$d4^{17}$ = 0,910	nD^{17} = 1,4881	αd^{20} = — 10,09
c.............	E_{16} =	125-145	120	$d4^{17}$ = 0,926	nD^{17} = 1,4962	αd^{20} = + 2,16
d.............	E_{16} =	142-147	126	$d4^{17}$ = 0,930	nD^{17} = 1,4973	$\alpha d^{17,5}$ = + 6,60
e.............	E_{16} =	147-151	144	$d4^{17}$ = 0,944	nD^{17} = 1,4982	αd^{17} = + 12,93
f.............	E_{16} =	150-154	269	$d4^{17}$ = 0,958	nD^{17} = 1,4987	αd^{18} = + 20,93
g.............	$E_{3,5}$ =	121-124	52	$d4^{17}$ = 0,965	nD^{17} = 1,5001	$\alpha d^{18,5}$ = + 23,93
h.............	E_3 =	122-125	60	$d4^{17}$ = 0,968	nD^{17} = 1,5001	αd^{17} = + 21,16
i.............	E_2 =	130-139	16	$d4^{17}$ = 0,968	nD^{17} = 1,5027	αd^{18} = + 6,85
j.............	$E_{2,5}$ =	145-183	31	$d4^{17}$ = 0,962	nD^{17} = 1,5016	αd^{16} = — 5
k.............				Résidu indistillable		

La portion (a), refractionnée à la pression ordinaire, nous a fourni surtout le l-pinène : Eb. = 157,5 — 160°, d^{23}_4 = 0,848, nD^{22} = 1,4679, αD^{22} = — 35°, qui a été caractérisé par son oxydation SeO^2) en verbénone.

Nous nous arrêterons spécialement aux portions qui passent, sous 15 mm aux environs de 150°, avec d^{11}_4 = 0,960, $n^{19}D$ = 1,498, αD^{19} = + 27°. D'après l'analyse, c'est dans cette portion que serait contenu le composé $C^{15}H^{26}O$ puisque nous trouvons : H pour 100 = 11,82 ; C pour 100 = 80,66 (th. 11,71 et 81,07) et RD = 67,89 (68,12 pour $C^{15}H^{26}O$). Ces constantes sont identiques à celles trouvées par Asahina et Tsukamuto pour le « carotol ».

Cette fraction absorbant le brome et se colorant en jaune par $SbCl^3$ n'est donc pas saturée. Nous avons essayé de déterminer le nombre de liaisons éthéniques. Les essais en cours ne sont pas terminés, mais déjà, par hydrogénation à froid en présence d'oxyde de platine, nous avons constaté qu'il se fixait sensiblement 1 mol d'hydrogène. Par la réaction de Zerewitinoff on décèle environ un groupe OH.

A titre de comparaison, nous avons déterminé la composition de l'essence totale. Il est à remarquer que cette essence contient des éléments (l'indistillable sans doute) très difficiles à brûler, sinon mélangés à CuO. On a ainsi trouvé pour l'essence totale : H pour 100 = 11,67 ; C pour 100 = 81,27.

La quasi-identité de composition moyenne entre l'essence totale et la portion E_{15} = 150° correspond à la compensation qui se fait entre les terpènes et les constituants carboxylés et carbonylés.

BIBLIOGRAPHIE

Hair-dyes and Hair-Dyeing Chemistry and Technique. By H. Stanley REDGROVE and Gilbert A. FOAN. — 1 volume, 193 pages illustrées. Prix : **7 sh. 6.**

Cet ouvrage sera accueilli comme les précédents c'est-à-dire avec le plus vif plaisir.

Les éditeurs anglais et américains multiplient le nombre des ouvrages techniques de parfumerie et les vendent aisément. Ainsi la technique anglo-saxonne prend une large place dans le monde, au détriment de la Technique française et de la vente des produits français.

Nous félicitons volontiers et les auteurs et les éditeurs de leur activité et de leur entregent.

Les chimistes français ne trouvent pas aussi aisément les concours qui, cependant, sont d'un intérêt national incontestable.

Exportations d'Huiles essentielles

COLONIES FRANÇAISES

MADAGASCAR

	1928	1929	1930
Essence d'Ylang-Ylang, Cananga odorata........	30.000 kgrs	35.000 kgrs	21.000 kgrs
Essence de Girofle	75.000 —	95.000 —	110.000 —
Essence de Lemon-grass..	40.000 —	46.000 —	55.000 —
Autres huiles essentielles	2.500 —	7.500 —	6.000 —

RÉUNION

	1928	1929	1930
Essence de Géranium ...	90.000 kgrs	90.000 kgrs	75.000 kgrs
Essence de Vétiver......	15.000 —	15 000 —	5.000 —
Essence d'Ylang-Ylang ...	2.000 —	5.000 —	4.500 —

Imp. des Missions Africaines de Lyon, 150, Cours Gambetta Le Gérant : F. ROUX

S. F. P. A.
GATTEFOSSÉ
15, Rue Constant
LYON
7, Rue Chevreul
PARIS (XIe)

Le Stéarate blanc "TRIET"

dans la préparation des Crèmes de beauté

La technique moderne de la « Cosmétique » met à la disposition des préparateurs des matières premières nouvelles qui leur permettent de préparer des crèmes émulsionnées supérieures aux crèmes ordinaires.

La triéthanolamine est une de ces matières premières, mais si son emploi est facile, son dosage est très délicat et donne parfois des résultats décevants.

Le stéarate blanc **TRIET** que nous mettons dans le commerce est une préparation particulièrement étudiée pour donner des produits irréprochables.

Les crèmes de beauté, même allongées d'eau, ne doivent présenter aucune trace d'alcalinité ; l'hydrolyse, en effet, libère toujours des traces d'alcali de crèmes parfaitement neutres. Il en résulte des désordres parfois fâcheux. Les travaux les plus récents des biologistes qui se sont occupés des sécrétions normales d'une peau saine, établissent que le pH de l'épiderme est acide à l'état de santé. Le savonnage du visage et du corps élimine ces sécrétions de protection : il convient, pour éviter tout accident, de restituer à l'épiderme cet enduit physiologique. Il est donc nécessaire de n'utiliser que des crèmes dont le pH soit acide. C'est dans ce but que le stéarate blanc **TRIET** a été soigneusement préparé.

Si l'on prend 100 grammes de ce produit et qu'on le fonde avec 400 grammes d'eau portée jusqu'à ébullition, on obtient une **crème-émulsion de base** qui peut être utilisée de cent façons différentes pour donner des crèmes de toutes les catégories possibles.

La crème de jour normale sera obtenue, par exemple, en ajoutant à ce mélange une quantité de glycérine plus ou moins grande selon la viscosité à obtenir.

On utilise généralement des crèmes à 30/35% de glycérine.

La crème mate se prépare en faisant fondre 100 grammes de stéarate et 10 grammes de cire dermine en grains, avec eau et glycérine à volonté.

Cette crème est cicatrisante et convient pour les peaux délicates. On la parfume à son gré (6 à 10 grammes de parfum dermia par kilog.). Pour la rendre plus dure, on peut également fondre 100 grammes de stéarate blanc **TRIET,** 10 grammes de blanc de baleine et 10 grammes de cire dermine avec l'eau et la glycérine. La crème ainsi obtenue nacre après quelques jours de repos et tient bien la poudre.

Les crèmes de nuit sont des crèmes grasses, on les prépare le plus souvent en faisant fondre à feu doux 50 grammes de lanoline blanchie sans odeur et en ajoutant la crème de base ci-dessus ou bien une crème contenant cire dermine et blanc de baleine.

On peut également dissoudre un peu de lécithine dans de l'huile de paraffine, ajouter la lanoline, comme indiqué ci-dessus et la crème de base. Lécithine et lanoline (produit riche en cholestérine) prennent aisément l'irradiation ultra-violette et peuvent acquérir des propriétés curatives appréciables.

Les crèmes dites au jaune d'œuf sont également préparées avec de la lécithine, ce corps étant l'élément gras du jaune d'œuf. On dissout de la lécithine dans de l'huile de paraffine, dans de l'huile d'amandes douces ou dans de la vaseline naturelle filante blanche ou jaune paille. A ce mélange de corps gras, on ajoute de la crème de base obtenue comme indiqué précédemment au moyen de 100 grammes de stéarate dans 400 grammes de mélange eau-glycérine, ou simplement dans de l'eau d'hamamélis (astringente). La cire dermine, le blanc de baleine peuvent également prendre leur place dans ce mélange.

Les crèmes grasses à démaquiller sont des mélanges de crème de base sans glycérine et de vaseline filante blanche ou colorée en rose au moyen de nos colorants solubles dans les corps gras.

Les crèmes à raser sont des mélanges de crème de base sans glycérine (ou avec 5% de glycérine seulement) et d'huile de paraffine (5 à 10%).

La combinaison de tous les corps gras utilisés en cosmétique : huile d'amandes douces, huile de vaseline, huile de paraffine, vaseline filante naturelle blanche ou jaune, lécithine, lanoline désodorisée, glycérine ; des différentes sortes de cires : végétale (cire dermine d'abeilles blanchie au soleil), animale (blanc de baleine), minérales (cérésine, paraffine), etc..., permet la composition de toutes sortes de crèmes répondant à toutes les exigences de la cosmétique la plus scrupuleuse.

Les crèmes non alcalines obtenues avec notre Stéarate blanc **TRIET** donnent des résultats remarquables. On peut toujours les additionner de blancs favorables à l'épiderme (blanc de zinc ou de titane) et des laques et terres propres à les transformer en crèmes « fonds de teint ».

N° 6 Le Numéro : 6 francs JUIN 1934

LA

PARFUMERIE MODERNE

Produits pour les Soins des Pieds

Les pieds ne sont plus considérés de nos jours, avec le dédain des périodes d'avant-guerre : ils ont droit à des soins raffinés et sur les plages, où fleurit la mode des pieds et des jambes nus, les ongles des pieds sont vernis comme ceux des mains, les mollets sont soigneusement épilés et en général les extrémités inférieures sont désormais tout aussi soignées que les mains. Résultat appréciable avouons-le, non seulement pour les parfumeurs, mais aussi pour l'humanité tout entière.

Les journaux anglais et américains consacrent de longues études aux produits pour les soins des pieds, nous empruntons une partie des documents qui suivent au Manufacturing Chemist de février 1934, les autres à notre documentation personnelle.

Bains de pieds. Les maladies des pieds qui se traduisent soit par une macération de l'épiderme qui se ramollit, soit par un durcissement de la semelle avec des craquelures propres à suinter, sont généralement dues à une alcalose particulière : la transpiration devient plus alcaline qu'à l'état normal et la peau se détruit peu à peu. Les bains alcalins ne sont donc pas toujours indiqués. Cependant la plupart des sels pour bains de pieds sont encore formés de sels de soude : carbonate de soude, borate de soude et perborate de soude pour la désodorisation. L'usage du bicarbonate diminue l'alcanilité. La poudre de savon est un utile adjuvant. On conseille également l'addition de produit augmentant la viscosité du bain tels que l'amidon, le son, les farines de blé ou de maïs, les pieds sensibles en tirent un appréciable profit.

On y ajoute des plantes et des essences aromatiques : la camomille a la réputation (qu'elle partage avec beaucoup d'autres plantes odorantes) d'agir sur les cellules épithéliales, de favoriser la circulation du sang et d'éviter, par conséquent les engelures et les accidents analogues.

On ajoute aussi dans les sels pour bains des essences et des extraits de pin ; pin maritime, pin sylvestre, pin pumilio. Les extraits mous de la plante, ne sont pas, à notre avis, conseillables ; non seulement ils noircissent considérablement le produit fini ce qui le rend moins agréable, mais la proportion de tannins qu'ils renferment risque de durcir encore l'épiderme des pieds. L'usage de produits tannants ne peut être conseillé que dans le cas où la peau à une tendance trop forte à se ramollir. Les essences ont aussi une action légèrement désséchante et qui est très suffisante pour empêcher la macération de la peau : elles sont désodorisantes, antiseptiques, cytophylactiques, donc très favorables aux pieds.

Les sels pour bains sont parfois colorés : on a usé et abusé de la fluorescéine qui donne des nuances dichroïques quelquefois amusantes, mais sans valeur réelle, quoiqu'on dise.

Les sels astringents sont indiqués pour les pieds mous ils contiennent un peu d'alun, du tannin ou encore de l'acétate d'alumine basique, de l'oxyde de zinc, de l'acide borique, etc... Les sels médicaux sont le plus souvent destinés à ranimer la circulation dans les extrémités inférieures : ils contiennent des révulsifs comme la moutarde, le poivre, et certaines huiles essentielles.

Les autres maux de pieds, plus caractérisés, sont traités par des pommades : on a utilisé depuis des siècles les suifs de daim, de cerf, de chèvre, ou plus simplement celui

du bœuf. On y ajoute un peu d'acide salicylique pour leur conservation ou des benzoates dans la proportion de 2 %. Les mélanges à base de paraffine ne donnent pas les mêmes résultats, parce que cette graisse minérale n'est pas absorbée par l'épiderme.

On ajoute aux suifs des ingrédients favorables à la peau tels que les oxydes de zinc et de titane, additionnés ou non d'acide borique, de baume du Pérou ou d'huiles essentielles.

Contre la transpiration. La transpiration des pieds est, selon la docte constatation des médecins, due à une hypersécrétion des glandes sudoripares ; on s'y attendait un peu, mais cela ne nous indique pas la source du mal. En réalité les pieds sont le plus souvent enfermés dans une enveloppe devenue d'autant plus imperméable que le caoutchouc y joue un plus grand rôle. La transpiration qui a pour objet d'une part d'éliminer certains déchets alcalins, d'autre part d'irriguer et de rafraîchir les téguments, ne remplit qu'à demi son rôle puisqu'elle ne peut s'évaporer : le pied devient humide, trempe dans une saumure alcaline de purines et forcément en souffre. Les microorganismes s'y installent, les fermentations s'accentuent, la sueur devient nauséabonde. Le traitement médical essaye de diminuer les sécrétions et envoie dans d'autres régions, et notamment aux reins les déchets qui devraient être éliminés par la peau.

Le foie souffre de l'augmentation des toxines et ne suffit plus à les neutraliser.

Les soins d'hygiène consistent à changer de chaussettes fréquemment, à enlever par des lavages la sueur visqueuse concentrée et à sécher le mieux possible la peau. L'usage des soquettes, la suppression des bas, l'aération, font davantage que l'usage des poudres absorbantes et antiseptiques si souvent ordonnées.

Ces poudres, faites de talc additionné ou non de perborate, de peroxyde de zinc ou de magnésie, de trioxyméthylène, d'uroformine, d'acétate d'alumine, de tannoforme, etc..., offrent des inconvénients sérieux.

Les incompatibilités sont plus nombreuses qu'on ne se l'imagine. Il faut éviter de mettre en contact des corps tels que le borax ou le bicarbonate de soude avec de l'acide salicylique qui donneraient du salicylate de soude sans effet ; des agents réducteurs comme les composés du formol avec des agents oxydants comme les persels.

Les pommades sont souvent plus efficaces, parce que l'excipient agit plus que le corps qu'on y introduit. Les pommades contenant de petites quantités de tannin, de chlorure d'aluminium, d'alun, d'acétate d'alumine, de tartrate d'alumine, les mélanges d'alun, de borax ou de perborate donnent des résultats plus appréciables, sans doute par suite de l'état de dispersion des corps utilisés.

Les dérivés de la formaldéhyde accentuent parfois le durcissement et le décollement de l'épiderme, aussi ne faut-il les utiliser qu'avec précaution.

Beaucoup d'autres corps ont été proposés, il ne semble pas jusqu'ici que la chimie ait réussi à modifier les conditions de fonctionnement de l'épiderme des pieds dans les conditions que lui impose la civilisation actuelle. Le pied est fait pour vivre à l'air comme les mains.

Cors aux pieds. Les cors sont souvent le résultat de la pression et du frottement des chaussures sur les doigts de pied quelquefois sur la plante du pied. Le cor se développe, une racine pénètre dans le derme, y creuse un trou qui est le point sensible. Les oignons, durillons ont la même origine. Les remèdes proposés sont divisés en deux groupes, ceux qui atténuent la douleur, ceux qui enlèvent le cor. Les premiers sont des bagues de feutre, de soie ou de caoutchouc qui adhèrent à la peau et isolent l'endroit hypersensibilisé.

Les emplatres corricides obligent les sécrétions de la peau à rester sur le durillon qui se ramollit, et cède au premier bain ; les corricides à l'acide salicylique sont des collodions ricinés salicylés. On leur ajoute de l'extrait de canabis indica qui diminue la causticité de l'acide salicylique. Ces corricides doivent se placer avec soin exactement sur le cor et non autour du cor. L'acide lactique est aussi conseillée, en revanche les produits contenant de l'acide nitrique, du nitrate d'argent de la soude caustique doivent être absolument prohibés.

On doit bien reconnaître que toutes les indications relatives aux produits pour les pieds sont assez peu encourageantes. On peut affirmer que les produits les plus actifs (en dehors des anticors) sont les produits de simple hygiène.

Mais, dès que le pied vit une vie normale, à l'air, et non plus dans une prison imperméable, il est justiciable des mêmes produits que les mains et le visage.

Les crèmes acides (non alcalines) faites avec le stéarate de triéthanolamine, chargées en essence de lavande ou de bergamote lorsqu'il s'agit de durcir une peau ramolie, additionnées au contraire de glycérine et de corps gras dans le cas de déshydratation et de durcissement ; les poudres grasses (talc et cire) ; les lotions astringentes et notamment les eaux distillées de menthe et de lavande additionnées de camphre soluble, tels sont les principaux produits qui doivent être conseillés pour l'embellissement des pieds, à la campagne, et à la mer.

En ville, à la montagne, toute une hygiène des pieds doit être enseignée, non seulement aux citadins et aux marcheurs, mais aux fabricants de chaussures, qui, pour sacrifier à la mode, sont souvent les bourreaux des pieds. La mode des souliers de femme, très largement découverts, composés de lanières tressées ou croisées, sont les seuls qui répondent à une hygiène bien comprise. Les souliers d'hommes, au contraire, toujours étroitement serrés, parfois imperméables, sont la négation même du respect que l'individu doit avoir pour des organes si souvent à la peine et qui portent tout le poids d'un édifice respectable entre tous.

Les parfumeurs, hygiénistes convaincus ou qui s'ignorent, doivent se préoccuper des pieds davantage qu'ils ne font. Non seulement ils y trouveront matière à de beaux travaux et à quelques profits, mais encore ils rendront service à une humanité moderne condamnée par des nécessités inéluctables à souffrir et à geindre. Si les fabricants de souliers les aident, la génération qui grandit aura des ailes aux talons.

Le Nettoyage des Récipients employés en Parfumerie

Le nettoyage des récipients et plus particulièrement des flacons et bouteilles en verre employés dans l'industrie de la parfumerie et d'une façon générale dans les industries pharmaceutiques ou de produits chimiques fins, présente une très grande importance, car il est indispensable non seulement pour le fini de leur présentation que ces produits soient placés dans des récipients d'une propreté méticuleuse, mais il faut encore que la présence de certaines substances étrangères ne vienne pas modifier les caractéristiques des produits emballés.

Le nettoyage des flacons a fait de grands progrès depuis l'apparition des machines à laver automatiques. Il y a encore 20 ou 25 ans, les bouteilles étaient lavées à la main par trempage et brossage, parfois on employait des machines de construction très élémentaire. Aujourd'hui ces procédés ne sont employés que dans les très petits établissements. Dans les ateliers équipés d'une façon moderne, on fait appel à des machines d'une construction beaucoup plus savante, dont le fonctionnement repose suivant les types sur deux principes assez différents. Dans certaines machines, la solution de lavage est pulvérisée à la surface et à l'intérieur des bouteilles et des flacons. Dans d'autres au contraire, les bouteilles sont simplement immergées dans une solution alcaline de lavage, puis ensuite elles sont rincées. Dans certains appareils excessivementcomplets, on trouve jusqu'à 8 réservoirs dans lesquels sont successivement immergés les flacons. Il faut, bien entendu, dans les appareils travaillant uniquement par immersion utiliser une solution beaucoup plus concentrée que dans les appareils travaillant par pulvérisation. Certaines machines enfin utilisent les deux principes et les flacons à nettoyer sont d'abord plongés dans une solution de lavage, on pulvérise ensuite à l'intérieur de ces flacons une solution chaude alcaline et on les rince pour terminer.

Mais en même temps que ces progrès étaient faits du côté mécanique des appareils, l'étude plus approfondie que certains spécialistes avaient fait de la question du nettoyage, avait permis de réaliser des progrès importants dans la connaissance du mécanisme de cette action, avec comme conséquence la mise au point de nouveaux agents beaucoup plus efficaces. Ce côté purement chimique de la question a été récemment examiné par notre confrère anglais The Manufacturing Chemist qui classe les agents chimiques de nettoyage en 4 groupes :

- les carbonates de sodium,
- le phosphate trisodique,
- la soude caustique
- et les savons.

Ces produits peuvent être employés seuls, mais le plus souvent ils sont mélangés avec d'autres constituants et vendus alors sous des noms plus ou moins caractéristiques.

Les carbonates de sodium utilisés dans le nettoyage des récipients en verre sont constitués soit de carbonate de sodium anhydre CO^3Na^2, soit de carbonate de sodium cristallisé à 2 molécules d'eau, soit de sesquicarbonate de sodium constitué par un mélange de 1 molécule de carbonate et de 1 molécule de bicarbonate contenant en outre 2 molécules d'eau. Il est impossible de dire si certains de ces produits présentent sur les autres agents de lavage énoncés plus haut des avantages ou des inconvénients bien marqués. Tout dépend en effet de la nature des impuretés et taches qu'il faut faire disparaître et également de l'appareil utilisé pour le lavage.

La fonction d'un agent de lavage est excessivement complexe et il faut que simultanément, il exerce son rôle de diverses façons. Un bon agent de lavage doit remplir le rôle d'un agent adoucissant des eaux, un rôle de lavage, et d'émulsification, il doit être d'un rinçage facile, présenter des propriétés germicides, être sans action sur les métaux, soluble dans l'eau et ne pas modifier les étiquettes que peuvent porter les récipients. A ces différents points de vue, les divers agents alcalins que nous avons énoncés ci-dessus se comportent de façon différente et c'est surtout la pratique qui montre quel est le produit dont il faut faire choix pour chaque cas particulier. En général, ce choix se résout le plus souvent par un compromis, car aucun des agents de lavage alcalins que nous avons énoncés ne possède toutes les propriétés requises au plus haut degré.

La complexité de la question a entraîné d'assez grandes divergences dans l'opinion des techniciens qui se sont occupés de la question, aussi est-il à ce sujet intéressant de citer l'opinion de Messieurs Frandsen, Phillip et Mack qui ont présenté au Congrès international du lait qui s'est tenu à Copenhague en 1931 une étude sur la question. Voici l'opinion de ces spécialistes en ce qui concerne les quatre groupes d'agents de lavage énoncés précédemment.

Le carbonate de sodium est un bon agent adoucissant des eaux, qui aide certainement beaucoup le mécanisme du lavage, il se rince très facilement, il est sans grande action sur les mains des ouvriers chargés de la manipulation des bouteilles et il neutralise les odeurs résiduaires. Par contre, c'est un faible agent émulsifiant qui exerce une très légère action sur l'étain.

La soude est un faible agent adoucissant et un faible émulsifiant. Ce produit est d'un rinçage très difficile, il agit sur les métaux et est très

caustique. Son pouvoir en tant qu'agent de lavage proprement dit est par contre assez prononcé.

Le phosphate trisodique est un excellent agent adoucissant et il jouit d'excellentes propriétés émulsifiantes, par contre son rôle en tant qu'agent de lavage est assez réduit. Il est d'un rinçage très facile, exerce une action très légère sur les métaux et sur les mains et il constitue un bon solvant de la caséine.

Le savon possède un pouvoir adoucissant faible, une faible efficacité en tant qu'agent de lavage ; par contre il possède des propriétés émulsifiantes remarquables. Il est difficile de rincer complètement les récipients ayant contenu des solutions de savon qui par ailleurs exercent une très légère action sur les métaux et abandonnent parfois des mousses dans les récipients.

A côté de ces quatre produits de base, on ajoute parfois aux agents de lavage d'autres produits pour obtenir des résultats plus particuliers. Par exemple, on emploie des hypochlorites par suite de leur action germicide. Les silicates de certains métaux sont additionnés aux solutions, car ils protègent les parties métalliques des appareils. De même, le zincate de sodium et l'aluminate sont employés comme agents protecteurs des parties des appareils en zinc ou en aluminium. Les résinates, ainsi que les gommes naturelles ont pour objet de protéger les raccords en cuivre. Enfin le borax présente un rôle germicide qui n'est pas négligeable et c'est en même temps un agent émulsifiant.

Il résulte de ce que nous venons de dire qu'aucun des produits précédemment énoncés n'est parfait, il faut donc avoir recours à des mélanges pour obtenir de bons agents de lavage. On a conseillé fréquemment l'emploi d'un mélange de 60 % de carbonate de sodium et de 40 % de phosphate trisodique. L'emploi de ce dernier produit a souvent été discuté malgré ses qualités d'agent de lavage pour les matières grasses et les huiles minérales. On lui reproche en effet de former, lorsqu'il est mis en solution dans l'eau du phosphate disodique et de la soude caustique et de donner ainsi une solution qui présente les inconvénients de la soude caustique. De plus, le phosphate trisodique est très difficile à rincer et d'autant plus qu'il laisse sur le verre une pellicule absolument incolore, brillante qui donne un bel éclat au verre.

En résumé, un bon agent de lavage sera obtenu suivant chaque cas particulier en faisant appel aux 4 produits de base cités plus haut et suivant que l'on recherchera telle ou telle propriété, on augmentera les proportions dans le mélange final de certains des produits de base. Il nous a donc semblé utile de résumer sous forme d'un tableau l'ordre dans lequel se classent les différents produits de lavage suivant chaque qualité que l'on demande à ces agents :

Pouvoir adoucissant des eaux : carbonate, phosphate, savon, soude caustique.

Efficacité de lavage : carbonate, soude caustique, savon, phosphate.

Pouvoir émulsifiant : savon, phosphate, carbonate, soude caustique.

Facilité de rinçage : carbonate, phosphate, savon, soude caustique.

Actions sur les métaux : la soude caustique attaque l'aluminium, le cuivre et l'étain ; le carbonate attaque l'aluminium, le cuivre et l'étain ; le phosphate attaque l'aluminium.

Pouvoir désinfectant : tous les agents possèdent des propriétés désinfectantes suffisantes pour rendre les solutions de lavage stériles.

Lorsque l'on aura, en tenant compte des indications reproduites dans ce tableau, établi la formule d'un agent de lavage, on pourra procéder à l'examen des qualités de ce mélange. Dans ce but, on opère en général sur des solutions renfermant 0,6 % en poids du mélange. Ce chiffre correspond en général à ce qui est recommandé par les constructeurs d'appareils automatiques à laver, et il permet d'étudier avec une précision suffisante l'efficacité des poudres de lavage. On détermine le pouvoir adoucissant des poudres en traitant 100 cm³ de la solution à examiner avec 50 cm³ d'une eau d'une dureté standard. On ajoute ensuite une solution de savon servant aux mesures hydrotimétriques jusqu'à ce qu'une mousse permanente apparaisse.

L'efficacité en tant qu'agent de lavage des poudres se détermine en opérant sur des bouteilles dont le degré de pollution est constant. A cet effet, on place 5 cm³ de lait dans des bouteilles préalablement nettoyées et on laisse sécher ce liquide en agitant continuellement le flacon, afin que le lait se répartisse sur toutes les parois de la bouteille. On examine alors l'efficacité du lavage de telles bouteilles, obtenu avec 100 cm³ de la solution à étudier.

Le pouvoir émulsifiant se détermine en agitant 100 cm³ de la solution à examiner avec 1 cm³ de crème. Le degré de pouvoir émulsifiant du produit est apprécié d'après l'opacité de l'émulsion et la durée pendant laquelle elle persiste.

Enfin, la facilité de rinçage se détermine en humectant les doigts avec la solution à examiner et en comptant le nombre de demi-secondes qui s'écoulent entre le moment où l'on place les doigts sous un robinet d'eau froide en les frottant l'un sur l'autre continuellement jusqu'au moment où on a l'impression que la solution de lavage a complètement disparu sous l'action du courant d'eau. Il faut bien entendu que le courant d'eau ait des caractéristiques constantes et l'expérience a montré que cet examen, aussi élémentaire qu'il soit, donne des résultats relativement constants.

On a enfin conseillé de déterminer la tension superficielle des solutions, mais l'expérience a montré qu'il n'existe pas de relation directe entre cette tension superficielle et l'efficacité du produit en tant qu'agent de lavage.

Un des points sur lequel l'attention des techniciens devra se porter est celui qui a trait à la facilité du rinçage des agents. Quelques mots doivent être dits sur cette question. La soude caustique par exemple est un pro-

duit qui est très difficile à rincer et une solution de soude caustique laisse subsister sur les parois des flacons une pellicule alcaline qui adhère étroitement au verre. Une telle pellicule peut se déceler par le toucher savonneux que présente la bouteille, ainsi que par la coloration de la phénolphtaléine. Mais si on se contente d'examiner visuellement la bouteille, on constate qu'elle est parfaitement limpide, et on peut donc conclure à un rinçage parfait.

Il est bien évident que la présence de la soude caustique peut entraîner après remplissage des flacons une altération plus ou moins profonde du produit, en ce qui concerne son odeur, sa saveur ou sa limpidité. Le phosphate trisodique est également un produit très difficile à rincer.

Enfin, on a constaté que dans certains cas après lavage il apparaît une pellicule blanchâtre sur le verre. Ceci peut être dû à différentes causes. Si par exemple, les flacons sont abandonnés dans le liquide de lavage pendant toute une nuit, et si le lendemain on remet la machine en marche, on constate fréquemment l'apparition d'une pellicule blanchâtre sur la paroi des flacons, due à ce que dans la nuit sous l'influence du refroidissement il se précipite certains constituants de la solution qui ne se dissolvent pas au moment du réchauffage de la solution. Le même inconvénient apparaît lorsque la solution de lavage est trop riche en alcali, surtout si on abandonne les flacons pendant toute une nuit. Enfin, si après un lavage avec une solution trop alcaline, les flacons sont exposés à l'air pendant quelques minutes avant leur rinçage, il apparaît invariablement une pellicule blanchâtre. Cette pellicule est due à l'évaporation rapide de l'eau de lavage et on évite cet inconvénient en diminuant la température de cette eau et surtout en ne laissant pas les bouteilles sécher avant de les rincer. Le même inconvénient peut d'ailleurs provenir de l'emploi pour le lavage d'une eau trop dure contenant des sels de magnésie ou de chaux en solution.

Pour terminer ces quelques considérations pratiques sur la question du lavage des flacons, il ne faut pas laisser de côté la question protection des parties métalliques des machines à laver. Pour obtenir une protection efficace de ces parties métalliques, on fera appel comme agent de lavage à un alcali contenant au moins 60 % d'alcali caustique. Si cette précaution est prise, il se dépose sur les parties métalliques une pellicule protectrice qui empêche la rouille et la corrosion de ces parties. C'est d'ailleurs pour cette raison que beaucoup de constructeurs de machines recommandent l'emploi de la soude caustique comme agent de lavage des bouteilles, malgré les difficultés de rinçage d'un tel agent. Il semble plus raisonnable de s'adresser à des produits ne présentant pas les inconvénients de la soude caustique, mais contenant un pourcentage d'alcali caustique suffisant pour éviter la corrosion des parties métalliques des machines à laver.

En résumé, il résulte de ce qui précède que pour obtenir un lavage chimique absolument parfait, il est indispensable de faire appel à des produits présentant une grande facilité de rinçage. Un choix judicieux doit être fait de l'agent de lavage employé, mais il semble que le succès dépende avant tout de l'efficacité du rinçage suivant le lavage proprement dit et les difficultés rencontrées par tous ceux qui se sont occupés de la question proviennent d'une élimination défectueuse de l'agent chimique employé.

G. GÉNIN,
Ingénieur-chimiste
E. P. C. I.

Les applications du Thallium et de ses composés

J. C. Munch apporte dans le « Chem Trade J. » du 8 courant et du 15 septembre 1933 un ensemble d'informations, que nous résumerons ici, sur les usages actuels du thallium et de ses composés.

Un dépilatoire curieux

Le thallium a été découvert par voie spectroscopique et isolé par Crookes en 1861, dans les boues des chambres de plomb. Vers 1896, il a trouvé sa première application, notamment en médecine comme antidysenterique et pour traiter les sueurs nocturnes des tuberculeux.

Bientôt, on a découvert qu'il est toxique surtout pour les adultes. Il faut croire que son usage s'est quand même perpétué, car en 1912, Sabouraud a constaté un cas d'alopécie chez un sujet ayant ingéré des pilules à base d'acétate de thallium. Cette faculté des composés du thallium de provoquer la chute des cheveux a été dans la suite étudiée plus à fond et l'on a basé en « dermatologie », sur l'usage de l'acétate de thallium, une thérapeutique interne spéciale pour faire tomber les cheveux atteints de maladies parasitaires. Ce traitement appliqué à doses très réduites (8 mg. par kg. de poids), appliqué à des enfants de moins de douze ans entraîne une épilation complète au bout de 24-28 jours, après quoi les cheveux repoussent au bout de 2-3 mois. Sur 8.000 cas ainsi traités, au Mexique, on a observé dans 447 cas des symptômes d'intoxication, soit 5,5 % et enregistré 8 cas de décès, ce qui montre que ce traitement n'est quand même pas sans dangers.

Il existe aussi des épilatoires externes, paraît-il moins dangereux.

Raticides et insecticides à base de sels de Thallium

Dans la suite, on a trouvé que les sels de thallium peuvent rendre de grands services dans la « destruction des rongeurs ». Pour les rats, la dose mortelle est de 25 mg. de thallium par kg., par exemple sous forme de sulfate de thallium. Ce raticide ne peut être mis à la disposition du public, étant trop dangereux. Il doit être manié par des personnes bien averties de sa toxicité et susceptibles de prendre toutes les précautions nécessaires.

Un raticide à base de thallium peut être préparé par exemple d'après la formule suivante : on dissout dans de l'eau bouillante 450 gr. de sulfate de thallium, on ajoute de l'amidon et de la glycérine et l'on verse le liquide sur du grain, choisi parmi ceux auxquels le rat ou tout autre rongeur à détruire, donne la préférence, mais qui n'est pas goûté d'autres animaux.

Certaines maisons fabriquent une pâte avec de la farine de manioc et de composés de thallium à étendre sur le pain, d'autres ajoutent à une solution aqueuse du sulfate de thallium, du sirop de glucose ou du « beurre d'arachide » pour en former de petits cubes exposés tels quels ou étendus sur des biscuits.

Le thallium est un poison à effet cumulatif et, de ce fait, particulièrement dangereux pour les rongeurs.

Par ailleurs, on donne la formule que voici pour un raticide utilisé dans les plantations sucrières des Indes Orientales Néerlandaises : on mélange 9 gr. d'amidon avec 350 cmc d'eau, on fait bouillir pendant 15 minutes et l'on ajoute successivement 24 gr. de glycérine, 2,8 gr. de saccharine et 10,4 gr. de sulfate de thallium que l'on a, de préférence, dissous dans de l'eau chaude. Dans ce mélange, on incorpore par petites portions 10,4 kgs de riz et l'on sèche rapidement. Dans cette préparation, on doit se servir de récipients en verre ou en porcelaine.

On répartit, par hectare, 2 kgs de cette préparation, en portions de 10 gr., enveloppées dans du papier paraffiné.

Le sulfate de thallium est aussi utilisé avec succès pour la « destruction des fourmis ». On mélange 56 gr. de sulfate de thallium à 230 gr. d'eau dans laquelle on a dissous 2,25 kgs de sucre et 275 gr. de miel, on brasse jusqu'à dissolution complète et l'on complète à 4,5 litres. De ce liquide, on verse 4 cuillerées à soupe au moins sur une éponge mouillée disposée à proximité de la fourmillière. Les fourmis acceptent volontiers cet appât et meurent très vite.

Les Sels de Thallium en photographie

En « photographie », le chlorure de thallium pourrait être employé pour la préparation de papiers à noircissement direct, du fait qu'à la lumière, il se convertit en $TlCl^3$ $3TlCl$ qui est foncé. Ce noircissement est empêché par les acides, favorisé par l'ammoniaque, l'éthylamine, la glycérine, le toluène. Dans certaines conditions, le noircissement apparaît aussi rapidement qu'avec le chlorure d'argent.

Il y a aussi avantage à associer au nitrate d'argent utilisé pour la préparation d'émulsions photographiques exemptes d'iodure d'argent, 10 % de nitrate de thallium. La couche devient ainsi plus contrastée et ne se voile pas lorsqu'elle est développée à l'hydroquinone. Elle reste un peu laiteuse, mais se clarifie par lavage à l'eau. D'autre part, dans les émulsions au bromure et iodure d'argent, l'addition de sulfate de thallium augmente la sensibilité et améliore l'effet chromatique.

La sensibilité à la lumière de l'oxysulfure de thallium a été utilisée pour la construction de « cellules photoélectriques », appelées « cellules thalofides ». L'oxysulfure de thallium est fondu sur une plaque en quartz et monté dans une ampoule évacuée, pour prévenir l'oxydation. Un changement d'éclairement d'un mètre-bougie fait varier de 50 % la résistance de cette cellulose et 0,005 bougie-mètre peut encore être détecté. Ces cellules ont une réaction très rapide, le chargement de l'intensité de courant se produisant moins de 0,01 seconde.

Alliages de Thallium et leurs usages

Dans la « pratique électroanalytique », on peut se servir avantageusement d'un alliage de 10 % de thallium, 20 % d'étain et 70 % de plomb pour constituer des électrodes pour déposer le cuivre. Ces électrodes sont moins attaquables par l'acide de l'électrolyte, que celles en plomb seul.

Aux alliages de plomb, le thallium communique une résistance plus grande à la déformation et l'on constitue un « alliage pour coussinets », supérieur aux meilleurs alliages plombiques à l'étain avec 8 % de thallium, 5 % d'étain, 15 % d'antimoine et 72 % de plomb.

En alliant à l'« argent » 10 à 22 % de thallium, on le rend, selon le brevet Eng. P. 297.665 de l'I. G. Farbenindustrie, « très résistant » à l'attaque par l'acide chlorhydrique dilué ou concentré.

Des objets en alliages d'argent avec le thallium conservent leur éclat et ne brunissent pas comme le fait l'argent pur.

Un alliage analogue internissable de 0,3-18,0 % de thallium, 0,3-20 % d'aluminium et 78 % au moins d'argent, est protégé par le brevet U. S. P. 1.863.612.

Les Pigments au Thallium leurs propriétés et emplois

En « verrerie », une petite addition de thallium provoque des colorations profondes, opaques, noires ou brunes. L'oxyde de thallium colore le flint en jaune-verdâtre. Les verres au thallium sont plus réfringents que ceux au plomb et donnent de meilleures « gemmes artificielles ».

Les « pigments au thallium » sont insensibles à l'hydrogène sulfuré. Le jaune-orangé, le rouge-orangé et le brun-orangé au thallium sont solides à la lumière. Ils sont brillants et don-

nent des couleurs pour peintres quelque peu chères. Pour obtenir un pigment jaune-citron, on verse une solution étendue froide de nitrate thalleux dans une solution étendue froide de chromate de potassium additionnée d'ammoniaque et l'on mélange le précipité avec de l'alumine. En mélangeant une solution froide de nitrate thalleux à une solution chaude de chromate de potassium, on obtient un pigment jaune-pâle. Un jaune foncé s'obtient par réaction entre le nitrate thalleux et un mélange de 2 p. de chromate de potassium avec 1 p. de bichromate de potassium, tandis qu'un mélange de parties égales de ces chromates donne un jaune orangé.

Un jaune moyen résulte de l'action d'ammoniaque très étendue sur le pigment jaune-orangé et un pigment rouge-orangé se prépare par réaction entre des solutions chaudes de nitrate thalleux et de bichromate de potassium.

Enfin, d'après le brevet Eng. P. 279.500 de Egerton, on rend « antidétonante l'essence de pétrole », en y dissolvant un composé soluble de thallium ou en y mettant en suspension un composé insoluble.

G. C.

(Revue des Produits Chimiques)

FICHES TECHNIQUES

Identification des éthers sels phtaliques dans les huiles essentielles. — T. Pavolini. — Riv. ital. Essen. Prof., 1932, t. XIV, p. 250.

Pour identifier les éthers phtaliques, on évapore le parfum au bain-marie jusqu'à disparition complète d'odeur et on détermine la densité, l'indice de réfraction, la solubilité et l'indice d'éther du résidu obtenu.

Les éthers sels phtaliques et succiniques réagissent avec SO^4KH avec sublimation de l'anhydride, mais on peut distinguer ces deux types d'éthers car les premiers par réaction avec les phénols donnent des substances colorées.

On trouvera également dans l'original la description d'autres réactions permettant de caractériser les éthers phtaliques.

***

Huile essentielle de Salvia Sclarea L. — B. N. Rutovski et K. A. Gusseva. — Riechstoffind., t. VII, pp. 65 et 78, 1932.

L'essence recueillie en traitant des plantes récoltées dans l'Asie centrale avec un rendement de 0,06 à 0,33 % possède les caractéristiques suivantes :

d_{20} = 0,891 à 0,931 — αd = —4°5 à —39°, $n^{20}d$ = 1,4577 à 1,4826, indice d'acide 0,1 à 12,7, indice d'éther 101,8 à 215,6 (après acétylation 105,7 à 230,8).

L'essence provenant des feuilles qui est obtenue avec un rendement de 0,06 % possèdent les constantes suivantes :

d = 0,8974, α = —57°92, n = 1,4797, I. A. : 0,77 — I. E. : 100,48, I. E. après acétylation : 133,82.

Celles des plantes en fleurs (rendement 0,07 à 0,1 %) :

d = 0,896-0,927, α : —19 à —50°, n : 1,4625 à 1,4905, I. A. : 1,1 à 1,2, I. E. : 94 à 149, 2.

On a constaté la présence dans ces différents échantillons d'essence des produits suivants : acide acétique, l-linalol, l-nerolidol et un sesquiterpène ressemblant au β santalène.

***

Méthode rapide pour le dosage des huiles essentielles. — P. Valaer. — Spice Mill, t. LV, p. 1410, 1932.

Cette méthode peut être appliquée à tous les extraits renfermant des essences, sauf les essences de cannelle, de cassis, de clou de girofle et d'amandes.

On place 10 cm³ de l'échantillon dans un flacon de Babcock (pour les échantillons renfermant plus de 5 % d'essence, on n'utilise que 5 cm³ d'échantillon). On ajoute 2,5 cm³ d'un mélange d'huile minérale (1 p. d'huile minérale U. S. P. et 1 p. de kérosène exempt d'eau), 1 cm³ d'acide chlorhydrique dilué de son volume d'eau et on remplit jusqu'à épaulement au moyen d'une solution saturée de $MgSO^4$.

On agite pendant 3 minutes et on ajoute une nouvelle quantité de solution saline pour élever le niveau dans le col gradué du flacon. On centrifuge pendant 10 minutes à une grande vitesse et on lit la hauteur d'huile dans la partie graduée du flacon. On retranche la quantité d'huile minérale et on multiplie par 2 pour obtenir le pourcentage en volume (lorsqu'on est parti d'une prise de 10 cm³).

Pour l'analyse des extraits de cannelle, de cassis et de clou de girofle, après avoir placé l'échantillon dans le flacon, on élimine la totalité de l'alcool en faisant passer un courant d'air dans le liquide. On ajoute alors 1 cm³ du mélange d'huile minérale et opère comme il a été dit plus haut.

Propriétés diélectriques des huiles essentielles en relation avec leur constitution et leur composition. — T. G. Kovalev et N. V. Illarionov. — J. pr. chem., 1932, t. CXXXV, p. 305.

La mesure des constantes diélectriques des huiles essentielles est recommandée par les auteurs comme un moyen de déceler certains de leurs constituants. Cette constante diélectrique est en effet susceptible de varier suivant les échantillons dans de très grandes proportions.

On trouvera des données numériques montrant l'influence de la lumière solaire et de l'air, de la lumière solaire seule, de l'air, de l'humidité sur les constantes diélectriques et autres propriétés des essences suivantes :

Essence d'anis russe, essence de menthe poivrée russe, essence de lavande, essence de citronelle italienne, essence de térébenthine russe (purifiée et non purifiée), essence de bergamote italienne, essence de cassie, essence de clou de girofle, essence de bois de santal, essence d'eucalyptus.

***

Carvi. — W. J. Strazewick. — Wiadomosci Farm., t. 60, pp. 285, 299, 315, 1933.

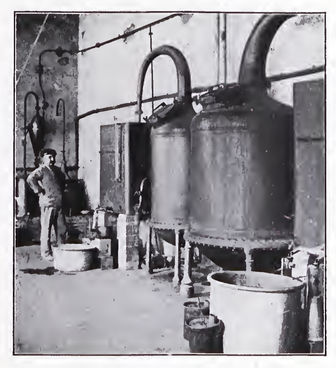
La teneur en essence du carvi polonais sauvage est de 4,15 à 6,20 % (l'essence contient de 50 à 58 % de carvone) les graines cultivées renferment 4 à 4,80 % d'essence et cette dernière contient 52,7 à 57,4 % de carvone. Les graines de cumin ont une richesse en essence et en carvone qui varie dans les proportions suivantes suivant l'origine de la graine : Hollande sauvage 5,72 à 6,72, cultivée 3,75 à 6,53 % (carvone 47 à 54,5 %), Norvège sauvage 5 à 6,50 % (55,5 %), Russie sauvage 3,20 à 3,60 % (47 à 50 %), Roumanie sauvage 3,86 (65,1 %) ,cultivée 3,26 à 5,23 (61,6 à 65,3), Suède sauvage 4,00 à 6,50 % (55 %).

Les Récoltes de Fleurs à Grasse

La récolte des fleurs d'oranger a été encore plus faible qu'on ne le prévoyait. Les syndicats de producteurs et de parfumeurs s'étaient heureusement mis d'accord préalablement en fixant le prix de la fleur à 2,75 le kilog, prix de base révisable dans le cas où la récolte aurait été supérieure aux prévisions. Mais le tonnage de 640.000 kilogs qui avait été prévu n'a pas été atteint : la récolte a été fortement déficitaire et un certain nombre de contrats de priorité n'ont été couverts que de justesse. On attribue cette diminution sensible non seulement aux conditions atmosphériques, mais encore à la taille très courte qu'on a fait subir aux orangers dans l'intention de laisser la lumière atteindre le sol sous-jacent pour y permettre des cultures intercalaires de plantes potagères.



Une vue de Grasse





Distillation de la fleur d'oranger. Usine J. Gazignaire



Les orangers des gorges du Loup

Quoiqu'il en soit, le prix de 2 fr. 75 a été pratiqué pour la fleur d'oranger ce qui met le néroli à 3.000 francs le kilog, premier coût, la quantité de cette essence plus faible étant encore que l'an passé, sans aucun stock en magasin.

La récolte de rose a été également faible, et le prix a été fixé à 3 fr. 10 le kilog. Le prix de l'absolue de rose sera donc, en proportion d'environ 4.500 francs premier coût.

Le marché du jasmin est très ferme.

Les stocks de lavande et d'aspic s'épuisent, les cours restent fermes et les distillateurs ont l'espoir de voir les prix se maintenir élevés à la prochaine récolte.



Cueillette de la fleur d'oranger



Culture de Lavandes dans le Vaucluse

MACHINES A ÉTIQUETER

L'Industrie de la parfumerie moins que tout autre n'échappe à la nécessité d'adopter pour le conditionnement de ses produits des présentations modernes répondant aux goûts et aux besoins du jour et dont le prix soit aussi réduit que possible.

Dans cette recherche de présentation esthétique et originale, susceptible de définir et imposer une marque, il est une question qui préoccupe tous les parfumeurs qui ont une indication, un nom, une référence, à faire figurer sur leurs produits, c'est celle du collage de l'étiquette.

L'étiquette ! Combien y en a-t-il de disgracieuses, masquant les objets, se décollant, mal coupées, mal placées, qui font jeter immédiatement le discrédit sur la marque et la maison qui la présente... Et puis, que de temps passé pour coller ces mouches sur des objets de toutes formes et de toutes dimensions, augmentant considérablement le prix de revient !...

Que d'ingéniosité déployée pour améliorer ce collage, pour faire adhérer le papier sur des surfaces lisses comme le fer blanc, la galalithe, etc....

Il est pourtant un procédé bien simple qui évite tous ces ennuis. Il consiste à supprimer ces étiquettes. Mais alors, comment apposer la marque qui devient de plus en plus indispensable ?... Simplement par impression directe sur les objets et duits de ces marques, noms et références nécessaires ; on conserve ainsi aux produits leur originalité propre tout en y faisant figurer d'une manière commode les inscriptions indispensables.

De petites machines françaises, les Machines Dubuit, permettent d'atteindre ce résultat. Elles permettent avec une finesse d'impression sans égale, une netteté incomparable, de marquer tout texte, tout dessin, sur toute nature de surface (fer blanc, verre, porcelaine, boîtes aluminium, etc...) et quelle que soit la forme de l'objet à marquer, cylindrique, plane, ovoïde, etc... cela à un prix extrêmement bas, sans diminuer, mieux, en augmentant le fini de l'article.

C'est sur le procédé de report, dit offset, procédé qui permet aujourd'hui à l'imprimerie ses superbes tirages, que sont basées ces machines.

Au lieu d'appliquer directement le cliché encré sur le papier, on imprime sur un support auxiliaire de gélatine ou de caoutchouc et c'est sur ce support que l'on vient appliquer la surface à imprimer.

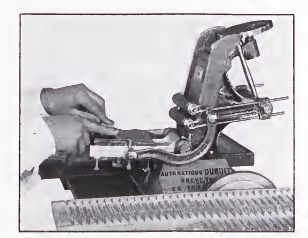
Les Machines Dubuit emploient comme support auxiliaire un tampon de gélatine qui permet d'imprimer directement sur toute la surface, même si elle n'est pas plane : on peut par exemple imprimer facilement des surfaces sphériques sur lesquelles le collage d'une étiquette est impossible.

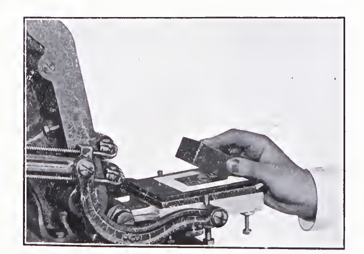
Les Machines Dubuit se font en plusieurs modèles qui permettent d'imprimer depuis l'ampoule de 1 cc, jusqu'aux boîtes de 19 cc. de circonférence ; elles fonctionnent soit à main ; soit automatiquement et par là s'adaptent à toutes les productions.

L'Automatique Dubuit, brevetée en tous pays, a déjà suscité des contrefaçons étrangères contre lesquelles les industriels français doivent être mis en garde. Ce dispositif permet de tripler le rendement de la machine à main ; tout en diminuant énormément la fatigue de l'ouvrière : il permet donc de donner de grands rendements et de faibles prix de revient.

Avec l'Automatique Dubuit, l'ouvrière n'a plus qu'un seul mouvement à faire pour imprimer chaque objet, l'encrage des rouleaux, l'impression du tampon de gélatine sur le cliché, sont autant d'opérations qui se font automatiquement.

De plus l'ouvrière est alors obligée de suivre la cadence de la machine sans pouvoir être distraite : son rendement personnel se trouve ainsi



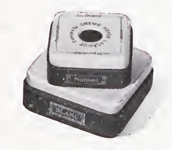


Emplois de la machine à étiqueter

augmenté et s'ajoute à celui déjà considérable de la machine elle-même.

La cadence de la machine est adaptée au travail à faire. Elle peut d'ailleurs fonctionner à quatre vitesses différentes. A titre d'exemple une ouvrière moyenne peut facilement, à l'aide de l'Automatique Dubuit, imprimer 1500 à 1800 ampoules de 5 cc. à l'heure, l'impression comportant deux ou trois lignes.

Il est peu de problèmes de collage d'étiquettes que ces machines ne permettent de résoudre d'une manière élégante.

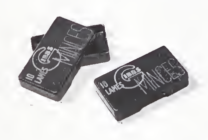


Sur les boîtes de poudre il est nécessaire de faire figurer la teinte de la poudre qu'elles renferment ; des étiquettes vont enlaidir cette boîte, la colle va la tacher et il faudra beaucoup de monde pour faire 10.000 boîtes par jour ; avec la Machine Dubuit une seule ouvrière imprimera sur ce nombre de boîtes le texte désiré, d'une manière propre, parfaite et à un prix de revient trois fois moindre.

Sur les flacons de lotions ou autres vous faites figurer des étiquettes en cellophane imprimées qui vous coûtent fort cher et dont le collage est une chose très délicate ne pouvant être fait que par des ouvrières expérimentées. Avec la Machine Dubuit vous obtiendrez à l'aide de repérages très simples, très précis, une



impression toujours à la même place, d'une finesse beaucoup plus grande et une ouvrière inexpérimentée vous donnera de suite trois fois plus d'impressions que d'étiquettes collées.



Enfin il est des surfaces comme celles de la matière moulée sur lesquelles il est impossible de faire tenir une étiquette quelconque, c'est le cas des étuis bakélite ou des bouchons sur lesquels on fait figurer les monogrammes. Là encore les Machines Dubuit vont vous donner des impressions parfaites, élégantes, donnant à votre conditionnement un fini extrêmement moderne.

Sur vos étuis de rouge à lèvres en métal, vos pots de crème en verre, vos capes en gélatine, les Machines Dubuit permettront de faire des impressions quelle que soit la forme compliquée de ces surfaces, polygonale, ovoïde, ou absolument quelconque comme c'est le cas pour les capes qui recouvrent un flacon de parfum et cela toujours avec une grande netteté et exactement à l'endroit où vous le désirez.



Ce court exposé nous a montré la diversité d'emploi de ces machines qui, de conception moderne, sont d'un prix plus qu'abordable parce que d'une construction rationnelle s'inspirant des progrès de la technique moderne dans le domaine mécanique.

Les Machines Dubuit, donnant des impressions d'une précision et d'une netteté remarquables sont silencieuses, rapides dans leur travail, singulièrement souples puisqu'elles s'adaptent instantanément à l'impression des flacons, des boîtes carton, des étuis à rouge etc....

Les Machines Dubuit sont des machines françaises qui permettront à tous les chefs d'entreprises soucieux du renom de leurs produits, de diminuer leurs prix de revient, d'augmenter leur rendement, d'obtenir des produits irréprochables par leur élégance, en un mot d'obtenir des produits modernes.

BREVETS

B. F. 744.917. — **Tube automatique pour bâtons de rouge à lèvres.** — D. de Filippi. — 12 octobre 1932.

L'invention a pour objet de mainten r automatiquement le bâton de rouge à lèvres toujours à la même hauteur convenable jusqu'à son usure totale.

***

Add. 41.832 au B. F. 726.101. — **Diffuseur de parfum par chauffage électrique.** — L. M. Blaise. — 29 avril 1932.

Perfectionnement au brevet principal, caractérisé par une disposition spéciale de la mèche et du chauffage de celle-ci, évitant l'encrassement de la mèche et permettant l'emploi d'une longue spirale de résistance.

B. An. 383.005. — **Lotion.** — M. E. R Dewhurst et Glasspool. — 3 octobre 1931.

Lotion constituée par un mélange d'eau de rose et de sucre. On mélange 5 onces d'eau de rose et 3 onces de sucre, on porte lentement au point d'ébullition et met en bouteille. On peut ajouter au mélange de l'alcool absolu, de l'essence de violette ou d'autres parfums.

Sur la qualité de l'essence de Citronnelle de Java [1]

Quand le Musée commercial demanda des renseignements sur l'essence de citronnelle obtenue à Java, le laboratoire d'analyses, de Buitenzorg, donna une simple indication, d'après l'analyse faite par le Prof. Zimmermann.

Voici d'abord quelques observations sur les propriétés physiques de l'essence : pas de règles bien établies, pas de chiffres fixes.

Poids spécifique à 15° = 0,881 à 0,901.

Indice de réfraction à 20° = 1,463 - 1,475.

Déviation polarimétrique = à gauche, 4°.

L'essence de citronnelle normale contient soit en plus soit en moins 85 % de géraniol et 35 % de citronnellal.

La quantité de citronnellal, contenue dans l'essence de citronnelle, a une grande influence sur ses propriétés physiques :

48 % de citronnellal : poids spécifique = 0,8826 ; réfraction, 1,4661.

57 % de citronnellal : poids spécifique = 0,8798 ; réfraction, 1,4651.

100 % de citronnellal : poids spécifique = 0,8540 ; réfraction, 1,4485.

Cette dernière analyse se rapporte à l'essence normale généralement, les essences marchandes de Java s'écartent un peu de ces chiffres et sont différentes suivant les pays. Leur couleur varie du jaune clair au brun ; leur odeur rappelle toujours celle du citron.

L'essence de citronnelle est souvent falsifiée avec la graisse de coco.

Par le procédé du Prof. Zimmermann — addition d'alcool pur et refroidissement — on peut facilement constater la présence de graisse de coco.

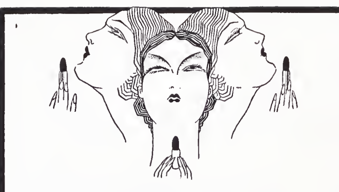
C. C.



Lignes de citronelle servant d'abri à d'autres cultures, domaine de la Malvarose à Valence (Espagne)

---

(1) **Berichten vander afdeeling Handelsmuseum van de Kon. Koloniaal Institut, n° 72, 1932.** Rapports de l'Institut colonial royal-Section du Musée Commercial.



"VIROFIX"
LE ROUGE A LEVRES
INDELEBILE
TRANSPARENT
PARIS NON GRAS FRANCE

PARFUMERIE AMOS

19, Rue Saint-Isaure — PARIS (18e)
Téléphone : Montmartre 82-06

Le Spécialiste des Fards Modernes



Laboratoires SIBOREL

Ingénieurs-Chimistes

36, Rue Eugène-Carrière — PARIS (XVIIIe)

Téléph, : MARCADET 30-25

ETUDE et FABRICATION de PRODUITS de BEAUTÉ

EXPORTATION D'HUILES ESSENTIELLES

GÉRANIUM D'ALGÉRIE

Eucalyptus - Menthe Pouliot - Thym - Cyprès

FEUILLES DE VERVEINE

Ancienne Maison Joseph BITOUN & Fils

Georges BITOUN Sr

Télégrammes : Bitoun-Boufarik

BOUFARIK (Algérie)

Toutes nos essences sont garanties pures et d'origine.

EMAIL PLASTIQUE

POUR LES ONGLES
TOUTES TEINTES
— PERLE FINE —
BRILLANT - PLASTICITÉ - DURÉE

VENDU EN VRAC OU CONDITIONNÉ

PRIX TRÈS INTÉRESSANTS

Echantillons gratuits sur demande

FABRIQUE SPÉCIALE DE

PRODUITS DE PARFUMERIE ET DE BEAUTÉ

COMMISSION EN VRAC ET CONDITIONNÉS EXPORTATION

Poudres de Riz, Crèmes de Beauté, Poudres de Riz compactes, Rouges et Fards compacts, Pastels pour Paupières, Crayons pour les Lèvres, Crayons pour les Yeux, Beauté des Yeux pour Cils et Sourcils, Produits pour les Ongles etc.

Conditionnement à la Marque du Client

A. BARTHÉLEMY, 8, Rue de Rouen, 8, COURBEVOIE (Seine)

Téléphone Courbevoie 0-62 — Chèques postaux Paris 1er, c/o N° 504.04
Télégrammes : Amicy-Courbevoie

Le Dépérissement des Lavanderaies

Nous avons prélevé plusieurs échantillons de terre, dans différentes régions, dans des plantations saines et dépérissantes... D'après l'analyse, les terres n°s 1 et 2 (Saillans), et 4 (Aix-en-Diois) se classent comme peu perméables (chiffres égaux ou inférieurs à 1), correspondant, toute chose égale d'ailleurs à un mauvais état de la lavanderaie. Il est bien entendu qu'il ne s'agit que d'une constatation sur quelques terres, mais elle vient s'ajouter aux autres observations relevées au cours de notre enquête et confirme les quelques conclusions que nous formulons.

Examen des plants. — L'étude des champignons observés sur la lavande et de leur rôle respectif est à peine ébauchée à l'heure actuelle. Si nous croyons devoir consigner ici les résultats des premières observations que nous avons eu l'occasion de faire, sans en tirer de conclusions formelles encore, c'est que l'examen de nombreux plants de lavande, sains ou malades, tant « in situ » qu'au laboratoire, ne nous ont pas donné l'impression, comme nous l'avons vu plus haut, que les dépérissements affectant les lavanderaies puissent être mis uniquement sur le compte d'un parasite. Il nous paraît même beaucoup plus probable que la plupart des champignons dont nous avons eu parfois l'occasion de constater la présence sur les racines ou au collet des plantes mortes ou malades, sont des saprophytes, tout au plus des parasites de faiblesse. Si nous en exceptions un cas, dû nettement à Armillariella mellea Vahl, (Patouillard), parfaftement caractérisé, observé à Jouques, sur Lavandin, en 1929 et 1932, à l'emplacement d'un verger d'amandiers, puis d'une vigne morte jadis successivement du Pourridie, les dépérissements que nous avons eu l'occasion d'étudier ne se présentent pas en taches d'huile avec évolution de la maladie d'autant moins avancée que l'on s'éloigne davantage du centre de la tache, comme c'est généralement le cas quand il y a attaque d'un parasite souterrain (Armilliaire, Rhizoctone par exemple). La mortalité, au contraire, se produit le plus souvent d'une manière tout à fait discontinue, comme nous l'avons déjà fait remarquer plus haut : des plantes mortes ou gravement malades étant voisines de plantes poussant encore très vigoureuses.

Sur la lavande, le dépérissement affecte le plus souvent une allure lente : ce sont les rameaux les plus anciens qui meurent les premiers et sont fréquemment remplacés par les rejets se formant en abondance au voisinage du collet. Un plant de lavande dépérissant présente ainsi, à côté des rameaux déjà morts, d'autres rameaux souffreteux et des rameaux généralement plus jeunes encore parfaitement sains et vigoureux, d'où l'importance du recépage. L'examen de la souche ou de la racine principale pivotante montre des régions encore saines correspondant aux rameaux vivants, et des régions mortes et brunies correspondant aux rameaux desséchés. Les régions mortes ont souvent tendance à éclater, phénomène probablement d'origine purement physique, et se séparant ainsi parfois des parties restées vivantes. Puis elles se déliquéfient, le bois perdant toute consistance et se transformant en une charpie blanche se désagrégeant très facilement sous la pression du doigt, sous l'action d'organismes très vraisemblablement saprophytes.

Organismes observés. — Le 30 juin 1932, Chevalier avait constaté au collet de plantes de lavande dépérissantes récoltées dans une plantation du Plan d'Aups, vers 750 mètres d'altitude, à proximité de l'hôtellerie de la célèbre grotte, la présence de carcophores d'un champignon que Patouillard croyait devoir rapporter à l'espèce Pholita praecox (Pers) Quelet. Le développement de cette Agaricinée semblait être lié, pour Chevalier, à l'existence d'un Pourridié à la surface de grosses racines fendillées.

Nous avons eu à plusieurs reprises l'occasion de constater également, tant dans le massif de la Sainte-Beaume (observations des 7 août et 18 octobre 1932), que dans les Diois, la présence des filaments blancs d'un Hymenomycète au collet et sur les racines de lavandes mortes ou dépérissantes formant un feutrage sous l'écorce. Mais, malgré d'actives recherches, nous n'avons pu observer encore la présence concomitante de carcophores. Nous serons donc naturellement très réservés sur l'identité de ce champignon et même sur son rôle éventuel. S'il est parfois un parasite réellement actif, ses attaques ne nous semblent en tous cas constituer qu'un cas particulier de dépérissement. Nous ajouterons que n'ayant pas retrouvé à la Sainte-Beaume, à proximité de l'Hôtellerie, les plantations de Chevalier, plantations disparues depuis quelques années, nous avons orienté nos recherches dans ce massif sur les peuplements spontanés, situés au nord et au sud de la route allant de Gemenos à Nans-les-Pins, en traversant le massif montagneux, de part et d'autre de l'Hôtellerie. Notre insuccès peut tenir à l'époque trop tardive où nous avons commencé à opérer (7 août) ; il peut être aussi en relation avec le fait que les lavandes examinées se trouvaient toutes dans des terrains en pente, alors que celles observées par Chevalier étaient plantées dans une sorte de bas-fond.

Indépendamment d'un mycelium blanc, nous avons aussi remarqué parfois dans le massif de la Sainte-

Beaume (lavande spontanée) un autre Hymenomycète, mais à hyphes fauves, se développant abondamment au collet ou dans les racines, entre le bois et l'écorce ou entre les feuilles et l'écorce.

Dans le même massif, notre attention a été attirée également par la présence des carpophores d'un champignon sur l'écorce du collet ou des rameaux, tant morts que vivants, non seulement de la lavande, mais également du thym et de la sariette.

Mais nous ne pensons pas qu'il s'agisse là d'un parasite, son développement s'opérant tout en surface. D'autre part, nous avons remarqué également sa présence sur une feuille desséchée d'Acer monspessulanum L. tombée sur le sol au voisinage immédiat du collet d'un plant de lavande portant ces carpophores, fait qui dénote déjà une tendance très marquée de cet organisme à se développer en simple saprophyte.

En 1929, à l'automne, à Jouques, sur des lavandes mortes ou dans un état de dépérissement très avancé, nous constations la présence sous l'écorce d'un fin réseau de filaments myciliens blancs appartenant à un champignon formant de nombreux sclérotes très petits, mais dont nous n'avons pu observer de fructifications conidiennes.

A la même époque, sur des lavandes limonées ou plantées à la cheville, nous observions à la base des tiges le développement abondant d'une moisissure blanche fructifiant abondamment que, sur la vue d'une préparation microscopique, M. Arnaud pensait devoir rapporter au genre Trichoderma. Nous n'avons pas eu l'occasion de retrouver ce champignon par la suite, mais étant donné l'état de décomposition assez avancée des échantillons, lors de nos observations, nous avons eu nettement l'impression alors qu'il agissait là encore d'un saprophyte.

CONCLUSIONS

Les observations que nous avons faites au cours de cette étude, tant sur place qu'au laboratoire, semblent prouver que la culture de lavande (lavandula vera) n'est pas aussi facile qu'on aurait tendance à le croire.

La perspective de gros bénéfices, par suite des hauts prix atteints après la guerre par l'essence de lavande, avait poussé certains cultivateurs à étendre la culture de cette plante à parfum sans se préoccuper de certaines conditions primordiales. C'est alors qu'on a constaté, au bout de peu de temps, un dépérissement général des plantations de lavande. En réalité, il n'y a pas lieu de pousser un cri d'alarme. Hormis quelques cas isolés d'attaques par des cryptogames dont l'étude se poursuit, le dépérissement en question ne nous paraît pas d'ordre parasitaire et n'intéresse pas les anciens centres de production. C'est la conséquence de la négligence ou le plus souvent de l'ignorance des producteurs de lavande, qui ont voulu étendre cette culture là où elle n'aurait jamais dû se trouver. Si les contrées méditerranéennes sont des régions privilégiées pour les plantes à parfum, c'est que la nature, en effet, y a réuni toutes les conditions de prospérité pour ces végétaux producteurs d'huiles essentielles.

Il importe donc, en ce qui concerne la culture de la lavande vraie, si l'on veut obtenir de bons résultats, de respecter justement toutes ces conditions que nous avons pu mettre en évidence au cours de cette étude, c'est-à-dire :

1° **Les facteurs naturels :** l'altitude, l'exposition, la situation géographique, le climat local et la composition physique du sol ;

2° **Les facteurs culturaux :** les semis, le mode de plantation, les binages, les sarclages et les récépages.

Parmi ces facteurs, les plus importants, à notre avis, sont : **l'exposition, la nature physique du sol et le mode de plantation.**

En résumé, l'aire de production de la lavande vraie est restreinte et cette plante n'est réellement à sa place, comme nous l'avons constaté dans chaque région, que dans des terrains bien situés, d'une exposition déterminée, au nord ou sur des plateaux bien découverts (silico-calcaire, perméable, souple, ni trop chaud, ni trop humide). La lavande prospère sans aléa si l'on suit une technique culturale appropriée, telle que nous l'avons vue, soit à Jouques (chez M. Rouvière), soit à Sault (chez M. Fournel-Gardiol).

Nous souhaitons que les producteurs de lavande qui ont toujours suivi ces directives avec succès, voient sous peu s'opérer un relèvement des prix de l'essence, actuellement tombés véritablement trop bas pour leur permettre de retirer équitablement quelque bénéfice d'une culture souvent ingrate.

J. BORDAS, Ph. JOESSEL
et Et. ANRÈS,
de la Station d'Agronomie
d'Avignon.

*
* *

Nous avons reçu d'un abonné la note suivante :

M. Bordas nous dit que la lavande a été, mais à tort, portée dans des pays qui ne sont point du tout les siens : c'est très exact.

Quant aux maladies parasitaires, nous avons reçu ici un parasite qui nous était inconnu avant cette extension. Ce parasite coupe les épis, file un cocon et sa chenille a deux ou trois mm. de long ; la femelle dépose ses œufs en août sous l'écorce exfoliacée des vieilles plantes et les œufs éclosent en juin : c'est la Sophronie humelle Ténéide parente de la Pyrale de la vigne.

Nos lavanderaies sont aussi très éprouvées par l'attaque du champignon cryptogame le Pourridié. Enfin, il m'a été signalé un petit ver qui ronge la racine pivotante, mais que je n'ai pas encore eu l'occasion de rencontrer.

Auguste ESTELLON.
à Eourres (H.-A.)

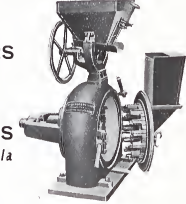


MALAXEURS POUR CRÊMES

PATES DENTIFRICES

BROYEURS-
-TAMISEURS
pour toutes poudres

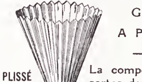
TAMISEURS -
- MÉLANGEURS
combinés, à préparer la poudre de riz, etc.



Wm. GARDNER
& SONS LTD
GLOUCESTER

ÉTABLISSEMENTS
Ubaldo Triaca
INSTALLATIONS INDUSTRIELLES
PARIS
46 Rue de Naples VIIIe

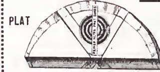
LES PAPIERS-FILTRES PRAT-DUMAS



PLISSÉ

GRIS ET BLANCS
A PLAT ET PLISSÉS

La composition de nos diverses sortes de papiers filtres, varie suivant la nature du liquide à filtrer.



PLAT

FILTRES
PRAT-DUMAS
POUR ANALYSES

PRAT-DUMAS & Cie, Inventeurs
à COUZE-SAINT-FRONT (Dordogne, France)

Registre du Commerce de Bergerac, N 1674

LISTE de nos
FICHES TECHNIQUES
Gratis sur simple demande

ESSENCE GARANTIE PURE ET NATURELLE
d'AIGUILLES de PIN
de Sibérie

Philipp MUHSAM, A.G. Berlin S.W. 68

AGENT POUR LA FRANCE
Société POUJOULE Frères

Téléphone : Botzaris 24-40
4, Bd St-Martin, PARIS

ESSENCE DE SANTAL D'AUSTRALIE (Codex)

(Santalum Spicatum) Garantie Pure

Distillée par PLAIMAR Ltd, PERTH (Australie Occ.)

BEFORE OPENING THIS CONTAINER SEE THAT THE SEAL IS UNBROKEN — PLAIMAR (REGD) TRADE MARK

Essence reconnue par ses qualités thérapeutiques
Le fixateur à l'arome doux et agréable

LIMITES DE L'ANALYSE

Densité à + 15°......	0.968 à 0.972	Codex français
Alcool (en Santalol)...	90 % à 95 %	
Solubilité.........	1 dans 3 à 6 vol.	
Déviation polarimétrique	- 3° à - 9°	

Déviation polarimétrique pour la qualité "Standard" - 8°
" " " "Spéciale". - 15°

"PLAIMAR : Otto de Boronia- Araucaria- Eucalyptus - etc"

Pour renseignements, s'adresser aux Agents Généraux :
Etabl. PLAISTOWE, 11 bis, rue Volney, Paris (2e) MAXWELL, PLAISTOWE & Co Ltd
22A College Hill, Londres E. C. 4. Huiles essentielles, Matières premières, Produits chimiques

---

Seul Fabricant : Nahrmittelfabrik Julius PENNER A. G. - Berlin

sont :
NEUTRES
INODORES
INSIPIDES
INOFFENSIFS

NIPAGINE - NIPASOL - NIPABENZYLE
ANTISEPTIQUES
Agents Conservateurs brevetés pour tous Produits cosmétiques
Agent Dépositaire : E. LEHRNER, 22, Square Alboni, PARIS (16e) - Téléphone : Auteuil 34-81

préservent de :
MOISISSURE
FERMENTATION
RANCISSURE
LIQUÉFACTION

MATIÈRES COLORANTES
Drogueries

COLORANTS SPÉCIAUX
Matières premières p. Parfumeries-Savonneries

Ancienne Maison Th. GRANGE
Fondée en 1871
Etablissements Th. GRANGE & L. PARENT
54, Rue des Francs-Bourgeois - PARIS (3e)
Téléphone : Archives 46-90

Tous Colorants Solubles
Corps gras

Produits inoffensifs
pour Denrées Alimentaires

LE TRAITÉ FRANCO-PORTUGAIS

Le mois de mars s'est terminé sur une excellente nouvelle.

Dans ce bulletin nous nous étions, à plusieurs reprises, élevés contre les lenteurs exaspérantes des négociations Franco-Portugaises et les procédés parfois brutaux dont nos Pouvoirs Publics avaient usé à l'égard du Portugal, un des pays les plus francophiles d'Europe et qui compte de profondes sympathies dans notre ville.

Le traité Franco-Portugais a mis fin aux erreurs antérieures ; aussi souhaitons-nous de tout cœur que ces relations soient définitivement réglées par cette convention faite sous le signe de l'amitié et de la confiance réciproque. Nos grandes industries locales si douloureusement touchées par la crise pourront à nouveau prospecter ce marché.

Voici une analyse de cet accord :

Clauses mutuelles

Les deux nations séviront avec rigueur contre toutes fausses appellations d'origine, même si elles étaient accompagnées de mot comme « type, genre, façon ». Cette clause est destinée à favoriser la viticulture des deux Pays.

En outre, les deux puissances se garantissent mutuellement la clause de la nation la plus favorisée et toutes ses conséquences en matière de contrats de navigation, de fiscalité, etc..

Ce traité a une durée d'un an avec préavis de 2 mois. En période de prolongation, c'est-à-dire l'année terminée, il pourra être dénoncé à tout moment moyennant un préavis de 3 mois.

Clauses en faveur du Portugal

Le Portugal a obtenu ce qu'il désirait, c'est-à-dire des contingents raisonnables et l'abolition de surtaxes douanières prohibitives :

1° Les vins ordinaires et moûts portugais représenteront 4 % du contingent global fixé par campagne ;

2° Les vins de liqueur (Porto, Madère et autres) pourront être importés en France à raison de 145.000 hectos ;

3° Le Portugal a un contingent garanti pour ses sardines. Il est fixé sur celui de 1932. Il représente 78,44 % du total de nos importations.

4° Les bouchons de liège et les conserves portugaises bénéficieront de la taxe d'importation de 2 % au lieu de 6 %.

5° La surtaxe de change de 20 %, applicable aux produits portugais, disparaît.

6° Enfin, le Portugal obtient la suppression de la surtaxe douanière de 8 francs par litre ou par bouteille de vins de liqueur et un abaissement de la taxe de licence d'importation sur les sardines ramenée de 80 à 50 francs.

Clauses en faveur de la France

Elles sont très importantes :

1° Désormais la surtaxe discriminatoire de 20 % ad valorem (décret 22805, du 7 juillet 1933), frappant les produits français, disparaît.

2° Les augmentations de droits prévus dans le décret portugais du 16 mai 1933, et qui visaient spécialement de nombreux produits français repris par leur marque (autos et parfumerie notamment), sont abrogés.

3° La taxe additionnelle de 20 % sur les droits de douane en vigueur est abaissée à 5 % pour les marchandises ci-après, qui intéressent spécialement notre région :

Art. 317.	Huiles essentielles naturelles ou artificielles et produits odorants extraits des essences, ainsi qu'autres produits non dénommés pour la parfumerie............	le kilo net	Escudo or	1 »
— 410.	Fils de soie	—	—	0 60
— 412.	Rubans et galons de soie pure où la soie domine d'une façon apparente à la surface du tissu................	—	—	13 »
— 418.	Velours, peluches ou tissus veloutés non dénommés, purs ou mélangés	—	—	13 »
— 419.	Tissus non dénommés : de soie pure ou contenant moins de 2 % en poids d'autres fibres	—	—	15 50
— 425.	Châles, fichus, mantilles, voiles et écharpes de soie pure où la soie domine d'une façon apparente à la surface du tissu	—	—	15 »
— 1045.	Médicaments : néosalvarsan, salvan, sulfarsenol et autres produits arsenicaux ayant la même application ; insuline, sanicrisine, alocrisine et autres, sel d'or pour le traitement de la tuberculose......................	10 % ad valorem		

Art. 1046. — Préparations pharmaceutiques, opothérapiques et colloïdales	25 %	—
— 1047. — Médicaments non dénommés	38 %	—
— 1048. — Sérums et vaccins organiques en récipients de toute capacité, avec ou sans aiguilles	le kilo net Escudo or	0 40

1 Escudo or = Francs Suisses 5.60.

4° Le Portugal abaisse de 50 % son tarif minimum pour les cognacs, les vins en bouteille ayant droit à une appellation d'origine et les Champagnes.

5° Les Autorités douanières portugaises dispenseront les produits pharmaceutiques de vérification, lorsque ceux-ci ayant une composition constante accompagnée du certificat délivré par le laboratoire national français et que ces mêmes produits auront fait, pendant l'année en cours, de la part du Portugal, l'objet d'un examen et d'une analyse officiels.

Nos adhérents peuvent se rendre compte du nouveau statut qui régit désormais les relations franco-portugaises. Nous devons à cette occasion exprimer notre profonde reconnaissance au Gouvernement français.

AICA.

SAVONNERIE

L'action de la lécithine dans les savons

Nous avons eu récemment l'occasion de dire quelques mots de l'emploi de la lécithine dans la fabrication des savons. Un auteur allemand vient de publier dans la revue « Seifensieder Zeitung » une étude sur l'efficacité comparée des savons de même composition contenant ou ne contenant pas de lécithine. Jusqu'ici en effet, les études qui avaient été publiées sur l'emploi de la lécithine dans la fabrication des savons donnaient bien quelques formules de base, mais restaient muettes sur les avantages que l'on pouvait retirer de la présence de lécithine dans ces produits.

Nous reproduirons ci-dessous quelques-unes des observations de cet auteur ; le pourcentage de lécithine indiqué se rapporte au poids de savon brut et non pas au poids de savon exempt d'eau. On a utilisé comme source de lécithine un produit d'origine végétale contenant 2/3 de lécithine et un tiers d'huile de soya. On a tout d'abord constaté, chose que nous avions déjà signalé que si la lécithine est ajoutée au mélange des matières grasses avant saponification, on n'observe, entre les savons lécithinés ou non, aucune différence, car il semble que la saponification entraîne une décomposition de la lécithine avec disparition des qualités de ce produit.

On a donc examiné des savons auxquels la lécithine avait été ajoutée après la saponification en vue d'étudier en particulier si au bout d'un an, il ne se produit pas de modification de la coloration du produit. Les savons contenant 2, 4 ou 6 % de lécithine ne présentent aucun changement de coloration ou aucun développement de rancidité lorsqu'ils ont été soumis à l'action des rayons émis par une lampe ultraviolette de grande puissance pendant 2 heures. La présence de lécithine semble augmenter légèrement la quantité d'eau contenue dans le savon et retenue par l'huile. L'addition d'un pourcentage de lécithine ne dépassant pas 5 % n'a pas d'action significative sur la tension superficielle ou la viscosité des solutions. Par contre la propriété de former des mousses du savon est augmentée d'environ 20 %, mais la stabilité de ces mousses est diminuée. Un point sur lequel la présence de lécithine exerce une action sensible est l'efficacité en tant qu'agent de lavage des savons et leur pouvoir émulsifiant. On a observé cette influence en opérant avec une solution renfermant 0,2 % de savon pur, concentration qui correspond d'après l'expérience à une efficacité maximum. On a déterminé le pouvoir émulsifiant de ces solutions par deux méthodes différentes :

1° En déterminant quelle est la quantité d'huile pouvant être émulsifiée pendant au moins 2 jours par 1 cm^3 de la solution aqueuse de savon.

2° Quelle est la durée d'une émulsion type, c'est-à-dire pendant combien de temps elle subsiste sans qu'il y ait séparation des phases. Cet examen a porté sur 2 types d'huiles, une huile insaponifiable comme l'hui-

le de pétrole et une huile saponifiable comme l'huile de sésame. Les résultats de l'examen sont reproduits dans le tableau ci-dessous :

dans les mêmes conditions sur les savons mous. Les résultats sont tout à fait comparables à ceux que nous venons de résumer.

	Huile de pétrole		Huile de sésame	
	Quantité émulsifiée	Stabilité en min.	Quantité émulsifiée	Stabilité en min.
Solution ordinaire de savon..	2,22 cm^3	25	3,1 cm^3	80
Solution de savon lécithiné à 5 %	3,2 cm^3	30	3,4 cm^3	90

Si on opère avec d'autres concentrations, soit plus élevées, soit plus basses, les différences sont moins nettes et doivent être imputées aux erreurs d'expérience.

D'autres essais ont été effectués

En ce qui concerne l'action physiologique de la lécithine sur les savons, celle-ci présente un grand intérêt, mais le mécanisme de ce phénomène est encore peu connu. Pendant très longtemps, on a ajouté au savon de la lécithine de jaune d'œuf et on a pu constater l'effet heureux qu'exerçait ce produit sur la peau, on peut penser qu'il doit en être de même avec la lécithine de soya.

En résumé, d'après l'auteur allemand dont nous venons de rapporter les travaux, l'addition de lécithine végétale au savon augmente son efficacité en tant qu'agent de lavage, ainsi que son pouvoir émulsifiant. Les autres propriétés physico-chimiques sont peu modifiées, en particulier la tendance au rancissement. Par addition de lécithine seule au mélange, on peut enfin sans inconvénient augmenter la teneur en matière grasse des savons.

Blanchiment de l'huile de coton

L'huile de coton est l'une des huiles les plus difficiles à blanchir parce que, outre les hauts pourcentages d'acides gras qu'elle contient, elle est chargée la plupart du temps d'impuretés diverses.

Pour décolorer l'huile de coton brute qui se présente avec une teinte noire, il sera nécessaire de procéder avant tout à la neutralisation, c'est-à-dire l'élimination des acides gras.

Cette opération se fera au moyen de soude caustique (Na O H) à une température de 95°.

En raison des impuretés considérables contenues dans cette huile, il est à conseiller de faire la neutralisation avec le pourcentage double de soude caustique de celui qui est normalement nécessaire pour la neutralisation d'une huile végétale.

Un travail avec un excès de soude caustique éliminera encore les résidus contenus dans l'huile et facilitera l'opération finale de décoloration.

Après la neutralisation, il y a lieu de séparer l'huile de la partie saponifiée, de procéder ensuite à un lavage vigoureux pour éliminer toute trace de soude et finalement on procèdera au séchage de l'huile.

Ensuite, viendra l'opération de décoloration proprement dite et pour cela l'huile sera portée à la température de 95° dans un récipient chauffé indirectement au moyen de serpentins de vapeur.

La cuve à utiliser sera similaire à celle employée pour la neutralisation et munie d'un agitateur à grand pouvoir rotatif.

Aussitôt que l'huile aura atteint 95°, on y précipitera de la terre activée CLARIT à raison de 5 à 8 % du poids de l'huile, suivant la teinte initiale de l'huile et la teinte finale qu'on désire obtenir.

Nous avons eu l'occasion de faire différentes opérations, et, pour une huile de coton qui contenait près de 9 % d'acides gras, on a neutralisé avec 2 ½ % de soude caustique et blanchi avec 8 % de terre décolorante activée.

L'huile initiale était noire comme du goudron et l'huile finale était claire comme de l'eau.

RÉABONNEMENT JUILLET 1934

Nous rappelons à nos Lecteurs de bien vouloir, afin de ne créer aucune interruption dans la réception de notre Revue, s'inscrire, dès à présent, pour le réabonnement Juillet 1934 à Juillet 1935. Nous indiquons ci-dessous le nouveau tarif d'abonnement :

France et Colonies .... **60** Frs
Etranger (pays adhérents à la convention postale)........ **60** —
Etranger (pays non adhérents)............................ **72** —

Exportations d'Huiles essentielles

STATISTIQUES

JAMAIQUE

	1928	1929	1930
Essence d'Orange douce .	60.300 litres	68.260 litres	32.200 litres
Essence de Piment (1)....	5.000 —	4.800 —	6.500 —
Essence de Limette (2) ..	1.400 —	480 —	540 —

INDES NÉERLANDAISES

	1928	1929	1930
Essence de Citronnelle ..	145.000 kgrs	75.000 kgrs	—
Essence de Cajeput	24.000 —	45.000 —	60.000 kgrs
Essence d'Ylang-Ylang ...	20.000 —	17.000 —	—

PARAGUAY

	1928	1929	1930
Essence de Petit-grain (3)	76.000 kgrs	85.000 kgrs	81.000 kgrs

ILES SEYCHELLES

	1927	1928	1929
Essence de Cannelle	59.000 litres	59.000 litres	66.000 litres
Essence de Patchouli	1.000 —	2.300 —	14.300 —
Autres huiles essentielles	300 —	160 —	40 —

TRINIDAD ET TOBAGO

	1928	1929	1930
Essence de Limette	2.000 kgrs	3.000 kgrs	7.000 kgrs

C. C.

(1) Pimenta officinalis.

(2) Est fournie par les zestes de fruits du « Citrus medica » var. (acida).

(3) Citrus bigaradia.

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

La Belgique et le Luxembourg forment une union douanière à laquelle on a donné le nom d'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise ; il n'est donc plus publié qu'une seule statistique de commerce extérieur pour les deux pays réunis ; mais la part du Luxembourg est naturellement faible dans cette statistique par rapport à celle de la Belgique.

Voici les renseignements que l'on peut puiser dans la statistique de 1933 en ce qui concerne les produits qui nous intéressent dans cette revue. Les francs dont il s'agit sont naturellement des francs belges. (Se rappeler que dans les comparaisons en valeur d'une année à une autre intervient à la fois les modifications de change et les changements de prix des marchandises.)

Essences végétales ou huiles essentielles naturelles non dénommées ni comprises ailleurs.

Leur importation a atteint en 1933 une valeur de 4,2 millions de francs et un poids de 555 quintaux.

Le fournisseur principal a été la France dont les livraisons à l'Union ont représenté en valeur un peu plus de la moitié des importations de cette dernière.

Les autres fournisseurs ont été dans l'ordre d'importance en valeur : Grande-Bretagne, Pays-Bas, Allemagne et Italie se succédant entre 608 et 250 milliers de fr.

Par rapport à 1932 l'importation a baissé en poids et en valeur : elle atteignait, en effet, 720 quintaux en 1932 avec une valeur de 5,4 millions de francs. La France occupait toujours la première place comme fournisseur avec une valeur pour ses livraisons à l'Union égale à la moitié de la valeur de l'importation totale de cette dernière.

Le groupe des quatre autres fournisseurs de moindre importance était constitué par les mêmes pays qu'en 1933, mais les Pays-Bas dépassaient la Grande-Bretagne ; quant à l'Allemagne et à l'Italie elles se trouvaient dans le même ordre de classement.

Essences artificielles et produits synthétiques non dénommés ni compris ailleurs, employés dans la parfumerie, la pâtisserie, la confiserie, la fabrication des liqueurs et pour tous usages similaires.

Nous constatons ici que l'année 1933 a dépassé pour ces produits l'année 1932 si l'on considère les poids. La différence très légère en valeur est également en faveur de 1933.

L'importation totale a été la suivante :

1932 :
8,8 millions de francs 799 quintaux

1933 :
8,96 » » 892 »

Les deux premiers fournisseurs sont la France et l'Allemagne qui ont importé dans l'Union la même quantité en 1933 et en 1932 soit pour la France 281 quintaux et pour l'Allemagne 191.

La Grande-Bretagne est le troisième fournisseur avec 212 quintaux en 1932 et 264 en 1933.

La Suisse a livré 47 quintaux en 1932 et 76 en 1933 dépassant les Pays-Bas en 1933 ceux-ci ayant fourni 51 quintaux en 1932 et 53 en 1933.

Articles de parfumerie (toutes substances et mélanges non spécialement dénommés).

Cette rubrique est malheureusement bien générale et l'on ne peut par suite, avoir des renseignements détaillés sur les divers articles.

L'importation de cette rubrique s'est montée en 1933 à une valeur de 13,9 millions de francs, pour un poids de 2591 quintaux.

La France est largement le premier fournisseur. Elle a livré à l'Union pour une valeur de 10 millions de francs, le poids étant de 1422 quintaux.

Les trois principaux fournisseurs, qui suivent la France de très loin, sont ensuite : Allemagne, Grande-Bretagne et Italie.

L'Allemagne a livré 666 quintaux d'une valeur de 2 millions, la Grande-Bretagne 361 quintaux pour une valeur de 1,2 million de francs, et l'Italie 103 quintaux pour 491.000 francs.

LES SAVONS

A — Savons de parfumerie ou savons de toilette et savons médicinaux

Savons communs

L'Union a acheté pour une valeur de 2,3 millions de francs de savons communs en 1933 ; la France lui en a livré pour 977.000 francs, les Pays-Bas pour 722.000 et l'Allemagne pour 550.000.

Le poids total acheté par l'Union s'élevait à 9.520 quintaux dont 4.300 pour les livraisons de la France, 2.000 pour celles des Pays-Bas et 2.200 pour celles de l'Allemagne.

On remarquera que les articles fournis par l'Allemagne sont d'un prix inférieur à ceux que fournissent les Pays-Bas qui pour un poids moindre figurent avec une valeur supérieure.

Par rapport à 1932, l'année 1933 a marqué une sensible augmentation : en 1932, en effet, l'importation totale s'était montée à 6.307 quintaux c'est-à-dire que l'importation totale de 1933 la dépasse de 50 pour cent.

En 1933 la France a augmenté ses ventes à l'Union de 100 pour cent, l'Allemagne de 200 pour cent ; les Pays-Bas ont reculé.

Crèmes de savons, savons durs pour la barbe, savons liquides, et savons en poudre, transportés en petits récipients (boîtes, tubes, étuis, flacons, petits pots, etc.) dont le poids n'excède pas 250 grammes.

La France se plaçait au premier rang en 1932 ; en 1933 elle a été dépassée par l'Allemagne.

L'importation totale de 1933 est inférieure à celle de 1932 : mais l'Allemagne a augmenté sa livraison à l'Union en 1933.

Voici les chiffres en quintaux :

	1932	1933
Importation totale......	518	375
Allemagne	68	115
France	239	108
Grande-Bretagne	66	70
Etats-Unis	96	52

La valeur de l'importation totale de 1933 est de 771.000 francs.

La fourniture de l'Allemagne a une valeur de 305.000 francs, celle de la France de 219.000 francs.

Crèmes de savon et savons liquides transportés en récipients pesant plus de 250 grammes.

L'importation totale a une valeur de 147.000 francs en 1933 et un poids de 102 quintaux. Celle de 1932 est à peu de choses près semblable à celle de 1933, en poids ; elle est inférieure en valeur.

Aucune indication n'est donnée sur les fournisseurs.

Savons en boîtes, briques ou pains, transportés en boîtes ne contenant pas plus de trois pièces ; savons enveloppés, savons en feuilles.

L'année 1933 est en légère baisse par rapport à 1932 ; c'est la France premier fournisseur qui a supporté la diminution ; l'Allemagne second fournisseur a maintenu son chiffre en poids.

	1932	1933
	Quintaux	
Importation totale	452	412
France	236	211
Allemagne	112	111

La valeur de l'importation totale a été en 1933 de 705.000 francs dont 411.000 pour la France et 168.000 pour l'Allemagne.

Articles non dénommés

L'ensemble des articles contenus dans cette rubrique, et qui est constitué par les savons qui ne sont pas désignés dans ce qui précède, a donné lieu à une importation en 1933 de 2.636 quintaux d'une valeur de 1.844.000 francs.

Ce sont là des chiffres supérieurs à ceux de 1932 qui étaient de 2.010 quintaux d'une valeur de 1.564.000 francs.

Les fournisseurs ont été l'Allemagne d'abord, la France et le Danemark ensuite ; mais il y a pour l'Allemagne et pour le Danemark des différences sensibles entre les deux années. Comme on va pouvoir s'en rendre compte l'augmentation de l'Allemagne en 1933 est importante :

	1932	1933
	Quintaux	
Importation totale	2.010	2.636
Allemagne	1.011	2.144
France	373	306
Danemark	461	97

B — Autres savons

L'Union achète cette catégorie de savons principalement à l'Allemagne qui lui en fournit environ 60 à 65 %, puis à la France qui lui livre 30 à 35 % ; elle s'adresse pour une petite quantité aux Pays-Bas.

En 1933 l'importation totale a eu une valeur de 20 millions de francs et les quantités ont été les suivantes :

	1933	1932
	Quintaux	
Importation totale	55.300	65.250
Allemagne	34.233	38.762
France	16.874	22.481
Pays-Bas...............	2.116	1.986

Il y a donc eu une baisse en 1933 par rapport à 1932 ; la diminution de la France a été supérieure à celle de l'Allemagne ; les Pays-Bas ont augmenté un peu leur quantité.

Médicaments préparés, préparations dosées et spécialités pharmaceutiques.

L'Union en a acheté pour une valeur de 49 millions de francs en 1933 ; la France et l'Allemagne ont été ses principaux fournisseurs. La France a livré pour une valeur de 20 millions et l'Allemagne pour 17,7 millions.

Le reste se partage entre la Grande-Bretagne, la Suisse, les Pays-Bas et les Etats-Unis avec des valeurs respectives de 4,4 ; 2,2 ; 1,8 ; 1,6 millions de francs.

Nous avons établi le classement par valeur car le classement par quantité donnerait d'autres résultats et ne signifierait pas grand' chose pour des produits de ce genre pour lesquels il n'y a souvent aucun rapport entre la quantité et le prix : en quantité on trouverait que la Grande-Bretagne dépasse l'Allemagne alors qu'elle est très loin de cette dernière en valeur.

La quantité de la France est quatre fois plus grande que celle de l'Allemagne alors que la valeur de la France ne dépasse que de peu celle de l'Allemagne.

Par rapport à 1932 il n'y a pas en 1933 de différences très marquées.

Sérums et vaccins

C'est la France qui est le fournisseur le plus important.

L'importation totale se montant en 1933 à une valeur de 3,3 millions de francs, la France a fourni pour une valeur de 2,3 millions.

L'Allemagne second fournisseur a livré pour une valeur de 487.000 francs.

Pas de différence importante avec 1932 : simplement légère tendance à la baisse.

Superficie, population, villes

La Belgique d'une superficie de 30.420 kilomètres carrés, a une population d'un peu plus de 8 millions d'habitants.

On peut la diviser approximativement en deux parties par une ligne allant de l'ouest

à l'est, de Menin à Liège. Au nord de cette ligne vivent les Flamands dont l'idiome est germanique et au sud résident les Wallons qui parlent français.

On peut à peu près répartir la population de la façon suivante : 35 % des habitants parlent le français seul, 40 % parlent le flamand seul, le reste parle les deux langues ou l'une d'elle et l'allemand.

La capitale Bruxelles a une population de 215.000 habitants, de 808.000 avec ses faubourgs.

Les villes principales sont :

Dépassant 100.000 habitants : Anvers, 300.000 ; Liège, 170.000 (avec faubourgs, 250.000) ; Gand, 165.000 (avec faubourgs, 210.000).

Malines a 61.000 habitants et Bruges 53.000 (avec faubourgs, 79.000).

Entre 50 et 40.000 sont comprises : Ostende, Verviers, Louvain.

Entre 40 et 30.000 : Tournai, Courtrai, Alost, Namur, Jumet.

Avec 28.000 chacune : Mons, Charleroi.

Bruxelles est une ville à la fois commerciale, industrielle, intellectuelle et politique; elle est en même temps une ville française (ville haute) et une ville flamande (ville basse).

Anvers est situé sur l'Escaut à 88 kilomètres de la mer ; il absorbe les neuf dixièmes du commerce maritime belge ; la longueur des quais et des bassins qui est actuellement de 35 kilomètres sera augmentée de 32 kilomètres à la suite de travaux prévus.

Liège est une grande ville métallurgique où se trouvent des hauts-fourneaux, des ateliers de constructions mécaniques, de locomotives, de charpentes métalliques, de moteurs électriques, etc.

Gand relié à la mer du Nord par un canal qui aboutit à Terneuzen en Hollande est un port important ; c'est un centre de filatures et de tissages de coton et de lin, de corderies.

Bruges est relié par un canal maritime au port de Zeebruge qui est la tête de ligne du ferry-boat pour Harwich (Grande-Bretagne).

Ostende est un port fréquenté par les passagers se rendant en Angleterre ; c'est une station balnéaire connue.

Verviers est le centre de la fabrication des draps.

Productions de la Belgique

La Belgique est surtout un pays industriel en raison de ses importants gisements de houille et de fer.

Sans entrer dans les détails on peut dire que l'agriculture est plutôt en diminution (la Belgique est obligée d'acheter des céréales à l'extérieur) et que seules les cultures industrielles sont en développement : la betterave sur les plateaux, le lin dans les vallées humides.

L'élevage des bêtes à cornes est en grand progrès et a comme conséquence le fonctionnement d'une industrie laitière active.

Industrie

En chiffres ronds on peut estimer à 1 million le nombre des ouvriers utilisés en période normale dans les 13.000 établissements industriels de la Belgique occupant plus de 10 personnes.

La répartition des ouvriers est à peu près la suivante : 20 % dans l'industrie des métaux, 18 % dans l'industrie minérale, 16 % dans celle des textiles, 12 % dans celle des transports, 6 % dans l'industrie alimentaire, 4 % dans la construction, 4 % dans les industries du bois. Le reste est utilisé dans les industries diverses.

Industrie minérale

Les mines de houille sont échelonnées sur une ligne allant de Valenciennes à Liège ; on compte plus de 100 mines en exploitation fournissant dans les 25 à 30 millions de tonnes métriques.

Le fer est extrait dans le sud de la province du Luxembourg et autour de Liège.

Le territoire de Moresnet qui est maintenant tout entier à la Belgique fournit du zinc. Mais la Belgique importe des Etats-Unis et du Canada une très grande quantité de ce métal à l'état de minerais pour le travailler.

Industrie des métaux

L'industrie sidérurgique comporte une soixantaine de hauts-fourneaux dont la moitié dans le Hainaut et le Brabant, le reste dans le voisinage de Liège surtout, puis dans la province du Luxembourg.

L'industrie du traitement du minerai de zinc est répartie dans une quinzaine d'usines, et une dizaine d'usines, comportant environ 50 laminoirs, fabriquent du zinc laminé.

Les industries de construction mécanique sont répandues un peu partout mais plus particulièrement dans la région de Liège et dans le Hainaut.

Industrie textile

Le travail de la laine (centre important Verviers) comprend une trentaine de filatures de laine peignée avec environ 350.000 broches, 85 filatures de laine cardée avec 450.000 broches, environ 8.000 métiers à tisser, 30.000 métiers de bonneterie.

La filature et le tissage du coton (centre important Grand) sont représentées par une soixantaine d'établissements avec près de 2 millions de broches.

Les filatures de lin sont dans la région ed Gand et les fabriques de toiles fines dans celle de Courtrai, la Lys sur laquelle se trouvent ces deux villes ayant des eaux d'une qualité particulière pour le traitement du lin.

La filature de jute est centralisée à Gand ; dans la même ville on trouve des corderies.

Notons encore la production des dentelles à main surtout dans la région de Bruxelles, la fabrication de la soie artificielle.

Autres industries

Nous y trouvons notamment les industries alimentaires, les sucreries, les raffineries, les distilleries, les brasseries, les fabriques de vinaigre, les margarineries. Les verreries sont très importantes tant pour la fabrication du verre à vitre et des glaces que pour celle de la gobeleterie et des bouteilles ; elles se trouvent dans la région charbonnière de la Sambre.

Les industries chimiques sont en grand développement notamment pour la fabrication de la soude et des superphosphates.

Manifestations intéressantes

Au point de vue commercial, nous devons signaler les manifestations qui, en général, ont lieu régulièrement.

A Bruxelles : le Salon international automobile, l'Exposition internationale de machines et produits agricoles, la Foire commerciale internationale.

A Liège : la Foire commerciale, l'Exposition internationale de T. S. F.

A Anvers : la Foire coloniale internationale.

Pour se renseigner sur la Belgique

Pour avoir des renseignements détaillés sur la Belgique on peut s'adresser aux organismes suivants :

Chambre de commerce belge, 42, rue Le Pelletier, Paris.

Chambre de Commerce belge à Lille, Marseille, 12, rue Cannebière ; Alger, 9, Boulevard Carnot.

Chambre de Commerce française : à Bruxelles, 67, Boulevard Poincaré, à Anvers, à Liège, à Gand, à Charleroi.

Chambre française de commerce et d'industrie à Bruxelles, 2, place des Barricades.

Office national du Commerce extérieur (maintenu comme organe dépendant du Ministère du Commerce), 22, Avenue Victor-Emmanuel III à Paris ; section de Belgique et section des douanes (celle-ci pour les droits de douane, les pièces nécessaires pour importer en Belgique et autres documents du même genre, expéditions par colis postaux, tarifs de transport, régime du voyageur de commerce et des échantillons).

LE LUXEMBOURG

Le Grand-Duché de Luxembourg a une superficie de 2.600 kilomètres carrés et une population de 260.000 habitants.

La capitale est Luxembourg, 19.000 habitants.

Le Luxembourg se divise en trois régions :

La région sur sud : industrielle, possédant du minerai de fer, et produisant de la fonte, de l'acier, le centre étant Esch sur Alzette.

La région du centre : agricole avec blé, bétail, vignoble, arbres fruitiers.

La région du nord, pauvre : seigle, avoine, pomme de terre, forêts ; elle renferme le massif de l'Oesling, 565 mètres.

M. HEGELBACHER.

Imp. des Missions Africaines de Lyon, 150, Cours Gambetta

Le Gérant : F. ROUX

Nº 7 Le Numéro : 6 francs JUILLET 1934

LA PARFUMERIE MODERNE

Le Savon dans les Dentifrices

Depuis de nombreuses années, des milliers d'individus, dans le monde entier, se servent de savons dentifrices de toutes sortes sans que les dentistes aient constaté d'accidents. Cependant M. Camille André, pharmacien, dans une communication à la Société d'odontologie de Paris en date du 7 Novembre 1933 a cru reconnaître dans les savons « un poison chimique des gencives et des dents ». Cette affirmation, appuyée sur des expériences fort intéressantes, étant de nature à infirmer les données résultant d'une utilisation demi-séculaire, il était utile à notre sens de reprendre ces expériences.

M. Camille André reconnaît volontiers qu'il a été un protagoniste du savon-dentifrice au point qu'il a pu, pendant longtemps être désigné comme le « père » du savon dentifrice : une pareille volte-face ne pouvait donc qu'être appuyée sur des essais rigoureux.

A l'examen de la communication de M. C. André, on constate que l'**hydrolyse** du savon en présence de l'eau est considérée **comme un fait nouveau,** ce qui ne manquera pas d'étonner les chimistes, les savonniers et les hygiénistes. Chevreul disait en effet, il y a de nombreuses années : « le savon qui n'est qu'un sel d'acides gras, se décompose lorsqu'il se dissout dans une grande quantité d'eau, ce qui détermine la séparation d'une partie insoluble, tandis que l'alcali est mis en liberté avec des traces d'acides gras ». Cette indication fort nette du phénomène de l'hydrolyse a été relevée et développée par tous les spécialistes de l'industrie de la savonnerie (1), elle est enseignée dans tous les cours primaires de chimie et il ne saurait être question d'un fait nouveau.

« La présence de cette alcalinité, ajoute M. Camille André, engendre une action caustique en rapport avec la nature du savon, l'énergie du brossage, les lavages plus ou moins bien faits de la bouche, l'entraînement complet ou incomplet du résidu savonneux : l'action portera à la fois sur la muqueuse et sur les dents. Les sécrétions sont atteintes les premières : elles perdront leur viscosité et leur adhérence en se fondant dans le lavage, les éléments épithéliaux privés de leur protection sécrétrice subiront à leur tour une attaque de la mollécule albuminoïde des cellules les plus exposées...

« Sur la dent, le cément à découvert sera touché dans sa trame organique par un acte analogue à celui exercé sur l'épithélium gingival. C'est au collet que la causticité concentrera son effet, à cause du brossage s'exerçant plus spécialement à cet endroit, et aussi en raison de la prise plus délicate offerte par le liséré gingival sur la ligne d'insertion. La destruction liminaire, poursuivie jour après jour, infinitésimale, lente, mais inexorable s'étendra de proche en proche. Un état permanent d'alcalinité établi en ces points, opposé à la réaction normale crée un terrain éminemment favorable à la prolifération des anaérobies et à leur prise de possession des tissus alvéolaires. »

Nous nous excusons de cette longue citation : elle était nécessaire pour montrer l'importance des reproches adressés aux savons dentifrices, à la faveur de la découverte inattendue (?) de l'hydrolyse par l'auteur.

Au résumé nous dit ,en effet, M. C. André : « le savon s'est imposé

(1) Voir Moride, Traité pratique de savonnerie 1909.

en hygiène dentaire et s'y est maintenu pendant trente ans à la faveur du mot « neutralité » puis l'auteur s'est trouvé « tout à coup » en présence d'un fait important « nouveau » dans le domaine de l'Hygiène celui de l'hydrolyse... et il adjure les hygiénistes de se rendre compte de l'importance de ce fait et de faire disparaître des formulaires « les recettes empiriques et désuettes, formules errantes... sans utilité et sans gloire »...

Nous avons fait justice, par la citation de Chevreul de cette sournoiserie des chimistes qui auraient caché pendant trente années le phénomène de l'hydrolyse, il reste maintenant à démontrer que les expériences auxquelles s'est livré M. André ont la même valeur que son argument « angulaire » et fondamental !

La première expérience est la suivante :

« 1° Vous pratiquez l'opération dentifrice à l'aide d'un quelconque savon spécial, neutre, mais en prenant soin d'ajouter à l'eau quelques gouttes de solution de phénol-phtaléine : à chaque lavage l'eau est colorée en rouge, il faut des lavages répétés pour que cesse toute coloration. »

A cette expérience qui devrait pouvoir être faite avec un dentifrice « quelconque » nous opposons celle-ci qui en est le corrolaire.

Nous prenons 50 centimètres cubes d'eau distillée et y ajoutons 4 à 5 gouttes de savon dentifrice liquide non coloré, puis quelques gouttes de solution de phénolphtaléine. L'hydrolyse classique depuis Chevreul, nous donne immédiatement la coloration rose caractéristique d'un pH alcalin.

Mais si nous nous lavons la bouche avec cette eau rosie par le réactif coloré de l'alcalinité et que nous la rejetons dans un autre verre, nous voyons que toute coloration a disparu, c'est une preuve que l'acidité de la salive a immédiatement neutralisé la trace d'alcali mis en liberté.

Nous pouvons diviser ce qui nous reste d'eau dentifrice hydrolysée et rosie par la phénolphtaléine dans divers vases à précipiter et y ajouter de la salive prélevée dans des bouches saines, aussi nombreuses qu'il nous sera possible : nous constaterons que l'addition de salive neutralise l'eau alcaline. L'observation qu'une salive ne donne pas cette réaction serait une utile indication clinique et le sujet devrait être mis immédiatement en observation.

Nous devons donc en déduire, que dans les conditions de l'usage du savon dentifrice liquide, avec le nombre de gouttes de savon liquide normalement versées sur la brosse, la salive saine neutralise immédiatement non pas seulement la quantité de savon résiduaire après lavage, mais bien toute la quantité de savon utilisée pour l'opération dentifrice. Devrait-on garder dans la bouche toute la quantité de savon utilisée qu'il n'en résulterait pas d'action alcaline.

Les conclusions généralisées par l'auteur qu'un savon dentifrice « quelconque » laisse de l'alcalinité même après plusieurs lavages est donc erronée.

On peut constater, en outre, au cours de cette expérience in vitro que la viscosité de la salive n'est pas altérée : la solution eau-salive est aussi visqueuse que la solution eau-salive-savon.

« 2° Expérience : Tout de suite après, passez un cure-dent dans les interstices dentaires pour y puiser les résidus stagnants : les lignes tracées par le cure-dent sur du papier de tourne-sol virent au bleu en quelques secondes. »

Nous reprenons cette expérience « avant de nous laver les dents », nous y prélevons les résidus stagnants naturels, ne provenant pas d'un dépôt de savon, nous les déposons sur la papier de tournesol rouge : les lignes virent au bleu en quelques minutes. Le bleu est franc pour des dents mal lavées à l'ordinaire, le virage est violacé dans tous les cas, le dentifrice n'y est pour rien.

Prenons maintenant du carbonate de chaux précipité, celui dont on charge généralement les savons dentifrices. C'est un sel neutre par excellence, lavons les dents avec cette craie lavée, refaisons l'opération ci-dessus ; les taches bleues sur le papier de tournesol sont nettes et le savon n'y est encore une fois pour rien, puisqu'on ne s'en est pas encore servi.

Mieux encore : prenons de la solution de savon hydrolysé de notre première expérience et rougie avec la phénolphtaléine, versons-la sur le papier de tournesol : il ne bleuit pas, l'alcalinité est insuffisante pour modifier la couleur du tournesol. Le savon est donc innocent du phénomène constaté.

3e Expérience : elle consiste à tremper des dents décapées dans une solution de savon, puis à les laver : le pH de l'eau de lavage est alcalin.

Cette expérience ne signifie rien, sinon que les tissus osseux sont assez poreux pour retenir de la solution hydrolysable, ce que personne ne songe à contester et elle n'apporte rien de probant à la thèse de l'auteur.

La 4e expérience démontre que le savon ramollit les soies des brosses, nous laisserons la parole aux spécialistes du poil, mais nous avouons n'avoir jamais constaté que le savon provoque un ramollissement plus marqué que l'eau pure ou les dentifrices alcooliques. Il faut incriminer plus sûrement le pliage répété des soies en présence d'eau, pliage qui les rend plus souple à la longue, puis les rompt.

L'argumentation de M. Camille André semble donc sans consistance : l'hydrolyse n'est pas un fait nouveau, le pH alcalin des eaux savonneuses est si faible que la faible acidité de la salive est suffisante pour le neutraliser.

L'expérience que nous préconisons permet d'ailleurs une mesure assez aisée du pH acide des salives et peut rendre des services sérieux aux médecins-dentistes.

Il n'y a pas d'attaque, ni des muqueuses, ni du collet et encore moins de l'émail : il n'y a pas de milieu savonneux ou alcalin propre au pullulement bacillaire, à la suite de l'emploi de savon dentifrice.



N° 5512/3



N° 5314



N° 3201/2



N° 3975



N° 3609/2



N° 7880



N° 4246 I

Au contraire le savon est cytophylactique, additionné d'huiles essentielles dont le pouvoir bactéricide est connu et mesuré, il devient un excellent antiseptique cicatrisant, détergent et émulsionnant des résidus gras et albuminoïdes résiduaires des repas retenus dans les interstices dentaires et sujets à y fermenter rapidement.

La sensation de propreté obtenue par un lavage au moyen d'un savon liquide après chaque repas, ou simplement après de trop nombreuses cigarettes est tellement « confortable », l'haleine en est si parfaitement allégée que tous ceux qui adoptent cette pratique sont désolés d'être obligés parfois d'y renoncer, au restaurant, par exemple.

Se laver la bouche après un repas, et avec la bouche, les lèvres et leurs confins, est une pratique délicieuse en même temps qu'une hygiène raffinée, et cette pratique, loin de causer des désordres dentaires, les rend problématiques. Des années d'expérience ne sont pas contredites par des expériences de laboratoire légèrement faites et incomplètement.

Si les dentifrices pâteux ou durs, à base de carbonate de chaux ou d'autres abrasifs, laissent entre les dents des sédiments, s'il est démontré que ces sédiments sont fâcheux, qu'on utilise des savons liquides, sans abrasifs. Mais à notre avis, le savon sort indemne des attaques inexpliquées auxquelles se livre son père putatif.

Nos expériences sont aussi faciles à faire que celles qu'il indique : elles donnent des résultats absolument opposés. Elles démontrent et facilitent la démonstration de l'acidité de la salive et de son pouvoir neutralisant, encore discutés. Elles peuvent être répétées par tous et peuvent être fort utiles pour l'examen chimique des bouches malades.

Nous espérons que M. Camille André, après avoir refait les essais que nous indiquons reviendra à ses premières dilections et recommandera de nouveau le savon dentifrice à ses lecteurs et amis.

Dr en pharmacie A. SASSARD.

Le savon dans l'antiseptie de la bouche et du pharynx

M. Camille André, qui fut, un temps, appelé le « Père» du Savon dentifrice, bien à tort, nous allons le voir, a renié récemment ses premières convictions et, dans un article qui a été reproduit dans diverses revues pharmaceutiques ou d'odontologie a prétendu qu'il n'y a rien de plus pernicieux, désormais, que le savon dentifrice.

Cette nouvelle manière de voir pouvant être acceptée par un public d'autant plus nombreux qu'il n'a pas de connaissance bien certaine en la matière, nous ne pouvons faire mieux que de citer les travaux du Dr Jean Camescasse, ancien interne des Hôpitaux de Paris, qui dès 1894, publia des travaux du plus haut intérêt sur les emplois du savon comme dentifrice.

Rendons au Dr Jean Camescasse ce qui lui appartient, et puisque le Dr Sassard, fait, dans ces colonnes la justice nette et définitive des affirmations osées de M. Camille André, résumons la brochure intitulée : Antiseptie de la Bouche et du Pharynx, du Dr Camescasse, qui débute heureusement sous cet exorde : « Savonnons, savonnons toujours».

L'honorable savant s'empresse d'ailleurs d'affirmer que l'idée d'employer le savon pour les soins de la bouche n'est pas de lui : il l'a lue dans quelque revue, sans retenir le nom de l'auteur, et a multiplié ensuite les essais. L'idée l'a d'autant plus intéressé qu'il a immédiatement découvert deux ou trois personnes âgées, avec les dents relativement très bien conservées qui en usaient ainsi de tous temps. J'ai trouvé, ajoute-t-il, l'indication bonne « a priori», et « a posteriori » bien supérieure à ce que promettait l'auteur de l'article en question.

Après de nombreux essais, il a constaté :

1° la disparition définitive de la fétidité de l'haleine et du mauvais goût perçu par le patient,

2° la guérison « sans retour » des suppurations peri-dentaires, alvéolaires et autres, causées par l'existence de chicots.

Cette guérison s'obtient par le seul secours du savonnage et du rinçage de la bouche : les chicots redeviennent des organes propres à la mastication : ils ne sont plus douloureux, ils ne suppurent plus.

3° Arrêt des caries dentaires en cours d'évolution.

4° Préservation des dents saines.

Un échec, relatif, d'ailleurs : les bouches qui faisaient du tartre avant le savonnage ont continué à en faire, les dents noircies par le tabac sont restées noires.

Mais, s'il est nécessaire d'avoir un autre dentifrice pour blanchir les dents, dentifrice plus ou moins abrasif, en revanche, quel soulagement :

La modification de l'état local aux jours d'embarras gastrique est profonde : l'enduit suburral caractéristique fond, pour ainsi dire, la sensa-

tion d'empâtement, la chaleur locale disparaissent presque immédiatement et font place à un état de bien-être.

Et voici les expériences à faire « in anima nobili » comme dit spirituellement l'auteur :

A jeun, essayer le savonnage dans un cas quelconque d'embarras bucco-naso-pharyngo-laryngé : aussitôt que la mousse vient en contact des muqueuses, elle produit son action lessivante locale, bienfaisante au premier chef, mais elle produit aussi une hypersécrétion de toutes les glandes et glandules de la région. Ces sécrétions viennent fluidifier la masse savonneuse et aider au soulagement attendu.

Ce n'est pas tout, cet état hypersécrétoire s'étend très vite à l'appareil glandulaire des organes voisins et ce phénomène qui s'accentue dès que le voile du palais est frôlé par la brosse, amène l'expulsion, tant par les narines que par la bouche de toutes les mucosités adhérentes ou non qui encombrent le pharynx, le larynx ou les fosses nasales.

Un fumeur endurci de ma connaissance demande au savonnage bienfaisant un soulagement quotidien : son pharynx, devenu trop apte aux suppurations superficielles, a retrouvé une résistance de bon augure aux microbes ambiants et a cessé de lui fournir, chaque matin, ces mucosités collantes, épaisses, récalcitrantes, dont l'expulsion n'était naguère obtenue qu'au prix d'un vomissement quasi quotidien.

L'auteur décrit ensuite les résultats médicaux obtenus : Stomatite chez une typhique ; angines herpétiques ; abcès periamygdaliens ; stomatite paralysante ; gengivite suppurée ; périostites alvéolaires, etc.

Puis il expose nettement ses conclusions :

— Le savonnage quotidien de la bouche prévient la récidive de nombreuses maladies microbiennes de la bouche et du pharynx.

— Le même savonnage préserve de la contagion.

— Le savonnage est curatif des affections dentaires et peri-dentaires.

— Il produit des modifications heureuses au cours des états inflammatoires de la bouche, du pharynx, du larynx et des fosses nasales.

— Les irrigations à l'eau de savon favorisent l'action des antiseptiques : à défaut d'antiseptiques elles peuvent être employées seules.

— Chez les enfants elles peuvent être préférées aux irrigations antiseptiques.

— Le savonnage à la brosse et l'irrigation savonneuse soulagent les malades atteints d'états infectieux quelconques.

Une autre étude du même auteur, intitulée : le Savon en Chirurgie septique (Octave Douin 1917), indique les résultats obtenus en grande et en petite chirurgie et pendant la guerre. Et les savons à forte teneur en huiles essentielles antiseptiques et cytophylactiques n'étaient pas encore connus de l'auteur... sans quoi ses conclusions eussent été encore plus enthousiastes.

Retenons, pour aujourd'hui de cette brochure, la citation suivante d'Edmond About (Le Fellah, Souvenirs d'Egypte) :

« A la fin du repas, tout musulman soigneux se savonne non seulement les mains, mais les dents.... »

Et souhaitons que tout homme civilisé, désormais, trouve le plaisir que nous éprouvons nous-mêmes, à nous savonner la bouche et les lèvres après chaque repas, au moyen d'un savon liquide, scientifiquement conçu et supérieurement préparé.

Quant aux malheurs prévus par M. Camille André, n'en ayons cure, ils ont la valeur de cette découverte, un peu tardive, il faut l'avouer, de l'Hydrolyse par ce savant par ailleurs bien documenté et consciencieux.

R. M. G.

Odeurs humaines et odeurs animales

I. Odeur Humaine

L'odeur humaine peu perceptible en plein air et à l'entour d'un seul individu, mais qui devient nette dans une atmosphère confinée ou dans une agglomération, ne peut être mise en doute par personne. Lorsqu'on pénètre dans un dortoir, dans une chambrée, un salon, un théâtre ou simplement lorsqu'après avoir respiré au dehors l'air frais du matin, on rentre dans la chambre close où l'on a dormi, on la perçoit immédiatement, et parfois sans aucun plaisir...

Les voyageurs, les explorateurs ont tous remarqué que chaque peuplade paraît posséder et dégager un parfum spécial, un relent « sui generis ». Le jaune, le nègre n'ont pas l'odeur du blanc. Les gens de même race, de même tribu ne perçoivent pas leur propre odeur car ils y sont accoutumés, mais ils perçoivent fort bien l'odeur des étrangers. Les conquérants espagnols disaient que les indigènes qu'ils employaient comme pisteurs ne se trompaient jamais lorsqu'il s'agissait de dénicher un sujet de leur race, un blanc ou un noir. Au cours de la guerre de 1914, les soldats français prenant possession d'un local, d'un souterrain ou d'une tranchée, devinaient aisément, en flairant l'odeur ambiante la nationalité belge, anglaise ou allemande des précédents

occupants. Les cantonnements des troupes noires n'avaient pas du tout la même odeur que ceux des Annamites.

Claudius Roux qui a fort explicitement étudié cette question dans son ouvrage « Les produits odorants d'origine animale » et auquel nous faisons ici de larges emprunts, ajoute qu'il est certain que dans toutes les races, le corps de la femme est, sinon plus odorant, du moins plus parfumé que celui de l'homme, abstraction faite de toute addition de parfum de fleur ou composé par un parfumeur, bien entendu.

On a remarqué de tout temps cette odeur particulière de la femme, cette « Odor di femina », comme disent les Italiens, odeur variable selon les sujets, et qui s'exaspère aux époques menstruelles au point que certaines femmes ne peuvent alors se présenter en société sans attirer aussitôt l'attention, même après avoir pris toutes les précautions hygiéniques possibles.

Aug. Galopin dans son livre « Le Parfum de la Femme » a noté l'odeur de musc et d'ambre naturelles à certaines femmes, capables de parfumer tout un bain. Les blondes cendrées, ajoute-t-il, dégagent plus particulièrement l'odeur d'ambre.

Les femmes rousses auraient une odeur moins agréable. L'histoire nous rappelle que Madame de Maintenon sentait le musc tandis qu'Agnès Sorel sentait la violette et Diane de Poitiers l'ambre.

On prétend qu'au Japon, la question des odeurs des jeunes gens en âge de se marier est prise en considération. L'examen avant le service militaire en tient également compte.

Il est une catégorie d'odeurs humaines qu'on peut opposer aux odeurs de la putréfaction : un cadavre qui se décompose dégage des odeurs fétides. Or certains cadavres, non seulement ne se décomposent pas et se momifient, mais dégagent une odeur agréable. Les traités d'hagiographie parlent souvent de ces émanations odorantes des corps des saints ; c'est l'Odeur de Sainteté, prise dans son sens propre ; mais elle n'est pas spéciale aux religieux, on la constate assez souvent chez le commun des mortels. Peut-être cette odeur est-elle due au fait qu'ils pratiquent une chasteté intégrale et un régime alimentaire strictement réduit.

Le Dr Paoli, savant Italien, nous a conservé le souvenir d'un de ses malades dont le cadavre, vingt jours après le décès, ne présentait aucun signe de décomposition et dégageait un parfum plutôt agréable.

De Sainte Lydwine de Schiedam en Hollande (1380-1433) dont la vie entière ne fut qu'un long martyre, à cause des infirmités qui l'affligèrent jusqu'à son trépas, on raconte que l'ambiance de la cellule où elle était clouée sur un lit par ses souffrances, sentait le plus délicat des parfums. Cette sainte vivait dans un état presque permanent d'extase et il semble que cet état ait une répercussion particulière sur les sécrétions odorantes humaines.

On dit aussi (Prof. Ferrua) que dans les cloîtres de femmes les Hormones odorantes qui rayonnent pendant l'extase provoquent une sorte de contagion de cet état. Le même auteur ajoute que les théologiens ont cité comme des phénomènes communs à plusieurs saints l'exhalation de parfums de leurs corps. Les mains de Saint Dominique dégageaient une odeur suave : celle qui émanait du corps de Saint François de Sales était moins agréable lorsqu'il se donnait la discipline ou après des jeûnes prolongés. Tous ces faits témoignent incontestablement d'un trouble sécrétoire des glandes sudoripares sous l'influence d'une excitation du système nerveux.

Si l'on a constaté que c'est sous l'influence de l'excitation sexuelle que les odeurs humaines sont les plus violentes on ne peut cependant pas affirmer que ce soit seulement dans ce cas que les hormones odorantes se dégagent. Elles varient sous l'influence de la pensée, des émotions et des actes volontaires (Le parfum de la femme et le sens olfactif dans l'amour. A. Galopin, 1886.) Il ne s'agit donc pas d'une sécrétion spécifiquement sexuelle, mais bien d'un exsudat polyglandulaire plus généralisé.

II. Odeurs animales

Parfois l'odeur se dégage du corps tout entier de l'animal surtout chez le sexe mâle, par exemple chez les fauves, chez le bouc. Ces émanations attirent et excitent la femelle : elles sont très diminuées ou même abolies chez les mâles castrés. Chez la femelle l'odeur sexuelle est plus particulièrement localisée autour des organes sexuels. Chez les deux sexes, les odeurs s'accroissent en période de rut.

Un grand nombre d'animaux possèdent des glandes spéciales à parfum : ce sont les organes nidoriens et les sécrétions de ces glandes les plus connues sont celles du castor, de la civette et du musc.

Mais tous les animaux et même les organismes inférieurs ont une odeur plus ou moins perceptible. Les Mollusques notamment la pieuvre musquée qui était employée, nous dit Pline, séchée et pulvérisée comme parfum, dégagent une odeur forte. Il se trouve précisément que ces mollusques constituent la nourriture essentielle du cachalot et peuvent être considérés comme l'un des éléments générateurs de l'ambre gris.

L'Onyx, utilisé dans l'antiquité pour la préparation des parfums du sanctuaire, était tiré de certains gros mollusques gastéropodes : les strombus, les murex, dont l'opercule avait été ainsi nommé à cause de leur ressemblance avec un ongle.

Mais c'est dans le monde innombrable des insectes qu'on rencontre les espèces odorantes les plus variées.

Chez les formicides, les nymphes d'après Ettimiles, exhalent une odeur de muscade prononcée. La punaise est bien connue pour son odeur fétide, le capricorne musqué, la cincidèle champêtre, les brachinus ou bombardiers, les coccinelles et beaucoup d'autres encore dégagent une odeur particulière.

L'entomologiste H. Fabre, avait étudié avec curiosité l'olfaction chez

les insectes et avait conclu à l'importance des sécrétions parfumées dans les actes de la reproduction et par conséquent à leur utilité pour la conservation de l'espèce.

C'est aussi la conclusion du Prof. Raphaël Dubois qui a étudié non seulement l'odeur des insectes, mais encore les organes émetteurs de parfums. Raphaël Dubois signale par exemple que chez les Mylothris d'Afrique et les teracolus (dont une variété sent le syringa et une autre le jasmin) seuls les mâles sont parfumés à la face supérieure des ailes. C'est dans des glandes situées à la base d'écailles en forme de plumes que la substance aromatique prend naissance.

P. A. Dixey prétend que l'émission du parfum est soumise à la volonté de l'animal qui deviendrait odorant lorsque, dit pudiquement l'auteur anglais « il cherche à fonder une famille » et le parfum se dégage d'autant plus fortement que les intentions de l'insecte sont plus précises.

Chez d'autres papillons, les deux sexes dégagent une odeur parfois fétide, mais qui semble alors être un moyen de défense contre les oiseaux insectivores.

Cette question de l'odorat chez les insectes a fait jadis l'objet de controverses entre les savants les plus éminents tels que Balbiani, Graber, Lehmann, Lubock, Perris, Plateau, Forel et Gantschi de Kairouan pour les fourmis.

Les mammifères aromatogènes sont très nombreux.

Dans ses Principes d'adénisation (1859) Cornay a voulu distinguer les mammifères vraiment parfumés comme le chevrotain porte-musc et les mammifères nidoriens ou pourvus de glandes nidoriennes (de « nidor », fumet). Cette distinction ne paraît pas très fondée et n'a pas été adoptée

Les mammifères odorants se répartissent dans sept groupes ou ordres : marsupiaux, rongeurs, ruminants, pachidermes, cétacés, carnassiers et insectivores.

Dans ces sept groupes, 24 familles avec 40 espèces sont nettement aromatogènes (Cl. Roux déjà cité).

Il est bien inutile de les énumérer ici : mais il faut cependant donner une place à ceux dont on recueille spécialement les sécrétions odorantes, soit pour les utiliser comme médicaments et comme parfums, comme le castoréum, le musc et l'ambre soit comme parfum et aphrodisiaque, comme la civette.

Le castor a fait l'objet de nombreuses études, il était dans l'antiquité le héros de légendes, voici la plus connue : lorsque le castor est poursuivi par les chasseurs, disait-on, il s'arrache avec les dents ses testicules parfumés et les abandonne comme rançon de sa vie sauve. Inutile d'ajouter que les glandes à parfum ne sont pas les testicules et que par surcroît, glandes et testicules étant à l'intérieur du corps, le castor ne pourrait les couper avec ses dents. De chaque côté du cloaque où s'ouvre les orifices génito-urinaires, nous disent Chatin et Raillet, se trouvent deux paires de glandes sécrétrices : les unes, inférieures, produisent un liquide à consistance de miel qui en vieillissant prend de la consistance et qui sert à imperméabiliser la fourrure de l'animal. Les autres glandes, les supérieures, secrètent le « castoreum verum », elles sont de forme allongée longues de 8 à 13 centimètres et s'ouvrent soit dans le vagin soit dans le canal préputial. Le castoreum est livré au commerce séché et même souvent boucané pour le rendre imputrescible, son fumet est donc difficile à déceler au premier abord mais l'infusion alcoolique possède une odeur agréable, persistante rappelant celle du musc et ayant d'ailleurs des effets analogues.

Le Chevrotin porte-musc, possède sous l'abdomen entre l'ombilic et la verge une poche interne arrondie de six à sept centimètres de long sur trois à cinq de large dont l'orifice est très rapproché de l'orifice préputial.

La muqueuse interne de cette poche offre de nombreux plis et dans l'épaisseur existent des follicules qui secrètent le musc.

Le musc sec se présente sous la forme d'une masse noirâtre granulée d'une forte odeur particulière qui devient agréable en dilution.

L'ambre n'est pas formé par une glande spéciale du cachalot, il semble que ce soit la résultante de l'amoncellement des produits odorants du poulpe se rassemblant sous l'aspect d'un bézoar semi-pateux qui durcit en séchant.

On ne peut pas comparer l'ambre au castoréum et au musc, et cependant il semble que ses propriétés physiologiques soient assez voisines.

Le castoréum d'après l'analyse de Brandes, contient de la cholestérine, des matières grasses, une huile volatile et des matières solubles dans l'eau.

Le musc selon Guibourt et Planchon, et Geiger et Reimann contient aussi de la cholestérine, des graisses, une résine amère, des sels solubles dans l'eau et une matière volatile analysée, il y a peu d'années par Ruszika.

Le castoréum est conseillé par Galien dans ces termes : « C'est un médicament fort célèbre et de grandes et diverses propriétés ». Le Grant Herbier en François (1548) le signale comme aphrodisiaque. Pierre d'Apono dans son Conciliator (cité par Cabanès) conseille aux vieillards moribonds de soutenir leur existence en respirant un mélange de safran et de castoréum dans du vin, Matthiole dans ses Commentaires de Dioscoride cite Pline et dit que le castoréum est bon à ceux qui ont le haut mal, il guérit le mal de dent et sert de contre-poison.

Selon Olaüs Magnus c'est le meilleur spécifique de la peste et il est bon dans toutes les maladies.

Au XVIIe, au XVIIIe siècles il est toujours très considéré. Jean Marie Mayer, médecin d'Ulm, Jean Frank en 1685, puis Lémery le préconisent comme « atténuant les humeurs visqueuses, fortifiant le cerveau, excitant le mois aux femmes, résistant à la corruption, chassant les mauvaises humeurs par la transpiration : il est propre pour l'épilepsie, la paralysie, l'apoplexie ». L'ouvrage récent de Chevalier et Baudrimont sur les Falsifications indique le castoréum com-

me antispasmodique, anti-hystérique en pilules, lavements et potions.

Le British Pharmaceutical Codex à l'article « Teinture de Castoréum » dit qu'elle a une action certaine sur le cœur qu'elle ravive la circulation du sang et redonne de la force aux vaisseaux périphériques.

Le musc est encore plus parfait... il fortifie et corrobore le cœur en toutes ses passions, froidures et tremblements... il conforte le cerveau et guérit les douleurs invétérées de la tête « causées d'abondance d'humeur flegmatique ». Il est aphoridisiaque, disent Matthiole et Lémery : il fortifie le cœur et le cerveau, excite la semence, chasse les vents. On en applique aussi sur la matrice pour abattre les vapeurs. Chevallier et Baudrimont disent : c'est un médicament énergique, excitant, usité pour combattre les maladies nerveuses, la fièvre typhoïde, le tétanos, les convulsions, la coqueluche, l'hystérie. Une abondante littérature citée par Cl. Roux en célèbre les incomparables mérites.

L'ambre gris, la civette ont des propriétés fort analogues : les parfums animaux sont d'une efficacité incontestable, à des doses fort minimes. En Allemagne les médecins élevèrent la voix lorsque le bruit courut un jour qu'on allait le rayer du Codex.

Dans toutes les maladies qui entraînent une dépression générale, on a tort peut-être, de dédaigner ces produits puissants qui stimulent les fonctions tout en calmant le système nerveux.

On a cité récemment encore des guérisons inespérées obtenues dans des cas de « delirium tremens », dans des affections convulsives, dans des cas de laryngite striduleuse, de fièvre typhoïde, et même dans un cas de fièvre rhumatismale.

Ne dirait-on pas que les principes aromatiques secrétés par les animaux, tout en étant spécifiquement des hormones sexuelles, ont comme on s'y attend d'ailleurs, une répercussion considérable sur toute l'économie animale ?

Hormones, catalyseurs des fonctions vitales, agissant par un mécanisme encore peu connu : hormones par surcroît d'une concentration naturellement très élevée et d'une conservation facile.

On ne peut nier que si les sécrétions odorantes humaines et animales sont en relation avec certaines influences psychiques (ne promène-t-on pas devant les cages des civettes mâles, des civettes femelles pour augmenter la production du parfum ?) elles sont aussi en relation avec certains états biologiques et pathologiques. Les médecins et les chirurgiens savent bien reconnaître l'odeur spécifique de certaines maladies : ils flairent à l'odeur l'évolution de la maladie et l'entrée en convalescence...

Les odeurs pathologiques sont tellement caractéristiques que M. Roussy a pu dire que les maladies sont dues à la présence d'éléments volatils odorants. Il est plus probable que les toxines ont une odeur repoussante tandis que les antitoxines ont une odeur agréable. Ainsi s'expliquerait le rôle de l'odorat qui aurait pour mission de signaler le danger ou au contraire d'inciter au séjour dans les atmosphères agréablement odorantes et favorables à la santé, dans l'intérêt de la conservation de l'espèce. Les Essences végétales jouent-elles le rôle d'anti-toxines de substitution ?

On peut dire des odeurs humaines qu'elles sont fétides dans l'état de maladie, plus ou moins agréables à l'état de convalescence puis de santé, plus fortes pendant l'excitation sexuelle, enfin intense et caractéristique dans les états d'exaltation psychique telle que l'extase.

Nous avons vu que la bonne odeur d'un cadavre correspond à une momification naturelle et à l'absence de tout phénomène de putréfaction.

En y réfléchissant bien, il y a dans cet ensemble de faits troublants, mais précis, de quoi imaginer toute une thérapeutique des odeurs.

R. M. GATTEFOSSÉ,
Membre Cor. Nat. de la
Société de Pathologie comparée.

BREVETS

B. An. 383.965. — **Mélange pour l'entretien des ongles.** — Eberhard Faber Pencil C°. — 8 mai 1931.

Ce mélange destiné au nettoyage et à la coloration des ongles se présente sous la forme d'un crayon constitué par une composition comprimée contenant peu ou pas de cire et formée de 2 p. en poids de pigment pour 1 p. de charge et renfermant 8 % d'un liant soluble dans l'eau.

Comme pigment, on utilisera du lithopone, du sulfure de zinc, de l'oxyde de zinc, comme charges de l'amidon, du carbonate de calcium, du kaolin ou du talc, et comme liant de la gomme adragante, de la gomme arabique, de la mousse irlandaise, de la caséine ou de la dextrine.

Le crayon peut être enfermé dans un tube de papier, de bois ou de métal.

***

B. An. 385.306. — **Cosmétique.** — H. Eisner et H. Vollmer. — 18 juin 1932.

Les huiles animales, végétales ou minérales sont rendues moins visqueuses et aptes à l'entretien de la peau en leur ajoutant 10 % d'une huile essentielle. Les huiles que l'on peut employer sont l'huile de coprah, l'huile de morue, l'huile de paraffine, ou les huiles sulfurées mélangées avec de l'essence de citron ou de lavande.

L'huile essentielle ou la composition finale doivent être traitées dans une atmosphère d'azote avec des rayons ultraviolets, ce qui empêche le trouble d'apparaître dans le mélange.

***

B. F. 744.678. — **Perfectionnements aux poudriers portatifs.** — H. Foch. — 11 janvier 1932.

Ces perfectionnements consistent à agir sur le compartiment de la poudre (le poudrier étant du type à 2 compartiments, l'un pour la poudre, l'autre pour la houppe) dans le sens de la cloison perméable par chocs successifs réalisés par au moins une lamelle élastique qui se détend brusquement après qu'on a exercé sur elle une pression suffisante.

Application d'une réaction de Marcel Guerbet à la synthèse de produits odorants

En 1899 M. Marcel Guerbet s'est proposé d'étudier l'action d'un alcool sur le dérivé sodé de cet alcool. Il a poursuivi cette étude dans une série de communications parues dans le Bulletin de la Société Chimique et dans les Comptes Rendus de l'Académie des Sciences (1) ; pendant une période allant de 1899 à 1918.

M. Marcel Guerbet ayant commencé son travail par les alcools de la série grasse, l'étend alors aux alcools aromatiques. De là, il passe à l'action d'un alcool sur le dérivé sodé d'un autre alcool, et obtient des alcools de condensation. Il montre ainsi que c'est une méthode générale de préparation de certains alcools primaires et secondaires, spécialement dans la série aromatique.

Certains de ces alcools ou leurs dérivés : cétone, éther acétique, possèdent une odeur intéressante. Il n'est donc peut-être pas inutile d'exposer ici cette méthode et ses applications possibles à la parfumerie. Le principe en est le suivant :

Par condensation d'un alcool, soit avec son dérivé sodé, soit avec celui d'un autre alcool, on obtient des alcools homologues supérieurs de ceux dont on est parti. La réaction revient à l'élimination d'une molécule d'eau entre deux molécules d'alcool, avec formation d'un alcool deux fois plus condensé.

Si les deux alcools sont différents, cette élimination d'eau se fait aux dépens du groupement fonctionnel le plus riche en carbone.

D'une façon générale la réaction peut s'exprimer par l'équation :

$$R—CHOH—CH^3 + CH^3—CHOH—R^1 = H^2O + R—CH\ (CH^3)—CH^2—CHOH—R^1.$$

(1) Marcel Guerbet — Bull. Soc. Chim 21-486 — (1899) Bull. Soc. Chim. 7 — p. 186, 208, 394, 628 (1910). — C. R. t 132, p. 685 — C. R. t 149, p. 129 (1909) — Bull. Soc. Chim 23-78 (1918).

Nous constatons que l'élimination d'une molécule d'eau se fait entre l'oxhydryle de l'une des molécules d'alcool réagissant et le groupe méthyle voisin du groupement fonctionnel de l'autre molécule.

On peut donc faire varier les alcools mis en présence, afin d'obtenir toute une série d'alcools plus condensés, susceptibles de posséder une odeur caractéristique ou sinon les alcools eux-mêmes, du moins la cétone ou l'éther acétique correspondants.

Nous allons donner quelques exemples d'alcools odorants obtenus par M. M. Guerbet.

Par condensation du dérivé sodé de l'alcool œnanthylique avec l'alcool propylique, l'auteur a obtenu un alcool décylique et, par suite, son éther acétique qui possède une odeur nette de **citron.**

L'alcool éthylbenzyléthylique (qui résulte de la condensation du benzylate de sodium avec l'alcool butylique normal) est un liquide à odeur de **lilas.**

L'alcool méthylbenzyléthylique ayant également une odeur de **lilas,** résulte de la condensation du benzylate de sodium avec l'alcool propylique normal.

Par application de la même méthode, les alcools dibutylique secondaire et tributylique secondaire ont été obtenus. Ils sont issus respectivement de deux et de trois molécules d'alcool butylique secondaire. L'alcool dibutylique secondaire et la cétone de l'alcool tributylique secondaire sont des liquides à odeur forte, rappelant la **menthe.**

L'alcool tributylique secondaire et l'éther acttique de l'alcool dibutylique, sont seulement désignés par M. M. Guerbet, comme ayant une odeur forte et agréable.

Par action de l'alcool isopropylique sur son dérivé sodé on obtient le diméthyl 2-4 heptanol 6 qui par oxydation chronique donne la diméthyl 2-4 heptanone 6, à odeur de **menthe.**

M. Guerbet a aussi obtenu la condensation d'alcools par action de la potasse caustique, et dans ce cas, seuls les alcools secondaires chauffés à 230°, se transforment en alcools deux et trois fois plus condensés.

Ainsi le cyclohexanol se condense avec l'alcool butylique secondaire en donnant le cyclohexyl 4 butanol 3 possédant comme la cyclohexyl 4 butanone 3 une odeur agréable.

Cette suite d'exemples montre que par condensation d'alcools donnés, de nouveaux alcools ont été obtenus, et que ces derniers présentent des odeurs caractéristiques bien définies, ou que, à défaut de ces alcools, l'éther acétique ou la cétone correspondants possèdent une odeur agréable.

Le développement de cette méthode permet de prévoir l'identification de nouveaux produits synthétiques intéressants pour la parfumerie.

Nous constatons que certains des composés déjà obtenus ont une odeur de menthe, de citron, etc..., ce qui nous amène à penser que de nouveaux principes à odeur agréable pourront être réalisés. De plus, il est à supposer que des alcools synthétiques déjà employés en parfumerie peuvent donner des produits d'odeur plus puissante ou d'odeur différente.

Nous sommes donc en présence de tout un champ d'investigations capable de présenter un grand intérêt pour le parfumeur.

Suzanne TALLARD,
Ingénieur-Chimiste I. C. P.
Laboratoire de Chimie Organique
de l'Institut Catholique de Paris



Emplois médicinaux du Carvacrol

On a souvent rapporté au Thymol, considéré comme le principal constituant des essences de thym, les propriétés antiseptiques et désinfectantes de cette essence.

Or, si l'essence d'Ajowan Pichotis des Indes contient presque exclusivement du Thymol, comme constituant phénolique, toutes les essences de Thym d'Europe contiennent en majeure partie du Carvacrol, phénol isomère mais non cristallisable.

Toutes les autres huiles essentielles à phénol connues pour leur pouvoir empêchant des cultures microbiennes, telles que Ocimum, serpolet, origan, basilic, etc., contiennent exclusivement du carvacrol.

Les Pharmacopées antiques ont fait grand cas de ces huiles essentielles, considérées comme diurétiques, éménagogues, détergentes, apéritives, respiratoires et hépatiques. Actuellement, on les utilise surtout comme désinfectants des voies respiratoires et des intestins comme antispasmodiques et vermifuges.

L'origan est considéré comme sudorifique.

Dès 1887 Chamberland a utilisé l'essence d'origan pour la désinfection et le traitement des plaies. Le Dr Battandier embaumait les cadavres avec un mélange d'essence de thym et de lavande en parties égales. Clavel indique que son pouvoir désinfectant est supérieur à celui de l'acide phénique.

Dans des essais faits plus récemment, le Médecin Major Vétérinaire Velu, chef de laboratoire de recherches du Service d'élevage au Maroc, sur l'Afrol, désinfectant à base de carvacrol (1922) l'a trouvé supérieur à tous les antiseptiques en usage et notamment au phénol : là où la dose de ce dernier corps était de 1,5 pour mille pour empêcher une culture de staphylocoque, il suffisait de 1 pour mille d'Afrol pour obtenir le même résultat.

D'après le Dr Maire, l'Origanum floribundum est particulièrement anthelminthique.

Pour le traitement de la coccidiose du lapin, le carvacrol se révèle moins toxique que le thymol et tout aussi efficace, on l'utilise également contre l'uncinaria polaris, parasite du renard argenté (dose 0 gr. 13 par Kilog d'animal et par jour).

Dans la médecine humaine, on signale l'usage du carvacrol en collutoires contre la dyphtérie (Dr Forgues). En gynécologie il est utilisé comme cicatrisant et désodorisant. A l'usage interne il s'élimine aisément par les voies respiratoires, mais irrite un peu le rein et provoque la diurrése.

Utilisé par le Dr Balvay en mélanges à des huiles grasses pour les injections intra-trachéales (1921) il est expectorant, fluidifie les crachats, fait disparaître la dyspnée, mais il est contrindiqué en cas d'hémoptysie.

Parmi les phénols aromatiques, le Carvacrol prend la seconde place à côté du Thymol dont il a presque toutes les propriétés, tout en étant moins toxique. On peut le dissoudre aisément dans les savons liquides, pour l'usage externe cet excipient est précieux. A l'usage interne, le véhicule indiqué est une huile comestible.

RMG.

FICHES TECHNIQUES

Huiles essentielles de trois espèces de Geijera et la présence dans ces produits d'un nouvel hydrocarbure. — H. A. R. Penfold et J. L. Simonsen. — J. Proc. Roy. Soc. New South Wales, 1932, t. 66, p. 332.

Le Geijerène, l'hydrocarbure que l'on extrait de l'essence de G. parviflora possède un point d'ébullition de 85° sous 17 mm., une densité de 0,8720 à 20°, un indice de réfraction à 20° de 1,4888 et un pouvoir rotatoire de $\pm 0°$.

Sa composition correspond à la formule $C^{12}H^{18}$ et il se présente sous la forme d'une huile incolore possédant une odeur forte. Il donne l'hexahydrogeijerène de point d'ébullition de 90° sous 20 mm., de densité à 25° 0,8373 et d'indice de réfraction 1,4577 et le tétrahydrogeijerène de point d'ébullition 95° sous 20 mm., de densité à 25° 0,85058 et d'indice de réfraction 1,4695.

***

Action préservatrice des épices et des produits analogues contre la fermentation par les levures. — J. W. Corran et S. H. Edgar.

Etude de l'influence des différents épices, condiments, herbes et de leurs essences sur la fermentation causée par la levure ordinaire (Saccharomyces cerevisioe).

De toutes les épices examinées, c'est la farine de moutarde qui est la plus efficace, étant suivie dans l'ordre par le clou de girofle et la cannelle. Par contre, on n'a trouvé aucune action de la part du cumin, du coriandre, de la cardamone, du carvi, du céleri, du pigment, du gingembre, du thym, de la feuille de laurier, de la marjolaine, du poivre de Cayenne et du poivre noir.

L'essence volatile de moutarde est également l'agent le plus efficace et plus actif que les huiles essentielles des autres épices nommées. En comparant les agents de conservation sus-nominés parmi les plus actifs avec l'acide benzoïque et le gaz sulfureux, on a constaté que la moutarde et son essence sont plus efficaces que ces deux agents chimiques et qu'à des concentrations pour lesquelles ces produits sont sans action, l'huile essentielle de moutarde arrête complètement la fermentation. L'essence de clou de girofle a une action du même ordre que celle de l'acide benzoïque, supérieure à celle du gaz sulfureux.

Osmologie Mycologique

Par M. E.-J. GILBERT

Les champignons dégagent, en général, une odeur complexe et indéfinissable, qui leur est particulière, nommée « odeur fongique ».

Cette odeur fondamentale est plus ou moins perceptible, et, chez beaucoup d'espèces, elle est peu appréciable et assez faible pour être pratiquement négligeable.

Elle résulte de la superposition de diverses notes odorantes : lorsqu'elle est faible, elle rappelle surtout le remugle complexe de l'humus humide ; plus accentuée, elle passe à l'odeur de farine avec un fumet plus ou moins prononcé (qui atteint son maximum chez la truffe), d'une tonalité légère, à la fois musquée et ambrée.

Chez un certain nombre d'espèces, à cette odeur fondamentale il s'en superpose d'autres plus pénétrantes et très variables qui la masquent partiellement ou même la couvrent complètement. L'odeur résultante est complexe, quelquefois singulière et caractéristique. Ainsi bon nombre d'espèces peuvent être reconnues par l'arome qu'elles exhalent.

A cause de leur complexité même, l'analyse olfactive des odeurs fongiques est imprécise et extrêmement délicate. Cependant quelques habiles techniciens des parfums (1), à l'odorat subtil et entraîné, sont capables de ce prodige : l'analyse et la reconstitution olfactives des odeurs les plus complexes.

Mais, tant que les mycologues se borneront à flairer les champignons, l'analyse olfactive en restera forcément vague et imprécise.

L'extraction des essences fongiques pourrait être tentée, et déjà une huile essentielle a été retirée du « Boletus edulis ». Mais les essais faits jusqu'ici pour entraîner ces essences, très altérables, par la vapeur d'eau, n'ont pas donné de résultats.

Les extractions pourront être réalisées en utilisant la méthode générale (R. Cerbelaud) suivante, basée sur la grande solubilité des huiles essentielles dans l'éther de pétrole :

Hacher les parties odorantes des carpophores, les traiter par l'éther de pétrole. Laisser évaporer à l'air le liquide obtenu, puis continuer l'évaporation dans le vide en chauffant à 30°. Reprendre ensuite l'extrait par l'alcool à 95° ou 97°, afin d'éliminer les matières grasses, les lécithines (?), etc. Distiller dans le vide le liquide alcoolique obtenu : l'essence reste comme résidu.

Au cas où se trouveraient dans les champignons des corps solubles dans l'alcool, on s'emparerait de l'essence odorante au moyen du méthylal qu'il suffirait ensuite de refroidir à 15° ou 20° au-dessous de zéro pour solidifier les matières grasses ; exprimer ou centrifuger et évaporer le liquide obtenu dans le vide.

Le méthylal a une fonction alcool et une fonction hydrocarbure ; on l'obtient en faisant bouillir un mélange d'alcool méthylique et de formol en présence d'un catalyseur. Son point d'ébullition est de 42° ou 43°, son point de congélation de —30° ou —32°.

La classification des parfums fongiques par nature chimique est actuellement impossible. Celle qui va être donnée s'en rapproche d'ailleurs dans la mesure du possible : les odeurs y sont groupées par même tonalité odorante ou par tonalités voisines, sous des qualificatifs suffisamment précis pour la pratique courante et cependant assez vagues pour être utilisables sans difficultés.

Chacun de ces groupes est largement conçu. Dans le groupe des odeurs salicylées, par exemple, figure la pensée ; or, l'odeur de pensée est un complexe d'odeur violariée, d'odeur de verdure et d'odeur de salicylate de méthyle. C'est dire que les liaisons odorantes entre ces groupes sont nombreuses, et que parfois même, un champignon déterminé pourrait figurer avec raison dans plusieurs. Le **Trametes amygdalea** peut être cité comme exemple de champignon ayant une double tonalité odorante.

Cette classification par notes odorantes découle d'une expérimentation prolongée elle est donc relativement pratique.

Pour chacun des groupes odorants admis, un certain nombre de champignons sont cités, à titre purement indicatif : ils ont été choisis avec soin, mais je n'ai pas eu l'occasion de vérifier récemment l'odeur de tous, quelques uns peuvent se trouver mal placés.

Pour chacun de ces groupes odorants, le composant noble ou dominant des principaux bouquets végétaux cités à titre de comparaison indicative est placé le premier, et peut permettre, seul ou par un mélange judicieux avec les composés organiques qui le suivent, la reconstitution des parfums fongiques.

En fait, en mélangeant ou en diluant ces composés, suivant les règles de l'art des parfumeurs, il a été possible de reproduire artificiellement plusieurs odeurs fongiques très complexes, dont l'odeur fongique fondamentale.

Il suffit de nuancer cette odeur fongique fondamentale pour obtenir l'odeur particulière à chaque espèce de champignon : en l'additionnant d'anéthol on obtient le parfum de plusieurs **Psalliota** ; d'aurantiol, celui de l'**Hebeloma sacchariolens** ; d'éthylvanilline, celui de certains **Trametes** ; de benzaldéhyde, celui des champignons à odeur cyanique, etc. C'est ainsi, par exemple, qu'un parfum établi avec une dominante de gamma-undécalactone, avec relent anisé, superposée à l'odeur fongique fondamentale, produit exactement sur l'odorat la même impression que la pénétrante senteur du **Clitocybe osmophora** (nobis pro tempore) (1).

---

(1) J'ai plaisir à remercier ici l'un d'eux, R. Cerbelaud, Docteur en pharmacie, qui a déjà réussi de belles reconstitutions d'odeurs fongiques, et, en maintes occasions, m'a fait bénéficier de son expérience de la Chimie des parfums et de ses idées personnelles sur le classement des odeurs.

(1) Ce Clitocybe a été récolté dans la forêt de Compiègne, au cours d'une excursion de la Société Mycologique de France, le 19 octobre 1930. Il n'a pu être déterminé. La reconstitution odorante, dont j'ai fait part à divers mycologues, en a été réalisée au retour de l'excursion.

Le chapitre, dont cette note est un simple fragment, était écrit depuis près de deux ans, et j'en avais conversé avec Josserand, qui lui aussi avait achevé à cette époque une étude sur cette question, lorsque est parue (juillet 1931), la thèse de Heim sur **Le genre Inocybe,** comprenant surtout, sur

On peut aussi nuancer l'odeur fongique fondamentale avec un grand nombre d'odeurs de plantes phanérogammes, et, par tâtonnements, obtenir assez facilement la plupart des odeurs de champignons, ou, plus exactement, réaliser des parfums analogues à ces odeurs spéciales.

TABLEAU DES TONALITÉS ODORANTES.

A. — CHAMPIGNONS SANS ODEUR

Champignons à odeur nulle, peu sensible, ou très faible.

B. — CHAMPIGNONS A ODEURS SPÉCIALES

Champignons à odeurs complexes marquées.

1° **Tonalités odorantes agréables**
- odeur fongique
- odeur de farine
- odeur fruitée
- odeur jasminée
- odeur de fleur d'oranger et de néroli
- odeur linalique
- odeur rosée-géraniée
  - a) rose
  - b) géranium
- odeur de miel
  - a) miel
  - b) cire
- odeur coumarique
- odeur balsamique
  - a) vanillée
  - b) térébenthacée
- odeur de verdure
- odeur salicylée
  - a) à parfum de salicylate de méthyle
  - b) à parfum d'aldéhyde salicylique
- odeur anisée
- odeur cyanique
  - a) simple
  - b) benzoylée
- odeur iridée-violariée
- odeur musquée
  - a) d'origine animale
  - b) d'origine végétale

2° **Tonalités odorantes désagréables**
- odeur sébacique
- odeur butyrique
- odeur vireuse
- odeur raphanoïde
- odeur alliacée
- odeur chlorée
- odeur de marée
- odeur ammoniacale
- odeur fétide

ODEUR FONGIQUE (Odor funginus). — Odeur reconstituée : Heptylate de phényléthyle, Acétate de l'alcool nonylique (Acétate de nonyle), Isobutylquinoléine (traces légères).

Espèces : Lepiota procera, Hygrophorus spadiceus, Boletus edulis, B. aereus, etc.

Remarques : Les champignons à odeur peu sensible ou à odeur fongique simple sont nombreux. C'est parmi eux qu'il faut placer les champignons qui passent pour « inodores », et ceux auxquels les anciens botanistes attribuaient les odeurs suivantes : **odor metis, odor terreus, odor fatuus,** etc.

L'accentuation de cette tonalité conduit aux champignons à odeur de farine.

L'odeur de Gardenia est complexe et rappelle, d'un côté, vaguement l'odeur fongique, et de l'autre, l'odeur jasminée.

L'odeur de l'essence de patchouli est à la fois aromatique et camphrée ; elle ne correspond nullement à l'odeur fongique. Ce sont les patchoulis altérés du fait de la fermentation partielle, qu'il leur arrive de subir lorsqu'on les fait sécher sur le sol, qui ont une odeur de moisi et de terre, d'ailleurs sans grand rapport avec l'odeur du champignon. Le **Popowia capea** (Capé), de la famille des Anonacées, a une odeur analogue à celle des patchoulis, mais adoucie d'odeurs violariée et verdurée.

L'essence de vétiver que l'on rapproche quelquefois, est en réalité du groupe des essences de Santal et de Cèdre du Maroc.

L'odeur de pipéridine ne paraît pas non plus avoir un rapport bien net avec l'odeur fongique.

ODEUR DE FARINE (Odor farinae recentis, Odor farinaceus).

Odeur reconstituée : Comme le groupe précédent, mais intensité odorante plus grande.

Odeurs analogues : Farine fraîche, colle de pâte, dextrine, fleurs de Châtaignier, pétales d'**Oenothera biennis,** stigmates de maïs, sperme.

Espèces : Armillaria imperialis, A. aurantia, Tricholoma Georgii, Tr. constricta, Melanoleuca cnista, Rhodopaxillus lutetianus, Rh. paneolus, Lepista barbara, Clitocybe metachroa, Omphalia Mairei, Collybia fragilis, Pleurotus lignatilis, Nolanea rhodoura, Entoloma lividum, E. clypeatum, Clitopilus Orcella, Cortinarius aleurosmius, Hebeloma strophosum, Nyctalis asterophora, etc.

Remarque : La tonalité odorante est au fond identique à celle du groupe précédent.

ODEUR FRUITÉE. — Odeur reconstituée : Gamma-undécalactone, Formiate d'éthyle, Ether acétique, Acétate d'amyle (traces).

Odeurs analogues : abricot, pêche, poire, pomme, prune, mirabelle, fraise, Muscari racemosum.

Espèces : Inocybe piriodora, I. capucina, Rhodopaxillus nudus, Rh. glaucocanum, Tricholoma russula, Pleurotus palmatus, Pl. junquillus, Clitocybe osmophora, Cl. olens R. Maire, Cl. vermicularis, Collybia nitellina, Lactarius sanguifluus, L. volemus, Russula amoena, Cantharellus cibarius, C. cinereus, C. lutescens, Craterellus cornucopioides, Hygrophorus rubescens. Nolanea ambrosia, Alnicola suavis (Bres.) Kühner, Hebeloma sinuosum, Cortinarius argentatus, Clavaria fastigiata, Hydnum erinaceum, Trametes odorata, Hymenogaster pallida, etc

Remarque : L'odeur fruitée et quelques odeurs des groupes suivants correspondent évidemment à l'odeur douce et agréable **odor fragrans,** des anciens botanistes.

ODEUR JASMINÉE. — Odeur reconstituée : Jasmone, Acétate de benzyle.

Odeurs analogues : Jasmin, Gardenia, Muguet, Jacinthe, Ylang-ylang, etc.

Espèces : Hygrophorus hyacinthinus, Hymenogaster griseus, H. vulgaris, etc.

ODEUR DE FLEUR D'ORANGER ET DE NÉROLI. — Odeur reconstituée : Anthranilate de méthyle, Linalol, Alcool phényléthylique, etc.

Odeurs analogues : Fleur d'oranger, Eau de fleurs d'oranger, Essence de Neroli, etc.

Espèces : Hebeloma sacchariolens, Cortinarius suaveolens, Cantharellus olidus, etc.

Remarques : L'odeur de néroli est un complexe d'odeur de fleurs d'oranger et d'odeur verdurée.

L'odeur pure de fleurs d'oranger est obtenue avec le corps résultant de la condensation de l'Hydroxycitronellal avec l'Anthranilate de méthyle.

ODEUR LINALIQUE. — Odeur reconstituée :Linalol lévogyre du bois de rose.

Odeurs analogues : Lavande, fruits du Citrus Bergamia, essence de bergamotte, Sauge sclarée, etc.

Espèces : Hygrophorus pudorinus, etc.

Remarque : L'odeur de linalol est à la fois rosée et camphrée.

---

ce sujet, des considérations théoriques empruntées en grande partie à Delange (Essences naturelles et parfums, 1930). Je n'ai pas eu à en tenir compte parce que ses appréciations odorantes concordent mal avec les miennes, et parce que je n'y ai pas trouvé l'intérêt pratique que je cherche ici, l'auteur n'ayant fait aucune tentative d'adaptation à la Mycologie descriptive. Mon but était, au contraire, d'éviter avec le plus grand soin les trop faciles développements de Chimie organique qui se trouvent dans tous les traités spéciaux.

ODEUR ROSÉE-GÉRANIÉE. — Odeurs reconstituées : a) **rose :** Géraniol, Rhodinol, Citronellol, Nérol, Alcool phényléthylique, Linalol ;

b) **géranium :** Ethers acétique et tiglique du géraniol.

Odeurs analogues : **Pelargonium odoratissimum, Rosa rubiginosa, Andropogon Schoenantus,** etc.

Espèces : Russula maculata, Hymenogaster niveus, etc.

Remarque : L'odeur géraniée rappelle les odeurs de rose et de verdure.

ODEUR DE MIEL. — Odeurs reconstituées : a) **miel :** Paraméthylquinoléine, Diméthylhydroquinone ;

b) **cire :** Aldéhyde et acide phénylacétique.

Odeurs analogues : Miel, Cire d'abeilles, Mélilot blanc, **Eucalyptus melliodora,** etc.

Espèces : Russula melliolens, Polyporus sulfureus, etc.

Remarques : L'odeur de miel d'abeilles est toujours complexe, elle est associée à des relents de cire d'abeilles, de fleurs de **Robinia pseudoacacia,** de tilleul, de lavande, d'odeurs rosées ou de salicylate de méthyle, suivant la provenance géographique du miel.

On perçoit encore vaguement l'odeur de miel dans l'huile essentielle d'**Eucalyptus melliodora** (Cinéol, Pinène, traces de Phellandréne).

La Paraméthylquinoléine a un violent relent de miel, et la Diméthylhydroquinone a une odeur de miel et de sommités fleuries de mélilot blanc.

ODEUR COUMARIQUE. (Odor fragans). — Odeur reconstituée : Coumarine.

Odeurs analogues : Féve Tonka, Faham, Flouve odorante, Aspérule odorante, **Liatrix odoratissima,** Mélilots, etc.

Espèces : Clitocybe ericetorum, Cl. cyathiformis, Cl. suaveolens, Lactarius camphoratus, Lentinus suavissimus, Calodon amicum, Hydnum melilotinum, H. graveolens, H. fuligineoviolaceum, Ecchyna faginea, etc.

ODEUR BALSAMIQUE (Odor aromaticus). — Odeurs reconstituées : a) **vanillée,** Vanilline, Cinnamate de cinnamyle ;

b) **térébenthacée :** Pinéne, Essence térébenthine.

Odeurs analogues : a) Vanille, Baume de tolu, Baume du Pérou, Benjoin ;

b) Essence térébenthine, Résine, Genévrier.

Espéces : Lactarius helvus, Polyporus benzoinus, Hydnum fuligineoalbum, etc.

Remarque : Les odeurs de ce groupe et de quelques groupes précédents correspondent évidemment à l'odeur forte et aromatique, **Odor aromaticus,** des anciens botanistes. Les odeurs musquées y entraient aussi plus ou moins.

ODEUR DE VERDURE. — Odeur reconstituée : Carvacrol, Sparassol, Everniate de méthyle, Coumarine, Linalol lévogyre, Acétophénone, Paraméthylacétophénone, Propyonyléthylbenzène, Heptine carbonate de Méthyle, Isobutylquinoléine.

Odeurs analogues : Essence d'**Evernia prunastri** (Mousse de Chêne), Immortelle sauvage, **Corydalis cava,** Concombre, Fougère, etc.

Espèces : Lepiota echinata, Hymenogaster pallidus, Hydnum laevigatum, Elaphomyces papillatus, Inocybe corydalina, Armillaria caligata, etc.

Remarques : Les odeurs de cette tonalité sont le plus souvent complexes, elles ont des points communs légers, mais nombreux, par leurs odeurs secondaires, avec les odeurs rosées-géraniées, les odeurs violariées-iridées, les odeurs de Labiées à Thymol, Cymène et Carvacrol, les odeurs du Camphre et du Borneol, les odeurs salicylées, les odeurs de Santal, Cèdre et Vétiver, l'odeur du Patchouli (qui rappelle celle du Vétiver dans une note camphrée), l'odeur de lichen et l'odeur fongique.

ODEUR SALICYLÉE. — Odeur reconstituée : Salicylate de méthyle, Aldéhyde salicylique.

Odeurs analogues : **Gaulthiera procumbens** (Wintergreen), **Spiraea ulmaria, Monotropa hypopytis,** Primevère, Essence d'écorce de **Betula alba,** etc.

Espèces : Sistotrema confluens, Hygrophorus russocoriaceus, etc.

Remarques : L'odeur salicylée se scinde en deux groupes :

a) à parfum de salicylate de méthyle (Essence de Wintergreen).

b) à parfum d'aldéhyde salicylique (Ulmaire).

La formation des odeurs salicylées, cyanique et anisée, dans les plantes est analogue : elle est due à l'action d'enzymes.

Le rhizome de quelques **Spiraea** a une odeur de Salicylate de méthyle, alors que l'essence des sommités fleuries du **Spiraea ulmaria** est surtout constituée d'aldéhyde salicylique, contenant une faible dose de salicylate de méthyle et des traces d'héliotropine et de vanilline. Toutes les parties de ces plantes n'ont donc pas la même odeur.

Chez quelques Primulacées il se forme des odeurs à la fois anisées et salicylées, sous l'action de la primeverase, de la bétulase, de la monotropase, ferments qui dédoublent les glucosides élaborés par ces plantes. Par exemple, le dédoublement de la primevérine donne deux types d'essences bien différentes :

1° essences à odeur d'anis et de fenouil ;

2° essences à parfum de salicylate de méthyle, dont quelques unes rappellent aussi le salicylate d'amyle.

L'huile pyrogénée de l'écorce du **Betula alba** a en plus une odeur de Cadinéne (Cuir de Russie).

ODEUR ANISÉE (Odor anisatus, Odor foeniculaceus). — Odeur reconstituée : Anéthol, Fénone, Safrol, Estragol.

Odeurs analogues : Anis vert, Badiane, Fenouil, Sassafras, Pain d'épice, etc.

Espèces : Psalliota silvicola, P. amethystina, P. augusta, Tricholoma lepistoides, Clitocybe viridis, Cl. suaveolens, Lentinus cochleatus, L. variabilis, Trametes suaveolens, Trametes amygdalea, Hydnum suaveolens, Cortinarius orichalceus, etc.

Remarque : Les odeurs anisées sont trés répandues et très marquées chez les phanérogames et les champignons.

ODEUR CYANIQUE (Odor Pruni Lauro-cerasi). — Odeur reconstituée :

a) **simple :** acide cyanhydrique.

b) **benzoylée :** aldéhyde benzoïque seul ou associé à l'acide cyanhydrique.

Odeurs analogues : a) Amandes améres, Passiflores **Phaseolus lunatus.**

b) Laurier-cerise noyaux des fruits de Rosacées, Nitrobenzine.

Espèces : a) Leucopaxillus Alexandri, Marasmius Oreades, Clitocybe infundibuliformis, Cl. geotropa, Pleurotus porrigens, Trametes amygdalea.

b) Hygrophorus agathosmus, Hebeloma radicosum, Hydnum amarescens.

ODEUR IRIDÉE-VIOLARIÉE. — Odeur reconstituée : Ionone, Irone.

Odeurs analogues : Violette, rhizome d'Iris de Florence, Cyclamen des Alpes, huile d'Elaeis guineensis.

Espèces : Tricholoma irinum, etc.

ODEUR MUSQUÉE (Odor ambrosiacus). — Odeur reconstituée : Muscone, musc naturel.

Odeurs analogues : Sumbul, **Aster argophyllus,** semences d'Ambrette (?), Ambre gris.

Espéces : Inocybe destricta, Tuber moschatum, T. aestivum, T. brumale, T. melanosparum, Hymenogaster citrinus, H. populetorum, Melanogaster variegatus.

Remarques : Les odeurs de ce groupe correspondent évidemment à l'odeur d'ambre, **odor ambrosiacus** des anciens bota-

nistes. Cependant, l'odeur d'ambre gris, sur laquelle on ne sait rien, n'est pas vraiment une odeur musquée.

Les odeurs musquées sont en réalité de deux sortes :

a) les odeurs musquées d'origine animale.

b) les odeurs musquées d'origine végétale.

Dans le premier groupe entrent les muscs naturels et le parfum du Sumbul, seul végétal ayant vraiment une odeur musquée animalisée, bien que le Mimulus moschatus passe aussi pour avoir un léger relent animalisé.

L'odeur du **Tuber melanosporum,** en plus de son odeur musquée, a un certain relent d'essence de lavande (grand cru) du début de l'été, élaborée par la fleur avant la fécondation, très riche en Acétate de linalyle, mais reste sans rapport avec l'essence élaborée après la fécondation, dont l'odeur est modifiée par la présence de butyrate de linalyle.

On peut également trouver à l'Angélique, en dehors de son odeur dominante, un relent de musc et d'ambre.

ODEUR SÉBACIQUE. — Odeur reconstituée : Acide sébacique, sébaçate d'éthyle et de méthyle.

Odeurs analogues : Axonge, suif, chandelle.

Espèces : Mycena inclinata, M. viscosa.

ODEUR BUTYRIQUE. — Odeur reconstituée : Acide butyrique.

Odeurs analogues : Beurre rance, Panais, Berce.

Espèces : Clitocybe inornata, Collybia butyracea, C. rancida, C. coracina, Lepiota Barlae, Mycena alcalina, Tricholoma truncatum, Tuber foetidum.

Remarques : Le beurre frais a une odeur de diacéthyle ; le beurre rance, d'abord d'acide butyrique et ensuite, après plusieurs semaines, de butyrone (à odeur de fraise).

ODEUR VIREUSE (Odor virosus). — Odeur reconstituée : Phellandrène, Cadinène.

Odeurs analogues : **Oenanthe phellandrium,** Grande ciguë, Hellébores, Solanacées, **Anethum graveolens.**

Espèces : Rhizopogon graveolens, Tricholoma sulfureum, Lactarius controversus, Hygrophorus Lucandii.

Remarque : Les odeurs de ce groupe correspondent en partie à l'odeur vireuse des anciens botanistes.

ODEUR RAPHANOIDE (Odor raphani). — Odeur reconstituée : Isosulfocyanates d'allyle et de phényléthyle.

Odeurs analogues : rave, navet, radis, raifort, etc...

Espèces : Amanita citrina, A. porphyria, A. gemmata, A. pantherina, A. ampla, Lepiota cristata, L. erminea, L. medullata, Limacella lenticularis, Mycena pura, M. pelianthina, M. Seynii, Hebeloma crustuliniforme, H. testaceum, H. mesophaeum, Cortinarius raphanoides, C. tophaceus, C. miltinus, C. venetus, C. scutulatus, Tuber rapaeodorum.

ODEUR ALLIACÉE (Odor alliaceus). — Odeur reconstituée : Bisulfure d'allyle.

Odeurs analogues : Ail, échalotte, poireau, oignon, **Muscari comosum,** asafoetida.

Espèces : Marasmius alliaceus, M. scorodonius (= M. alliatus), M. prasiosmus, M. porreus, Hymenogaster arenarius, Tuber magnatum, T. Borchii, Tuber asa.

Remarques : Ce groupe d'odeurs correspond exactement à l'odeur d'ail des anciens botanistes.

Sous le nom de mauvaises odeurs, **odor graveolens,** Linné groupe les odeurs alliacées et l'odeur de bouc.

ODEUR CHLORÉE. — Odeur reconstituée : Chlore, eau de Javel.

Espèces : Entoloma nidorosum, Clitocybe gallinacea (= C. phylophylla Cooke), Russula rhodopoda, Cortinarius causticus, Boletus variegatus, Disciotis venosa.

ODEUR DE MARÉE (Odor piscis). — Odeurs analogues : iode, algues marines, mousse de Corse, poissons, écrevisses cuites.

Espèces : Russula xerampelina, Cortinarius rigens.

ODEUR AMMONIACALE (Odor nitrosus). — Odeur reconstituée : Ammoniaque.

Odeur analogue : Urine fermentée.

Espèces : Hygrophorus nitratus, Mycena ammoniaca.

Remarque : L'odeur nitreuse des anciens botanistes correspond approximativement à l'odeur ammoniacale. Fries qualifie parfois cette odeur de nauséeuse.

ODEUR FÉTIDE (Odor foetidus). — Odeurs reconstituées : Indol, Scatol, gaz d'éclairage, acétylène, etc...

Odeurs analogues : Odeurs fécaloïdes, putrides, cadavériques, de punaise, de corne brûlée, de bouc, **Loroglossum hircinum Androsaemum foetidum, Chenopodium vulvaria.**

Espèces : Phallus impudicus, Mutinus caninus, Clathrus ruber, Phylacteria palmata, Cortinarius camphoratus, C. traganus, C. hircinus, Hygrophorus foetens, H. ossus, Lepiota felina, L. Bucknalii, Nolanea pisciodora, Russula foetens, Marasmius foetidus, M. perforans, Amanita ovoidea.

Remarques : En réalité, les odeurs de cette section sont très variées, mais le petit nombre des espèces les possédant ne justifie pas la dissociation de ce groupe artificiel.

Les odeurs fétides, repoussantes, puantes, rentrent dans l'odeur nauséeuse, **odor nauseosus,** des anciens botanistes, qui distinguaient seulement les six sortes d'odeurs qui viennent d'être rappelées, et qu'il faut connaître pour comprendre réellement les anciens maîtres.

R. Cerbelaud reconstitue l'odeur de bouc en ajoutant un peu d'acide valérianique à un mélange de teintures alcooliques de **Chenopodium vulvaria** et d'**Androsaemum foetidum.**

OUVRAGES TECHNIQUES A CONSULTER

R. CERBELAUD. — Manuel du Parfumeur et Classification olfactive des Odeurs (Sous presse).

La classification par notes odorantes est entièrement nouvelle. Cet ouvrage, indispensable à l'osmologue, contient un chapitre sur les odeurs fongiques.

E.-J. GILBERT. — Méthode de Mycologie Descriptive, in Les Livres du Mycologue, tome IV (Sous presse). Paris 1934.

Cet ouvrage renferme, en outre, une étude extrêmement étendue des méthodes de l'Osmologie mycologique.

E. GILDMEISTER. — Les Huiles Essentielles, 2e édition, 3 vol., 1912-1919. (Un certain nombre de constantes physiques de cette édition ont été légèrement faussées).

Ouvrage théorique fondamental d'une large documentation générale.

Chimiste-Spécialiste





désire entrer en relations avec Toutes Parfumeries ou GROSSISTES du Monde entier pour un nouveau Procédé de

DISSOLUTION DANS L'EAU

de toutes essences et parfums dans des proportions impratiquées jusqu'ici (Essences déterpenées inutiles).

Les produits obtenus entrent aisément en concurrence avec les lotions alcooliques à haut titre, et même avec les extraits pour le mouchoir.

Ecrire sous N° 16, au Bureau du Journal

Fabricants Spécialistes de PRODUITS DE BEAUTÉ

en vrac ou à la marque du client

offrent

Crèmes pour le visage — Crèmes de massage
Régénérateurs et Teintures pour les cheveux
— Dépilatoires — Poudres de riz, etc. —

LABORATOIRES SAINT-GEORGES

13, Rue Benoît-Crépu — LYON

Téléph. : Franklin 35-73 Chèq. Postaux Lyon 537-02

Agents demandés France et exportation

AZ ILLATSZERÉSZ

(LE PARFUMEUR)

Revue bi-mensuelle. Le meilleur organe de publicité en Hongrie pour faire connaître toutes matières premières pour Parfumerie, Savonnerie et Cosmétique.

Tarif de publicité		
	Une page	1.200 francs
	Demi-page	750 —
	Quart de page	350 —
	Huitieme de page	200 —

DEMANDER NUMÉRO D'ESSAI ET TARIF SPÉCIAL

Rédaction et Administration : **" Az Illatszerész "**

70, Râkôczi-ut, **Budapest,** VII (Hongrie)

Louis FUNEL

Distilleries d'Essences
au CANNET (A.-M.)
et CLAMENSANNE (B.-A.)

Siège Social :
LE CANNET-CANNES
(A.-M. France)



ESSENCES DE

Néroly, Petit-grain Menthe, Lavande Myrthe

Eaux de Roses et de Fleurs d'Oranger

ON DEMANDE DES AGENTS BIEN INTRODUITS

R. C. Cannes 4927

Les Bains chez les Romains

La Rome impériale comptait près de 856 bains publics et 15 thermes, sans parler des institutions similaires, se rencontrant dans les palais et villas privés. On admet, de nos jours, qu'elle pouvait consommer en moyenne près de 750 millions de litres d'eau pour ses habitants, mais nous sommes encore très mal renseignés sur les installations balnéaires de la Ville éternelle, où l'usage des bains prit une réelle importance dès le règne de Néron (années 37 à 68 après J.-C.,) qui avait autorisé l'emploi des bains en commun à l'encontre d'Hadrian (années 117 et 138), de Marc Aurel (années 161 à 180), et d'Alexandre Sévère (225 à 235) qui ordonnaient que ces ablutions se fissent séparément tant pour les hommes que pour les femmes, aussi Werle (D. Parfumerie Ztg 1926 p. 76) peut-il nous assurer que l'on rencontre, de nos jours encore, des vestiges de trois bains publics pour hommes et pour femmes, et d'autres pour chaque sexe dans les fouilles de Pompéi, car ces installations jouaient alors le même rôle que nos promenades publiques, nos restaurants modernes, dans la vie des Anciens.

Il est nécessaire de noter que ces installations balnéaires possédaient des portes d'entrées différentes, lorsqu'elles étaient aménagées tant pour le sexe fort que pour celui dit faible ; ces portes communiquaient à la palaestra servant de place de lutte, d'exercices de gymnastique, de jeu de quilles ; ce jeu se parfaisant à l'aide de deux boules en pierre que l'on projetait sur un plan de 2 m. 48 de large. Entourée de colonnes, cette palaestra, ornée de la statue d'Hermes, de Mercure ou d'autres dieux romains et d'empereurs vénérés, voire même de sculptures donnait accès à la piscine non couverte, qui en était séparée par un mur à hauteur d'homme ; celle-là, mesurant de 12 à 15 mètres de long sur 8 à 10 de large, était d'une profondeur d'environ 150 cm. ou de deux mètres. Deux locaux étaient réservés sur ses côtés les moins larges aux purifications, mais leurs parois, en marbre, étaient peintes en-dessus de cette pierre de dessins représentant des oiseaux et des plantes, ou ornées de statues diverses, de nymphes, dont les bouches projetaient des jets d'eau. Un endroit spécial était réservé à la partie méridionale de cette piscine, pour les habits et pour le « destricarium », où l'on massait les gymnastes et les baigneurs, tout en les oignant d'onguents ou d'huiles parfumées.

Sénèque nous donne une description assez exacte de ces installations, ajoutant : pense au bruit que j'entends en habitant une de ces maisons. Les hommes forts s'y exercent ; on entend leurs hurlements et leur respiration profonde, mais les joueurs de boules font un vacarme encore plus effrayant, tant par le jet de celles-là, que par le compte de leurs touches. Il y a en outre les disputes ; des cris, de façon que l'on se croirait au milieu d'une bande de voleurs, sans parler du bruit des corps, sautant dans l'eau.

Une autre porte donnait accès à ces bains ; car elle communiquait à l'Apodyterium, c'est-à-dire à l'endroit où les baigneurs se déshabillaient ; celui-là étant constitué par un vaste local, séparé en de nombreuses niches, d'un mètre cinquante à deux mètres de haut, dont le plancher était recouvert de marbre ou de mosaïque. On communiquait, de ce local, au Frigidarium ou bain froid, dont la profondeur atteignait près de 2 mètres ; l'eau froide s'y écoulant sous la forme de jets provenant de 3 petites niches sises sur la même paroi. On passait de là dans le Caldarium ou bain chaud, dont l'eau était d'une température toujours égale, livrée qu'elle était par deux robinets ou vannes. De 20 à 30 personnes pouvaient s'y baigner ensemble, aussi devons-nous présumer que des numéros d'ordre leur étaient distribués, et, qu'en cas de foule, elles devaient soit se retirer, soit demander des baignoires en bronze, afin de pouvoir prendre leur bain ; car chaque installation de bains publics en possédait une ou plusieurs. Le « labrum », ou bain tiède, se trouvait à l'extrémité de ce caldarium, dans un renfoncement, où l'on pouvait aussi se faire doucher, mais il y avait en outre le « laconicum », où l'on soumettait les baigneurs, désireux de se faire maigrir ou de transpirer, à l'action d'un courant d'air chaud ; celui-là, dans les grandes installations, se trouvait non pas dans une niche spéciale, mais au centre des thermes, où il formait une sorte de coupole, avec niches séparées les unes des autres. Il communiquait tant avec le caldarium qu'avec le trepidarium, car les clients pouvaient, selon leurs désirs, passer dans un de ces endroits, ceci selon leurs goûts, les uns préférant suer avant d'avoir à prendre leur bain chaud ; les autres désirant se baigner dans de l'eau froide, quitte à passer dans le bain chaud puis dans le caldarium. Une place spéciale était réservée aux esclaves, devant attendre leurs maîtres ; celle-ci se trouvait à la sortie de l'Apodyterium sous la forme d'un endroit couvert, formant une sorte de vestibule ouvert du côté de la place ou sur la rue.

L'art de se baigner variait alors, tout comme chez nous, d'individus à individus ; les uns faisant la planche, les autres nageant sur le dos, mais tous généralement, en arrivant aux bains, se faisaient enduire d'huiles diverses et d'onguents avant de

faire leurs exercices de gymnastique, puis ils se hâtaient vers le trepidarium, afin de se libérer de ces couches oléagineuses et de la poussière, qui les recouvrait, quitte à se baigner dans la piscine dite Destricarium ou à se rendre dans les autres endroits ci-dessus mentionnés.

Décrire ici les divers onguents et huiles alors utilisés, ne peut rentrer dans le cadre de ce travail ; d'ailleurs les lecteurs de ce journal connaissent notre livre : « Comment nos Pères se soignaient, se parfumaient et conservaient leurs corps », vendu sous le haut patronage de M. Poincaré, Président de la République et sous les auspices de la Croix Rouge ; ils y trouveront toutes les données voulues pour la confection de tels ingrédients ou celles concernant les fards, etc., etc. utilisés par les belles mondaines du temps de la Rome antique.

Dr L. REUTTER DE ROSEMONT.

SUISSE

La Nouvelle convention de commerce qui vient d'être signée entre la Suisse et la France le 29 mars 1934 est entrée provisoirement en vigueur le 1er avril dernier en attendant son approbation par les parlements des pays contractants.

La nouvelle convention a été conclue pour six mois avec tacite reconduction de trois mois en trois mois et préavis de dénonciation de deux mois.

La convention contient la clause de la nation plus favorisée d'une manière inconditionnelle et limitée, c'est-à-dire que pour la généralité des produits, si la Suisse ou la France accorde à un pays tiers un droit pour un produit plus avantageux que celui qui est convenu entre les deux pays, ce droit sera appliqué automatiquement au même produit importé en France ou en Suisse et venant de Suisse ou de France, sans qu'une entente n'intervienne à ce sujet entre les deux pays, ce qui lui donne son caractère inconditionnel.

Une exception à cette règle est faite pour un petit nombre de produits très particuliers et c'est en cela que la règle est limitée.

La nouvelle convention n'a pas modifié les droits de douane établis entre les deux pays (sauf pour les fromages suisses importés en France).

Les parties contractantes se sont engagées à ne pas relever, pendant la durée de la convention, les droits afférents aux produits industriels qui figurent dans les listes annexées à l'ancienne convention de 1929 et qui font actuellement l'objet de mesures de contingentement.

Pour les produits non contingentés les droits pourront être modifiés par chacune des parties moyennant un préavis de trois mois.

Un document qui complète la nouvelle convention franco-suisse fixe que la taxe à l'importation sur les marchandises suisses entrant en France (taxe représentant l'impôt sur le chiffre d'affaire) est ramenée à 2 % uniformément. Par voie de conséquence la taxe extraordinaire de 2 à 4 % sur les objets semi-ouvrés ou fabriqués importés de France en Suisse est supprimée.

Nos lecteurs voudront bien se souvenir que nous avons parlé assez longuement de la Suisse dans notre numéro d'avril 1931 ; nous avions donné sur ce pays un résumé économique et des indications d'ordre commercial, et nous avions examiné le commerce extérieur, pour les produits nous intéressant, relatif aux années 1928, 1929 et 1930.

En raison de la Convention de Commerce qui vient d'être signée entre la Suisse et la France, il nous a paru utile de rechercher comment s'était comporté depuis notre dernière étude le marché suisse au point de vue des produits dont nous nous occupons dans cette revue.

Il est indispensable de rappeler que les comparaisons en valeur que nous allons être amenés à faire dans ce qui suit, sont délicates parce que les variations dans le chiffre du commerce extérieur d'une année à une autre proviennent à la fois des changements dans les prix des produits et des modifications dans les échanges eux-mêmes sans que la lecture de la statistique permette de déterminer la part qui revient à chacun de ces éléments.

Il s'agit bien entendu dans ce qui suit de francs suisses, valant au pair 4 fr. 92 français.

LES ACHATS DE LA SUISSE DE 1927 A 1932 ET EN 1913

Les chiffres placés entre parenthèses après l'énoncé des rubriques, sont les numéros de la nomenclature douanière.

Huiles essentielles (969) : en 1913 : 120 quintaux ; en 1927 : 176 ; de 1928 à 1931, quantités comprises entre 18S et 210 (en 1929). En 1932 : 114.

Parfumeries et parfums synthétiques (982-983) : en 1913 : 1.459 quintaux. En 1927 à 1931, quantités comprises entre 3.200 et 3.640 (en 1929). En 1932 : 3.001

Produits pharmaceutiques (966-984) : en 1913 : 67.000 quintaux. En 1927 : 8S.000 ; en 1928 : 92.000. De 1928 à 1932, baisse continuelle pour arriver à S2.300 en 1932.

Matières premières pour la pharmacie (966-967) : en 1913 : 7.S00 quintaux. En 1927 : 41.800 ; en 1928 : 43.SS0. Et de 1928 à 1932, baisse rapide surtout jusqu'en 1930, et en 1932 le chiffre atteint est de 10.780 quintaux.

Préparations chimico-pharmaceutiques (974 b, 981) : en 1913 : 6.480 quintaux. De 1927 à 1932, la quantité monte de 6.296 quintaux en 1927 à 7.910 en 1931 ; elle recule légèrement en 1932 à 7.484.

Sérums et vaccins (973) : en 1913 : 21 quintaux. En 1927 : 38 ; en 1928 : 88 ; et de 1929 à 1932, oscillations comprises entre 94 et 124. En 1932 : 114.

Savons (1.141 à 1.142) : en 1913 : 231 quintaux. En 1927 : 111 et depuis baisse presque continue jusqu'en 1932 où le chiffre atteint est de 44 quintaux.

LES IMPORTATIONS DE LA SUISSE EN 1932 ET 1933

Produits d'origine végétale ou animale pour usage pharmaceutique et pour la parfumerie ne rentrant pas dans la catégorie des substances et produits chimiques pour usage industriel.

A. — Sucs de plantes concentrés par évaporation : baumes, résines, gommes-résines, huiles grasses non travaillées, eaux aromatiques distillées, produits d'origine animale (968).

Importation totale

1933	1.107.900 francs
1932	1.074.587 —
De France	92.600 —

Nous sommes au quatrième rang des fournisseurs, l'Allemagne étant le plus important parmi ces derniers avec 388.100 ; Turquie, Norvège et Etats-Unis se suivent ensuite avec 158.800, 123.100, 118.000.

B. — Caramel (968 a).

Importation totale	1933	39.100 francs
	1932	46.146 —

La France ne figure pas parmi les fournisseurs ; l'Allemagne est le plus important de ces derniers avec 39.100.

C. — Huiles essentielles (969).

Importation totale	1933	593.200 francs
	1932	520.230 —
De France		174.000 —

Nous sommes les premiers fournisseurs devançant l'Allemagne qui atteint 137.300 et la Bulgarie qui s'élève à 112.700 francs.

D. — Jus de réglisse parfumé ou non (970).

Importation totale	1933	87.500 francs
	1932	161.300 —
De France		13.300 —

L'Italie est au premier rang des fournisseurs avec 108.200.

E. — Alcaloïdes végétaux (971).

Importation totale	1933	806.151 francs
	1932	969.700 —
De France		44.100 —

Nous sommes au sixième rang des fournisseurs ; ceux qui nous précèdent sont : Allemagne, 345.800 ; Turquie, 209.000 ; U. R. S. S., 142.900 ; Hollande, 80.800 ; Grande-Bretagne, 79.600.

F. — Saccharine (972).

L'Allemagne est le principal vendeur avec une valeur de 2.700 francs sur une importation totale de 3.300 francs en 1932 (importation 1933, 2.900 francs).

G. — Sérums et vaccins (973).

Importation totale	1933	271.600 francs
	1932	211.700 —
De France		65.800 —

Les fournisseurs principaux de 1932 sont l'Allemagne et la Hongrie avec respectivement 168.700 et 142.300 francs.

Produits chimiques organiques et inorganiques pour usage pharmaceutique ne rentrant pas dans la catégorie des substances et produits chimiques pour usages industriels.

A. — Huile de ricin incolore purifiée (974 a).

Importation totale	1933	39.795 francs
	1932	65.263 —
De France		23.200 —

B. — Autres produits chimiques pour usages pharmaceutiques (974 b).

Importation totale

1933	1.160.800 francs
1932	1.032.900 —
De France	89.800 —

L'Allemagne est ici de beaucoup le principal fournisseur avec 771.600 francs.

C. — Iodoforme (975).

Importation totale	1933	10.900 francs
	1932	9.758 —

Hollande et Allemagne se partagent par moitié cette dernière importation.

D. — Chloral, Chloroforme (976).

Importation totale	1933	39.200 francs
	1932	77.600 —
De France		16.600 —

L'Allemagne est le principal fournisseur avec 50.100 francs.

E. — Sucre de lait, sablon de petit lait (977).

Importation totale	1933	55.100 francs
	1932	35.200 —
De France		7.700 —

L'Allemagne est le fournisseur principal avec 22.300 francs.

F. — Eaux minérales naturelles ou artificielles (978).

Importation totale	1933	568.298 francs
	1932	636.200 —
De France		389.100 —

L'Allemagne est le second fournisseur avec 162.800.

Sels de source, sels pour bains et sels de marais avec ou sans indication de leur action médicinale (979).

A. — En caissettes, flacons, boîtes, etc. non accommodées pour la vente au détail.

Importation totale	1933	44.400 francs
	1932	29.700 —
	1932	29.700 —

L'Allemagne est le fournisseur pour ainsi dire exclusif (29.500 francs) des articles de cette rubrique.

B. — Accommodés pour la vente au détail ou dosés (980).

Importation totale	1933	153.200 francs
	1932	122.800 —
De France		4.497 —

Les fournisseurs importants des articles de cette rubrique sont l'Allemagne, 60.500 la Tchécoslovaquie, 35.300 ; la Grande-Bretagne, 18.700.

Produits non pharmaceutiques non dénommés ailleurs tels que : poudres, pastilles, emplâtres, pilules, onguents, sirops, teintures, marmelades pharmaceutiques, huiles grasses travaillées, extracta fluida, sicca et spissa, essences, liniments, lotions spécifiques, suppositoires, tisanes, vins médicamenteux (981).

Importation totale :

1933	6.434.400 francs
1932	6.108.750 —
De France	1.745.500 —

La France est le second fournisseur après l'Allemagne qui atteint 3.169.700 francs. Les autres fournisseurs les plus importants sont la Grande-Bretagne, 375.800, la Hollande, 175.300, les Etats-Unis, 125.900.

Parfumeries, cosmétiques, parfumerie synthétique.

A. — Produits pesant plus d'un kilo avec leurs récipients (982).

Importation totale	1933	704.000 francs
	1932	628.000 —
De France		298.200 —

La France est le premier fournisseur suivi de l'Allemagne avec 254.600 francs.

B. — Produits pesant un kilo ou moins avec leur récipient (983).

Importation totale :

1933	2.312.863 francs
1932	2.512.371 —
De France	1.216.500 —

La France est le plus important des fournisseurs dépassant sensiblement les autres ; le second fournisseur est l'Allemagne avec 635.000 ; les Etats-Unis et la Grande-Bretagne suivent avec 329.700 et 295.500.

Matières brutes, végétales ou animales pour usages pharmaceutiques, tels que baies, fleurs, feuilles, coques, boies, herbes, écorces, semences, racines, ne rentrant pas dans la catégorie des substances et produits chimiques pour usages industriels.

A. — Matières entières à l'état brut (966).

Importation totale	1933	832.900 francs
	1932	859.100 —
De France		66.500 —

La France est le quatrième fournisseur. Elle est précédée par l'Allemagne, 153.400, la Tchécoslovaquie, 74.400, l'Espagne, 68.700.

B. — Divisées ou ayant subi une manipulation mécanique quelconque (967)

Importation totale	1933	207.100 francs
	1932	217.400 —
De France		31.198 —

L'Allemagne nous précède avec 124.800.

Substances alimentaires artificielles, tels que : somatose, nutrose, tropon, etc. (984).

Importation totale	1933	98.700 francs
	1932	102.600 —
De France		15.454 —

L'Allemagne nous devance avec 82.175 fr.

A. — Savons ordinaires à découvert en caisses, tonneaux, etc.

1° En blocs, plaques, barres, pains, non comprimés, non moulés, moyennant qu'il en soit fait la preuve de l'emploi pour usages industriels ; savon mou noir (1141 a).

Importation totale	1933	13.437 francs
	1932	42.305 —
De France.............		3.200 —

L'Italie est le plus important des fournisseurs avec 32.500 francs ; l'Allemagne nous précède avec 4.900.

2° Autres savons (1141 b).

Importation totale	1933	88.177 francs
	1932	110.844 —
De France.............		102.300 —

Nous sommes donc les fournisseurs presqu'exclusifs.

B. — Autres savons de tout genre tels que : savons de toilette et parfumés ou non, en morceaux, en poudre ou en pâte ; tous savons spéciaux préparés avec des drogues, produits chimiques, etc. (savons dits médicinaux (1142).

Importation totale	1933	492.559 francs
	1932	598.966 —
De France.............		215.900 —

L'Allemagne se place devant nous avec 268.800 francs.

M. HEGELBACHER.

Utilisation du phosphate trisodique en parfumerie

Savons fins, savons de bain, savons à barbe

Le phosphate trisodique peut entrer dans la composition de ces savons comme **charge.** Il leur donne du lustre et du brillant.

Les proportions à préconiser pourraient être les suivantes :

50% d'eau
46% d'huiles et alcalins
4% de phosphate trisodique.

Dans la préparation du savon à barbe, on recherche :

— d'une part, la neutralisation poussée de l'alcalinité du saponifiant. Si les dernières étapes de la saponification étaient poursuivies en présence de Phosphate Trisodique, les résultats seraient peut-être meilleurs

— d'autre part, la mousse qu'on obtiendra abondante grâce à sa présence en très faible dose.

Sels de bains

Dans la dose de sel de bain préparée pour un m³ d'eau substituer à une partie de l'un des composants (carbonate ou bicarbonate, 30 à 40 grs de phosphate trisodique).

La mousse produite par le savon deviendra intense et blanche.

L'eau prendra un fond laiteux et irisé.

L'effet peut être diminué par diminution de la dose indiquée (diminution de 30 ou 50%).

Laits de beauté

Nous pensons que le phosphate trisodique doit être un bon adjuvant pour la fabrication des laits de beauté. Ces derniers sont surtout constitués par la mise en émulsion à l'aide ou sans centrifugation de particules grasses dans des solutions aqueuses neutres ou très faiblement alcalines. Une semblable action est une des propriétés primordiales du phosphate trisodique.

Syndicat des Parfumeurs-Distillateurs de Grasse

Dans son Assemblée Générale du jeudi 31 Mai 1934, le Syndicat des Parfumeurs-Distillateurs de Grasse a renouvelé ainsi qu'il suit, pour l'exercice 1934, son Bureau et sa Chambre Syndicale.

Bureau

Président : M. Honoré GUICHARD.
Vices-Présidents : MM. Paul MOREL
Charles HARMEL.
Trésorier : M. Maurice MAUBERT.
Secrétaire : M. Joseph CRESP.

Membres de la Chambre Syndicale

MM. BRUNO COURT
CAMILLI Albert et LALOUE
Etablissements CHIRIS
PILAR Frères
ROURE BERTRAND Fils et Justin DUPONT.

Huile de Tortue

employée dans les CRÊMES

(The Manufacturing Chemist, Janvier 34)

Par la publicité que l'on fait sur cette huile plus que par ses qualités propres, il est de bon ton d'employer maintenant des crèmes contenant de l'huile de tortue. Mais sur le marché il est difficile de la trouver inaltérée et ne possédant pas cette odeur désagréable d'une huile non purifiée. On a résolu le problème en hydrogénant cette huile, son indice d'iode qui est d'environ 85 quand elle est pure passe à 75 et la mauvaise odeur de l'huile a disparu.

Elle peut être employée dans les crèmes en toutes proportions voire même constituer elle-même une crème, car elle est complètement absorbable par les pores de la peau. Elle peut être conseillée comme crème nourrissante. Ainsi constituée elle serait supérieure à 98% des crèmes actuelles qui contiennent des matières qui ne peuvent être absorbées par les pores de la peau et qui les obstruent.

L'essence de Patchouli, à Atjeh (Sumatra)

Le rapport nº 21, du mois de mai 1925, du « Handelsmuseum », parle de premières tentatives, faites à Atjeh, par la population indigène, pour obtenir l'essence odorante de la feuille de patchouli, en 1921, dans une fabrique construite avec l'appui de la Direction du Département de l'Agriculture de Buitenzorg, section « Nijverheid ». — Auparavant toute la récolte de feuilles de patchouli était expédiée à Singapour et à Penang.

Cet essai démontra la possibilité de préparer, à Atjeh même, une essence d'aussi bonne qualité qu'à Singapour, sans avoir besoin de la faire venir de Singapour ou de Penang.

A Sumatra et à Java on cultive le patchouli dont le nom botanique est **Pogostemon Cablin** Benth. A Sumatra, ce sont les indigènes qui le cultivent sur une grande échelle ; à Java, par contre, il y a quelques entreprises d'exploitation agricole qui s'en occupent, en plus petit.

L'essence de patchouli de Sumatra est appelée « Nilam » ; celle de Java « Dilem ».

Voici quelques données statistiques sur l'exportation des feuilles de patchouli (en tonnes) :

Années	Java
1929	0,2
1930	0,0
1931	0,0
	Atjeh
1929	856
1930	830
1931	638

L'exportation de 1931 se décompose ainsi :

Hollande : 9 tonnes ; Allemagne : 12 tonnes ; Penang : 512 tonnes ; Singapore : 105 tonnes. — Total : 638 tonnes.

Ces feuilles ont été transformées en essence à Penang et à Singapour dans des distilleries chinoises.

On cultive encore le patchouli en Malaisie.

Les feuilles obtenues sont expédiées à Penang et à Singapour pour la fabrication de l'essence.

On peut évaluer à 300 tonnes l'exportation de feuilles de patchouli de la Malaisie.

L'exportation de l'essence de patchouli des pays producteurs a été la suivante (en kilogrs) :

Java — « Dilem » :

Années	Quantités
1929	813 Kilogrs
1930	1.477 —
1931	1.865 —

Atjeh — « Nilam » :

1929	176 —
1930	908 —
1931	3.468 —

L'essence de Java ou « Dilem » est exportée le plus souvent en Europe, France, Allemagne, Hollande, et le reste au Japon.

L'essence d'Atjeh est différente de celle de Java ; elle n'a pas une odeur aussi forte ; cela paraît tenir à la différence de climat et de sol de ces pays.

Caractères de l'essence de patchouli d'Atjeh :

Couleur : brune rougeâtre, avec nuance plus foncée et plus claire.

Odeur : normale, plus forte et plus faible.

Poids spécifique : à 15° = 0,934 — 0,9728.

Indice de réfraction : à 20° = 1,5063 — 1,5102.

Déviation polarimétrique, dans un tube de 100 m. m. = 40° — 56°.

Indice d'éther : 2,5 — 4,8.

Acidité : 0,9 — 1,9.

Solubilité dans l'alcool à 90°, différentes proportions = 8-11 volumes.

C. C.

FICHES TECHNIQUES

Huile essentielle de feuilles de Ponkan ou Citrus poonensis Hort. — K. Kafuku, T. Ikeda et M. Fujikawa. — J. Chem. Soc. Japan, t. 54, p. 300, 1933.

L'entraînement par la vapeur d'eau des feuilles de cette plante donne une essence légère, possédant un arome caractéristique. Le rendement de cette opération est de 0,23 % et les constantes de l'essence obtenue sont les suivantes :

Densité à 30° : 0,8434 ; indice de réfraction à 20° : 1,4732 ; pouvoir rotatoire à 23° : +41°9 ; indice d'acide : 0,5 ; indice d'éther : 8,0 ; indice d'éther après acétylation : 88,5. Cette essence renferme 56 % de terpènes, (α-pinène, camphène, p-cymène, α et γ terpinène), 27 % d'alcools comprenant principalement du d-linalol et un peu moins de Δ-4-terpinéol.

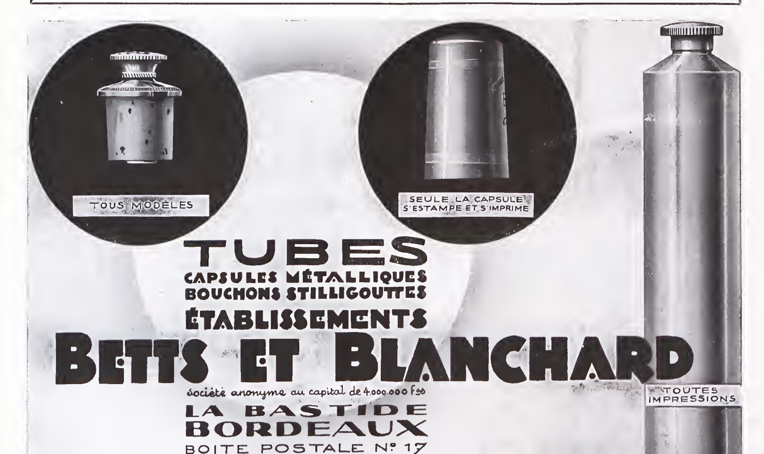
***

Essences siciliennes de la saison 1932-1933. — A. H. Bennett. — Perfum. Essent. Oil Rec., t. 24, p. 146, 1933.

L'auteur a eu entre les mains de nombreux échantillons d'essence de citron possédant des pouvoirs rotatoires relativement élevés, toutefois à l'exception des essences de Syracuse, très peu d'entre elles avaient un pouvoir rotatoire supérieur à 63°.

Les essences extraites à la machine présentent leurs variations habituelles de constantes. Tout échantillon dont la densité était voisine de 0,861 pouvait être considéré comme fraudé ou fortement oxydé. Les meilleurs échantillons d'essence ont une densité inférieure à 0,857 mais dans la pratique les limites de variation de cette constante sont de 0,856 à 0,960.

Imp. des Missions Africaines de Lyon, 150, Cours Gambetta Le Gérant : F. ROUX



TOUS MODÈLES
SEULE LA CAPSULE S'ESTAMPE ET S'IMPRIME
TUBES
CAPSULES MÉTALLIQUES
BOUCHONS STILLIGOUTTES
ÉTABLISSEMENTS
BETTS ET BLANCHARD
société anonyme au capital de 4.000.000 Frs
LA BASTIDE
BORDEAUX
BOITE POSTALE N° 17
TOUTES IMPRESSIONS
P.A.L.

Nº 8 Le Numéro : 6 francs AOUT 1934

LA
PARFUMERIE MODERNE

LES CRÈMES DE BEAUTÉ

La préparation des crèmes de beauté a fait de très grands progrès depuis quelques années. Les travaux des spécialistes de la peau ont permis d'établir un certain nombre de principes auxquels se conforment d'autant plus volontiers les chimistes fabricants de crèmes, que l'efficacité de leurs produits en est incontestablement améliorée.

Au nombre de ces axiomes, il faut notamment indiquer celui-ci : les sécrétions plus ou moins grasses de l'épiderme sont un moyen de défense contre les altérations provenant des éléments extérieurs : les supprimer sans les remplacer est une faute.

Par conséquent l'usage du savon qui permet l'élimination des poussières et des dépôts de toutes natures qui peuvent se faire à la surface du corps humain découverte, doit se compléter par l'usage de crèmes qui ont pour but de remplacer ce que le savon enlève d'exsudats protecteurs.

La proscription de l'emploi du savon qui est conseillée par quelques spécialistes semble exagérée, quoique motivée en apparence : rien, en effet, ne permet de nettoyer aussi bien la peau que le savon. Néanmoins les épidermes extrêmement délicats pourront utiliser de préférence, des crèmes nettoyantes qui, tout en permettant d'en enlever parfaitement les souillures, laissent cependant sur la peau un enduit analogue aux sécrétions naturelles.

L'hydrolyse du savon, c'est-à-dire sa décomposition partielle, lorsqu'on le dilue avec de l'eau, en acides gras et en alcalins libres, laisse en effet pénétrer à l'intérieur des pores de la peau des traces d'alcali.

Cet alcali n'est pas sans apporter des perturbations dans la vie et dans la croissance des cellules des tissus superficiels.

Ce qui démontre péremptoirement cette action, c'est une seconde constatation des savants : une peau saine est couverte de graisses légèrement acides : les sécrétions pathologiques sont le plus souvent alcalines.

Par conséquent, si une trace d'alcali persiste à la surface de la peau, celle-ci devient semblable à une peau malade, elle est obligée de se défendre contre l'attaque de l'alcali, ou bien elle en subit les réactions : elle se kératinise, elle durcit, elle s'exfolie, en un mot elle vieillit. C'est ce qui explique que beaucoup de femmes, très soigneuses cependant portent un visage précocement flétri sur un corps parfait. L'explication en est simple : le visage est trop souvent desséché par le savon, davantage que le reste du corps qui conserve, sous la protection des vêtements, une plus grande quantité de sécrétions naturelles acides.

Les agents extérieurs, l'air, le soleil, les poussières, le vent ajoutent à l'action de l'alcali laissé par un rinçage insuffisant et l'épiderme du visage se gerce, se ride, durcit, perd sa souplesse.

L'usage de corps gras, se rapprochant par leur constitution des sécrétions de la peau semble donc mieux indiqué que celui de corps neutres ou complètement saponifiés.

La glycérine a également souvent un indice pH légèrement acide, son usage, à cet égard n'est donc pas à déconseiller à condition toutefois que l'addition d'un savon à cette glycérine n'en modifie pas le pH.

La glycérine concentrée gonfle exagérément les pores de la peau en augmentant la tension osmotique des cellules cutanées : il est donc bon, également de n'employer la glycérine que dans un état de dilution convenable pour éviter cet inconvénient.

Les crèmes dites aux stéarates, notamment aux stéarates d'ammoniaque, de soude ou de potasse peuvent être bonnes ou mauvaises, selon qu'elles conservent suffisamment d'acide gras libre ou qu'elles sont entièrement saponifiées.

Si l'on prend une petite quantité de crème de cette catégorie et qu'on la dilue dans une petite quantité

d'eau chaude, l'addition de teinture de phénolphtaléine ne doit pas donner de coloration rose. Cette coloration est en effet l'indice que l'hydrolyse provoquée par la dilution des stéarates libère assez d'alcali pour que la crème ait un pH tendant vers l'alcalinité.

Une crème au stéarate diluée dans l'eau tiède doit laisser absolument incolore la solution de phénolphtaléine sinon elle est à rejeter, dans la majeure partie des cas, car son action alcaline se superposera à celle du savon qu'elle prétend combattre.

Une crème parfaitement neutre en dilution est même insuffisante pour assurer une protection suffisante de la peau : il faut et il est nécessaire qu'elle contienne assez d'acides libres pour neutraliser ce qui peut rester d'alcali provenant du savon, et, par surcroît, pour neutraliser les exsudats pathologiques, lorsque ceux-ci deviennent à leur tour alcalins.

La beauté de la peau réside dans sa santé parfaite : Une sécrétion alcaline de la peau est un indice de mauvais fonctionnement des organes internes, mais le séjour de ces sécrétions alcalines amène un érythème plus ou moins accentué : rougeurs, démangeaisons, irritations, boutons, etc., qui ne peuvent être combattus que par l'application de crèmes assez acides pour neutraliser l'alcali secreté, et pour acidifer l'épiderme en faisant disparaître l'irritation et la laideur qui en résulte.

Cette alcalinité des sécrétions est mise en évidence par l'usage des colorants tels que l'Alloxane de couleur jaune ambrée naturellement et rougissant sous l'action de l'ammoniaque dégagée par les pores de la peau.

L'ammoniaque et les alcalis gazeux ne restent pas sur l'épiderme, ils se dissipent dans l'air et ne sont pas dangereux, mais les exsudats liquides alcalins, la transpiration aussi bien que les liquides séreux, doivent être autant que possible éliminés ou neutralisés.

Les découvertes des spécialistes ont également démontré la valeur de certaines graisses contenant du phosphore telles que la lécithine et la cholestérine : ces graisses sont immédiatement absorbables par l'épiderme et le nourrissent, tandis que les corps gras ordinaires l'enduisent simplement. Le phosphore est l'élément qui permet la transformation des graisses de réserve du corps en autres tissus vivants. Mettre une graisse ou un corps gras acide sur la peau ne suffit pas à la nourrir s'il n'y est pas ajouté des éléments phosphorés convenables : la lécithine extraite des œufs ou des végétaux, la cholestérine le plus souvent employée sous sa forme de lanoline.

La cholestérine est généralement le support des hormones naturelles qui président aux fonctionnements glandulaires ou à la formation des antitoxines. Associer une huile essentielle, hormone végétale, à un cholestérol, c'est reproduire une des sécrétions les plus actives et les plus efficaces pour la conservation de la vie, de la santé et par conséquent de la beauté.

La cholestérine et la lécithine peuvent également absorber certaines radiations et prendre alors un potentiel actif accru : les crèmes irradiées, contenant des graisses phosphorées des huiles essentielles et des hormones animales (musc, civette, ambre naturels) seront donc parmi les plus conseillables.

Des huiles comme l'huile de tortue, la graisse de marmotte et différents autres corps gras animaux sont considérées comme spécifiquement actives pour la préservation de l'épiderme, on les utilisera de préférence aux extraits de glandes hormoniques, contenant encore des produits organiques de mauvaise conservation et susceptibles de donner des purines, ptomaïnes ou autres produits dangereux.

Le préparateur consciencieux est donc, actuellement en possession d'éléments scientifiques particulièrement précis qui lui permettront de fabriquer des produits excellents, efficaces et de bonne vente.

R. M. GATTEFOSSÉ.

BREVETS

B. An. 384.665. — **Cosmétique et crème de beauté.** — A. Carpmael. — 4 juin 1931.

Les amides d'acides gras supérieurs, préparés en partant de glycérides extraits des huiles, du suif ou de la cire du Japon par réaction avec l'ammoniaque et les amines telles que la méthylamine, la butylamine, la dibutylamine, l'undecylamine, la benzylamine, la piperidine, la diéthanolamine, la cyclohexyléthylamine et la dibenzylamine peuvent être employées à la place des graisses dans l'industrie des savons et de la parfumerie ,ainsi que dans la préparation des cosmétiques.

B. An. 385.323. — **Produit pour la conservation des crèmes de beauté, savons dentifrices. etc.** — E. Schulze et Pharmaceutical Corporation Ltd. — 12 juin 1931.

Les homologues supérieurs de l'hydrocupréine ou des quinatoxines sont utilisés en très faibles proportions avec les acides carbocycliques, autres que l'acide benzoïque ou leurs dérivés y compris ceux de l'acide benzoïque comme stérilisants pour les matières organiques.

Parmi les acides carbocycliques que l'on peut utiliser, citons l'acide cinnamique, les éthers de l'acide p-oxybenzoïque, de l'acide salicylique, etc. Ces agents stérilisants peuvent être utilisés en solution dans l'eau, les alcools, la glycérine, les matières grasses, le pétrole, etc.

On peut les employer pour la préparation des crèmes de beauté, et autres cosmétiques, des parfums, des pâtes dentifrices, des brillantines, des savons stérilisés, etc., soit directement, soit en solution dans l'huile, les matières grasses ou la glycérine.

***

B. An. 380.431. — **Cosmétique.** — I. G. Farbenindustrie A. G. — 10 avril 1931.

Ce produit est préparé en condensant 4 à 6 molécules d'éthylénoxyde avec 1 mol. d'alcool octodécylique et il est utilisé pour la préparation des pâtes et des crèmes. Il peut être mélangé à l'eau, à une gelée de pétrole, à l'huile de paraffine, à l'huile d'arachide, etc.

Les Crèmes au stéarate de triéthanolamine

Les crèmes au stéarate acide sont celles qui donnent actuellement les meilleurs résultats et qui sont conseillées par les spécialistes de soins de beauté pour les raisons qui sont exposées dans le présent numéro de cette revue.

Les types de crèmes dont il est parlé ci-dessous ont été préparés avec le Stéarate en poudre « triet », produit parfaitement dosé et permettant la fabrication rapide et facile de tous les types de crèmes du commerce.

On peut selon la méthode classique préparer une crème de base en mélangeant le stéarate en poudre à de l'eau mélangée ou non de glycérine, puis en chauffant à température de fusion jusqu'à obtention d'un caillebot très lisse. Pendant le refroidissement, la crème se prend en masse : une agitation pendant l'abaissement de la température permet d'avoir une pâte liée, onctueuse et sans défaut.

A cette crème on peut ajouter toutes sortes de compositions à base d'huiles, de cires, des graisses diverses, simplement fondues, et incorporées à la crème de base par agitation, malaxage ou fouettage.

Mais on peut encore plus simplement mettre dans une capsule tous les ingrédients indiqués dans la formule : le stéarate en poudre, l'eau, la glycérine, les huiles, graisses et cires, et mettre le tout sur un feu doux en agitant. L'émulsion est parfaite et le produit peut être coulé en pots pour donner une crème compacte, ou battu pour être mis en tube, sous forme de crème liée et onctueuse.

Les crèmes au stéarate sont des crèmes à pH acide, par conséquent excellentes dans tous les cas pour les soins de la peau, elles deviennent nacrées à condition de ne pas contenir plus de 5 % d'huile : un excès d'huile empêche la cristallisation sous forme de lamelles microscopiques de l'acide stéarique en suspension, cristallisation qui est la cause de l'aspect nacré.

Le stéarate en poudre est un produit sans odeur appréciable, qui permet d'obtenir des crèmes de qualité parfaite, auxquelles une petite quantité de parfum communique une odeur franche.

Le stéarate, employé seulement avec des produits blancs, cire, spermacéti, huiles de vaseline, paraffine, cérésine blanche, etc., donne des crèmes d'un blanc très pur. L'addition de lécithine, de lanoline, donne une coloration crémeuse que l'on peut masquer par un peu de colorant rose : on a alors une crème teintée fort agréable à l'œil. L'emploi de la vaseline naturelle jaune donne une grande onctuosité et une coloration jaune citron.

Voici un certain nombre de recettes éprouvées :

A) CRÈME DE BASE SANS GLYCÉRINE

Stéarate blanc en poudre..	175 grs
Eau	825 —

Faire fondre à feu doux, agiter.

Cette crème, très blanche, un peu molle, nacrant rapidement s'emploie assez rarement telle quelle. Elle peut se faire avec l'eau d'hamamélis et est alors une crème astringente sèche.

C'est à cette crème de base qu'on peut ajouter, si l'on procède en deux temps, toutes les préparations grasses que l'on désire.

B) CRÈME DE BASE GLYCÉRINÉE

Stéarate blanc en poudre..	150 grs
Glycérine pure	250 —
Eau	600 —

Cette crème se prépare comme la précédente : c'est la crème simple correspondant à la crème au stéarate de soude, mais elle est un peu moins dure que celle-ci.

Il faut noter que la glycérine est un bon dissolvant des stéarates et que par conséquent, lorsque la préparation est fondue, on obtient, comme dans la préparation de la crème au stéarate de soude, un produit entièrement limpide et transparent à chaud, qui ne devient opaque qu'en refroidissant, à l'inverse des autres mélanges non solubles qui forment un caillebot, même à chaud.

Cette crème glycérinée peut se faire en qualité légèrement grasse :

I. Crème de base glycérinée grasse :

Stéarate en poudre triet...	150 grs
Glycérine	150 —
Vaseline filante ou Huile...	150 —
Eau	550 —

Préparée avec de la Vaseline filante jaune elle donne une crème de couleur citron, acide, qui peut être parfumée à l'essence de citron.

Voici une autre crème, couleur de beurre et très aisément absorbable par la peau :

2. Crème à la lanoline :

Stéarate en poudre triet...	180 grs
Lanoline blonde sans odeur	30 —
Huile de paraffine........	60 —
Glycérine	30 —
Eau	680 —

Elle est fraîche, onctueuse et d'un emploi agréable.

3. Crème Lanoline dermine :

Stéarate en poudre triet...	150 grs
Cire dermine............	20 —
Lanoline................	30 —
Glycérine	300 —
Eau	490 —

Cette crème pauvre en eau est très active : elle a le touché spécial des crèmes à la cire, astringentes. Entièrement dissoute par la glycérine elle peut donner une pâte homogène analogue à une pommade, dont elle a l'activité et l'efficacité.

Dans la plupart des cas, on aura avantage à diminuer la quantité de glycérine. On peut aussi employer moins de cire en grains, pour avoir davantage d'onctuosité.

4. Crème de spermaceti.

Le spermacéti, graisse animale, est très nourrissant pour la peau qu'il rend blanche et éclatante : il y a toujours avantage à le préférer à la paraffine ou à la cérésine. Il donne des produits très blancs, à l'inverse de la lanoline et de la lécithine qui jaunissent très sensiblement les cérats.

Stéarate blanc en poudre..	170 grs
Vaseline ou huile de vasel.	70 —
Blanc de baleine.........	40 —
Eau	720 —

Cette préparation n'exclut pas l'usage de la glycérine ou de la lanoline, bien entendu.

5. Crème à la cérésine.

Lorsqu'on ne cherche pas l'effet nourrissant, on peut utiliser la cérésine ou la paraffine, graisses un peu sèches, mais qui donnent du corps à la crème, sans en augmenter le prix. Dans bien des cas ces préparations peuvent remplacer les vaselines pour mettre dans les tubes

Stéarate en poudre triet...	120 grs
Cérésine blanche........	50 —
Huile de Vaseline........	100 —
Eau	750 —

6. Crème à la paraffine :

Stéarate blanc en poudre..	150 grs
Paraffine	30 —
Huile de vaseline	100 —
Eau	750 —

On voit par ces exemples qu'il est facile de modifier les proportions des corps utilisés : le stéarate peut agir soit par ses propres vertus comme élément cicatrisant et onctueux, soit comme agent émulsionnant. Dans ce cas, on peut en employer moins et davantage des autres corps gras.

Là encore, l'usage de la glycérine n'est pas exclus, pas davantage d'ailleurs que des éthylène-glycols, lorsqu'on en présume l'emploi avantageux. En voici un exemple :

7. Crème glycérine paraffine :

Stéarate en poudre triet...	150 grs
Glycérine ou glycol.......	200 —
Huile de saveline	100 —
Paraffine	30 —
Eau	520 —

On peut dissoudre dans l'huile de vaseline un peu de lécithine de soja et on obtient :

8. Crème de lécithine :

Stéarate blanc triet	150 grs
Lécithine	10 —
Huile de Paraffine........	90 —
Glycérine	100 —
Eau	650 —

La lécithine doit être dissoute à l'avance dans l'huile de vaseline ; elle fondrait difficilement dans le mélange aqueux.

Ces diverses crèmes peuvent être additionnées de poudres, telles que l'oxyde de titane, l'oxyde de zinc. En général on préfère broyer finement l'oxyde soit avec de l'eau, soit avec de la glycérine, soit avec un mélange de ces deux corps avant de l'incorporer à la crème, afin d'éviter les agglomérats de poudre non dispersés.

9. Crème titane-glycérine :

Stéarate en poudre triet...	150 grs
Glycérine	200 —
Eau	600 —
Oxyde de titane.........	50 —

On peut modifier à son gré la proportion d'oxyde et utiliser des poudres teintées d'ocres ou de laques pour obtenir des crèmes-fards.

10. Crème zinc-vaseline :

La crème peut être aussi à base d'huiles végétales, d'amande douce, de ricin, ou minérales, vaseline, paraffine.

Stéarate en poudre triet...	150 grs
Vaseline................	150 —
Oxyde de zinc	100 —
Eau	600 —

Les mélanges les plus complexes peuvent être préparés sans la moindre difficulté par exemple :

11. Crème complexe :

Stéarate en poudre triet...	150 grs
Vaseline................	100 —
Blanc de baleine.........	50 —
Oxyde de zinc	50 —
Glycérine	50 —
Lanoline................	30 —
Eau	370 —

La seule précaution utile est de bien mêler le blanc de zinc avec un des excipients, eau ou glycérine, avant de l'ajouter à la crème.

Ces différents exemples ont été préparés dans notre laboratoire, avec la plus grande facilité, sans aucun tour de main particulier. Il va sans dire qu'on pourrait les multiplier à l'infini et que le préparateur peut s'en inspirer pour faire toutes les crèmes de jour, de nuit, à démaquiller et pour tous les usages possibles.

Le stéarate en poudre triet est certainement la première matière première mise à la disposition du préparateur qui soit capable d'offrir autant de possibilités pour un prix bas. C'est un produit chimiquement déterminé, ce qui n'est pas à dédaigner.

FLORIANE.

L'emploi de l'Huile d'avocat dans les Cosmétiques

Suivant les traditions relatives à l'avocat, l'emploi de ce fruit dans les produits cosmétiques date de plusieurs siècles. Les femmes indigènes du Mexique et de l'Amérique du Sud en utilisaient l'huile pour protéger leur peau contre les vents **desséchants** de leur pays.

Parmi les propriétés de cette huile qui la rendent précieuse comme ingrédient cosmétique ou dans les savons de toilette, on peut citer les suivantes :

1° C'est une des huiles les plus pénétrantes que l'on connaisse, se classant de pair avec la lanoline par sa capacité de pénétrer la peau. Elle sert ainsi de transporteur aux produits précieux mais qui manquent de puissance pénétrative. Cette propriété la désigne pour être utilisée dans les crèmes de beauté et dans les huiles et les crèmes de massage (huiles pour athlètes) et dans d'autres préparations où la lubrication et la pénétration sont essentielles.

2° Elle contient des vitamines solubles dans de l'huile.

3° Elle tend à réduire les tensions superficielles des liquides, formant ainsi des émulsions plus fines.

4° Non seulement cette huile est rapidement absorbée par la peau, mais dans bien des cas elle possède des propriétés curatives. Combinée avec des substances médicinales elle rend efficaces les onguents.

5° L'huile d'avocat est riche en phytostérine et en lécithine.

6° Thérapeuthiquement parlant, les crèmes à base d'huiles végétales sont plus désirables que les crèmes à base d'huiles minérales. On recommande les huiles qui pénètrent facilement dans la peau et qui produisent un effet calmant. Mais, on ne saurait recommander l'emploi exclusif d'huiles et de cires minérales dans les crèmes, car elles finissent toujours par irriter la peau des personnes qui s'en servent.

On peut adopter l'huile d'avocat dans toutes les formules cosmétiques où l'huile entre. On conseille de la substituer en quantités égales à d'autres huiles. Il faut faire des essais préalables lorsque les huiles minérales auront été supplantées par l'huile d'avocat, car l'emploi de cette dernière donnera dans la plupart des cas des émulsions plus épaisses. L'huile d'avocat doit être ajoutée juste avant la préparation de l'émulsion, au moment où la température est la plus basse, ceci afin d'assurer la conservation des vitamines qui y sont contenues.

Trois années d'expérience en Californie par les fabricants de cosmétiques ont définitivement prouvé non seulement que cette huile est un ingrédient des plus précieux, mais qu'aussi elle tend à promouvoir la vente des articles de belle qualité.

CRÈMES BIOLOGIQUES

Par G. de NAVARRE, ph. C., B. S.

Le mot « biologique », d'après sa définition moderne, décrit une thérapeutique fondée sur le phénomène de l'immunité qui signifie la résistance des cellules du corps à l'invasion bactérienne. L'immunité est de deux sortes : naturelle ou acquise. L'immunité naturelle provient de la résistance présentée par la physiologie normale qui tend à repousser l'invasion bactérienne. L'immunité acquise (du type actif) est une facilité spéciale du corps pour produire les corps immunisants (anti-corps ou agents protecteurs) pouvant vaincre ou détruire la bactérie envahissante. La thérapeutique biologique est basée sur l'étude attentive des causes des maladies et préconise des remèdes naturels pour combattre ces maladies.

Il est tout à fait évident que la plupart de ces corps biologiques ne se prêtent pas à la fabrication des onguents, à cause de leur nature. Parmi les diverses espèces, il existe deux produits plus ou moins nouveaux, basés sur le phénomène du lysis bactérien qui se prêtent bien à la fabrication des crèmes ou des onguents aussi bien qu'à celle de nombreuses autres préparations. Ce sont les anti-virus basés sur les recherches de Besredka et sur le bactériophage présenté par d'Herelle. Pour les crèmes, un anti-virus est très utile. Celui-ci est fabriqué avec une ou plusieurs espèces de bactéries. L'anti-virus du commerce est ordinairement la substance mixte antigénique de plusieurs espèces de bactéries telle qu'un mélange de streptocoque, pneumocoque, staphylocoque et B. coli. Le principe antigénique se trouve dans le filtrat qui est clair comme du cristal et d'une couleur légèrement ambrée. Il faut le tenir au frais. Il est stérilisé en quittant le laboratoire et doit rester dans cet état jusqu'au moment de son emploi.

Crèmes antivirus

Dans ses expériences, Besredka trouvait que l'immunité pouvait se produire dans tout aire restreinte pourvu qu'on fasse une injection sous-cutanée d'un antivirus spécifique. Donner la formule d'une crème qui aurait les mêmes propriétés d'immunisation sous une forme très concentrée destinée à une application locale, est une opération qui ne s'écarte pas de beaucoup des injections sous-cutanées de Besredka. Naturellement, bien des personnes ont regardé comme impossible la simple hypothèse d'une telle conception. D'autres ont affirmé que la pénétration des couches sous-cutanées était une impossibilité. Nonobstant ces arguments, les expériences cliniques ont prouvé définitivement que l'antivirus sous forme de crème exerçait bien son influence lorsque son emploi s'étendait sur une certaine période de temps. On trouva que cette influence pouvait se catalyser et se fortifier si l'on se servait de bases qui facilitaient la pénétration des tissus épidermiques. Pour ces expériences, on se servait de nombreux types de bases avec des résultats encourageants. Parmi celles-ci se trouvaient des cires synthétiques de plusieurs sortes et les bases habituelles des crèmes. L'un des principaux désavantages était que la plupart d'entre elles ne permettaient pas l'introduction d'un pourcentage suffisamment élevé du principe antivirus. A cette fin, on fit des expériences supplémentaires. On trouva, par la suite, que certains types des bases oxycholestrines étaient des plus satisfaisants. Des bases pareilles absorbaient jusqu'à 80% des ingrédients solubles dans de l'eau, à laquelle classe appartient l'antivirus. L'une des bases facilitait particulièrement l'absorption et fut adoptée. L'antivirus se mélangeait lentement avec la base à l'état froid, produisant une crème dont les parcelles frisaient l'état colloïdal. La crème fut convenablement parfumée et possédait toutes les propriétés d'une jolie crème de beauté. Le produit était à demi liquide, homogène et parfaitement velouté.

Technique

Dans la fabrication des préparations bactériennes et biologiques, du type indépendant, la technique est des plus exigeantes. Tous les ustensiles doivent être stérilisés ainsi que tous les ingrédients qui font partie d'un produit biologique. La prudence la plus grande est nécessaire en les maniant pour empêcher la contamination par des organismes indésirables.

D'après ces données élémentaires, on voit que ce n'est pas une chose facile que de produire une crème de beauté stérilisée, puisque tant des pratiques habituelles manquent des soins exigés pour les crèmes biologiques. Par exemple, il y a la question d'empaqueter la crème au moyen de machines à remplir spéciales. Cette opération n'est aseptique à aucun point de vue. Il est vrai que ce procédé se fait dans les conditions de propreté les plus grandes possible, mais elles sont loin d'être aseptiques. La crème elle-même n'est pas non plus un produit stérilisé. Cette critique s'applique encore aux machines à mélanger. Pour la fabrication de crèmes biologiques, toutes les matières, excepté l'antivirus doivent être stérilisées dans un autoclave. Les bocaux, les couvercles, et tout le matériel qui entre en contact intime avec la crème finie doivent être stérilisés sous pression et à une température convenable. Cette précaution détruit toutes les formes végétatives de la vie et empêche la contamination. Pendant ce traitement, bien des garnitures des couvercles des bocaux sont endommagées parce qu'elles ne peuvent pas résister à des températures et à des pressions aussi élevées. Il faut être des plus difficiles pour le choix du genre de fermeture à adopter. Certains ingrédients ne pouvant résister à la chaleur extrême, il faut aussi en faire un choix des plus prudents. A ce propos, il serait peut-être utile d'ajouter que quelques-unes des nombreuses cires synthétiques annoncées par une réclame intensive, ont été sérieusement brûlées. Il est évident que ces cires sont inemployables.

Quelques-unes des cires réagissent avec l'antivirus qui leur est propre, ce qui provient en partie du fait qu'elles produisent des produits hétérogènes par leur pH.

L'indol, le scatol et d'autres dérivés du pyrrol se trouvent communément dans l'antivirus. Leurs incompatibilités demandent de la considération. Ils brunissent les crèmes, surtout après avoir été exposés à l'air. Par suite de leur présence, les problèmes de la parfumerie deviennent un peu plus difficiles. Théoriquement, les odeurs du jasmin et du néroli devraient bien se mêler à ces produits. D'autres bouquets, formulés en tenant compte des points ci-dessus, peuvent être employés avantageusement.

Le fait que l'antivirus est stable à un pH légèrement supérieur à 7, le rend incompatible avec des ingrédients à crème acidiques tels que le glycéryl-monostéarate. Et puis, aussi, les alcools réagissent avec les protéines en les faisant précipiter. Que ce précipité contienne le principe antivirus ou antigénique, cela n'a pas été définitivement prouvé. Les expériences semblent indiquer que ce principe se précipite. Donc les parfums ne doivent pas comprendre des substances ayant dans leur structure des représentants du groupe des alcools. La décoloration doit être écartée, puisqu'elle produirait un dépôt de matières actives ou antigéniques sur l'agent employé rendant la solution inactive.

Mode d'action

La peau des êtres humains et celle des animaux à sang chaud diffèrent de celle des animaux à sang froid. Elle est presque imperméable à l'eau permettant la pénétration seulement de quelques substances solubles dans de l'eau et favorisant la pénétration des substances liposolubles. Un autre fait reconnu est que les substances

actives à la surface sont plus favorisées que celles qui y sont inactives. La raison de cela peut être que puisque les substances actives à la surface suscitent un certain type d'excitation dans la cellule, celui-ci doit à son tour augmenter la perméabilité. C'est le but visé par tous les types d'onction. Dans cette catégorie se classent les composés actifs à la surface tels que les vitamines, les savons, les produits biologiques, certains composés organiques, et beaucoup d'autres trop nombreux pour être énumérés. Il est fort probable que ceux-ci s'accumulent à la surface des cellules, où ils exercent leur influence.

Dans cet ordre d'idées se trouve le traitement de certaines morbidités telles que l'acné et certaines formes de l'eczéma par des agents immunisateurs et désensibilisants. Il est logique d'appliquer un onguent biologique, d'autant que bon nombre de ces conditions sont produites par quelque type d'invasion bactérienne. Lorsqu'on applique une crème antivirus avec un doux massage pendant des périodes de temps déterminées la peau assume une résistance plus grande aux types de germes ou de bactéries employés dans le produit antivirus. Bien entendu, lorsque la maladie ne provient pas d'une invasion bactérienne, ou d'une invasion de ce genre très légère, il faut que le médecin en découvre les autres causes et qu'il les traite en conséquence.

Dans de nombreux cas d'acné et d'autres désordres similaires de la peau, et surtout lorsque la peau est normale ou sèche, une telle crème peut être utile. Si la peau est grasse, il est nécessaire de la laver ou autrement la nettoyer pour lui enlever son excès d'huile dans le but de favoriser des applications de crèmes biologiques. Après avoir frotté la peau légèrement suivant un mouvement circulaire de massage pour y faire pénétrer la crème, il est à conseiller de laisser à la surface de la peau une quantité suffisante de crème pour remplir la fonction de cataplasme. La crème doit s'étendre sur une superficie légèrement supérieure à celle qui est à traiter, facilitant ainsi le développement des propriétés curatives dans une aire plus grande, favorisant l'extirpation ou l'empêchement de l'infection. Toute la méthode de l'action peut se résumer brièvement ainsi : l'application d'une crème antivirus stimule intimément le mécanisme défensif naturel pour vaincre et combattre l'invasion bactérienne. La crème, employée régulièrement, augmentera l'immunité de la peau en la blindant pratiquement contre les attaques bactériennes. En outre, elle remplit la fonction d'une crème de beauté en alimentant les cellules inférieures de la peau.

Les crèmes d'hormones

Les crèmes d'hormones, bien que moins difficiles à faire que d'autres crèmes biologiques, exigent des soins plus qu'ordinaires. Les extraits de glandes exigent une conservation parfaite. Il vaut mieux les employer dans les types de crèmes eau et huile, surtout avec une base oxycholestrine, qui ne favorise pas l'oxydation. La base d'hormone peut être un extrait de peau de quelque amphibie, bovin ou rongeur ; ou bien un extrait polyglandulaire fait suivant certaines spécifications et proportions. Les deux types peuvent être mélangés avantageusement. L'histamine d'hydrochloride peut y être ajouté, mais très parcimonieusement. Il produit des pustules si la concentration en est supérieure à 1-200.000. Le novice fera bien de ne point employer cette substance puissante, se bornant à l'emploi des ingrédients ordinaires. D'autres composés convenant aux crèmes d'hormone sont l'acide nucléique, le cholestérol, la lécithine, les enzymes ou des mélanges de ces derniers, correctement mélangés.

Les crèmes d'hormone sont recommandées pour les femmes qui ont passé la trentaine pour entretenir la stimulation de la peau, évitant ainsi la tendance à produire des rides, la patte d'oie ou le jaunissement de la peau. Bon nombre de crèmes d'hormone font sortir une éruption de boutons après plusieurs applications, mais celle-ci disparaît au bout d'un certain temps. La cause de cette éruption n'est pas connue jusqu'ici, bien que l'on croit qu'elle provient d'une substance semblable à l'histamine dans la peau.

Les crèmes doivent être bien conservées avec des produits de conservation reconnus, tels que le nipabenzyl, le merthiolate, le chlorobutanol, ou le chlorthymol. Les parfums comprennent le choix de composés protéine anti-précipitants.Certaines crèmes demanderont une légère addition de teinture pour en relever la couleur : un coloris riche et crémeux convient à cette fin.

(Manufachiring Chemist)

BREVETS

B. An. 383.631. — **Dépilatoire.** — H. W. Fiedler. — 14 mai 1931.

Une préparation destinée à protéger la peau contre l'action corrosive des dépilatoires s'obtient en émulsifiant une solution obtenue en chauffant de la fine fibre de bois avec de l'eau et une solution de carbonate de soude ou de soude.

On mélange par exemple 10 parties de fibre de bois finement pulvérisée avec 300 parties d'eau et 36 parties d'une solution de soude. On chauffe sous pression pendant plusieurs heures à environ 200° et filtre la solution ainsi obtenue sur du charbon.

Le filtrat clair est dialysé jusqu'à disparition de la solution alcaline puis épaissi par évaporation jusqu à consistance de sirop On l'émulsifie ensuite avec un support huileux.

***

B. F. 744.657. — **Dispositif permettant d'amener au maximum la vaporisation ou la pulvérisation de tous liquides.** — H. Marcoux & Cie. — 8 janvier 1932.

Produits de base pour pommades et crèmes pharmaceutiques

Les huiles et graisses exemptes d'eau employées antérieurement exclusivement pour le traitement de la peau dans la cosmétique, sont actuellement complètement remplacées par des préparations contenant de l'eau. La raison en est, non seulement dans la réduction des prix par l'addition de l'eau, mais aussi dans l'indépendance plus grande des émulsions aux influences de la température. Tandis par exemple que la vaseline pure fond à environ 35° C., des émulsions à base de vaseline pure conservent leur consistance crémeuse à 60° C. si elles ont été préparées convenablement. D'autres avantages des émulsions, sont la plus grande facilité de dosage et la pénétration plus facile dans la peau de façon que cette dernière ne montre plus trace du brillant gras qui se remarque désagréablement lorsqu'on emploie des huiles sans eau. On peut aussi faire remarquer l'effet réfrigérant des émulsions.

Dans la pratique pharmaceutique on utilise fréquemment des pommades crémeuses. La plupart de ces préparations sont encore actuellement faites sans eau à l'aide d'axonge, vaseline et autres corps gras. Il n'est souvent pas facile de déterminer à quel degré des médicaments contenus dans de semblables pommades sont résorbés par la peau, et c'est la raison pour laquelle avant toute autre on a fait ces dernières années des études approfondies à ce sujet. Le résultat a été surprenant comme on le verra par l'exemple ci-dessous.

Dans les Archives pour Pathologie et Pharmacologie expérimentales, Volumes 141, 152, 155 et 163, Moncorps a fait un rapport sur la Résorption des Médicaments contenus dans certaines pommades. Entre autres, une étude spéciale et d'un intérêt particulier, concerne la résorption de l'acide salicylique incorporé dans une pommade. L'acide salicylique et ses éthers sont contenus dans beaucoup de préparations pharmaceutiques employées contre la goutte et le rhumatisme. Moncorps a examiné quelques produits de base exempts d'eau, et quelques pommades contenant de l'eau comme excipient de l'acide salicylique. En employant un pansement avec une pommade dermatologique, il a trouvé une résorption ascendante suivant les chiffres indiqués ci-dessous, mesurés dans l'élimination de l'acide salicylique dans l'urine.

Axonge	1
Pâte d'Oxyde de Zinc	2
Vaseline	2,4
Lanoline (20% de teneur en eau)	3
Pommade A du type Huile dans l'Eau (teneur en eau non exactement connue, probablement entre 80 et 90%).	8,4
Pommade B du type Huile dans l'Eau (teneur en eau comme en A)	10
Pommade du type Eau dans l'Huile (50% teneur en eau).	15
Pommade C du type Huile dans l'Eau (teneur en eau comme en A)	40

La quantité d'acide salicylique éliminée était donc au minimum en employant de l'axonge : 0,29%, et au maximum, en employant la pommade C : 11,8%, de la quantité d'acide salicylique contenue dans la pommade, 24 heures après son emploi.

Il en résulte, d'après les conditions choisies pour ces essais, que la résorption des excipients exempts d'eau ou pauvres en eau n'est que très minime, tandis qu'au contraire en employant des émulsions riches en eau, la résorption devient 70 fois plus importante. D'après ces essais, il n'est pas encore permis de juger si une émulsion du type Eau dans l'Huile est plus favorable à cet égard, qu'une émulsion du type Huile dans l'Eau, puisque le résultat de l'essai avec l'émulsion du type Eau dans l'Huile (B) se trouve entre ceux des essais faits avec des émulsions du type Huile dans l'Eau (A et C).

Ces résultats sont d'une grande importance, non seulement pour la pratique pharmaceutique, mais aussi pour la cosmétique si cette dernière veut se baser sur la pratique scientifique et pharmaceutique pour obtenir certains effets.

Comme exemples, nous donnons ci-dessous un certain nombre de formules éprouvées, pour des émulsions riches en eau, des deux types différents, et préparés à base des émulsionnants : Tégine, Tégacide, Emulgateur 157 et Protégine (dont nous avons entretenu nos lecteurs dans ce Journal, dans le numéro de Décembre 1932).

Les trois premiers émulsionnants nommés donnent des émulsions du type Huile dans l'eau ; la Protégine par contre donne des émulsions du type Eau dans l'Huile. La Tégine sert à fabriquer des crèmes à réaction neutre ; le Tégacide sert à la préparation des crèmes à réaction acide : l'Emulgateur 157 est spécialement préparé pour la fabrication des émulsions liquides neutres.
Quant aux émulsions à base de Protégine, elles peuvent être neutres, mais peuvent aussi recevoir des addi-

tions acides. En ce qui concerne leur mode d'emploi on peut dire en général, s'il s'agit des crèmes à la Tégine, ou au Tégacide, qu'il faut chauffer tous leurs composants jusqu'à ce que les substances solides soient fondues. On laisse ensuite bouillir très peu de temps et on brasse la masse jusqu'à refroidissement. Les crèmes au Tégacide, doivent ensuite être utilement chauffées de nouveau jusqu'à liquéfaction, et brassées jusqu'à refroidissement, ce procédé permet d'obtenir une homogénéité parfaite. L'Emulgateur 157 doit être fondu avec l'eau. On ajoute ensuite, à une température de 60° C. les huiles et graisses prévues, auxquelles on additionne un peu d'Oléine. On doit employer une partie d'Oléine pour trois parties d'Emulgateur. On peut aussi remplacer une certaine quantité d'Oléine par de la Stéarine pour obtenir des émulsions un peu plus consistantes.

Les crèmes à la Protégine sont fabriquées de la façon suivante. On fond la Protégine et on ajoute l'eau successivement et en agitant, à la température de 40° C. Après addition de la quantité d'eau totale, on continue à brasser la masse jusqu'à refroidissement à 25°.

Toutes les substances prévues et solubles dans l'eau, sont additionnées à l'eau avant la préparation de l'émulsion. Par contre toutes les substances solubles dans les graisses ou dans les huiles, sont additionnées aux huiles et graisses. Des substances non solubles peuvent être réparties avant la préparation de l'émulsion dans la phase extérieure de celle-ci, ou additionnées après à l'émulsion terminée en les mélangeant intimement.

Les recettes indiquées ci-dessous ont été établies soigneusement en ce qui concerne leur préparation, composition et stabilité. A la fin de chacune d'elle il est indiqué le temps pendant lequel a eu lieu l'examen de la stabilité. Il est d'environ deux ans en moyenne, et va jusqu'à quatre ans.

Les recettes sont indiquées dans l'ordre alphabétique suivant le nom de la substance pharmaceutique additionnée.

Le nombre qui précède chaque recette est un numéro d'ordre relatif à la préparation au Laboratoire.

EXEMPLES DE RECETTES

430.
50,0 Protégine
50,0 **Acétate d'Alumine**
Crèmeuse, jaunâtre. Eau dans l'Huile. A conserver dans des tubes d'Etain puisque les boîtes en fer blanc sont attaquées par l'Acétate d'Alumine. Observation : jusqu'à présent 3 ans.

356/1.
15,0 Tégacide
1,5 Cire blanche
2,5 Cérésine
4,0 Huile de Paraffine
6,0 Glycérine
71,0 n/10 Acide acétique
Crémeuse, blanche. Huile dans l'Eau. Observation : jusqu'à présent un an.

316/3.
8,0 Emulgateur 157
62,0 Eau
25,0 Glycérine
3,0 Oléine
2,0 **Teinture de Benjoin**
Bien liquide, jaunâtre. Type Huile dans l'Eau. - En observation depuis un an 1/2.

213/4.
8,0 Tégine
5,0 Tégine P
1,0 Cire blanche
3,0 Huile de Paraffine
10,0 Glycérine
10,0 **Oxychloride de Bismuth**
63,0 Eau
Crémeuse, blanche. - Huile dans l'Eau. - Observation : jusqu'à présent 3 ans 1/2.

1073.
44,0 Protégine
3,0 Cire blanche
3,0 Lanoline
3,0 Glycérine
2,0 **Acide Borique**
45,0 Eau
Crémeuse, blanche. - Eau dans l'Huile. - Observation : 2 ans.

153/2.
10,0 Tégine
20,0 **Huile de Camphre**
5,0 Vaseline
65,0 Eau
Crémeuse, jaunâtre. - Huile dans l'Eau. - Observation : jusqu'à présent quatre ans.

1057.
30,0 Protégine
3,0 Lanoline
5,0 Huile de Paraffine
5,0 Glycérine
57,0 n/10 **Acide Citrique**
0,5 Essence de Citron
Crémeuse, blanche. - Eau dans l'Huile. - Observation : deux ans.

283.
15,0 Tégacide
15,0 Vaseline
10,0 Huile de Paraffine
60,0 **Jus de Citron**
0,1 Nipasol
0,75 Huile de Citron
Crémeuse, blanche. - Huile dans l'Eau. - Observation : jusqu'à présent deux ans.

267/4.
12,0 Tégacide
3,0 Blanc de Baleine
2,0 Lanoline
5,0 Huile de Paraffine
4,0 Glycérine
3,0 **Peroxyde d'hydrogène à 30%**
0,5 Acide salicylique
0,2 Acide citrique
0,1 Acide lactique
0,1 Nipasol
70,1 Eau

Le Peroxyde d'Hydrogène est à additionner à froid. Après neuf mois la teneur en peroxyde d'hydrogène s'est trouvée diminuée de moitié. - Crémeuse, blanche. - Huile dans l'Eau.

433.
3,5 Tégine
2,0 Stéarine
0,1 Hydrosyde de Potasse } a
88,9 Eau

0,5 **Menthol** } à mélanger à froid
5,0 Alcool } avec a
Liquide, épaisse, blanche. - Huile dans l'Eau. - Observation : jusqu'à présent trois mois.

239/3.
2,6 Tégine
10,5 Stéarine
4,4 Glycérine
0,4 Alcool
0,4 **Menthol**
2,6 Ammoniaque (s = 0,91)
79,1 Eau
Crémeuse, blanche. - Huile dans l'Eau. - Observation : jusqu'à présent trois ans.

153/1.
10,0 Tégine
10,0 Vaseline
5,0 Huile de Paraffine
5,0 Lanoline
1,0 Huile d'Oline
20,0 **Mercure**
49,0 Eau
Le Mercure avec la Lanoline et l'Huile d'Olive, sont à additionner à la crème à froid et en mélangeant intimement. - Crémeuse, noir grisâtre. - Huile dans l'Eau. - Observation : jusqu'à présent 4 ans.

359/3.
5,0 Emulgateur 157
88,3 Eau
5,0 **Paraffine**
1,0 Stéarine
0,7 Oléine
Liquide, de moyenne consistance, blanche. - Huile dans l'Eau. - Observation : un an.

273/1.
4,0 Emulgateur 157
72,0 Eau
22,0 **Paraffine**
2,0 Stéarine
Crémeuse, blanche. - Huile dans l'Eau. - Observation : jusqu'à présent 2 ans 1/4.

271/1.
7,5 Emulgateur 157
64,5 Eau
25,0 **Pétrole**
3,0 Oléine
Liquide, de moyenne consistance, blanche. - Huile dans l'Eau. - Observation : 2 ans 1/4.

2997.
22,0 Protégine X
3,0 Lanoline
6,0 Huile de Paraffine
3,0 **Bisulfate de Quinine**
5,0 Glycérine
61,0 Eau
Crémeuse, blanche. - Eau dans l'Huile. - Le Bisulfate de Quinine qui protège contre le soleil peut provoquer chez certaines personnes sensibles des irritations de peau. - Observation jusqu'à présent : un mois.

335/5.
20,0 Tégacide
10,0 Huile de Paraffine
15,0 **Acide salicylique**
55,0 Eau
Crémeuse, blanche. - Huile dans l'Eau. - Observation : jusqu'à présent un an et demi.

368.
8,0 Emulgateur 157
48,0 Eau
40,0 Huile de bourgeons de Sapin
4,0 Oléine
Liquide, de consistance moyenne, jaunâtre. - Huile dans l'Eau. - A additionner aux bains. - Observation : jusqu'à présent un an.

396.
30,0 Protégine
20,0 **Soufre en poudre fine**
5,0 Acide citrique cristallisé
45,0 Eau
Crémeuse, jaunâtre. - Eau dans l'huile. - Observation jusqu'à présent : 3 ans 1/2.

151/3.
10,0 Tégine
15,0 Vaseline
5,0 Huile de Paraffine
20,0 **Soufre pulvérisé**
50,0 Eau
Crémeuse, jaune. - Huile dans l'Eau. - Observation : jusqu'à présent quatre ans.

1017.
50,0 Protégine
0,5 Camphre
8,0 **Oxyde de Zinc**
0,5 Acide borique
41,0 Eau
Crémeuse, blanche. - Eau dans l'Huile. - Observation : deux ans.

2986.
30,0 Protégine
3,0 Lanoline
5,0 Huile de Paraffine
5,0 Glycérine
8,0 **Oxyde de Zinc**
0,5 Acide borique
48,5 Eau
Crémeuse, blanche. - Eau dans l'Huile. - Observation : jusqu'à présent un mois.

Ces exemples démontrent la possibilité d'additionner les substances les plus diverses à des crèmes stables contenant de l'eau. Il n'est pas difficile de préparer ces émulsions par petite quantité dans des mortiers ou des bassines, mais il est évident que la composition et l'apparence, ainsi que la stabilité des crèmes sont améliorées si on emploie des méthodes plus modernes, comme il est possible à l'aide d'un malaxeur à main, pouvant fabriquer soit 200 grs, soit un kilo de crème, ou d'une manière industrielle par les émulsionneuses Zénith.

L'emballage des crèmes du type Huile dans l'Eau, à base de Tégine et Tégacide, se fait le mieux dans des tubes en étain ou dans des pots en verre ou porcelaine avec couvercle à vis fermant hermétiquement. On ne peut utiliser des boîtes en fer blanc pour ces crèmes, car elles rouilleraient. Par contre, les émulsions du type Eau dans l'Huile, peuvent être emballées sans aucun inconvénient dans des boîtes en fer blanc.

Quant à la conservation, il n'est pas nécessaire de conserver à l'aide d'une substance antiseptique les crèmes emballées dans des tubes. Pour les autres emballages, il est nécessaire d'additionner aux crèmes à la Tégine et au Tégacide, ainsi qu'aux émulsions liquides, **0,1** % Nipagine ou Nipasol.

L'eau oxygénée dans les soins de beauté

Par Lawrence S. MALOWAN, Londres

En Parfumerie et en Cosmétique, on ajoute une très grande importance à ce que les produits employés, tout en exerçant une action intensive, restent exempts de toute action secondaire nuisible. C'est pourquoi, dans l'emploi de tous les produits qui agissent par dégagement d'oxygène, on a de préférence recours à l'Eau Oxygénée, laquelle, dans tous ses modes d'action, ne donne avec l'oxygène à l'état naissant, d'autre produit de décomposition que l'eau. Mais au sujet de son mode d'action, on ne connaît pas grand'chose ; de même, les données relatives à sa stabilité pendant la conservation, sont passablement incomplètes. Sur ce point, on part souvent de considérations vieillies, oubliant que durant ces dernières années, de grands progrès ont été réalisés dans la fabrication de ce produit, qui ont influencé sa qualité.

Si donc on rencontre dans la littérature cosmétique cette remarque, que l'eau oxygénée se fabrique habituellement en faisant agir l'acide sulfurique sur le peroxyde de baryum, raison pour laquelle l'eau oxygénée du commerce contient souvent de l'acide, on peut dire qu'elle ne rend pas justice au produit actuellement mis à la disposition du public intéressé. Tout aussi fréquemment, on rencontre des indications déplorant la stabilité insuffisante de l'eau oxygénée concentrée. Or, aujourd'hui, la plus grande partie de l'eau oxygénée est obtenue par le procédé électrolytique, et la fabrication a été si perfectionnée qu'on n'éprouve plus aucune difficulté à fabriquer une eau oxygénée concentrée capable de se conserver durant des mois et même des années, dans des locaux propres et exempts de poussière, sans perdre la plus faible quantité de son oxygène. L'eau oxygénée concentrée obtenue par voie électrolytique, qui se trouve aujourd'hui dans le commerce est absolument insensible à la chaleur jusqu'à 40° C et au froid jusqu'à —35° C, de sorte que, dans ce sens également, sa stabilité se trouve garantie.

Il y a lieu toutefois d'observer que l'alcali exerce sur l'eau oxygénée une action qui se traduit par la mise en liberté de l'oxygène, raison pour laquelle la décomposition de l'eau oxygénée ou des préparations qui la contiennent, résultera d'une conservation dans de la verrerie de médiocre qualité, dégageant de l'alcali. La même chose s'applique aux recettes de préparations cosmétiques, qui doivent être composées judicieusement quand elles comportent de l'eau oxygénée. Une eau à blondir, contenant de l'eau oxygénée, ne doit pas contenir d'ammoniaque ; ce corps ne peut y être mélangé que juste avant l'emploi. Un produit pour bains de pied ne saurait supporter la présence simultanée d'eau oxygénée et de formaldéhyde, car ce dernier, avec le temps serait transformé, par oxydation, en acide formique.

L'eau oxygénée à 30% du commerce est livrée, pour des raisons de conservation, dans des bouteilles paraffinées. Il serait bon de ne pas débiter ce produit aux profanes, pour servir à des usages cosmétiques, car si on l'emploie sans précaution, il est susceptible de produire de fortes excoriations : pour cette raison, il y a lieu de le diluer avant usage, avec plus ou moins d'eau suivant les cas.

L'eau oxygénée est largement employée, en cosmétique, pour les soins de la peau, comme désinfectant, et aussi dans la teinture de la chevelure (agent désinfectant, désodorisant et décolorant).

Dans le domaine des soins de la peau, nous trouvons l'eau oxygénée, et spécialement ses dérivés, tout d'abord dans les produits pour le bain, utilisés aussi bien pour les grands bains que spécialement pour les bains de pieds. Dans ce cas, la substance sans doute la plus largement employée est le perborate de sodium. On ne saurait avec ce produit, escompter une action profonde de l'oxygène sur la peau. Elle n'égale pas, en tous cas, celle qu'on obtient avec les autres produits cosmétiques pour la peau, connus pour dégager de l'oxygène, et parmi lesquels ressortent avant tout les crèmes à blanchir la peau. L'action blanchissante de l'oxygène actif est de grande valeur pour effacer les taches de rousseur, les « envies » et les tatouages. On peut constater ce fait, que l'emploi de l'eau oxygénée mélangée à des bases onctueuses, a fait naître de la défiance, parce qu'on supposait que de tels mélanges manquaient de stabilité. Les huiles et graisses sont supposées rancir très rapidement ; même la plus pure des vaselines ne serait pas capable de résister à l'attaque de l'oxydation ! Ces suppositions n'ont pas été confirmées par les recherches les plus récentes. En effet, on a vérifié si, au bout de deux mois, un mélange des bases onctueuses ordinaires avec de l'eau oxygénée à 1% présente encore un pouvoir bactéricide, et il a été reconnu que les émulsions aqueuses de cette pâte tuaient diverses sortes de bactéries, après soixante minutes d'action. Même la panne de porc (axonge), si rapidement décomposable, n'a pas pu altérer sensiblement l'activité de l'eau oxygénée. Des mélanges stables

d'eau oxygénée et de bases onctueuses sont maintenant fabriqués industriellement. Naturellement, il n'est pas du tout nécessaire de laisser les produits à base d'eau oxygénée aussi longtemps que cela en magasin : il suffit de les préparer au moment de les vendre ou de s'en servir.

Tandis que l'eau oxygénée diluée exerce une action nocive sur la chevelure dans le cas seulement où l'on en prolonge l'emploi sans rien faire pour remédier à cet inconvénient, l'eau oxygénée concentrée peut être utilisée comme épilatoire. Si on met les poils en contact avec celle-ci, soit en solution, soit en onguent, ou en friction avec un excipient minéral, la racine du poil est attaquée au point que bientôt les poils s'arrachent sans peine. Un avantage de cette méthode serait que l'épiderme portant les poils, n'en produira plus désormais. Par contre, il y a ce gros inconvénient, que l'eau oxygénée est extrêmement irritante, employée à l'état concentré, au point que son emploi comme épilatoire ne va pas sans objections.

Voici une formule d'onguent pour l'épilation :

Perhydrol : de 3 à 5 parties ;
Glycérine : 5 parties ;
Lanoline anhydre : 10 parties ;

Par contre, durant la journée, on emploie en friction un mélange composé de :

Perhydrol : 10 parties ;
Essence de pétrole : 12 parties ;
Esprit de vin : 12 parties ;
Eau distillée : 16 parties.

Pour les taches de rousseur également, une pommade au Perhydrol peut parfois rendre de grands services, à condition de l'appliquer chaque jour sur la portion de la peau qui en a besoin. On l'obtient en mélangeant :

Eucérine anhydre : 7,5 grammes.
Vaseline jaune : 7,5 grammes.
Perhydrol : de 1 à 3 grammes.

Dans le traitement cosmétique de la transpiration profuse, l'eau oxygénée joue un rôle tout aussi frappant. Comme produit pour bains de pieds, on a recommandé un mélange de Formaline et Peroxyde d'hydrogène (eau oxygénée). Mais on ne peut suivre cette composition, qui s'est en effet révélée comme instable. C'est le blanchiment que l'on poursuit, quand on traite les ongles à l'eau oxygénée ; dans ce cas, on ajoute au liquide, juste avant l'usage, un peu de Nh^3 à 10 %, afin d'obtenir une décomposition plus rapide et en même temps pour dégraisser et désagréger la surface des ongles. Ne pas continuer trop longtemps ce blanchiment sans quoi l'ongle peut perdre sa transparence et devenir cassant.

Dans les soins de beauté, on a fait un emploi particulièrement fréquent, de l'action désinfectante de l'eau oxygénée. Avant tout, on a su, dans les produits de nettoyage de la bouche et des dents, utiliser les qualités bactéricides et désinfectantes du peroxyde, plutôt que son action décolorante. L'action décolorante due à l'oxygène naissant est certes fort désirable, mais trop peu accentuée pour entrer en ligne de compte. En effet, la couleur des dents est surtout conditionnée par la nature et pour cette raison on ne peut pas facilement l'influencer de manière artificielle. Pour les dentifrices, on utilise principalement de l'eau oxygénée à 3 %, en employant des substances additionnelles incapables de l'altérer, mais capables au contraire de le stabiliser le plus possible. Les huiles essentielles et les parfums synthétiques subissent, sous l'action de l'eau oxygénée, une décomposition plus ou moins rapide qui les modifie radicalement. Toutefois, certains dérivés phénoliques, qui sont précisément aptes à parfumer les dentifrices, seraient très stables. Tels sont l'Anéthol, l'huile d'anis, l'Eucalyptol, l'huile d'eucalyptus, le thymol. D'autres produits, à peine utilisables comme parfums, seraient également très résistants à l'action de l'eau oxygénée : tels, l'huile essentielle d'aiguilles de pin, ainsi que l'acétate de Bornyle. A ce point de vue, il est extrêmement important de déterminer, dans quelle mesure l'eau oxygénée agit comme désinfectant. Il faut donc avant tout redresser l'opinion si répandue en matière de cosmétique, que ce n'est pas l'oxygène catalytiquement dégagé qui exerce cette action désinfectante, mais bien la combinaison chimique H^2O^2, qui est bactéricide. Ici, la concentration des ions de l'hydrogène du milieu dans lequel la réaction se déroule joue un certain rôle, vu qu'une réaction acide favorise l'effet bactéricide. La réaction acide ne doit alors pas être produite par un acide minéral, mais au contraire, l'acide phosphorique et l'acide benzoïque sont également des substances activantes. Par exemple, l'eau oxygénée en solution à 0.05 pour cent n'est plus nocif pour les bactéries quand elle est appliquée depuis une heure, mais elle l'est encore, dans ce cas, si on lui a ajouté 0,1 n d'acide phosphorique. Le mélange de ces deux composants s'est donc avéré actif à une concentration où ces combinaisons, toutes seules, ne peuvent exercer aucune action. Par contre, l'acide borique et l'acétate basique d'aluminium n'exercent aucune influence renforçante sur la désinfection. Il est important aussi de noter que les deux acides nommés en premier lieu, exercent également une influence stabilisante. L'acide borique agit aussi dans le même sens, de sorte que de l'eau oxygénée à 0,1 et 0,25 pour cent, reste durant huit semaines absolument sans changement.

L'acide phosphorique augmente même la stabilité de l'eau oxygénée en présence de l'axonge, de sorte que la décomposition, jusqu'alors considérée comme absolue, de l'eau oxygénée en présence de substances onctueuses, peut être sensiblement retardée par l'addition de catalyseurs négatifs. A ce point de vue, l'acide phosphorique, étant physiologiquement inoffensif, semble particulièrement indiqué. L'utilisation de l'eau oxygénée comme désinfectant se fait aussi dans ce sens, que l'on a fabriqué des comprimés à base de la combinaison double et solide du peroxyde d'hydrogène avec l'urée, et addition d'une petite quantité de stabilisant. On a proposé dans le même but, l'emploi du perborate de

soude. Certainement, l'emploi de l'eau oxygénée pour les soins de la bouche se heurte à la même objection qui peut être opposée aux autres désinfectants ; à savoir que cet emploi est susceptible de nuire dans une certaine mesure aux enzymes de la digestion contenus dans la salive, et à la flore de microbes utiles chargée de fonctions physiologiques dans notre bouche. Toutefois, les inconvénients pouvant provenir de cette source pour notre santé, n'ont guère été constatés et c'est pourquoi il est permis de considérer que les avantages de ces produits désinfectants compensent largement leurs inconvénients problématiques.

La décoloration des cheveux par l'eau oxygénée est sans doute l'unique méthode utilisable qui a toujours conduit au résultat cherché, contrairement au traitement des cheveux par les camomilles. L'eau oxygénée, possédant en même temps des propriétés antiseptiques, offre des avantages supplémentaires du fait qu'à part la décoloration des cheveux, elle procure en même temps un bon nettoyage du cuir chevelu.

On commence par laver énergiquement la chevelure pour la débarrasser de toute la poussière et la graisse qui y adhèrent. Ensuite, on la mouille au moyen d'une solution ammoniacale légère, et ensuite on l'imbibe à plusieurs reprises d'eau oxygénée en solution à environ 1 à 3 pour cent. La décoloration est favorisée par l'air et la lumière, et on peut la pousser à tel degré que l'on désire. Il est indiqué, après le traitement décolorant, de graisser la chevelure, surtout si le traitement a été appliqué plusieurs fois, ou s'il est fait à intervalles réguliers, car il rend le cheveu cassant. L'eau oxygénée offre au professionnel la possibilité d'obtenir, dans la teinture des cheveux, les effets les mieux réussis et les plus semblables à la nature.

DÉCRET DU 19 JUILLET 1934

Taxe unique pour la Parfumerie

Taxe unique. — Le décret du 19 Juillet 1934 institue une taxe unique de 7 % pour la Parfumerie, en remplacement des taxes sur le chiffre d'affaires des fabricants, des grossistes et des détaillants.

Les conditions d'application de cette taxe ont été fixées par décret en date du 25 du même mois.

Taux de la Taxe. — 7 % sur le prix de vente du producteur. Il faut entendre par prix de vente, l'ensemble de ce qui figure sur la facture.

Entrée en vigueur. — 1er Août 1934.

Définition du Producteur. — Sont considérés comme producteurs :

1o Ceux qui fabriquent eux-mêmes.

2o Ceux qui font fabriquer par d'autres les produits qu'ils vendent.

3o Ceux qui vendent des produits à leur nom et à leur marque.

4o Ceux qui se livrent au commerce des produits auxquels ils ont donné leur présentation définitive (mise en barres, en pains, en flacons, etc...).

5o Les importateurs, sauf le cas où les importations seraient destinées à un producteur.

La taxe de 7 % sera donc due, dorénavant, dès que les produits seront sortis de chez le fabricant.

Produits auxquels s'applique la taxe unique de 7 %.

1o Produits dentifrices.

2o Produits de parfumerie et de beauté, destinés à l'usage externe.

3o Teintures.

Produits auxquels ne s'applique pas la taxe unique de 7 %.

1o Savons, shampoings et dentifrices à base de savon (qui restent soumis à la taxe unique de 7 % sur les savons).

2o Les produits qui, n'étant pas des produits de parfumerie, restent soumis à la taxe sur le chiffre d'affaires au taux de 2 %, tels que : eaux distillées de fleurs, alcool de menthe, poudres de riz et de talc non parfumées, glycérines pures, amidons ou poudres d'amidon, les emballages et contenants facturés à part et repris par le fabricant.

3o Les vaselines pures, non parfumées (celles-ci supportent déjà la taxe unique de 8 % sur les vaselines).

Prix sur lequel doit être calculée la taxe. — En principe sur le prix de vente du fabricant, c'est-à-dire sur le total de ce qu'il encaisse.

Pour les fabricants qui ont des magasins de vente au détail la taxe sera perçue lors de la sortie de leur usine, sur le prix de gros des produits. Ce prix ne pourra pas être inférieur au prix auquel le redevable effectue couramment ses ventes à d'autres détaillants. Au cas où nul point de comparaison ne serait possible, la taxe serait perçue sur le

prix de vente au détail, réduit de 25 %.

Reprise des stocks. — Les personnes autres que les producteurs, tels qu'ils ont été définis ci-dessus, devront **avant le 16 Août,** déposer au bureau du Receveur des C. I. dont ils dépendent pour le chiffre d'affaires, une déclaration indiquant :

a) Ses nom, profession, raison sociale et domicile.

b) L'emplacement de son établissement et de ses succursales en précisant, pour chacun d'eux, la nature des opérations qui y sont pratiquées (vente de gros ou en détail).

c) La quantité des produits détenus par lui dans chacun de ses établissements ou en cours de transport, et cela par espèce de produit, ainsi que pour chaque espèce, les prix de vente en gros ou en détail.

d) La valeur totale des produits destinés à la vente en gros.

e) La valeur totale des produits destinés à la vente en détail.

f) Le montant de la taxe complémentaire, exigible au taux de 2 % pour les produits entre les mains des détaillants et au taux de 4 % pour ceux entre les mains des grossistes.

Les producteurs se livrant à la vente au détail, devront déposer au Bureau du Receveur des C. I. un relevé indiquant les quantités et valeurs des produits livrés à leurs magasins de détail ou en cours de route au 1er Août 1934.

Ces quantités seront soumises à la taxe de 7 %.

Un délai de **trois mois** est accordé pour le paiement des droits constatés. Toute fausse déclaration ou tout défaut de déclaration sera sanctionné par une amende égale au double de la taxe exigible.

Ventes faites directement à l'exportation. — Sont exonérées de la taxe unique les ventes faites directement à l'exportation par les assujettis à cette taxe, sous condition d'accomplir les formalités exigées antérieurement.

Les simples commerçants vendant à l'exportation peuvent être admis à prendre la position de producteurs et à recevoir les produits en suspension de la taxe, sous certaines conditions.

Ne sont pas considérées comme exportation les ventes faites à destination de la principauté de Monaco, ainsi que pour le Territoire de la Sarre. Elles doivent donc, de ce fait, supporter la taxe unique de 7 %.

Ventes faites entre producteurs. — Les ventes peuvent être effectuées en suspension du paiement de la taxe, sous condition :

a) Qu'un compte soit ouvert dans les livres du producteur-vendeur, au nom du producteur acheteur.

b) Que le vendeur ait reçu de l'acheteur un écrit revêtu de sa signature, indiquant sa qualité de producteur de produits de parfumerie, ses nom, prénom, adresse et certifiant que les achats portés à son compte, seront effectués pour son propre commerce.

Cet écrit devra être soumis au visa des C. I.

Les producteurs, peuvent, par dérogation, être autorisés à recevoir **libérés de la taxe unique,** les produits qu'ils achètent à d'autres assujettis, ou qu'ils importent, sous réserve que les produits en question, soient revendus en l'état et que l'usine où l'assujetti fabrique ses propres produits, soit complètement séparée de ses magasins.

En cas de livraisons à des entrepositaires **non producteurs,** le montant des droits peut être déduit du total de la facture, mais la taxe de 7 % doit être acquittée sur le prix de l'article, y compris les droits d'alcool.

NÉCROLOGIE

M. François Coty, le grand parfumeur français est mort.

Sa vie mouvementée, sa réussite merveilleuse, l'immense fortune qu'il avait acquise, serviront de thèmes aux romanciers, mais dès aujourd'hui, on peut affirmer que M. Coty fut un grand parfumeur et un grand français.

Né à Ajaccio, en 1874, il aimait à dire que sa famille originaire de Gênes était apparentée à celle des Bonaparte, boutade orgueilleuse ou vérité, mais il vécut en conquérant et en grand capitaine d'industrie.

Orphelin à quatre ans, élevé par sa grand'mère après avoir effectué des études assez hâtives, François Coty, son service militaire achevé ne savait encore dans quelle voie il comptait se diriger. A Ajaccio chez un de ses parents pharmacien, il apprit à manipuler et la légende veut que ce vieil ami lui confia le secret d'une exquise préparation de rose.

Il garda précieusement ce secret et partit à la conquête de Paris. Ses débuts furent rudes et difficiles, il fut secrétaire d'homme politique, journaliste, courtier, négociant, mais il n'oubliait pas le « secret de la rose ». Un jour qu'il avait proposé sans succès dans un grand magasin sa précieuse préparation « Rose Jacqueminot » un faux pas, un heurt (d'aucuns disent une savante préméditation) un des flacons tombe et se brise. Aussitôt se répand dans l'air un parfum d'une délicatesse rare : les acheteuses présentent s'émerveillent, le chef de rayon s'incline devant le désir des clientes, la Rose Jacqueminot est lancée.

Et c'est le succès.

C'est aussi une révélation pour les

parfumeurs français encore attachés à des formules surannées : le parfum cher, s'il est très bon, a un débouché intéressant. Coty réussit, il transporte son petit laboratoire de la rue de la Boëtie à Auteuil, puis à Suresnes. De leur côté les autres parfumeurs français, stimulés, créent, inventent, présentent et se pressent dans la voie indiquée par Coty.

Le luxe et la sobriété exquise des parfums de Coty démontrent que dans notre industrie les moindres détails doivent atteindre la perfection. Les flacons de Coty sont des merveilles : il n'hésite pas à demander à Lalique le maître verrier, de s'associer à son œuvre.

Puis c'est la succession des créations merveilleuses qui jusqu'à l'Origan portèrent aux confins du monde la réputation de la parfumerie française.

Quand survint la guerre sa fortune était déjà considérable. Réformé (il avait eu dans un accident un nerf optique tranché), l'après-guerre en fait l'un des industriels les plus importants du monde : il organise des filiales nouvelles, installe aux Etats-Unis de puissantes usines.

Des opérations financières parfaitement menées lui permettent de réaliser des disponibilités importantes : il obtient le contrôle du Figaro, puis il lance l'Ami du Peuple : le journaliste reparaît sous le parfumeur : il croit sincèrement à l'action qu'il peut exercer : il s'efforce de combattre les erreurs dont nous voyons aujourd'hui les résultats, mais il s'attire l'animosité des grands journaux en vendant 10 centimes, à perte, ce que les autres vendent 25 centimes. Il lutte, il dépense à pleines mains, et dans un but patriotiquement désintéressé, il utilise son immense fortune.

Puis vient la crise, des procès et des difficultés d'ordre personnel, il multiplie les combinaisons et peut-être les erreurs, il se ruine.

Son immense fortune s'est sinon dissipée, du moins considérablement amoindrie. Les affaires qu'il a créées tout en conservant une activité de premier plan ne rapportent plus des revenus suffisants pour lui permettre de supporter les lourdes charges qu'il a assumées, et de continuer les versements de centaines de millions qu'il doit faire à sa famille, à la suite des procès qu'il a perdus.

Il aliène le Figaro, puis l'Ami du Peuple, et son échec lui porte un coup mortel. Alors que les événements politiques qu'il avait prédits et essayé de conjurer se réalisent, il est sans moyen pour lutter encore : c'est la fin.

Coty ne s'en relève pas, une maladie brusque l'emporte.

Il vient de mourir dans son château de Louveciennes encore tout auréolé de son succès prestigieux, universel, succès dû à ses mérites réels bien davantage qu'à la chance qui cependant l'a servi si longtemps.

Et quoiqu'il soit peut-être un peu excessif de reprendre après lui la comparaison qu'il aimait à faire avec son compatriote Napoléon Bonaparte, on ne peut nier que les étoiles de ces deux hommes n'aient eu, dans un délai bien semblable, les mêmes éclats et le même déclin.

On essayera de juger Coty, on essayera de le diminuer, on ne pourra cependant lui enlever sa gloire commerciale et industrielle, sa valeur très réelle, son entregent incontestable et son patriotisme convaincu.

Les erreurs qu'il fit ne sont ni plus nombreuses, ni plus graves que celles que peut faire un honnête homme. Il a donné à la Parfumerie Française un lustre véritable, un élan merveilleux : dans ces temps où la richesse est quelquefois un mauvais outil il a essayé d'utiliser la sienne pour le bien public et pour la grandeur de son pays.

Tout cela, impartialement, il faut le reconnaître.

François Coty laissera dans l'esprit de ses compatriotes et dans celui de beaucoup d'hommes dans l'Univers, le souvenir d'un grand capitaine d'Industrie, d'un journaliste convaincu, et ce qui n'est pas rien de nos jours, d'un parfait honnête homme.

Les Parfumeurs Français, les Parfumeurs du monde entier, et en leur nom, la Parfumerie Moderne, saluent la dépouille de celui qui leur a montré une belle voie ,qui leur a donné un bel exemple et leur laisse le merveilleux espoir d'atteindre eux aussi à la renommée et la fortune.

P. M.

L'hyposulfite de soude pour la conservation des savons

Oskar Hagen (Seifensieder Ztg, 26 juillet 1933, nº 30). — Le sulfite de soude ne peut être incorporé au savon qu'à l'état de poudre fine, parce que peu soluble dans l'eau. En outre il se produit une légère altération de l'odeur. L'hyposulfite au contraire peut en raison de sa grande solubilité être introduit à la pâte sous forme de solution concentrée. Il a surtout l'avantage, à la teneur de 0,5 % au maximum, de ne pas altérer l'odeur et d'être à peu près sans influence sur le pouvoir moussant et l'onctuosité.

Toutefois il a le défaut de provoquer à la longue l'apparition, dans les savons non colorés, d'une teinte grise due, semble-t-il, à la précipitation du soufre par l'acidité des essences odorantes.

La présence du fer, du cuivre, du bismuth (savons médicaux), accentue cette teinte grise par suite de la formation des sulfures correspondants.

Il est donc indiqué d'adopter du matériel en bois ou émaillé. (J. B.)

SUR LA JASMONE

Nous recevons la lettre que voici :

Nous vous prions d'insérer dans le prochain numéro de votre Journal la note suivante :

« Vous avez publié dans le fascicule du mois de Février un travail des Laboratorium der Soc. Anon. M. Naef & C°, Genève, sur les « Parfums à odeur de Jasmin ». Nous désirons préciser que le 5 Août 1933, les Laboratoires de la Maison Heine & C° à Leipzig-Groeba, avaient remis à la Rédaction de la Société Chimique Allemande une communication sur la « Constitution du Jasmone », qui a été publiée dans le fascicule du mois d'Octobre (Ber. D. Deutsch. Chem. Ges. 66 (1933) Page 1521). Cette communication apporte et publie donc pour la première fois la solution du problème de la constitution du Jasmone. »

Signé : HEINE & C°
A. G.

SUR LES GLYCOLS

On nous écrit :

Votre correspondant S. H. Morden a exposé dans le numéro de votre revue de Janvier 1934 les propriétés générales de l'Ethylène Glycol. Il en conclut que l'Ethylène Glycol peut être utilisé dans un grand nombre de cas et en particulier en ce qui concerne l'alimentation en général et pour la parfaite conservation des mets.

Permettez-moi de vous dire que je ne suis pas du tout d'accord sur ces conclusions et que je pense au contraire qu'il y a lieu de se montrer très circonspect en ce qui concerne l'utilisation de l'Ethylène Glycol dans les aliments.

Votre correspondant, Monsieur Morden se réfère à une étude de O. B. Hunter (J. I. E. C., volume 16 N° 6) à laquelle il dit qu'il n'y a rien à ajouter. Malheureusement, il y a au contraire beaucoup à y ajouter et en particulier ceci : Hunt (J. I. E. C., volume 24, page 361) a beaucoup protesté contre l'usage de l'Ethylène Glycol dans les aliments et ceci à cause de ses propriétés toxiques, cette opinion est appuyée par Dyson (Chemical, Age 3-2-34).

Ces deux savants ont l'un et l'autre constaté que les propriétés toxiques de l'Ethylène Glycol, après ingestion, sont dues à sa conservation métabolique en acide oxalique dans le corps. De plus, Hunt (J. I. E. C., volume 24, page 836) exprime l'opinion que les essais de toxicité à la suite desquels l'Ethylène Glycol a été présumé non toxique pourraient facilement être appliqués au méthanol et qu'actuellement personne ne saurait soutenir que le méthanol peut être ajouté en quantité quelconque dans les aliments.

Un autre fait troublant de l'Ethylène Glycol, c'est que cette substance ou ses dérivés utilisés dans certaines industries britanniques a vraisemblablement donné naissance à des maladies mystérieuses parmi les ouvriers qui le manient (Chemical, Age 27-1-34).

Si l'on tient compte de toutes ces circonstances, il apparaît qu'il y a tout lieu d'interdire l'emploi sur une grande échelle de l'Ethylène Glycol dans les aliments et que cette mesure de simple prudence doit être observée jusqu'au jour où on aura une plus entière et plus parfaite connaissance de cette substance et de son action.

M. Mac LENNAN.

FICHES TECHNIQUES

Quelques huiles essentielles provenant de Samoa. — J. R. Hosking. — Perf. Ess. Oil Rec., 1933, t. XXIV, p. 2.

Toutes ces huiles essentielles ont été extraites par entraînement à la vapeur des feuilles fraîches.

Citrus Limetta : rendement : 0,34 %, densité à 20° : 0,8714, n : 1,4833, α : + 39°62, indice d'acide : 1,3, indice d'éther : 13,8.

Citrus Medica : rendement : 0,24 %, densité à 19° : 0,8559, n = 1,4770, α + 52°08, indice d'acide : 1,4, indice d'éther : 10,1, teneur en aldéhydes : 40 %.

Citrus Aurantium : rendement : 0,39 %, d_{19} : 0,8594, n : 1,4725, α + 37°88, indice d'acide : 0,5, indice d'éther : 5,7.

Citrus Hystrix : rendement : 0,14 %, d^{20} : 0,9559, n : 1,4727, α + 35°08, indice d'acide : 1,6, indice d'éther : 11,4.

Cinnamum elegans : rendement : 0,17 %, d_{20} : 1,034, n : 1,5423, α + 1°05, indice d'acide : 17,!, indice d'éther : 2,5, teneur en eugénol : 78 %, traces d'aldéhyde.

Ocimum Basilicum : rendement : 0,2 % d'essence, d_{20} : 1,000, n : 1,5240, α : + 1°01, indice d'acide : 10,2, indice d'éther : nul, pourcentage de phénols : 61 %.

Andropogon aciculatus : rendement : 0,41 %, d_{19} : 0,888, n : 1,4879, α : + 0°24, teneur en aldéhydes : 80 %, indice

d'acide : 2,6, indice d'éther : 12,3.

Cananga odorata : essence des fleurs, distillat passant pendant les 4 premières heures, d_{25} : 0,9441, n : 1,4929, α : + 8°26, indice d'acide 1,8, indice d'éther 96,1, indice d'éther après acétylation : 179,8.

Distillat passant pendant les 4 heures suivantes : d_{20} : 0,9499, n : 1,5002, α : + 5°50, indice d'éther : 96,3, indice d'éther après acétylation : 226,1.

On trouvera également les solubilités de ces diverses essences dans l'alcool éthylique.

***

La transformation et l'utilisation des composés odoriférants au cours de la floraison dans quelques Andropogonaceae. — F. Bruno. — Lavori ist. botan. Palermo, t. III, p. 1, 1932.

On a examiné quelques essences extraites des feuilles de Cymbopogon martini Stapf. var. Sophia, de C. proximus Stapf. et de C. stipulatus Chiov. Ces essences possèdent les caractéristiques suivantes :

	C. martini	C. proximus	C. stipulatus
Densité	0,9254-0,9762	0,9344-0,9614	0,9428-0,9665
Indice de réfraction	1,4845-1,4973	1,4869-1,4892	1,5192-1,5206
Acidité	2,0-3,3	0,1-1,95	0,07-0,1
Indice d'éther	65,33-84,00	21,13-54,13	24,26-39,20

On observe qu'immédiatement avant la floraison, la teneur en essence des feuilles est maximum, le minimum s'observe au contraire durant la période de mûrissement des graines. Au cours de cette dernière période, les fleurs ont une teneur maximum en essence.

***

Méthode simple pour apprécier l'indice de réfraction des huiles essentielles. — A. Mayrhoffer. — Pharm. Presse, Wiss.-prakt. Heft, 1932, p. 129.

L'auteur expose plusieurs méthodes permettant d'apprécier facilement l'indice de réfraction des huiles essentielles et décrit un appareil particulièrement simple qui permet soit de mesurer l'indice en valeur absolue, soit de vérifier si cet indice est compris entre certaines limites et d'établir si l'huile essentielle répond aux exigences de la future pharmacopée allemande.

Pour vérifier l'exactitude de cet appareil, l'auteur a fait usage de mélanges standards constitués par des solutions d'α bromobanhtaléine dans l'huile de paraffine, de cinéol dans l'huile de paraffine et d'alcool amylique dans l'huile de paraffine.

La mesure de la valeur absolue de l'indice se fait en examinant l'intensité de bandes apparaissant sur fond obscur et en se reportant à une courbe caractéristique pour chaque appareil qui donne l'indice en fonction de l'intensité de la bande. On vérifie si l'indice de l'huile essentielle est compris entre des limites données, en vérifiant les caractères de la bande par rapport à ceux des bandes données par des liquides ayant un indice correspondant aux limites inférieures et supérieures envisagées.

On trouvera dans l'original quelques résultats numériques concernant l'essence de menthe poivrée, l'essence de clou de girofle et l'essence de cannelle.

***

Espèces brésiliennes de Chenopodium. — F. W. Freise. — Perf. and Essent. Oil. Rec., 1933, t. XXIV, p. 88.

Par l'entraînement à la vapeur des graines de C. hircinum et des plantes (y compris les graines) de C. multipidum, on obtient avec des rendements de 0,8 et de 0,95 % les huiles essentielles ayant les constantes respectives suivantes :

d^{20}_{15} : 0,9444—0,8735 ; α^{20} : —3°50 à +25°, —5°50 à —8°80 ; n^{25} : 1,4265 à 1,4685 - 1,4435 à 1,4525 ; solubilité dans l'alcool éthylique à 70° : 3 à 7 vol. - 7 à 32 vol. ; ascaridol : 33,5 à 41,5 % - 44,0 à 58,5 % ; pcymol : 42,0 à 44,0 % - 38,5 à 41,5 % ; camphre d : 3,5 à 3,8 % - 2,7 à 3,5 % ; l-limonène : 0,7 à 1,1 % - 0,3 à 0,8 % ; acide salicylique : 0,45 % - 0,4 à 0,75 %.

***

Essence bulgare de rose. — E. J. Parry et J. H. Seager. — Perfum. Essent. oil rec., t. 24, p. 149, 1933.

Au cours de ces trente dernières années, on a généralement publié qu'une bonne essence de rose pure devait contenir entre 27 et 40 % de citronellol, la proportion de ce constituant ne devant pas dépasser 45 %. Mais en fait l'essence définie sous le nom de « otto », contient souvent 60 % et même plus de citronellol et il résulte de l'examen de 75 % des essences fournies par les plus importants distillateurs en 1932 que la proportion de citronellol de ces essences était toujours comprise entre 45 et 61 %. Tous ces échantillons possédaient un bouquet qui pouvait ne pas toujours être le même, mais il n'était pas possible de déceler la trace d'altération de ces produits.

Il faut donc en déduire que dans certains cas la proportion de citronellol peut être relativement élevée et plusieurs explications sont proposées par l'auteur pour donner les raisons de l'existence du citronellol. Il est probable que ce sont les conditions climatériques spéciales de l'année 1932 qui ont été la cause de l'augmentation considérable de la proportion de citronellol.

Nouveautés dans les huiles essentielles. — Schimmel and C°. — Report 1932, p. 74 ; Chem. Zentral, t. II, p. 3.490, 1932.

Voici les constantes physiques et chimiques de quelques nouvelles essences :

Essences de feuilles de Citrus aurantifolia de Samoa :

Rendement : 0,34 % ; d^{15} = 0,8754 ; α = +39°7' ; n^{20} = 1,47984 ; indice d'acide : 1,9 ; indice d'éther : 16,8 ; pourcentage d'aldéhydes : 38,8 %.

Valeurs correspondantes pour les C. medica L (rendement 0,24), C. aurantium L (rendement 0,39 %) et C. hystrix D. C. (rendement 0,14 %), d = 0,8590, 0,8605, 0,8766 ; α = 51°23', 37°39', 33°57' ; n = 1,46944, 1,47131, 1,47662 ; I. A. = 1,5, 0,4, 4,9 ; I. E. = 13,1, 7,5, 20,5 ; teneur en aldéhydes = 42 %, 0,5 %, 5,3 %.

Essence de feuilles de pêcher :

d^{15} = 1,0777 ; α = ±0° ; n^{20} = 1,53344 ; teneur en HCN : 8,6 %.

Essence de bois de sabine du Tyrol :

d^{15} = 0,9190 ; α = +56°15' ; n^{29} = 1,47377 ; indice d'acide : 0,9 ; indice d'éther : 132,5 ; indice d'éther après acétylation : 149,3 ; ébullition sous 745 mm. de Hg : de 175 à 200° 32 %, de 200 à 230° 22 %, de 230 à 250° 34 %, au-dessus de 250° 12 %.

Essence de cônes de pin Suisse :

d^{15} = 0,8680 ; α = 31°35' ; n^{20} = 1,47141 ; indice d'acide : 0 ; indice d'éther 9,3 ; ébullition sous 768 mm. de Hg : entre 161 et 165° 50 %, entre 165 et 170° 22 %, entre 170 et 180° 12 %, entre 180 et 190° 4 %, au-dessus de 190° 12 %.

***

Essence de sauge sclarée Russe. — Dutovski. — Chem. Zent., t. II, p. 3.315, 1932.

L'auteur donne quelques propriétés de l'essence de sauge sclarée provenant de l'Asie russe centrale.

L'essence provenant des fleurs avec un rendement de 0,06 à 0,33 % possède une densité de 0,891 à 0,931 à 20°, un pouvoir rotatoire de —4°5 à —39°, un indice de réfraction de 1,4572 à 1,4826, un indice d'acide de 0,1 à 12,7, un indice d'éther de 101,8 à 215,6, un indice d'éther après acétylation de 105,7 à 230,8.

L'essence fournie par les fleurs et les feuilles (avec un rendement de 0,06 %) a comme valeurs des propriétés correspondantes 0,8974, —57°92, 1,4797, 0,77, 100,48, 133,82.

L'essence fournie par la plante en fleur obtenue avec un rendement de 0,07 à 1,0 %, a les valeurs suivantes pour les mêmes propriétés : 0,895 à 0,927, —19° à —50°, 1,4625 à 1,4905, 1 à 1,2, 94 à 149,2. On a pu déceler dans les différents échantillons d'essence examinés les constituants suivants : linalol, nérolidol, un sesquiterpène voisin du β santalène ainsi que des éthers sels de l'acide acétique.

Imp. des Missions Africaines de Lyon, 150, Cours Gambetta

Le Gérant : F. ROUX

No 9 Le Numéro : 6 francs SEPTEMBRE 1934

LA
PARFUMERIE MODERNE

Les Bains et le Parfumeur

La mystique si généralisée dans le monde du « Confort moderne » a certainement pour symbole la salle de bains.

Palaces autant que maisons ouvrières s'ennorgueillissent du nombre de leurs salles de bains et notre civilisation actuelle dépasse avec agrément, les civilisations antiques, si friandes de la balnéation.

Touristes autant que parfumeurs s'ébahissent bien souvent, en visitant les ruines des villes antiques, de l'importance considérable des établissements de bains, monuments souvent plus nombreux et mieux décorés que les temples.

Les termes romains comprenaient des salles spéciales pour les bains chauds et froids, pour les massages, pour l'épilation et pour une toilette très complète du corps et se complétaient par des salles de lecture, de musique, de gymnastique, et par des boutiques où se vendaient les meilleurs parfums et les meilleurs onguents, où les manucures, les coiffeurs et les cosmètes se livraient à leur art.

Sous Constantin, nous dit Cerbelaud dans son Formulaire de Parfumerie, Rome comptait environ 850 établissements de bain et les plus réputés étaient les termes d'Agrippa, de Titus, de Caracalla, de Dioclétien, du Panthéon, etc.

Les bains publics devinrent des lieux de rendez-vous et de plaisir et les deux sexes se confondirent dans les mêmes locaux, malgré les décrets des empereurs.

De nos jours, le bain a repris sa place de soin intime, et les établissements publics perdent de plus en plus leur clientèle ordinaire, pour se consacrer aux bains spéciaux et médicamenteux.

Ne citons que pour mémoire les établissements thermaux des villes de saisons qui rentrent également dans le cadre de la thérapeutique et examinons seulement le rôle important que le parfumeur est appelé à jouer vis-à-vis du client amené à se laver le corps de plus en plus fréquemment.

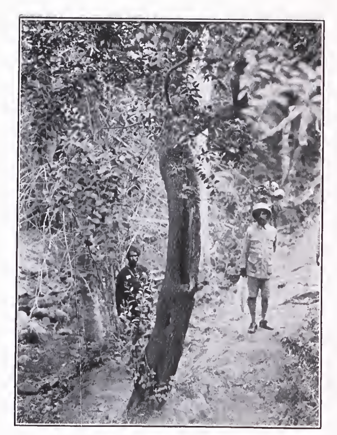
Il faut reconnaître, d'ailleurs, que le Parfumeur n'a pas utilisé aussi largement qu'il aurait pu le faire, le bain comme « support » de la consommation de très nombreux articles d'hygiène parfumés.

Si le strict bain de propreté n'est pas la cause d'une consommation active de produits accessoires, du moins le bain de la personne très soigneuse de son corps nécessite l'achat d'un certain nombre de spécialités.

Dans cette période de restrictions généralisées, peut-être semble-t-il vain de préconiser la mise en vente de produits venant augmenter le coût déjà élevé d'un bain ordinaire, en réalité la clientèle la plus ordinaire est toujours accessible à un certain nombre d'arguments tendant à la transformer en clientèle élégante et soigneuse, en clientèle de luxe.

Sans doute est-il utile d'envisager, plus que jamais, la vente d'articles à des prix peu élevés, mais sous cette réserve, l'habitué du grand bain, le sportif fréquentant les piscines, le baigneur des plages marines ou lacustres sont appelés à acheter, de plus en plus souvent, les spécialités qui doivent donner au bain son maximum d'efficacité, au corps le maximum d'attraits et de perfections.

C'est à cette étude que nous consacrons ce numéro de notre revue, tout en conseillant à nos abonnés la



Forêt Indoue de SANTAL (Santalum Album)
Copyright Alyson Minchin I. F. S.

HUILES ESSENTIELLES

StaffAllenS

Distillées en Angleterre

STAFFALLENS ont été les premiers à distiller le bois de Santal en Angleterre et même en Europe. L'ESSENCE DE SANTAL " STAFFALLENS " possède un arome de beaucoup supérieur à celle distillée aux Indes, elle est garantie rigoureusement pure et son prix est des plus réduits.

STAFFALLENS commencèrent la distillation de l'Essence de GIROFLE en 1833, et leur produit conserve toujours à travers le monde sa réputation acquise.

CAMOMILLE ROMAINE BLEUE - BUCCO FEUILLES
PATCHOULY EXTRA VIEUX
MENTHE MITCHAM " Type A "
MENTHE MITCHAM " Type B "
MENTHE MITCHAM " Type C "

Une expérience centenaire justifie la qualité de ces produits distillés par :

STAFFORD ALLEN & SONS, LTD
Maison Fondée en 1833
LONDRES, ANGLETERRE

Agents Généraux Dépositaires pour la France :

ETABLISSEMENTS RENÉ FORESTEAU

ÉTABLIS EN 1904

Adresse Télégraphique :
FORESTEAU-PARIS-116
R. C. PARIS 230-574 B

Téléphone :
Gutenberg 57-60
C. C. Postaux Paris 352-27

7, Rue de Tracy - PARIS (2e)

lecture du chapitre substantiel du Formulaire de Cerbelaud, Tome II : Bains Hygiéniques.

Réflexions sur le Savonnage

Ce qui a été dit du savonnage du visage peut être dit du savonnage du corps tout entier.

Le commerce offre au baigneur deux sortes de savon de parfumerie : le bath soap qui n'est pas autre chose que le savon ordinaire de toilette, mais d'un module plus élevé et le Floating soap ou savon flottant qui est un savon amené à l'état poreux avant sa solidification et qui offre sur le précédent, l'inappréciable avantage de ne pas sombrer au fond de la baignoire où sa pêche est quelquefois un sport comique, mais sans agrément.

La fabrication de ces savons est classique et décrite par tous les ouvrages de savonnerie, nous ne voyons pas la nécessité d'y revenir ici.

L'usage du pain de savon n'est pas extrêmement pratique : pour se savonner à la main, il faut frotter le pain et préparer de la mousse que l'on étend ensuite sur le corps : plus le pain de savon est gros et plus il est difficile de le tenir d'une seule main, plus il est petit et plus il s'échappe aisément.

L'emploi du gant ou de la lanière de crin enduite de savon est un peu plus pratique que l'emploi direct du pain, mais ne manque pas d'inconvénients.

Ne semble-t-il pas que la vente d'un savon liquide serait tout indiquée pour le bain : sans doute l'emploi d'un flacon de verre est toujours dangereux dans une baignoire et il faut l'éviter, mais un savon liquide à la potasse, contenu dans un flacon métallique ou même dans un flacon entièrement en bakélite, muni d'un stilligoutte serait autrement agréable que le savon dur.

Le savon liquide, à la potasse, déterge beaucoup mieux que le savon de soude, et il en faut moins pour obtenir un bon résultat.

Lorsque le baigneur s'est plongé dans l'eau, il lui suffit de s'asperger de quelques gouttes de savon liquide, ici et là, pour obtenir ensuite, par une simple friction à la main une mousse abondante et parfaitement généralisée.

S'il se sert du gant ou de la lanière de crin : quelques gouttes à la surface de cet accessoire suffisent également pour donner une mousse abondante et très agréable.

Il faut, pour le bain, un savon liquide suffisamment concentré, contenant au minimum 20 à 22 % de matières grasses et de préférence 30 %: ce savon ne doit pas contenir de résine. On prépare généralement ce savon avec les huiles de palme blanchie et de coprah désodorisé blanc qui donnent un liquide très clair, facile à parfumer et à colorer de nuances agréables. Ce savon peut contenir 10 à 25 grammes d'huiles essentielles par kilog, ce qui parfume très agréablement et le bain et le corps. La fabrication en est facile : il se fait par empatage avec la quantité strictement utile de potasse pour obtenir une saponification parfaite, puis par dilution dans de l'eau non calcaire. Un seul filtrage suffit pour donner un liquide parfaitement clair et marchand : la neutralité d'un tel savon est facile à vérifier à la phénolphtaléine et la neutralisation au moyen de l'acide phosphorique permet d'obtenir un liquide dégageant peu d'alcali par l'hydrolyse, parfaitement comparable, à cet égard, aux meilleurs savons relargués.

Des compositions d'essences fines sont aisément solubles dans de tels savons dont l'usage est très agréable.

Le savonnage, quel qu'il soit, laisse toujours sur l'épiderme parfaitement débarrassé de son enduit sébacé naturel, des traces d'alcali libre dégagé par l'hydrolyse et généralement présent dans l'eau du bain.

Le baigneur peut vérifier lui-même, sans phénolphtaléine l'alcalinité de son bain : si le savon se réunit en flocons insolubles, c'est que l'acidité des sécrétions éliminées a neutralisé tout l'alcali ou bien que la chaux de l'eau calcaire l'a précipité ; si au contraire l'eau reste laiteuseuse d'une façon homogène, l'eau est alcaline sodique.

Dans ce second cas, on constate quelquefois une légère irritation de la peau, dans les parties les plus sensibles et une petite rougeur qui ne persiste d'ailleurs que peu de temps, et que la moindre moiteur de la peau fait disparaître. Mais la personne qui prend son bain quotidien, doit veiller à cette irritation et la combattre.

Une excellente spécialité est un lait acide que l'on peut ajouter au bain, aussitôt le savonnage, et qui permet de se rincer dans la même eau.

Ce lait sera un lait d'acide gras, mis en suspension dans l'eau par une faible quantité de savon d'éthanolamine de telle façon que la quantité d'acide gras non saponifiée soit suffisante. Quelques cuillerées de ce lait, dans le bain suffisent pour en supprimer l'alcalinité hydrolytique et pour éviter toute irritation subséquente.

Le baigneur n'aime pas user de crèmes au sortir de sa baignoire, sans quoi, l'usage d'une crème acide au stéarate de triéthanolamine suffirait pour lui rendre le même service.

Pouvoir mouillant de l'eau

Il est des eaux « douces » et des eaux « dures ».

Dans les premières, le savon donne une mousse abondante qu'il est difficile d'éliminer par rinçage, dans les secondes, le savon mousse peu : il se forme rapidement des savons de chaux, coagulés et crasseux dans la baignoire dont l'eau devient laide. Le rinçage laisse sur la peau des traces blanches, l'eau dure lave mal.

Cependant, le nombre des eaux dures étant bien supérieur à celui des eaux douces, il n'existe pas beaucoup de produits vraiment destinés à rendre l'eau calcaire plus propre au lavage.

Le Chlorure de sodium, excellent pour les bains isotoniques chauds, est à déconseiller pour les bains de propreté ; le Carbonate et le Bicarbonate de soude adoucissent l'eau



N° 5512 3

N° 5314

N° 3201/2

N° 3975

N 3609 2

N° 7880

N° 4246 I

calcaire, le premier davantage que le second, mais le Carbonate laisse la peau sèche et alcaline. Le phosphate trisodique, conseillé pour le détartrage des chaudières est un alcalin caustique à déconseiller, l'alun, le sulfate de soude relarguent les savons et n'adoucissent pas l'eau.

Il existe des appareils adoucisseurs d'eau, fabriqués par Philipps et Pain, qui devraient avoir leur place dans toutes les salles de bain : encore faudrait-il qu'ils puissent être branchés sur la canalisation d'eau chaude du chauffe-bain ou sur la distribution d'eau chaude.

L'adoucissement de l'eau du bain est donc un problème qui n'est pas entièrement résolu et qui mérite l'attention des inventeurs.

Tout au plus peut-on augmenter le pouvoir mouillant de l'eau dure.

Les produits mouillants sont nombreux, les uns sont des savons nouveaux, les autres des dérivés des acides et des alcools gras, un très petit nombre a retenu l'attention des blanchisseurs et apprêteurs.

Mais il existe d'autres produits qui introduisent dans l'eau des corps non solubles dans l'eau, tels que les huiles essentielles, mais les y divisent d'une façon tellement « atomique » que la tension superficielle de l'eau en est très fortement diminuée.

Les blanchisseurs emploient en particulier l'Huile de Pin émulsionnée qui rend l'eau « mouillante » à un très haut point et qui peut être utilisée pour le bain corporel. L'addition d'un émulsionnant à une huile de pin agréablement aromatique telle que l'essence de Pin de Sibérie donne un produit pour bain fort agréable et doué de vertus hygiéniques et antiseptiques remarquables.

Mais beaucoup d'autres corps aromatiques jouissent des mêmes propriétés : il y a quelques années, les produits appelés « Bains de Cléopâtre » étaient basés sur cette constatation. Agréablement aromatisés aux mélanges d'huiles essentielles les plus utilisées en parfumerie, ils donnaient un bain laiteux, très détersif, facilitant l'emploi du savon même dans les eaux les plus calcaires. Il serait facile de fabriquer de nouveau, avec des procédés plus modernes et des matières premières plus appropriés des produits pour bains, destinés à adoucir l'eau et à faciliter les bains dans les eaux dures.

Bains de beauté

Dans le même ordre d'idée on peut recommander l'étude des bains de beauté, bains amaigrissants, etc.

La tradition rapporte que les grandes élégantes, depuis la plus haute antiquité, prenaient des bains de laits ; la vente de Laits concentrés pour bains est donc aisée.

Si le savonnage quotidien est défectueux pour le visage, comme il a été dit ici même au sujet des crèmes de nettoyage, on peut affirmer également qu'un savonnage quotidien n'est pas à conseiller à certains épidermes délicats. Les bains additionnés d'un lait adoucissant l'eau, augmentant le pouvoir détersif sans provoquer l'alcalinisation de l'eau peuvent être dans de nombreux cas, supérieurs aux bains ordinaires.

Il existe des laits concentrés, tels que le lait VY qui, à faible dose, rendent l'eau d'un bain entièrement laiteuse en y mélangeant de la façon la plus intime, une dose de matière grasse analogue à celle du lait et ayant les mêmes propriétés.

On peut faire également, avec les acides gras et les huiles émulsionnés à la triéthanolamine, des laits se mélangeant parfaitement avec l'eau et la rendant détersive sans alcali libre.

Les préparations contenant à la fois de l'amidon et des matières grasses émulsionnées, donneront également des bains laiteux aromatiques, parfaitement appropriés à leur destination.

Après le Bain

Le bain est généralement terminé par des frictions.

Les frictions sèches au gant de crin suffisent à certains ; les frictions aux eaux de cologne, eaux de lavande conviennent mieux à la majorité : les propriétés révulsives de ces lotions améliorent notablement la circulation et le tonus général. L'étude de la réflexo-thérapie au cours des dernières années, confirme les avantages que la médecine familiale prétend tirer, depuis longtemps des frictions énergiques aux eaux aromatiques, le long de la colonne vertébrale notamment.

Mais si les frictions alcooliques fortes complètent l'action du bain chaud en augmentant la tension artérielle, ou compensent celle du bain froid en ranimant une circulation périphérique diminuée, en revanche il est de nombreux cas où il ne paraît pas indispensable d'obtenir ces effets. Les jeunes gens, les sportmen entraînés, les adultes vigoureux peuvent très bien se passer de ces frictions révulsives, mais on peut leur conseiller des lotions lénitives, assouplissantes, facilitant les massages et diminuant la fatigue.

Ces lotions peuvent être faites sans alcool, chaque fois qu'on peut se passer de ce liquide coûteux et irritant. Une eau très parfumée contenant 8 à 10 % de glycérine est une bien meilleure lotion-embrocation qu'un liquide alcoolique. Si les essences utilisées pour l'aromatisation sont convenablement choisies pour leurs propriétés désintoxicantes, les résultats peuvent être excellents et engendrer des affaires suivies.

Les embrocations elles-mêmes plus ou moins adoucissantes ou au contraire révulsives (à la térébenthine ou mieux encore aux essences très terpéniques : citron, orange, thym, etc.) sont d'un usage de plus en plus fréquent dans les milieux sportifs, et on en trouve des flacons dans presque toutes les cabines des piscines de plein air.

Les Huiles-embrocations, qui sont plus spécialement utilisées avant la nage sportive, sont également des produits de vente aisée dans les sociétés de nageurs.

Les Crèmes acides, à utiliser après le bain, remplissent un but analogue aux embrocations, mais plus spécialement en ce qui concerne la beauté de l'épiderme. Ces crèmes résorbent très bien les rougeurs, boutons d'acnée, érythèmes, assez fréquents chez

les personnes qui abusent des soins de propreté au savon.

Des crèmes analogues doivent être utilisées pour les soins des pieds, en été lorsque la marche est un sport quotidien ; en hiver lorsque l'emploi des semelles en caoutchouc et des snow-boots augmente la production de la transpiration.

Les sels pour bains de pieds peuvent aussi être remplacés par des spécialités contenant amidon et acides gras émulsionnés, à dissoudre dans l'eau chaude.

Des produits analogues, mais contenant une plus forte proportion d'essence de lavande, sont à conseiller pour les bains de siège : ils atténuent et font disparaître rapidement toutes les irritations de la partie du corps qui en bénéficie.

Au résumé, le bain quotidien entraîne tout un programme de soins annexes qui ne peuvent être pratiqués qu'au moyen d'une série de produits dont la fabrication est incontestablement réservée au laboratoire du Parfumeur.

Ce « tour d'une salle de bain » pourrait certainement être plus complet, et nos amis les préparateurs pourront, en y songeant, trouver à notre exposé quelques lacunes, et ils les complèteront aisément.

Floriane.

LES SELS ALCALINS

La majeure partie de ces sels est constituée par des sulfates et carbonates de soude cristallisés à 6, 8 ou 10 molécules d'eau : ces cristaux fondent à une température assez basse (35 à 40°) ce qui les fait prendre en masse dans les étés torrides.

Le phosphate trisodique, fortement conseillé depuis quelques temps, n'offre pas d'avantage sérieux : il est plus caustique et fond dans son eau de cristallisation à 35° seulement, et il s'effleurit en devenant blanc lorsqu'il reste en flacons ouverts.

Le Borate de soude est conseillé par Cerbelaud qui précise ses avantages :

Il est incolore, il cristallise en prismes hexagonaux, il est faiblement efflorescent, antiseptique et sans danger. Le Borate de soude ne fond qu'à 107° dans son eau de cristallisation, ce qui évite tout accident d'emballage.

Lorsqu'on le dissout dans l'eau du bain il ne précipite pas les sels de chaux comme le carbonate de soude, et l'eau reste limpide.

Quel que soit le sel choisi, on le colore avec des solutions de colorants pour savons, insensibles à l'action des alcalins. On ajoute par exemple à dix litres d'eau distillée bien colorée (et éventuellement parfumée avec une essence soluble dans l'eau) 25 kilogs de carbonate de soude cristallisé à 45° centigrades ; ou 20 kilogs de phosphate disodique cristallisé à 90° centigrades ; ou 20 kilogs de Borax cristallisé, à 100° centigrades (Cerbelaud).

Après dissolution totale on filtre rapidement sur un peu de coton hydrophyle, puis on porte la cuve à la cave où la cristallisation se fait pendant le refroidissement. Les cristaux colorés sont concassés, égouttés et essorés puis enduits d'une solution parfumée glycérineuse, qui évite l'effleurissement.

Le borax peut être fondu en blocs comme l'alun, mais comme il fond lentement sous cette forme, il est désirable que ces blocs ou tablettes soient de petites dimensions.

Bains isotoniques

Si une baignoire contient 200 litres d'eau, il faut environ 1 kilog et demi de mélange de sels pour donner une eau de mer artificielle convenable. Aussi, les bains salés sont-ils rarement amenés à cette concentration. On considère que 500 grammes de sel suffisent pour un bain chaud.

Le mélange comprendra :

Chlorure de sodium	400 grs
Chlorure de magnésium .	50 —
Sulfate de magnésium....	30 —
Chlorure de potassium ..	10 —
Chlorure de calcium.....	10 —

Ces bains ont été parfois additionnés d'extraits de plantes marines, on peut aussi les additionner d'essence de Pin.

Bain Thermal

Le bain dit de Vichy se fait en ajoutant à un bain 500 grammes de bicarbonate de soude. Si on ajoute à 400 grammes de bicarbonate de soude 100 grammes du mélange marin indiqué ci-dessus, on obtient un produit beaucoup plus actif, parce que plus voisin de la composition des liquides physiologiques. Les bains thermaux gazeux sont encore plus appréciés. Ils sont faits de bicarbonate de soude et d'acide tartrique pulvérisés, mais il est indispensable que la dessication des sels soit totale, sans quoi ils se combinent par simple contact en fondant dans leur eau de cristallisation et en donnant une masse dure.

Les sels granulés effervescents pour bains se préparent comme les granulés pour boissons gazeuses.

Bain d'amidon lactescent

L'amidon parfumé dilué dans le bain donne un bain adoucissant et agréable.

Cet amidon peut être additionné de poudre de savon, mais il ne répond pas exactement au but qu'on se propose qui est de donner un bain légèrement acide, ou du moins parfaitement neutre après hydrolyse du savon utilisé.

Il est préférable d'additionner l'amidon de stéarate de triéthanolamine en poudre, acide, du type Triet. La quantité d'acide stéarique libre contenue dans ce produit est suffisante pour rendre l'eau du bain neutre ou légèrement acide.

On mélange par exemple au mortier, puis au tamiseur mélangeur :

Amidon parfumé .... 300 grs
Stéarate triet en poudre . 30 —

AROMATES POUR BAINS

Les sulfo-ricinates dont l'emploi s'est beaucoup généralisé comme shampoings et dont l'usage a été préconisé par Gattefossé dans son « Formulaire de Cosmétique » en 1912, donnent de bons aromates pour bains.

La formule de Gattefossé qui a été reproduite par tous les ouvrages de parfumerie était la suivante :

100 grammes de sulforicinate de soude ou d'ammoniaque.

1 gramme d'essence déterpénée pour eau de cologne.

100 grammes d'eau.

La quantité d'essence peut être augmentée sans inconvénient et la plupart des compositions artificielles du commerce donnent avec le sulforicinate une solution limpide.

Malheureusement les sulfo-ricinates du commerce, préparés dans un but industriel sont souvent de qualité irrégulière et ont un pouvoir dissolvant variable : ils se dissolvent parfois avec un trouble très abondant et parfois sans louchir. Fabriqués avec des huiles de ricin de seconde pression et de l'acide sulfurique ordinaire, puis neutralisés dans la mesure où l'acide sulforicinique a été obtenu, ils contiennent souvent, soit un excès d'alcali, soit au contraire une certaine proportion d'huile de ricin non saponifiée.

On a mis dans le commerce des sulfo-ricinates de parfumerie anhydres, c'est-à-dire ne contenant pas seulement 50% de savon de ricin comme les produits habituels du commerce, mais de 80 à 85%, parfaitement blancs et préparés avec des huiles de ricin pharmaceutiques.

Ces sulfo-ricinates anhydres dissolvent bien les essences. Ils peuvent être colorés de nuances tendres (colorants pour savons liquides) et parfumés avec des essences de choix.

La formule de l'aromate pour bains sera la suivante :

Sulfo-ricinate anhydre blanc .... 60 à 100 grs
Essence composée 100%. 5 —
Eau distillée .... 100 —
Colorant QS.

La dose de 60 à 80 grammes suffit pour un bain et développe une odeur extrêmement agréable. L'eau est adoucie et savonne sans difficulté, la peau reste souple, fraîche et satinée.

Ces aromates peuvent être additionnés de glycérine, d'éthylène-glycol, ou d'autres adoucissants à volonté, on peut aussi y ajouter des savons liquides de palme pour donner des produits moussants, car le sulforicinate ne donne pas de mousse.

Bain de Pin

L'essence utilisée est généralement l'essence de Pin du Tyrol, ou de Sibérie, riche en acétate de bornyle naturel d'une finesse d'odeur remarquable.

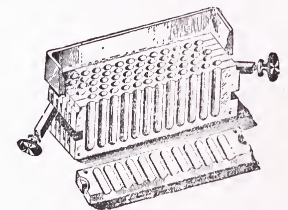
Mais cette essence contient aussi du limonène, peu soluble dans le sulfo-ricinate : on vérifiera donc que la dose de 5 grammes se dissout parfaitement dans le sulforicinate ramené à 50% par addition d'eau, sinon on diminuera soit la proportion d'eau, soit celle de l'essence ou bien on utilisera l'essence déterpinée.

Les bains de pin étrangers sont souvent colorés à la fluorescine verte qui donne une nuance dichroïque. Nous ne préconisons pas cette coloration qui a un fâcheux aspect « chimique ». Une nuance vert naturel est beaucoup mieux indiquée à notre goût.

MOULES pour CRAYONS, RAISINS, FARDS

de TOUTES FORMES et de TOUTES DIMENSIONS

RONDS — **CARRÉS**

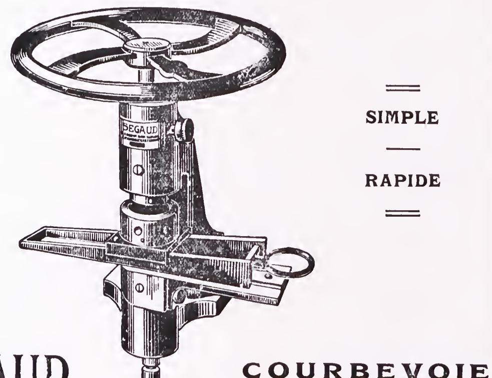


OVALES — **A PANS**

NOUVELLE PRESSE A COMPRIMER LES POUDRES COMPACTES SÈCHES

BREVETÉE S. G. D. G.

PUISSANTE — **PRATIQUE**



SIMPLE — **RAPIDE**

El. SEGAUD

Catalogue illustré franco

COURBEVOIE

221, Bd Saint-Denis

Téléphone : DÉFENSE 03-76

Expon Interle des Arts Décoratifs
Paris 1925
MEDAILLE D'ARGENT

Reg. du Comm. Seine 216-266

LES BAINS DE MOUSSE

Les bains de mousse sont surtout des bains médicamenteux, mais utilisés comme bains de beauté, bains amaigrissants, ils ont donné des résultats remarquables.

Ces bains ont été lancés il y a trois ans environ, sous le nom de Bains de Mousse Sandor.

La mousse Sandor est une mousse physique qui ne réagit ni comme base ni comme acide et est parfaitement neutre. Elle est formée de 10% d'eau et de 90% d'air assemblés par une petite quantité d'extraits végétaux choisis.

La mousse peut être soit de la mousse d'air, soit de la mousse d'anhydride carbonique, soit de la mousse d'oxygène selon les résultats désirés.

La mousse est obtenue par un appareil spécial appelé diffuseur qui permet la production de mousse avec le gaz choisi tiré d'une bouteille d'acier dans lequel il est comprimé.

Le Bain de Mousse est surtout employé comme bain sudorifique, tout en ménageant le cœur, puisqu'il se prend à basse température.

La pression hydrostatique d'un bain ordinaire, composé exclusivement d'eau est, d'après Eisenmeyer, d'environ 80 kilogrammes. Le résultat de cette pression d'eau se manifeste selon Stigler par une élévation de la pression artérielle.

La pression d'un bain de mousse n'est plus que le dixième de la précédente : une très faible partie du corps repose dans l'eau, le reste n'est enveloppé que de mousse contenant 10% d'eau. La pression artérielle n'est donc pas sensiblement élevée.

La mousse est « calorifuge », elle agit comme isolant à la façon d'une couche d'ouate et détermine de ce fait une élévation notable de température qui se traduit, en cinq ou dix minutes par une abondante sudation. Toutes les expériences ont démontré que cette sudation intense se produit sans oppression du cœur ou des vaisseaux et qu'on assiste généralement à un soulagement de tout le système circulatoire.

Le pouls subit seul une légère accélération, mais la pression artérielle baisse même chez les malades artériosclèreux.

L'effet amaigrissant atteint de 1 à 3 livres par bain, il se produit comme un dégraissage du corps et non pas simplement une déshydratation. On peut donc dire que le bain de mousse remplace les bains de vapeur ou de lumière à fin sudorifique et qu'il constitue le bain le moins dangereux pour les malades atteints de troubles vasculaires et circulatoires.

Bains de Mousse à l'Oxygène

Si on remplace l'air par de l'oxygène dans le diffuseur, le baigneur se trouve enveloppé de bulles de ce gaz emprisonnées dans de l'eau ; le fonctionnement de la peau se trouve très accéléré ce qui entraîne un apaisement remarquable des fonctions nerveuses.

Bains de mousse carbonique

La mousse carbonique artificielle ne remplace pas l'acide carbonique des sources thermales souvent chargé d'émanations radio-actives, mais tel qu'il est il rend de grands services. Les malades peuvent supporter des bains carboniques plus froids qu'à l'ordinaire, à cause de l'isolement obtenu par les bulles de gaz qui évint le refroidissement. Les bains carboniques sont conseillés contre les maladies de cœur, la neurasthénie, les maladies de nerfs et des femmes, etc.

L'utilisation d'un diffuseur remplissant la baignoire de fines bulles de gaz donne des résultats intéressants dans les établissements thermaux utilisant déjà les eaux de jaillissement des sources médicinales. Les bulles de gaz agissent comme une « brosse de gaz » et provoquent un massage, une excitation constante des pores de la peau et une vibration des terminaisons nerveuses. Les vaisseaux sanguins sont excités rythmiquement et la circulation en est améliorée : la respiration devient plus libre, plus calme et plus profonde.

Les bains gazeux aromatiques sont beaucoup plus efficaces que les bains liquides ordinaires : la peau, en effet ne peut aspirer les éléments de l'eau que sous une faible épaisseur autour d'elle : cette circonstance est entièrement modifiée par l'agitation obtenue par l'injection sous une faible pression d'un gaz contenu dans une bouteille métallique.

Les produits contenus dans l'eau sont en quelque sorte « frottés » constamment contre le corps du baigneur.

La moussothérapie du cuir chevelu

La mousse physique nettoie aussi bien que la mousse chimique obtenue au moyen de savon, mais sans avoir aucun des inconvénients de cette dernière. La mousse neutre n'attaque ni le cuir ni les graisses contenues dans les pores profondes, mais elle enlève les poussières et les graisses superficielles en excès. La Mousse oxygénée désinfecte le cuir chevelu malade et est conseillée dans les cas de dartres capillaires, de pellicules chroniques, etc. On prépare la mousse dans un récipient ouvert dans lequel on a mis de l'eau avec l'extrait végétal nécessaire et l'air sous pression est envoyé par une petite pompe à moteur, ou plus simplement par

une bouteille d'air comprimé. Il est préférable de prévoir ce dernier dispositif qui devient indispensable lorsqu'il s'agit de faire de la mousse d'oxygène ou de la mousse carbonique.

La mousse contenue dans le récipient est transportée à la main sur le cuir chevelu où elle est bien étendue et frottée jusqu'à ce que la tête soit propre. La chevelure est ensuite essuyée avec une toile dure et séchée comme à l'ordinaire.

La Moussothérapie déjà utilisée dans divers pays étrangers est à peu près inconnue en France, nul doute qu'elle intéresse un certain nombre de spécialistes désireux de l'essayer.

SYNDICAT GÉNÉRAL DES FABRICANTS-FOURNISSEURS DE FRANCE
pour Coiffeurs et Parfumeurs

LA TAXE UNIQUE

Le Bureau du Syndicat Général des Fabricants-Fournisseurs de France pour Coiffeurs et Parfumeurs est ainsi constitué :

Président : M. H. Deboire.
Secrétaire Général : M. M. Renou.
Trésorier-Archiviste : M. Botteaux.
Vice-Présidents :
Section Ameublement et Cuivrerie : M. Botteaux.
Section Outillage et Fournitures : M. Bertry.
Section Cheveux et Postiches : M. Boxberger.
Section Parfumerie et Savonnerie : M. Desprez.
Section Teintures et Prod. Beauté : M. Castille.
Section Grossistes : M. Lepesme.
Section Appareils d'Indéfrisable : M. Boudou.

Voici quelques indications sur l'application des décrets-lois concernant la Parfumerie, à partir du 1er Août 1934.

1° Les produits de Parfumerie et de Toilette, y compris les Dentifrices sont frappés d'une taxe de 7% sur toutes les ventes faites par les fabricants de l'intérieur, à l'exception de celles entre fabricants et pour l'expor tation directe. Sont également frappés de la taxe de 7% les produits importés à destination de personnes autres qu'un fabricant.

2° Pour les Spécialités Pharmaceutiques à l'exception des Savons, taxe de 5% dans les mêmes conditions que ci-dessus. L'impôt sera calculé ici sur le prix de vente au détail (impôt compris), prix dont l'inscription sur l'étiquette est obligatoire. Ces taxes uniques libèrent les produits pour les opérations ultérieures de l'impôt sur le chiffre d'affaires.

3° Du 1er au 15 Août, les commerçants en Parfumerie autres que les fabricants devront déposer au bureau du Contrôleur des Contributions Indirectes, un relevé indiquant les quantités et valeurs des produits en leur possession. Ces quantités seront taxées à 2% chez les détaillants et 4% chez les grossistes.

4° Dans le même délai, la même formalité devra être remplie pour les Spécialités Pharmaceutiques **autres que celles ayant supporté l'impôt de l'Art. 151 du Décret du 28 Décembre 1926** qui supporteront également 2% chez les détaillants et 4% chez les grossistes.

5° Un délai de trois mois sera accordé pour le paiement des droits relatifs aux stocks dans le commerce.

6° Pour les Corps Gras, le N° 6 de l'Art. 1er de la loi du 7 Avril 1932 est complété comme suit : « 6°) Les Savons de toutes sortes, y compris les Savons Médicinaux ".

7° Pour les Corps Gras, le taux de 7% prévu au N° 7 de l'Art. 3 de la loi du 7 Avril 1932, est porté à 12% (Bougies).

8° Les opérations entre assujettis à une même taxe unique, peuvent se faire en suspension de payement jusqu'au moment où l'un d'eux livrant à un non assujetti devra payer l'impôt.

9° Cependant un assujetti peut demander à être livré par un autre assujetti « taxe payée », à condition que les produits livrés soient revendus **sans aucune modification,** et que les locaux de vente et de fabrication chez le recevant soient nettement séparés.

10° Un fabricant possédant un magasin de détail, devra payer sur les sorties faites par lui à son magasin, en prenant pour base, soit le prix qu'il vent couramment à d'au-

tres détaillants, ou, à défaut, le prix de détail diminué de 25%. Un tel fabricant devra d'ici le 15 Août fournir le relevé du stock de son magasin de détail, qui sera taxé comme il vient d'être dit.

11° Les non-fabricants vendant des produits de parfumerie, lorsque le montant annuel de leurs affaires restant taxables à l'impôt sur le chiffre d'affaires ne dépasse pas 300.000 francs, devront se placer pour les dites affaires sous le régime du forfait prévu à l'Art. 11 du Code du 28 Décembre 1926.

12° Les dispositions précédentes sont applicables aux ventes faites en Alsace, dans la Sarre et la Principauté de Monaco.

13° Pour les affaires non couvertes par une taxe unique, le taux de la taxe sur le chiffre d'affaires pourra être unifié, sans pouvoir dépasser 2%, par la suppression des taxes de luxe et une revision des bases. (Ceci pour ceux de nos adhérents ne traitant pas la Parfumerie ou les Spécialités Pharmaceutiques).

Au sujet des dispositions générales qui précèdent et qui sont extraites de l'Officiel en date du 25 Juillet 1934, nous croyons utile de vous préciser ce qui suit :

a) La taxe de 7% pour la Parfumerie est perçue sur l'ensemble de ce qui figure sur la facture, y compris la taxe elle-même, le taux ressort donc réellement à 7,52%.

b) Ceux qui font fabriquer par d'autres les produits qu'ils vendent sous leur nom ou leur marque, sont considérés comme producteurs.

Egalement ceux qui vendent des produits auxquels ils ont donné une présentation définitive (mise en barres, en pains, en flacons).

Egalement les importateurs n'important pas pour un producteur. Le commerce de toutes ces personnes est régi par les Art. 8 et 9 qui précèdent.

c) La taxe de 7% s'applique aux Dentifrices, aux produits de Parfumerie et de Beautés destinés à l'usage externe et aux Teintures.

d) Elle ne s'applique pas aux Savons (dentifrices compris) et Shampooings déjà soumis à la taxe de 7% sur les savons. Elle ne s'applique ni aux Eaux distillées de fleurs, ni aux emballages et contenants consignés qui restent taxés à 2%. Les contenants repris sont défalqués.

Enfin les Vaselines pures, sans parfum, supportant déjà une taxe de 8%, sont également exonérées.

e) Pour les opérations entre assujettis, le paiement de taxe pourra être suspendu si l'acheteur a un compte ouvert chez le vendeur et s'il a remis au vendeur un écrit, signé et visé par le Contrôleur des Contributions Indirectes, indiquant sa qualité de producteur et certifiant que ses achats sont pour lui-même.

f) En cas de livraison à des entrepositaires non producteurs, le montant des droits peut être déduit du total de la facture, mais la taxe de 7% doit être acquittée sur le prix de l'article, y compris les droits d'alcool.

g) Les réclames distribuées gratuitement ne paient pas la taxe de 7%.

Enfin nous vous signalons que lors de notre Assemblée Générale du 31 Juillet 1934, la décision suivante a été prise à l'unanimité des Membres présents :

« Par suite de la nouvelle réglementation des produits de Parfu-
« merie, les prix de gros seront
« majorés d'environ 7%, pendant
« que les prix de détail seront dimi-
« nués d'environ 10%.

Le Secrét. Général, M. RENOU. — Le Président, H. DEBOIRE.

BREVETS

B. F. 763.327.— Eau à raser. — J. Suzanne et G. Sarbach. — 4 novembre 1933.

Cette eau présente sur les produits courants les avantages suivants : elle ramollit la barbe instantanément et rend la peau souple. L'absence de formation de mousse laisse les poils très visibles pendant l'opération qui s'accomplit ainsi très rapidement. Exemple d'eau à raser : savon mou jaune : 2 kgs - chlore : 25 grs - Essence de hêtre : 15 grs - Alcool à 90° : 2 l. 500 - Poudre de talc : 500 grs - Soude : 150 grs - Glycérine : 2 l. 500 - Matières colorantes et parfumées à volonté - Eau distillée : quantité suffisante pour 100 litres.

***

— Matières premières et nouveaux produits fabriqués.

B. F. 761.228. — Extraction des pyrèthrines. — Cie Universelle du Négoce. — 8 juillet 1933.

Ce procédé consiste à utiliser comme solvants les dérivés halogénés des carbures de la série grasse, et plus spécialement le chlorure de méthyle.

***

B. F. 763.378. — Savon. — Les Produits Panamose. — 23 janvier 1933.

L'addition des produits améliorants tels que saponine, ou tous produits à base de saponine ou similaire (bois de panama, saponaire, etc...) est effectuée à froid, c'est-à-dire lorsque le savon est à l'état solide de préférence après qu'il a été découpé en copeaux ou paillettes susceptibles d'être utilisées telles quelles ou d'être traitées ultérieurement par broyage, boudinage et frappe en pains ou autres éléments tels que savonnettes de toilette.

***

B. F. 763.973. — Procédé de fabrication de poudre à base d'hydrate de magnésium pour les soins de la peau. — Chas. H. Phillips Chemical C°. — 16 novembre 1933.

On mélange du lait de magnésie avec un élément fondamental utilisé pour la préparation des poudres de ce genre, talc par exemple, on sèche ce mélange par évaporation et on le moud finement.

NÉCROLOGIE

Madame CURIE

Une femme à la renommée universelle vient de mourir. Mme Pierre Curie, née Marie Sklodowska, s'est éteinte le 4 Juillet 1934 dans un sanatorium de Sancellemoz près de Sallanches. Sa vie fut dévouée tout entière à la recherche scientifique. Collaboratrice de son mari pendant de trop courtes années, elle a su continuer d'une manière éclatante l'œuvre qu'une mort imbécile avait prématurément atteinte.

Les rayons uraniques, la belle découverte de Henri Becquerel, avaient posé, en 1896, un problème nouveau et passionnant. Cette propriété merveilleuse d'émettre un rayonnement sans excitation extérieure était-elle spéciale à l'uranium ? Mme Curie eut l'idée d'examiner des minéraux naturels et, travaillant avec son mari dans le laboratoire de physique de l'école de physique et de chimie dela ville de Paris, elle découvrit que certaines roches, principalement la pechblende — mélange complexe d'oxydes métalliques — étaient huit fois plus actives que ne pouvait le faire supposer leur teneur en uranium. Pendant quatre ans de 1898 à 1902, Pierre Curie et sa femme poursuivirent la confirmation de leur hypothèse. Et, à la suite d'un grand nombre de dissolutions et de précipitations fractionnées, suivant à l'électromètre la purification des produits, ils obtinrent des sels purs d'un nouveau métal alcalino-terreux le radium, un million de fois plus radioactif que l'uranium. Au cours de son long et patient labeur Mme Curie avait caractérisé, sans toutefois l'isoler, un autre élément fortement radioactif auquel elle avait donné le nom de polonium.



Madame CURIE

La radioactivité — le terme est de Mme Curie — s'affirmait comme une propriété atomique et faisait naître cette idée nouvelle que les atomes ne sont pas immuables.

Au terme de la première phase de leurs travaux, M. et Mme Curie réussirent à préparer, avec une tonne de pechblende, 8 kilogrammes de chlorure de baryum radifère dont l'activité, à poids égal, était 60 fois plus grande que celle de l'uranium métallique. C'est au moyen de ce sel que Mme Curie détermina le poids atomique du nouvel élément : 226,5, et que l'on put identifier, dans l'émanation, les trois sortes de radiations des tubes de Crookes : les rayons alpha positifs, les rayons beta négatifs et les rayons pénétrants gamma.

Après la mort de son mari, en 1906, Mme Curie dont la savante collaboration était bien connue fut appelée à lui succéder à la faculté des sciences de Paris. Et, dans son laboratoire avec les disciples du grand physicien et ses propres élèves elle poursuivit ses recherches. Aidée de M. Debierne, elle parvint, en 1910, à isoler le radium par électrolyse de son chlorure en utilisant une cathode de mercure ; ce métal était chassé ensuite de l'amalgame par distillation dans le vide. Le radium est apparu à Mme Curie et à M. Debierne comme un métal blanc, brillant, fondant à 700 degrés, analogue au baryum, très altérable à l'air.

Depuis plusieurs années, la chaire en Sorbonne de Mme Curie avait été transformée en cet institut du radium, installé rue Pierre-Curie, qu'elle dirigeait avec l'autorité que l'on sait.

En 1925, Mme Curie fit à l'Académie de médecine, dont elle était membre libre depuis 1922, une communication singulièrement importante sur l'emploi du radium en thérapeutique. Elle proposait de substituer à l'élément lui-même, dans les applications physiologiques, d'une part le radon ou émanation du radium, et d'autre part deux éléments issus du radio-plomb : le radium E qui ne produit que des rayons béta et le polonium qui n'émet que des rayons alpha. Au laboratoire Curie, on prépare d'une manière quasi-industrielle des ampoules renfermant des quantités dosées de ces corps.

Sa santé n'avait-elle pas été atteinte par l'action prolongée des rayon-

La Soudure Autogène Française

Anonyme au Capital de 12.000.000 de Francs

Direction générale : 75, Quai d'Orsay, PARIS (7e)

Usines à PONT-Ste-MAXENCE (Oise), LYON, BORDEAUX

CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE

FER - CUIVRE - ALUMINIUM

SOUDÉE AUTOGÈNE

Appareils à Distiller les Plantes Aromatiques

ALAMBICS DE TOUS MODÈLES

Appareils d'extraction méthodique ou par dissolvants volatils

VASES A DÉPLACEMENT - RÉCIPIENTS DÉCANTEURS

Ballons en Cuivre et en Aluminium



Bassines à Vapeur

et à Feu nu

avec ou sans agitateur

SERPENTINS

AUTOCLAVES:

ARMOIRES A VIDE

Toutes pièces sur dessins



MACHINES à

REMPLIR-DOSER

BOITES, FLACONS,

TUBES, etc.

avec toutes Poudres

Pâtes, Liquides, etc.

pour Poudres



pour Liquides

MATÉRIEL MODERNE,

PRATIQUE, FACILE A

RÉGLER ET DURABLE

visible en magasin

ÉTABLISSEMENTS

Ubaldo Triaca

INSTALLATIONS INDUSTRIELLES

PARIS

46 Rue de Naples VIIIe

Chimiste-Spécialiste



désire entrer en relations avec Parfumeries dans le Monde entier pour un nouveau Procédé de

PRÉPARATION DE LOTIONS ET EAUX CAPILLAIRES

détersives, assouplissantes, brillantes, antipelliculaires, très parfumées, **contenant ou non de l'alcool** et supérieures aux Lotions alcooliques ordinaires. Prix de revient avantageux.

Ecrire sous N° 17, au Bureau du Journal

nements dont elle avait réussi à forcer le secret ? (1) Cette femme de génie, de grand cœur et d'une rare modestie aura cependant conservé jusqu'au dernier instant de sa vie une lucidité d'esprit inaltérée.

Jacques BOYER.

(1) Madame Curie si fière de la gloire de son mari et si parfaitement désintéressée avait également, a-t-on dit, été fortement contrariée par l'usage d'un homonymat qu'elle avait jugé propre à ternir l'éclat d'une réputation à laquelle elle tenait par dessus tout. Son état de santé en avait souffert et on a pu dire que sa mort en a été avancée. Le commerce ne respecte pas toujours assez ce souci du désintéressement pur qui caractérise les vrais savants et c'est grand dommage.

P. M.

BREVETS

B. F. 764.670. — **Poudre pour eau dentifrice.** — Deutsche Gold und Silber Scheideanstalt Vormals Roessler. — 30 novembre 1933.

Cette poudre est constituée par des composés solubles, stabilisés, contenant de l'oxygène actif tels que le peroxyde d'hydrogène-urée, un perborate alcalin, etc., par de l'argent, sous forme de sels d'argent, et de préférence encore par des substances acides comme l'acide tartrique, citrique, etc...

***

B. F. 764.538. — **Procédé pour empêcher le dégagement d'acide sulfhydrique des pâtes et produits dépilatoires.** — M. Kapp. — 14 février 1933.

Ce nouveau procédé consiste à incorporer ou à dissoudre dans l'eau destinée au lavage de la peau un produit susceptible d'agir sur l'acide sulfhydrique ou les produits lui donnant naissance, de façon à faire disparaître l'odeur de ce produit. On peut à cet effet utiliser tout composé minéral, organique ou organo-métallique susceptible de précipiter à l'état de sulfure métallique insoluble l'acide sulfhydrique libre ou combiné à l'état de sulfhydrite ou de sulfure, par exemple les sels (sulfate, chlorure, etc..) des métaux tels que cadmium, antimoine, manganèse, zinc.

***

B. F. 763.447. — **Perfectionnements apportés aux bouchons et en particulier à ceux employés pour tous liquides de valeur.** — E. Bonnechaux. — 30 septembre 1933.

LÉGION D'HONNEUR

M. Elie MAUNIER

Notre numéro précédent faisait l'éloge d'un grand, d'un célèbre parfumeur dont la carrière magnifique est propre à faire rêver les jeunes et les audacieux.

En résumant aujourd'hui à l'occasion d'une distinction bien méritée et longuement attendue, la carrière de M. Elie Maunier, nous n'entendons pas opposer le modeste et persévérant travailleur qu'il fut au fulgurant conquistador que fut Coty.



M, Elie MAUNIER

Et cependant, si l'un fit une carrière « d'après-guerre » et atteignit les cimes vertigineuses pour en être précipité, l'autre est l'exemple le plus typique de la longue et persévérante carrière d'« avant guerre» telle qu'elle sera peut-être au cours des âges prochains, à donner en exemple aux jeunes.

Le nouveau Chevalier est né à Marseille en 1866. Après d'excellentes études au Lycée de cette ville, il entrait, en 1886 dans les usines de parfumerie Jeancard, à Cannes, en qualité de directeur de la fabrication. Dix ans après, M. Maunier quittait cette maison pour entrer dans les Etablissements universellement connus de la firme Chiris.

Par sa valeur, son travail, de tous les instants, par sa compétence, M. Maunier eut tôt fait de s'imposer à l'attention de ses chefs qui, en 1918, lui confièrent la direction des Etablissements.

Alliant à une profonde connaissance de la technique de la parfumerie, de brillantes qualités d'administrateur, il donna jusqu'en 1926, une vigoureuse impulsion au mouvement commercial de la grande usine grassoise. Sa fermeté et sa clairvoyance ne l'éloignaient pas d'une paternelle et souriante bonté, si bien qu'il était, à la fois, tenu en haute estime par son Conseil d'administration et profondément aimé de son personnel.

Atteint par l'âge, M. Elie Maunier demanda en 1926, sa mise à la retraite. Pour le récompenser de ses bons et loyaux services, M. Georges Chiris le nomma directeur honoraire de ses Etablissements, le maintenant à la tête de la revue : « Les Parfums de France» dont il est le directeur-administrateur.

Entre temps, l'excellent industriel était choisi par ses collègues de Grasse pour présider le Syndicat des Parfumeurs de cette ville et était nommé par le Gouvernement : conseiller du Commerce extérieur de la France.

Dans sa retraite, M. Maunier, qui aurait pu goûter un repos bien mérité, se consacra entièrement aux bonnes œuvres et notamment aux œuvres de l'Enfance. Successivement il fut nommé : président du Bureau de Bienfaisance ; vice-président de l'Office Municipal des Habitations à Bon Marché ; membre du Comité de Patronage de ces Habitations ; président de la Société de Secours

F. RUEGG & C[ie]

PRODUCTEURS-EXPORTATEURS

MESSINA

(Sicile)



BERGAMOTTE - BIGARADE - CEDRAT

CITRON - MANDARINE - ORANGE

LIMETTE

Essences déterpénées

Néroli — Petit grain

Nos qualités sont garanties pures sur factures

PRIX FRANCO DE TOUT

AGENCES & DÉPOTS DANS LES PRINCIPAUX CENTRES

Agent pour les Alpes-Maritimes
Jean COURRIN
5o, Bd Victor-Hugo, 5o
GRASSE

Agent dépositaire pour Paris
Robert GIRARD
6 et 8, Rue d'Anjou
ASNIÈRES (Seine)
Téléph. : Wagram 96-59

FABRIQUE DE PARFUMS DE FLEURS

ET DE PARFUMS COMPOSÉS

ABSOLUS (pour Extraits, Poudres, Crèmes, etc)

Plus de vingt ans d'expérience

R. E. LOISSE DE SOISEL

GRASSE (A.-M.) France

EXTRAITS ALCOOLIQUES EN GROS

MATIÈRES PREMIÈRES, BASES SPÉCIALES

La plus haute qualité aux prix les plus réduits

RÉPUTATION MONDIALE

Pour vos Savons de luxe

Voici une composition parfaitement étudiée donnant

- des résultats excellents pour un prix modeste -

NOTRE FOUGÈRE S.V. 10

coûte moins cher que les préparations

que vous pouvez élaborer vous-mêmes

Dix années de succès — Echantillon sur demande

GATTEFOSSÉ

S. F. P. A.

15, Rue Constant, 15 — LYON (III[e])

7, Rue Chevreul, 7 — PARIS (XI[e])

Mutuels : « Archimed » ; vice-président du Sou des Ecoles Publiques de Grasse ; trésorier de l'Assistance aux Tout-Petits ; président du Dispensaire d'Hygiène Sociale de Grasse ; délégué cantonal, etc.

M. Maunier est l'auteur d'un ouvrage très documenté « Les plantes à Parfum des Colonies Françaises » qui a déjà connu deux éditions.

M. Maunier après avoir gravi tous les échelons de la hiérarchie industrielle, après avoir résumé pour le profit de ses amis et admirateurs les connaissances si laborieusement acquises a trouvé la paix du cœur et la récompense d'une vie bien occupée dans la bienfaisance et à la tête des œuvres les plus admirables de solidarité humaine.

Carrière de sage, dira-t-on, consacrée par l'estime de ses pairs et par l'affection de ses amis.

Carrière enviable entre toutes et exemple parfait à proposer aux « moins de trente ans ».

La Parfumerie Moderne se joint à tous les amis du nouveau Chevalier et lui transmet les vœux unanimes que la corporation de la Parfumerie Française forme pour son entier bonheur.

P. M.

Conseils d'Hygiène et de beauté

Par Germaine MAHLER

L'opinion se généralise de plus en plus que la vieillesse prématurée a pour causes principales : l'état pathologique, c'est-à-dire l'état de maladie physique et l'état de psychose ou état de psychologie déficiente résultant des soucis, des ennuis, des chagrins, préoccupations, etc.

Disons que par vieillesse prématurée il faut entendre (pour qui s'occupe de la beauté du corps et du visage) un flétrissement excessif des téguments avant la cinquantaine, une attitude générale affaissée ou affaiblie ; des lignes de corps empâtées ; des masses musculaires affaissées ou engorgées par des couches graisseuses inesthétiques, etc.

L'étirement de la peau, qui semble devenir plus grande que les volumes de chair qu'elle habille, est la cause des rides, des bajoues ; l'épiderme dont la trame semble devenir grossière et rugueuse avant l'âge est un épiderme fatigué, mal nourri, mal entretenu.

L'aspect du corps qui perd, avant l'échéance normale, ses formes juvéniles est caractéristique du mauvais fonctionnement des glandes internes : par excès ou par défaut, la difformité des muscles et des membres a généralement pour origine une maladie, mais le manque d'exercice régulier peut en être aussi la cause.

Pour rester jeune, il faut donc suivre un certain nombre de préceptes que nous diviserons en préceptes d'Hygiène psychologique et en préceptes d'Hygiène corporelle.

Ces derniers pourront se diviser en :

Soins du corps, en général,
Soins de l'épiderme,
Soins des muscles,
Soins du visage,
Soins du cuir chevelu,
Soins des mains et des pieds.

Préceptes d'Hygiène psychologique

Il faut, avant toutes choses, se rendre compte que les pensées se reflètent dans les gestes et dans les attitudes ; que ces gestes engendrent à leur tour des réflexes, des habitudes instinctives, des adaptations des organes, souvent des maladies, toujours des déformations.

La Beauté s'entend d'un corps jeune : donc gai, tranquille ou audacieux, volontaire et actif.

La tristesse, la mélancolie, la peur, la paresse, l'indolence se traduisent toujours par des signes de dégénérescence ou de vieillesse.

La tristesse dont la grimace douloureuse s'imprime sur le visage en rides profondes et laides, donne au corps une attitude courbée, résignée ou vaincue, attitude même de la sénilité.

La mélancolie influence le foie, à moins qu'elle ne provienne du mauvais fonctionnement de cet organe. Très souvent c'est la mélancolie qui est à la source des maladies du tube digestif : elle donne toujours un masque désagréable, une pigmentation fuligineuse, des rides précoces.

La peur donne des réflexes de défense qui diminuent l'individu et prolongent souvent l'« âge ingrat » jusqu'à la maturité. Or l'âge ingrat est un âge de laideur : combien d'humains gardent cette laideur toute leur existence faute d'avoir surmonté leur crainte de la vie et des événements.

La paresse, mère des vices, selon la Sagesse des Nations, s'accompagne souvent d'excès de toutes sortes : y compris la gourmandise qui a pour résultat de fausser le fonctionnemeut régulier des organes. Les sécrétions deviennent trop abondantes ou trop rares, les glandes se développent on

s'atrophient, les formes s'en ressentent et la laideur en est la résultante même si l'organisme surmonte les maladies qui, logiquement, doivent survenir.

L'indolence ou manque d'activité, diminue les échanges, ralentit les fonctions, atrophie les glandes et les muscles, amène rapidement la déchéance.

Bien se porter, c'est être en équilibre : les êtres gais, actifs sans excès, volontaires sans autorité, tranquilles, c'est-à-dire en paix avec eux-mêmes et sûrs d'eux-mêmes, restent jeunes d'esprit et de corps.

Ajoutons que la gaieté portée à l'excès, que l'activité dépassant les possibilités de l'organisme (sports violents et fatigue), que l'autorité poussée au despotisme, que la tranquillité amenée au niveau de l'orgueil, etc., donnent aussi des attitudes vicieuses, des faces marquées ou bien une fatigue amenant aussi la déchéance par défaillance ou surmenage.

Une discipline équilibrée dès l'adolescence donne l'attitude la meilleure et la santé du corps et de l'esprit.

L'adage ancien : « Mens sana in corpore sano » ne signifie pas seulement qu'il faut avoir à la fois un esprit sain et un corps sain, mais que l'esprit équilibré engendre l'équilibre du corps et qu'il est toujours mal commode de garder un corps harmonieux sans avoir une mentalité harmonieuse.

Il est difficile de donner des conseils d'hygiène mentale, retenons cependant ces adages qu'il faudrait faire graver en lettres d'or dans toutes les maisons :

Prends tout au sérieux, rien au tragique.

Vis en paix une vie calme.

Le rire est le propre de l'homme.

Et ajoutons, le sourire est le propre de la femme :

Une femme souriante possède un mari bien portant et ce n'est pas parce que son mari est en bonne santé qu'une femme a le sourire, c'est le plus souvent l'inverse.

Hygiène corporelle

L'hygiène d'un corps dont l'esprit est ce que nous venons de définir se résume en peu de mots :

Pas d'excès.

Toute fatigue, toute lassitude est un signe d'excès.

L'excès peut varier dans de larges limites selon que le corps est entraîné ou non : s'agit-il d'exercice physique : marche, course, nage, etc., une adaptation progressive ou entraînement recule la limite de la fatigue. Lorsque la fatigue amène l'insomnie, l'inappétence, elle s'appelle surmenage et peut devenir mortelle. Une certaine dose de fatigue, surtout pendant la seconde période de la vie (adolescence et âge mûr) est utile, le surmenage est toujours nuisible.

Et si l'exercice est une bonne chose, le sport, la compétition surtout, sont très souvent nuisibles à cause des excès qu'ils provoquent.

Tous les organes doivent être respectés dans la même mesure.

« Use n'abuse pas. »

L'excès de nourriture ou de boisson, comme l'excès de lecture ou de sommeil ou de veille, tous les excès doivent être condamnés.

Qui veut voyager loin ménage sa monture.

La source de Jouvence a pour nom : Modération.

Soins généraux du corps

Le corps humain est fait de matières organiques et de l'eau, le tout est maintenu à 36° par la combustion du carbone. L'eau du corps est une solution de sels divers, les matières organiques et le carbone sont apportés par la nutrition. L'air brûle le carbone : une quantité d'air suffisante, la nuit surtout est nécessaire à la santé.

Pas trop de chaleur, pas trop de froid.

Pas de transition brusque entre le chaud et le froid. La peau, organe superficiel du corps demande des ménagements.

Soins de l'épiderme en général

L'épiderme, au moyen de la transpiration, secrète des liquides qui éliminent les déchets du fonctionnement interne. Ces déchets accompagnés d'antitoxines forment comme un enduit naturel, légèrement gras qui s'accumule sur la peau.

On évite cette accumulation par les lavages. Ces lavages ou bains ne doivent pas être quotidiens, sauf pendant les périodes chaudes ; ils jouent alors aussi un rôle de régulation de la température du corps.

Le lavage au savon est nécessaire pour enlever cette pellicule grasse, mais il faut un bon savon neutre donnant une mousse onctueuse et très parfumée.

Il faut activer la circulation des petits vaisseaux superficiels par une friction énergique au gant de crin ou à la lanière rugueuse. Il est bon de rendre l'eau du bain légèrement grasse ou laiteuse et de s'y tremper une dernière fois après le massage et la friction. Cette eau onctueuse, même essuyée, laisse une légère trace odorante et grasse sur le corps qui remplace, proprement, les sécrétions naturelles éliminées.

Les parfums sont antiseptiques, cicatrisants, favorables aux cellules, et antitoxiques, ils assurent la défense du corps contre les microbes.

Si on peut verser un bon verre d'eau de cologne dans le bain ou une cuillerée d'un parfum plus violent on améliorera considérablement l'effet sédatif et hygiénique du bain.

Si on désire une réaction plus violente, on peut faire au sortir du bain une friction à l'eau de cologne ou à l'eau de lavande, ou même avec une lotion plus puissante obtenue en mélant dix grammes d'essence pure de lavande à un litre d'eau de cologne 80°.

La lavande est en effet très hygiénique, on l'emploie de plus en plus en parfumerie et en médecine.

Une certaine quantité d'amidon dans le bain rend la peau plus souple, le son donne aussi un bain adoucissant.

Bain alcalin :

Carbonate de soude	200 grs
Essence de lavande	5 —

pour un bain.

Bain d'amidon :

Amidon......	500 grs à un kilog
Essence de bergamote ...	5 grs

pour un bain.

Bain de son : 3 litres de son dans un sac, faire bouillir 20 minutes dans une marmite d'eau et ajouter l'eau au bain.

Bain de tilleul calmant :

Fleurs de tilleul	500 grs

4 litres d'eau.

Maintenir à douce ébullition pendant 20 minutes, ajouter l'eau au bain.

Bain de mer artificiel tonique :

Sel marin	2 kilogs
Sulfate de soude	1/2 kilog
Chlorure de magnésium.	1/2 —

Après le bain, si la peau est rouge et démange, talquer avec :

Talc	100 grs
Borax..................	4 —
Menthol................	1 —

Soins des muscles

C'est après le bain qu'il faut soigner les muscles fatigués. Les sportifs devront s'attacher à masser les muscles des jambes, dans le sens de la longueur du muscle, avec les mains imprégnées soit d'une bonne crème de massage riche en glycérine, ou même d'une solution de glycérine dans son poids d'eau et un peu d'essence de lavande ; soit encore (mais alors avant le bain) d'une embrocation grasse mélange de bonne huile d'olive et d'essence d'aspic.

Les muscles du thorax devront être massés attentivement : l'eau forte de lavande est bonne pour ce massage qui peut se faire avec une lanière dure de crin.

Bras et épaules sont massés comme les jambes ; les muscles abdominaux sont massés à la lanière imbibée d'alcool aromatisé en frottant doucement en rond, les trajets du massage se recoupant comme un guillochage. L'entre-cuisse, les fesses et les cuisses doivent être également massés au gand. Ceux du dos et des reins peuvent être par surcroît percutés ; les muscles lombaires en long, les masses dorsales en travers, avec une pallette de bois.

Le cou et le menton doivent être massés et frictionnés avec soins mais sans raideur : les glandes du cou ont, en effet une très grande importance pour la santé et pour la beauté. La parfaite ventilation des poumons dépend aussi de la tonicité des muscles de cette région.

L'emploi des rouleaux de caoutchouc peut être conseillé pour tous les massages : ils évitent l'intervention d'une aide qui est indispensable pour l'usage de la palette.

Soins du visage

Le visage est autant que l'œil, le miroir de la pensée en même temps que celui de la santé.

On peut lire aisément sur le visage les sentiments aussi bien que les habitudes ou les maladies.

Lorsqu'un visage est habitué à porter le masque (même factice et volontaire) de l'enjouement et de la confiance, l'être tout entier finit par partager cette euphorie au début apparente, à la fin réelle. C'est la meilleure auto-suggestion qu'on puisse conseiller. S'habituer à paraître serein et souriant suffit le plus souvent à éloigner les chagrins, les humeurs noires et la maladie en conservant un aspect charmant et agréable pour l'entourage.

Le visage subit constamment les influences pernicieuses des intempéries et du soleil parce qu'il est découvert. Les flétrissures qui en résultent renseignent assez sur les prétendus bienfaits des bains de soleil prolongés. Ces bains doivent être très modérés, très courts, très progressifs.

Suivre attentivement les réactions de la peau, éviter les brûlures très dangereuses surtout pour les peaux claires.

De même pour le visage éviter les morsures trop vives du soleil.

La peau du visage est tantôt trop grasse et tantôt trop sèche. Dans le premier cas elle exsude des matières huileuses dont il faut la débarrasser. Mais dans les deux cas les huiles raffinées sont un excellent moyen de la soigner. Une bonne huile est une huile d'olive vierge, parfumée avec un peu de lavande, de bergamote ou d'une essence plus rare.

L'huile dissout bien les matières sébacées qui souillent la peau grasse, on peut faire un savonnage soigné ensuite pour enlever le tout. L'huile nourrit la peau trop sèche, on en enduit le visage par un léger massage du bout des doigts en rond pour adoucir les contours, on essuie très légèrement et on se couche.

Pour diminuer la sudation exagérée on peut utiliser la lotion au soufre :

Soufre précipité	2 grs
Glycérine	3 —
Alcool camphré..........	40 —
Eau	80 —

à appliquer le soir en lotions.

On se poudre aussi avec une poudre minérale composée de :

Osmo kaolin	100 grs
Essence de lavande	1 —

le matin, tant qu'on est chez soi seule.

Le lait d'amandes nourrit aussi fort bien les peaux desséchées par l'air salin de l'océan ou le soleil des plages.

La fatigue, la vieillesse, les mauvais régimes alimentaires donnent de la couperose c'est-à-dire un teint rougi par la dilatation des petits vaisseaux capillaires.

Une bonne eau contre la couperose est faite de :

Alun....................	1 gr
Eau d'hamamélis	110 grs

En lotionner le visage avant de se coucher.

Si le nez est rouge, soigner d'abord les intestins et l'estomac et enduire le nez en se couchant de la pommade suivante :

Lanoline................	25 grs
Vaseline................	75 —
Essence de géranium	2 —

Si l'application de la pommade ne donne pas des résultats suffisants, faire des applications chaudes de lotion ammoniacale :

Ammoniaque	3 grs
Eau	100 —

La peau devient-elle flasque ? Essayer d'abord le lait de benjoin obtenu en allongeant avec de l'eau de rose la teinture de benjoin à 10% de gomme dans l'alcool 90°, puis utiliser l'eau suivante :

Eau de laurier cerise	20 grs
Eau de menthe..........	100 —
Glycérine	20 —

Alterner l'usage de cette préparation avec le jus pur de citron. Le citron est coupé en deux, pressé comme pour faire une citronnade et le jus est utilisé en massages légers de tout le visage avec le bout des doigts. Essuyer avec un linge fin pour absorber l'excès de jus à la fin de l'opération.

Si la peau est mince et saigne par l'usage du gant de crin, prendre un gant plus doux ou arrêter son usage, mais il est bien rare qu'on obtienne une irritation si l'on se sert progressivement de duretés de plus en plus fortes.

Dans tous les cas où le visage est exposé aux intempéries l'emploi du glycérolé d'amidon (crème à la glycérine) est obligatoire.

Le glycérolé d'amidon se prépare avec de bon amidon de riz amené à consistance d'empoi avec de la glycérine, chauffée modérément mais d'une façon prolongée sur un feu doux, en remuant pour éviter qu'il ne se colore.

On parfume avec 1 à 3 pour mille d'essence de rose véritable : on obtient une crème tonique et blanchissant la peau en ajoutant 5 à 10% de carbonate de bismuth.

Soigner les cils et les sourcils avec des corps gras, voici une huile au goudron qui est à conseiller :

Huile de noix...........	45 grs
Huile de ricin	45 —
Goudron de pin	10 —

Soins de cuir chevelu

Le cuir chevelu demande des soins attentifs : les lavages de cheveux ne suffisent pas toujours, les lavages alcalins enlèvent toute trace de corps gras et il faut en rendre un peu au cuir et au cheveu.

Une bonne lotion pour les cheveux est composée de :

Eau de lavande 94°	1 litre
Huile de ricin...........	50 grs

S'en servir de préférence à l'eau de lavande ordinaire qui dessèche un peu.

Les shampoings peuvent être obtenus avec une solution tiède d'excellent savon de toilette 50 grammes de copeaux dans un litre d'eau, ou plus simplement avec les shampoings granulés du commerce. Bien savonner en s'appliquant à faire sortir du cuir chevelu les matières grasses par un massage du bout des doigts. Bien rincer.

On peut remplacer le shampoing par la lotion ammoniacale :

Eau de fontaine 1000 grs ou	1 litre
Alcali volatil	100 grs

Faire la friction avec ce mélange.

Le shampoing au bois de panama est souvent préféré car il fait mieux tenir l'ondulation :

Bois de panama en copeaux	100 grs
Eau	1 litre

Faire bouillir à feu doux une demi-heure, tirer à travers un linge fin, ajouter quand le produit est refroidi un quart de litre d'eau de cologne. Faire la friction avec ce produit et sécher ensuite sans rincer.

Si on a fait une lotion ammoniacale ou un shampoing rincer avec une lotion acide :

Eau	600 grs
Vinaigre de vin blanc	150 —
Eau de cologne	250 —

Noter que la lotion ammoniacale rend les cheveux plus roux.

Pour les cheveux blonds ajouter à la lotion de panama une poignée de fleurs de camomille romaine.

Si on se sert de brillantine, faire attention de ne pas graisser les cheveux : imbiber très parcimonieusement la brosse et frotter les cheveux par mèches séparées et par en dessous : il faut que toute la masse soit imprégnée très légèrement sans donner la sensation de gras à la main.

Si on se sert de gomina ou d'autre fixatine, répéter plus souvent les lavages de tête.

Pour les autres soins s'en remettre au coiffeur.

Soins des mains et des pieds

Les mains et les pieds doivent constamment être tenus en état de propreté parfaite, les ongles bien faits, les talons polis à la pierre ponce.

Le soir s'imbiber les mains d'huile d'amande douce, très légèrement, par un massage de quelques minutes, la glycérine ne peut être utilisée que sous la forme d'une crème, alterner dans ce cas crème et huile.

Si on a une tendance à avoir des engelures, utiliser la glycérine astreingente suivante :

Extrait fluide d'hamamélis	5 grs
Alun....................	1 —
Glycérine	10 —
Eau de rose	120 —

L'eau de rose peut être remplacée par de la décoction de racines de guimauve, très adoucissante.

Un onguent gras que l'on peut poser le soir, et sur lequel on met des gants de fil est le suivant :

Huile de noix...........	75 grs
Cire jaune d'abeille vierge.	25 —
Essence de lavande......	2 —

Pour les soins des ongles, après polissage utiliser un bon verni peu coloré pour la journée, plus rose pour le soir mais ne pas garder le jour la teinte excessive qui peut convenir pour un bal : bien laver les ongles avec une petite brosse imbibée d'acétone, puis revernir à la couleur normale.

Emploi de l'essence Lavande

L'essence de lavande est précieuse dans la maison, c'est un antiseptique puissant. Se procurer de l'essence pure n'ayant pas de goût camphré et bien soluble dans l'alcool 80°.

L'eau de vie de lavande peut remplacer le vulnéraire. Mettre 1 demi-gramme d'essence dans un litre de bonne eau de vie.

L'alcoolat de lavande remplace avec avantage des eaux de cologne,

il s'utilise en frictions et en inhalations contre le rhume, dans le bain, pour les soins de la chevelure, pour la toilette intime comme antiseptique astringent, pour les soins de la bouche comme élixir dentifrice, pour le pansement des plaies, des écorchures, brûlures, piqûres d'insectes, destruction des poux du cuir chevelu. Dans tous les cas les microbes ne résistent pas à l'action de tout liquide contenant 2 grammes d'essence de lavande par litre.

Alcoolat hygiénique de lavande :

Alcool 80°	1 litre
Essence de lavande	10 grs

Alcoolat antiseptique :

Alcool 80°	1 litre
Essence de lavande	20 grs

Le vinaigre de lavande est un bon produit pour le rinçage des mains ou du visage ou des cheveux après shampoing.

Vinaigre de vin blanc	1 litre
Essence de lavande	1 gr.

Agiter de temps en temps pendant la première semaine : une bonne essence se dissout convenablement dans ce délai.

Huile de lavande pour massages, onctions

Pour diminuer les irrégularités de la peau, faire disparaître les petits défauts, escoriations, irritations, etc.

Huile d'olive	1 litre
Essence de lavande	15 grs

Pour la pommade à la lavande (foulures, entorses, lumbagos, douleurs et pour tous les cas où une pommade est demandée : brûlures, plaies atones, ampoules, etc.).

Remplacer l'huile d'olive par de la panne de porc bien pure et bien blanche.

L'huile essentielle pure peut s'employer contre la gale, contre les piqûres de guêpe ou d'abeille, contre les furoncles, les maux des gencives, etc. Toucher l'endroit douloureux ou malade avec l'essence pure.

Maquillage

Après les soins ordinaires de beauté et d'hygiène étendre sur le visage une crème teintée qui servira de fond de teint. Cette crème doit être d'une couleur appropriée au genre esthétique de la personne sans trancher exagérément avec le teint habituel : elle a pour objet de la rendre plus régulier.

La poudre qui sera appliquée après la crème sera de préférence un peu plus claire pour garder l'effet de transparence habituel des poudres qui doivent toujours être plus claires que le teint.

Cette crème doit être posée très régulièrement, sans épaisseur, essuyer l'excédent avec un peu de ouate.

Mettre ensuite le rouge, le rouge gras tient mieux sur la crème que le rouge compact, l'appliquer par petites touches en prenant pour centre la pommette et en remontant vers les tempes.

On modifie aisément l'ovale du visage en modifiant la façon d'appliquer le rouge. L'application en travers de la pommette vers les oreilles élargit le visage. Au contraire un visage rond est allongé par le rouge posé de la pommette jusqu'aux ailes du nez. Ne pas dépasser le niveau inférieur des pommettes.

Bien dégrader le rouge jusqu'à ce qu'il se fonde avec la nuance de la peau ou du fond de teint.

Le rouge en plaquettes se pose de préférence sur la poudre que l'on mettra par dessus la crème, puis on poudrera à nouveau par dessus le rouge pour bien établir le fondu et la transparence.

Le rouge des lèvres doit être assorti à celui des joues : ne pas avoir un rose vif sur les lèvres et un teint brunette ou un rouge géranium sur les lèvres et un rose vif aux pommettes... Assortir, le soir le teint des ongles à celui des lèvres pour ne pas créer de disharmonie.

Faire attention qu'il y a des brunes qui ont la carnation claire, fraîche et transparente des blondes et des blondes au contraire dont la peau se pigmente aisément : ne pas se laisser égarer par conséquent par la nuance des cheveux qui n'est pas un indice absolu.

L'ombre des yeux est donnée par des pastels châtain, brun, bleu ou légèrement cendre-verte.

Après tout ce travail de coloration poser la poudre. Tapoter d'abord partout le visage, et en mettre trop, puis l'absorber avec la houpette de haut en bas. Une petite brosse servira à nettoyer les cils et les sourcils.

Amincir très légèrement les sourcils avec la pince à épiler, mais très légèrement : rectifier la courbure tout simplement, compléter la régularité par un trait de crayon, mais avec beaucoup de discrétion : les sourcils entièrement dessinés ne se portent plus.

Pour le soir, on ombre parfois les paupières avec un bleu ardoise pointillé d'argent, mais cette nuance ne convient qu'avec de grandes toilettes.

L'ombre ordinaire s'étend au bord de la paupière en commençant au milieu de l'œil et en dégradant vers les tempes dans un mouvement remontant : une ombre à peine esquissée suffit. Pour amincir la racine du nez mettre dans le coin de l'œil en dedans, une petite ombre grasse : pour agrandir les yeux la poser en remontant vers les tempes.

Le crayon gras doit être employé avec discrétion si on tient à les agrandir davantage.

Les cils sont passés au rimmel en évitant de noircir le bord des paupières. On porte le rimmel vert ou bleu le soir aux lumières.

Le rouge sur les lèvres ne doit indiquer que le contours réel des muqueuses sans essayer de modifier le dessin.

Les ongles sont vernis, mais les couleurs très vives ne sont pas toujours jolies, il vaut mieux une couleur faible qu'un rouge éclatant et d'une nuance fausse violacée.

Le maquillage doit toujours être discret et de bon goût.

Germaine MAHLER.

Chronique douanière d'Août 1934

Nous espérons intéresser nos lecteurs en leur donnant dorénavant un résumé mensuel sommaire des modifications douanières ayant trait à notre législation et à celles des autres pays.

Ire PARTIE

DISPOSITIONS DOUANIÈRES FRANÇAISES D'ORDRE GÉNÉRAL.

a) Taxe de statistique.

Désormais les taxes accessoires ci-après : taxe de statistique, taxe pour le développement du commerce extérieur, droit de timbre, d'expédition ; droit de permis, droit de magasinage, de garde, de plombage, d'estampillage ; redevances pour dérogations particulières ou prohibitives, sont en principe supprimées et remplacées par une taxe de statistique de **1 fr. par tonne,** sans que le total de cette perception puisse être inférieur à 2% des droits de douane, perçus à l'entrée ou à la sortie. — Cette décision a paru dans le J. O. du 18 Juillet.

b) Taxe dite de la Marine Marchande.

Cette taxe est destinée à servir des subventions à notre marine marchande. Elle est de 4% des droits de douane perçus, sauf une longue liste d'exceptions. Cette mesure, qui doit rapporter 140 millions de francs, est applicable depuis le 16 Août. Notre Revue est à la disposition de ses lecteurs s'ils veulent bien nous indiquer si tel ou tel produit est exempté nommément de cette taxe.

c) Suppression de la surtaxe compensatrice des changes.

Un arrêté, en date du 17 Août, supprime la surtaxe compensatrice des changes, qui varie de 15 à 25% ad valorem pour les produits ci-après :

Art. 101. — Amomes et cardamomes.
Art. 104. — Muscades.,
Art. Ex. 110 A. — Suif végétal blanc.
Art. 112. — Huiles volatiles.
Art. Ex. 115. — Jalap, résine purifiée à l'alcool.
Art. 117. — Baumes.
Art. Ex. 126. — Valériane fraiche et sèche.
Art. 126 bis. — Herbes, fleurs et feuilles.
Art. Ex. 157. — Henné.

Cette mesure est en fait uniquement applicable aux produits d'outre mer. On sait, en effet, que toutes les marchandises Européennes sont exemptes de cette surtaxe à l'heure actuelle.

Voici les pays qui bénéficient de cette mesure, avec, en regard, les surtaxes qui frappaient les produits ci-dessus.

Argentine, 15% ; Australie, 15% Canada, 11% ; Chine & Japon, 25% Egypte, 15% ; Indes Anglaises 15% Mexique, 15% ; Nouvelle Hébrides, 15% ; Paraguay, 15% ; Afrique du Sud, 15% ; Urugay, 15%.

IIe PARTIE

DISPOSITIONS D'ORDRE DOUANIER INTERNATIONAL

a. Les Accords Franco-Allemands

Nous avons à enregistrer l'accord Franco-Allemand. Celui-ci est triple. Il existe, en effet, un accord commercial, bancaire et un arrangement touchant les coupons du plan Dawes et Young.

Nous ne nous intéresserons ici qu'à l'accord commercial proprement dit. Autant qu'il a été possible de le faire, ce dernier confirme le traité Franco-Allemand d'Août 1927, qui fut, pendant longtemps, le pilier de notre législation douanière.

Toutefois, son intérêt général restreint, par suite des circonstances, contient des dispositions spéciales touchant de très près notre industrie. En effet, à la suite de certaines concessions, la France a obtenu pour le 3e trimestre un élargissement de contingents et une réduction ou une confirmation de droits qui durera tant que cet accord ne sera pas caduc.

Voici les dispositions qui nous intéressent. :

	Contingents Juillet	Août-Septembre en quintaux métriques
Art. 354. — Terpinéol, vaniline, anéthol et autres matières aromatiques artificielles servant à la préparation d'articles de parfumerie .... Droits de douane inchangés.	7,30	9,30
Art. 355. — Graisses, onguents et pommades parfumées, ainsi que huiles grasses ou minérales... Les droits de douane ont été partiellement réduits. L'article 355 est repris aux anciens droits, mais il existe un nouveau tarif :	5,30	11,70

Ex. 355. — Graisses onguents et pommades parfumées pesant avec leur conditionnement, moins de 5 Kgs.

80 R.M. les % Kgs. nets contre 120 R.M.

Art. 356. — Eau de Cologne et autres parfums contenant de l'éther ou de l'alcool vinique, lotions pour la tête, la bouche et les dents....... 5,30 11,70

Les droits de douane ont été partiellement confirmés comme suit avec un article ex. 356.

Ex. 355. — Parfums contenant de l'éther ou de l'alcool vinique-parfumerie) des produits de toilette, cosmétiques pour les cheveux, la peau, lotions pour la tête, la bouche ou les dents, contenant de l'étherou de l'alcool vinique, vinaigres parfumés en récipient d'un litre au maximum.

300 R. M. les % Kgs. nets contre 300 R. M.

Art. 357. — Eaux parfumées ne contenant ni éther, ni alcool 0,65 1,50

Les droits ont été confirmés :

30 R. M. les % Kgs. nets pour récipients contenant au moins 5 kgs.

150 R. M. les % kgs. nets pour récipients contenant moins de 5 kgs.

Art. 358. — Poudres, fards, poudre dentifrice, parfumés ; savon à dents et autres produits de beauté non dénommés ailleurs................ 19 41,30

Les droits ont été confirmés :

120 R. M. les % Kgs. nets.

En ce qui concerne « l'accord bancaire », il est spécifié qu'une caisse de compensation Franco-Allemande a été instituée à Paris, 16, rue Chateaubriand. Elle a pour but d'imposer aux importateurs l'obligation de régler tous leurs achats entre les mains de cet Office.

Des imprimés sont prévus ; ils doivent être utilisés pour toutes les opérations de douane.

De même tous les exportateurs sont tenus de prouver la nationalité de leurs ventes auprès dudit Office qui les règle en francs français.

Nous signalons que l'A.I.C.A. a étudié minutieusement le mécanisme de ces accords dans sa Revue « Bulletins et Documents » du 15 Août. Tout lecteur qui la demandera à la Rédaction de la « Parfumerie Moderne » recevra gratuitement ce document.

Ajoutons pour être complet que la taxe française d'importation, qui était pour l'Allemagne de 2, 4, 6 %, a été réduite à 2 % dans tous les cas. C'est le régime applicable notamment à la Belgique, au Royaume-Uni, à la Suisse et à l'Italie.

b. — ACCORD FRANCO-DANOIS.

Cet accord, signé le 31 Juillet, intéresse la parfumerie.

Notre Pays a fait des concessions au Danemark en supprimant notamment la surtaxe compensatrice des changes de 15 % qui frappait les produits danois à leur entrée en France.

En contre-partie le Gouvernement de Copenhague a alloué à notre commerce d'exportation des certificats de devises permettant une importation totale de nos marchandises dans un rapport au moins aussi favorable que celui qui existait en 1931.

Notre attaché Commercial nous a signalé que par suite du décalage entre les périodes d'émissions danoises et les périodes d'émissions françaises, en ce qui concerne les contingents, le Danemark s'est trouvé au début de 1934 de donner des facilités d'importations pour des quantités de marchandises françaises supérieures à celles que justifiaient les contingents.

Le Danemark s'est ainsi trouvé nous donner une avance qu'il est nécessaire de résorber avant la fin de l'année.

Or, les contingents de produits agricoles en France, comme ceux de tous les autres pays, ont été très faibles, au cours des deuxième et troisième trimestre, en chiffres. Il en est résulté au Danemark une allocation de devises très modeste pour les importations françaises, pour le 2e trimestre et pratiquement nulle pour le troisième.

Dès que les contingents seront fixés en France, pour les produits agricoles et autres marchandises, pour le 4e trimestre, leur valeur sera négociée avec le Gouvernement Danois. Selon toute probabilité la contre-partie Danoise dépassera très sensiblement la somme que nous devons encore au Danemark. L'excédent de cette somme sera alors distribué en permis d'importation pour les marchandises françaises. Ce marché sain doit donc être surveillé de très près par nos exportateurs dans les mois qui vont suivre.

(A suivre).

PETITES ANNONCES

Imp. des Missions Africaines de Lyon, 150, Cours Gambetta

Le Gérant : F. ROUX

Nº 10 Le Numéro : 6 francs OCTOBRE 1934

LA

PARFUMERIE MODERNE

Shampoings non mousseux à l'huile de ricin

Dans notre édition de 1912 du Formulaire de Cosmétique (Parfumerie sans alcool) nous donnions une recette de Shampoing non mousseux qui a fait le tour de la Terre et qui a donné d'importants bénéfices aux parfumeurs qui l'ont mise à profit. C'était la suivante :

100 parties de sulforicinate de soude ou d'ammoniaque.

100 parties d'eau.

1 partie d'huile essentielle aromatique.

Nous indiquions qu'on peut appliquer ce shampoing tel quel sur la chevelure et le faire suivre d'un lavage à l'eau tiède ; ou au contraire, le dissoudre dans l'eau et en faire l'application sur le cuir chevelu : 30 à 40 grammes donnant la dose pour un shampoing.

Ce shampoing laisse le cheveu souple et brillant et il est à conseiller pour toutes les chevelures ayant subi l'opération de la permanente.

Les sulfo-ricinates du commerce sont des corps visqueux légèrement colorés en brun, ils sont obtenus par l'attaque de l'huile de ricin au moyen d'une certaine quantité d'acide sulfurique concentré qui s'y dissout, puis par un lavage de l'huile sulfonée au moyen de solution saline, et enfin par la neutralisation de l'acide sulforicinique obtenu.

On emploie généralement pour la fabrication des sulfo-ricins des huiles de seconde pression ayant une certaine odeur, car les sulfo-ricins sont très utilisés dans l'industrie textile, et les usages de parfumerie ne sont que des usages accessoires qui ne permettent pas de faire des fabrications spéciales avec des huiles de qualité pharmaceutique.

Les sulfo-ricinates du commerce offrent d'ailleurs des inconvénients graves. Ils ne sont pas toujours constants dans leurs propriétés, et cela s'explique si l'on tient compte que l'action de l'acide sulfurique sur l'huile de ricin n'est pas encore parfaitement approfondie et que les lavages subséquents destinés à éliminer l'excès d'acide sulfurique détruisent en partie la sulfonation. Une certaine quantité d'huile libre persiste toujours dans la préparation, que la neutralisation ne saponifie pas entièrement. S'il est utile, pour le profit de la chevelure, que ces corps contiennent toujours un excès d'huile qui agit comme brillantine et qui imprègne profondément la kératine du poil, en lui donnant brillant et souplesse, en revanche, il est nécessaire que cette proportion d'huile libre soit constante.

Depuis de nombreuses années que nous avons consacrées à l'étude du sulforicinate de parfumerie et à ses applications, nous avons mis au point toute une série de nouveaux ricinates obtenus par des procédés nouveaux, et qui sont fabriqués à partir de l'huile de ricin pharmaceutique, la plus pure et la moins odorante.

Nous obtenons ainsi des huiles de ricin solubles dans l'eau contenant un excès constant d'huile lubréfiante dans sa dispersion la plus parfaite, et par surcroît parfaitement blanches et limpides comme de l'eau, prenant parfaitement les couleurs les plus délicates et fixant admirablement les parfums les meilleurs.

Elles donnent des shampoings de luxe, aussi brillants et aussi parfaits que les plus belles spécialités de parfumerie, dignes des signatures les

plus réputées des parfumeurs en renom.

Ces ricins solubles peuvent être doués de propriétés détersives plus ou moins accentuées : ils se prêtent ainsi à de nombreuses combinaisons de shampoings pour chevelures grasses ou sèches, pour chevelures chargées de pellicules, pour chevelures desséchées par les permanentes, etc.

Le Cristal ricin que nous vendons en France et dont nous cédons des licences de fabrication dans les pays étrangers, est un corps absolument nouveau dans son aspect, et se prêtant mieux que les sulforicinates du commerce à toutes les combinaisons utiles à l'application des nombreux appareils à friser qui existent actuellement sur le marché.

Le Cristal ricin est livré anhydre pour éviter les frais de transport exagérés, il est sensiblement plus visqueux et plus efficace que les sulforicinates ordinaires : il se dilue dans deux à quatre fois son poids d'eau, distillée ou ordinaire et donne ainsi des schampoings que l'on parfume avec 5 grammes d'essences composées pour lotions (déterpénées de préférence) et que l'on colore avec les colorants liquides type SV.

Il est également possible de livrer des huiles solubles type Palmo-ricin, légèrement plus mousseuses que les ricins purs, mais qui, néanmoins laissent la chevelure souple, brillante sans aucune trace d'alcali libre ou provenant de l'hydrolyse.

Les shampoings au ricin sont actuellement les plus demandés, car ils correspondent exactement au besoin, c'est-à-dire à l'emploi de plus en plus fréquent des machines électriques à friser, ou des bigoudis à haute température qui dessèchent le cheveu. L'usage de schampoings savonneux ordinaires, renforçant encore cette action desséchante est à déconseiller ! En revanche les huiles de ricin et de palmo-ricin solubilisées donnent des résultats excellents, gradués à volonté et se prêtent à la confection de spécialités remarquables pour toutes les circonstances.

R. M. GATTEFOSSÉ.

Pas de savon noir dans les shampoings

On trouve encore des parfumeurs, et surtout des coiffeurs, moins prévenus qu'eux des préparations de chimie industrielle, pour affirmer qu'un bon shampoing doit être préparé au moyen de savon noir. Ainsi Fouquet dans son ouvrage « Technique moderne » nous indique les préparations suivantes qui sont tenues pour excellentes par de nombreux praticiens :

Savon de potasse extra (savon noir).........	500 grs
Sous-carbonate de potasse...............	250 —
Glycérine pure 30°.....	250 —
Borax .... 5 ou	10 —
Parfum, essence de Cologne .... 10 à	25 cm³
Eau distillée simple.....	10 litr.

Ou encore

Savon de potasse extra (savon noir).........	1000 grs
Sous-carbonate de potasse...............	125 —
Glycérine pure 30°.....	250 —
Borax	10 —
Parfum : essence d'amandes amères artif.	25 cm³
Eau distillée simple	9 l. 500

Avec les indications suivantes :

Pour ces deux formules :

1° Dans 4 litres 500 d'eau distillée chaude, faire dissoudre le savon de potasse ;

2° D'autre part, dissoudre le carbonate de potasse dans le reste d'eau distillée ;

3° Broyer le parfum, le borax et la glycérine dans un mortier ;

4° Réunir les trois solutions, remuer lentement pour éviter la mousse, avec un agitateur, puis filtrer sur papier Chardin et mettre en flacons.

On ne peut nier qu'un tel produit ait un effet « détersif » certain, on pourrait même employer le qualificatif « décapant » et les coiffeurs consciencieux qui ont utilisé de telles préparations sur des clients un peu sensibles sont obligés de reconnaître qu'il est nécessaire de neutraliser rapidement l'effet caustique obtenu au moyen d'une lotion acidulée, d'un vinaigre de toilette dilué, d'une solution d'acide citrique, ou même d'un jus de citron.

C'est qu'en effet le savon noir est généralement préparé en vue d'usages industriels, avec des huiles fort ordinaires, avec des résidus d'huile le plus souvent, additionnés de potasse caustique en excès. Le mélange de carbonate de potasse à cette préparation déjà fortement alcaline, s'il permet de décrasser facilement la chevelure d'un Congolais qui n'aurait utilisé de sa vie que de l'huile de coco, d'arachide ou de palme sur ses cheveux sans jamais les laver, voire encore les cheveux d'un mécanicien de garage ayant reçu, dans une fosse de nettoyage, toute la vidange d'un moteur, n'est pas de mise pour des cheveux soignés. Moins encore pour des cheveux de femme, desséchés

par des frisures et l'emploi des appareils électriques.

Edouard Moride donne les indications suivantes sur la fabrication des savons mous du commerce, qui montrent amplement qu'il s'agit de produits à destination industrielle et non de produits cosmétiques. « En hiver on emploie les huiles dites « chaudes » : lin, chénevis, œillette et cameline, en hiver les huiles « froides » de colza, de navette, de coton, d'olive, de maïs et de poisson. L'huile de lin constitue la base des savons mous par excellence. Il faut autant que possible éviter de saponifier des huiles fraîches ; celles qui sont anciennes se prêtent mieux à ce travail...

Le savon est empâté par mélange de lessive à l'huile, puis cuit et tiré à point.

Le savon jaune est obtenu avec de l'huile de lin du Nord ou de Bombay ; le savon rouge avec de l'huile de maïs additionnée d'huile de lin brute et d'oléine de distillation ; le savon noir est formé d'huile de lin brute, d'acide oléique et de résidus d'épuration d'huile de lin ou de colza. Ces résidus appelés « pieds » ou « féces » sont acides, mucilagineux, noirâtres et ont une odeur caractéristique. On se sert aussi des fonds de citerne où ont séjourné des huiles de lin, de colza. »

Cette description est tout à fait suffisante pour convaincre les parfumeurs, autant que les usagers, que les shampoings faits à partir du savon noir « ne sont pas des produits cosmétiques » mais des produits industriels, à peine dignes de décrasser les machines ou d'ensimer les laines les plus vulgaires.

Qu'on ait employé les savons de potasse les meilleurs du commerce pour préparer des shampoings, et à défaut de savons clairs, sans odeur, des savons ambrés, cela s'explique assez puisqu'il faut obtenir des solutions limpides, fluides, mousseuses et détersives. Mais qu'on puisse encore, à l'heure actuelle, utiliser des savons mous : bruns ou noirs, alors que les spécialistes préparent depuis plusieurs années des savons mous absolument blancs, ou tout au moins aussi blancs que les savons de Marseille d'huiles épurées, c'est un non-sens contre lequel tous les spécialistes doivent s'élever.

Un shampoing pour être parfaitement détersif doit-il obligatoirement être chargé d'alcali ?

Voilà encore une proposition couramment acceptée par des préparateurs, qui ne repose sur aucun fondement rationnel.

Un savon parfaitement neutre nettoie aussi bien qu'un savon alcalin : la présence d'alcali libre n'est pas utile pour enlever les graisses naturelles du cuir chevelu. Il ne saurait être question en aucun cas de « saponifier » ces graisses par l'excès d'alcali. On sait que les graisses naturelles, et surtout celles des exsudats, ne se laissent pas saponifier par des lessives étendues et tièdes comme le sont les shampoings ordinaires.

Il est d'ailleurs inutile de les saponifier, puisque la présence d'un savon convenable suffit à les émulsionner d'une façon parfaite. A la rigueur, la présence d'un dissolvant tel que l'alcool propylique pourrait être excusée dans un shampoing destiné à enlever rapidement des pellicules très adhérentes ou à nettoyer une chevelure particulièrement malpropre, mais dans la très grande majorité des cas, une solution de 40% de savon mou blanc ordinaire dans de l'eau donnera un produit contenant environ 16 à 20% de matières grasses complètement saponifiées, sans excès d'alcali et exactement approprié à l'usage visé.

Le savon absolument blanc obtenu par la saponification de l'huile de coco a un inconvénient : quelle que soit la pureté de l'huile utilisée, le savon de coco « pique » toujours. Il donne la sensation d'un savon trop alcalin, même lorsqu'il est neutre. Nous avons renoncé depuis longtemps à préparer un tel savon et quoique les savons d'huile de palme soient un peu moins « blanc d'eau » nous les préférons parce qu'ils donnent un savon doux, lénitif, jamais irritant et parfaitement soluble « à froid » dans l'eau ordinaire.

300 à 400 grammes de savon mou d'huile de palme décorée dans un litre d'eau donnent un shampoing parfait qu'il suffit de parfumer, sans y ajouter ni carbonate de potasse, ni aucun sel ou alcalin quelconque.

Dans l'état actuel du marché des corps gras, il n'y a pas d'avantage sérieux à employer un savon brun ou noir d'huile malodorante plutôt qu'un savon mou blanc sans odeur : la différence est de l'ordre de quelques centimes par kilog.

Un shampoing de savon d'huile de palme mousse abondamment : la mode est aux savons qui moussent relativement peu. On obtient des shampoings moins mousseux en ajoutant à la solution ci-dessus de savon de palme, un peu de cristal-ricin ne moussant pas du tout. On peut ainsi graduer à sa fantaisie la quantité de mousse dégagée par un shampoing.

Il est inutile de suivre les indications données par Fouquet quant au parfumage des shampoings : les essences déterpénées ordinaires pour lotions sont parfaitement solubles aux doses normales dans le cristal-ricin autant que dans le shampoing.

On peut, si on emploie des doses importantes d'essences, utiles pour les têtes atteintes de maladies du cuir chevelu, par exemple 35 à 50 grammes d'essence de lavande pour un litre de shampoing contre les alopécies graves, la teigne, la pelade, etc., on peut, disons-nous, dissoudre ces 50 grammes d'essence de lavande dans 100 grammes de cristal-ricin et ajouter cette dose à un litre de shampoing. La solution se fait parfaitement.

Le goudron de pin, l'huile de cade, le goudron de Norvège, sont également solubles dans les savons-shampoings en employant le même tour de main.

Pour colorer les shampoings, employer toujours les colorants dits SV (pour savons) qui résistent à l'attaque des corps gras saponifiés, alors que les colorants pour extraits risquent de perdre rapidement leur couleur primitive.

FLORIANE.

Lotions alcalines pour la permanente

Les lotions alcalines à utiliser pour l'imbibition des cheveux enroulés sur bigoudis sont généralement des dilutions d'ammoniaque à 2 ou 3° Baumé.

Ces lotions ammoniacales ont parfois l'inconvénient de roussir un peu le cheveu et de l'oxyder. On pare à cet inconvénient soit en ajoutant un peu d'huile soluble de ricin (cristalricin) soit en utilisant 5 grammes de borax par litre d'ammoniaque dilué, soit même en utilisant un mélange de borax et d'hyposulfite de soude agissant comme réducteur.

On a proposé également les solutions de carbonate d'ammoniaque : ce corps pouvant être livré en sachets à dissoudre au moment de l'application et donnant un titrage plus constant en ammoniaque que le produit liquide qui s'évapore lentement.

Fouquet a indiqué les formules suivantes :

Ammoniaque liquide à 22°	50 cm³
Eau de roses	1 litre
Essence composée au choix	1 à 2,5 cm³
Glycérine	25 grs

Ou encore :

Eau distillée	1 litre
Borax	10 grs
Bicarbonate de soude	50 —
Glycérine	50 —
Essence composée	1 à 2,5 cm³

Cerbelaud indique que les doses d'alcalis employées sont presque toujours trop fortes et à son avis on ne devrait pas dépasser :

10 grammes d'ammoniaque seule par litre,
5 grammes de carbonate de soude anhydre,
10 grammes de carbonate de soude hydraté à 10 mollécules d'eau,
20 grammes de bicarbonate de soude,
20 grammes de borate de soude.

Ne pas employer dans ces lotions : les parfums qui peuvent se colorer sous l'influence des alcalins : indol et vanilline donnant une couleur rouge brique ; muscs nitrés et cinnamates qui donnent du jaune vif.

Les huiles essentielles naturelles sont toujours préférables.

Il conseille la formule suivante d'eau pour onduler les cheveux avec les appareils électriques :

Carbonate de soude anhydre Solvay	4 grs
Carbonate d'ammoniaque	1 —
Colophane pulvérisée	1 —
Di-éthylène glycol	5 —
Alcool	200 —
Eau distillée QS pour	1 litre

Le diéthylène glycol favorise la solution de la colophane et des essences, ne poisse pas les cheveux comme la glycérine.

On trouve aussi dans le commerce, dit le même chimiste, la lotion suivante :

Colophane pulvérisée	5 grs
Alcool 90°	420 —
Potasse caustique	2 —
Ammoniaque dens. 925	5 —
Eau de rose et parfum	100 —
Eau distillée QS pour	1 litre

Ce liquide peut servir aux ondulations électriques et pour onduler les cheveux avec des bigoudis ou des boucles en caoutchouc.

Dans ce dernier cas, on imbibe les cheveux en ayant soin de ne pas faire couler de cette lotion dans les yeux, puis on les enroule sur les bigoudis ou sur les boucles. On laisse trois ou quatre heures, ou une nuit et on enlève les supports.

Les mucilages à la gomme adragante servent également à onduler sans machine. On se sert de la Gomme rose imputrescible : on mêle 20 grammes de cette gomme en poudre avec 50 grammes d'alcool et on ajoute un litre d'eau parfumée. Humecter légèrement les cheveux avec ce mélange avant la mise en plis. Si la dose était trop élevée les cheveux prendraient au soleil un aspect micacé.

P. M.

BREVETS

B. F. 765.511. — **Filtre pour vaporisateur de parfum.** — E. Gubian. — 15 décembre 1933.

Ce filtre est caractérisé par un tube en métal, ou en verre se fixant au moyen d'une gaine intérieure de caoutchouc à l'extrémité du tube plongeur du vaporisateur et comportant un tamis fixé entre deux rondelles pour filtrer le parfum et empêcher tout dépôt à l'intérieur des conduits du vaporisateur.

***

B. F. 765.515. — **Procédé de préparation de nouvelles cétones cycliques.** —A. Maschmeijer jr - Chemische Fabriek. — 15 décembre 1933.

On obtient de nouvelles cétones cycliques dérivées de la cyclopenténone en traitant par des acides concentrés les lactones aliphatiques de la série des alcoylbutyrolactones. Ces nouveaux corps sont des produits stables, d'odeur très forte, susceptibles d'être employés en parfumerie.

***

B. F. 744.560. — **Distributeur pour produits pulvérulents, plus particulièrement pour poudre de riz.** — L. Labourot. — 26 octobre 1932.

***

B. F. 765.579. — **Perfectionnements aux vaporisateurs.** — A. Heller. — 8 mars 1933.

Vaporisateur en gélose comportant d'un seul tenant poire, charge et pointe de vaporisation.

MANUFACTURE DE CARTONNAGES DE LUXE

SPÉCIALITÉS POUR PARFUMEURS

Marius MILOU & Cie

MONTÉLIMAR (France)

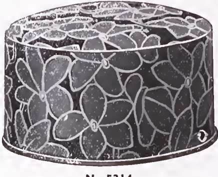
MAISON A :
PARIS
44, Rue de la Boétie (8e)
Téléph. ; Elysées 89-40 - Inter 50

AGENCES :
LONDRES
G. BOUJON
59, St-George's Road
Warwick Square S. W. 1

MAISON A :
NEW-YORK
521, Fifth Avenue
Phone Plaza 3.794



N° 5512 3



N° 5314



N° 3201 2



N° 7880



N° 3975



N° 3609 2



N° 4246/1

Les méthodes d'analyse de la citronelle java

En commençant cet article, nous voudrions tout d'abord rappeler à toutes les Maisons productrices de parfums synthétiques consommatrices de Citronelle Java, que c'est grâce à nos efforts qu'il est possible actuellement d'acheter cette essence avec une teneur déterminée de citronellal.

Nous rappellerons également que nous avons été les premiers à proposer, comme méthode de dosage de cette aldéhyde, ainsi d'ailleurs que de toutes les aldéhydes, le chlorydrate d'hydroxylamine.

Au moment où nous avions signalé cette méthode, nous avions également donné des conditions opératoires bien précises.

Devant la pression des acheteurs, le Laboratoire officiel de Buitenzorg a donc, à son tour, été obligé d'essayer notre méthode et, sans doute pour donner satisfaction aux producteurs, a préconisé « sa méthode », qui a été baptisée, Analyse officielle du Laboratoire de Buitenzorg.

Les erreurs apportées par le mode opératoire « Buitenzorg » à la méthode « Dauphin ».

Au moment de la publication du mode opératoire Buitenzorg modifiant la méthode que nous avions préconisée, nous avions fait diverses réclamations.

Aucune de celles-ci n'a abouti, il nous était répondu : votre méthode donne des résultats trop bas, donc elle est inexacte ! !....

Or, il y a quelques mois, une expertise effectuée par Messieurs Salamon & Seaber de Londres, nous ayant donné raison, nous nous sommes décidés à reprendre cette question.

Nous avons donc demandé au Kolonial Institut d'Amsterdam de bien vouloir déterminer le titre des deux citronelles que nous lui adressions.

Avec une extrême obligeance, le Kolonial Institut détermina le titre des 2 citronelles, en employant différentes méthodes :

	Citronelle 2527-1 % citronellal	Citronelle 2527-2 % citronellal
Méthode A..................	41,8	45,4
» B	42,9	47,1
» C.................	42,9	46,1
» D 1...............	39,3	38,1
» D 2...............	43,4	46,4

A — Représentant la méthode du Laboratoire de Buitenzorg.
B — » » de l'Institut Kolonial.
C — » » de la Commission analytique anglaise.
D 1 » » du Laboratoire Dauphin.
D 2 » » » » avec une seconde titration après une heure.

A ces résultats étaient joints les commentaires suivants :

« La réaction entre l'aldéhyde et « l'hydroxylamine exige évidemment « quelques temps pour être complè- « te, de sorte qu'après une heure, la « formation d'oxyme peut être con- « sidérée comme finie. Nous persis- « tons à donner la préférence à une « analyse faite dans un milieu alcalin, « car on évite le changement du ci- « tronellal par la réaction fortement « acide.

« En outre, nous préférons le chan- « gement de couleur avec le bleu de « bromophénol à celui de l'hélian- « tine. »

Les analyses ci-dessus étaient la consécration officielle de nos affirmations.

En effet :

l'échantillon 2527-1 était constitué par de la citronelle pure,

l'échantillon 2527-2 était constitué par la même citronelle, dans laquelle nous avions ajouté 8 % d'une cétone (en l'espèce menthone).

En signalant à l'Institut Kolonial la constitution des 2 citronelles, nous ajoutions que depuis toujours, nous soutenions que la caractéristique du citronellal est de **titrer rapidement** (moins de 2 minutes à froid) et que les corps qui augmentent le titre apparent en citronellal sont, soit des peroxydes, soit des corps à fonction cétonique, qui n'ont aucun intérêt industriel.

Quant à la titration faite en milieu alcalin, nous avons déjà expliqué, dans une communication précédente, que le meilleur catalyseur des oxymations est précisément une certaine acidité et que lorsque le citronellal se trouve en présence d'alcool concentré, à une température assez basse, l'isomériation du citronellal n'a pas lieu, car celui-ci se trouve temporairement protégé par la formation d'acétal éthylique.

Cet acétal, contrairement aux indications de la littérature, se forme immédiatement en milieu acide.

Nous ajoutions enfin que la pratique confirmait nos résultats de laboratoire.

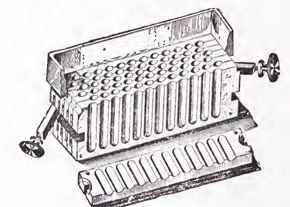
A ces précisions, l'Institut Kolonial répond par une longue lettre dont nous extrayons :

A. — Qu'il est d'accord avec nous sur la formation rapide du citronellal avec l'hydroxylamine.

MOULES pour CRAYONS, RAISINS, FARDS

de TOUTES FORMES et de TOUTES DIMENSIONS

RONDS — **CARRÉS**

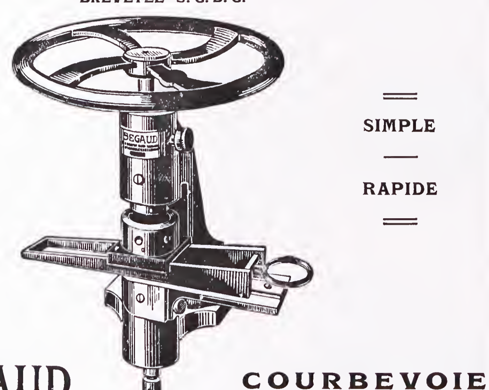


OVALES — **A PANS**

NOUVELLE PRESSE A COMPRIMER LES POUDRES COMPACTES SÈCHES

BREVETÉE S. G. D. G.

PUISSANTE — **PRATIQUE**



SIMPLE — **RAPIDE**

El. SEGAUD

Catalogue illustré franco

COURBEVOIE

221, Bd Saint-Denis

Téléphone : DÉFENSE 03-76

Expon Interle des Arts Décoratifs Paris 1925 MÉDAILLE D'ARGENT

Reg. du Comm. Seine 216-266

B. — Qu'une titration rapide peut donner des résultats trop bas et changeants.

C. — Que l'héliantine et le bleu de bromophénol avaient sensiblement le même pH, et que le virage du bleu de bromophénol était plus sensible.

D. — Qu'une distillation ne peut donner qu'un résultat approximatif.

E. — Que la fraude des citronelles est absolument exclue.

A ces différents points, nous avons répondu :

A. — Sans être absolument parfaite, notre méthode est plus exacte, donc doit être adoptée.

B. — Elle est infiniment plus rapide, un expérimentateur exercé peut l'effectuer en deux minutes, la rapidité n'exclue pas la précision.

C. — Le virage à l'héliantine est aussi sensible que le bleu de bromophénol, si l'on observe sur un fond bien blanc et si l'on conserve un échantillon de la teinte de départ.

D. — La conformité, ou plus exactement la relativité entre la distillation et le dosage a été établie par de multiples expériences.

E. — Nous n'avons jamais voulu parler d'addition frauduleuse, mais nous ne voulons pas qu'il nous soit vendu comme citronellal, des corps comme les méthylhepténones, les peroxydes formés par oxydation à l'air, etc.

Devant une demande formelle de notre part, l'Institut Kolonial transmet notre correspondance à Buitenzorg et celui-ci répond par une lettre contenant les points essentiels suivants :

« I. — La fixation de la teneur en « citronellal dans un milieu acide « donne des chiffres trop bas, pour « cause de la transformation du ci- « tronellal en isopulégol et en d'au- « tres combinaisons qui ne sont pas « oxymées. Les chimistes du Dau- « phin s'en accordent d'ailleurs dans « le dossier produit. Par refroidisse- « ment cette transformation peut « être retenue et des chiffres plus « hauts sont fixés (voir : Holtappel, « dans Parfums de France, 6, 5 « (1928).

« II. — Oxymation dans un milieu « alcalin, pourvu que ce soit délayé « suffisamment, ne donne pas des « chiffres trop hauts, comme il ré- « sulte de nouveau des résultats ob- « tenus avec du citronellal pur (Voir « le tableau ajouté). Probablement, « dans ces circonstances les cétones « seront oximés en une plus grande « partie que dans une solution acide. « Les cétones ne se trouvent dans « l'huile de citronelle de Java qu'à « un pourcentage très minime et n'y « sont jamais employés comme falsi- ficateurs. »

« III. — Le bleu de bromophénol « est absolument préférable à mé- « thyl-orange (héliantine) ou à dimé- « thyl-jaune. Il résulte des chiffres « dans le tableau ajouté que le chan- « gement de la couleur qui est peu « précis, est sujet à des imprécisions « relativement grandes.

« IV. — A la distillation de l'huile « de citronelle pour la préparation « de citronellal, il est inévitable qu'on « n'extrait qu'une partie du citro- « nellal présent. Le point de vue « uniquement exact est de fixer la « teneur en citronellal le mieux pos- « sible et de calculer le rendement à « l'aide d'un facteur empirique.

« Si la méthode du Dauphin était « admise, chaque fabrique exigerait « sa propre méthode de fixation du « citronellal et celle-ci dépendant de « l'efficacité de l'appareil employé « par elle-même. L'examen chimique « serait alors fondé sur les méthodes « de fabrication au lieu du contraire.»

SUPPLÉMENT DE LA LETTRE DU 6 AVRIL 1934 DE L'INSTITUT KOLONIAL

Fixation de la teneur en citronellal aux termes de différentes méthodes

Dans un échantillon de citronellal (préparé d'un échantillon de l'huile de citronelle provenant du commerce).

$$\text{Densité}\ \frac{27\ 1/2}{27\ 1/2} = 0.8513 \qquad N_D^{27} = 4.447$$

	Méthode du laboratoire de l'Etat à Buitenzorg (retitration après + 20 min.)	Méthode de l'Institut Kolonial à Amsterdam (neutralisation sur le bleu de bromophénol 1 heure de repos	Méthode du Dauphin (titration par l'Héliantine)
	%	%	%
	89.8	89.1	63.5
	90.3	88.9	68.4
	90.8	89.8	66.1
Moyenne :	90.3	89.2 : 89.3	68.7 : 66.7

Dans un échantillon de citronellal.

$$\text{Densité}\ \frac{27\ 1/2}{27\ 1/2} = 0.8511 \qquad N_D^{25\ 1/2} = 4454$$

%	%	%
94.2	95.1	73.1
94.4	94.4	72.9
95.8	95.2	74.5
94.7	95.2	74.2
95.4	94.8	—

	95.0	94.8	74.2
	95.7	94.0	—
Moyenne :	95.0	94.8	73.7

Dans un échantillon de l'huile de citronelle.

	%	%	%
	54.8	54.6	41.9
	54.5	54.1	40.6
	54.5	54.3	42.5
	54.6	53.9	41.3
Moyenne :	54.6	54.2	41.6

Devant ces objections, nous croyons bon de reproduire en entier notre réponse que nous complétons en renouvelant que le pourcentage de 66 % environ trouvé par Buitenzorg par l'application de notre méthode sur un citronellal 90 % est **pour le moins absolument inexact.**

LETTRE DU 9 AVRIL 1934 :

Les faits sont les suivants :

Généralement nos résultats analytiques concordent très approximativement avec ceux de Buitenzorg, dans ces cas les rendements de notre exploitation confirment les données des analyses.

Mais, il arrive aussi que l'on constate des écarts sensibles entre les chiffres de Buitenzorg et les nôtres.

Le problème qu'il s'agit de résoudre est le suivant :

Quand les résultats des dosages de citronellal obtenus par les méthodes de Dauphin et de Buitenzorg sont différents quelle est la méthode qui mérite le plus de créance ?

Buitenzorg soutient que c'est la sienne et nous sommes d'un avis contraire.

Reprenons les arguments de Buitenzorg :

Paragraphe I. — Le Laboratoire de Buitenzorg prétend que notre méthode altère le citronellal et l'empêche de titrer à l'Hydroxylamine. Il donne à l'appui de sa thèse des résultats analytiques qu'il aurait obtenus et qui prouvent simplement qu'il ne sait pas se servir de notre méthode. On lit, par exemple, que du Citronellal titrant 90,8 %, ne donne par la méthode Dauphin qu'un titre de 66 %.

Si cet écart était imputable à la méthode elle-même, il en faudrait nécessairement conclure que lorsque nous trouvons nous-mêmes des teneurs en citronellal de 90 % (cas journalier) nous aurions en réalité un titre de :

$$\frac{90 \times 90}{66} = 122 \text{ à } 123\,\%$$

ce qui est absurde.

Du reste, l'argument de Buitenzorg est éliminé sans discussion possible par cette seule constatation que vous avez pu faire comme nous :

— Généralement nos résultats ne sont que très peu différents de ceux de Buitenzorg.

Notre expérience peut se résumer ainsi :

— A citronelle normale résultats concordants.

Cette concordance habituelle entre les résultats obtenus chez nous et ceux obtenus par le Laboratoire de Buitenzorg élimine nécessairement toutes les explications qui font résulter les divergences accidentelles d'une erreur systématique imputable à notre mode opératoire.

Paragraphe II. — Laboratoire de Buitenzorg dit :

— L'oxymation dans un milieu alcalin ne donne pas de chiffres trop hauts avec du **citronellal pur....**

Nous sommes d'accord sur ce point.

Plus loin, il ajoute :

— Les cétones ne se trouvent dans l'huile de Citronelle Java qu'à un pourcentage très minime et n'y sont jamais employés comme falsificateurs.

C'est une opinion qui correspond bien au cas le plus fréquent, mais il y a des exceptions. Il existe des citronelles anormales à ce point de vue, nous en avons eues qui donnaient des titres nettement plus élevés par la méthode de Buitenzorg que par la nôtre. Dans ces cas le traitement industriel a confirmé nos résultats et **jamais ceux de Buitenzorg.** C'est là l'origine de nos réclamations et c'est là toute la question qu'il nous faut résoudre.

Paragraphe III. — Le bleu de Bromophénol serait préférable à l'héliantine. C'est une question d'acuité visuelle et d'éclairage approprié. Pour nous l'héliantine ne présente aucune difficulté. Ceux qui n'apprécient pas ces variations de nuances peuvent la remplacer par toute autre indicateur ayant une zone de virage entre PH = 3 PH = 5 ou mieux encore, employer la titration électrométrique qui élimine tout facteur individuel.

Nous ne tenons pas du tout à l'héliantine ce qui nous permet de négliger tout argument concernant l'emploi de cet indicateur.

Paragraphe IV. — Buitenzorg nous dit :

« A la distillation de l'huile de citronelle pour la préparation du citronellal, il est inévitable qu'on n'extrait qu'une partie du citronellal présent... »

Nous sommes entièrement d'accord sur ce point.

Mais, quand nous vous disons que les résultats de notre exploitation cadrent avec notre méthode, nous ne voulons pas dire qu'ayant trouvé par exemple, 35 % à l'analyse nous espérons trouver 35 % à la fabrication. Nous voulons dire seulement que nous trouverons un chiffre inférieur **mais toujours proportionnel.**

Soit, dans ce cas, $35 \times 0{,}92 = 32\,\%$ environ.



NOUS FABRIQUONS LES

CAPES VISCOSE ET LES BAGUES VISCOSE

AVEC OU SANS MARQUE INDÉLÉBILE

LIVRÉES SÈCHES OU HUMIDES OPAQUES OU TRANSPARENTES

EN TOUTES COULEURS MATES OU BRILLANTES

ALB. JARACH ET P. CHAMBRY - PARIS





TUBES

CAPSULES MÉTALLIQUES
BOUCHONS STILLIGOUTTES

ÉTABLISSEMENTS

BETTS ET BLANCHARD

société anonyme au capital de 4.000.000 Frs

LA BASTIDE
BORDEAUX

BOITE POSTALE N° 17

TOUTES IMPRESSIONS

P.A.L.

Et nous voulons dire aussi que lorsqu'il y a désaccord entre votre méthode et la nôtre, quand par exemple vous trouvez 40% et que nous ne trouvons que 35, il arrive qu'à la fabrication nous ne retirons pas en citronellal $40 \times 0,92 = 36,8\%$, mais bien : $35 \times 0,92 = 32\%$.

Et par suite, nous soutenons qu'il n'est pas possible de calculer sûrement à l'aide d'un facteur empirique la quantité de citronellal que donnera une essence de citronelle en s'appuyant sur les résultats de votre analyse.

Voilà le fait capital qui prime tous les autres. Nous achetons de la citronelle pour des buts industriels et nous ne **voulons admettre qu'une analyse qui permette de prévoir les résultats industriels.** Peu nous importe que vous trouviez 2% de plus ou 2% de moins que nous, l'essentiel est : ainsi que vous le dites vous-mêmes :

« De fixer la teneur en citronellal **le mieux possible** et puis de calculer le rendement à l'aide d'un facteur empirique. »

Or, nous soutenons qu'à cet égard notre méthode est plus sûre que celle de Buitenzorg qui, ainsi que nos résultats l'ont prouvé, ne précise **pas** la teneur en citronellal **le mieux possible.**

Nous voulons bien admettre que n'ayant pas les moyens de contrôler nos résultats industriels vous teniez pour nulle toute argumentation qui voudrait les prendre pour base.

Mais voici des arguments qu'il vous sera loisible de contrôler. Nous vous avons prouvé, en vous envoyant 2 citronelles dont l'une était additionnée d'un corps étranger, que votre méthode donnait des résultats moins sûrs que la nôtre.

Dans une citronelle (N° 11) additionnée de menthone (qui est un produit normal d'isomérisation du citronellal déjà signalé par Barbier et Bouveault Cr tome 122, page 737) vous avez trouvé 45,4% en employant la méthode de Buitenzorg et 47,1 % en employant la méthode de l'Institut Kolonial, alors que le titre réel en citronellal était de 37,5% environ et que notre méthode a donné, employée par vous, 38,1, ce qui serre la vérité d'infiniment plus près (voir votre lettre du 23 novembre 1933 concernant ces dosages).

Nous vous offrons, si cette expérience ne vous a pas convaincu, de vous envoyer d'autres citronelles additionnées de corps variés qui vous prouveront autant de fois que vous le voudrez, que dans un grand nombre de cas votre méthode donne des résultats absolument erronés là où la nôtre s'écarte peu de la vérité.

Et, par contre, nous mettons au défi le Laboratoire de Buitenzorg de faire la preuve inverse, c'est-à-dire de **trouver un seul cas où sa méthode permettra de découvrir une falsification qui aura échappé à la nôtre.**

Si le Laboratoire de Buitenzorg ne relève pas notre proposition il reconnaîtra implicitement par là que sa méthode présente moins de garanties que celle que nous employons

S'il tient essentiellement à ne pas employer la nôtre qu'il en imagine une meilleure, il y a beaucoup à faire encore dans cette voie, mais il ne saurait prétendre nous imposer une méthode dont nous avons prouvé et reprouverons autant de fois qu'il le faudra l'infériorité pratique.

En résumé : nous espérons pour élucider enfin cette affaire que le Laboratoire de Buitenzorg voudra bien répondre simplement aux simples questions suivantes :

1° Puisqu'il estime que notre méthode altère le citronellal et l'empêche de doser intégralement comment explique-t-il (sans se mettre en contradiction avec son paragraphe II) que nos résultats concordent le plus souvent avec les siens.

2° S'il pense (contrairement à son paragraphe II) que cette concordance est due à une compensation du citronellal qui titre moins par la présence d'un autre corps cétonique qui titrerait plus, nous lui demandons de citer au moins un corps qui aurait la propriété de titrer par notre méthode sans titrer par la sienne.

3° Le Laboratoire de Buitenzorg est-il capable de nous prouver qu'il peut, par sa méthode, dépister des impuretés qui échapperaient à la nôtre et compenser ainsi la démonstration que nous avons faite en sens inverse.

Comme, entre deux méthodes imparfaites la meilleure est celle qui répond le mieux à son objet, si le Laboratoire de Buitenzorg est incapable de prouver qu'il existe des cas où notre méthode est en défaut alors que la sienne donne de bons résultats, puisque nous avons fait et offrons de refaire la démonstration inverse, la question sera résolue.

Nous attendons avec plaisir des réponses précises sur ces points. »

Nous terminerons cet exposé en nous tenant à la disposition de tous les Laboratoires qui auraient quelques explications complémentaires à nous demander.

Nous ajouterons que depuis quatre mois le Laboratoire officiel de Buitenzorg n'a pas répondu à nos questions.

Nous attendons les arguments probants que de silencieuses recherches sont sans doute prêtes à faire éclore.

Laboratoire DAUPHIN.

FICHES TECHNIQUES

Une soi disant essence de Géranium de Guinée. — A. Chiris. — Parfums de France, t. 10, p. 349, 1932.

On a proposé récemment sur le marché des essences, une soi-disant essence de Géranium de Guinée qui est un produit de qualité très moyenne possédant les caractéristiques physiques et chimiques suivantes : densité à 15° : 0,9085 ; pouvoir rotatoire à 20° : —2°20' ; indice de réfraction à 20° : 1,4930 ; indice d'acide : 2,38 ; indice d'éther : 81,2 ; pourcentage d'éthers sels (calculé en tiglate de géranyle) : 34,2% ; indice d'éther après formylation à chaud : 136,5 ; teneur apparente en rhodinol et citronellol : 40,8%, menthone (déterminée par la méthode à l'hydraxylamine) : 14,4% ; cette essence est insoluble dans l'alcool à 68°, 1 volume d'essence est soluble dans 0,8 vol. d'alcool à 80° et dans 0,1 volume d'alcool à 90°.

LES MICROBES

Depuis la création de la Parfumerie Moderne, nous publions régulièrement les travaux relatifs au pouvoir bactéricide des Huiles essentielles. Nos propres recherches et celles qui ont été faites à notre instigation ont démontré qu'il n'est pas d'agent plus actif contre la contagion que certaines essences naturelles et artificielles.

Le Dr J. Risler a publié récemment dans **le Jour** l'étude qui suit et qui démontre péremptoirement et définitivement que la prophylaxie des maladies contagieuses peut être sûrement obtenue par les méthodes d'imprégnation des surfaces au moyen de compositions essentielles déterminées.

Nous nous faisons un plaisir de publier cette étude qui confirme d'une façon éclatante celles que nous avons patiemment accumulées depuis 28 années. Ainsi la vérité se fait jour et l'humanité est désormais en possession des moyens scientifiques les plus efficaces de combat contre les germes pathogènes.

Nous serons heureux de voir cette étude magistrale reproduite par les journaux de la profession dans le Monde entier, car elle est de nature à modifier profondément les emplois des produits odorants et surtout la considération dont ils jouissent dans le public.

R. M. GATTEFOSSÉ.

***

LES MICROBES MÊME MOBILISÉS NE SONT PAS INVINCIBLES

Par Jacques RISLER, Président de la Ligue Antimicrobienne, Membre de l'Association des Médecins Combattants.

Le triomphe des huiles essentielles

Sans exagérer outre mesure le danger de la guerre bactériologique, il y a lieu toutefois de prendre d'ores et déjà, et de toute urgence, les précautions nécessaires au cas où un ennemi sans foi ni loi userait de ce terrible moyen de destruction.

C'est que, en effet, les risques de contagions et d'épidémies se trouvent véritablement très augmentés quand les microbes pathogènes exercent leur action sur une population fatiguée, surmenée, et dont les nerfs sont tendus par l'émotion causée par le danger, les privations, l'angoisse et tous les sentiments d'abattement moral inhérents à l'état de guerre ; telles sont les conditions dans lesquelles s'est développée la fameuse épidémie de « grippe espagnole » au cours de la dernière guerre.

Aussi, il peut paraître inconcevable, dans ce siècle d'hygiène, que rien n'ait été prévu en cas d'apparition brutale d'une épidémie quelconque, qu'elle soit accidentelle ou que, et c'est le cas qui nous préoccupe aujourd'hui, elle puisse être provoquée par un ennemi déloyal et peu scrupuleux dans le choix des moyens destinés à exterminer l'adversaire.

Car, s'il est vrai que la Défense nationale possède un plan d'organisation contre la guerre aérienne, contre la guerre marine et sous-marine, contre la guerre des gaz, rien n'a été prévu officiellement pour parer au développement gigantesque d'une épidémie s'abattant sur la population civile ou militaire au cours des hostilités.



Il est bon, cependant, de rappeler qu'il existe aujourd'hui un procédé dit « d'imprégnation » qui, utilisé déjà comme méthode de prophylaxie des maladies contagieuses à l'étranger, permettra à chacun, au moment du danger, de se mettre en état de défense contre la diffusion de microbes pathogènes.

Afin de bien saisir ce qu'est l'imprégnation, il nous suffit de préciser qu'elle n'a pas pour but d'immuniser l'individu, comme c'est le cas pour la vaccination, mais qu'au contraire elle vise à stériliser le milieu dans lequel évolue l'individu, milieu qui risque à chaque instant de le contaminer par contact. Elle s'applique donc non aux personnes, mais aux objets, aux surfaces au milieu desquels nous vivons : parquets, tapis, plafonds, papiers, linoléums, vêtements, toutes surfaces qui nous touchent, que nous heurtons, et qui constituent un véritable danger de contamination quand elles sont recouvertes de bactéries pathogènes.

Issue des travaux que nous avons commencés au laboratoire de bactériologie de la faculté de médecine de Paris, il y a quelques années, communiquée à l'Académie de médecine le 21 juillet 1931, la méthode « d'imprégnation » repose en principe sur l'action bactéricide puissante « des huiles essentielles ».

On aura compris l'intérêt de l'utilisation de ces huiles au point de vue antiseptique quand j'aurai précisé que, en raison de leur faible tension de vapeur et de la propriété qu'elles ont de fixer la molécule antiseptique, les surfaces ainsi imprégnées gardent la propriété de détruire pendant un temps très long tous les microbes pathogènes sans exception.

***

Il est donc évident que « l'imprégnation » trouvera son application directe en temps de guerre et que le traitement des surfaces extérieures que nous venons d'indiquer : parquets, tapis, sols, etc., interdira de manière absolue la prolifération de tout élément microbien apporté par une main criminelle.

Devant l'importance du point de vue de l'hygiène générale de cette découverte qui, suivant l'expression bien connue des bactériologistes, « rend empêchants », c'est-à-dire impropres à la vie du microbe, toutes les surfaces « imprégnées », les mi-

lieux officiels d'hygiène de la plupart des nations se sont émus.

Des techniciens éminents, tels que Van den Branden et de Laet en Belgique, Teute, Lehmel, Pfetterhausen en Allemagne, Wissembach en Autriche, Marsant et Defrance à Monaco, ont vérifié expérimentalement l'action bactéricide foudroyante et surtout permanente des surfaces « imprégnées ».

***

Le traitement le plus simple consiste, en effet, à vaporiser sous pression légère toute substance susceptible d'être rendue bactéricide, à l'aide d'un milieu chloruré et d'un mélange huileux antiseptique additionné d'un fixateur.

Il n'est pas sans intérêt de signaler que cette opération respecte l'intégrité des corps sur lesquels on l'utilise et qu'elle rend non seulement bactéricides, mais aussi imputrescibles. Mélangés aux huiles d'ensimage qui sont destinées à la fabrication des tissus, les différents mélanges « d'imprégnation » permettent d'obtenir enfin des vêtements, des étoffes et des tissus qui détruisent spontanément tous les éléments microbiens qui s'y déposent. Les étoffes ainsi traitées constitueraient donc, évidemment, un filtre remarquablement destructeur en cas où on envisagerait la superposition d'un masque antimicrobien au masque à gaz. La désinfection de l'atmosphère sera effectuée par les mêmes mélanges maintenus en suspension fine.

***

Prévoir la guerre est prévoir le pire. Espérons que cette éventualité est encore lointaine. Il y a cependant nécessité de revenir sur la conclusion de Wissembach et de Marsant, constatant que, en dehors de l'hypothèse de la guerre, la méthode « d'imprégnation » constitue l'invention la plus remarquable qui ait été réalisée dans le domaine de l'hygiène.

Et, si nous concevons le simple but de protection de la santé publique, j'estime qu'il est de mon devoir de donner le conseil à tout chef de famille de mettre lui-même, au commencement de la mauvaise saison, son foyer et son appartement en état de défense contre les microbes pathogènes ; il incombe, en outre, aux administrations de prendre aussi leurs responsabilités.

Car si l'on pense aux cas innombrables de contagions accidentelles par l'intermédiaire de microbes récupérés dans la rue par des crachats, dans les véhicules publics, dans les locaux où une population dense se réunit, il y a lieu d'organiser un plan de défense général en vue de protéger véritablement la santé publique contre l'agent infectieux. S'il est excellent de soigner l'individu quand il est malade, il est encore préférable de s'attaquer au microbe, cause de la maladie, avant qu'il ait eu le temps d'exercer ses ravages.

Traqué partout où il se trouve, détruit dès l'instant où il prend contact avec le milieu extérieur, supprimé presque automatiquement au moment où il naît à cette vie nouvelle, le microbe est voué à une disparition certaine si, partout où il peut se reposer ou tomber : planchers, plafonds, murs, tapis, atmosphère, il trouve immédiatement la mort.

Est-il utile de dire que, dans ces conditions, le risque de la contagion est réduit au minimum. C'est donc sur ces nouvelles conceptions de l'urbanisme et de l'hygiène que le progrès humain nous entraîne pour le plus grand bien de l'individu et de la race.

Ainsi, la menace de ce crime abominable que serait la guerre bactériologique aura cependant été d'une utilité inattendue, si nous nous armons, d'une façon permanente, contre notre plus dangereux ennemi : le microbe.

Et il ne manque pas d'intérêt de signaler, une fois de plus, que, à l'heure où d'autres s'évertuent à utiliser le microbe au même titre que l'explosif, la balle ou l'asphyxiant, c'est à nous, Français, que revient le mérite d'avoir, au contraire, d'une manière élégante et nouvelle, pensé à préserver l'humanité du fléau de la maladie microbienne.

J. RISLER.

(« Le Jour », Août 1934.)

BREVETS

B. F. 765.018. — **Procédé de fabrication de pommades cosmétiques ou d'excipients de pommades.** — Société Kerasin S. A. — 5 décembre 1933.

On traite à chaud des huiles végétales avec addition d'une suspension de poudre de savon dans l'alcool ou un autre solvant organique avec 3 à 20 % (10 % de préférence) de cire d'abeilles seule ou de cire d'abeilles en mélange avec de la paraffine, de la stéarine, du blanc de baleine, etc... On obtient ainsi des produits qui représentent un parfait succédané de la vaseline américaine. On peut ajouter également à ces produits des substances aromatiques.

***

B. F. 765.453. — **Produits cosmétiques.** — Sté Henkel & Cie G. m. b. H. — 13 décembre 1933.

On peut préparer des crèmes pour la peau, des produits dentifrices, des lotions capillaires, etc... possédant des propriétés remarquables, en utilisant des composés de la formule générale :

R. X. R'. G.

dans laquelle R représente un radical aliphatique à poids moléculaire élevé,

R' un radical aliphatique hydroaromatique ou aromatique quelconque,

X de l'oxygène, soufre ou azote,

G un groupe rendant soluble dans l'eau, comme le groupe des acides sulfoniques, le groupe des acides carboxyliques, etc...

La Récolte de la Lavande en 1934

A la suite d'une persistante sécheresse au cours de cette année, les lavandes ont fleuri péniblement : les épis étaient le plus souvent très courts, difficiles à saisir et à couper : les calices sur chaque épis étaient peu nombreux et quoique, dans la plupart des cantons, on ait constaté un meilleur rendement en essence par 100 Kilogs de fleurs, partout la distillation n'a donné que des quantités très inférieures à celles de l'an passé.

Dans bien des endroits les maladies continuent leurs méfaits et des lavanderaies artificielles, de moins en moins soignées, disparaissent.

Si la lavande a connu une surproduction évidente au moment où la consommation a commencé à diminuer, aujourd'hui la production tend à être égale et peut-être même inférieure à la consommation. On évalue à 60 tonnes et moins la récolte de cette année et à 70 ou 80 tonnes la consommation moyenne : la loi de l'offre et de la demande devant jouer immédiatement, les cours se sont relevés détruisant ainsi en quelques jours tout l'échaffaudage d'erreurs et de contre-vérités entassées par les partisans de la protection de la déclaration, en un mot par la loi Guastavino.

Ni la fraude, qui sera sans doute importante cette année, pour compenser au manque de quantité, ni l'importation, qui a absorbé presque toute la production italienne et qui demande beaucoup à l'Espagne, n'ont été capables de faire baisser les cours.

Si dans certaines régions, les distillateurs se sont empressés de proclamer qu'ils ne céderaient pas leur essence à moins de 200 francs, en revanche les cours des foires successives ont permis d'établir les prix à l'origine entre 150 et 165 francs le Kilog, pour les essences pures, entre 70 et 95 francs pour les lavandins de bons titres d'éther et entre 45 et 55 francs pour les lavandes fortes et aspics.

Ces prix de premier coût sont à majorer des frais de décantation, emballage, transports et crédits, selon les habitudes commerciales.

Il est donc aisé de se faire une opinion sur la valeur des essences offertes à des prix intermédiaires.

Le producteur d'essences s'estimera-t-il satisfait de ces prix, on peut en douter : le rendement en espèces, pour une surface déterminée sera en effet inférieur au revenu de l'an passé. Comprendra-t-il que l'agitation faite autour de la baisse a été, une fois de plus, parlotte inutile et que tous les remèdes proposés n'avaient pour objet que la préoccupation purement électorale ou démagogique de charger le commerçant « capitaliste » de tous les méfaits.

La loi de l'offre et de la demande sort claire, nette et indiscutable des événements ; peu de production, forte demande : Hausse des prix ; forte production, moindre demande : baisse des cours.

Toute intervention artificielle, gouvernementale, syndicale, fiscale ou législative dans ce domaine ne peut qu'amener des catastrophes. Vignerons et laboureurs devraient enfin le savoir. Les politiciens, eux, l'ignoreront toujours, par système, et parce que cela leur est utile.

P. M.

Quelques histoires sur Coty

La fortune de Coty.

On dit de certaines chanteuses qu'elles ont une fortune dans le gosier. La fortune de Coty ce fut son nez. Il avait le sens olfactif particulièrement développé.

Un jour, il fit sentir à Emmanuel Arène, rédacteur au « Figaro » et sénateur de la Corse, dont il était le secrétaire, un parfum de sa composition.

Arène le complimenta, l'encouragea à persévérer. Coty lui dit :

— Mes recherches sont au point. Que diriez-vous si je lançais une marque de parfums ?

— Oui, mais sous quelle firme ?

— Mais sous mon nom : Spoturno.

— Alors, trancha Arène, vous pouvez dire adieu à Paris. Vous n'y réussirez jamais.

Le jeune secrétaire réfléchit et hasarda le nom d'un proche parent

— Que diriez-vous de Coti ?

— C'est mieux. Mettez un y et ce sera parfait.

En congédiant le jeune homme, Arène lui dit :

— La fortune est à vous.

La prédiction était bonne. Coty devint immensément riche. Sa fortune, à la différence de beaucoup d'autres, fut édifiée avec une parfaite correction.

Coty et Romanetti.

Coty fut élu sénateur de la Corse et injustement invalidé.

Pendant la campagne électorale, il manifesta le désir de faire la connaissance du célèbre bandit Romanetti. Celui-ci se prêta de bonne grâce à une entrevue et décida de recevoir Coty dans la maison qu'il possédait en plein cœur du maquis.

Le jour fixé, Coty partit d'Ajaccio au soleil couchant et prit le chemin de la montagne. A un certain endroit, on lui fit abandonner son auto et mettre pied à terre. Précédé de guides, il s'engagea dans les profondeurs de la brousse. De temps à autre, un homme posté en sentinelle le saluait. Le cortège arriva enfin devant une maison très simple. Coty fut introduit dans une grande pièce. Il attendit quelques instants. Puis la porte s'ouvrit brusquement. Romanetti parut, se découvrit d'un geste ample, théâtral, et s'écria :

— Le roi du maquis salue le roi des parfumeurs.

Le dîner fut cordial, empreint de bonhomie et de gaîté. Romanetti, plein de verve et d'entrain, racontait des histoires, des traits de sa vie, ses exploits. Tous les quarts d'heure, un homme, la courroie du fusil passée en bandoulière, se présentait dans l'encadrement de la porte et, s'adressant à Romanetti :

— Chef, rien à signaler.

Romanetti était un très brillant metteur en scène.

Tard dans la nuit, on se sépara. Coty fit le pittoresque trajet en sens inverse et rentra à Ajaccio.

Avant de prendre le chemin du retour, il voulut distribuer quelques gratifications, mais il n'avait pas emporté d'argent.

— Qu'à cela ne tienne, lui dit Romanetti grand seigneur.

Il ouvrit son portefeuille, y prit deux mille francs et appela ses gardes du corps :

— De la part de M. Coty, leur dit-il.

***

Les ennemis de Coty.

La personnalité de Coty a fait l'objet de discussions passionnées. Nul ne songera à contester le courage, la persévérance qu'il a déployés dans son action contre le communisme et contre ses tentatives de désorganisation sociale.

Il ne s'est pas contenté de se rendre acquéreur du « Figaro » pour y mener sa campagne quotidienne. Il a créé « L'Ami du peuple » et lui a imprimé un irrésistible élan.

Quand on écrira l'histoire du journalisme contemporain, il conviendra de rendre justice à l'effort, à la sincérité, à l'honnêteté de Coty.

***

L'esprit de Coty.

On a souvent dit :

« L'argent n'a pas d'odeur. »

Henri Bataille a même ajouté qu'à partir d'un million, il sentait bon.

Les derniers temps de sa vie, Coty n'arrivait pas à se débarrasser d'un individu qui sollicitait de lui une commandite. Las de lui faire comprendre que l'ère des grandes prodigalités était passée, il lui dit :

— Désolé, l'odeur n'a plus d'argent.

La Détectolampe et son usage en parfumerie

Un grand nombre de substances possèdent le pouvoir d'émettre spontanément des rayons lumineux lorsqu'elles sont soumises à l'action d'une source éclairante.

Ces substances dites « luminescentes » sont phosphorescentes ou fluorescentes.

La phosphorescence est le fait d'émettre des rayons lumineux longtemps après que la source lumineuse incidente a cessé d'éclairer ; la fluorescence cesse en même temps que la lumière incidente.

La loi de Stokes suivie par les corps fluorescents est la suivante : « la longueur d'onde des rayons de fluorescence est supérieure à celle des rayons de la source excitatrice ».

Il en résulte que les rayons à utiliser pour obtenir la fluorescence doivent être les plus courts possible ; les rayons ultra-violets de la région correspondant aux longueurs d'onde de 3.660 A° ont été reconnus comme donnant les meilleurs résultats. Cette région, isolée au moyen d'écrans spéciaux, de filtres qui absorbent les rayons visibles et les rayons voisins de cette région, constitue la lumière de Wood ou rayons ultra-violets filtrés.

La Détectolampe produit des rayons de cette nature.

Elle est utilisée pour l'identification de presque tous les corps et sous son influence, la majeure partie d'entre eux deviennent fluorescents.

La détectolampe se compose de deux cylindres métalliques superposés : dans le cylindre supérieur est produite la lumière source de rayons ultraviolets. Il est séparé du cylindre inférieur par les écrans utiles et la chambre noire inférieure reçoit les rayons filtrés.

C'est dans cette chambre noire que sont placés les échantillons à examiner ou à comparer les uns avec les autres. Un regard plus ou moins ouvert permet d'examiner les corps devenus fluorescents.

On examine ainsi les tissus pour distinguer la nature des fibres diverses dont ils sont tissés, les corps solides soit pour en déterminer la nature, soit pour déceler les impu-

retés et les falsifications, les corps liquides de toutes sortes pour en faire une sorte d'analyse lumineuse qui donne les résultats les plus variés et les plus intéressants.

De nombreux auteurs se sont consacrés à l'étude de la fluorescence des produits aromatiques sous la lumière de Wood : citons Escourrou : Chimie et Industrie 2 : 779/1930, Grégoire et Rippert : Annales des Falsifications 292/1931, Seyewetz, Bayle, Fabre, George ont examiné de nombreux produits organiques et parfums de synthèse, enfin plusieurs auteurs allemands ont publié dans Riechstofindustrie (Muller 139/1927 et 29/1928) le résultat de leurs observations.

Muller opère de la façon suivante : il verse quelques gouttes d'essence sur une touche de papier buvard et l'examine à la lumière de la lampe : dans ces conditions il n'obtient que des résultats insuffisants. Au contraire Escourrou examine les produits soit dans des tubes de quartz transparent, soit dans des coupes ouvertes : il a pu ainsi examiner les essences pures et leurs dilutions alcooliques à 10 % et les essences absolues de fleurs en solutions à 5 %. Il a également observé les teintures normales de la parfumerie, les aldéhydes grasses, etc.

L'alcool pur n'est pas fluorescent.

Cependant la fluorescence de la solution alcoolique est souvent différente de la fluorescence à l'état pur. C'est ce qui se passe pour les essences d'Hespéridées qui, à l'état pur n'ont qu'une fluorescence très faible alors qu'il suffit d'y ajouter une petite quantité d'alcool pour leur communiquer une teinte violette, puis pour faire virer cette couleur au bleu violet qui devient de plus en plus lumineux au fur et à mesure qu'on ajoute de l'alcool.

Les alcools autres que l'alcool éthylique ont une faible fluorescence : bleu jaunâtre laiteux pour l'alcool méthylique, violet très pâle pour l'alcool propylique, gris marron pour l'isobutylique et violacé ou gris bleuté pour les autres.



Détectolampe

Les corps ayant un OH phénolique sont inactifs : si on ajoute de l'eugénol à de l'essence de citron alors qu'elle a une fluorescence violette nette, la fluorescence tombe au jaune faible, la fluorescence propre au phénol étant elle-même éteinte. L'addition d'alcool à ce mélange ne développe plus aucune fluorescence.

Les acides et alcalis ont une influence sur la fluorescence : L'essence de citron normale qui a une fluorescence jaune verdâtre faible devient bleu jaunâtre sous l'influence de la potasse alcoolique, violette avec l'acide acétique et jaune d'or avec l'acide formique.

L'addition de très faibles quantités de produits à un autre se traduit par des différences appréciables ; c'est ainsi qu'en examinant deux formiates de citronellyle provenant de deux firmes différentes et portant toutes deux la garantie de pureté, on a constaté que l'un avait une fluorescence violet claire intense alors que l'autre était gris faible. On put établir que la fluorescence violette du premier était due à la présence de traces d'aldéhydes, cette addition volontaire ayant pour objet de bouqueter le produit (Jean Seyewetz. Ees Nouvelles méthodes d'analyse à la lumière de Wood, chez Baillière).

Cette facilité d'apprécier la présence d'impuretés non dosables par analyse est précieuse : un benzoate de benzyle contenant des traces de benzoate d'éthyle que l'analyse ne peut pas apprécier, est identifié immédiatement.

On peut constater si une essence est fraîche ou résinifiée.

On a pu déceler la présence d'anthranylate de méthyde dans l'essence absolue de jacinthe où cet éther n'avait pas été décelé. Les essences naturelles et artificielles de jasmin ont des fluorescences très différentes et l'addition de produits de synthèse à une essence naturelle peut être facilement appréciée. La comparaison d'un échantillon à la livraison ultérieure donne souvent des indices intéressants de non identité.

Il est possible également de donner à tel ou tel produit de sa production un indice secret de fluorescence qui permet de vérifier, ensuite, si le

produit originel a bien été délivré sans altération.

Les applications de la Détectolampe à l'examen des huiles essentielles, des essences absolues de fleurs en particulier ; et des produits de synthèse sont extrêmement fertiles.

Les travaux de Grégoire et Rippert relatifs à l'examen des eaux de fleurs d'oranger et de brout et des eaux artificielles ne sont pas moins importants. Les auteurs ont employé comme type une solution d'anthranylate de méthyle à 100 milligrammes par litre : ils en ont tracé la courbe en fonction de la concentration et ont ainsi des chiffres de comparaison à appliquer aux eaux examinées. L'eau de brout correspond à 10 milligrammes.

L'eau de fleur pure donne des indices variant entre 50 et 70, le chiffre 100 n'étant atteint que par les meilleures eaux de fleurs pures.

On peut consulter aussi sur ce point les travaux de A. Bonis, Annales des Falsifications 1923, 176/pp 260, Kingg et Valentin, Annales des Falsifications 1925, 193/23.

Les eaux vieilles n'ont plus la même fluorescence que les eaux de l'année.

La détectolampe est donc un instrument de laboratoire précieux, permettant de faire des remarques et des observations d'une subtilité incomparable et que la chimie la plus précise ne peut permettre. C'est surtout dans le domaine de l'identité des échantillons et des falsifications indécelables que la détectolampe rendra les plus grands services.

Tous les producteurs et gros acheteurs de parfums tiendront à posséder cet instrument commode, toujours prêt à fonctionner même avec des quantités infimes de produit et donnant des résultats indiscutables, puisqu'il est toujours possible de les reproduire devant les intéressés.

Laboratoire P. M.

J. A. Ridley et J. Grant ont publié dernièrement chez D. Van Nostrand C° une étude intitulée « Fluorescence analysis in Ultra Violet Light ». Ils indiquent que si on trempe un papier buvard dans une composition d'essences, les liquides qui montent par capillarité ont parfois des fluorescences différentes correspondant à des corps différents. Bien entendu les comparaisons doivent se faire avec un solvant identique pour éviter les erreurs provenant du solvant.

Ils signalent comme cas typique l'indication de la présence de mirbane dans une essence d'amandes amères, celle de l'essence de petit-grain dans la lavande, de vaseline dans la civette.

En cosmétique, on distingue l'acide benzoïque très légèrement bleu du benzoate de soude, intensément blanc, même différence entre l'acide salicylique et ses sels. L'oxyde de zinc est jaune vert, le titane est violet foncé : 20 % d'oxyde de zinc dans le titane en modifient complètement la couleur. La chaux précipitée est noire, le talc rouge violet sale, le kaolin rouge violet profond, le carbonate de magnésie possède un violet différent.

Au résumé la Détectolampe pourra s'employer avec les mêmes avantages dans un laboratoire de parfumerie, de cosmétique ou de produits de beauté que dans les laboratoires de chimie des essences.

P. M.

Sur la Jasmone

« Messieurs,

Nous avons pris connaissance de la lettre de MM. Heine & Cie, que vous publiez dans le N° d'Août de votre Revue, à laquelle nous devons répondre que sans vouloir en rien diminuer la valeur des travaux faits par MM. Treff et Werner sous les auspices de la maison Heine & C°, et qui ont mené leurs recherches indépendamment des nôtres, nous tenons cependant à faire remarquer qu'au point de vue pratique, ils n'ont rien apporté de nouveau au parfumeur, étant donné que depuis plusieurs années notre maison avait déjà mis sur le marché des corps similaires à la Jasmone.

Bien que la publication des travaux de MM. Treff et Werner soit antérieure à la nôtre, la priorité scientifique ne nous en reste pas moins acquise par le dépôt de notre pli cacheté en 1927.

Veuillez agréer, Messieurs, nos salutations empressées. »

Société Anonyme
M. NAEF & Cie.

FICHES TECHNIQUES

La préparation des huiles essentielles. — I. Eroshevskii. — Lesokhim. Prom., t. 2, n° 2, p. 27, 1933.

On a constaté que la distillation des essences contenues dans les branchelettes fraîchement coupées de pin ou de genévrier est 29 fois plus rapide lorsque l'on opère en présence d'une solution à 10 % de soude caustique que lorsque l'on opère en présence d'eau pure. A ce point de vue, la potasse est encore plus efficace que la soude.

Au début du phénomène, la vitesse de distillation des huiles essentielles est proportionnelle à la racine carrée de la concentration en soude. L'huile distille suivant une courbe logarithmique.

Voici quelques constantes d'essences obtenues par ce procédé :

Essence extraite du genévrier : densité : 0,8842 ; indice d'acide : 0 ; indice de saponification : 3,24 ; indice d'éther : 3,24. — Essence extraite du pin : densité : 0,8974 ; indice d'acide : 0 ; indice de saponification : 12,3 ; indice d'éther : 12,3.

***

L'essence de rose de Bulgarie et sa teneur en rhodinol. — L. S. Glichitch et Y. Naves. — Parfums de France, t. 11, p. 154, 1933.

Après avoir critiqué les résultats obtenus par la méthode de Parry et Seager, les auteurs montrent que l'on peut obtenir des résultats précis pour le dosage du rhodinol dans l'essence de rose, en opérant dans les conditions suivantes :

L'essence est soumise à une formylation par traitement avec 2 fois son volume d'acide formique à 90 % pendant une heure au bain-marie. On a pu obtenir ainsi, avec des essences récoltées au cours de ces 10 dernières années des chiffres pouvant atteindre 62 % Cette teneur élevée est due d'une part à la modernisation des installations de distillation et de la technique opératoire et d'autre part à une meilleure connaissance de l'essence de rose et à une concurrence très sévère entre les différents fabricants.

CHRONIQUE DOUANIÈRE

AOUT 1934 (suite et fin)

c). — UN ACCORD DE CLEARING FRANCO-ROUMAIN.

Un accord très important a été rendu exécutable entre les deux pays le 12 Août 1934. Il est des plus importants, puisqu'il permettra de régler dans la mesure du possible les nombreuses créances « gelées » en Roumanie.

Les importateurs français seront obligés de s'acquitter du montant de leurs obligations entre les mains de l'Office, 16, rue Chateaubriand, Paris.

Quant aux exportateurs français, ils seront réglés en francs français par le même organisme. Toute nouvelle affaire devra faire l'objet d'un « visa de transfert ». Cette pièce devra être demandée par le client en Roumanie. Ce dernier aura dû recevoir une facture pro forma, afin d'appuyer sa demande. Ce visa de transfert sera transmis par l'Office à la maison française, qui devra être obligatoirement en possession de cette pièce sous peine de courir les chances de ne pas être réglée.

Toutes les créances françaises antérieures à l'accord devront faire l'objet d'une déclaration sur papier libre audit Office.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur la Revue « Bulletins et Documents » du 1er Septembre qui a étudié minutieusement cet accord. Demander ce document à la Revue « La Parfumerie Moderne ».

3e Partie

MODIFICATIONS DOUANIÈRES A l'ÉTRANGER

a). — Brésil. Le nouveau tarif douanier.

Le Brésil a appliqué depuis le 1er Septembre 1934 son nouveau tarif qui surtaxe lourdement notre exportation de parfumerie. Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire le passage d'une note que M. de Sèze, Attaché Commercial de France à Rio de Janeiro nous a fait tenir.

Autant qu'il a été possible de le faire ces droits ont été comparés, bien que le nouveau tarif soit complètement différent de l'ancien.

La plupart de ces produits, ceux précisément qui font l'objet des affaires les plus importantes, sont lourdement frappés par les nouveaux droits, les voici :

Essences pour Parfumerie

Les essences de Cassie, de fleur d'orange, jasmin et lis qui payaient : au Kg. 31 mr. 200 paieront Mr. 62,400.

Les essences d'acacia, ambre-gris, canelle, héliotrope, jasmin, iris, jacinthe, lilas, mimosa, narcisse, opoponax, réséda, rose, trèfle, violette, ylang-ylang et autres non spécifiées qui payaient : au K°, 31 mr. 200 conservent cette même taxe sans changement.

Les essences naturelles déterpénées sont discriminées avec des taxes dont quelques unes sont diminuées, ce sont celles d'anis (25% dim.) d'eucalyptus (25% dim.) et l'essence de roses où la diminution atteint 40% (312 milreis au lieu de 520 milreis le Kilog.).

Par contre, les essences suivantes sont augmentées :

La citronelle	passe de	Mr 15,600 à	Mr. 20.800	augm.	33%
L'œillet	—	15,600 à	20.800	—	33%
Le néoli	—	208,000 à	520.000	—	100%
Le géranium	—	52,000 à	104.000	—	100%
La coriandre	—	42,000 à	104.000	—	148%

Parmi les essences non spécifiées qui payaient 41.600 la plupart passent à 52.000 reis.

A noter que si l'importation totale de l'essence de coriandre n'excède guère 200 Kgs. par an, celle de l'essence de géranium est de beaucoup plus forte. Elle n'a pas de similaire au Brésil et c'est une matière qui intéresse la savonnerie.

Quant à la parfumerie, la publication du nouveau tarif a jeté le désarroi complet parmi les agents de nos grandes maisons. Cette branche avait jusqu'alors un tarif de droits uniforme de 20.800 reis le K° s/ le poids légal.

Le nouveau tarif les subdivise en :

Eaux de Cologne, lotions et toniques, sels et vinaigres aromatiques	31.200	augm.	50%
Extrait pour le mouchoir	41.600	—	100%
Brillantines, cosmétiques, dentifrices, huiles, pâtes ,pommades, savonnettes et autres non spécifiés..................................	26.000	—	25%
Produits pour cils, lèvres, yeux, la peau, les sourcils, les ongles, cires, crèmes, épilatoires, crayons poudre de riz, solutions, etc.................	36.400	—	75%
Pour le bain, pulvérisations hygiéne intime, (comprimés, pastilles, alun en pierre, talcs........	20.800	sans changement	

2. — Chine. Nouveau tarif douanier Chinois. — Le nouveau tarif douanier Chinois a été mis en vigueur le 3 Juillet. Nous en possédons le texte intégral. Nous relevons les deux articles qui intéressent spécialement nos lecteurs :

Art. 535. — Savons autres (que le savon de maison ou de lessive), 30% ad. val.

Art, 541. — Huiles, graisses et cires non spécialement dénommées (huiles essentielles, essences et constituants de parfums synthétiques, naturels et artificiels, 15% ad. val.

3. — Venezuela. Nouveau tarif douanier. — Depuis le 16 Août, il nous a été signalé qu'un nouveau tarif douanier, très protectionniste, allait être mis en vigueur. Il n'était pas encore connu en Europe au moment nous écrivions ces lignes. Ce nouveau tarif peut provoquer des annulations d'ordres.

***

Il nous serait très agréable de savoir si cette étude intéresse nos lecteurs et si nous devons la publier tous les mois. Nous serions reconnaissants d'avoir l'opinion des abonnés de la Parfumerie Moderne à ce sujet. Toute suggestion à ce sujet sera examinée avec le plus grand soin.

SEPTEMBRE 1934

FAITS ÉCONOMIQUES INTÉRESSANT les ÉCHANGES ENTRE LA FRANCE ET L'ÉTRANGER

Voici les principaux événements qui ont eu lieu au mois de Septembre :

ALLEMAGNE. — Les décrets du 4 Septembre 1934.

Nos lecteurs ont été tenus au courant, dans notre chronique d'Août, des traités importants que la France a signés avec Berlin le 31 Juillet.

Parmi ces dispositions il en est une qui a prévu la création d'un Office de compensation Franco-Allemand.

Par suite des dispositions du Dr Schacht qui cherche à s'assurer le plus grand nombre possible de devises, deux décrets en date du 4 Septembre ont été applicables dans le Reich.

Le premier concerne le trafic des marchandises, le second la création de certains offices de contrôle.

Ces dispositions ne modifient pas les clauses de nos traités antérieurs. Les exportateurs français continueront donc comme par le passé à être réglés sous forme d'un chèque par l'Office Franco-Allemand, en francs français, tiré sur Paris. Toutefois, ils devront prendre à l'égard de leurs clients Allemands une précaution essentielle :

Nos parfumeurs devront s'assurer que le destinataire Allemand a obtenu un « **visa de transfert**» aux fins de verser ses R. M. au compte de l'Office de compensation Franco-Allemand ouvert près de la Reichsbank. Somme toute, la maison Allemande devra être autorisée à régler son fournisseur français en monnaie allemande.

Si cette autorisation est obtenue, le cycle de la compensation s'effectue. La maison française est payée en francs.

Si cette autorisation est refusée et si l'exportateur français a eu l'imprudence d'expédier sa marchandise, ce dernier ne sera pas payé ou il sera couvert en R. M. bloqués sans valeur.

D'ailleurs, depuis la création de l'Office Franco-Allemand, un fait tout à fait imprévu a eu lieu. D'habitude, les importations allemandes sont très supérieures à nos exportations. Or, le mois d'Août a accusé un excédent de plus de 17 millions de R. M. Nous pensons que ce brusque revirement a été provoqué par le fait que les Allemands sachant que des mesures sévères allaient encore limiter leurs achats, se sont couverts à ce moment. Quoiqu'il en soit si cette tendance persistait, l'Office Franco-Allemand ne pourrait plus payer nos exportateurs. Aussi engageons-nous nos lecteurs à ne faire que de« petits envois à leur clientèle Allemande». Nul ne doit ignorer que la garantie de la maison française exportatrice ne peut être représentée que par la contre-partie offerte par nos importateurs. Or, celle-ci pour l'instant est inférieure à nos ventes.

Les contingents de la parfumerie française pour le 4e trimestre 1934.

Dans notre chronique d'août, nous avions signalé les contingents pour le troisième trimestre. Voici ceux prévu pour la Parfumerie

Française pour le quatrièmc trimestre 1934.

Marchandises reprises sous l'article du tarif douanier :

N° 354 (Voir pour les désignatious le N° et A 1934)	25,7	quint.	métriq.
» 355	14	»	»
» 356	17,5	»	»
» 357	2,3	»	»
» 358	62	»	»

BRÉSIL. — Le retard dans les paiements arriérés.

Nos adhérents savent que l'accord Franco-Brésilien du 12 Mai dernier prévoyait toute une procédure de règlements, afin de liquider les anciennes créances françaises « gelées » sur ce Pays. « L'Association Industrielle de Lyon » ayant des preuves indubitables que le Brésil ne tenait pas, une fois de plus, ses engagements, a envoyé la requête ci-dessous au Département et au Ministre du Commerce.

Lyon, le 27 septembre 1934.

Monsieur le Ministre,

Nous nous permettons d'attirer tout spécialement votre attention sur la façon dont l'accord franco-brésilien, du 12 Mai 1934, semble être exécuté.

Aux termes de ces dispositions, il avait été décidé, en contre-partie de clauses avantageuses observées intégralement par la France, que nos créances arriérées, divisées en trois catégories, seraient réglées dans les délais convenus.

La première classe de ces avoirs comprenait les engagements ne dépassant pas 20.000 Frs. Elle devait être payée immédiatement. Or, nous constatons que, plusieurs mois après la signature de ce traité, de très nombreuses créances Lyonnaises, entrant dans cette catégorie, n'ont fait l'objet d'aucun versement. Nos adhérents ont souvent cherché eux-mêmes à obtenir des précisions sur ce point. Ils ont constaté avec regret que leurs lettres n'étaient suivies d'aucune réponse, bien que ces maisons eussent suivi strictement la procédure délicate imposée par l'accord.

Nous sommes persuadés que vous connaissez la carence complète du Brésil sur ce point essentiel. Comme à l'heure actuelle notre pays observe scrupuleusement ses engagements, sous forme notamment de licence mensuelle d'importation de 100.000 quintaux de café, dont la consommation est favorisée grâce à une luxueuse publicité, il en résulte que l'accord Franco-Brésilien du 12 Mai 1934 apparaît complètement violé à notre détriment.

Nous venons vous demander de bien vouloir attirer l'attention des Autorités Brésiliennes sur ce manquement essentiel et de nous faire savoir s'il ne serait pas possible de prévoir de justes mesures de représailles dans le cas où le Gouvernement de Rio-de-Janeiro maintiendrait cette attitude inacceptable.

D'ores et déjà nous pouvons affirmer que ce retard, qui ne peut être imputable qu'à la Banque du Brésil, se retourne contre elle, puisque le Milreis a un cours qui tend à fléchir par rapport aux monnaies stables.

Avec nos remerciements anticipés, nous vous prions d'agréer....

Nous sommes heureux de faire part à nos lecteurs la réponse officielle que le Ministère des Affaires étrangères a bien voulu faire à ce groupement très rapidement.

Cette réponse montre combien les appréhensions de la production française était justifiée.

4-10-34

Monsieur le Directeur,

Vous avez bien voulu, par lettre du 27 septembre, me signaler le retard survenu dans l'application de l'accord franco-brésilien du 11 mai relatif à la liquidation des créances arriérées.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que certains retards out pu, en effet, se produire par suite du long travail de dépouillement qui a dû être fait à Paris et à Rio après la déclaration des créances et la production des pièces justificatives. En tout état de cause, j'ai chargé notre ambassadeur de suivre avec la Banque du Brésil l'exécution de l'accord et de la hâter dans toute la mesure du possible.

Agréez, Monsieur le Directeur, etc.

CANADA. — Le nouvel accord et la Parfumerie Française.

Un accord secondaire a paru dans le Journal Officiel du 30 septembre. Il vient compléter le traité de base échangé entre la France et le Canada, en date du 12/5/33. Cet instrument diplomatique avait pour but d'ajuster nos relations commerciales avec le Dominion, signataire des accords d'Ottawa entre le Royaume Uni et son Empire en date d'août 1932. Il ne nous appartient pas de revenir sur tous les détails de ces négociations délicates. Nous nous contenterons de dire que les parfumeries n'ont pas été oubliées dans le nouvel accord qui, hélas, prévoit encore des droits prohibitifs.

Voici le point qui nous intéresse :

Ex. 160. — Parfums à l'alcool et spiritueux parfumés d'origine française

a) — en bouteilles, en flacons, ne contenant pas plus de 4 onces : l'once 31 grammes.	avant l'accord 90 % ad valorem, après l'accord 60 % ad valorem.

Les taxes de vente 6 % ad valorem et d'assise 3 % ad valorem restent les mêmes. Elles se perçoivent droits de douane compris.

A. BANSSILLON.

Imp. des Missions Africaines de Lyon, 150, Cours Gambetta Le Gérant : F. ROUX



LOUIS FUNEL
1884
LE CANNET-CANNES A-M FRANCE



LA

PARFUMERIE MODERNE

LOTIONS DÉTERSIVES

Semi mousseuses. Faiblement alcooliques

Dans la plupart des pays du Monde, l'alcool de parfumerie est grevé d'impôts augmentant sa valeur et majorant fortement le prix des lotions pour la chevelure, produits populaires, d'usage quotidien et de grande consommation.

Depuis de longues années les chimistes se préoccupent de remplacer l'alcool par des dissolvants moins coûteux, mais procurant de bons résultats cosmétiques. Il faut reconnaître que, le plus souvent, leurs recherches ont donné des résultats insuffisants.

Nous-mêmes, depuis 1912 (Formulaire de Cosmétique) nous avons préconisé des solutions dont plusieurs sont encore utilisées. Des essais depuis cette époque, nous ont cependant permis de mettre au point de nouvelles méthodes de fabrication.

Inconvénients de l'alcool. — L'alcool utilisé actuellement, faute de mieux, n'est pas sans présenter divers inconvénients. C'est un liquide qui laisse le cheveu sec, déshydraté, dépouillé de ses matières grasses naturelles. Le cuir chevelu est légèrement irrité, les pellicules grasses sont éliminées, mais les pellicules sèches se renouvellent promptement ; les démangeaisons sont fréquentes. Il est indispensable de faire suivre les frictions à l'alcool d'un brossage à la brillantine. Or les brillantines sont encore trop fréquemment à base de vaseline ou d'huile de paraffine, corps gras ne nourrissant pas la kératine du cheveu, non absorbables par l'épiderme dont ils obstruent les pores. Le remède est parfois pire que le mal : s'il est bien supporté par les hommes dont les cheveux courts peuvent être lavés chaque jour, les femmes dont les cheveux subissent, périodiquement, des traitements desséchants, se rendent mieux compte de l'effet pernicieux de l'alcool.

Les lotions alcooliques se préparent avec facilité, mais il faut bien reconnaître qu'elles ne sont plus aptes à rendre les services qui leur sont demandés.

L'alcool à 60° présente des inconvénients moindres : on le parfume sans peine avec les essences déterpénées très solubles. Nous avons depuis 1900, été les propagandistes méthodiques de ces essences privées de leurs portions insolubles ou malodorantes : à l'heure actuelle tous les parfumeurs en connaissent les avantages sur lesquels il est inutile de revenir ici.

Inconvénients de l'eau. — L'eau employée pour le traitement des cheveux n'est également pas le solvant idéal : elle mouille mal le cheveu gras, dissout péniblement les matières sébacées, déterge incomplètement le cuir chevelu et sèche lentement.

On peut parfumer les liquides aqueux au moyen des essences superdéterpénées Soltex partiellement solubles dans l'eau pure par agitation. Une filtration après décantation, ou sur carbonate de magnésie, élimine les portions insolubles.

Ces lotions à l'eau doivent toujours être additionnées de produits capables d'augmenter leur pouvoir détergent : on y ajoute selon les cas, du borate de soude, des carbonates de soude ou d'ammoniaque, de la glycérine, etc.

Registre du Commerce
Paris N° 39048

MAISON FONDÉE EN 1768

Registre du Commerce
Grasse N° 670

ÉTABLISSEMENTS
ANTOINE CHIRIS

Compagnie des Produits Aromatiques, Chimiques et Médicinaux

Société Anonyme au Capital de 30.000.000 de francs

Siège Social : **PARIS,** 51, Avenue Victor-Emmanuel-III (8e)

Usines : **GRASSE,** (Alpes-Maritimes)

Cultures Florales — **Le Vignal** (A.-M.), **L'Abadie** (A.-M.)

Domaines et Usines — **Puberclaire** (A.-M.), **La Roque-Esclapon**, **Barrême**

Succursale à **MARSEILLE,** 11, Place du Quatre-Septembre

Filiale Américaine :
ANTOINE CHIRIS COMPANY
NEVV-YORK



Filiale Anglaise :
ANTOINE CHIRIS Ltd
LONDRES

Etablissements aux Colonies et à l'Etranger :

Etablissements ANTOINE CHIRIS, à LANGSON (Tonkin).
Etablissements ANTOINE CHIRIS, à CAYENNE (Guyane).
COMPTOIRS COLONIAUX CHIRIS.
INDUSTRIE AGRICOLE MERIDIONALI (Sicile).
SOCIÉTÉ COLONIALE DE BAMBAO (Usines à Anjouan, Mayotte et Mohéli) (Iles Comores).
Domaine de SAINTE-MARGUERITE (Usine CHIRIS de BOUFARIK) (Algérie).
SOCIÉTÉ FRANÇAISE DU HAUT YANG-TSÉ.

CODES : A.B.C. 5e et 6e Editions
PRIVÉ
A. Z.
LIEBER'S
BENTLEY

Adresses Télégraphiques :
Archimed-Paris
Archimed-Grasse
Archimed-Marseille

Adresses Téléphoniques :
Paris : Elysées 69-80, 54-40, 22-88
Inter 24
Grasse : 0-06, 1-44
Marseille : 62-93

Nous préconisons aussi l'usage des parfums en poudre BC, colorés ou non, contenant à la fois l'essence aromatique et des agents mouillants choisis et actifs. Ces lotions à l'eau moussent un peu sur le cuir chevelu, détergent mieux que l'eau, coulent moins qu'elle, mais leur odeur est un peu faible.

Jusque-là le problème est donc incomplètement résolu.

Essences lyophiles. — Un grand progrès vient d'être fait par la mise au point d'essences lyophiles : compositions visqueuses très concentrées, fort odorantes, solubles dans l'eau et dans l'alcool à tous les titres et contenant à leur plus haut point de concentration les essences déterpénées et des produits détersifs et mouillants originaux.

La solution des essences lyophiles dans l'eau distillée, à la dose de 100 grammes par litre, est un liquide très mobile, bien parfumé, légèrement mousseux, se colorant à volonté, doué simultanément de propriétés détersives supérieures à celles des produits alcooliques actuels et de propriétés lénitives, émoliantes pour le cuir chevelu, brillantes, assouplissantes et nourrissantes pour le poil. Une simple friction donne un nettoyage impeccable : tous les résidus de la transpiration, les poussières agglomérées et les pellicules sont éliminés, le cheveu reste néanmoins souple, brillant, sans matité ni opacité, la kératine du poil est gonflée, nourrie et vitalisée.

La lotion à l'eau distillée pure peut être conseillée pour les cheveux courts des hommes et pour les traitements d'été ; mais pour les chevelures de femme, l'addition d'alcool semble indispensable.

En tout état de cause l'usage de l'alcool 40° est largement suffisant et dans la plupart des cas, l'alcool 25° sèche assez vite si la friction est suivie d'un essuyage correct et éventuellement d'une ventilation chaude.

Par litre d'alcool 40° on peut utiliser une dose d'essences lyophiles réduite à 50 grammes ; par litre d'alcool 25° il faut utiliser 60 à 80 grammes : l'effet détergent de l'alcool s'ajoute à celui des produits mouillants contenu dans les essences lyophiles. Pour les produits de qualité, la dose de 100 grammes par litre est recommandée, quel que soit le degré de l'alcool.

L'emploi d'alcool propylique dilué est à conseiller de préférence à l'alcool éthylique et à valeur égale.

Les lotions lyophiles sont légèrement mousseuses ; la mousse est semblable à la mousse procurée par la saponine ou le bois de panama : elle est surtout proportionnée à la quantité de matières sébacées retenues par le cheveu et émulsionnées par la préparation lyophile. Ces lotions sont limpides, brillantes, légèrement onctueuses. Leur pouvoir détersif est plus grand que celui du meilleur shampoing au panama, elles ne laissent ni résidu farineux, ni gomme : en revanche la kératine du poil est nourrie et rendue transparente. Le cheveu prend bien l'indéfrisable ou la mise en plis. Additionnées de 4 grammes d'ammoniaque 28° par litre, les lotions lyophiles sont excellentes pour les bigoudis électriques ou thermiques.

Le cuir chevelu reste propre, sain, aseptique : toutes les causes de maladies locales sont détruites, les excoriations disparaissent. L'usager, qu'il soit praticien ou particulier, est enchanté de l'emploi des lotions lyophiles. Ces eaux capillaires sont incontestablement ce qui se fait de mieux dans ce genre à l'heure actuelle.

Le procédé permet d'ailleurs de préparer des essences lyophiles plus ou moins détergentes, plus ou moins nourrissantes et on peut en accommoder l'usage aux différentes sortes de cheveux prédominants dans certains pays : cheveux ronds, ovales ou aplatis, qui, on le sait, demandent des traitements légèrement différents.

L'invention des lotions lyophiles marque un progrès de la cosmétique et un recul des préparations alcooliques, inadaptées aux soins modernes de la chevelure.

R. M. G.

BREVETS

B. An. 383.472. — **Fixateur pour parfums, cosmétiques, savons, etc.** — Howards & Sons Ltd. — 18 janvier 1932.

On incorpore aux parfums, savons parfumés, cosmétiques, une petite proportion qui peut être de 5 à 15 % d'orthocyclohexyl cyclohexanol ou un des homologues.

Par exemple,on peut ajouter le fixateur à des huiles essentielles telles que essence de citron, essence de bergamote ou d'orange ou à des éthers sels tels que acétate d'amyle, ou acétate de benzyle.

On trouvera également dans l'original la description de la fabrication d'un savon auquel de l'eau de Cologne contenant un fixateur a été ajoutée.

***

B. F. 763.931. — **Appareil pour la distribution des produits pâteux.** — M. Bardel. — 9 novembre 1933.

Combinaison d'un tube plastique contenant le produit pâteux et d'un récipient rigide destiné à renfermer ce tube et comportant un orifice distributeur auquel vient se raccorder l'orifice du tube plastique et un fond sur lequel prend appui l'extrémité inférieure du tube plastique. Le récipient est formé d'éléments télescopiques pouvant rentrer les uns dans les autres, de sorte qu'il suffit d'exercer une pression sur ses extrémités pour produire une déformation du tube plastique et provoquer l'éjection de la pâte.

LES EAUX DE BEAUTÉ

Les « nécessaires » de beauté les plus classiques comprennent trois articles principaux : deux crèmes, une pour la nuit ou pour le massage, une crème de jour et une eau détersive calmante pour le nettoyage de la peau.

Nous avons donné déjà d'utiles indications pour la préparation des crèmes au moyen du stéarate de triéthanolamine en poudre : ce stéarate employé seul pour les crèmes demi-dures, ou en combinaison avec le carbonate de soude pour les crèmes plus dures et mousseuses est adopté par de nombreux fabricants. Nous aurons l'occasion, au cours des mois prochains de donner de nouvelles indications sur ces fabrications.

Mais la préparation des eaux de beauté est encore peu connue.

Il s'agit de préparations détersives sans alcool, permettant le parfait nettoyage de la peau et l'élimination complète des fards, poudres et crèmes utilisés pendant la journée ainsi que des poussières qui ont pu souiller l'épiderme. Ces eaux de beauté doivent en même temps nourrir la peau et la maintenir souple, resserrer les pores par un pouvoir astringent naturel et éventuellement calmer les rictus du visage, supprimer les contractures musculaires, effacer les rides, etc...

On conçoit que ces différentes propriétés sont parfois difficiles à accumuler dans une même préparation qui, par surcroit, ne doit pas être d'un prix prohibitif.

Le pouvoir détersif est obtenu au moyen de préparations savonneuses nouvelles, ne moussant pas et éliminant toute idée de savonnage : une huile de ricin désodorisée, parfaitement blanche et soluble est généralement l'ingrédient utilisé : convenablement additionnée de produits adoucissants et maintenue à un indice pH aussi bas que possible, cette préparation diluée dans de l'eau parfaitement distillée donne une eau détersive, capable de dissoudre des quantités appréciables d'huiles essentielles déterpénées.

D'ailleurs, sous le nom d'essences lyophiles, elles sont actuellement dans le commerce. Ce sont des préparations visqueuses, parfaitement solubles dans l'eau distillée et donnant des lotions détersives, adoucissantes, sans alcool, excellentes pour les usages visés.

Le pouvoir astringant est donné par le remplacement de l'eau distillée ordinaire par des eaux distillées naturelles d'Hamamélis, de menthe, de roses et de lavande : utilisées seules ou mélangées, ces eaux distillées resserrent la peau, diminuent le diamètre des pores sans avoir l'effet incisif et tannant des corps tels que l'alun ou les sels d'alumine.

On peut utiliser un mélange d'eau de rose et d'hamamélis et l'additionner de la quantité utile d'essence lyophile (en moyenne 100 grammes par litre) le pouvoir décongestionnant est parfait.

Le pouvoir calmant, anti-rictus et supprimant les contractures musculaires est donné par l'eau de fleur d'oranger additionnée ou non de camphre.

Les préparations ainsi obtenues sont utilisées au moyen d'un tampon de coton hydrophyle imbibé de la solution : ce coton est passé avec insistance, mais sans frotter sur l'épiderme du visage et du cou ; il enlève immédiatement les traces de crèmes, fards, poudres et les poussières et calme le visage pour la nuit entière. Il ne faut pas frotter le visage après application de cette eau, mais seulement éponger l'excès d'humidité.

Le visage se trouve le lendemain parfaitement apte à recevoir le traitement de beauté du matin : crème à nettoyer ou à masser, puis, ultérieurement le maquillage complet.

FLORIANE

FICHES TECHNIQUES

Essence de feuilles de cannelle. — H. Tatu. — Riechstoffind., t. 8, p. 152, 1933.

L'auteur a préparé un mélange artificiel de 70 parties d'eugénol, de 10 parties de pinène et de 20 parties de benzoate de benzyle ; en vue d'étudier le dosage de l'eugénol dans l'essence de clou de girofle. Il a proposé la méthode suivante.

A 10 cm³ d'essence, on ajoute 5 cm³ de benzène et 20 à 25 cm³ d'une solution à 3 % de soude caustique. On laisse reposer et on complète au trait marqué. On note alors le volume de la couche huileuse d'où l'on déduit la quantité de benzène. Si l'essence initiale contient moins de 50% d'eugénol, on n'ajoute que 4 cm³ de benzène.

L'examen de la littérature technique récente montre qu'il existe une relation entre la teneur en eugénol des essences et leurs propriétés physiques :

1° Lorque la teneur en eugénol diminue, on constate une diminution de la densité et de l'indice de réfraction.

2° L'indice de saponification s'élève rapidement lorsque la teneur en eugénol diminue.

3° Une diminution de la teneur en eugénol est accompagnée d'une diminution de la solubilité de l'essence.

Si ces règles ne sont pas suivies, on peut en déduire que l'essence a été fraudée.

Les principales constantes des essences de cannelle normales sont comprises entre les limites suivantes : densité : 1,045 à 1,065 ; indice de réfraction : 1,533 à 1,544 ; pouvoir rotatoire : -10° à -2°30 ; teneur en eugénol : 50 à 85 % ; teneur en cinnamaldéhyde : 2 à 6 % ; indice de saponification : 25 à 100 ; solubilité de 1 volume d'essence dans l'alcool à 70° : 2 à 20 volumes.

LES LINIMENTS

Les liniments sont des produits qui jusqu'ici n'ont pas dépassé le cadre des préparations para-pharmaceutiques et sportives. Ce sont des mélanges complexes contenant simultanément des produits actifs et des solvants variés : le plus souvent des mélanges d'eau, d'alcool, d'essence de térébenthine, de savon, d'extraits fluides, de chloroforme et de teintures. Le résultat est un liquide trouble, se décantant facilement, d'odeur pharmaceutique, et laissant sur la peau une sensation désagréable de graisse ou de vernis.

A quoi servent les liniments ? A rendre aux muscles fatigués leur souplesse, soit par leurs principes actifs, soit en facilitant le massage, et à augmenter la circulation sanguine dans la masse musculaire sous-jacente, éventuellement à y faire rentrer par voie cutanée des remèdes efficaces et des principes calmants et supprimant les contractures.

Ces liniments se prêtent assez peu à une présentation correcte, analogue à celle qui est coutumière en parfumerie. On peut cependant les modifier et les perfectionner au point d'en faire des préparations de luxe, convenant aux femmes soignées, aux baigneurs des plages à la mode, aux skieurs soucieux de se maintenir en bonne forme, sans pour cela empester la térébenthine ou le salicylate de méthyle.

En dissolvant 100 grammes d'une essence lyophile camphrée et parfumée dans un litre d'eau distillée de fleurs d'oranger, on obtient une sorte de liniment transparent et agréablement odoriférant qui facilite le massage des muscles et leur rend leur souplesse tout en évitant les courbatures qui sont la conséquence habituelle d'un effort prolongé : nage sportive, ascension en montagne, course en skis, etc... La quantité d'essences dissoute dans l'eau donne par surcroit l'effet antitoxique demandé, supprimant la courbature dangereuse engendrée par la production de ptomaines. Si l'on utilise une essence contenant un salicylate d'amyle (essence lyophile de trèfle artificiel par exemple) on réalise en même temps un produit capable de diminuer les douleurs rhumatismales ou les courbatures prolongées, chez certains sportifs prédisposés.

L'addition de menthol est conseillée pour les bains de soleil ; elle diminue l'afflux de sang superficiel, capable de provoquer les brûlures.

Les essences lyophiles donnent déjà, on le voit, toute une série de produits d'hygiène sportive qui restent du domaine du laboratoire de parfumerie, mais elles permettent également la préparation de produits pharmaceutiques contenant des essences d'eucalyptus, de sassafras ou de wintergreen, ainsi que des extraits d'opium, de capsicum, d'aconit, de belladone, etc. Ces liniments se présentent dès lors sous l'aspect de produits parfaitement limpides, de couleurs franches, correspondants aux goûts et aux habitudes des clientèles européennes.

FLORIANE.

MENTHE ITALO-MITCHAM

CULTIVÉE A MILAN

Des plants de Menthe Italo-Mitcham provenant du Piémont furent plantés l'année dernière par la Maison ESPERIS dans un terrain de constitution argileux-calcaire aux environs immédiats de la capitale lombarde. Ils ont donné les résultats suivants :

Plantés au mois de Mai, dans des conditions peu favorables à cause d'une excessive sécheresse, à la distance de 25 centimètres l'un de l'autre, ils ont malgré tout très bien pris. Au début, leur développement fut un peu difficile ; dans le courant du mois de Juin la végétation se développa régulièrement et au mois de Juillet les plantes avaient atteint une hauteur d'environ 35/40 centimètres.

Sarclés deux fois des herbes parasites, vers la mi-Août, au moment de la coupe, les plantes avaient atteint une hauteur qui variait de 50 à 70 centimètres, avec une ramification et un feuillage abondants, elles constituaient un épais tapis coloré par une floraison bien fournie et régulière. Enfin, bien que les plantes n'étaient pas excessivement hautes, elles avaient un aspect vigoureux.

Le fauchage eut lieu le 18 Août et le rendement fut de 14.000 kilos par hectare, rendement normal en comparaison du rendement piémontais. Etendues sur l'aire pendant 24 heures, elles furent laissées à l'ombre, puis ensuite distillées à la vapeur.

Le rendement en essence a été de 40 kg. 400 pour les 14.000 kilos, c'est à dire une moyenne de 1 kg. pour 350 kilos environ de plante distillée. Ce pourcentage a été de beaucoup supérieur à celui du Piémont cette année, où l'on calcule qu'il ait fallu plus de 400/450 kg. de plantes pour faire 1 kilo d'essence.

L'essence se présente sous l'aspect d'un liquide limpide, légèrement jaunâtre, d'odeur agréable et douce. Les caractères olfactifs sont pleinement satisfaisants ; la saveur est forte, sans être amère. Les données d'analyse sont les suivantes :

Densité a + 15° 0,9073
Rotation = 23,25/100
Teneur en Menthol (selon F.U.) 60,34%
Indice de Réfraction a + 20, 1,4624

Solubilité : soluble en n'importe quelle proportion en alcool absolu ; soluble dans les proportions de 1 : 3 en alcool à 70°

Ces données sont nouvelles pour l'essence de Menthe Italienne, laquelle a rarement dépassé 50% de Menthol total. La nouvelle production Milanaise d'essence de Menthe a un bel avenir devant elle. Des résultats obtenus par ailleurs dans les régions de Padoue et Ferrara, l'on peut déduire que toute la vallée du Pô est spécialement indiquée pour la culture de cette plante, qui trouve dans cette région son habitat idéal comme en Angleterre elle le trouve dans la contrée de Mitcham. Il est à noter d'ailleurs, que les plantes piémontaises sont d'origine anglaise et que par conséquent l'essence a des caractéristiques très voisines.

W. A. F

LA FOIRE DE LYON

Du 7 au 17 Mars 1935, se tiendra la prochaine Foire Internationale d'Echantillons de Lyon. Cette date marquera un anniversaire, celui de la vingtième réunion de Printemps de la grande institution lyonnaise. C'est, en effet, en Mars 1916 que fut ouvert le marché qui, depuis lors, n'a cessé de développer son importance et d'affirmer son utilité.

Quand elle est née, la Foire de Lyon apportait au monde du négoce une formule nouvelle. Avant elle, l'idée de « foire d'échantillons » existait bien déjà. Autour de 1890, l'ancienne Foire aux Marchandises de Leipzig avait évolué vers cette conception plus moderne des échanges, mais l'originalité de la Foire de Lyon fut de concevoir et de réaliser l'idée d'une concentration méthodique de toutes les créations de l'ingéniosité et du travail humains.

Pour la première fois, en 1916, on trouvait réunis à la Foire de Lyon tous les produits, depuis le minerai brut ,extrait du sol, jusqu'à l'objet fabriqué le plus délicat, en passant par les types les plus divers de machines transformatrices. Pour la première fois aussi, on voyait, strictement groupés dans l'espace, les producteurs d'un même article.

C'est ce double caractère d'universalité et de méthode qui a valu à la Foire Internationale de Lyon d'être considérée par toutes les institutions nées ultérieurement comme la « mère » des foires modernes d'échantillons.

Cette qualité de marché de gros sur échantillons, elle l'a maintenue pendant ces vingt années, quelles que fussent les circonstances. Elle avait, en effet, la conviction qu'elle poursuivait une idée juste et la fidélité que lui témoignent fabricants et acheteurs est la preuve qu'elle ne s'est point trompée.

Malgré les fluctuations économiques, la Foire Internationale de Lyon a non seulement subsisté, mais grandi, améliorant au cours des ans son organisation, construisant ses Palais qui demeurent encore uniques au monde par leur parfaite adaptation technique, attirant, à chacune de ses réunions, les véritables hommes d'affaires, soucieux de s'approvisionner en articles de qualité auprès des firmes représentant l'élite de la production.

En Mars 1935, la Foire de Lyon aura vingt ans. Cela suffit à dire qu'elle sera pleine d'activité, d'espoirs féconds et d'heureuses perspectives d'avenir.

SYNDICAT
DE LA
Parfumerie du Rhône

Voici la copie d'une lettre que nous avons reçu de l'Administration des Contributions Indirectes :

« Aux termes de l'art. 37 du « décret du 19/7/34, doivent obli- « gatoirement se placer sous le « régime du forfait, pour le paiement « de l'impôt du chiffre d'affaires, « les adhérents de notre Syndicat « qui exercent à titre principal un « commerce soumis à la taxe unique « et ne réalisant pas un chiffre « d'affaires restant taxables à 2% « supérieur à 300.000 Francs.

« En conséquence et dans l'intérêt « de nos adhérents, nous leur con- « seillons de déposer avant le 30 « Septembre courant au bureau des « Contributions Indirectes de leur « quartier une déclaration écrite « comportant :

« 1° Chiffre annuel des affaires restant « passibles de l'impôt......

« Chiffre annuel des affaires « exonérées (lait, pain, pommes de « terre) ......

« Chiffre annuel des affaires cou- « vertes par la taxe unique ......

« Total du chiffre d'affaires annuel « réalisé par l'Etat ......,

MANUFACTURE DE CARTONNAGES DE LUXE

SPÉCIALITÉS POUR PARFUMEURS

Marius MILOU & Cie

MONTÉLIMAR (France)

MAISON A :
PARIS
44, Rue de la Boétie (8e)
Téléph. ; Elysées 89-40 - Inter 50

AGENCES :
LONDRES
G. BOUJON
59, St-George's Road
Warwick Square S. W. I

MAISON A :
NEW-YORK
521, Fifth Avenue
Phone Plaza 3.794



N° 5512 3



N° 5314



N° 3201 2



N° 7880



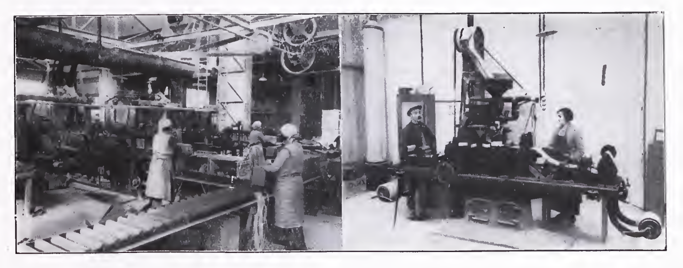
N° 3975



N 3609 2



N° 4246/1



Cliché la **Nature** — **Emballage de la lessive à la Société Phénix** — Photo Boyer

A gauche. machine à envelopper et à remplir les paquets

A droite, machine Chambon pour confectionner les échantillons

L'EMPAQUETAGE AUTOMATIQUE

Les produits de parfumerie et de cosmétique sont infiniment divers dans leur nature et dans leur présentation : ce sont des poudres en boîtes ou en sachets, des flacons, des étuis, des savons de toutes formes et de toutes dimensions, et cependant tous ces articles doivent être soigneusement empaquetés, pliés et étiquetés de la façon la plus correcte.

La nécessité d'économiser la main d'œuvre, surtout lorsqu'il s'agit de grandes séries a amené les fabricants de machines à empaqueter à étudier tous les problèmes et à proposer pour chacun d'eux une solution appropriée.

Les machines utilisées sont automatiques ou semi-automatiques et l'organe délicat qui commande les mouvements très précis de ces machines est généralement une came de profil particulier.

Ces cames sont le plus souvent constituées par des plateaux à rainure dans laquelle se déplace un galet commandant un levier. La courbe de la rainure permet de donner au levier les mouvements d'amplitude et d'importance variée



Machine Chambon à confectionner, remplir et imprimer les étuis (Société Elesca. Paris)

A gauche, côté de l'embobinage et impression du papier — A droite, côté des moteurs et sortie des étuis pleins



Cl. J. Boyer

Machines doseuses pour le remplissage pneumatique de flacons (Etablissements Byla)

qui lui permettent de remplacer la main de la conditionneuse.

Quelquefois la courbe directrice est tracée non plus sur un plateau, mais sur un cylindre, ce qui permet des complexités de mouvements plus grandes encore.

Autant que possible, une des opérations n'est commencée que lorsque la précédente est parfaitement terminée, ce qui évite les malfaçons possibles. On peut se rendre compte de la diversité des gestes à accomplir en regardant fonctionner une machine à faire et à remplir les sacs : Les feuilles de papier servant à les conditionner passent successivement entre les cylindres où s'effectue l'encollage et l'impression, puis les sacs passent sous des trémies qui distribuent la marchandise à empaqueter tandis que des guides empêchent la déformation du sac, enfin le sac est fermé et compté.

La fabrication des boîtes de carton comprend l'impression, le traçage des plis, le découpage des fentes, le montage, le remplissage, la fermeture et l'étiquetage. Une machine Chambon Type OME OMR produit à la minute 45 boîtes d'échantillon de 250 grammes de lessive, elle utilise une force d'un cheval seulement.

Les machines mouleuses enveloppeuses permetttent la préparation de pains de matières molles, parfaitement pesés et enveloppés. Lorsqu'il s'agit de savons, les pains frappés sont placés dans des sortes de godets constituant une chaine d'alimentation qui se déplace devant des mécanismes effectuant automatiquement les quatre opérations suivantes : Enveloppage du pain dans un papier de soie prélevé sur une bobine, enroulement autour de ce pain d'un prospectus ou d'un carton protpecteur, pliage du paquet dans un autre papier solide imprimé par la machine de telle façon que les pointes soient rabattues en même temps : un cachet, enfin vient réunir les pointes. Une telle machine empaquette 60 à 80 savons à la minute.

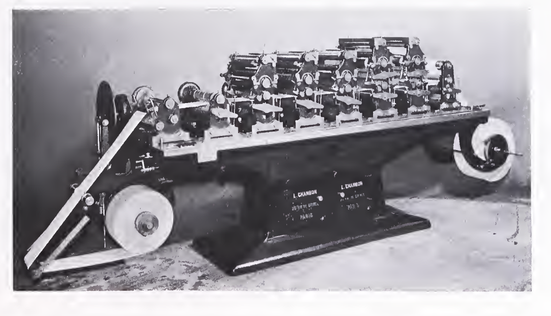
Le remplissage automatique ne demande pas moins de précision ; certaines machines remplissent des tubes en étain : une pompe pousse dans le tube une quantité constante de crème ou de pommade, la fermeture s'opère sur un plateau revolver. La « Main-d'œuvre mécanique » a construit plusieurs modèles, pour pâtes fluides, molles ou dures. Dans le modèle pour pâte fluide le réservoir est horizontal avec orifice bouché par un couvercle, un bec plonge au fond du tube et s'élève pendant la remplissage de manière à éviter les bulles d'air. L'ouvrière place les tubes vides dans un plateau revolver et les retire quand ils reviennent pleins et fermés devant elle.

Pour les dentifrices de pâtes molles le réservoir est conique et placé verticalement au-dessus de la pompe,



Cl. J. Boyer

Presses Cogez fabricant les comprimés
(Etablissements Février-Decoisy et Cie, Paris)



ordinaire filetée à l'avance. Cette capsule Helicocap assure une fermeture réellement hermétique puisqu'elle permet de boucher sous vide tous les liquides même l'éther et les produits destinés à la stérilisation.

Cette cape est en aluminium ; métal qui ne se déforme pas comme l'étain ou le plomb et cependant la capsuleuse lui fait épouser très aisément les filets hélicoïdaux du goulot. La capsuleuse Herméticos bouche ainsi 500 à 600 pots ou flacons à l'heure sous vide profond

l'ajutage est vertical, pour les pâtes dures, le réservoir est étanche et une pression est exercée sur le produit.

Le remplissage des flacons à niveau constant s'obtient au moyen de machines à pédales faciles à régler et qu'on construit à un ou plusieurs postes. On emploie également des remplisseuses pneumatiques pour embouteiller les matières visqueuses, huileuses, ou pour charger les flacons stilligouttes à goulots étroits. La machine aspire directement les produits dans les bonbonnes ou récipients, le flacon est engagé sur le bec de la machine, une manette fait élever le plateau et le remplissage s'opère immédiatement : certaines machines remplissent aisément 1200 flacons à l'heure.

Les machines doseuses sont quelquefois munies de compteurs pour les produits comprimés ou dragéifiés.

Une nouvelle capsuleuse appelée Hermeticos permet de boucher avec une capsule unie en aluminium les flacons munis d'un pas de vis ; la compression est obtenue verticalement et non par rotation, ce qui évite la déchirure de la capsule sur les aspérités du goulot. La capsule peut ensuite se dévisser à la main et se replacer sur le goulot comme une capsule

Machine automatique Chambon à imprimer

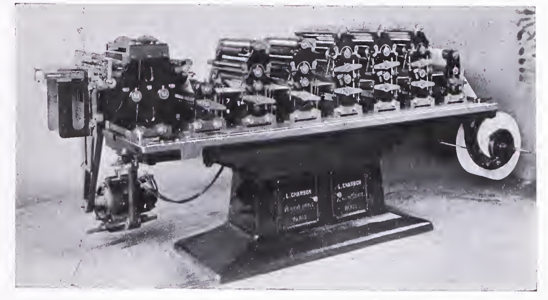
Photos de la **Nature**

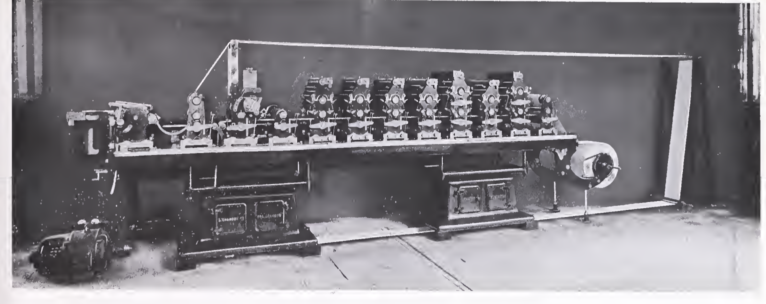
Capsuleuse-sertisseuse automatique Herméticos

Clichés J. Boyer

Machine automatique Chambon à imprimer et à faire les étuis







Machines automatiques Chambon

Machines à faire les étiquettes

L'automatisme occupe de nos jours une place de plus en plus grande dans toutes les branches de l'activité moderne. De même qu'il y a des machines qui fabriquent entièrement des lampes électriques, il y a des machines très ingénieuses qui impriment des enveloppages, découpent des boîtes d'une façon automatique et sous la surveillance d'un seul ouvrier.

Toutes les industries ont besoin d'étiquettes et de cartonnages, cependant, certaines, comme celles des parfums et en général de tous articles de grande consommation, utilisent de grandes quantités d'enveloppages et d'emballages. Pour atteindre à un prix de revient intéressant, il est donc nécessaire que tout soit imprimé, découpé, au besoin bronzé, gaufré et verni dans un minimum de temps et avec la plus grande précision.

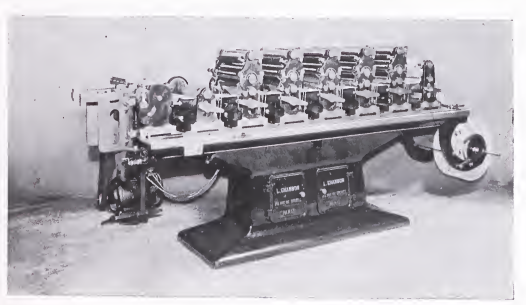
D'où l'obligation d'avoir des machiness automatiques fonctionnant à grande vitesse et débitant avec régularité l'étiquette ou la boîte dont on a besoin.

Partant de ce principe, les Etablissements CHAMBON ont mis au point et fournissent, depuis longtemps déjà, des machines différentes réalisant l'une de ces opérations ou toutes simultanément. Ainsi, il suffit de placer dans une machine un rouleau de papier ou de carton pour que ce papier sorte à l'autre extrémité de la machine sous forme d'étiquettes imprimées en une ou plusieurs couleurs, bronzées, vernies, gaufrées et découpées à la dimension voulue. Suivant la machine employée, on peut obtenir à la sortie des découpes de boîtes, des enveloppages imprimés, vernis complètement terminés et prêts à être utilisés.

On peut voir d'après ces premières indications qui ne donnent qu'un faible aperçu des possibilités de ces machines automatiques, qu'il est possible, grâce à un appareil de ce genre, d'amplifier sa production en abaissant considérablement les prix de revient.

Il est à remarquer que ces machines à grand débit produisent un travail particulièrement soigné. On obtiendra avec la même facilité un ticket de métro bien imprimé et numéroté ou un emballage polychrome, élégant, au besoin verni, pour un parfum ou tout autre produit de luxe.

Enfin, et c'est une chose qu'il faut signaler, malgré leur ingéniosité et leur perfection, ces machines sont d'un encombrement réduit et peuvent être installées n'importe où ; elles ne nécessitent, d'autre part, qu'une faible force motrice pour leur fonctionnement. Aucun employé spécialiste n'est nécessaire pour le service de ce matériel tout indiqué partout où il s'agit d'assurer une importante production d'imprimés ou d'enveloppages.



Caractéristiques de quelques Huiles essentielles

Essences déterpénées et constituants

Il est important de montrer que les essences déterpénées sont des « complexes » naturels bien différents du constituant principal que l'on croit bien souvent être le principal artisan des résultats obtenus.

Le tableau qui suit donne les deux constantes principales (le poids spécifique et la rotation optique) des huiles essentielles, des essences déterpénées correspondantes, des terpènes : hydrocarbures non oxygénés qui sont éliminés au cours de la déterpénation, et le cas échéant du constituant principal.

Nom de l'essence	Poids spécifique	Rotation optique
Absinthe, Huile essentielle (H. E.)	0,9455	+ 27°
— Essence déterpénée (E. D.)	0,9220	+ 29°4
— Terpènes (T.)	0,8314	— 19°6
Thuyone	0,9125	— 10°23
Angélique, Huile essentielle	0,8933	+ 15°12
— Essence déterpénée	0,9154	— 3°48
Badiane, Huile essentielle	0,980	— 2°
— Essence déterpénée	0,9856	+ 0°14
— Terpènes	0,8495	— 15°20
Anéthol	0,9850	0°
Bay, Huile essentielle	0,980	— 3°
— Essence déterpénée	1,027	— 0°98
— Terpènes	0,8063	— 6°50
Méthylchavicol	0,9850	0°
Bergamote, Huile essentielle	0,8828	+ 7°10
— Essence déterpénée	0,8848	— 8°81
— Terpènes	0,8482	+ 63°16
Acétate de linalyle	0,9130	+ 6°
Bigarade, Huile essentielle	0,8593	+ 58°87
— Essence déterpénée	0,9106	+ 6°29
— Terpènes	0,8449	+ 75°
Limonène	0,8470	+ 105°
Calamus, Huile essentielle	0,958	+ 9°
— Essence déterpénée	0,910	
Canelle feuilles, Huile essentielle	1,0544	+ 0°14
— — Essence déterpénée	1,0583	— 0°52
Eugénol	1,0700	0°
Canelle de Ceylan, Huile essentielle	1,020	— 1°
— — Essence déterpénée	1,032	— 0°32
Aldéhyde cinnamique	1,054	0°
Cardamone, Huile essentielle	0,9364	+ 30°72
— Essence déterpénée	0,9548	+ 45°93
— Terpènes	0,8626	— 8°30
Carvi, Huile essentielle	0,911	+ 80°
— Essence déterpénée	0,9634	+ 58°2
— Terpènes	0,849	+ 105°5

FICHES TECHNIQUES

Vieillissement et altération des huiles essentielles. — G. Louveau. — Boll. ufficiale staz. sper. ind. essenze der. agrumi., t. 7, pp. 70, 93, 122 et 158, 1932 et t. 8, pp. 6 et 40, 1933.

Les hydrocarbures saturés qui sont contenus dans les huiles essentielles ne sont pas altérés au cours du vieillissement de ces essences, mais en présence de composés altérés, ils peuvent être précipités par addition d'alcool.

Les hydrocarbures non saturés sont moins stables et sont facilement polymérisés et résinifiés. Les produits qui se forment au cours du vieillissement et de l'altération des huiles essentielles sont passés en revue par l'auteur et plus principalement ceux qui résultent de l'oxydation des terpènes.

L'essence de citronelle n'est pas altérée par le vieillissement, les essences de géranium, d'ylang-ylang, de vétiver et de patchouli sont améliorées par un vieillissement. L'altération des essences peut être partiellement empêchée en conservant ces produits dans des bouteilles de verre neutre, après addition de SO^4Na^2 anhydre, à basse température et dans l'obscurité.

* * *

Huiles essentielles des conifères. — S. L. Malowan. — Perfumery Ess. Oil Rec., t. 24, p. 271, 1933.

Sous le nom général d'essence de conifère, on entend les huiles essentielles obtenues par la distillation des feuilles fraîches des jeunes branchelettes fournies par les pins et sapins et arbres appartenant à la même famille. Dans le commerce d'ailleurs on a pris des habitudes inexactes en ce qui concerne l'appellation des origines de ces essences.

Ces produits ont trouvé des applications économiques importantes par suite de leur odeur stimulante très caractéristique dans la préparation des produits destinés à être pulvérisés dans les lieux de rassemblement, dans la préparation des expectorants et dans celle des bains aromatiques. On ne connaît que peu de chose concernant la composition de ces produits.

L'examen des essences fournies par les aiguilles de conifères montre qu'elles ne renferment que 3 substances chimiques : les terpènes, les sesquiterpènes, et les éthers-sels. Elles ne renferment pour ainsi dire pas d'alcools libres.

L'essence d'« abies excelsa » renferme du santène, du l-α-pinène, du l-limonène, et de l'acétate de bornyle levogyre. L'odeur caractéristique de cette essence est due à la présence d'aldéhydes laurique et décylique.

Carvone	0,964	+ 59°
Limonène	0,847	+105°
Cèleri, Huile essentielle	0,8614	+ 92°4
— Essence déterpénée	0,930	+ 27°5
— Terpènes	0,8477	+108°6
Limonène	0,847	+105°
Citron, Huile essentielle	0,854	+ 54°
— Essence déterpénée	0,8966	— 8°33
Citral	0,8955	0°
Limonène	0,847	+105°
Citronelle Ceylan, Huile essentielle	0,9049	— 10°
— — Essence déterpénée	0,9139	— 5°
— — Terpènes	0,8383	— 43°
Géraniol	0,880	0°
Citronelle Java, Huile essentielle	0,882	— 3°
— — Essence déterpénée	0,8897	+ 0°10
Citronellal	0,8538	— 3°
Coriandre, Huile essentielle	0,880	+ 10°
— Essence déterpénée	0,8843	+ 8°95
— Terpènes	0,854	
Cubèbe, Huile essentielle	0,938	— 10°
— Essence déterpénée	0,9428	— 10°05
— Terpènes	0,8662	— 15°45
Eucalyptus, Huile essentielle	0,912	— 4°50
— Essence déterpénée	0,9382	— 1°72
— Terpènes	0,8677	— 13°
Cinéol ou Eucalyptol	0,930	0°
Fenouil, Huile essentielle	0,968	+ 8°70
— Essence déterpénée	0,981	+ 13°
— Terpènes	0,852	+ 37°7
Fenone	0,950	+ 70°
Galanga alpina, Huile essentielle	0,9175	— 2°60
— Essence déterpénée	0,9259	— 6°37
— Terpènes	0,8675	+ 2°78
Genièvre, Huile essentielle	0,8515	— 8°50
— Essence déterpénée	0,913	— 8°50
Géranium, Huile essentielle	0,891	— 11°
— Essence déterpénée	0,897	— 8°54
Citronellol	0,860	— 4°
Gingembre, Huile essentielle	0,880	— 40°
— Essence déterpénée	0,9117	— 11°30
Hysope, Huile essentielle	0,9399	— 18°
— Essence déterpénée	0,9531	— 19°5
— Terpènes	0,8633	— 20°
Pino-camphone	0,966	— 13°42
Lavande, Huile essentielle	0,880	— 8°
— Essence déterpénée	0,8967	— 3°6
— Terpènes	0,830	
Acétate de linalyle	0,913	+ 6°
Limette, Huile essentielle	0,880	+ 32°
— Essence déterpénée	0,9165	+ 1°

L'essence d'« abies siberica » se distingue nettement de la précédente et renferme 40 % d'acétate de bornyle. On a constaté d'ailleurs qu'une essence fournie par des pins de Sibérie possède également une teneur très élevée en acétate de bornyle. Les constantes de cette essence sont : densité à 15° : 0,905 à 0,925, pouvoir rotatoire : -37 à -43°, indice de réfraction : 1,469 à 1,473. L'essence suédoise contient du silverstrène, 87 % de d-α pinène, 3 à 5 % d'acétate de bornyle, mais ne renferme pas de β pinène. Sa densité est de 0,872, son pouvoir rotatoire de 10°40'.

L'essence de « pinus pumilio » renferme des proportions importantes de Δ^3 carène, de l'α-pinène, un sesquiterpène, de l'acétate de bornyle, de l'α phellandrène et une petite quantité de β phellandrène. Les constantes de cette essence sont : densité : 0,860 à 0,875, pouvoir rotatoire : 15°20, indice de réfraction : 1,475 à 1,480.

Enfin l'essence de « Pinus montana » a une densité de 0,8695, un indice de réfraction de 1,4724 et un pouvoir rotatoire de 17°31.

On trouvera dans cette étude quelques indications sur la structure des constituants caractéristiques des essences de conifères et sur les phénomènes qui prennent naissance dans la synthèse naturelle de ces essences.

Le phénomène initial est dans tous les cas la polymérisation de l'isoprène, avec formation de produits plus complexes. Parmi cette polymérisation, une des plus importantes est la formation du d-l-limonène en partant de 2 molécules d'isoprène.

***

Dosage des huiles essentielles dans les produits pharmaceutiques et dans les produits végétaux. — R. Wasicky, G. Rotter et T. Alber. — Pharm. Presse, Wiss.-prakt. Heft, 1933, p. 57.

Les auteurs passent en revue un certain nombre de méthodes qui ont déjà été proposées pour le dosage des huiles essentielles dans les produits pharmaceutiques et végétaux et proposent un nouveau procédé pour l'examen des produits végétaux.

On fait passer de la vapeur vive dans un mélange soigneusement broyé de sable et de l'échantillon. A cet effet ce mélange est placé dans le goulot d'un flacon à distiller. On continue cette opération pendant 40 minutes. Le distillat est recueilli dans un flacon en forme de V prolongé par un tube gradué fermé à sa partie inférieure par un bouchon de liège.

Ce distillat est agité pendant quelques minutes avec 1 cm^3 de décaline colorée au moyen de Soudan III, on laisse reposer pendant 30 minutes et on mesure le volume de la solution de l'huile essentielle dans la décaline. Il suffit pour faire un dosage précis de partir, suivant la richesse du produit, de 0,5 à 5 gr. d'échantillon.

Mandarine, Huile essentielle	0,8566	+ 71°
— Essence déterpénée	0,9529	— 0°95
— Terpènes	0,8476	+ 74°4
Limonène	0,847	+ 105°
Menthe Poivrée Française, Huile essentielle	0,914	— 17°74
— Essence déterpénée	0,922	— 20°
— Terpènes	0,874	— 25°47
Menthol	0,890	— 49°
Petitgrain, Huile essentielle	0,892	— 1°73
— Essence déterpénée	0,8972	— 6°24
— Terpènes	0,8278	+ 28°4
Piment, Huile essentielle	1,0347	— 6°14
— Essence déterpénée	1,0623	— 1°
— Terpènes		— 46°2
Pin sylvestre, Huile essentielle	0,8689	+ 5°
— Essence déterpénée	0,9284	+ 11°64
Pinène	0,864	+ 48°6
Portugal (orange douce), Huile essentielle	0,848	+ 98°
— Essence déterpénée	0,894	+ 9°65
— Terpènes	0,847	+ 102°
Limonène	0,847	+ 105°
Romarin, Huile essentielle	0,915	+ 5°
— Essence déterpénée	0,9441	+ 10°
— Terpènes	0,8568	— 4°
Bornéol	1,011	+ 37°
Sapin blanc, Huile essentielle	0,8751	
— Essence déterpénée	0,9341	
— Terpènes	0,8584	
Sassafras, Huile essentielle	1,070	+ 1°30
— Essence déterpénée	1,088	+ 2°04
Safrol	1,105	0°
Sauge officinale, Huile essentielle	0,9263	+ 11°76
— Essence déterpénée	0,9315	+ 11°26
— Terpènes	0,8817	+ 3°65
Bornéol	1,011	+ 37°
Thym, Huile essentielle	0,900	— 5°
— Essence déterpénée	0,933	— 2°
— Terpènes	0,860	— 13°96
Carvacrol	0,981	
Thymol	0,979	

Ces analyses, dont les chiffres sont de Haensel (de Pirna), de Jeancard, et de nous-mêmes, montrent que les terpènes ont tous un indice commun qui est leur légèreté. Tous tendent vers le poids de 0,850. Au contraire, les essences déterpénées, se rapprochent de la densité 0,900, ou dépassent cette densité.

Les terpènes de la nature du limonène ont tous une très grande déviation (positive, le plus souvent), les essences déterpénées, au contraire, se rapprochent de l'inactivité optique sauf les essences chargées de menthol.

Les constituants sont rarement identiques à l'essence déterpénée qui est le plus souvent un mélange de constituants divers et qui a, corrélativement, des propriétés différentes du constituant pur.

R. M. GATTEFOSSÉ.

AVIS A NOS ABONNÉS

Nous nous permettons de prier nos Lecteurs dont l'abonnement vient à expiration **fin décembre 1934**, de vouloir bien, dès à présent, nous couvrir du réabonnement 1935, ceci afin de n'apporter aucune interruption dans le service que nous avons le plaisir de leur assurer.

Tarif en vigueur :

France et Colonies......... **60 fr.**
Etranger (pays adhérents à la Convention postale) ... **60 fr.**
Etranger (pays non adhérents) **72 fr.**

M. Jean GATTEFOSSÉ

Les journaux marocains ont publié dernièrement une série d'études de notre collaborateur Jean Gattefossé, sur la préhistoire en Espagne et sur une suite d'explorations scientifiques dans le Sud du Maroc.

Il nous serait évidemment difficile de faire l'éloge de notre ami sans être taxés de partialité, c'est pourquoi nous nous faisons un plaisir de reproduire sans commentaire l'article suivant du « Lyon Républicain » (18 sept. 1933), écrit par un de ses camarades de l'Institut de Chimie de Lyon.

Le nom suffit pour indiquer l'origine ; M. Jean Gattefossé, qui a 35 ans à peine, est venu au Maroc en 1920 faire une enquête sur les ressources végétales du pays et leur industrialisation.

Le directeur de notre école de chimie avait deviné son tempérament et l'avait poussé vers le Maroc, contrée entièrement neuve à nos botanistes. Son travail sur les drogues végétales utilisées par les Arabes dans leur thérapeutique, annexé par la suite au rapport général de la mission Perrot-Gentil, lui fit d'emblée une auréole de savant.

Quelques années plus tard, M. Gattefossé était réclamé par une société pour la création d'usines d'essence de rose sauvage, de cèdre de l'Atlas et de différentes plantes autochtones. Il n'abandonna pas pour cela les explorations botaniques ; le ralentissement des affaires d'Europe lui laissant du temps, il remplit de nombreuses missions. En 1930, il fit une enquête dans les régions sahariennes du Dades, sur les cultures indigènes de rosiers à parfums. Ces cultures, peut-être millénaires, peuvent dans l'avenir constituer une richesse d'importance capitale à côté du dattier.

M. Jean GATTEFOSSÉ

De 1931 à 1933, Jean Gattefossé parcourut le Grand Atlas, l'Anti-Atlas, le Sous, le Draa, le Todra, le Tafilalet. Il fut amené à faire de curieuses observations sur la préhistoire des confins Nord du Sahara occidental et à publier une « Nouvelle Théorie de l'Evolution biologique du Sahara au cours des temps quaternaires ». Reprenant d'anciennes controverses échangées à Lyon avec M. Claudius Roux, le très savant bibliophile conservateur adjoint à notre Bibliothèque municipale, Jean Gattefossé conclut à l'existence d'une mer très vaste, connue sous le nom de mer Atlantique et de Tritonis Occidental, partant du sud du Draa et joignant les Ergs du désert jusqu'à Tombouctou et Gao. Deux détroits Nord et Sud séparaient cette mer intérieure de l'Océan, au nord, la Seguiet-el-Hamra, au sud, le Khat, dont les plaines de coquillages ont été traversées par Théodore Monod. Cet ouvrage, publié à Casablanca, a eu le retentissement qu'il méritait.

Ingénieur au surplus, n'est-ce point Jean Gattefossé qui inventa et réalisa la construction d'évaporateurs solaires destinés à purifier les eaux magnésiennes, afin de fournir nos postes en eau potable. Sans cesse sur la brèche, Jean Gattefossé s'est tracé un splendide programme. Que lui importe la fatigue ou même le danger, il s'est constitué une mission, « Servir ».

***

VARIÉTÉS



M. Georges CHIRIS

Etablissements Chiris. — La Société Chiris annonce qu'elle vient de conclure avec la Maison Pierre Dhumez un accord ayant pour but la réunion des deux firmes. Les circonstances imposent une concentration des connaissances et des efforts, dans l'intérêt de la clientèle. M. Pierre Dhumez est entré au Conseil d'Administration de la Société Chiris. Cette fusion est la première qui ait été enregistrée dans la région Grassoise : elle est d'un bon augure pour la réalisation prochaine des plans de concentration que nous avons, à plusieurs reprises, exposés dans cette revue.



M. René FORESTEAU

Etablissements René Foresteau — Ces établissements ont été transférés 1, impasse du Chenil, à Villemomble (Seine). — (Téléphone : 660 le Raincy). Voir l'annonce.

***

Nouvelle Parfumerie Belge. — On annonce la fondation, à Bruxelles, de la Société Anonyme « Le Cosmétique », dont le but est de fabriquer et de vendre les produits cosmétiques, parfumerie et dérivés. Le Siège Social est fixé 77, rue de la Fauvette, à Uccle, Bruxelles.

FICHES TECHNIQUES

Préparation rationnelle des huiles essentielles. — I. Eroshevskii. — Lesokhim. Prom., t. I, n° 5, p. 34, 1932.

Lorsque l'on procède au traitement par la soude caustique des goudrons de bois bruts, on obtient un rendement élevé en essence de térébenthine lorsque l'on effectue ensuite l'extraction par la vapeur. L'augmentation de ce rendement est due à la présence d'essence de térébenthine dans la colophane. L'extraction par la vapeur ne permet en effet d'éliminer qu'une partie de cette essence, par contre, si on procède à un traitement par la soude caustique, la colophane est saponifiée, elle se dissout dans l'eau avec mise en liberté de l'essence de térébenthine. En dehors de ce phénomène, la soude caustique et à un moins faible degré le carbonate de sodium, détruisent les fibres, la lignine, dissolvent l'hémicellulose avec mise en liberté de térébenthine.

On a constaté toutefois que les essences obtenues par saponification sont caractérisées par une diminution de leurs propriétés odoriférantes. Les mêmes observations peuvent se faire lorsque l'on procède à l'extraction des huiles essentielles, en prenant soin de faire subir à la matière première, avant l'entraînement par la vapeur d'eau un traitement par la soude caustique. On trouvera dans l'original la marche à suivre que l'auteur conseille pour cette extraction.

***

Le menthol synthétique. — K. Ono. — Osaka Mainichi and Tokyo Nichi Nichi, n° spécial du 7 juin 1930.

On trouvera dans cette étude une importante dissertation sur l'importance de la production du menthol synthétique en partant de l'essence de menthe poivrée. Les 4 principales méthodes qui sont appliquées actuellement pour obtenir le menthol sont les suivantes :

1° Extraction de la piperitone contenue dans l'essence australienne d'eucalyptus dives.

2° Préparation de la pulégone en partant de l'isopulégol, ce dernier étant obtenu par traitement du citronellal à partir de l'essence de citronelle.

3° Préparation du p-thymol par condensation du m-crésol et de l'alcool isopropylique.

4° Préparation du p-thymol en partant du p-cimène, ce dernier étant séparé des composés terpéniques extraits des liqueurs sulfitiques résiduaires.

L'auteur a pu préparer en partant de l'essence de menthe poivrée un menthol synthétique possédant les caractéristiques physiques suivantes : (en appliquant la 4e méthode) : point de fusion : 35,5 à 36° ; pouvoir rotatoire : 43°6.

Conditionnement de l'essence d'orange

Arrêté du 22 juin 1934 du Lieutenant-Gouverneur relatif au conditionnement de l'essence d'oranges de Guinée.

Article premier. — L'exportation de l'essence d'oranges récoltée et préparéee dans la Colonie ne pourra avoir lieu que sous les conditions suivantes :

A. — Qualités du produit

a) Aspect : l'essence d'oranges devra être liquide, homogène, de couleur jaune clair ou jaune orangé tirant sur l'or, ne contenir aucune matière étrangère en solution ou en suspension, n'être mélangée d'aucun liquide.

b) Odeur : son odeur devra être franche et rappeler nettement celle du zeste d'orange frais, sans impression de rance.

B. — Emballage et présentaiton

L'essence d'oranges devra être logée dans des récipients intérieurement très propres et n'ayant pas contenu préalablement d'autres produits susceptibles de l'altérer, tels que pétrole, essence de pétrole, huiles diverses, acides, etc... Les récipients devront être intérieurement étamés, galvanisés ou émaillés, afin d'éviter l'oxydation susceptible de se produire par contact direct de l'essence avec le métal du fût.

Les récipients en verres pourront également être utilisés à la condition qu'ils soient protégés contre les chocs, le bris et la lumière.

Ils devront être munis de systèmes de fermeture permettant les prélèvements et les sondages en vue du contrôle du produit. Ils devront être munis d'étiquettes portant toutes les indications commerciales nécessaires à leur identification et à leur acheminement.

Art. 2. — Le contrôle et la vérification de produit seront assurés par les agents assermentés de l'Office des Produits Guinéens et auront lieu soit à Conary, au siège de cet établissement, soit en tous autres centres de la Colonie où le contrôle pourra être organisé.

La vérification donnera lieu à la délivrance d'un permis d'embarquer et au plombage des colis au timbre de ia Chambre de Commerce.

Art. 3. — Le Service des Douanes ne pourra autoriser la sortie des colis que sur le vu du bon à embarquer.

Art. 4. — Le contrôle sera exercé sous la haute surveillance d'une Commission composée du Chef du service de l'Agriculture et de deux membres, l'un désigné par la Chambre de Commerce, l'autre par la Chambre d'Agriculture.

Art. 5. — Cette Commission qui statuera souverainement aura à se prononcer sur les lots ne répondant pas aux conditions définies à l'article premier du présent arrêté.

Elle dressera un procès-verbal de ses constatations et fera connaître sa décision à l'expéditeur.

Tout refus de lot devra être motivé.

Art. 6. — En cas de refus, l'expéditeur qui en sera avisé sera tenu de retirer son lot.

Art. 7. — La Commission susvisée, ainsi que les agents assermentés préposés à la vérification pourront procéder à tous prélèvements et sondages qu'ils jugeront nécessaires au bon exercice du contrôle.

En outre, des prélèvements seront effectués périodiquement en vue d'analyse de laboratoire à la pharmacie du Gouvernement local. Les résultats de ces analyses serviront de critérium de la bonne qualité du produit.

Pour ces analyses, les bases suivantes, qui sont celles indiquées par l'Institut Colonial de Marseille seront provisoirement adoptées : caractères de l'essence d'oranges de Guinée d'après son pouvoir rotatoire :

	Limites extrêmes	Limites ordinaires
Densité à 15°	0,8480 à 0,8520	0,8485 à 0,8510
Rotation à 20°	95°30' à 98°40'	96° à 98°
Réfraction à 20°	1,4720 à 1,4740	1,4724 à 1,4735
Résidu d'évaporation %	1,17 à 3,10	1,52 à 2,6
Indice d'acides du résidu	21 à 38	27,4 à 35,5
Indice d'éthers du résidu	92 à 160	130,5 à 152,8
Indice de saponification du résidu	122 à 190	150 à 185
Aldéhydes en $C^{10} H^{20}$ %	1,1 à 2,9	1,2 à 2,2
Solubilité : alcool à 90 %	4 à 20 vol.	4 à 15 vol.
— — 95 %	0 v. 5 à 5 v.	0 v. 5 à 4 v. 5 et plus

Il est admis que l'essence d'oranges de Guinée contient normalement une certaine quantité de citral, cette quantité ne devra pas excéder 6 % des aldéhydes présents dans l'essence. Au delà de ce pourcentage, le produit sera considéré comme falsifié.

Opération de Contrôle

Art. 8. — Les sondages pratiqués par les agents vérificateurs porte-

ront sur 10% des colis au minimum.

Tout colis ne répondant pas aux conditions définies à l'article premier du présent arrêté sera refoulé. En outre, si, sur les colis examinés, 50% sont reconnus mauvais, tout le lot sera refoulé. Au-dessous de ce pourcentage, la décision sera laissée à l'appréciation de la Commission de contrôle.

Art. 9. — Les résultats des analyses seront communiqués aux exportateurs, aux agents et organes de contrôle à posteriori.

Les agents vérificateurs et la Commission de contrôle, conformément à l'article 28 de l'arrêté général du 31 mai 1930, à percevoir une taxe de vérification sur l'essence d'oranges exportée. La quotité de cette taxe sera fixée, chaque année, par arrêté pris après avis de la Chambre de Commerce.

Sanctions

Art. 11. — Les infractions au présent arrêté, autres que celles ayant trait aux conditions de qualité et de présentation définies à l'article premier, lesquelles seront sanctionnées par le refus du permis d'embarquer, seront poursuivies, le cas échéant, par les juridictions compétentes, conformément aux dispositions de l'article 2 du décret du 11 janvier 1924 susvisé.

Art. 12. — Le présent arrêté qui entrera en vigueur trois mois après sa publication sera publié et communiqué partout où besoin sera.

(J.O. Guinée française, 15 août 1934)

CHRONIQUE DOUANIÈRE

SEPTEMBRE (suite et fin)

ESPAGNE. — La gestion des contingentements des essences sans alcool et des savons parfumés, accordés à la France.

Nous avons pu constater des difficultés dues à des oublis de la part de nos lecteurs.

Par un décret espagnol en date du 22 Juin 1934, pris à la suite d'un accord commercial complémentaire passé entre la France et l'Espagne en date du 6 Mars 1933, il a été décidé que ce sont les Syndicats Français qui ont la gestion des contingents accordés par Madrid à certaines de nos industries.

Voici les produits visés :

Articles du tarif Espagnol		Contingents globaux prévus du 25 Juin au 31-12-34
826	Essence sans alcool	23.590 quintaux dont 60% accordés à la France, soit : 14.154 quintaux
817	Savons de toilette parfumés................	6.262 quintaux dont 65% accordés à la France, soit : 4.070,3 quintaux

C'est donc « L'Union des Syndicats de la Parfumerie Française », 19, rue Cambon, Paris (1er), qui est habilitée à délivrer ces permis ; obligatoirement ils doivent être joints à la marchandise.

Si ces permis n'accompagnent pas les marchandises l'Espagne en refuse l'entrée.

LES CAISSES DE COMPENSATION

Elles ont suscité au moment de leur création de grands espoirs justifiés par la suite. Ces institutions, qui ont été créées à la suite d'une campagne très vive entreprise par l'A. I. C. A. de Lyon, en 1931, ont permis de récupérer des sommes considérables dépassant le milliard de francs. Elles auraient été sûrement perdues pour notre économie.

Toutefois, depuis plus de six mois ces clearings ont causé de gros déboires aux exportateurs, car les compensations ont été gelées à leur tour du fait que les exportations comptabilisées à destination de ces pays furent plus fortes que les importations françaises. Ce revirement des échanges est dû aux contingents de plus en plus rigoureux prévus sur les produits agricoles. Aussi a-t-il été demandé par la voix de « l'Association Industrielle de Lyon » 150 à 200 millions de francs de contingents de liquidation destinés à apurer les dettes qu'ont contractées certains pays à l'égard du nôtre. C'est le seul moyen de prévoir un règlement prompt et indispensable aux trésoreries de nombreuses maisons affaiblies par la crise. Nous devons souhaiter que tous les intérêts, en apparence divergents, comprennent qu'il est absolument nécessaire de laisser vivre au ralenti des fabriques dont le personnel constitue une clientèle essentielle pour nos campagnes.

OCTOBRE 1934

Modification de la Législation douanière française.

Il y a eu quelques décrets importants dans le courant d'Octobre. Nous ne les citons pas, car ils n'intéressent pas la parfumerie.

La tendance générale de nos Ministères est d'augmenter les droits de douane et de supprimer, en contre-partie, les contingents qui ont provoqué tant de difficultés.

Toutefois, il est rappelé dans les journaux techniques que les parfums artificiels importés d'Allemagne, repris à l'article 112 bis, ne peuvent être admis en France que sur une licence d'importation délivrée par la «Wirtschaftsgruppe ChemischeIndustrie, BerlinW. 35, Regentstr. 16».

En effet, aux termes des accords, les Allemands ont la disposition d'administrer ce contingent.

Modifications des tarifs douaniers étrangers.

ANGLETERRE. — Exemption des droits des Industries clefs.

Nos adhérents savent que les industries essentielles dites « industries clefs » ont leurs produits repris à un droit de 33 1/3 % ad valorem. Or, des dispositions toutes récentes (8 Oct. 1934) ont exclu une matière première pour la parfumerie qui était, depuis 1921, passible de ce droit : La voici.

B. Naphtol éthyl éther (Néroline)
B. Naphtol méthyl éther (Yava Yava)

Ce corps est donc repris en conséquence au droit habituel de 10 % ad valorem.

ITALIE. — On sait que le Gouvernement Italien établit des mercuriales fixant officiellement les valeurs des huiles essentielles et des matières pour parfumerie. Ces valeurs servent de base aux assiettes des droits ad valorem.

Ces valeurs officielles vont être modifiées à la fin d'Octobre 1934.

La « Parfumerie Moderne » a en dépôt ces documents qui pourront être communiqués à toute personne qui les lui demandera.

POLOGNE. — La fabrication des cosmétiques.

La Board of Trade fait savoir qu'un décret du 25 Juin vient de modifier les « préparations cosmétiques ». Par là, on entend les préparations touchant à la peau, aux ongles, aux cheveux, aux doigts, aussi bien qu'aux dentifrices. Quand ces préparations contiennent des antiseptiques, elles ne doivent pas être vendues sans être enregistrées par le Ministère de la Santé Publique. A cet effet, le Fabricant ou son dépositaire, doit délivrer à ce Ministère une déclaration officielle accompagnée

1º de deux échantillons, aux fins d'analyse ;

2º de trois exemplaires du mode d'emploi avec l'emballage dans lequel il doit être vendu en gros et en détail.

Le texte du prospectus doit porter:

a) le nom du fabricant ;

b) l'adresse de l'usine ;

c) une description de la préparation ;

d) le Nº de l'enregistrement du produit, tant sur le tract que sur l'emballage.

3º Une déclaration concernant les éléments contenus dans la préparation. Dans le cas de lotions capillaires, de teintures, il doit y être joint des détails très explicites sur le mode d'emploi.

4º Sur les produits cosmétiques étrangers, il peut être indiqué sur les étiquettes et les emballages les détails prévus à l'alinéa 2, § a. b. c. en langue étrangère, mais les explications sur l'utilisation du produit doivent être rédigées en Polonais.

L'étiquette doit porter, en outre, le nom et l'adresse du représentant autorisé.

Ce décret a été publié dans le Journal Officiel Polonais du 8 Juillet, mais il entrera en vigueur six mois après, c'est-à-dire le **18 Février 1935.**

DÉCOLORATION DE L'HUILE DE PALME

La savonnerie emploie de grosses quantités d'huile de Palme, cette huile a toujours une coloration assez forte qui s'oppose à la préparation de savons blancs.

La décoloration au moyen de la terre Clarit donne de bons résultats, mais nous apprenons qu'un chimiste vient de mettre au point un nouveau procédé qui emploie simultanément le Clarit et un autre produit. Le coût total des deux produits représente une dépense totale maximum de 5 francs français par 100 kilogs d'huile et la perte n'est que de 1 %. Le résultat sur une huile brute à 12 % d'acidité est l'obtention d'une huile aussi blanche que la plus belle huile raffinée décolorée, c'est-à-dire le blanc neige. Après neutralisation cette huile donne des soap-stocks aussi blancs que les plus beaux, et convenant par conséquent très bien pour la fabrication des savons de parfumerie.

Ce procédé n'engendre pas d'oxyacide. La licence est à vendre dans différents pays.

***

Imp. des Missions Africaines de Lyon, 150, Cours Gambetta

Le Gérant : F. ROUX

The
AMERICAN PERFUMER
and Essential Oil Review

- Publie en Amérique depuis 28 ans tout ce qui concerne les Parfums, les Préparations pour toilette, les savons, les extraits.

- Suggère des idées nouvelles pour la préparation et le lancement de vos produits.
- Donne la description de toutes les nouveautés qui se font en paquetage et en présentation.
- Publie des articles inédits sur les préparations nouvelles et sur les nouveaux procédés de synthèse.



- Publie les rapports commerciaux et les situations financières.
- Enumère toutes les nouvelles marques.
- Donne des nouvelles du monde commercial, précisant tout ce que font les fabricants. Donne le résumé.
- Les marchés commerciaux mondiaux, et le cours des matières premières.

- Chaque mois « l'American Perfumer » prend plus d'autorité sur ses lecteurs, en leur donnant d'amples renseignements provenant d'auteurs experts.
- Le prix de l'abonnement annuel est de 4 dollars.
- Chaque numéro contient toutes les informations concernant nos industries. Vous pouvez souscrire en envoyant une demande et le montant de votre abonnement à l'adresse ci-dessous :

PERFUMER PUBLISING COMPANY

432 Fourth Avenue, NEW-YORK City, U. S. A.

N° 12 Le Numéro : 6 francs DÉCEMBRE 1934

LA
PARFUMERIE MODERNE

L'essence d'Orient et ses emplois

L'essence d'Orient n'est pas une huile aromatique, c'est un produit naturel, dilué dans un véhicule approprié et qui donne l'éclat des perles d'Orient.

Mêlé au collodion, il est introduit à l'intérieur des perles creuses en verre auxquelles il donne l'aspect des perles nacrées ; Les perles incassables sont le plus souvent des morceaux de nacre ou d'une autre matière telle que la galalithe, tournés en forme de sphères et trempées dans un vernis cellulosique chargé d'essence d'Orient.

Il y a quelques années, nous signalions dans cette revue, la création des vernis nacrés pour ongles : cette mode s'est généralisée et maintenant la mode est aux vernis nacrés, aux colorations rappelant les élitres d'insectes, on nacre même les laits de beautés et les crèmes.

L'extraction de l'essence d'Orient a donc pris une grande extension : on sait qu'il faut traiter des écailles d'ablettes fournies en grandes quantités par nos fleuves et nos lacs. Des qualités inférieures et qu'il faut rejeter, sont faites d'écailles de poissons de mer, il leur reste toujours une odeur « sui généris » et la couleur en est généralement moins appréciée.

Pour les vernis pour ongles très blancs, on utilise la qualité blanc de neige : la proportion à utiliser est généralement le tiers du poids de la matière sèche contenue dans le vernis.

Un vernis contenant par litre 100 grammes de collodion concentré à 40% de celloïdine, soit 40 grammes de cellulose, devra contenir 13 grammes d'essence d'Orient. Un vernis plus concentré, à 160 grammes de collodion 40% sera additionné de 20 grammes d'essence d'Orient.

Cette dose peut d'ailleurs être augmentée sans autre inconvénient que l'augmentation du prix derevient : les vernis de grand luxe contiennent jusqu'à 40 grammes d'essence d'Orient par litre.

Les vernis colorés peuvent être additionnés d'essence de perle « ivoire», cette qualité, un peu moins blanche, a le même orient que la première qualité ; dans un vernis rose, rouge ou scarabée elle donnera les mêmes résultats. La nuance est donnée par un colorant soluble dans le vernis, le nacré par l'essence d'orient.

Cette seule utilisation donne déjà un débouché considérable à l'essence d'orient, mais les exigences de la mode en augmentent singulièrement l'intérêt depuis quelques mois. On ajoute, en effet, de l'essence d'orient aux crèmes, aux fards, aux laits de beauté, etc...

Les crèmes au stéarate de triéthanolamine nacrent facilement, si elles ne contiennent pas d'huile, mais cet aspect nacré, fort joli dans les pots, ne se communique pas à l'épiderme des femmes qui s'en servent : elles désirent l'obtenir. Il existe deux qualités d'essence d'Orient pour les crèmes, une qualité miscible dans l'eau qui est à conseiller pour les crèmes au stéarate contenant plus de 50% d'eau ou de mélange eau et glycérine. La dose à utiliser est variable : théoriquement et en partant de l'observation déjà indiquée qu'il faut utiliser le tiers du poids des matières sèches utilisées, une crème au stéarate contenant 150 à 180 grammes d'acide stéarique combiné devra recevoir jusqu'à 60 grammes d'essence d'Orient.

Sans doute cette quantité peut sembler importante et elle majore d'une façon très appréciable le coût d'une crème ; mais certains produits de beauté vraiment efficaces se vendent assez cher et peuvent contenir une dose normale

d'essence d'Orient. Les laits de beauté à 40 grammes d'acide stéarique contiendront 12 grammes d'essence d'Orient, ce qui est beaucoup plus raisonnable.

La seconde qualité est miscible à l'huile, elle s'emploie surtout pour les cold crèmes et pour les crèmes contenant moins de 40 % d'eau ou de mélange eau glycérine. Les proportions à utiliser sont les mêmes que celles indiquées ci-dessus.

On peut préparer aussi des huiles nacrées, ayant un reflet perlé magnifique, mais l'emploi le plus intéressant est sans contredit celui des fards pour les paupières.

Jusqu'ici les fards pour la nuit ont été additionnés de poudres métalliques, l'aluminium étant le plus souvent utilisé. Ces fards bleus, verts ou violets convenablement métallisés, donnent aux paupières un éclat extraordinaire sous les lumières ,éclat qui est imputé aux yeux eux-mêmes et qui relève singulièrement la beauté de certaines femmes. Mais de près, ces paillettes métalliques sont visibles. Au contraire, les fards de soirée additionnés d'essence de perle qualité « huileuse » et en assez forte quantité donnent cet éclat nacré d'une façon parfaite et invisible.

Les fards occulaires nacrés se porteront beaucoup cet hiver et seront demandés (quelque soit leur prix) par toutes les femmes « chic ».

L'essence d'Orient est donc nécessaire, non seulement pour les fabricants de vernis ongulaires, mais pour tous les parfumeurs qui veulent plaire à leur clientèle élégante.

FLORIANE.

LE BADIANIER

LA BADIANE OU ANIS ÉTOILÉ

Par A. ROLET, Ingénieur-Agronome

Appelé aussi Badianier de la Chine. Son fruit, badiane, ou anis étoilé, est utilisé en parfumerie et en thérapeutique.

Régions

Surtout dans le Sud-Ouest de la Chine et dans le Haut-Tonkin (Indo-Chine).

Chine : districts de Lung-Chow (province de Kwang-Si) et de Po-Se (province de Kwang-Tung) sur la frontière du Tonkin.

Haut-Tonkin : Cantons de Lang Son, That-Khé, Dong-Dang, Vinh-Rât, Halung, Na-Cham, et massif du Manson. L'arbre a été importé par les Chinois, puis a été exploité par les Thôs, la race autochtone, après l'occupation française et l'expulsion des conquérants.

Au Tonkin, on le rencontre sur les collines mamelonnées qui forment les premiers contreforts des vallées.

On le trouve aussi en Cochinchine et Annam (Indo-Chine). D'après A. Perret les Annamites l'appellent bas-gaé.

Il a été signalé encore dans l'Inde.

Botanique

Le Badianier **Illicium verum** Hooker, de la famille des Magnoliacées, tribu des Illiciées) est un arbre très caractéristique, à port pyramidal, pouvant atteindre, au Tonkin, 10 à 15 mètres, au feuillage toujours vert, qui vit jusqu'à plus de 200 ans.

Tronc lisse et blanc, rappelant, dit Eberhardt, « le tronc uni de nos hêtres, avec la couleur blanche de celui des bouleaux ». Son bois a l'odeur de l'anis.

Feuilles persistantes, alternes, simples et sans stipules, lancéolées, vert foncé brillant en dessus, plus clair en dessous.

Fleurs jaunâtres, solitaires, terminales, très odoriférantes.

Fruits (badiane) en étoile, formés par la réunion de plusieurs capsules, ou follicules (il y en a autant que la fleur comptait de carpelles). Brunâtres à maturité, épais, durs, ligneux, coupés par une fente longitudinale.

Chaque coque contient une graine lenticulaire, ovale, lisse à amande blanche.

La badiane est très aromatique ; elle contient une essence.

Culture

Au Tonkin, les régions où prospère **l'Illicium verum** ont un climat très spécial, dit M. Chevalier. Il y tombe environ 1.500 m.m. d'eau par an, se répartissant sur presque toute l'année. Le ciel est souvent couvert, et l'état hygrométrique de l'air est élevé. La température monte souvent à 40 degrés, et s'abaisse, en hiver, au voisinage de 0 degré.

La terre des côteaux et collines, de 200 à 300 m., qui portent l'arbre, est argilo-siliceuse, rouge, ni trop légère, ni trop humide, pas trop calcaire, riche en humus.

Là, pas plus que dans les autres régions, le badianier ne fait l'objet d'aucune culture méthodique.

L'indigène se contente, peu de temps après la récolte des fruits, d'octobre, de semer les graines à la volée, en pépinière, autour de sa maison, à l'abri du soleil.

Il plante les jeunes sujets ainsi ob-

tenus, vers le treizième mois, dans des trous de 30 cm. de profondeur, creusés longtemps à l'avance, où il a tassé des feuilles mortes.

L'espacement des pieds est de 5 m. environ, en tous sens.

Ensuite, il n'intervient guère qu'une ou deux fois l'an, pour supprimer, à leur base, les broussailles et les herbes qui l'ont envahi.

D'après Eberhardt, on ne devrait planter qu'après 2 ou 3 ans de pépinière, et en espaçant de 8 m. Il est nécessaire, dans leur jeune âge, de ménager aux plantes quelques arbres d'ombrage, et de les arroser en période de sécheresse.

Continuer aussi, pendant les 8 à 10 premières années, les soins d'entretien, sarclages, binages, arrosages, taille.

Un badianier bien soigné doit atteindre, entre 20 et 25 ans, 7 à 8 m. de hauteur, et un diamètre de 12 à 13 cm.

Rappelons qu'on peut aussi le multiplier par le marcottage et le bouturage des jeunes pousses.

Récolte des Fruits

Dans le Haut-Tonkin, normalement, les premières fleurs se montrent quand l'arbre a 7 à 8 ans, mais on ne cueille les fruits qu'à partir de 10 ans.

La récolte principale se fait de juillet en octobre. Certains auteurs citent aussi 2 autres petites cueillettes, en décembre-janvier, et avril-mai.

Chaque année, dit Jumelle, la floraison commence en avril et se répartit sur 2 à 3 mois. Les fruits sont mûrs en 2 mois.

L'indigène les cueille à la main, en grimpant sur l'arbre.

La fructification est très irrégulière, à cause de l'absence de soins culturaux et dans la récolte. Les larves d'un certain coléoptère produisent aussi l'affaiblissement des arbres.

De 10 à 20, 25 ans, un sujet rend, annuellement, 30 à 35 kg. A partir de 20 à 25 ans, 40 à 45 kg.

M. Chevalier cite aussi, pour le Haut-Tonkin, au maximum 5 tonnes de fruits verts à l'hectare, pour une bonne récolte et une plantation en plein rapport.

Cet auteur dit aussi que les fruits destinés à être distillés sont cueillis verts, avant complète maturité. Les autres, plus avancés, sont séchés au soleil.

Nous lisons encore que les fruits à distiller sont accumulés en tas, pour les laisser fermenter, et on les passe à l'alambic quand ils sont devenus noirs.

Distillation de la Badiane

Chez les indigènes thôs du Tonkin, la distillation est pratiquée tantôt par les propriétaires, dans des appareils qui appartiennent au village, auquel une redevance est payée, tantôt par des professionnels, qui achètent la récolte. Certains villages possèdent jusqu'à 42 alambics.

L'alambic chinois, tout spécial, est, soit disposé sur le sol, au-dessus du foyer, soit encastré en partie dans la terre, ou dans une maçonnerie rustique faite d'un mélange de chaux, de sable, d'argile et de sucre noir, qui acquiert, à la chaleur, une grande dureté.

Il se compose de 3 parties principales, groupées en un seul tout : la chaudière, le chapiteau, le réfrigérant.

La chaudière (marmite, chaudron) a à peu près la forme d'un tonneau, placé verticalement, mais renflé un peu au-dessus de la moitié de sa hauteur, et dont le fond est constitué par une coupe en fonte mince.

Sur son ouverture est posé le chapiteau, récipient en terre cuite vernissée, ou en cuivre, ayant la forme d'un tronc de cône renversé, et ouvert en haut.

Son fond, relevé à l'intérieur, est percé, au sommet, de 3 ouvertures, obturées en partie par des oreilles, des palettes, qui ont pour effet d'empêcher les produits de la condensation de retomber dans la marmite.

Enfin, l'ouverture supérieure du chapiteau est couverte d'un plat creux, en fonte mince, dans lequel circule de l'eau froide, amenée par un tuyau en bambou, et déversée par un autre.

La face inférieure de cette coupelle joue ainsi le rôle de paroi réfrigérante, pour les vapeurs qui se dégagent de la chaudière.

Les fruits frais sont placés dans celle-ci, puis on ajoute de l'eau. Tous les joints sont lutés avec de l'argile, et on chauffe.

Le combustible est le bois, ou des badianes déjà distillées et séchées.

Les vapeurs qui arrivent de la chaudière dans le chapiteau, par les ouvertures du fond de ce dernier, vont se condenser contre la coupe froide qui sert de couvercle au chapiteau, et le liquide ruisselle dans la rigole circulaire qui est au fond de celui-ci.

Il sort par un bambou, qui l'amène dans le vase de séparation placé à l'extérieur.

Là, l'essence monte à la surface, tandis que l'eau retourne dans la chaudière, par la grande branche d'un siphon, dont la petite descend jusqu'au fond du vase.

Pour une charge de 3 piculs de badiane (180 k.), la distillation dure 45 à 48 heures, sans interruption. Elle est surveillée par des femmes thôs, en « kekouan bleu et de grands anneaux aux oreilles. »

On obtient 6 à 7 k. d'essence, soit un rendement de 3 à 4%.

On distille aussi les fleurs (huile de fleur, noa-tu-qui), surtout avec la récolte de décembre-janvier, et, parfois, fruits et feuilles en mélange.

M. Eberhardt a montré que les feuilles, cueillies vertes, vers le milieu de la saison sèche, contiennent une essence très odoriférante.

L'essence est vendue par les indigènes à des commerçants, des commissionnaires, qui la livrent à l'exportation, après l'avoir laissée en repos un certain temps, pour séparer l'eau qu'elle peut encore renfermer.

Elle est logée dans des bidons qui en contiennent 7 k. 5. On les emballe, par 4, dans des caisses en bois, enveloppées de sparterie.

L'essence du Kouang-Si est dirigée vers les comptoirs de Langson et d'Haïphong, puis expédiée sur

Marseille, le Hâvre, Hambourg.

La production, au Tonkin, est très variable, d'une année à l'autre. La plus forte exportation a eu lieu en 1913, avec 230.000 k. De 1893 à 1896, la moyenne annuelle était de 21.733 k., et de 1897 à 1900, de 34.336 k.

L'Essence et l'Anethol

L'essence de badiane de Chine, sternanisol des Allemands, oil of star-anise des Anglais, fraîchement distillée dans le pays d'origine, est un beau liquide jaune clair, de consistance sirupeuse, à odeur agréable, même un peu plus fine, plus suave, que celle de l'essence d'anis vert.

Composition

Elle est analogue à celle de cette dernière. Sa valeur dépend aussi de la quantité d'anéthol qu'elle renferme.

Ce principal constituant (mélange d'anéthol liquide et d'anéthol solide) est un isomère de l'estragol, que l'on trouve dans l'essence d'estragon.

On l'obtient en soumettant l'essence à un refroidissement énergique. Il cristallise et on le sépare par essorage. On le purifie ensuite par distillation.

Il fond à 22 degrés et bout à 232 degrés. Il est très soluble dans l'alcool. On trouve encore, dans l'essence de badiane, pinéne droit, phellandrène gauche, estragol, safrol, acide anisique, éther éthylique, hydroquinone, terpinol gauche, aldhéyde anisique, acétone anisique, un sesquiterpène gauche, etc...

Caractères physiques et chimiques

D'après Lanezec, l'essence distille, en presque totalité, entre 225 et 230 degrés.

Sa valeur est estimée surtout d'après l'élévation de son point de congélation, déterminé avec l'appareil de Beckmann : il doit être, pour une bonne essence, de 18 deg. d'après P. Jeancard.

Ce dernier donne, comme constantes physiques :

poids spécifique à 20 deg., 0,98 à 0,99 — faiblement lévogyre — une partie soluble dans 2,5 à 3 parties d'alcool à 90 deg., dans 5 à 8 parties d'alcool à 85 deg. — indice de saponification, avant acétylation, environ 5 ; après acétylation, environ 25, — point de congélation, au moins plus 15 deg.

Nous relevons aussi, pour l'essence du commerce : densité à 25 deg., 0,98 à 0,99 — pouvoir rotatoire, plus 36 minutes à moins 2 deg. — indice de réfraction, nD 20 deg., 1,553 à 1,5565 — point de congélation, 15 à 17 deg. — point de fusion, 16,5 à 19 deg. — solubilité, 1 volume dans 1,5 à 3 vol. d'alcool à 90 deg.

D'après Hubert, l'essence bleuit au contact de l'acide chlorhydrique alcoolique. Elle réduit, en quelques heures, le sulfate d'argent ammoniacal.

Selon Eyckmann, 10 gouttes dans 60 gouttes d'éther et 0 gr. 15 de sodium, prennent aussitôt une coloration bleue. Si on laisse au repos quelques heures, il se forme un dépôt jaune, et le liquide se décolore.

Les Chinois ajoutent parfois du pétrole dans l'essence, ce qui abaisse son poids spécifique, son point de solidification, et diminue sa solubilité dans l'alcool à 90 deg.

L'**essence de feuille** est généralement dextrogyre (plus 1 deg.). Elle se congèle à 13-14 deg., température à peine supérieure à celle de l'essence normale.

On donne les constantes suivantes, pour de l'essence provenant de la distillation de fruits et feuilles en mélange.

Densité à 25 deg., 0,983 — pouvoir rotatoire, moins 8 minutes — indice de réfraction, nD 20 deg., 1,5546 — acidité, nulle — indice d'éthers (I E), 9,33 — éthers, 3,26 % — indice d'éthers après acétylation, 42,93 — point de congélation, 9 deg. — point de fusion, 13,5 deg. — solubilité, 1 vol. dans 1 vol. d'alcool à 87 deg.

Emploi

On a commencé à préparer l'essence de badiane au XVIII[e] siècle, mais son emploi ne s'est généralisé que de notre temps.

Elle est utilisée en parfumerie, pour la préparation des eaux et élixirs dentifrices, de la poudre dentifrice oxygénée, du savon aux mille fleurs d'Amérique, etc...

Elle entre dans la composition de liqueurs diverses, anisette, absinthe, etc...

Dans diverses préparations pharmaceutiques.

Elle est mise à contribution dans certaines compositions culinaires.

Les Chinois l'emploient à des usages médicaux, et en particulier comme contrepoison. Ils l'utilisent aussi pour aromatiser les mets.

L'anéthol est souvent substitué à l'essence d'anis vert, qui, avant la guerre, venait principalement de Russie, et qu'on ne rencontre plus guère sur le marché.

Nous avons dit que sa saveur est plus fine que celle de l'essence, et son pouvoir odorant plus considérable.

Les fruits et les rameaux

La badiane est encore connue sous les appellations, badiane anisée, badiane anis, anis étoilé, anis de Chine, anis des Indes, star-anise, en anglais, sternanis, en allemand, annashuppu, en tamoul, razyanahe-khatai, en persan, badiyane-khatai, en arabe.

Les arbres à badiane étaient appréciés dans l'antiquité.

D'après la littérature chinoise, plusieurs provinces de la Chine méridionale devaient fournir, comme tribut, des fruits d'anis étoilé, sous la dynastie des Sung (970 à 1127 après J. C.).

Selon Redi, l'anis étoilé était connu dès le XVI[e] siècle, dans la droguerie italienne, sous le nom de **Foeniculum sinenses,** mais son emploi ne daterait que du XVII[e] siècle.

En 1589, le professeur Carolus Clusius, de Leyde, étudiait le fruit,

qu'il appelait **Anisum Philippinarum insularum.**

C'est vers cette époque qu'il fut importé en Angleterre, des îles Philippines, par le navigateur Thomas Cavendish.

Il serait connu en France depuis 1790.

Les premières études sur l'essence seraient dues à Gaspar Neumann et Frédéric Cartheuser, puis à Meissner, en 1818.

En parfumerie, les graines entrent dans des poudres dentifrices.

La teinture (macération dans l'alcool) sert pour la préparation des eaux dentifrices, comme l'eau dentifrice antiseptique Frey, l'eau dentifrice de Botot, etc...

Les graines sont utilisées dans la fabrication de l'anisette de Bordeaux, de Hollande, de l'absinthe, etc...

La teinture est employée en thérapeutique, en raison de ses propriétés carminatives, pour stimuler l'appétit.

L'infusion de fruits, d'un goût aromatique et d'un parfum agréable, est très employée comme tonique, stimulant, vermifuge, stomachique.

Mais il y a lieu, ici, de se méfier, car la badiane du commerce contient quelquefois en mélange de la fausse badiane (Illicium religiosum), qui contient dans ses graines un produit toxique, la shikimine, qui peut entraîner de graves désordres dans l'organisme.

Des empoisonnements ont été signalés à Nancy, Bordeaux, etc... De même, aux Philippines des indigènes et des Chinois ayant absorbé l'infusion de fruits d'Illicium religiosum, médicament présumé contre le choléra et autres maladies, ont subi une violente intoxication, manifestée par des convulsions suivies d'abattements. Dans un cas, malgré les soins médicaux, l'issue fut mortelle.

Autres types de badianier

L'**Illicium anisatum** Gaertn. a été longtemps pris pour le badianier qui fournit l'anis étoilé de la droguerie (Illicium verum).

Linné l'avait d'abord appelé Badanifera anisata.

Son bois ayant l'odeur du fruit, on avait cru aussi que c'était lui qui fournit le **bois d'anis** du commerce. Mais ce bois spécial vient d'Amérique, et doit être, dit Hubert P., l'Ocotea pechurim.

D'après le même autour, l'Illicium anisatum est une plante vénéneuse, et on a constaté des empoisonnements, quand on a ajouté de son essence à celle de l'Illicium verum.

L'**Illicium religiosum,** ou Badianier du Japon (Si Kimi), croît aussi en Chine et dans l'Inde. Ce ne serait pour certains, qu'une simple variété de l'Illicium verum. Ses fruits ressemblent à l'anis étoilé. Ils sont moins aromatiques et contiennent, nous l'avons dit, un produit toxique. Son essence renferme une plus grande proportion de safrol que celle de l'essence de Chine. On y trouve aussi de l'eugénol, de l'acide shikimique, etc...

En Chine, les fruits et l'écorce sont brûlés dans les temples, en guise d'encens. On dépose les rameaux sur les tombeaux.

L'**Illicium parviflorum,** ou Badianier à petites fleurs, originaire de la Floride, est très cultivé au Brésil. Il est très aromatique dans toutes ses parties.

Il mesure 1 m. 50 à 2 m. ; ses fleurs sont jaune verdâtre, à odeur très forte ; ses fruits ont des coques plus nombreuses que chez l'anis étoilé de Chine.

Il a été introduit en Europe, où on l'exploite en horticulture ornementale, soit en serre, soit en pleine terre avec une bonne couverture, en hiver.

L'**Illicium Floridanum,** ou Badianier rouge de la Floride, est aussi de petite taille. Ses fleurs sont pourpre noirâtre et à très forte odeur.

Feuilles très aromatiques, qui servent à préparer des infusions.

Les fruits présentent encore plus de coques carpellaires que ceux du Badianier à petites fleurs.

L'**Anis arborescent** est un arbrisseau des pays tropicaux, qui croît notamment à Madagascar.

Ses diverses parties renferment un principe aromatique qui se rapproche beaucoup de celui de l'anis vert et de la badiane. Il pourrait être intéressant pour la parfumerie, la savonnerie, la distillerie, etc...

D'après le Dr Heckel, il s'agirait du **Pelea Madagascarica** Baillon. L'auteur pense qu'il doit se retrouver en abondance dans la partie nord, tout au moins, de l'île, où il n'est indiqué, jusqu'ici, qu'à Vohémar (herbier Richard N° 87).

On ne le connaît, dans ses stations insulaires, qu'à Mayotte (Comores).

Le genre Pelea comprend, d'ailleurs, le **Pelea anisata** Moenn, des îles Sandwich, dont l'essence jaunâtre donne à la plante une très forte odeur d'anis.

La proportion d'huile essentielle est de 1 à 5 %. Elle est un peu plus élevée dans les fruits que dans les feuilles.

Ces dernières rappellent le fruit de Ruta, quoique plus gros et uniformement tétramères (4 divisions).

Toutefois, pour être fixé sur la valeur réelle du nouveau produit et ses qualités officinales et industrielles, il est nécessaire de l'étudier plus complètement.

Antonin ROLET,
Ingénieur-Agronome.

Exposition de Bruxelles

Une grande exposition internationale doit avoir lieu à Bruxelles l'an prochain. Elle ouvrira ses portes le 28 avril 1935. Les relations qui unissent la Belgique à la France sont trop étroites et trop amicales, pour que les industriels français ne tiennent pas à cœur de donner, en y participant une preuve de leur reconnaissance pour ce pays héro que.

M. Baube, 19, Rue Ste-Croix de la Bretonnerie à Paris, Président de la Section française, classe 75, adresse un appel chaleureux aux parfumeurs français et espère les voir répondre nombreux.

L'OCTROI DE PARIS

L'Octroi de Paris continue ses fantaisies burlesques et chinoises : un de nos lecteurs nous en signale quelques exemples. Lorsqu'un sulfo ricinate est livré par un fabricant d'huiles ou une droguerie, il paye à l'entrée dans Paris un droit de 0 fr. 30, ce qui n'a rien d'exagéré. Mais lorsque le même produit, dans le même état de pureté ou de concentration est introduit dans Paris par une parfumerie ou une maison de fourniture pour coiffeurs, il paye 1 fr. 50 : et cependant les tarifs d'Octroi portent officiellement la mention : Sulfo-ricinate de soude o fr. 30.

De leur propre chef et par une extension de pouvoir qui est sans exemple européen, les préposés (quelque soit leur grade) se sont arrogés le droit de porter ce droit à 1 fr. 50 lorsqu'ils ont la présomption que le produit est destiné à la parfumerie.

Même observation pour le tétrachlorure de carbone qui paye officiellement 0 fr. 20, prix du tarif, quand il est introduit dans Paris par une maison de produits chimiques, mais qui est taxé à 1 fr. 50 au kilog, lorsqu'il est importé par un parfumeur, en dehors de toute question de parfum ajouté au produit.

Il en résulte, tout naturellement, que l'usager parisien va chez son droguiste chercher sulforicinate ou le tetra, et que par suite l'octroi n'y gagne pas grand chose, mais que le parfumeur y perd ses affaires et sa clientèle.

Ces brimades (car il est impossible de trouver une autre expression) déconsidérent cette administration : il est vrai que les administrations françaises ne recherchent pas l'approbation de leur clientèle forcée.

***

L'avenir de la recherche dans l'industrie des Parfums

Par Sébastien SABETAY

La chimie des parfums naturels ou synthétiques a réalisé au cours de ces dernières années des progrès remarquables (1). L'un après l'autre, les produits naturels qu'on croyait d'une grande complexité, se sont révélés, à l'analyse, de constitution relativement simple : muscone, civettone, irone, jasmone, atlantone, etc. La synthèse chimique a enrichi la gamme des odeurs d'un grand nombre de corps nouveaux dont quelques-uns comme l'hydroxycitronellal, les aldéhydes α-alcoylcinnamiques, l'aldéhyde cyclamen, etc. sont devenus indispensables au parfumeur. La préparation de nouvelles huiles essentielles, plus ou moins exotiques, semble avoir atteint le point culminant. Enfin les « bases » composées soit de produits nouveaux, tenus secrets, soit de produits connus, mais savamment mélangés, constituent un appoint notable dans la gamme des effets odorants. A quoi est dû tout ce progrès dans une industrie, qui il y a quelques dizaines d'années s'enfermait dans le plus pur empirisme ? D'abord aux travaux de recherches des laboratoires universitaires, qui, dans certains pays, spécialement, ont pris une grande extension et dont l'un des objectifs principaux a été précisément la collaboration étroite avec l'industrie des parfums. Ensuite, au relèvement du niveau scientifique de cette industrie qui a saisi le bénéfice qu'elle pouvait tirer d'une orientation nouvelle. Certes, ce relèvement ne s'est pas encore généralisé : trop d'industriels, à vues étroites, s'obstinent à végéter dans la médiocrité, alors qu'une collaboration intelligente avec des chercheurs serait de nature à infuser une vie nouvelle à leur fabrication. Reconnaissons, bien entendu, que l'objectif de l'industrie n'est pas de faire progresser la science. Mais il y a cependant lieu de s'étonner que certains industriels ne comprennent pas l'intérêt immédiat qu'ils pourraient tirer d'une recherche scientifique bien conduite.

Certains d'entre eux ont cru pouvoir se demander si la recherche dans la chimie des parfums n'avait pas atteint son point culminant et s'il ne devenait pas, par suite, inutile d'investir des capitaux dans des tra-

(1) Voir la monographie (Progrès réalisés dans la chimie des parfums en 1933) à paraître dans le numéro de juillet de la Revue de Chimie industrielle.

vaux de laboratoire et de les aventurer, en quelque sorte, avec la presque certitude d'un résultat stérile. Cette opinion est, selon nous, entièrement fausse. Plus que jamais, les possibilités de création dans la chimie des parfums sont immenses. On commence à voir clair, on commence surtout à voir autrement que par les yeux de la nature, et les progrès déjà réalisés, si remarquables qu'ils soient, ne sont en réalité qu'un simple début. Il n'y a pas, en effet, un autre domaine de la chimie où le chercheur exempt de préjugés et de parti pris puisse créer plus de « nouveau » que dans la chimie des parfums. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire les grands ouvrages qui traitent des parfums synthétiques et des huiles essentielles pour se rendre compte des nombreuses fissures et des discontinuités qui subsistent dans l'édifice de la chimie des parfums.

La chimie des huiles essentielles s'est enrichie d'une multitude d'essences nouvelles. Or, n'hésitons pas à le dire, elles n'ont été, dans la plupart des cas, que très superficiellement étudiées. La plupart du temps, ceux qui ont eu entre les mains une essence nouvelle, se sont hâtés d'en caractériser les corps facilement identifiables ; mais, ils ont souvent négligé, volontairement ou non, les composants plus complexes ou bien ceux qui ne sont contenus qu'en petite quantité dans l'essence, malgré qu'ils puissent cependant jouer un rôle fondamental dans l'odeur de cette essence. Un nombre considérable d'huiles essentielles et d'essences attendent des chercheurs patients pour expliquer leur constitution. Même si les éléments inconnus (sesquiterpènes ou alcools sesquiterpèniques, diterpènes, etc.) ne sont pas à proprement parler des parfums, l'établissement de leur constitution pourrait provoquer des suggestions et faire naître des associations d'idées extrêmement fructueuses. Qui donc, par exemple, avant la découverte du cycle cyclopentanique dans la jasmone, un des principes odorants les plus importants de l'essence de jasmin, aurait pu supposer que la série cyclopentanique était susceptible de présenter un intérêt quelconque au point de vue odeur ? Le nombre de sesquiterpènes et d'alcools sesquiterpéniques, superficiellement décrits, est extrêmement élevé. Ne peut-on penser qu'on parviendrait à en réduire le nombre par des identifications plus poussées et l'étude de leur constitution ne pourrait-elle être, d'autre part, accélérée ? Car, bien que sortie de la phase léthargique, la chimie des sesquiterpènes progresse encore avec une regrettable lenteur. Et quelle preuve ne pourrait-on trouver à ce propos en passant en revue les essences connues, voire même communes ? Jusqu'à ces dernières années, on discutait encore le fait de savoir si l'essence de lavande contenait ou non de l'acétate de linalyle. Dans l'essence de rose bulgare, on n'avait décelé ni l'alcool éthylique libre, ni le sesquiterpène azulénogène et l'on croyait fermement que la teneur en rhodinol ne devait pas dépasser 40 %. Dans l'essence de géranium Bourbon, on ignorait la présence de l'isomenthone et du sesquiterpène azulénogène qui lors de la distillation fractionnée est entraîné partiellement par le rhodinol. Nous devons donc douter que l'on connaisse exactement la constitution intégrale des huiles essentielles, même les plus étudiées. Dès qu'on répète l'analyse des essences sur des quantités tant soit peu importantes, on a la surprise de constater la présence de nouveaux corps. Et c'est justement là la raison pour laquelle on n'a pu encore reconstituer fidèlement une essence naturelle. Car, outre que les produits synthétiques ont une odeur moins fraîche que les produits naturels qui, eux, sont élaborés par les organismes vivants sans intervention de la chaleur et, a fortiori, sans pyrogénation, le nombre est encore trop grand de composants que nous ignorons et qui jouent leur rôle dans la symphonie de l'odeur. Les temps sont encore loin, en vérité, où les champs de fleurs de Grasse deviendront des jardins potagers !

L'étude des huiles essentielles apporte parfois des surprises. Dans l'essence de jacinthe, on n'a pas trouvé trace d'aldéhyde phénylacétique, c'est-à-dire du corps que nous mettons à la base des jacinthes synthétiques. Dans l'essence de violette, il ne semble y avoir, d'après L. Ruzicka, ni irone ni ionone, ni aucune autre cétone à odeur de violette (1). Si nous passons maintenant à quelques essences plus rares, mais très employées en parfumerie, notre ignorance à leur sujet est totale. Que sait-on des essences de genêt, de mimosa, de violette, de narcisse, etc. ? Rien. Que sait-on des constituants odorants des fleurs, dont le principe odorant ne se retrouve pas dans les produits commerciaux : syringa, lilas, muguet, etc. ? Pas grand'chose. Ce champ d'investigation est donc immense et tout est à faire. Certes, les fabricants de matières premières, dans le but de préparer synthétiquement ces essences, ont dû se livrer à des recherches plus ou moins superficielles en vue de déterminer leur constitution, mais les résultats obtenus n'ont jamais fait l'objet de publications. Et que dire des costus, des nouvelles essences Boronia megastigma, Caro caroundé, etc. ? Autant de points d'interrogation. Quant aux méthodes de contrôle des huiles essentielles (2) il n'y a pas de doute qu'elles devraient être soumises à une ventilation bien nécessaire ! Par-dessus tout, il faudrait en proposer de meilleures et c'est justement là que gît la difficulté. Il n'est pas certain que l'on mesure exactement à quel point la chimie analytique des huiles essentielles est pauvre en ressources ? On ne sait pas, par exemple, doser

(1) De même qu'on peut obtenir un vert par exemple par mélange de jaune et de bleu, on peut réaliser une odeur florale en mélangeant des parfums différents entre eux et différents de l'odeur qu'on désire obtenir.

(2) Les méthodes d'acétylation à chaud et de formylation à froid semblent, d'après des travaux non publiés et qui nous ont été communiqués, assez discutables.

séparément dans une essence les alcools primaires, secondaires et tertiaires. Par ailleurs, dans quelle mesure la parfumerie pratique utilise-t-elle les données de la physiologie de l'odorat ? Il est difficile de s'en faire une idée précise, les parfumeurs ne cultivant que très superficiellement ce genre d'études.

En jetant un coup d'œil sur la chimie des drogues à odeur « animale », on se rend compte que là aussi il y a encore beaucoup à faire. La muscone et la civettone, ces constituants fondamentaux du musc et de la civette, sont maintenant bien connues. Mais cette « autre chose » qui rend les teintures de musc et de civette indispensables, reste elle-même inconnue. S'agit-il de substances azotées banales ? Cela est possible, mais il est un fait certain : c'est qu'on n'est pas parvenu à reproduire des teintures de musc et de civette artificielles, identiques aux teintures naturelles ? (1) Le même problème s'est posé pour la teinture de vanille. Elle n'a été remplacée que partiellement par la vanilline synthétique. Il en est de même du Castoréum. Certes, on a isolé nombre de produits (préexistants ou introduits pendant la fumigation), mais enfin quel est le composant typique à odeur de Castoréum ? Dans le musc Alligator, on a eu la surprise de trouver un alcool aliphatique à odeur rosée, le yacarol. Mais le problème à résoudre le plus palpitant reste incontestablement l'ambre dont la chimie n'a fait aucun progrès. C'est la constitution des principes odorants de l'ambre qui, à notre avis, doit être l'objet immédiat de la recherche. Enfin, la chimie des baumes et des résinoïdes est aussi bien lente à se développer et il y a là de quoi occuper les vies de plusieurs chercheurs.

Passons maintenant aux produits synthétiques. L'avenir de la chimie des parfums est, croyons-nous, dans la synthèse. D'abord, la synthèse des produits naturels — jasmone, irone, muscone — mais par des méthodes simples, à hauts rendements. Les alcools terpéniques acycliques — si peu coûteux à cause de leur profusion dans la nature — ne tentent pas les chimistes de synthèse. Viennent ensuite les corps nouveaux, voire même les classes nouvelles. Il importerait de se débarrasser des idées préconçues quand il s'agit de trouver des corps odorants nouveaux. Or, il est étonnant de voir combien la routine est puissante, quand il s'agit de sortir des fonctions reconnues comme osmophores. Le champ d'investigation est cependant illimité. Les parfums azotés ont été à peine effleurés. Les bases de Schiff n'ont été l'objet d'aucune étude systématique. Ceux qui contiendraient un halogène ou du soufre inspirent presque l'épouvante. Le chlorure de l'acide anthranilique est toujours inconnu et l'on fait des anthranilates à haut poids moléculaire par des méthodes détournées. La fonction éther-oxyde n'inspire pas beaucoup de confiance, bien que nous ayons découvert, dans les aldéhydes à fonction éther-oxyde, une nouvelle classe intéressante de produits odorants. Les lactones n'ont été que partiellement tirées de leur léthargie. Les surprises que peuvent réserver les séries aldéhydiques sont loin d'avoir été toutes épuisées. Quant aux dérivés acétyléniques, on en parle à peine. Peut-être d'ailleurs y pensera-t-on davantage maintenant que l'on sait que la nature est capable de bâtir des triples liaisons (oxyde de carlina). Dans la série furanique, qui s'éveille trop lentement, on est loin d'avoir épuisé les possibilités de recherche fructueuse. La série cyclopentanique connaîtra certainement, dans l'avenir, une grande vogue et peut-être que le cyclopentadiène, aujourd'hui produit courant, deviendra une matière première pour la parfumerie. Signalons enfin que, pour le moment on recueille les fruits que la synthèse diénique de Diels et Alder a apportés à la chimie des parfums.

Les parfums synthétiques présentent souvent l'inconvénient d'irriter l'épiderme ou de se transformer en milieu alcalin, comme celui que constituent les savons par exemple. Une tâche importante consiste donc à créer la même odeur avec des fonctions chimiques différentes moins sensibles. Certes, on connaît quelques exemples de réussite, mais on est loin d'avoir étudié systématiquement ce domaine, d'une importance pratique indéniable. Quant aux parfums synthétiques irritants, il ne faut pas attribuer cet effet seulement au groupement fonctionnel CHO par exemple. La double liaison possède, elle-même, dans un grand nombre de cas, une action irritante nette et là où elle n'est pas déterminante pour l'odeur, il conviendra de chercher à l'éliminer utilement par hydrogénation.

L'étude complète des séries reste une nécessité vitale dans le domaine des parfums synthétiques, plus encore que dans le domaine des médicaments. Combien de découvertes sont restées stériles parce que le chercheur n'a pas eu la patience d'épuiser toutes les possibilités de synthèse ! Supposons pour un instant que la notion de cétones à grand nombre de chaînons ait été acquise à la chimie organique depuis longtemps. Un chercheur superficiel aurait pu se satisfaire de quelques sondages dans les cycles en C^8 et C^9 et ensuite, pour tranquilliser sa conscience, dans les cycles à C^{20} et C^{22}. Il aurait certainement passé à côté des cétones C^{15}, C^{16} et C^{17} où l'odeur musquée est typique. La re-

(1) L. Ruzicka émet une opinion contraire. Dans la conférence sur « les recherches récentes sur les principes odorants naturels » publiée dans le numéro spécial (Congrès) de « Chimie et Industrie », mars 1932, page 145, il écrit textuellement : « Dans l'emploi pratique des extraits de civette et de musc on pourrait penser que les corps qui accompagnent la civettone et la muscone sont de première importance pour la haute estimation de ces produits. Ceci n'est certainement pas le cas. Le scatol, qui dans la civette est aussi un facteur de l'odeur, n'est pas coûteux. Du reste dans la parfumerie on préfère la civettone pure à l'extrait de civette. Nous avons été amenés à étudier chimiquement l'odeur secondaire animale du musc. Il s'agit là d'un mélange de bases que l'on peut isoler et qui donne de nouveau, mélangé à la muscone ou à l'exaltone, l'odeur typique de musc. Des personnalités de premier ordre dans le domaine de la parfumerie nous ont dit que les cétones pures étaient préférables. »

cherche des séries est une besogne fastidieuse, mais indispensable.

Parmi les chercheurs adonnés à la chimie des parfums, on peut distinguer trois types nettement différents : le créateur de nouvelles méthodes de synthèse ou d'analyse, qui ne s'intéresse pas au détail ; le chercheur « anatomiste » qui dissèque l'édifice moléculaire et éclaircit sa constitution ; enfin le patient chimiste de synthèse qui parcourt les séries dans l'espoir de trouver le parfum nouveau. Ces trois types de chercheurs sont également utiles à l'industrie des parfums, mais il est rare qu'un chimiste réunisse les trois qualités à la fois.

Le progrès dans l'industrie des parfums ne résulte pas seulement de la création de nouveautés. Perfectionner les anciennes méthodes de synthèse — purifier plus parfaitement les corps (purifier davantage et moins bouqueter...) — isoler si possible les isomères de leurs mélanges..., voilà d'autres buts également importants. Il a fallu des années pour produire à l'état pur les méthylionones isomères, mais le travail en valait, certes, la peine. D'autre part, beaucoup d'huiles essentielles contiennent des fractions à odeur fine noyées dans des composants inférieurs au point de vue odeur. On fractionne depuis longtemps les essences et l'on vend sous des noms de fantaisie les portions intéressantes qu'on a isolées et dont on ignore parfois la constitution. Les distillateurs d'huiles essentielles devraient également se soucier de renouveler leurs méthodes. Il ne s'agit plus de fabriquer les mêmes essences indéfiniment, en ayant soin seulement d'améliorer le rendement. L'exemple de l'essence de rose bulgare est frappant. Des alambics paysans aux appareils de distillation ultra-modernes, quel chemin parcouru, et quelle différence dans la qualité de l'essence !

Quelle est donc la meilleure formule de recherche chimique dans l'industrie des parfums ? Au premier abord il semblerait qu'il suffise d'engager des chercheurs et de les encaserner dans des laboratoires industriels sans l'assujettissement à la fabrication pour assurer le succès. Mais outre que n'importe quel milieu ne se prête point à l'éclosion de pensées originales, certains cerveaux, si puissants soient-ils, s'anémient lentement, mais sûrement dans l'atmosphère spécialisée des usines. La collaboration étroite avec des savants universitaires se pratique depuis longtemps dans certains pays. Pour que la réussite de la collaboration soit assurée, il est indispensable que les savants s'abaissent (ou s'élèvent...) au niveau des nécessités industrielles. Il faut aussi faire progresser rapidement l'étude des questions posées, car rien n'est plus mortel pour l'industrie que la lenteur. Il va sans dire que dans cette collaboration une certaine dose de discrétion est indispensable. Une troisième formule de collaboration entre l'industrie des parfums et la science consiste à entretenir des assistants privés dans des centres de recherche scientifique intense. Là où fermentent les idées scientifiques, le chercheur adonné à la chimie des parfums trouve facilement le milieu nécessaire au développement de sa pensée, indépendamment du domaine où est spécialisé le centre de recherches. Cette troisième formule a de grands avantages. Nous ne contestons, certes pas, que des laboratoires universitaires puissent donner le jour à des parfums synthétiques, au cours de recherches même indépendantes de toute collaboration avec l'industrie. Mais plus souvent encore on passera à côté, faute de pouvoir saisir l'importance olfactive des produits. On s'extasie, très généralement, devant les odeurs douceâtres, fruitées et l'on respire avec méfiance les odeurs aggressives, qui sont autrement importantes. En général, créer un corps nouveau est une chose, saisir son importance olfactive en est une autre.

Ainsi, plus que jamais, l'industrie des parfums a besoin de recherches et de personnel de recherches. On est en droit d'attendre de la synthèse des résultats brillants — de l'analyse des produits naturels une reconstitution plus aisée — des laboratoires olfactifs une utilisation plus rapide des résultats de la recherche. Il ne faudra plus — comme dans le passé — mettre des années à se convaincre des qualités olfactives d'un produit. Aux jeunes chercheurs qui se consacrent à l'industrie des parfums, disons, pour les encourager, qu'à côté des grandes synthèses et des problèmes de constitution — qui demandent des moyens matériels d'investigation exceptionnels — il y a une foule de problèmes plus modestes à résoudre, mais également importants au point de vue parfumerie pratique. Nul doute que leurs efforts seront encouragés par les industriels, car aider à la recherche, c'est encore la meilleure façon de créer des richesses, pour soi-même et pour les autres.

Extrait
de « La Revue de Chimie Industrielle »,
le « Moniteur Scientifique Quesneville »
réunis, n° 510

FICHES TECHNIQUES

Huiles essentielles d'eucalyptus micrantha contenant une teneur élevée en piperitone. — A. R. Penfold et F. R. Morrison. — J. Proc. Roy. Soc. N. S. Wales, t. 67, p. 351, 1934.

La composition des essences d'eucalyptus micrantha que l'on récolte dans les différentes parties de l'Australie est essentiellement variable.

L'essence du type A extraite de l'Ile Fraser contient environ 40 % de l-α phellandrène et 40 % de piperitone, ainsi qu'une petite proportion de piperitol et de cinéol.

Constantes caractéristiques de quelques huiles essentielles. — T. H. Ruemele. — Pharm. Zentralhalle, t. 75, p. 173, 1934.

On trouvera dans l'original, un certain nombre de tableaux numériques reproduisant les indications suivantes, applicables à des huiles essentielles utilisées en parfumerie.

1°) Rendement en substances volatiles obtenu en partant de 100 gr. de matière première.

2°) Densité, point d'ébullition et point de solidification.

3°) Autres caractéristiques numériques et densité d'une série d'huiles essentielles contenant ou ne contenant pas de terpènes

SUISSE

Commerce extérieur de nos Produits en 1933

Par HEGELBACHER

Dans notre numéro de juillet 1934 nous avions donné des indications sur les importations totales, en Suisse, au cours de 1933, des produits qui nous intéressent ici ; nous n'avions pu fournir, au sujet des provenances, que des renseignements relatifs à 1932.

Les documents suisses qui viennent de paraître vont nous permettre de mettre sous les yeux de nos lecteurs les provenances relatives à 1933 et aussi de fournir des indications sur les exportations suisses avec leurs destinations principales.

Pour rendre plus facile la lecture d'un travail très ardu par lui-même, nous avons cru utile de présenter les renseignements sous forme de tableaux qui ont été désencombrés de tous les titres de rubriques dont nous donnons préalablement le texte avec les numéros correspondants.

La disposition en colonnes de ces tableaux permet de comparer les unes aux autres, d'un seul coup d'œil, les différentes rubriques, et elle fait ressortir immédiatement la part de la France dans les échanges de la Suisse avec les pays extérieurs.

Dans ce qui suit il s'agira de francs suisses.

TITRES ET NUMÉROS DES RUBRIQUES.

COMMERCE EXTÉRIEUR TOTAL DE LA SUISSE EN 1933

Nous terminerons cette petite étude en donnant les chiffres du commerce extérieur total de la Suisse en 1933 ; nous indiquerons les pays avec lesquelles elle fait le plus d'échanges et constaterons la place importante qu'occupe la France à cet égard.

Importation

Totale	1.594.455
Allemagne	460.740
France	243.689
Italie	133.834
Grande Bretagne	90.697
Etats-Unis	90.285
Un. Ec. Belgo-Lux.	63.538

Exportation

Totale.	852.785
France	142.000
Allemagne.	139.000
Grande Bretagne.	88.000
Italie.	80.000

Matières premières pour la pharmacie tels que : baies, fleurs, feuilles, fruits, coques, bois, herbes, écorces, semences, racines ne rentrant pas dans la catégorie des substances et produits chimiques pour usages industriels.

966 . — Matières entières à l'état brut.
967. — Matières divisées ou ayant subi une manipulation mécanique quelconque.

Produits d'origine végétale ou animale pour usage pharmaceutique et pour la parfumerie ne rentrant pas dans la catégorie des substances et produits pour usages industriels.

968. — Sucs de plante concentrés par évaporation : baumes, résines, gommes-résines, huiles grasses non travaillées, eaux aromatiques distillées, produits d'origine animale.
968 a. — Caramel.
969. — Huiles essentielles.
970. — Jus de réglisse parfumé ou non.
971. — Alcaloïdes végétaux.
971 a. — Nicotine et ses dérivés.
972. — Saccharine.
973 . — Sérums et vaccins.

Produits chimiques organiques et inorganiques pour usages pharmaceutiques ne rentrant pas dans la catégorie des substances et produits chimiques pour usages industriels.

974 a. — Huile de ricin incolore purifiée.
974 b. — Autres produits chimiques pour usages pharmaceutiques.
975. — Iodoforme.
976. — Chloral, chloroforme.
977. — Sucre de lait, sablon de petit lait.
978. — Eaux minérales naturelles ou artificielles.

Sels de source, sels pour bains et sels de marais avec ou sans indication de leur action médicinale.

979. — En caissettes, flacons, boîtes, etc..., non accommodés pour la vente au détail.
980. — Accommodés pour la vente au détail ou dosés.

Produits pharmaceutiques non dénommés ailleurs tels que : poudres, pastilles, emplâtres, pilules, onguents, sirops, teintures, marmelades pharmaceutiques, huiles grasses travaillées, extrata fluida, sicca, et spissa, essences, liniments, lotions spécifiques suppositoires, tisanes, vins médicamenteux.

981. — Ce numéro comprend la rubrique entière énoncée ci-dessus.

Parfumerie, cosmétiques, parfumerie synthétique.

982. — Produits pesant plus d'un kilo avec leur récipient.
983. — Produits pesant un kilo ou moins avec leur récipient.

Substances alimentaires artificielles, tels que : somatase, nutrose, tropon, etc.

984. — Ce numéro comprend la rubrique entière énoncée ci-dessus.

Savons.

1141 a. — Savons ordinaires à découvert en caisses, tonneaux, etc : en blocs, plaques, barres, pains, non comprimés, non moulés, moyennant qu'il en soit fait la preuve de l'emploi pour usages industriels ; savon mou (noir).
1141 b. — Savons ordinaires à découvert, en caisses, tonneaux, etc : autres.
1142. — Autres savons de tous genres tels que : savons de toilette, etc. : parfumés ou non, en morceaux, en poudre ou en pâte ; tous savons spéciaux préparés avec des drogues, produits chimiques, etc. (savons dits médicinaux).

	Totale	Vers France	Autres destinations (principales seulement)
966	32.550	4.760	Allemagne : 20.360.
967	18.350	1.500	Allemagne : 7.500.
968	373.500	40.500	Hollande : 136.200 ; Allemagne : 76.900 ; Japon : 45.500.
968 a	220		
969	296.330		Etats-Unis : 151.000 ; Allemagne : 91.460.
970	530		
971	2.920.690	108.400	Entre 500 et 400.000 : Allemagne et Tchécoslovaquie. 300 et 200.000 : Italie, Pologne. 200 et 100.000 : Danemark, Un. Ec. Belgo-Lux, Canada, Bulgarie, Etats-Unis.
971 a	4.340		
972	315.300		Chine, Inde Britannique, Lithuanie.
973	179.570		Espagne, Italie, Un. Ec. Belgo-Lux, Autriche.
974 a	48		
974 b	6.660.160	909.600	Allemagne : 1.902.890 ; Pologne : 623.000 ; entre 500 et 100.000 : Japon, Tchécoslovaquie, Italie, Grande-Bretagne, Argentine, Etats-Unis, Espagne, Danemark, Suède.
975	420		
976	18.360	3.540	Allemagne : 6.090.
977	5.120		Allemagne : 2.370.
978	42.230		Grande-Bretagne : 32.000.
979	210		
980	5.360	210	Allemagne : 1.140.
981	14.730.090	133.570	Espagne : 2.051.480 ; Italie : 1.468.590 ; Grande-Bretagne : 1.306.700 ; Entre 1.000.000 et 500.000 : Brésil, Hollande, Tchécoslovaquie, Etats-Unis, Roumanie, Allemagne, Autriche.
982	7.056.000	1.137.000	Entre 900.000 et 500.000 : Allemagne, Grande Bretagne, Etats-Unis, Espagne, Brésil. Entre 400 et 300.000 : Pologne, Italie.
983	889.400	21.100	Chine, Inde Britannique.
984	1.199.660	2.570	Suède, Indes Néerlandaises, Portugal.
1141 a	146.880	8.460	Allemagne : 24.660.
1141 b	24.790	550	Allemagne : 12.900 ; Autriche : 10.360.
1142	10.730	2.320	Allemagne : 3.580.

	Total	de France	d'Allemagne	Autres Provenances
966	832.990	68.790	109.410	Italie : 79.300 ; Espagne : 71.800 ; Tchécoslovaquie : 63.000 ; Hollande : 59.670 ; Pologne : 54.350.
967	207.180	22.300	122.000	Italie : 18.420
968	1.107.980	66.800	404.900	Turquie : 240.600 ; Norvège : 143.500 ; Etats-Unis : 62.090.
968 a	39.100	1.870	33.600	
969	593.200	171.950	123.200	Bulgarie : 188.840.
970	87.500	13.700	12.300	Italie : 41.200.
971	791.500	323.750	233.660	
971 a	9.650			U. R. S. S. : 6.000.
972	2.920			
973	271.600	34.560	143.150	Hongrie : 71.670.
974 a	39.790	16.370	11.860	Italie : 10.360.
974 b	1.160.800	112.100	915.700	
975	10.940		5.760	
976	39.280	8.960	27.000	
977	55.120	24.800	10.600	
978	568.300	360.900	126.700	
979	44.450		44.100	
980	153.250	4.000	78.400	Grande-Bretagne : 38.380 ; Tchécoslovaquie : 28.670.
981	6.434.400	1.748.110	3.366.180	Italie : 366.450 ; Grande-Bretagne : 423.100 ; Etats-Unis : 165.280 ; Hollande : 126.980.
982	704.000	345.700	273.900	
983	2.312.860	1.120.500	569.900	Grande-Bretagne : 402.600 ; Etats-Unis : 174.500.
984	98.700	13.930	81.070	
1141 a	13.430	2.160	3.690	Italie : 7.280.
1141 b	88.170	79.720		
1142	492.560	175.270	241.230	Grande-Bretagne : 43.920 ; Etats-Unis : 23.250.

FICHES TECHNIQUES

Essence volatile des feuilles de Liquidanbar formosana hance. — K. Kafuku, T. Nonoe et C. Hata.— J. Chem. Soc. Japan, t. 55, p. 244, 1934.

L'entraînement par la vapeur donne avec un rendement de 0, 05 % une huile essentielle ayant une odeur caractéristique et dont l'indice d'acide et la densité varient au cours de son magasinage.

Les constantes de cette huile essentielle sont : densité à 21° : 0,8607 — indice de réfraction à 21° : 1,4731 — pouvoir rotatoire -10°6 — indice d'acide : 0,46 — indice de saponification : 0,92 — indice de saponification après acétylation : 19,2. Cette essence se compose de 88 % de terpènes dont plus de 60 % de l-α pinène, de camphène et de β pinène. On trouve également de petites quantités de γ terpinène de dipentène, d'α terpinène, de p-cymène et de α phellandrène.

L'essence contient également 10 % d'alcool terpénique dont plus de 8 % de dl-4-terpinéol. La cristallisation fractionnée de ce dernier produit dans l'alcool donne un terpiénol plus soluble et un autre moins soluble. Le premier fond à 155°, le second à 181°. On a enfin trouvé dans le produit initial un nouveau terpène, le liquidène bouillant à 170°, possédant une double liaison entre ses positions 2 et 3. L'essence contient enfin 2 % de sesquiterpènes et 0,6 % d'alcools sesquiterpéniques.

***

Huiles essentielles de l'Inde. — V — Huile essentielle des rhizomes de curcuma longa L. — N. C. Kelkar et B. S. Rao.— J. Indian Inst. Sci., t. 17 a. p . 7, 1933.

Les rhizomes secs par entraînement par la vapeur d'eau donnent avec un rendement de 6 % une huile possédant les caractéristiques suivantes : densité : 0,929 — indice de réfraction : 1,5054 — pouvoir rotatoire : — 17°3 — indice d'éther : 3,2 — indice d'éther après acétylation : 26,3. Cette essence contient du d- β phéllandrène : 1 %, du d-sabinène : 0,6 %, du cinéol : 1 %, du bornéol : 0,5 %, du zingerène : 25 %, et 58 % de sesquiterpènes dont les propriétés et les réactions sont reproduites dans l'original.

La curcumone n'existe pas dans l'essence, à moins que celle-ci n'ait été traitée par un alcali.

Les rhizomes secs de la variété indienne de Calamus donnent avec un rendement de 2,8 % une essence ayant 1,069 de densité, un pouvoir rotatoire de —1°5, un indice de réfraction de 1,5461 et qui renferme 82 % d'asarone, alors que les huiles essentielles d'autre origine n'en contiennent que 7 %.

L'odeur caractéristique de cette essence n'est due à aucun des constituants isolés

POMPES A VIDE

La Société CH. LUMPP & Co, 12, rue Jouffroy-d'Albans, à Lyon-Vaise (France), bien connue par ses fabrications de machines spéciales pour les Industries Chimiques et pharmaceutiques, construit des pompes à vide à piston de différents modèles justement appréciées dans les industries des parfums en raison des qualités de constance des vides obtenus, de la robustesse du matériel qu'elle livre, et de ses facilités d'entretien.



Pompe verticale à clapets

Pompes à vide faible. — Ces machines sont du type à distribution automatique par clapets multiples du type extra-plat.

La partie mobile est généralement en alliages de métaux légers, le vilebrequin en acier forgé traité tourne dans de forts roulements à billes et le graissage se fait par barbottage dans un bâti carter étanche formant réserve d'huile.

Ces pompes approchent le vide absolu à 20 ou 30 m/m près de colonne de mercure.

Pompes à vide moyen. — Ces machines sont du type horizontal monocylindriques à distribution commandée double par tiroir et par clapets.

Le bâti carter entièrement fermé possède de très larges portes donnant accès à tous les organes, il contient un système de graissage complet comprenant une pompe de circulation d'huile, un filtre à huile et un réservoir.

Le vide obtenu et garanti approche le vide absolu à moins de 3 m/m de colonne de mercure.

Pompes à vide élevé. — De même conception que le précédent type, ces pompes possèdent deux cylindres placés côte à côte et fonctionnant en tandem.

Le vide obtenu approche le vide absolu à moins de 0 m/m 5 de colonne de mercure.

Pompes à air humide. — Ces pompes sont du type à cylindre vertical à simple effet à l'aspiration et double effet au refoulement, ce qui régularise beaucoup le refoulement du mélange, air, liquide.

Du fait de leur conception ces pompes peuvent tourner relativement vite, sans être gênées, ni par des coups de bélier, ni par des coups de marteau d'eau.

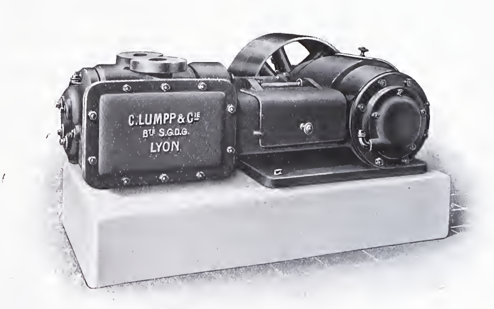
Le vide obtenu avec ces pompes est toujours celui que la tension de vapeur du liquide aspiré permet.

Les différents types de pompes décrits succintement ont tous été étudiés pour permettre des marches en régimes rigoureusement continus, et avec un entretien à peu près nul.

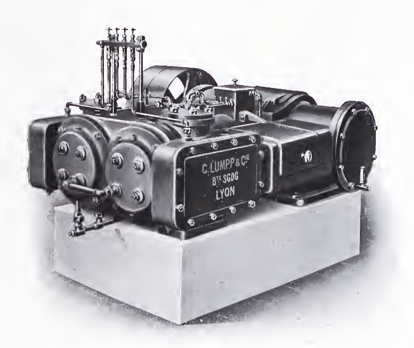
Dans tous les caractéristiques principales sont :

Bâtis carters hermétiques.
Organes tournant sur roulements à billes.
Graissage par pompe et filtre à huile formant un circuit continu.
Cylindres en fonte spéciale pour acide.

Ce sont des appareils spécialement mis au point pour les besoins de l'industrie et qui possèdent industriellement, les qualités des appareils de laboratoires avec lesquels ils cotoient du reste très fréquemment.



Pompe à vide monocylindrique, carter fermé, à tiroir et clapets



Pompe à vide bicylindrique, carter fermé, à tiroirs et clapets

---

BREVETS

II. — ARTICLES POUR PARFUMEURS.

B. Fr. 757.757. — **Perfectionnements aux polissoirs à ongles.** — Société Nys. — 29 juin 1933.

B. Fr. 760.262. — **Appareil distributeur de parfums vaporisés.** — A. Bonneaud. — 27 septembre 1933.

***

B. Fr. 760.446. — **Trousse de toilette portative.** — P. Andrault. — 25 novembre 1932.

Trousse comportant en combinaison avec une armature de constitution appropriée, convenablement articulée et repliable, un panneau en tissu formant cuvette à sa partie inférieure et muni d'une tablette pouvant recevoir les accessoires de toilette.

La Détermination des Aldéhydes

autres que le Citronellal

Par G. GÉNIN

Le sous-comité nommé par le Comité d'uniformisation anglais des méthodes analytiques pour l'examen des huiles essentielles vient de publier récemment son rapport sur le dosage des aldéhydes autres que le citronellal. Nous avons extrait de ce rapport les renseignements qui suivent :

Les recherches entreprises par le sous-comité ont montré que pour la détermination des aldéhydes dans les huiles essentielles, la méthode à l'hydroxylamine présente des avantages importants vis à vis des autres méthodes employées normalement et reposant sur l'emploi de solutions de bisulfite ou de sulfite neutre. Les résultats obtenus par différents opérateurs sont plus concordants et les résultats donnés par cette méthode ne sont pas faussés par la présence des impuretés contenues dans les essences.

On sait par exemple que dans les méthodes au bisulfite ou au sulfite, les impuretés telles que acides organiques solubles dans l'eau, ainsi que certaines substances comme les alcools employés pour falsifier les essences sont dosées à l'état d'aldéhydes. De même, la présence dans les essences de substances telles que les résines entraîne fréquemment la formation d'une émulsion et rend moins nette la lecture précise de la ligne de démarcation entre la solution de bisulfite et la partie non aldéhyde de l'essence.

La méthode à l'hydroxylamine au contraire permet de déterminer avec précision les aldéhydes ainsi que les cétones contenues dans les essences naturelles et les résultats qu'elle donne ne sont pour ainsi dire pas modifiés par la présence des traces d'acides organiques que l'on trouve fréquemment dans les huiles essentielles. Ces produits en effet sont sans action sur le réactif employé.

Il résulte du rapport établi par le sous-comité que la méthode à l'hydroxylamine est recommandée pour la détermination des aldéhydes dans les essences de cassie, de cannelle, de lemon-grass, d'orange, d'amandes amères, de laurier-cerise, de cumin, ainsi que dans les essences déterpénées et désesquiterpénées d'orange et de citron. La mise en œuvre de cette méthode repose sur l'emploi des produits suivants :

Solution d'indicateur — constituée par une solution de 0,2 % de méthyl-orange pur dans l'alcool à 60°.

Solution alcoolique de potasse N/2 — cette solution est préparée en utilisant de l'alcool à 60° et on la titre avec une solution N/2 d'acide chlorhydrique en utilisant du méthyl-orange comme indicateur et en versant la solution alcaline dans l'acide, jusqu'à ce que l'on obtienne une coloration jaune franche.

Solution de chlorhydrate d'hydroxylamine N/2 — on dissout 3,475 gr. de chlorhydrate d'hyxroxylamine pur dans 95 cm³ d'alcool à 60 % et on ajoute 0,5 cm³ de la solution d'indicateur. Par addition de potasse alcoolique N/2, on fait virer la coloration de la solution au jaune franc, et on complète son volume à 100 cm³ par addition d'alcool à 60°.

L'alcool employé pour la préparation de ces différentes solutions doit être absolument privé de cétones et d'aldéhydes. D'autre part dans tous ces dosages, on dit qu'on a obtenu une coloration jaune franche, lorsque cette coloration ne varie plus par une nouvelle addition d'alcali. Pour s'assurer que les réactifs ont été préparés dans des conditions convenables, on doit procéder aux vérifications suivantes :

On place 10 cm³ de la solution de chlorhydrate d'hydroxylamine dans 2 tubes distincts. A un de ces tubes, on ajoute une goutte de la solution de potasse alcoolique ; aucun changement de coloration ne doit se produire. A l'autre tube, on ajoute une goutte d'acide chlorhydrique N/2, une légère variation de la coloration doit être observée, avec virage vers l'orangé. Ceci posé, on procède au dosage proprement dit dans les conditions suivantes :

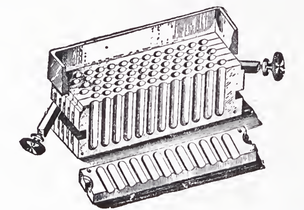
Mode opératoire

On pèse très exactement dans un tube pouvant être bouché à l'émeri, d'environ 150 m/m de long et 25 m/m de diamètre, une quantité appropriée de l'essence à examiner (dans le cas du dosage de l'essence contenant de la benzaldéhyde, on tiendra compte de la quantité d'acide titrable au méthyl-orange). On ajoute 5 cm³ de benzène, et 15 cm³ de la solution de chlorhydrate dans l'hydroxylamine. On agite vigoureusement et on titre à la potasse alcoolique N/2 jusqu'à ce que la coloration rouge vire au jaune. On continue à agiter et on titre jusqu'à ce que la coloration jaune franche de l'indicateur soit permanente dans la couche inférieure que l'on obtient en agitant vigoureusement pendant 2 mi-

MOULES pour CRAYONS, RAISINS, FARDS

de TOUTES FORMES et de TOUTES DIMENSIONS

RONDS — **CARRÉS**

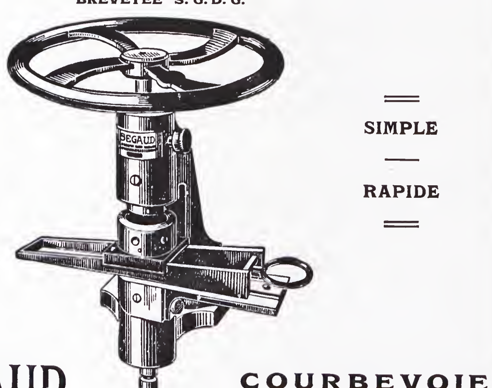


OVALES — **A PANS**

NOUVELLE PRESSE A COMPRIMER LES POUDRES COMPACTES SÈCHES

BREVETÉE S. G. D. G.

PUISSANTE — **PRATIQUE**



SIMPLE — **RAPIDE**

El. SEGAUD

Catalogue illustré franco

COURBEVOIE

221, Bd Saint-Denis

Téléphone : DÉFENSE 08-76

Expon Interle des Arts Décoratifs
Paris 1925
MEDAILLE D'ARGENT

Reg. du Comm. Seine 216-266

nutes, et en laissant les liquides se séparer par repos. La réaction est assez lente vers la fin de l'opération mais elle doit être complète en 15 minutes.

Les chiffres ainsi obtenus peuvent être confirmés par une seconde opération et le nombre de cm³ de potasse alcoolique N/2 multiplié par le facteur de correction 1,008, par le facteur correspondant à chaque aldéhyde et par 100, puis divisé par le poids de l'échantillon, donne le pourcentage en poids d'aldéhyde contenu dans l'essence.

Les facteurs correspondants aux principales aldéhydes sont les suivants :

benzaldéhyde	0,053
aldéhyde cinnamique	0,066
citral	0,076
cuminaldéhyde	0,074
aldéhyde décylique	0,078

Il faut faire intervenir dans ce calcul un facteur de correction dû au fait que le virage se produit au cours de ce dosage à un pH différent de celui du chlorhydrate d'hydroxylamine normal. Le but du benzène employé dans cette opération est double.. il agit comme solvant de l'essence et par conséquent au cours de l'agitation et facilite la production d'une fine dispersion de globules d'huile en augmentant la surface de contact entre les liquides réagissants. D'autre part, il constitue un solvant de la portion non aldéhyde de l'essence et empêche par conséquent que la coloration de cette portion puisse modifier la coloration de l'indicateur, dans la solution alcoolique.

Les différents chimistes qui se sont occupés de la mise au point de cette méthode estiment que si le mode opératoire qui vient d'être indiqué est suivi avec exactitude, les variations maxima que l'on peut enregistrer sur des analyses successives d'un même produit ne doivent pas dépasser ± 1 %.

G. G.

LA FOIRE DE LYON

POUR PROVOQUER LE DÉSIR D'ACHAT

Nous sommes à une heure où tout le problème économique consiste à rompre le « cercle vicieux » dont parlent les économistes américains et à provoquer le désir d'achat. Pour y parvenir, rien ne semble plus efficace que l'action d'une grande foire internationale d'échantillons comme celle de Lyon.

Le désir d'achat est suscité à la Foire de Lyon d'abord par le grand nombre des exposants. Aujourd'hui le commerçant ne constitue plus guère de stocks ; il a pris l'habitude d'acheter au jour le jour. Pour ne point commettre d'erreurs fâcheuses, il est nécessaire qu'il soit documenté avec exactitude sur ses fournisseurs éventuels, leurs articles spéciaux, leurs derniers prix, leurs meilleures conditions de livraison. Tous ces renseignements il les obtient en visitant la Foire, auprès des firmes représentant l'élite de la production.

Mais le rôle du vendeur serait incomplet s'il se bornait à documenter l'acheteur. Le fabricant doit réussir dans la partie la plus difficile de sa tâche qui consiste à prendre des ordres à terme. Il est certain que si le consommateur, le revendeur, le fabricant faisaient le ferme propos de s'approvisionner pour assurer leurs besoins pendant seulement un mois, nous verrions immédiatement s'accélérer le rythme, aujourd'hui ralenti, de l'immense machine économique.

Même en période difficile, les nouveautés ont un puissant attrait. Or, chacun sait que les industriels réservent, en général, leurs nouvelles créations pour la Foire de Lyon. L'institution lyonnaise, par la foule des négociants qu'elle attire de toute la France et de plus de quarante pays étrangers, est, en effet, reconnue comme le meilleur moyen de « lancer » une fabrication nouvelle.

On ne se décide à l'achat que dans une atmosphère de confiance. Nulle part mieux qu'à la Foire Internationale de Lyon ne règne cette ambiance favorable. N'est-ce point, en effet, une preuve de confiance que donnent les participants en engageant, pour onze jours d'affaires, dépenses, temps, effort ? Quand on parcourt les vastes galeries du Palais, où, dans les stands, les producteurs présentent le meilleur de leur fabrication, on ne peut douter que l'industrie ne conserve sa volonté créatrice.

La confiance est également provoquée par la rencontre de ces hommes d'affaires venus à Lyon pour réaliser leur commune mission qui est d'assurer l'activité de la vie économique. La confiance, enfin, est inspirée par la présence personnelle du Chef de Maison. Sans doute est-il indispensable de faire visiter la clientèle par des voyageurs, mais il faut, par surcroît, que le patron connaisse personnellement ses clients. La Foire permet entre producteurs et commerçants ce contact direct, point de départ de transactions prospères.

Une considération dernière, mais qui n'est point à négliger. Un économiste de bon sens a déclaré « qu'aujourd'hui, dans les affaires, on a besoin d'un bon estomac et d'un bon moral ». Or, à Lyon, grâce à une tradition que se transmettent des cuisiniers fameux, les hôtes de la réunion de printemps de la Foire Internationale de Lyon sont assurés, du 7 au 17 Mars 1935, de faire bonne chère et de conserver ainsi leur optimisme.

Le Bouchage Betts et Blanchard

Fabricant depuis plus de 75 ans les Capsules en métal plastique de surbouchage dites « capsules métalliques », nous avons été amenés à étudier — devançant en cela tout autre procédé actuellement proposé à la clientèle — s'il ne serait pas possible d'utiliser nos capsules de surbouchage comme « capsules de bouchage », en utilisant la plasticité du métal déjà employé.

Etant donné l'infinité d'outillages que nous possèdons déjà pour toutes les dimensions et l'expérience que nous avons acquise du surbouchage, nous pouvons boucher tout goulot qui nous est présenté. Nous n'obligeons pas les verriers de nos clients à bouleverser les outillages en les obligeant à adopter une série restreinte de goulots à vis.

La partie basse de la capsule retenue sur le goulot par des aspérités convenables, étant mince, se déchire si l'on essaye de dévisser la capsule pour falsifier le liquide sans déchirer la bande de décapsulage. Si l'on essaye ensuite de recapsuler les marques du client qui sont toujours imprimées sur les parties basses de la capsule, ces dernières sont oblitérées, déchirées, et la fraude est immédiatement décelée.



Le goulot fileté fut adopté, donnant la possibilité d'un rebouchage efficace après usage et permettant d'assujettir la pression de bouchage sur les filets.

Il était aussi nécessaire de maintenir à la bouteille une certaine présentation, portant encore la marque même — après enlèvement de la partie filetée.

Nous avons donc créé notre capsule métal plastique (Breveté SGDG) avec une bande de décapsulage moulée sur goulot à vis.

Les avantages sont incontestables et nombreux.

Sans aucune augmentation de prix la décoration latérale et sur la tête des capsules peut être très poussée.

Toutes les teintes peuvent être assorties tant sur les côtés que sur la tête, en relief, creux, etc...

Nous réalisons sur la tranche des goulots, suivant la nature du liquide à boucher, tous les joints nécessaires ; nous en avons réalisé tenant jusqu'à 7 kg. de pression.

Avant de breveter notre Capsule, nous avons étudié l'herméticité, fait voyager des bouteilles sous toutes les latitudes pour étudier les effets de dilatation résultant des variations de température et des chocs.

La capsule est constituée d'un alliage tel que la partie filetée est assez résistante pour supporter un grand nombre de revissages, bien supérieur à celui nécessaire pour l'usage complet du contenu.

Même cette partie enlevée, il n'y a pas de partie métallique susceptible de déparer la présentation.

Par exemple, lorsque une bouteille est ouverte chez un coiffeur, la partie basse de la capsule restée adhérente continue à décorer la bouteille et à porter la marque.

Le bouchage s'effectue par pres-

sion du métal plastique spécialement étudié de la capsule sur les filets à l'aide d'une bague caoutchouc. Cette pression est telle que le métal est laminé sur les filets mêmes et qu'il y a une adhérence absolument parfaite sans nécessiter l'usage des galets susceptibles d'altérer la décoration, ou de pressions plus fortes qui sont obligatoires lorsqu'on emploie des métaux plus rigides tels qu'ils sont utilisés dans les autres procédés.

Nous avons aussi un autre bouchage à double obturation pour répondre aux besoins de certains de nos clients utilisant des goulots à vis stilligouttes surmontés de capuchons en matière plastique. En effet, le filetage de la capsule en matière plastique présentant nécessairement un certain jeu sur celui du goulot, l'étanchéité est compromise de ce fait et cela quelle que soit la qualité de la rondelle obturatrice placée au fond de la capsule en matière plastique.

Nous avons donc coiffé le goulot à vis, en modifiant légèrement sa forme, de notre capsule à oreille en métal plastique, les oreilles rentrant dans des encoches brevetées et permettant un arrachage facile.

Nous livrons aussi des capsules à oreilles pour flacons individuels. Ce bouchage est bien plus facile à arracher que tous les bouchages similaires utilisés en métal plus dur.

Tous ces bouchages sont placés sur les bouteilles à l'aide d'un système de bouchage breveté, par bagues caoutchouc.

Dans ces conditions : **plus de bris de verre.**

Pour les petites et moyennes productions nous possédons une machine à boucher correspondant à la photo ci-dessous, vendue six cents francs et donnant un travail absolument parfait avec un rendement de 6 à 800 bouteilles à l'heure, suivant l'habileté de l'ouvrière.

Nous livrons aussi une machine fonctionnant au moteur.

Enfin une machine à plateau revolver pouvant s'inclure dans les groupes de tirage existants sans modification de rendement. Le prix en est bien inférieur à celui des machines nécessitées par les autres procédés.

En résumé, nous présentons un **bouchage hermétique ; rapide,** donnant toute la sécurité possible contre la fraude ; très **décoratif** et donnant le minimum d'ennuis pour la création au verrier.

Malgré ces avantages le prix permet une économie de 30 à 40% sur l'ensemble : capsule métallique et bouchon liège, primitivement existant.

BREVETS

I. — MATIÈRES PREMIÈRES ET NOUVEAUX PRODUITS FABRIQUÉS.

B. Fr. 757.012. — **Procédé de fabrication de savons, crème à raser et produits analogues supergras.** — Henkel et Cie G. m. b. H. — 15 juin 1933.

Fabrication de produits supergras tels que savons, crème à raser, crème pour la peau, etc... caractérisé par le fait que l'on ajoute à ces compositions, à un moment quelconque de leur préparation usuelle des éthers alcooliques formés au moyen d'alcools aliphatique divalents ou trivalents, à bas poids moléculaire et de radicaux alcoyles à poids moléculaire élevé et qui possèdent la formule générale R.O.R'.(OH)x),= formule dans laquelle R radical alcoyle à poids moléculaire élevé, R' un radical aliphatique à bas poids moléculaire qui contient au moins un groupe hydroxyle libre. Par exemple, on peut employer l'éther monodécylique de la glycérine, l'éther monotétradécylique de la glycérine, etc...

Ces corps présentent l'avantage d'être inodores et non saponifiables, et par suite de leur addition, les savons acquièrent la propriété de donner à l'usage une mousse extrêmement stable.

Dans les savons de toilette, ces éthers peuvent remplacer l'addition de caséine ou de graisse de laine et dans les crèmes pour la peau, ils peuvent remplacer dans une grande mesure les savons à la stéarine.

II. - ARTICLES POUR PARFUMEURS

B. Fr. 757.998. — **Perfectionnements apportés aux moyens pour débiter un produit pulvérulent par action pneumatique, notamment à ceux pour houppes à poudre de riz.** — A. Willk. — 4 juillet 1933.

B. Fr. 757.663. — **Dispositif perfectionné de tube à rouge.** — L. Brunin et P. Chevreau. — 27 juin 1933.

Tube à rouge hermétique caractérisé par le fait qu'en tirant vers l'extérieur le fourreau couvercle enveloppant le tube porte-bâton de rouge, on fait glisser le bâton vers l'extérieur de son tube guide ou gaine. Le bâton émerge suffisamment pour être prêt pour l'usage, sans avoir à craindre qu'il ne rentre dans sa gaine sous l'effort que fait l'usager pour appliquer le rouge, attendu que dans cette position le godet ascenseur du bâton de rouge se trouve bloqué. Après usage, il suffit d'exercer du doigt une légère pression sur un bouton placé au centre du fond du tube pour débloquer le godet ascenseur et déterminer le glissement automatique vers le fond du bâton de rouge qui rentre dans sa gaine.

B. Fr. 758.533. — **Perfectionnements aux instruments pour l'entretien des ongles.** — M. Molyneux-Seel et T. B. Bertuccioli. — 17 juillet 1933.

Instrument pour repousser les cuticules des ongles comportant un corps creux formant réservoir pour une solution employée pour cette opération, ce corps creux étant en communication avec un orifice dans la pointe de l'instrument, et un dispositif permettant de faire écouler à volonté la solution goutte à goutte de la dite pointe.

B. Fr. 757.154. — **Blaireau automatique pour la barbe.** — G. E. Degeorgis. 16 septembre 1932.

Imp. des Missions Africaines de Lyon, 150, Cours Gambetta Le Gérant : F. ROUX

TABLE DES MATIÈRES 1934

BIBLIOGRAPHIE

BREVETS

HUILES ESSENTIELLES

INFORMATIONS ÉCONOMIQUES

VARIÉTÉS — INFORMATIONS — MATÉRIEL

PERSONNALITÉS

PARFUMS SYNTHÉTIQUES CONSTITUANTS PARFUMS SYNTHÉTIQUES CONSTITUANTS ANALYSÉS

SAVONNERIE

ACTION PHYSIOLOGIQUE DES PARFUMS

TECHNIQUE DE LA PARFUMERIE ET DE LA COSMÉTIQUE

TABLE ALPHABÉTIQUE

I - J

L

M

N

O

P - Q

R

S

T

U - V